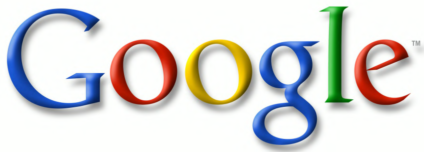
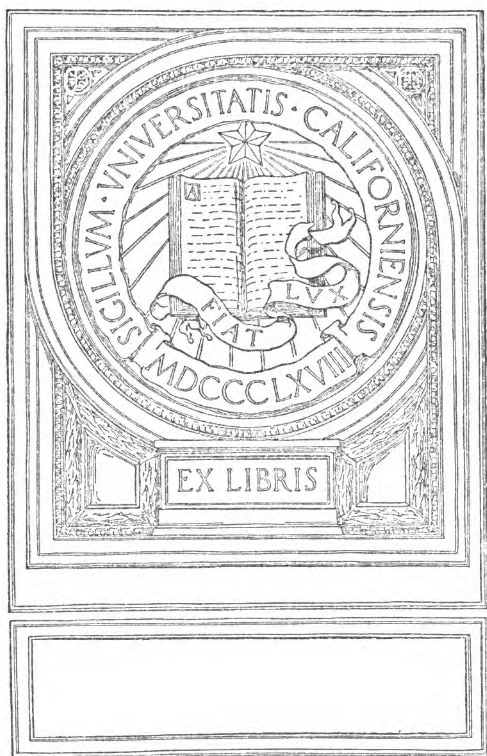


Revue de l'Instruction Publique en Belgique


SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

REVUE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

REVUE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(SUPÉRIEURE ET MOYENNE)

EN BELGIQUE,

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

de MM. J. Gantrelle, D. Keiffer, L. Roersch, A. Wagener.

XXe Année.

NOUVELLE SÉRIE. TOME XV.

GAND,

Imprimerie Eug. Vanderhaeghen, rue des Champs, 66.

1872.

TABLE DES MATIÈRES.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

II.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS.

ACTES OFFICIELS.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Année 1872. 1re Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

ÉTUDE SUR LE LANGAGE POPULAIRE OU PATOIS DE PARIS ET DE SA BANLIEUE. (1).

(Suite).

VOYELLES COMPOSÉES ET DIPHTHONGUES.

Ai.

Par un de ces caprices qui lui sont familiers, et qui ont néanmoins pour effet de rapprocher encore certains mots de leur forme originelle, le peuple de Paris, qui tout à l'heure changeait *a* en *ai*, et restreignait ainsi le domaine légal ou usurpé de cette voyelle, élargit actuellement son horizon, et là où la langue française change l'*a* latin en *ai*, il rétablit cet *a*, et dit *ar* pour air; *char*, pour chair (au 11e siècle, *car*, au 12e, *charn*); *clar*, comme au 11e siècle, *éclair*, pour clair, éclaire; *vra*, *vrament* pour vrai, vraiment; *rason*, *tratre*, *tratraisse*, (*ratio*, *traditor*) pour raison, traître, traîtresse; *fas*, *feras*, pour fais, ferais, le premier, d'un infinitif, *fare*, qui est dans Tristan (II, p. 128); *plasir* pour plaisir, forme primitive usitée jusqu'à la fin du 13e siècle; *jamas*, (*magis*) pour jamais, *mastre* (*magister*) pour maître, *frénasie*, *douzane*, *mauvas*, pour frénésie, (au 17e siècle *frenaisie*,) douzaine, mauvais. Le même changement a lieu à la première personne du singulier du parfait des verbes de la première conjugaison : j'*aima*, j'*alla*, et quelquefois à la première personne du futur des verbes de toutes les conjugaisons : j'*aimera*, je *finira*, je *recevra*, je *prendra*.

Ces différentes formes, tant dans les noms que dans les verbes,

(1) Reproduction interdite.

se présentent assez fréquemment dans le langage populaire de Paris, aux 16e, 17e et même au 18e siècles, jusqu'en 1760 ou environ; après quoi elles disparaissent rapidement. Elles sont, surtout pour le parfait défini, et le futur, des patois de la haute et de la basse Bourgogne, c'est-à-dire parlés à l'est et au nord de Dijon; car les compatriotes de Lamonnoye se piquent à juste titre de parler le bourguignon pur et classique. Ces patois retranchaient l'*i* de la 1re pers. sing. du prés. de l'indic. du verbe avoir, et écrivaient j'*a* pour j'ai. Et comme il a été surabondamment prouvé que le futur d'un verbe n'est autre que l'union du radical du verbe avec le présent de l'indic. du verbe avoir, au lieu de j'*aimer-ai*, je *finir-ai*, les Bourguignons disaient j'*aimer-a*, je *finir-a*. Les exemples ne manquent pas; mais il est bon d'en rapporter quelques uns:

« Sauf ce que je dois à lad. seneschallie desservir, et faire l'office que à ce appartienne, toutes les fois que j'en *sera* requis, pour M livres de bons estevenants, lesquelles j'ai hües.... et les *a* tournés à mon proffit, et *a* quitté à lad. comtesse Madame tous les fruits, les issües et la valüe, que je *aura* et *recevra* desd. choses. »

« Et *a* promis por moi et por mes hoirs que contre cette vandue je ne *vandra* à nul jor por moi ne por autru, ne en fait, ne en dit. » (1)

Au reste, c'est peut-être aller trop loin que d'accuser le peuple de Paris d'être inconséquent, lorsqu'après avoir changé *a* en *ai*, il change ailleurs *ai* en *a*; car, en opérant ce dernier changement, il cède moins au besoin de se contredire qu'au penchant irrésistible qui le porte à transformer l'*e* en *a*, et conséquemment à faire subir le même sort à une diphthongue qui sonne, à très peu de chose près, comme l'*e*.

Bèze signale, dans la prononciation du peuple de Paris, le changement de *ai* en *e* féminin, dans faisons, faisant, qui de spondées deviennent iambes, *fesons*, *fesant*, et il déclare nettement que cette prononciation est un vice. Il a raison. Mais cent ans après lui, ce vice était passé de la langue du peuple dans la langue générale, et bientôt toutes les classes de la

(1) Mémoires de Poligny, T. II, p. 630; piéces justificatives, no 78, année 1266.

société en furent atteintes. La Touche, dans son *Art de bien parler* (1), dit formellement : « *Ai* se prononce comme un *e* féminin, dans quelques temps du verbe *faire*, que voici : nous *faisons*, je *faisois*, tu *faisois*, il *faisoit*, nous *faisions*, vous *faisiez*, ils *faisoient; faisant* : prononcez je *fesois*, nous *fesons*, *fesant*, etc. Quelques auteu s écrivent ces temps par un *e;* c'est assez bien fait. »

Oudin n'est pas moins précis (2) : « *Ai* au verbe *faire*, dit-il, en la première personne pluriel du présent de l'indicatif, et en tout l'imparfait, se prononce comme notre *e* féminin : *faisons*, *fesons* ou *fsons; faisois*, *faisoit*, *faisions*, *faisiez*, *faisoient : fesois*, *fesoient*, *fesoie*, etc. De même au gérondif et noms verbaux ; *faisant*, *faiseur*, *faiseuse*, lisez : *fesant*, *feseur*, *feseuse*. »

Le peuple de Paris est resté fidèle à la double prononciation *fesons* (celle-ci employée par Voltaire) et *fsons*, principalement à la seconde. Dans l'un et l'autre cas, il trouve encore des imitateurs parmi ceux qui ne parlent pas ou qui se piquent de ne pas parler habituellement son langage.

Pour la mutation de *ai* en *i*, le peuple, comme s'il eût eu affaire à une diérèse, *aï*, laissait quelquefois tomber l'*a*. Ainsi, il obtenait *connistre* (1755) de connaistre; *ide* ou *yde* de aide; *scis-tu* de sçais-tu; *porceline* de porcelaine. *Connistre* est une forme corrompue de l'ancien normand *conuistre*, qui est dans la *Chronique des ducs de Normandie*, par Benoît, t. I, vers 2073 :

Si li faimes tant à saveir
E *conuistre* e apperceveir.

Aide, que le peuple prononçait *aïde*, comme Marguerite d'Angoulême (3) et plus souvent avec l'aspiration, *ahide*, perdit son *a* d'autant plus facilement que lorsque ce mot était précédé de l'article la, cet article s'élidant forcément devant l'autre *a* qu'il rencontrait, on avait *l'ahide* qui sonne comme *la hide*, et qui par une seconde élision devint l'*hide*, puis l'*ide* ou l'*yde*. C'est en effet sous cette dernière forme qu'on le trouve dans

(1) T. 1, p. 45.
(2) *Grammaire française*, 1656, p. 39.
(3) On lit dans le *Coche :*

Et Dieu et saints requérant et priant
Pour mon *aïde :*
Car je n'y voy sans miracle remide.

la quatrième *Conférence*, p. 3: “ *Alyde, alyde*, au meutre, aux volleux! ha! je sis mor. „

Une seule fois *ai* se change en *u*: *umer* pour aimer. Cette forme n'est que dans les *Sarcelles*, mais elle y est partout et exclusivement. J'avais cru d'abord que c'était une prononciation particulière aux Sarcellois, mais ayant rencontré *eumer* dans les *Conférences*, j'ai vu qu'il n'y avait entre les deux formes qu'une différence orthographique, et que le peuple devait prononcer alors *eumer*, comme il prononçait *couteume, forteune*, etc. Si l'on objecte qu'il pouvait bien changer *u* en *eu*, mais non pas *ai* en *eu* ou *u*, n'y ayant pas d'affinité entre ces deux derniers sons comme entre les deux autres, je répondrai d'abord que le peuple n'y regardait pas de si près, et ensuite qu'il dit aussi bien *bienfeutrice* (1799), pour bienfaitrice, qu'*eumer* pour aimer, et sans savoir pourquoi. Il dit *fleurer* pour flairer avec la même insouciance, et quoique ce mot soit de l'ancien français. D'ailleurs, il n'est pas possible de tout expliquer dans un dialecte qui s'est formé du contingent de tant d'autres, qui en a gâté le bon, rendu pire le mauvais, et fait un mélange de tout cela, à ne pas s'y reconnaître lui-même,

On trouve dans les *Conférences*: *moison, boiser* ([1]), *boigner, roison, secrétoire*, pour maison, baiser, baigner, raison, secrétaire. D'autres Mazarinades donnent aussi ces formes. A qui sont-elles empruntées, ou plutôt d'où sont-elles venues naturellement? Encore du bourguignon qui dit *moitre, boissé, époizé, jaimoi, moigre* et *moison*, pour maître, baisser, apaiser, jamais, maigre, maison. Toutes ces formes sont dans les *Noels* de Lamonnoye.

Au.

Pour la mutation d'*au* en *a*, le peuple procède de même que pour celle d'*ai* en *i*, sauf qu'ici au lieu d'éliminer la première voyelle de cette fausse diphthongue, c'est la seconde: *Aroit, saroit*, anciennes formes encore usitées en Saintonge, pour

---

([1]) M. Burguy (t. III, *Glossaire*, au mot *Baisier*) a remarqué je *bois* à la rime, pour je baise, dans le *Roman de la Violette*, publié par M. Francisq. Michel, v. 57.

aurait, saurait. C'est la contraction de *averoit, saveroit*, formes propres à tous les anciens dialectes, devenues vers le milieu du 13e siécle, *auroit*, *sauroit*, par le changement de *v* en *u*, et la suppression de l'*e*. Le bourguignon est celui qui les employait le plus fréquemment; on ne saurait dire toutefois s'il les employa le premier. Elles étaient en usage dans toutes les classes de la société au temps de Robert Estienne et de Bèze, qui les approuvent, ou qui les présentent du moins comme ayant des droits égaux à notre respect. Louis XIII les observait étant enfant: « M. Fréminet, dit Héroard, lui fait le visage marqué C, disant: Faites un visage comme celui-là. — Ho. ho! dit-il en souriant, je ne *sarois* » [1].

Mais les formes aurait, saurait l'ont définitivement emporté dans la langue générale; le peuple seul a gardé les autres; pour le moins, il dit encore *arais, arai.*

Deux mots, la locution adverbiale au lieu de, et la préposition auprès, offrent seules le changement d'*au* en *en: englieu* et *emprès* qui est normand, et dans le roman de *Brut* (v. 9232). *Englieu* jouissait même d'une certaine faveur dans les hautes classes, à la fin du 17e siècle, puisque les grammairiens de cette époque la proscrivent à l'envi.

Le changement d'*au* en *ou* est assez commun: *chouma*, chaud-mal; *chousses*, chausses; *fout*, faut; *gouche*, gauche; *housser*, hausser; *houte*, haute; *joune*, jaune; *ou*, au; *oussi*, aussi; *oujourd'hui*, aujourd'hui; *oussitôt*, aussitôt; *outrefois*, autrefois; *sousse-Robard*, sausse-Robert; *ourez*, aurez; *sourois*, saurais.

Il n'y a pas plus de raisons à changer *au* en *ou* qu'il n'y en avait à changer *o* en cette même voyelle composée; mais l'impulsion était donnée; la similitude des sons *o* et *au* la déterminait. J'excepterai pourtant la forme du régime indirect *ou* pour au, à le, mitoyenne entre *au* et *eu*, et qui a eu cours à la fin du 12e siècle jusque dans la seconde moitié du 14e [2]. Elle était à la fois bourguignonne et normande; mais elle avait descendu plutôt que remonté la Seine pour venir s'établir à Paris, les relations commerciales de la Bourgogne ayant précédé de beau-

---

[1] Il parle du maître de dessin du prince. *Journal* de J. Héroard, t. I, p. 235.

[2] Voyez en des exemples dans M. Burguy, t. I, p. 51.

coup celles de la Normandie avec cette ville. Elle ne tarda pas à y devenir chère au peuple, qui l'appliqua aux syllabes, initiales des mots indiqués ci-dessus, comme aux mots analogues. *Outre* était une forme picarde qui entraîna sans difficulté les formes *outrement*, *outrefois*, *outrui* et *outre-part*.

Eau.

Un vice de prononciation, si vice il y a, puisqu'il a eu sa raison d'être dans l'ancienne langue, est celui qui de la fausse triphthongue *eau*, à la fin des mots, fait *iau* et *iô*. Il est toujours familier au peuple de Paris. « Je te prie, Meigret, dit Jacques Peletier (¹), garde-toi, en voulant être trop curieux, de tomber.... au vice des Parisiens, qui, au lieu d'un seau d'eau, disent un *sio d'io*. »

Il ne faut pas prendre ici l'épithète de curieux comme impliquant le désir qu'aurait eu Meigret de se conformer, en parlant ainsi, à quelque loi du langage particulier et qu'il n'entendait pas; à cet égard Meigret n'entrevoyait pas plus la vérité que son censeur; il n'y faut voir que ce que Peletier y voyait lui-même, c'est-à-dire une curiosité vaine et déréglée, ayant pour objet et pour fin de confondre le langage des honnêtes gens avec celui de la populace. Peletier n'en avait pas moins raison de recommander à son ami de fuir une prononciation assez désagréable à l'oreille, et qui surtout lui semblait tout à fait irrégulière. Mais elle ne l'était pas, et si Peletier en eût connu la cause, il eût dit à Meigret qu'il y avait une règle de dérivation, en vertu de laquelle la forme *ell*, dans les mots latins, devint successivement, en français, *el*, *ial*, *iaul*, *eal*, *eaul*, quand aucune voyelle ne suit. Ainsi *sio* que Peletier eut alors écrit *siau*, suivait cette règle, venant de *sitella*, et parce que le *t* disparaissait dans l'intérieur des mots. On observait donc cette règle, et le peuple de Paris l'observe encore, lorsqu'il dit: *biau*, de *bellus; batiau*, de *batellus*, diminutif de *batus; chapiau*, de *capellus*, diminutif de *capa: cerviau*, de *cerebellum*, diminutif de *cerebrum; musiau*, de *musellum*, diminutif de *musum; morciau*, de *morsellus*, diminutif de *morsus; nouviau*, de *novellus*, diminutif de *novus; oisiau*, de *aucellus*, formé peut-

(¹) *Dialogue de l'ortografe*, p. 17.

être d'un diminutif *aucus*, comme *aucella* est un diminutif de *auca; mantiau*, de *mantellum*; *piau*, de *pellis*; *viau*, de *vitellus*, etc., etc.

Quant à *iau*, *yau*, pour eau, les formes diverses de ce mot, à partir du latin *aqua*, ayant été *aigue*, *aighe*, *aiwe*, *aive*, *awe*, *ave*, *éve* et *iéve*, c'est la confusion faite par le peuple dans cette dernière forme, du *v* consonne avec le *v* voyelle, qui aura déterminé la prononciation *iaue*, ou *iau*. Peut-être même est-ce tout simplement le résultat d'une assimilation, le peuple amollissant ainsi la diphthongue *eau* partout où il la rencontre, et alors même qu'elle ne s'y prêterait pas étymologiquement.

J'ai trouvé dans mes textes quelques exemples de la forme *io*, comme l'écrit Peletier, substituée à la forme *iau;* mais le son est le même; la différence n'est que dans l'orthographe.

Il est plus aisé de constater l'existence de la prononciation *iau* à Paris que dire de qui il la tient. Elle était commune à plusieurs dialectes; mais la forme *eal* permutable en *eaus* étant la racine immédiate des mots en *eau*, et *eal* étant une forme picarde et normande, ces deux dialectes pourraient prétendre à l'honneur d'en avoir doté la capitale.

Ei.

En négligeant de faire sentir l'*e* de cette diphthongue dans les mots meilleur et seigneur, et en les prononçant *milleur* et *signeur*, le peuple de Paris les rend au vieux français qui les réclame.

Eu.

Cette fausse diphthongue, dérivée d'un *o* latin, est quelquefois remplacée par un *a* dans le dialecte parisien. Rêveur, dormeur, bonheur, etc., donnent *rêvar*, *dormar, bonhar.* Comme ce changement n'a lieu que quand la syllabe *eur* est finale, il faut peut-être y reconnaître l'influence de la lettre *r*, ainsi qu'on l'a déjà reconnu dans la transformation de *er* en *ar*.

Eu se change en *au* dans filleul, la lettre finale *l* étant supprimée: *fillau;* ou en *o* pur, cette même lettre *l* demeurant: *fillol*, qui est dans la *Chanson* de Roland. Il se change en *ou* dans gueule, meurtre, pleurer, *goule* (v. fr.), *moutre*, *plourer* (v. fr.),

et reprend l'*o* latin dans ce même mot pleurer et dans sœur : *plorer* (v. fr.), *sor* (v. fr.).

Enfin, il perd l'*u* dans feuille, feuillet, feuillée : *feille*, *feillet*, *feillée*, et au contraire il perd l'*e* dans heureux et ses composés, dans bleu, feu, pleuvoir, Eustache, Europe, Eugène : *hureux*, qui était du bel usage aux 16e et 17e siècles, *blu*, *fu* (v. fr.), *pluvoir* (v. fr. *pluveir*), *Ustache*, *Urope*, *Ugène*.

Œi.

Bèze (1) remarque que, de son temps, le peuple de Paris se servait encore du singulier suranné *(singulari obsoleto) ieul* pour œil. Le vieux français ne dit pas *ieul* mais *ueil* Je n'ai pas trouvé dans mes textes d'exemples à l'appui de l'assertion de Bèze ; j'y ai trouvé seulement *mon yeu* pour mon œil.

Oi.

Cette bivocale qui, dans les mots où elle est suivie de l'*n*, comme besoin, coin, loin, etc., a le son d'une voyelle simple, même dans le langage délétère du peuple de Paris, y subit des changements nombreux, principalement dans les écrits du 17e siècle, où il a été le plus généralement fait usage de ce pseudo-dialecte. Les variétés qu'elle présente sont *a*, *oa*, *oua*, *ouai*, ou *ouay*, *e*, *é*, *ai*.

Quelques substantifs seulement prennent l'*a* pur et très-alongé : *bourgeas*, *gravas*, *tournas*.

Ce même *a* se rencontre aussi fréquemment aux trois pers. sing. de l'imparfait indic. : j'*allas*, il *allat*, tu *étas*, il *état*, je *faisas*, etc. (2) A quoi il faut joindre *sas* (sois), je *vas* (je vois), tu *vas* (tu vois).

Les trois formes *a*, *oa*, *oua*, s'appliquent simultanément au

---

(1) *De franc. linguae recta pronunciatione*, p. 58.

(2) La terminaison *a* à l'imparf. est très-commune encore dans l'ancien duché de Bourgogne. Ici, elle domine seule ; là elle admet le partage avec *oue*, comme dans le Doubs, et avec *ó* long, comme dans la Côte d'or. *ó* est la terminaison classique bourguignonne ; mais elle n'est pas également respectée partout, et elle a pour rivale chez les paysans une terminaison en *a* très-alongé et pâteux.

mots *char*, *choar*, *chouar* choir; *cras*, *croas*, *crouas*, crois et croix; *savar*, *savoar*, *savouar*, savoir; *recevar*, *recevoar*, *recevouar*, recevoir; *tras*, *troas*, *trouas*, trois.

Les formes *oa*, *oua*, apparaissent seules dans *doa*, *doua* doigt; *doas*, *douas* je ou tu dois; *joa*, *joua* joie; *moa*, *moua*; *toa*, *toua* moi, toi; *moas*, *mouas* mois; *foas*, *fouas* fois; *roa*, *roua* roi; *soar*, *souar* soir; on trouve aussi *sair*.

Les mots suivants n'admettent que la forme *oua*: *bouas*, bois; *choua*, choix; *chouasir*, choisir; *dégouaser*, dégoiser; *glouare*, gloire; *matouas*, matois; *ouasiau*, oiseau; *poualle*, poële; *touaser*, toiser.

Tous ces exemples indiquent combien de nuances le peuple donne au son *oi*; ils montrent avec quelle licence l'*a*, ainsi que je l'ai fait voir amplement au titre de cette voyelle, jouit de la prérogative qu'il s'est arrogée dans le langage populaire de Paris, et combien peu il paraît d'humeur à s'en dessaisir. Il consent néanmoins à la partager, car il souffre la concurrence des sons *ouai*, *ai*, *é* et *e*, dans les mêmes proportions et souvent dans les mêmes mots où il se déploie lui-même, et avec une égale promiscuité.

On trouve donc comme variantes du son *oa*, et dans les mots déjà cités, *douay*, doigt; *mouay*, *touay*, *souay*, moi, toi, soi, sans préjudice des formes *dait*, *mai*, *tai*, *sai*. On dit et on écrit encore *fouai*, foi; *dégouaiser*, *rouay*, roi; *vouay*, voit.

D'autres mots se contentent du thème unique *ai*: *cai*, coi; *quai*, quoi, pronom interrog.; *craire*, croire; *naier*, noyer; *plaier*, ployer, *nétayer*, nétoyer; *sait*, *sayez*, soit, soyez; *vaisin*, voisin.

Les seules circonstances où, dans mes textes, *ai* alterne avec *e*, c'est quand cet *e* étant suivi des dentales *d*, *t*, et de la liquide *r*, suivie elle-même d'un e muet, semble alors appelé à représenter le même son que la diphthongue *ai*: *frait*, *fret* froid; *drait*, *dret* droit; *baire*, *bère* boire; *naire*, *nère* noire.

Quant à *é* fermé, mis pour la bivocale *oi*, radicale, médiale ou finale, on le rencontre dans *émouver*, émouvoir; *paresse*, paroisse; *véci*, *véla*, voici, voilà; *pétrinal*, poitrinal.

Tous ces thèmes en *ai* (diph.), en *é* fermé et en *e* féminin sont du patois normand, où ils sont représentés aujourd'hui par l'*e* féminin seul, faiblement marqué de l'accent grave, tandis qu'ils étaient autrefois représentés dans le même dialecte par la forme

ei: freid, dreit, neire, creire. Cette forme, quoique n'étant ni plus ancienne, ni plus organique que la bivocale *oi*, est cependant prépondérante, non seulement dans les écrits en dialecte normand pur, mais encore dans d'autres écrits, soit bourguignons, soit picards, où ce dialecte a plus ou moins pénétré. Du 11e au 15e siècle, de la Chanson de Roland à Villon, plus on remonte haut, plus nombreux en sont les exemples. Ils sont rares dans Villon, et amenés le plus souvent par les nécessités de la rime; ils ne laissent pas toutefois de constater l'influence notable que le normand avait acquise dans le langage parisien, puisqu'un poëte, enfant de Paris, habitué à la bivocale *oi*, chère à ses compatriotes, ne pouvait se soustraire entièrement à cette influence. Elle n'en était pas moins fort affaiblie du temps de Villon, et bientôt, dès les premières années du 16e siècle, aux efforts combinés des grammairiens pour arrêter les conquêtes du son *oi* sur le son *ei* ou *e*, on pouvait s'apercevoir que la forme normande, dans la langue générale, ne se maintiendrait qu'en abandonnant une partie de son bagage.

C'est ce qui eut lieu en effet. Le français rejeta les formes *ei* ou *e* féminin de tous les mots où règne aujourd'hui la forme *oi*. Quand je dis qu'il les rejeta, je vais trop loin; il en garda l'*i*. Cet *i* combiné avec l'*a* au lieu de l'*o* produisit la forme *ai* qui est aujourd'hui celle des imparfaits et des conditionnels. Elle s'établit également dans un certain nombre de mots, tels que connaître, harnais, etc., où la forme normande *ei* n'avait même jamais été employée, mais où la bivocale *oi* qui caractérisait ces mots lui semblait apte à recevoir ce changement.

Ce n'était pas là une nouveauté, comme on en a, si j'ose m'exprimer ainsi, donné les gants à Voltaire; c'était une restauration. La forme *ai*, ainsi appliquée, date du 11e siècle. M. Guessard en a relevé maints exemples dans les Chroniques anglo-normandes [1], ainsi que M. Bernard Jullien [2], dans plusieurs textes postérieurs à cette date. Nos *Conférences* elles-mêmes l'appliquent aussi souvent que l'autre. Personne toutefois, et Voltaire pas davantage, ne soupçonnait cette antiquité de la forme *ai*, et l'avocat Bérain, qui en avait déjà

---

[1] *Biblioth. de l'École des Chartes:* t. II, p, 229, 2me série.
[2] *Thèses de grammaire,* p. 51 et s., 1855, in-8°.

proposé l'adoption en 1675, n'était pas plus savant que Voltaire. Quoiqu'il en soit, il y avait, dès le commencement du 16e siècle, je ne sais quelle tendance à revenir à elle. Ces formes *ei*, *e* appliquées partout où se rencontrait la bivocale *oi*, suivant ou contre les règles de l'étymologie latine, tour à tour préconisées et honnies, acceptées et repoussées, semblaient devoir se fondre à la fin en une forme commune qui mettrait d'accord toutes les parties. Cette forme, je le répète, fut *ai*, résultant d'une sorte de compromis entre *oi* et *ei*, réunissant deux lettres comme l'un et l'autre, et ayant un son où, avec un peu de bonne volonté, l'un et l'autre purent encore se reconnaître. Mais le compromis n'a définitivement assuré la prise de possession de *ai* qu'aux imparf., aux condit. et dans un certain nombre de mots; la plupart ont repoussé et repoussent encore toute transaction.

Si, au commencement du 16e siècle, ou plus exactement, sous le règne des Valois, le peuple de Paris avait été assez indifférent à la révolution qui menaçait sa prononciation favorite, il était à présumer qu'il ne tarderait pas beaucoup à la ressentir, et même à lui prêter les mains. En effet, tandis que l'*e* picard, qui n'est autre que l'*e* latin, cherchait vainement à s'établir dans les mots d'origine latine, où il est représenté par *oi* en français, l'*ei* normand, dont le son se rapprochait de l'*è* grave par conséquent du son *ai*, était plus heureux. Cette fortune, il la devait au commerce qui se développait dans des propositions considérables entre la Normandie et Paris, et au plus grand besoin qu'avait le peuple de la capitale des produits variés, peu coûteux et de première nécessité que lui envoyait cette province. Le commerce par terre, difficile, lent et très-restreint jusqu'à Henri IV, à cause du mauvais état des chemins, prit bientôt, grâce aux travaux de viabilité commencés par Sully et poursuivis avec constance, un essor extraordinaire. Quant au commerce par eau, entravé jusque-là par la jalousie de la hanse parisienne, et aussi par un reste de préjugé des Français de l'Ile-de-France contre une province qu'ils se rappelaient toujours avoir été anglaise, il avait vu enfin, d'abord sous Charles VII, ensuite sous Louis XI, s'abaisser devant lui quelques-unes des formidables barrières opposées depuis deux siècles à ses entreprises. Si de ces rapports plus fréquents et plus étroits entre les producteurs normands et les

consommateurs parisiens, ne date pas d'une manière précise la corruption de la bivocale parisienne *oi*, si même on en trouvait déjà des traces fréquentes, notamment dans les imparfaits, en remontant un peu plus haut, c'était au moins un développement de cette corruption, sinon en intensité, du moins en étendue.

D'un autre côté, les hautes classes, par suite d'une influence venue d'ailleurs, ainsi que je le suppose un peu plus loin, les lettrés, les savants, et la bourgeoisie dans une certaine mesure, tendaient de plus en plus à substituer un son mou et efféminé au son viril et populaire de la bivocale *oi*.

Sous cette influence que quelques auteurs, et le plus considérable de tous, Henri Estienne, ont crue, à tort, selon moi, d'origine italienne, la cour, à cette époque, commençait à donner au son *oi* le son *è* dans certains mots, et le son *oè* dans d'autres mots. Et ce qui paraît n'avoir été d'abord qu'un pur caprice ou une marque de bon ton, devint peu à peu un dogme qui eut des défenseurs fanatiques et des proscripteurs. Je n'exagère pas, et j'ai mon garant.

« Nous avons, dit Estienne Pasquier, une diphthongue *oy* qui est née avec nous, ou qui, par une possession immémoriale, s'est tournée en nature, diphthongue dès piéça reconnue pour estre nostre par les estrangers, » ainsi que « ce docte personnage Érasme l'a sceu fort bien remarquer en son livre de la Prononciation (1). Puisqu'elle nous est si naturelle, et que l'estranger ne s'en est pas voulu rendre incapable, quelle faute a elle commis depuis laquelle il la faille exterminer de France? (2)

Pasquier outre peut-être un peu la pensée d'Érasme en la commentant, car Érasme se borne à constater la popularité du son *oi* en France; mais il est vrai que sa qualité d'étranger donnait une grande autorité à son témoignage. Il vécut assez d'ailleurs pour voir de ses propres yeux les premières attaques dont elle fut l'objet dans les écrits des savants, c'est-à-dire des grammairiens. Elles lui vinrent notamment, et dans le cours de trois années successives, de trois grammairiens étran-

---

(1) C'est à la page 73 du dialogue *De recta latini graecique sermonis pronunciatione*. Basle, 1558, in-12.

(2) *Lettres d'Est. Pasquier*, T. 1, p. 135. Paris, 1629, 2 v. in-12.

gers à Paris, à l'Ile-de-France et à la France elle-même. L'un, Palsgrave, était anglais; l'autre, Geoffroy Tory, était berrichon; le troisième, Jacques Dubois, en son nom de savant Sylvius, était picard. Tous trois sont d'accord pour dénoncer l'abus du son *oi* chez les Parisiens et ceux de l'Ile-de-France, et tous trois allèguent le même exemple, comme la plus haute expression de cet abus.

Après avoir parlé des différents sons que recevait la lettre *l* chez les Romains, G. Tory ajoute :

« Et à ce propos je veulx bien en cest endroit enseigner la juste et deue pronunciation de toutes les lettres abécédaires, en laquelle chose je voy mille personnes errer, quand ilz disent *a*, *boy*, *coy*, *doy*, où il fault dire *a*, *be*, *che*, *de*, comme si leur nom, excepté des vocales, s'escrivoit en façon de syllabe... L'erreur de la susdicte sotte pronunciation est venue de je ne scay quelz maistres d'escole tant de ville que de village, qui se meslent de vouloir enseigner aultruy, et eulx mesmes ne le sont comme ilz debvroient estre » (1).

Voilà ce que G. Tory écrivait et imprimait à Paris même. La prononciation qui le choque, il l'entendait à Paris, et les maîtres d'école qu'il met en cause, étaient ou des Parisiens ou des Français de l'Ile-de-France.

L'année d'après, c'est-à-dire en 1530, Palsgrave, sans s'échauffer comme Geoff. Tory contre cette manière de prononcer les mêmes lettres de l'alphabet, remarque toutefois qu'elle est abhorrente à l'étymologie latine; ce qui est un blâme indirect. « En nommant ces consonnes, dit-il, les Français ne les nomment pas comme on fait en latin, car au lieu que dans cette langue elles sont énoncées en commençant par les lettres mêmes et finissent en *e* : *be*, *ce*, *de*, etc., en français, elles finissent en *oy*, et sonnent de même : *boy*, *coy*, *doy*. » (2)

---

(1) *Champ Fleury*, p. XLVIII, verso. 1529.

(2) But in the namyng of the sayd consonantes the frenchemen differ from the latin tong, for where as the latins in soundynge of the mutes, begyn wich the letters self, in the ende in *e*, saying *be, ce, de*, etc., the frenchemen, in the stede of *e*, sounde *oy*, and name them *boy, coy, doy*. (*L'Esclarcissement de la langue françoise*, etc. 1530; Introd. p. XXIII de l'édit. Génin, in-4° 1852.)

Le langage de Jacques Dubois est beaucoup plus explicite et plus nettement accentué, et il est en outre une revendication des droits et du latin et du picard sur la langue française, droits méconnus par l'outrecuidance parisienne. « La prononciation naturellement vicieuse des Français, dit J. Dubois, est cause qu'ils changent l'*e* (latin) en *oi*, et qu'ils disent *toile*, *estoille*, *roi*, *loi*, etc., venant de *tela*, *stella*, *rex*, *lex*, etc. Ils font de même pour les imparfaits de l'indicatif, et les présents et imparfaits du conditionnel des verbes : *aimoie*, *voioie*, *dormoie*, *aimeroie*, *voiroie* ou *verroie*, *dormiroie*, etc. formes dont j'eusse ôté l'*e* final, s'il n'y était pas si enraciné.... Quoiqu'il en soit, la diphthongue *oi* pour *e* plaît tant aux Parisiens, qu'ils la substituent même à l'*e* muet à la fin des mots, et prononcent par exemple *boi*, *coi*, *doi*, *goi*, *poi*, *toi*, les consonnes be, ce, de, ge, pe, te. Il ne faut donc pas s'étonner si les Français prononcent ainsi. Seulement, qu'ils cessent désormais de railler les Picards, fidèles conservateurs de l'antiquité et de la pureté de la langue, parce que les Picards disent *mi*, *ti*; *si* rarement, et *mè*, *tè*, *sè*, de *mihi* ou *mi*; *tibi*, *sibi*, ou *ti*, *si*, par analogie avec la première personne *(mi)*. Je conviens pourtant que *moi*, *toi*, *soi* sont plus supportables, et peut-être conformes au grec, comme je le fais voir au titre *Pronom* (1). Que dorénavant aussi ils ne se moquent plus des Normands, lesquels prononcent les mots ci-dessus et autres semblables, non par *oi*, mais par *e*, et disent *tele*, *estelle*, *sée*, *ser*, *dé*, *teis*, *vele*, *vere*, *ré*, *lé*, *amée*, *aimerée*, etc., (pour *toile*, *estoille*, *soie*, *soir*, *doi(s)* *toict*, *voile*, *voire*, *roi*, *loi*, *amoie*, *aimeroie*. Au reste, j'apprends qu'aujourd'hui la prononciation *é* est, pour ainsi dire, rappelée d'exil, et rentre dans le langage des proches voisins de Paris, comme dans celui des habitants de cette ville, c'est-à-dire des Parisiens eux-mêmes. Ainsi est vérifié le propos d'Horace : *Multa renascentur quae jam cecidere*. Plusieurs disent encore *estoille* pour *stella;* mais si quelqu'un prononce, pour *stellatus*, *estoillé* et non *estellé;* pour *adveratus*, (c'est-à-dire ce qui est affirmé, certain, hors de doute) *avoiré*, et non *avéré;* pour *indebitatus* (c'est-à-dire qui a des dettes), *endoibté* et non *endebté; soiete*, dimi-

---

(1) C'est aussi le sentiment d'Érasme, *loc. cit.*

nutif de *sericum*, et non *seete*, tout le monde crève de rire, et le siffle comme un barbare » (1).

Il n'est pas téméraire de voir une satire de la prononciation normande dans une ancienne Farce où, appliquée aux consonnes *b* et *c*, elle donne lieu à des quiproquo, on dirait aujourd'hui à des calembours, qui sont, comme chacun sait, une des formes de la raillerie les plus chères à l'esprit parisien ; car bien que cette pièce soit anonyme, je la crois l'œuvre d'un Parisien, au moins d'un enfant de la langue d'*oi* ou de l'Ile-de-France. Elle a de plus un caractère évident de contemporanéité avec nos trois grammairiens (2). J'en citerai le passage qui a rapport à la question, et n'est pas incapable de l'égayer. Elle est à trois personnages : Pernet, sa mère et le maître. La mère conduit son fils à

---

(1) E in *oi*, depravata, opinor, nativa ejus pronunciatione Galli persaepe mutant, ut *tela*, toîle, *stella*, estoîlle, *rex*, roî, *lex*, loî, *amabâm*, aimoîe, *amarem*, aimeroîe, *viderem*, voiroîe ou véroîe, *dormirem*, dormiroîe, etc. Similiter in caeterorum verborum praeteritis imperfectis indicativi, et praesentibus ac praeteritis imperfectis optativi, in quibus *e* postremum sustulissem.... nisi altius in Gallorum sermone haesisset.... Quid quod haec diphthongus pro *e* supposita Parrhisiensibus adeò placuit, ut ipsarum quoque mutarum voces in *e* desinentes, per *oi* Parrhisienses corrupte pronuntient *boî*, *coî*, *doî*, *g-oi*, *poî*, *toî*, pro *be*, *ce*, *de*, *ge*, *pe*, *te*? Quo minus mirum est Gallos pronomina *moî*, *toî*, *soî* pronuntiare. Desinant igitur Picardis, puritatem linguae et antiquitatem integrius servantibus, illudere Galli, quod dicant *mi*, *ti*, *si* raro ; et *mè*, *tè*, *sé*, à mihi vel mi, tibi, sibi, vel ti, si, analogia primae personae. Quanquam *moi*, *toî*, *soî* tolerabilia sint, et forte graecanica, ut in pronomine ostendimus. Neque posthac in Normannos cavillentur, omnia haec praedicta et consimilia non per *oi*, sed per *e* pronuntiantes, *tele*, *estelle*, *sée*, *ser*, *dé*, *teis*, *vele*, *vere*, *ré*, *lé*, *aimée*, etc., *aimerée*, etc. Quam pronuntiationem velut postliminio reversam hodie audimus in sermone accolarum hujus urbis, et incolarum, atque adeò Parrhisiensium. Ut verum sit Horatianum illud : Multa renascentur quae jam cecidere. Esse quid hoc dicam? Pro stella, *estoille* dicunt adhuc nonnulli ; pro stellatus autem si quis *estoillé*, non *estellé* ; pro adveratus (sic enim pro asserta re et affirmata loquuntur) *avoïré*, non *averé* ; *endoibté* ab indebitatus, id est ære alieno oppressus, non *endebté* ; *soiete*, non *seete*, diminutivum a sericum pronuntiat, omnes risu emori et barbarum explodere. *In linguam latinam Isagωge*. 1531, p. 20,21).

(2) *La Farce nouvelle... à troys personnaiges, de Pernet qui va à l'escolle*, dans *Ancien Théatre Françoys*, T. II, p. 364, de l'éd. Jannet.

l'école et le présente au maître. Celui-ci, après un court préambule, interroge Pernet.

Le Maistre.

Où est vostre leçon ?

Pernet.

Icy.

(C'est) tout au fin commencement. (1)

Le Maistre.

Or dictes donc (des ores mais.)

Pernet.

Croisette de par dieu.

Le Maistre.

Après ?

Pernet.

A.

Le Maistre.

Après.

Pernet.

A.

Le Maistre.

Encor ung.

Pernet.

A.

Et que dyable, il y en y a.
Il y a longtemps que le sçay bien;
Je le sçavoye desja bien,
Quant je fuz battu de mon père;
Je crioye: A! a! ma mère,
Je vous prie, venez me deffendre.

Le Maistre.

Ça, mon filz, achevez de rendre.

Pernet.

Et que vous ay-je desrobé?

---

(1) Les mots entre parenthèses sont ceux qui manquent dans le manuscrit, et qui ont été rétablis avec assez de vraisemblance par l'éditeur.

Le Maistre.

Me voicy très bien arrivé;
Parachevez vostre leçon.

Pernet.

Ma foy, je ne suis point larron,
Je vous le dy à un brief mot.

Le Maistre.

Quelle lettre esse là ?

Pernet.

Je ne scay.
Demandez le donc à ma mère.

Le Maistre.

B.

Pernet.

Saint Jehan! il ne m'en chault voyre;
Je (re)viens tout fin droit de boire.
Je ne puis boire si souvent.

La Mère.

A! il dy vray, par mon serment!
Maistre, montrez luy en son livre;
Je ne veuil point que facez yvre;
Il boit assez avec(ques) nous.

Le Maistre.

Non feray; non, (et) taisez-vous.
Mais me voulez-vous faire acroire
Que je le veuil prier de boire?
Dictes cette lettre icy : B.

Pernet.

Dictes cette lettre icy, B.

Le Maistre.

Après; C.

Pernet.

Et, j'ay le dyable si j'ay soif!
Je ne sçay moi où vous pensez.

Ce qui, dans ce passage, fait ressortir surtout l'intention satirique du poète à l'égard de la prononciation normande, c'est le soin qu'il a d'écrire, ainsi qu'il le prononçait sans doute, *voyre*, *boire*, *acroire*, *tout fin droit*, à la parisienne.

Des citations qui précèdent, ou, pour parler plus vrai, de celle qui est tirée de la grammaire de Jacques Dubois, il résulte que les premiers symptômes un peu remarquables de la révolution qui tendait au renversement de la prononciation *oi*, apparurent dans la capitale et une bonne partie de l'Ile de France, au début du 16e siècle. Ce n'est pas que, dès la fin du 13e, les formes du langage normand n'aient eu accès dans cette province, et jusque dans les actes du gouvernement [1], et qu'à cet égard, Jacques Dubois ne soit fondé à signaler cette révolution comme un retour à une forme primitive; mais si cela est vrai dans une certaine mesure, et pour certaines formes de la langue écrite, cela ne l'est pas à l'égard de la prononciation *oa*=*oi*, alors en vigueur dans le langage du peuple de Paris et des localités circonvoisines. Là, en effet, tandis que presque partout ailleurs en deçà de la Loire, on prononçait encore à l'infinitif *eir* pour *oir;* qu'à l'imparfait, au conditionnel, et dans les noms communs où entrait cette diphthongue, on prononçait *ouè*, ou *oé* qui n'en est que la simplification orthographique, le peuple de Paris prononçait *oa* à pleine bouche, et avec une telle autorité que, selon la remarque de Pasquier, les étrangers regardaient cette prononciation comme la seule française, et s'y conformaient. Que le changement dont elle fut l'objet dans les trente premières années du 16e siècle, lui ait été imposé par les courtisans, ou qu'elle l'ait accepté des provinces en relations commerciales chaque jour plus fréquentes avec Paris, c'est une question que j'examinerai tout à l'heure, mais le fait en soi est constant. Et déjà environ quinze ans après Jacques Dubois, l'*e* picard qu'il voyait poindre à l'horizon, la forme *ei* normande, et la forme *oè* propre à la Touraine, au Lyonnais et à d'autres localités, cherchaient à se glisser, l'une dans les imparfaits et conditionnels, l'autre dans certains noms communs,

---

(1) Voyez dans l'*Histoire de l'Hôtel-de-Ville de Paris,* par Leroux de Lincy : Sentence du 3 oct. 1298, p. 139 ; Sentence du 23 mars 1301, p. 154 ; Sentence du 12 mars 1302, p. 156; Sentence du 19 août 1303, p. 157, etc., etc.

tels que *reine*, qui est resté, et *aveine;* le troisième, dans les temps de verbes que je viens d'indiquer, et surtout dans les monosyllabes comme *roė*, *foė*, *loė*, *moė*. Toutes trois enfin et, pour ainsi dire, à l'envie, passaient lentement, mais hardiment, dans la pratique, quand un grammairien parut à point pour en fonder la théorie.

Ce grammairien était Louis Meygret. On peut croire que s'il eût été Parisien, il eût hésité à prendre parti pour une prononciation efféminée et répugnant, à cause de cela, au peuple de Paris; mais il était de Lyon où l'on prononçait ainsi, et peu modeste. Si donc il eût pu douter un moment que la prononciation de son pays fût la bonne en général, il dut changer d'avis et croire qu'elle l'était du moins à certains égards, du jour où il entendit quantité de Parisiens prononcer *oi* à la lyonnaise, c'est-à-dire *oė*. Il en posa donc la loi dans un traité de la grammaire française (1), où, sans respect pour l'étymologie, il subordonna toute l'orthographe à la prononciation. C'était fonder sur du sable, la prononciation étant aussi mobile que lui. Aussi « le bastiment de son escripture », manquant de solidité, ne résista guère aux attaques dont il fut l'objet. Guillaume des Autels, sous le pseudonyme de Glaumalis de Vezelet, dans son *Traité de l'orthographe des Meigretistes*, lui porta les premiers coups; Meigret se défendit avec plus de passion que de raison, et il eut en outre le dépit de rencontrer, dans le camp même de la réforme, un avocat, Jacques Peletier, qui ne lui fit pas moins de mal que son adversaire même (2). Pour comble de disgrâce, il ne trouva plus d'imprimeur! Il est manifeste qu'on ne voulait pas, en l'imprimant, se donner l'air de s'associer ou à la vanité, ou au ridicule de son système. Lui-même fut contraint d'en faire l'abandon, et de suivre l'orthographe usuelle dans sa traduction du traité d'Albert Durer, sur les proportions du corps humain, en 1557.

Ce système, dans son ensemble du moins et dans son radi-

---

(1) *Le Tretté de la Grammere francoęze fet par Louis Meigręt, Lionoęs.* 1550.

(2) Voyez dans *La Grammaire française et les Grammairiens du 16e siécle*, par M. Livet, une histoire de la querelle de Meigret et de Des Autels, et une analyse piquante et instructive des écrits singuliers auxquels elle a donné lieu.

calisme, ne fut point repris; toutefois Ramus s'en appropria la thèse sur la diphthongue *oi*, de laquelle thèse il devint bientôt un ardent promoteur. Aussi est-ce à lui et avant qu'il ait publié sa grammaire, que Pasquier adressait les plaintes mélancoliques qu'on a lues plus haut; c'est lui qu'il feint de croire innocent des entreprises téméraires qu'on lui attribue, et à qui il dit encore : « Le courtisan aux mots douillets nous couchera de ces paroles : *reyne*, *allèt*, *tenèt*, *menèt*; ni vous, ni moy, je m'asseure, ne prononcerons et moins encore écrirons ces mots de *reyne*, *allèt*, *venèt* et *tenèt*; ains demeurerons en nos anciens qui sont forts : *royne*, *alloit*, *venoit* et *tenoit*. » (1) Mais cette confiance, un peu jouée d'ailleurs, dans la raison d'un homme qui ne démordait pas aisément de ses opinions, fut déçue misérablement. Pasquier en fut pour ses doléances et ses frais de comédie.

Après tout, Ramus n'était pas l'inventeur de la prononciation nouvelle; il la trouvait en possession d'une certaine vogue, à la cour, où tantôt sous la forme *oè*, tantôt sous la forme *è*, elle balançait presque alors l'antique prononciation *oi*, dans les noms et les pronoms, et dans les imparfaits et conditionnels; à la ville, où le peuple lui-même, atteint de la contagion, commençait à dire, ainsi que Bèze le lui reprochera plus tard, *allet*, *venet*, etc. Enfin Meigret l'avait prescrite; en quoi il avait eu pour précurseurs G. Tory, et principalement J. Dubois. Elle jouissait donc déjà d'un crédit réel, non moins encourageant pour les réformateurs qu'inquiétant pour leurs adversaires. H. Estienne le constate; Claude de Saint-Lien (*à Vinculo*), dans

---

(1) *Lettres*, T. I, p. 129.

« Je ne suis plus *Francé*; c'est comme on prononce maintenant », est-il dit dans une pièce intitulée : *La Grande propriété des bottes sans cheval en tout temps, nouvellement descouverte, avec leurs appartenances, dans le grand magasin des esprits curieux*. A Paris, chez Nicolas Alexandre, rue des Mathurins. 1616; pag. 34, de la nouvelle édition publiée par M. Ed. Fournier dans le t. VI, pag. 29 et suiv. de ses *Variétés historiques*.

A peu près dans le même temps, Courval Sonnet se faisait ainsi l'écho des plaintes d'Estienne Pasquier, et peu d'années après la mort de celui-ci dans une de ses satires :

> Bref, que dirai-je plus ? Il faut dire il *allet*,
> Je *crès*, *francès*, *anglès*, il *diset*, il *parlet*.

un livre fait pour les Anglais qui apprennent le français, le constate également; (1) Bèze le confirme, ajoutant que quelques uns se dispensaient même de prononcer l'*o* dans *oai* = *oè*, et prononçaient seulement *ai*. (2) Cette remarque de Bèze a son prix; elle donne une date à la réapparition dans la langue du son et de la forme *ai*, et bien que Bèze ne parle que de la prononciation, la manière dont il exprime ce son, indique assez qu'on le représentait ainsi de rechef dans l'écriture. La même nouveauté, environ cinquante ans après Bèze, choquait vivement Charles Maupas, auteur d'une *Grammaire et syntaxe françoise*, dont la troisième édition parut en 1632. Le passage où il dresse contre elle une sorte de réquisitoire, est doublement curieux, et par le dégagé de la forme, et par la mauvaise humeur du grammairien contre ceux qu'il accuse d'avoir introduit cette nouveauté.

" *Oi* ou *oy*, dit-il, la naïve et vraye prolation de cette diphthongue devroit estre quasi comme *œ*, *e* ouvert (3); ainsi *foy*, *loy*, *roy*, *voir*, *trois*, *mois*, etc. Mais la dépravation qui s'est rampée depuis quelques années en ça, l'a grandement brouillée et rendue incertaine. Car on s'est pris à la proférer comme *e* ouvert, ou plustost comme la diphthongue *ai* en ces mots: *mais*, *jamais*, *faire*, *plaire*. Ce qui est survenu à la Cour du Roy, à mon opinion, par une folle imitation des erreurs des estrangers qui ne sçachans bien prononcer nostre langue, la corrompent; et les courtisans, singes de nouveautez, ont quitté la vraye et ancière, pour contrefaire le baragouin estrangier. Mais les doctes et bien-disans ès Cours de Parlement et ailleurs, retiennent tous-jours l'antique et naïve. Mesme, l'erreur ne s'estend pas sur tous mots, ains principalement sur les prétérits imparfaits des verbes, comme pour *j'aimoy*, *tu aimois*, *il aimoit*, ils diroient: *j'aymay*, *tu aimais*, *il aimait; j'aimerois*, *tu aimerois*, *il aimeroit*, *j'aimerais*, *tu aimerais*, *il aimerait*. Item quelques autres mots à plaisir, comme pour *droit*, *froid*, *estroit*, *croistre*, *connoistre*, *paroistre*, à l'adventure diront-ils *drait*,

(1) *De pronuntione ling. gall.*, p. 23, 1580, in-12.

(2) *De francicae ling. recta pronontiat.* p. 53, éd. de M. A. Tobler Berlin, 1868.

(3) Ainsi, Maupas voulait qu'on prononçât *oi*, quasi comme *oè*. " *Œ*, *e* ouvert, „ ne veut pas dire autre chose.

fraid, *estrait*, *craistre*, *connaistre*, *paraistre*. Mais non pas *chaisir*, *lay*, *fay*, *ray* (1), *trais*, *mais*, au lieu de *choisir*, *loy*, *foy*, *roy*, *trois*, *mois*. Ils diront peut-être *craire*, pour *croire*, mais non pas *la craix* pour *la croix*, ni *baire*, *naire*, pour *boire*, *noire*, ni *une fais*, *deux fais*, *quelquefais*, pour *une fois*, *deux fois*, *quelquefois;* en quoy se void qu'il n'y a que volage incertitude. Et qui la voudra ensuivre, je ne m'y oppose pas, ains il en a icy l'advertissement (2).

Le temps qui s'est écoulé depuis Maupas et son avertissement, a laissé pour la plus grande partie subsister la même « volage incertitude », et la prononciation de la bivocale *oi* dans les mots où elle entre, est encore loin d'être et ne sera probablement jamais uniforme. A ne s'en tenir qu'aux noms de peuples, pourquoi, par exemple, disons-nous Anglais, Français, et avons-nous tant de peine à dire Hongrais que nous lui préférons obstinément Hongrois? Pourquoi Dijonnais et Lyonnais, et Quimperois et Saumurois? Pourquoi Morbihannais et Ardennais, et Champenois et Blésois? Mais la coutume est une femme, il ne faut pas lui demander compte de ses caprices.

Mais quels étaient ces étrangers que daubent à l'envi les grammairiens, qui donnaient ainsi le ton à la Cour, et régentaient en quelque sorte notre langue? Ce ne pouvaient être les Espagnols. Eux et nous, au temps de G. Tory, H. Estienne et Ch. Maupas, n'étions guère bons amis, et l'on n'en voyait point à la Cour. Leur influence directe ne s'y fit sentir que sous Anne d'Autriche, et ce ne sera pas celle de leur langage, mais celle de leur littérature et de leurs mœurs. Toutefois, cette dernière influence ou l'hispanisme, comme on le voit par Brantôme, n'avait pas attendu l'arrivée de cette princesse en France pour s'y manifester. Au contraire, il y avait eu et longtemps des Italiens à la Cour. Les artistes, entre autres, que François Ier y avait appelés, formaient une petite colonie, et le plus ou moins d'action que ces étrangers avaient eu sur le goût et sur le langage, s'était continué sous les règnes de son fils et de ses petit-fils. On y avait vu ensuite les domestiques amenés de Florence par Marie de Médicis, lorsqu'elle vint épouser Henri IV; Concini, dont la

(1) Bèze remarque que beaucoup le disaient.

(2) Pag. 31 et suiv.

faveur dura dix-sept ans; les gentilshommes qui formaient sa garde, et qu'il payait de ses deniers; enfin quantité d'aventuriers de la même nation. Maupas fut le contemporain de ceux-ci, comme Henri Estienne l'avait été de ceux-là, et ce sont bien les Italiens que Maupas désigne par les mots « d'estrangers qui, ne sçachans bien prononcer nostre langue, la corrompent. » Il est donc d'accord avec Henri Estienne à cet égard, et en particulier sur l'amollissement qu'ils donnaient à la bivocale *oi* en la prononçant *ê* ou *ai*.

Ainsi, tandis que, selon G. Tory, les Italiens propageaient à Lyon le son *a*, c'est selon Henri Estienne, Maupas, et d'autres encore, le son *ai* qu'ils mettaient à la mode à Paris. Il n'est pas aisé de concilier ces deux opinions, et je ne l'entreprendrai pas. Je ferai seulement cette remarque : Que les Français prennent aux étrangers des mots de leur langue, et, si je puis m'exprimer ainsi, qu'ils les francisent, cela s'est vu et se voit encore; mais que ces mêmes Français, et par-dessus tous, les Parisiens, si prompts à tourner en ridicule les étrangers qui parlent plus ou moins mal la langue française, aient la complaisance d'adopter ces vices de prononciation dont ils se moquent habituellement, et qu'ils s'en parent comme de grâces dont ils auraient fait la façon, c'est ce que j'ai peine à comprendre. « L'homme du peuple, disent excellemment MM. Weil et Benloew, n'est pas choqué de certaines fautes contre la grammaire; mais le *son* étranger lui est antipathique, et le fortifie davantage dans l'amour pour l'idiome national. » (1) C'est au contraire avec une certaine complaisance que le peuple de Paris souffrait les sons provinciaux, variantes, à ses yeux, de son propre idiome; et c'est à peu près ainsi que la langue latine, après la guerre sociale, et quand les peuples voisins de Rome eurent obtenu le droit de cité, subit l'influence de leurs dialectes, provinciaux à son égard, à cause des affinités qu'ils avaient avec elle. Peut-être même est-ce au mélange de ces peuples avec les Romains qu'il faut attribuer en partie la prépondérance que l'accent acquit peu à peu sur la quantité prosodique, et qui finit par n'en laisser que des ruines. En tout cas, si c'est aux Italiens que nous devons en partie les sons *ê*, *ai* pour *oi*, ils n'ont

(1) *Théorie de l'accentuation latine*, p. 250. 1855.

fait que nous aider à recouvrer notre bien, la flexion *ai* à l'imparf. et au condit. ayant été, comme on l'a dit, signalée dans les monuments littéraires des 11e et 12e siècles.

Quant aux flexions *oè*, *ouè*, qui avaient cours conjointement avec les flexions *e*, *ai*, et qui en étaient comme les complices dans la violence faite à la flexion *oi*, elles se réclamaient elles-mêmes d'une aussi haute antiquité. On les rencontre pour la première fois tout à la fin du 12e siècle. Formées de l'imparfait latin en *abam* de la 1re conj., comme les flexions *oie*, *eie* l'étaient de l'imparfait en *ebam* des trois autres, elles supplantèrent peu à peu celles-ci mêmes et s'introduisirent du même coup dans différents dialectes de la langue d'oil, quelquefois sur les points de son territoire les plus opposés. La forme *oe* (1) était surtout en usage en Touraine et dans la partie est de l'Anjou, puis au sud-est du Maine; la forme *oue*, dans le reste de ces deux provinces, dans la Normandie, et dans le Poitou. Ajoutons-y la Bourgogne centrale où les deux formes étaient simultanément employées; le Lyonnais où la première seule, *oe* commençait à pénétrer et où nous la voyons fleurir au 16e siècle; enfin la Franche-Comté en possession des deux formes, comme la Bourgogne centrale, et où l'imparfait en *oue* a des partisans rétardataires jusque dans Besançon.

Appliquées d'abord aux seuls verbes, les formes *oè*, *ouè* atteignirent la forme *oì* dans tous les mots où elle avait son domicile naturel, et ce n'est guère qu'à ce moment, comme l'attestent les passages cités plus haut de J. Dubois, Pasquier et Bèze, qu'elles rendent les grammairiens et les savants attentifs, excitant les protestations des uns et l'approbation des autres.

Ces formes étaient-elles sourdes, comme le croit M. Burguy? Cela est très-probable. Néanmoins, je pense que cette surdité, si elle affecta dans le principe les formes entières *oe, oue*, dut cesser à la longue, en Normandie comme en Touraine, de frapper l'*e*, pour se concentrer sur *o* et sur *ou*, en Touraine faiblement, fortement en Normandie; que cette concentration de la surdité sur *o* et sur *ou* ayant eu pour effet de dégager l'*e*, lui permit de prendre un son indépendant, à savoir de devenir un *é* fermé de muet qu'il était auparavant.

---

(1) Burguy, *Gram. de la langue d'oil*, T. I, p. 219, 1re éd.

J'en conclus donc (et les dates sont là pour autoriser ma conclusion), que, pendant les séjours fréquents et plus ou moins prolongés à Blois, des rois François I[er], Charles IX et Henri III, les personnes de la cour, soit pour rendre hommage au langage d'une province qui passait déjà et qui passe encore pour parler le français le plus pur, soit par manie de le contrefaire, soit enfin par habitude, prirent des Tourangeaux le son *oè*, et lui donnèrent une vogue qui, avec des vicissitudes et des formes orthographiques diverses, avec des applications de moins en moins justifiées par l'étymologie, se prolongea jusque vers la fin du 18[e] siècle.

Ce son *oé*, dont il est facile de se figurer la grâce affectée et la délicatesse dans la bouche d'un homme de cour, s'épaississait dans celle d'un homme du peuple en *ouè*, *ouai*, sans qu'on puisse dire pourtant que ce dernier son fût une imitation préméditée de l'auteur. Le peuple n'empruntait rien aux courtisans, en fait de langage, mais le contraire est arrivé plus d'une fois. Les seigneurs qui, sous les Valois et les deux premiers Bourbons, allaient faire des parties dans les lieux où se réunissait, buvait et s'amusait le peuple, ne se proposaient pas de lui enseigner leur langage; mais bon gré mal gré, ils y apprenaient le sien; en quoi, selon Ramus, le terrible champion de l'usage populaire, ils ne faisaient que leur devoir et ils ne s'en trouvaient pas toujours mal, non plus que la langue française elle-même. (1) On sait le cas particulier que faisait Catherine de Médicis, de la langue des halles (2). Ce n'était pas pour détourner les courtisans d'aller l'y apprendre. Ils n'y apprirent pourtant pas à prononcer *oé*, quoique ce son puisse aussi bien être un rafinement de *oue*, que celui-ci un renforcement de celui-là. L'un et l'autre se disaient simultanément, chacun dans son milieu. Mais le son *oue*, plus usité d'ailleurs dans la banlieue qu'à Paris, bien qu'on l'entende encore quelquefois dans la

---

(1) " Le peuple est souverain seigneur de sa langue, et la tient comme un fief de franc aleu, et n'en doit recognoissance à aulcun seignenr. Lescolle de ceste doctrine n'est point es auditoires des professeurs hébreux, grecs et latins en l'Vniversité de Paris; elle est au Louvre, au Palais, aux Halles, en Grève, à la place Maubert. „ Cité par M. Livet, dans *Grammaire française et Grammairiens du 16*[e] siècle, pag. 179.

(2) *Scaligerana,* au mot *Catherine de Médicis.*

bouche de la petite bourgeoisie parisienne, le peuple le devait aux Normands qui hantaient ses marchés, et qui, en lui donnant ses denrées pour de l'argent, lui donnaient aussi pour rien son langage.

Parmi les causes plus ou moins appréciables qui font que deux dialectes issus de la même souche et en contact journalier, se font des emprunts et se pénètrent réciproquement, il faut compter l'imitation. Si donc il est vrai, et personne n'en peut douter, que l'imitation, prise au sens de contrefaire, est un des attributs du peuple de Paris, on doit en conclure que la population singeresse et gausseuse des halles, s'amusant à la fois et s'impatientant de la bonhomie astucieuse des paysans normands, jointe à leur vocalisation traînante, en aura contrefait le plus facile, c'est-à-dire l'accent, et aura fini par en garder quelque chose. Aujourd'hui encore il n'en a presque rien perdu, surtout dans la banlieue, à l'ouest, le peuple ayant été là plus mêlé et avec plus de durée aux marchands normands, et de plus, ayant été leur hôte, leur entrepositaire, leur associé, et, quand il s'agissait de violer les ordonnances sur la marchandise, leur complice.

Voilà pourquoi, dans les *Sarcelles*, dans les *Conférences*, et dans toutes les pièces de théâtre à rôles de paysans des environs de Paris, on rencontre si souvent les sons normands *è*, *et*, *ouè*, *ouai*, à côté des sons parisiens *oa*, pour représenter la bivocale *oi*; car les *Sarcelles* comme les *Conférences* ne laissent pas de se conformer en même temps à la vieille prononciation parisienne, et d'écrire *moa*, *toa*, *soa*, *loa*, *foa*, *voar*, *savoar*, *croare*, etc., etc. avec un *a*, comme si elles eussent eu honte de refuser ce tribut à une forme dont l'antique et éclatante sonorité charmait si fort les oreilles du bon Pasquier. Les imparfaits mêmes et les conditionnels ne s'y écrivent pas autrement en plusieurs rencontres. Les *Conférences* donnent j'*envoyas*, je *regardoas*, j'*enragoas*. (1) Si cette flexion n'y est pas aussi communément employée que les autres, c'est, je le répète, que le normand a déteint davantage sur le patois de la banlieue, dans lequel les *Conférences* et les

---

(1) Une faute très grande des parisiens, dit Bèze, est, à l'imitation des Doriens πλατειάζοντες, de prononcer *fouare, voarre, troas,* pour foire, (feurre) voirre (verre), trois. *De francic. ling. recta pronuntiatione,* p. 54.

Sarcelles sont plus spécialement écrites. Mais le fond parisien s'y distingue toujours nettement. Il en est de même aujourd'hui. Les paysans, à l'ouest et au nord-ouest de la capitale, sont encore (je l'ai déjà dit) fidèles à l'intonation normande, qui prévaut, sans cependant l'étouffer, sur l'intonation parisienne. Elle prévaut également au nord, soit parce qu'elle s'y est infiltrée à la faveur des rapports de voisinage, soit parce que la région du nord étant traversée par le chemin des Flandres et du Hainaut, par où passait et passe encore le commerce de ces provinces avec Paris, cette région l'a prise des Wallons qui l'ont au même degré que les Normands.

Ainsi, dans le traitement de la diphthongue *oi*, c'était, au commencement du 17e siècle, la prolation normande *ouè* (=*ouai*) qui exerçait ses ravages dans la banlieue, et poussait ses excursions jusque sur les marchés de Paris; au contraire, c'était la prolation tourangelle *oè* (= *oai*), qui, soutenue par la faveur des courtisans et des doctes, butait de plus en plus à caractériser le beau langage. Il faut croire qu'elle avait un principe de vitalité réelle, puisqu'elle n'était pas encore éteinte à l'époque de la Révolution, et que depuis même, à la cour de Louis XVIII et de Charles X, elle a eu des partisans.

Plus d'un siècle après Th. de Bèze, et près de trois quarts de siècle après Maupas, La Touche, écrivant sous l'empire d'une coutume qui n'était pas encore près d'abdiquer, veut que *oi*, dans les monosyllabes, soit prononcé *oai : loai, roai, moai, boais, doait, droait*, pour loi, roi, moi, bois, doit, droit; qu'il en soit de même lorsque *oi* est suivi d'un *e* muet : *joaie*, *foaie,* etc., pour joie, foie; dans les noms et dans les verbes en *oie* et en *oire; voair*, *recevoair*, *dortoair*, *mouchoair*, *oratoaire*, pour voir, recevoir, dortoir, mouchoir, oratoire; au présent de l'indicatif de ces mêmes verbes : *je reçoais*, j'*apperçoais*, pour je reçois j'aperçois; dans la plupart des noms de nation et de pays : *Gauloais*, *Génoais*, *Hongroais ;* l'*Artoais, le Rhetéloais*, l'*Angoumoais, etc.*, (1). Ne dirait ou pas une règle de grammaire à l'usage des mariniers et des débardeurs? Le père Bouhours voulait même qu'on prononçât *ouai*, tout comme s'il eût fait sa

(1) *L'art de bien parler françois,* T. I, p. 36. 1696.

cour au peuple; mais il en est repris par La Touche, et nettement. Il n'y avait vraiment pas de quoi.

Enfin, en 1776, c'est-à-dire quatre-vingts ans après La Touche, l'abbé Cherrier imagine un système d'orthographe qui doit rendre visible à l'œil la prononciation de *oi*, sans en altérer la forme; c'est de mettre un accent grave sur l'*e* : *è*. On saura alors que cet *e* doit être prononcé comme un *è* ouvert. (¹) Cette proposition n'a pas fait fortune.

Une si longue persistance dans une prononciation qu'on trouverait aujourd'hui aussi ridicule qu'antiparisienne, et le parfait accord avec lequel les grammairiens l'érigèrent en théorie, semblaient lui promettre un établissement solide et définitif dans la langue dont ils étaient les législateurs. Il n'en fut pas tout à fait ainsi. Après avoir passé par toutes les phases qui marquent le cours des institutions comme de la vie des hommes; après avoir régné longtemps à la cour et à la ville, dans le langage du peuple de Paris et dans celui de la banlieue, sous les formes diverses que j'ai indiquées et dont la banlieue retient encore quelque chose, elle se réduisit dans la langue générale, d'une part au son et à la forme simple *ai*, de l'autre au son et à la forme *oi*, que le peuple articule de nouveau *oa*, comme au 15ᵉ siècle. Le son *aî* s'établit finalement dans les imparfaits, les conditionnels, et dans une grande partie de noms de peuples. On ne l'en trouve pas moins un peu avant cette époque, et avant que Voltaire lui ait donné le branle, employé aux temps des verbes précités, dans les *Conférences*, où il a plus de vingt-cinq ans d'avance sur la proposition de l'avocat Bérain. La remarque en est bonne à faire, n'ayant point été faite jusqu'ici. Quant au son *oi*, il chassa l'usurpateur *oè* de toutes les autres places où une mode opiniâtre l'avait longtemps maintenu, et il recouvra ainsi la jouissance de plus de quatre cents mots dont il avait été dépossédé. J'aime à croire que les mânes de Pasquier en reçurent quelque consolation.

J'ai tâché de raconter l'histoire des vicissitudes de la bivocale *oi*, tant dans la langue française que dans le patois parisien. Mais elle a, bien avant moi, exercé l'esprit non seulement de plusieurs grammairiens français, mais encore d'autres qui ne l'étaient

---

(¹) *Équivoques et bizarreries de la langue française*, p. 13. 1776.

pas. Des écrivains, même étrangers à cette profession, s'en sont occupés; j'ai nommé entre autres Étienne Pasquier, qui n'était pas loin d'y voir le fond de la langue, tant il s'était pris de passion pour elle. De nos jours, M. Bernard Jullien lui a consacré une thèse (1), en forme de dialogue, où il s'est donné le plaisir d'un contradicteur pointilleux et pressant, afin de mieux déployer, en le combattant, cette force ou plutôt cette inflexibilité de logique qui lui est propre, et qui s'affile au frottement de la contradiction. Si j'ai traité à mon tour de cette bivocale, c'est parce que l'étude, même spéciale, dans laquelle je me suis renfermé, m'en faisait une loi; et si je m'y suis étendu, au risque de redire quelquefois ce qui a été dit, c'est qu'après avoir observé combien de travestissements la bivocale *oi* revêt dans le patois parisien, il m'a semblé qu'on en pouvait déterminer la manière dont les Parisiens la prononçaient généralement, et depuis combien de temps.

J'avoue néanmoins qu'en exécutant un travail aussi aride, dont l'utilité n'est pas de premier ordre et qui est d'un agrément très-relatif, j'ai hésité plus d'une fois. L'on a peine à se retrouver et à se conduire dans ce dédale de formes si nombreuses et si illogiques, et l'on se heurte à chaque instant contre l'impossibilité presque absolue de leur donner des dates précises. J'estime cependant que Pasquier avait raison, quand il affirmait la haute antiquité de la prononciation qu'on donnait en France à la diphthongue *oi*. Cela sans doute n'était pas rigoureusement vrai à l'égard de la France; il s'en fallait même de beaucoup; mais c'était très-vrai à l'égard de l'Ile-de-France, et principalement de Paris. Il est certain, d'après la dénonciation en forme de J. Dubois, que jusque dans la première moitié du 16e siècle, les Parisiens, traduisant régulièrement la flexion *ebam*, écrivirent et prononcèrent *oie* exactement comme nous prononçons aujourd'hui le nom de la volatile, aux imparfaits et conditionnels des verbes, et *oa* (par *o* et *a*), dans les noms communs et propres et dans les pronoms de la 1re personne, et, de la part du peuple, dans toutes les rencontres. Quant aux formes *oué*, *oè*, qui visèrent à supplanter les deux autres à la même époque, bien que je pense avoir suffisamment

(1) *Thèses de grammaire*, p. 51. 1855, in-8°.

établi par quels intermédiaires elles agirent sur la prononciation parisienne, j'aurais pu avoir quelques scrupules à cet égard, en considérant que dans les flexions *oe*, *oue*, l'*e*, selon M. Burguy, avait été muet autrefois. Mais je crois avoir expliqué avec assez de vraisemblance comment le son *è* normand avait revendiqué son indépendance, et s'était détaché peu à peu du son *ou* qui le précédait. Or, c'est ce son *è*, soit simple, soit combiné avec l'*i* *(ei)*, son caractéristique de la prolation normande, que le peuple de Paris et de ses environs lui ont momentanément emprunté, et cela par les moyens et à la faveur des circonstances que j'ai indiqués ci-devant. Il est à remarquer seulement, sans doute parce que la langue du peuple parisien et des paysans de la banlieue est plus déliée que celle des Normands, que la prononciation de ceux-là est moins épaisse, et généralement plus tourangelle que normande. Ils disent en effet plus volontiers *moè*, *toè*, que *mouè*, *toué*. C'est comme une reprise, chez les paysans du moins, de la prononciation des seigneurs de la cour des Valois, opérée par des gens qui furent autrefois leurs vassaux, et qui ne sont pas aussi certains de parler le langage de leurs anciens maîtres que de posséder leurs propriétés.

Oi perd l'*o* dans *rine* ou *ryne* (1), ancien français *roîne*, pour reine, et dans *rial*, *riaume*, pour royal, royaume, formes que donnent les *Conférences*. Il y faut joindre *mi* pour moi, forme picarde qui est aussi celle du régime indirect dans l'ancien dialecte bourguignon. *Oi* perd l'*i* au contraire dans *bosson*, *posson*, *mosson*, *voture*, prononciation actuelle des habitants de la banlieue, conforme à celle des paysans de la basse Bourgogne.

Ou.

J'ai parlé du changement d'*o* en *ou;* le contraire a lieu aussi dans quelques mots. Cou, coups, fourcher, tourner, tourment, reprennent leur ancienne forme : *col* (écrit plus volontiers *co)*, *cos*, *forcher*, *torner*, *torment*. C'est la prononciation du Dauphiné, de la Bourgogne et de la Savoie ; mais il est bien peu de pays qui n'en offrent des traces, quoiqu'elle soit effectivement

(1) Claude de Saint-Lien reproche cette prononciation aux Parisiens de la fin du 16e siècle. *De pronuntiatione linguae gallicae*, p. 76.

plus familière aux patois de ces trois provinces. Le son de cet *o* est très-ouvert, trop ouvert même pour le peuple de Paris, qui lui substitue volontiers le son plus fermé *au*, comme dans boutre, goudron, dont il fait *bautre*, *gaudron*. Il dit encore *équeute* pour écoute, par une transformation propre au patois bourguignon, et *crupion* pour croupion.

Ui.

Il retranche l'*i* de cette bivocale aussi bien dans les mots où *ui* vient du latin *o* que dans ceux où il vient d'un *i* et d'un *u* de la même langue: *curassier*, *cusaine*, cuisine; *cuyère*, *cuyerée*, *cussot*, *hussier*, *jun*, *julliet*, *lusant*, *nusible*, *russiau*, ruisseau; *russelant*, *sus*, suis.

Au contraire, c'est l'*u* qui tombe, dans *brit*, *brière*, bruyère; *depis*, *ensite*, *frit*, *li*, *nit*, *pis*, *pisse*, puisse; *pissant*, *plye*, pluie; *sis; sivant*, *sivi*, de l'ancienne forme picarde *sivir*. Il y a même une forme toute particulière pour ce dernier mot, qui est *sieuvi*. Elle est dans les *Sarcelles*, première partie, p. 262:

A *sieuvi* la chose à la piste.

J'en parle au titre *Flexions des verbes*.

CONSONNES.

B.

B se change en *r*, par euphonie, dans *sub*, préfixes des mots submerger, su(b)jet, subvenir, qu'on trouve écrits *surmarger*, *surjet*, *survenir*, dans les monuments du langage populaire de Paris. Toutefois on trouve *survenir* employé au sens de subvenir, dans Amyot, *Vie d'Agésilas*, ch. VI: « Estimant, y est-il dit, que rien ne pouvoit estre mauvais de ce que lon fait pour *survenir* à un ami. » Quant à *surjet*, il est possible que l'*r* soit simplement épenthétique.

C.

Par euphonie encore, *c* dur initial, se change en *g* dans calice, canif, *galice*, *ganif*. Le premier est du français du 12e siècle:

N'i demorra ne *galice*, ne chape.
Li coronement de Looys, v. 434.

On ne dit plus *ganif*, prononciation patronnée par Ménage, que dans quelques provinces, par exemple, le Bourbonnais. Final, *c* se change en *t*, dans avec : *avet*. *C* doux médial devient également *t* dans *exortiser*, et *cc* devient *ss* dans *sussession*. Suivi de *h*, il se change en *j* consonne ou en *g* doux : *ajeter*, encore usité quelquefois, *hager*, hacher, *bouge*, bouche, toutes formes qui sont dans les *Gazettes des Halles*. Suivi de *l* (*cl*), *c* donne le son dur de *que*, *e* muet : *arque*, *couverque*, *bésiques*, *artique*, *manique*, manicle; *ostaque*, *onque*, oncle ; *oraque*, *pinaque*, *spectaque*. Il tombe dans havresac : *havresa*.

C, dans nos textes, se changeant presque toujours en *t*, à la fin de l'adverbe donc, n'est pas une simple méprise orthographique; c'est la marque de la nasalité pesante que le peuple donnait à ce son, en le prononçant, à la différence de ceux qui l'allégent, en faisant vibrer doucement le *c*. On trouve pourtant ce mot ainsi orthographié, non seulement dans les poètes du 13e et du 14e siècle, mais même dans ceux du 16e :

A tant prins congié d'elle
Disant, or adieu *dont*,

dit le poète J. G. Alione, dans la *Chanson d'une bergère*.

D.

Dans tarder, *d*, par un retour à une ancienne forme, se change en *j* ou en *g* : *tarjer* on *targer*, qui supposent un mot bas latin *tardiare*. L'analogie à produit *garge*, de garde ; *garger*, de garder; sans parler de *margelle* qui est resté, tandis que *mardella*, dit conjointement avec lui en 1606, comme l'atteste le dictionnaire de Nicot, n'est plus usité.

Le peuple dit aussi communément *cousre* pour coudre, revenant ainsi, par le changement du *d* intercalaire en l'*s* radicale latine, *consuere*, à une forme probablement primitive, mais antérieure au 13e siècle, car, dans ce siècle, on disait déjà et on écrivait *coudre* :

Di as enfans dant Gilemer
Ke tu fais l'aiguille enfiler
Dont tu lor dois *coudre* les mances.

Vers sur la Mort, IX. Publié par Méon.

Suivi d'un *i*, et à quelque endroit qu'il soit ainsi placé dans

le mot, *d* ne saurait échapper à sa transformation en *gu*, d'où nous avons :

Attenguions, attendions; *amoguier*, amodier; *congéguier*, congédier; *coméguie*, comedie; *étuguier*, étudier; *éguifier*, édifier; *Guieu*, Dieu; *guiable*, diable; *guiantre*, diantre; *guiau (d'iau)*, d'eau; *guiamant*, diamant; *limonaguier*, limonadier; *menguier*, mendier; *reméguier*, remédier, etc., etc.

Ce vice de prononciation est très-commun dans la basse Bourgogne, et il y est si invétéré, qu'il est un de ceux dont est le plus choquée l'oreille des personnes qui n'en ont pas l'habitude. Il est fort probable que, comme tant d'autres vices de ce genre, celui-là aura été communiqué aux Parisiens par les Bourguignons. Il est surprenant toutefois que les anciens grammairiens, ceux du moins en assez grand nombre que j'ai consultés, et qui sont si attentifs à signaler les formes corrompues du langage du « petit peuple » de Paris, n'aient rien dit de celle-ci.

G.

G devant *a* se change en *c* dans vagabond, *vacabond*, et dans gangrène, *cangrène*, où il reprend le *c* étymologique, ce mot étant venu de l'italien *cangrena*. Cette prononciation tout à fait anti-euphonique est plus dans la nature du peuple parisien, aussi antipathique à l'euphonie qu'à l'euphémisme. C'est pourquoi il ne faut pas toujours prendre pour euphonie ce qui la plupart du temps n'est chez lui que *glossocnie*, ou paresse de la langue. Ainsi, *g* disparaît dans *siner* ou *seiner*, signer, et dans ses composés *assiner*, *consiner*, ou *asseiner*, *conseiner* (1), dans *companie*, *croquinole*, *esparne*, épargne; *inomainie*, *malaine*, maligne; *poniée*, poignée.

---

(1) *Assener* est employé pour assigner ou ajourner, et avec le régime indirect : *assener* à quelqu'un, dans les actes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, à la fin du 13e siècle : « Ce ouï, *assenames* audit Jaques par devant nous. » *Assignation pour répondre*, etc,, 1297; dans l'*Histoire de l'Hôtel-de-Ville de Paris,* par Leroux de Lincy, pag. 135 et 136. — « Est *assené* par devant nous à Fouques Haouys, etc. » *Assignation de témoins,* 1297; ib. p. 137. Deux ans plus tard, les mêmes actes se servent d'*assigner* avec le même régime; ib., p. 148. En 1305, ils disent *adjorner* ou semondre, avec l'accusatif, ib., p. 170.

H.

Cette lettre s'intercale dans pays et aider, qui deviennent alors *pahis* et *ahider*, celui-ci, selon la prononciation picarde, *aïder*. Elle se place devant ahuri, *hahuri*, et se substitue au *g* dans gluaux, godelureau, et guenilles: *hluaux*, *hodelureau*, et *henilles*, lequel est dans Rabelais: « Les *henilles* de Gaietan. » [1] Cette orthographe, qui est celle des *Conférences*, implique, dans la prononciation de ces mots, un renforcement extraordinaire du son guttural propre au *g*, lorsqu'il précède les voyelles fortes *a*, *o*, *u*, les diphthongues *eu* et *ui*, et au moins la liquide *l*. Cette forte *expiration* du gosier est plus familière aux Anglais et aux Allemands qu'au peuple de Paris.

L.

Précédée de *f* et suivie d'un *e* muet, cette lettre est, pour ainsi dire, emportée dans l'orbite de l'*f*, et s'assimile *progressivement* à lui. D'où il résulte *giffe* pour gifle, *morniffe* pour mornifle, *giroffe*, pour girofle, *marouffe* pour maroufle. C'est le contraire du latin, où l'assimilation est provoquée par le retentissement des liquides dans lequel se perd aisément le son plus sourd des consonnes fortes, et où elle est regressive : *pellegere* = *perlegere; pellucidus* = *perlucidus*; *irritus* = *inritus*.

L se change en *i* dans *piace*, *piaisir*, *piume* ou *pieume*, *despiaise*, selon la loi de mutation italienne, pour place, plaisir, plume, déplaise. Henri Estienne ne manque pas d'attribuer ce vice de prononciation, qui était commun au peuple et aux courtisans, à l'influence italienne. De la part des courtisans, surtout de ceux qui vivaient sous François I[er] et Henri II, cela est fort possible. La grande conformité qui existe dans ces mots entre le français et l'italien, invitait si naturellement à singer la prononciation de celui-ci que, la mode y aidant d'ailleurs, la conséquence était inévitable. Mais ce n'est pas pour cette raison qu'on parlait ainsi à la Place Maubert; là, il y avait longtemps qu'il était d'usage de substituer dans les mots dont il s'agit et autres analogues les sons épais aux sons liquides. Le peuple tenait plutôt cet usage de la province que des courtisans, car on ne pronon-

---

[1] *Pantagruel,* L. II, ch. 7.

çait pas autrement, comme on le fait encore aujourd'hui, notamment en Bourgogne et en Lorraine.

Initiale ou médiale, *l* se change en *n* et donne *nune*, (pat. bourg.), *nazzis, nantilles* (pat. bourg.); *n'an*, (*n'on*), *nilas* et *linas*, *orphenin*, pour nulle, lazzis, lentilles, l'on, lilas, orphelin. Il devient *r* dans les mêmes positions; d'où il résulte :

Artesse, *armanuch*, *cérébre*, *compriment*, *crin d'œil*, *mérancolique*, *région*, légion; *ruette*, luette.

Ce changement de *l* en *r*, s'il est indigène à Paris, ne laisse pas non plus que de sentir aussi sa province. Paris, dans ce cas, en serait peut-être redevable aux écoliers bourguignons et foréziens. Ce qui rend cette opinion vraisemblable, c'est un passage de Geoffroy Tory (1) que je vais rapporter. Le quartier des écoles étant celui de la place Maubert, il n'est nullement impossible que certains vices de la prononciation provinciale se soient introduits dans le langage du peuple par le canal des écoliers.

« L est mal prononcé, dit Geoffroy Tory, en dictions latines au pais de Bourgoigne et de Forets, quant pour ladicte lettre *l*, on y pronunce le *r*, comme j'ay veu et ouy dire à maints jeunes escoliers desdicts pais, quant ilz venoient icy en l'Vniversité de Paris, au Collége où pour lors je régentoye. En lieu de dire *mel*, *fel*, *animal*, *Aldus*, *albus*, et maintes autres semblables dictions, ils pronunçoient *mer*, *fer*, *animar*, *Ardus* ou *arbus* » (1).

Ce n'était pas certainement par une raison tirée du latin même que ces écoliers prononçaient ainsi la lettre *l*; c'est uniquement parce qu'ils la traitaient de même dans leur dialecte provincial. L'un des deux vices n'était que la conséquence de l'autre.

L meurt pour renaître en *u* dans quel, quelle, qui devient *queu*, des deux genres et des deux nombres. Il fait de même dans tringle, épingle, *tringue*, *épingue*. Il se change en *s* dans filleule : *filleuse*.

Deux *ll* mouillées ou *l* simple précédées ou suivies des sons *ai* (=*aï*), *ia*, *ie*, *iu* se changent en *y* : *atteyier*, *ayance*, *aiguiye*, *ayeurs*, *anguiye*, *boutaye*, *batayon*, *babyer*, *bryant*, brillant; *canaye*, *cavayé*, *cayou*, *escayer*, *écayère*, *fye*, fille; *fretyer*, *gouayer*, *gryade*, *gayard*, *habyer*, *meyeur*, *mangaye*,

(1) *Champ Fleury*, p. XLIX, recto.

meyeu, milieu; *paye*, *payer*, paille, pallier; *souyers*, *singuyer*, *vayant*, vaillant, etc.

Cette mouillure outrée, propre au bourguignon, au wallon et au lorrain, est portée si loin dans le premier, que là même où *l* simple est entre deux voyelles simples, il l'applique à cette *l*, et de malice, délice, fait *maillice*, *deillice* = *mayce*, *déyce*.

M.

Des deux *mm* qui se suivent dans flamme et enflammer, le second se change en *b*: *flambe* (12e siècle), *enflamber*, qui est picard, et dont le simple, *flamber*, est resté dans la langue.

N.

Par une sorte de loi de réciprocité, *n* initiale ou médiale se change en *l*, comme *l* s'est changée tout à l'heure en *n*. On dit donc: *chaloine*, *velin*, *velimeux*, *envelimé*, *lacre*, nacre; *lommé* et *relommé*, *lapolitain*, etc. Ce vice est propre à d'autres patois provinciaux, parmi lesquels sont le bourguignon et le rouchi.

Dans inhumain, *n* cède la place à *r*: *irhumain*.

Quand le monosyllabe *en* est suivi d'un mot commençant par une voyelle, le peuple détache l'*n* et l'incorpore à ce mot: *il se nest allé*, *on ma na parlé*, pour il s'en est allé, on m'en a parlé; rétablissant ainsi par la prononciation l'*e* élidé de s'en, m'en, et traitant l'*n* comme s'il avait affaire à la particule ne, dont l'*e*, devant une voyelle, serait remplacé par une apostrophe. Bèze a déjà fait cette remarque (1).

P.

P ne souffre de changement que devant l'*h*, auquel cas il se convertit en *fl*: *triomfle*, pour triomphe. Il ne se prononçait pas dans pseaume: les *sept siaumes*. Henri Estienne reprochait au peuple de ne pas le faire sonner la plupart du temps à la fin de coup, beaucoup, trop, prétendant que cette lettre devait y avoir le même son que dans ces cris des matelots grecs ὠόπ, ὠοπόπ. (2) Cette critique d'Henri Estienne était apparemment

---

(1) *De francicæ linguæ recta pronunciatione*, p. 35.

(2) *Hypomneses*, p. 66.

justifiée par l'usage de son temps; mais le peuple n'en ferait pas plus d'état aujourd'hui que jadis, et tout le monde serait de son avis.

Q.

On a vu plus haut le changement de *cl* en *qu;* on voit ici le contraire dans le même temps et dans les mêmes écrits. Authentique, boutique, musique, maniaque, Pâques, se prononçent et s'écrivent *autenticle*, *bouticle*, *musiqle*, *maniacle*, *Pasqles*. Mais perruquier fait *perrutier*, par la raison que la dernière syllabe de ce mot, au lieu de terminer par un *e* muet, se termine par la diphthongue *ié*. Comme c'est le contraire qui arrive ordinairement, c'est-à-dire que *tier* se change en *quier*, tandis qu'ici c'est *quier* qui se change en *tier*, on verra plus loin la belle revanche que prend le son *qu* de cette unique usurpation du *t* sur les droits qne ce même son s'arroge partout où le *t* est suivi de *ié*, *ier*, *iau*, *ion*.

Q s'échange contre *g* dans *chiguenaude*, *haguenée*.

R.

R ayant pris, comme on l'a vu en certains mots, la place de *l*, qui n'est elle-même, ainsi qu'il a été remarqué, qu'un *r* affaibli, voit la sienne prise en certains autres mots par cette même lettre. Tous les grammairiens du commencement du 16e siècle mettent cette permutation à la charge des Parisiens. (1) On dit donc *Chalenton*, *désalteur*, déserteur; *moluē*, *paller*, parler; *proculeur*, *ralement*, *teleste*, terrestre; *Val-de-Glace*, *palain*, parrain.

Dans nombre de mots qui se terminent en *eur*, *r* est suppléé par *x;* mais il arrive le plus souvent qu'il est tout uniment supprimé. On écrit donc *avaleux* et *avaleu*, *casseux* et *casseu*, *chanteux* et *chanteu*, *conseilleux*, *danseux*, *dénicheux*, *dépendeux*, *ergoteux*, etc.

Mais la révolution la plus singulière que subit cette lettre dans la langue du peuple de Paris, et même, au témoignage de nos anciens grammairiens, dans celle des gens bien élevés, est le changement de cette consonne en *s* ou *z*, mais plus souvent

---

(1) Voyez entre autre Charles Bouville, p. 25 et 36.

en *z*. Il n'est peut-être pas dix mots dans les *Conférences*, munis d'un *r*, au commencement, au milieu ou à la fin, qui n'y soient soumis, et ce n'est pas une des moindres cacophonies qui rendent la lecture de ces pièces si difficile. Il faut tout l'esprit et tout l'enjouement dont elles sont remplies pour faire supporter cet inconvénient.

Nos anciens grammairiens, à partir du 16e siècle, et Geoffroy Tory, dès les premières années mêmes de ce siècle, sont unanimes pour rappeler que le changement de *r* en *s* et de *s* en *r* était fréquent chez les Grecs et chez les Romains; ils ne manquent pas d'alléguer Quintilien et Festus qui indiquent, l'un, les formes primitives *Valesius*, *Fusius*, *arbos*, *labos*, *vapos*, et *clamos;* l'autre, *majosibus*, *meliosibus*, *lasibus* et *fesiis*. On s'attend à ce qu'ils concluent de là que nous avons hérité cette mutation des Romains et des Grecs; mais, ou ils gardent le silence à cet égard, ou ils restent dans un vague qui nous permet de considérer leur allégation comme un simple rapprochement, et non pas comme une raison.

La vérité est que cette étrange prononciation venait encore de la province. Geoffroy Tory disait en 1529 : « Laquelle mode de prononcer est aujourd'hui en abus tant en Bourges, d'où je suis natif, qu'en cette noble Cité de Paris. » (1) Les écoliers de Bourges l'y avaient sans doute apportée dans leurs bagages, comme la prononciation de *l* en *r*, et ils l'appliquaient aussi au latin. Ils disaient :

Mura mihi cauras memosa quo numine laero,

au lieu de :

Musa mihi causas memora quo numine laeso.

Elle vint également et plus immédiatement de la Bourgogne, comme Bèze le témoigne (2). Il était du pays, et conséquemment son témoignage n'est pas suspect. Il aurait même pu alléguer la traduction des Sermons de Saint Bernard, où il est dit : « Anz *misent* lor genoz à terre, si l'onorarent si cum roi, et aorèrent si cum Deu » (3). Accueillie à Paris à une époque certainement

---

(1) *Champ Fleury*, fo LV, verso.

(2) Pag. 37.

(3) Pag. 550, 551, éd. de Leroux de Lincy, dans les *Docum. historiques*. Cette forme est devenue *mistrent* et *misrent* dans Villehardouin. Elle vient de *miserunt* par recul de l'accent de la pénultième sur l'antépénultième.

antérieure au 15e siècle, puisque Jacques Dubois ([1]) et Pillot ([2]) en parlent comme d'un usage solidement établi de leur temps, elle fit, selon eux, son chemin par les femmes et gagna ensuite les hommes. Ces hommes-là, Dubois les appelle *parum viri*. Il y avait en effet dans cette prononciation une mollesse qui semblait devoir ne plaire qu'aux dames, étant assez conforme à leur grasseyement habituel. En tout cas, le peuple en fut le premier atteint, parce qu'il se trouva plus tôt mêlé et plus constamment à ceux qui la lui avaient apportée. C'étaient les marchands de bois, de charbons et de vin de la Bourgogne et de l'Auxerrois, les mariniers de la Haute-Seine et de l'Yonne, qui descendaient vers Paris au commencement de l'automne, y séjournaient jusqu'au printemps, y vivaient en véritables amphibies, soit dans leurs bateaux, soit dans les *garnis* du littoral, et propageaient leur langage sur les deux rives du fleuve, à partir de la pointe méridionale de l'Ile-Saint-Louis jusqu'au Port au Foin.

Obligé de choisir parmi deux cents mots environ, déjà choisis eux-mêmes entre quatre à cinq cents autres, et triés, comme on dit, sur le volet, je ne prendrai que ceux dont la forme est le plus étrangement altérée par cette mutation bizarre, et ceux qui, étant dans cet état, ne seraient pas compris, si le sens des phrases où ils sont enchâssés n'aidait à les comprendre.

MONOSYLLABES.

Cœux, *coux*, *chaiz*, *mez*, *noiz*, *oz*, or; *peux*, *pouz*, *tiz*, *touz*.

DISYLLABES.

Baze, barre; *boize*, *braize*; *cazé*, carré; *chaize*, *chèze*, *clèze*, claire; *craize*, craire ou croire; *couzons*, *cuzé*, *dizai*, *donsai*, donrai ou donnerai; *dozmi*, *faize*, *fize*, firent; *foize*, *foizé*, *frèze*, *fusent*, *frize*, *gaze*, guerre; *guèze*, guères; *heuzeux*, *jazets*, jarrets; *maze*, *mazi*, *mason*, *méze*, *misoi*, miroir; *ordse*, ordre; *oza*, aura; *ozet*, aurait; *pazé*, *Pazi*, Paris; *pazain*, parrain; *pèze*, *poize*, *psince*, prince; *quézir*, *rize*, *sezoit*, *size*, *soupiz*, *sueuz*, *taze*, terre; *tesme*, terme; *tizai*, *vinzent*, *voize*.

([1]) *In linguam gallicam Isagoge*, p. 51, 52.
([2]) *Gallicae linguae institutio*, p. 10.

POLYSYLLABES.

Affaize, *apzanti*, apprenti; *arrièze*, *assu*z*er*, *avantuze*, *aimezoit*, *boulangèze*, *cabazet*, *cazème*, *cazillon*, *césimonie*, *contezai*, *coulèze*, colère; *counestzoit*, *cousage*, *cousonné*, *couvartuze*, *demeuze*, *dozuze*, *enduzi*, endurai; *fanfazon*, *figuse*, *grimoise*, *guézite*, *histoize*, *jazeza*, jasera; *luminaize*, *mangeza*, *mariza*, *mazaine*, *minagèze*, ménagère; *moquezait*, *muzaille*, *opézé*, *ouzezais*, oserais; *ozeilles*, *pandezait*, *pasesseux*, *pasole*, *peintuze*, *pessonne*, *psomener*, *quatzon*, *raillezie*, *rapozter*, *refusezoit*, *revanchezoit*, *révzance*, révérence; *sépazé*, *vessera*, versera; *vézité*, *vicaizc*, *vignezon*, *voituze*.

On ne peut guère pousser plus loin la corruption systématique des mots. Je dis systématique, car il me paraît difficile que les auteurs des *Conférences*, des *Gazettes des Halles* et *de la Place Maubert*, d'où sont tirés presque tous ces mots, n'aient pas outré à dessein un défaut qui, pour être alors le défaut mignon des Parisiens à tous les degrès, avait probablement des limites. Dans les *Conférences* surtout, il n'en a aucune. C'est au point que si le lecteur vient à tomber sur un mot qui a échappé à la contagion, il en est comme dépaysé. Cependant l'ancienneté de cette prononciation et la popularité dont elle jouissait, sont incontestables. Les protestations unanimes des grammairiens, tout au commencement du 16e siècle, permettraient de croire qu'elle avait ses racines fort avant dans le 15e. Au rapport de Charles Bouville, non seulement on parlait alors et on écrivait ainsi généralement à Paris, mais les plus doctes eux-mêmes avaient peine à s'en défendre. On ne voyait partout qu'enseignes de ce genre. « *Au boeuf cousonné; à l'estelle cousonnée; au gril cousonné.* » (1) C'est ce qui faisait en outre que des rimes par simple assonance, comme *ise* et *ire*, devenaient des rimes riches par suite de l'uniformité de prononciation des consonnes *s* et *r*, et qu'un poète parisien pouvait sans difficulté faire rimer *cerise* avec *écrire :*

(1) Et non solum id vitii habent in labiis, sed id quoque patrant in scriptura; ut vix quidem docti, nisi diligenti animadversione pinguiusculam et vitio obnoxiam suo labiorum pulpam castigent, norint ab eo genere vitii abstinere.

De differentia vulgarium linguarum, p. 36, 37.

Prunes de Damas ! *cerises !*
Concombres ! beaux arbrisseaux !
De bon encre pour écrire !
Beaux melons ! beaux artichauts ? (¹).

Telle était, encore un siècle environ après la remarque de Bouville, l'antipathie pour la lettre *r*, qu'à la cour et sous la minorité de Louis XIII, il y avait des personnes qui ne se donnaient même pas la peine de lui substituer l'*s*, mais qui la supprimaient tout à fait. Les *beaux* du temps du Directoire et du Consulat ont renouvelé ce parler enfantin. Louis XIII ne put jamais bien prononcer Paris, et autres mots analogues; il disait *Pahis* à trente ans, comme il l'avait dit à cinq. Louis XIV hérita de cette blésité qu'il légua aussi à ses descendants; elle a été propre à tous les Bourbons de France. J'ignore si les derniers survivants de cette illustre dynastie s'en sont corrigés, mais le temps et le progrès les ont dépouillés de tant d'autres apanages qu'ils peuvent bien leur avoir aussi enlevé celui-là.

Quoiqu'il en soit, il n'y avait déjà presque plus trace de cette blésité parisienne vers le milieu du 18ᵉ siècle. L'extrême sobriété pour ne pas dire l'abstinence à cet égard des écrits populaires de cette époque, comparée à l'intempérance de ceux du 17ᵉ, serait-elle une marque que cette intempérance n'a pas été, comme je le crois, absolument irréfléchie ?

S.

La même cause qui a produit le changement de *r* en *s*, *z*, a produit celui de *s*, *z* en *r*, et probablement dans le même temps. On ne trouve que contradictions de ce genre dans notre patois, où elles sont comme une marque de l'inconséquence et du caprice du peuple qui le parlait. C'est encore sur les femmes que nos vieux grammairiens, entre autres Jacques Dubois et Pillot, rejettent la faute de celle-ci. Ils allèguent quelques exemples : *Jeru Masia* pour Jesu María, *courin*, *courine*, pour cousin, cousine, et, ajoute Pillot « mille autres semblables. » Henri Estienne cite les même exemples et de plus *rairon* pour saison, qu'il approuve, ce mot étant plus voisin du grec χαιρὸν

(¹) *Chanson nouvelle de tous les cris de Paris. Et se chante comme la volte de Provence. S. D.*

que saison. Il approuve également *caraque* pour casaque, forme, selon lui, de notre ancienne langue, mais qui ne date que du 16e siècle, et vient de l'italien *casacca;* car, ajoute-t-il en son dialecte de prédilection, le grec, « la langue du peuple en se trompant parle vrai ou juste. » (1)

Le nombre des mots où l'*r* prend la place de l'*s*, quoique très-inférieur à celui des mots de la mutation contraire, ne laisse pas encore d'être fort respectable. Ils offrent les mêmes bizarreries de forme, et sont parfois aussi difficiles à deviner, pris isolément.

Berouin, *bairer*, *béricles*, *chore*, *cramoiri*, *caure*, *conduirit*, *choiri*, *courain*, cousin; *cuiraine*, cuisine; *courtiran*, *comparairon*, *douraine*, *damoirelle*, *déguiré*, *dirent*, disent; *dirputer*, *épourer*, *farciner*, *églire*, *Jéru*, Jésus; *marchandire*, *muricle*, musique; *murissian*, musicien; *mairon*, *oiriau*, oiseau; *par un*, pas un; *paririan*, parisien; *préridan*, président: *priron*, *piteure*, *rore*, *quatore*, quatorze; *rairon*, *tourjou*, tousjours; *Sararin*, *voirain*, voisin; *virage*, *quari*.

Une autre particularité, également propre à quelques variétés du patois bourguignon, est celle qui, étant donnés deux mots dont le premier se termine par les sifflantes *s*, *x*, *z*, et dont le second commence par une voyelle, a pour effet de transformer ces sifflantes en *r*, et de détacher cet *r* du premier mot pour l'adjoindre au second. Ainsi, dans les *Conférences*, on trouve fréquemment des formes de ce genre:

Au ' renfans, aux enfants; *dé' reux*, des œufs; *di ' rans*, dix ans; *dou ' rieux*, doux yeux; *deu ' rieux*, deux yeux; *dir'huit*, dix-huit; *plu'rutile*, plus utile.

Le latin offre cette mutation de *s* en *r* aux cas obliques de certains mots, comme *moris* pour *mosis*, de *mos; honoris* pour *honosis*, de *honos; floris* pour *flosis*, de *flos;* dans quelques formes du verbes *esse:* au futur, *ero*, *eris*, etc., pour les formes antérieures *eso*, *esis;* à l'imparfait, *eram* pour *esam*, etc.

Dans notre patois, la même mutation, ainsi qu'on peut le voir par les exemples ci-dessus, s'opère dans quelques dérivés et composés: *douraine* de douze, *paririen* de Paris, *tourjours* pour tous-jours, *virage* de *vis* (v. fr.), *époure* et *épourer*, d'épouse

---

(1) γλῶσσα ἁμαρτάνουσα τἀληθὲς τὸ ὀρθὸν λέγει. *Hypomneses*, p. 67.

et épouser; dans les flexions des verbes dire et conduire: *dirons*, *dirent*, pour disons, disent; *conduirit* pour conduisit; à l'infinitif du verbe choisir: *choirir;* à la fin d'un mot terminé par un *s*, lorsque cet *s* venant à se heurter contre la voyelle initiale du mot suivant, est contraint de se lier avec elle pour éviter l'hiatus: *au'renfants*, aux enfants; *de'reux*, des œufs, etc.

Est-ce par goût pour l'euphonie que le peuple de Paris parlait ainsi? Je ne le pense pas, la forme qu'il substituait à la régulière étant assurément moins euphonique que celle-ci, et la preuve, c'est qu'elle n'a pas survécu aux écrits qui l'ont recueillie et prise, pour ainsi dire, sur le vif. Elle n'est donc encore qu'un de ces accidents communs aux patois déréglés ou gâtés, ou plutôt une mauvaise habitude consciente de sa propre dépravation et qui s'y complaît. Gagnée par le peuple de Paris, au contact de son langage avec les patois de Bourgogne, elle s'aggrava par suite de l'engouement de ce peuple pour toute nouveauté qui lui semble originale, et ne se calma que lorsque cet engouement se refroidit. Je ne sache pas qu'il en reste aujourd'hui un seul vestige.

On trouve le changement de *s* en *ch* dans peu de mots: *chifflet*, *chiffler*, *rebroucher*, pour sifflet, siffler, rebrousser. Bouville y ajoute comme étant communs aux Belges et aux Parisiens, *torche* pour torse, *chis blancs* pour six blancs (1).

T.

Cette lettre ne se change en *d* que dans un seul mot, tragédie: *dragédie*.

Là où elle est précédée de l'*s*, elle s'assimile à lui, comme en lorrain, et de juste, poste, artiste, indigeste, digestion, elle forme *jusse*, *posse*, *artisse*, *indigesse*, *digession*. Ajoutez-y *lusse* de lustre, où de plus l'*r* disparaît, pour permettre aux deux *s* qui se suivent de glisser plus facilement.

Suivi de *ié*, *ia*, *ier*, *iau*, *ien*, *ion*, *eo*, *eau* à la fin comme au commencement des mots, *t* se change en *qu*. Cette règle, si règle il y a, est sans exception. On dit:

Amiquié, *anquier*, entier; *anquienne*, *baquiau*, bateau; *carquier*, quartier; *chaquiau*, château; *chaquière*, *créquien*, *entre-*

(1) *De differentia vulgarium linguarum*, p. 30.

quien, *friquier*, fruitier; *moiquié*, *méquier*, *maltoquier*, *maquière*, *piquié*, pitié; *quesquion*, *quiars*, tiers; *quiologien*, théologien; *quient*, *senquier*, *sequier*, etc., etc., etc.

Cette forme, Paris semble ne la devoir à aucun patois; elle lui est bien propre, et l'on peut dire qu'il s'y délecte. Cependant, à y bien regarder, on reconnaît bientôt qu'elle procède de la forme bourguignonne *gu* pour *d*, comme dans *guieu*, *guiable*. Du moment que la dentale douce *d* se convertissait en la gutturale douce *g*, il était à parier, eu égard au penchant du peuple parisien à outrer ce qu'il imite, que la dentale forte *t*, se convertirait en la gutturale forte *q*, cette dernière forme n'étant que l'accentuation plus énergiquement marquée de la première.

Les observations des grammairiens du 16e siècle sur les vices de langage du peuple, nous en font connaître un autre qui, dès le commencement de ce siècle, distinguait la prononciation du peuple de Paris, et affectait également le *t*. Ce vice, comme bien d'autres qui ont la même source, est devenu la règle, et il faut s'en féliciter, car, s'il était ramené aujourd'hui à celle qu'il violait autrefois, nous en aurions autant de déplaisir que nos pères, s'ils revenaient à la vie, en auraient de satisfaction. Il consistait à rendre muet *devant une consonne* le *t* final des troisièmes personnes du pluriel. Nous trouvons aujourd'hui que le peuple avait tout à fait raison, et nous n'aurions garde de ne pas l'imiter. Il n'en était pas de même au temps ou Jacques Dubois, Bèze, Henri Estienne et Claude de Saint-Lien écrivaient. Le bel usage ou la règle voulait alors qu'on fit sonner plus ou moins le *t* aux troisièmes personnes du pluriel, non seulement devant une voyelle, comme il est encore d'obligation, mais devant une consonne. Ainsi, dans cette phrase: *mais tous ceux qui en viennent*, *parlent bien un autre langage,* il fallait, selon Henri Estienne, s'exprimer de manière à faire entendre le *t* dans les mots *viennent* et *parlent*, (1) sous peine de passer pour ignorer sa langue.

Claude de Saint-Lien n'est pas si absolu; il a le bon sens de reconnaître que dans une phrase lue d'un seul trait (comme le serait, par exemple, celle d'Henri Estienne), les consonnes

(1) *Hypomneses*, p. 96.

finales ne sont pas toutes entendues, afin que la diction en ait plus de douceur; mais il veut que le *t* sonne, lorsque le verbe termine une phrase ou un membre de phrase, ou lorsque le lecteur est forcé de s'interrompre soit par un accès de toux, soit par le besoin de cracher, soit faute de souffle. Ainsi, dans cette phrase: *ceux qui m'entendent*, *sçavent si je mens*, supposez qu'après le mot *entendent*, le lecteur soit surpris par l'un ou l'autre de ces trois accidents, il devra faire sonner le *t* final, et ensuite achever sa phrase. Les puristes, selon notre grammairien, ne manquaient jamais à cette règle, encore que le mot qui suivait le *t* commençât par une consonne. « Nous touchons à cette lettre, dit-il, et nous l'*enlevons* comme en passant; en quoi les étrangers admirent la dextérité merveilleuse de notre prononciation. » Je le crois bien. « C'est vainement, continue-t-il, que les Bourguignons s'efforcent de parler ainsi; ils prononçent le *t* trop fortement et trop grossièrement » (¹). Aussi, par les Bourguignons de Saint-Lien, il faut entendre, je crois, les Picards: *ils veule-te bien*, disent ceux-ci, *mais ils ne peuve-te pas*. Ce dicton est même passé en proverbe, pour faire mieux ressortir le vice de la prononciation picarde. On ne comprend pas en effet comment il était possible de faire sonner le *t* dans ces diverses positions, sans nuire à cette douceur du langage français que Saint-Lien vante à tout propos. En tout cas, cela était, au témoignage de Jacques Dubois, qui écrivait cinquante ans avant Saint-Lien, extrêmement difficile au peuple. Il ne fallait pas qu'il lui prît fantaisie de faire le beau parleur, car au lieu de *il amet* (on ajoutait alors le *t* à la troisième personne de l'indicatif des verbes en *er*), *ils ament*, il disait, *il amete*, *ils amente* (²), à rendre jaloux un Picard. Si donc nous nous sommes enfin rangés à la saine prononciation d'aujourd'hui, c'est aux classes populaires, et j'ose dire au peuple de Paris surtout que nous le devons, comme aussi nous devons exclusivement à ce dernier, après qu'elle eût subi

(¹) Attingimus siquidem *t*, ac veluti per transennam efferimus : qua in re exteri mirabilem Gallorum in pronuntiando dexteritatem admirantur. Quam pronuntiandi rationem conantur imitari Burgundi, verum *t* litteram nimium, ac plus aequo, crassius efferentes. *De pronuntiatione ling. gallicae.* p. 27.

(²) *In linguam gallicam Isagwge:* p. 7.

maints tâtonnements et maintes vicissitudes, la prononciation enfin épurée en *ais* des imparfaits et des conditionnels.

V.

Je n'ai trouvé qu'un exemple du changement de cette labiale douce en l'autre labiale forte *f*, à la fin du mot, c'est dans *missife* pour missive; l'autre exemple, canif pour *ganive* (anc. fr.), appartient aujourd'hui au langage correct.

X.

Le peuple, et celui de Paris autant qu'un autre, est, en fait de langage, comme en bien d'autres choses, toujours un peu enfant. Il prononce donc *x* comme les enfants, quand on les met aux prises avec l'alphabet, c'est-à-dire *isque*. J'ajoute qu'il n'y a pas encore longtemps, plus d'un maître d'école le prononçaient de même. A Paris, cette dépravation de l'*x* n'est pas seulement dans la bouche du peuple, elle se rencontre aussi, à l'égard du moins de certains mots, dans la prononciation de la bourgeoisie. X sonne *isque*, *esque*, ou *asque*, selon qu'il est précédé d'un *i*, d'un *e* ou d'un *a* : *fisque*, *sesque*, *tasque*, pour fixe, sexe, taxe. Dans *escommunier*, *escrément*, *escuser*, *esquis*, pour excommunier, excrément, excuser, exquis, la mutation du préfixe est d'autant plus naturelle qu'elle est déjà opérée à moitié par la seule influence du *c* ou du *q* qui suivent l'*x*.

Oudin recommande précisément cette prononciation. (1) Mais quand le même préfixe est suivi d'un *t* ou d'un *p*, la mutation en *esque* devient impossible ; la langue se refuse à la prolation de ces deux consonnes immédiatement après un son qui répugne si manifestement à une association de ce genre, et elle n'en émet que la première moitié, *es*. On a donc *espert*, *espliquer*, *esprimer*, *esprès*, *esposer*, *esploiter*, *estasier* (*s'*), *esterieur*, *esténuer*, *estereminer*, *estermité*, *prétesse*.

Remarquez que ce dernier mot, *prétesse*, semble ici formé en vertu de la loi qui a fait de l'*x* latin un double *s* français, et dériver du latin vulgaire *prœtexum* (?) venant de *prœtexere*, aussi regulièrement que aisselle de *axilla*, cuisse de *coxa*, laisse de *laxare*.

---

(1) *Grammaire et syntaxe françoise*, p. 25.

Les écrivains populaires, tels que Vadé et ses imitateurs, offrent le plus grand nombre d'exemples de cette mutation. C'est en effet à partir de ce temps qu'elle paraît s'être sérieusement établie dans le langage du peuple. On la rencontre ensuite dans les pièces de théâtre du temps de la République, du Directoire et du Consulat. Elle subsiste encore aujourd'hui.

Quelquefois, le préfixe *ex* se changeait en *ins*, et j'alléguerai encore à cet égard Vadé et ses disciples. Ils disent *inspérience*, *inscommunication*, *instinction*, etc. Cette nasalité a pour cause la confusion qui s'établit dans la mémoire du peuple, entre les mots qui ont le préfixe *in* suivi d'un *e*, et les syllabes finales constituées ou sonnant de la même manière que les mots qu'il estropie; tels sont inspection, inscription, institution et d'autres semblables. Il suffit au peuple que certains mots aient de grands rapports de sons entre eux, pour que là où l'un de ces rapports lui paraît manquer, il le rétablisse par la prononciation.

Z.

Aux 16e et 17e siècles, l'*e* final et accentué, suivi d'un *z* se prolongeait [1]. Ainsi *beautez*, *bontez*, *véritez*, comme on écrivait alors ces pluriels, et les deuxièmes personnes du pluriel des temps des verbes, aimez, chantez, lisez, se prononçaient longs comme dans *nez*. Mais le peuple ne reconnaissait pas cet usage, et il prononçait si brève la syllabe *ez*, qu'elle est presque toujours représentée, dans les écrits populaires du temps, par un *é* simple accentué.

CH. NISARD.

---

(1) Charles Maupas, *Grammaire et syntaxe*, p. 26.

ANALYSE LITTÉRAIRE DU SONGE D'ÉNÉE.

(Suite.)

III.

DU STYLE, DES SENTIMENTS ET DES PENSÉES, OU APPRÉCIATION ESTHÉTIQUE DE CE MORCEAU.

Par style nous entendons surtout ce qui concerne la propriété des termes, l'alliance des expressions, l'harmonie rhythmique des vers; par esthétique, la raison d'être de la beauté des inspirations qui nous charment.

On comprend que cette partie de l'analyse littéraire est la plus importante de toutes, puisque, seule, elle nous révèle les procédés du poëte dans la composition et les secrets du génie, Aussi, dès que l'élève est brisé dans les exercices des deux premières parties, le professeur se borne-t-il ordinairement à la troisième. Examinons donc de ce nouveau point de vue, l'art infini qui brille à chaque mot de ce petit chef-d'œuvre, car nous regardons comme à peu près impossible la tentative de séparer l'étude du style de celle des pensées et des sentiments. ceux-ci engendrant presque toujours celui-là.

« Ce songe, dit Châteaubriand, est une espèce d'abrégé du génie de Virgile, car on y retrouve, dans un cadre étroit, toutes les espèces de beauté qui lui sont propres. »

Afin de pouvoir plus facilement rendre comme le reflet du génie de ce grand poëte, nous nous sommes efforcé de conserver autant que possible, dans notre traduction, l'allure savante du vers virgilien, où l'on peut dire, sans crainte de se tromper, que tout a été pesé, voulu, intentionné jusque dans les moindres détails.

Virgile entre en matière d'une manière vive et soudaine par ces paroles qui nous jettent tout d'un coup au cœur même du récit. *Tempus erat*, c'était l'heure où.... Disons à ce propos, avec Châteaubriand, que « personne n'a jamais marqué les temps et les lieux d'une manière plus touchante que le poëte de Mantoue. Ici c'est un tombeau, là, une aventure attendris-

sante qui éveille notre sympathie pour les lieux dont on nous parle. Une ville nouvelle porte une appellation antique; un ruisseau étranger prend le nom d'un fleuve de la patrie. Quant aux heures, Virgile a presque toujours fait briller la plus douce sur l'événement le plus malheureux », contrairement au procédé de Racine, qui se plaît à associer les tourments et l'horreur des ténèbres et du désordre aux orages et aux sombres tempêtes des passions humaines. Le procédé Virgilien nous paraît supérieur, chaque fois que le désordre du monde physique ne se présente pas comme un ennemi associé à d'autres ennemis pour achever d'accabler l'innocence malheureuse. Dans le roi Lear, Shakespeare nous montre un père abandonné de ses enfants et de tous ceux qu'il avait comblés de ses bienfaits, devenant en outre l'objet de la furie de toute la nature déchaînée, et ce surcroît de malheurs ne fait que nous apitoyer davantage sur la grandeur de l'infortune de ce malheureux père. Mais, sauf ce cas, le procédé de Virgile est préférable, parce que d'un contraste aussi plein de tristesse résulte cette vérité que la nature accomplit les lois immuables qui l'asservissent, sans souci des douleurs et de toutes les chétives agitations des hommes. Dans le cas présent, le contraste entre l'heure paisible où les dieux envoient ce songe à Énée et la ruine d'un monde qui s'accomplit, a quelque chose de poignant qui saisit l'âme et l'attendrit en l'étonnant. Ajoutons que ce même contraste se retrouve jusque dans la peinture de ces mortels anxieux et du sommeil qui s'en empare. *Mortalibus aegris*, expression intraduisible, car notre mot *aigri*, qui dérive de ce dernier vocable, ne rend ni l'idée de fatigue, ni celle de chagrin dont la faiblesse humaine est chaque jour accablée, et cette parole mélancolique nous fait, dès les premiers mots, deviner l'âme tendre et compatissante de Virgile, toujours préoccupée de tout ce qui vit, souffre et pleure. Le verbe *incipit* rejeté au commencement de l'autre vers, semble étendre sur sa couche l'homme accablé du poids de ses travaux pour faire aussitôt circuler dans ses membres les bienfaisantes délices du repos, et nulle épithète ne pourrait être mieux choisie que celle de *gratissima*, qui renferme tout ensemble l'idée d'une chose délicieusement agréable et celle de bienfait. D'un côté, les maux dont nous sommes accablés; de l'autre, ce charme du repos qui réconforte, étalent sous les yeux toute la

destinée de l'homme sans cesse occupé à réparer dans le repos dont il peut jouir, les forces d'une vie que consument perpétuellement la dure nécessité du travail et les soucis dont le rongent les passions qui ne cessent de l'agiter.

De ce préambule, nous passons à la peinture de l'ombre d'Hector. La coupe des deux vers qui la commencent n'est pas moins ingénieuse que celle des deux vers précédents. La première idée qui se présente à l'esprit est celle du *songe* lui-même; voilà pourquoi le poëte place ce mot en tête de la belle peinture qu'il va nous en faire. Les regards d'Énée sont frappés par un reflet de l'ombre spectrale avant que le poëte ait prononcé le nom d'Hector qui arrive comme le spectre lui-même, dont la présence est soupçonnée avant sa manifestation. L'épithète de *moestissimus* donnée au héros est encore une de celles qu'il est si difficile de rendre en français, parce qu'elle exprime en même temps l'idée de chagrin portée à son dernier excès et celle de tristesse, d'affliction, de souci ou d'angoisse, nuances diverses que ne rendent complètement ni le terme de malheureux, ni celui d'affligé (¹), et l'on sait qu'en français *homme chagrin* est tout autre chose qu'un homme consumé de chagrin, locution qui rend seule toute l'idée de *moestissimus*. Par le rejet des deux verbes *visus adesse* au commencement du vers suivant, le spectre paraît surgir du fond même des ténèbres pour étinceler devant les regards atterés d'Énée, et le *largosque effundere fletus* semble couvrir tout son visage d'un océan de larmes. C'est par l'ensemble de toutes ces petites circonstances si habilement choisies par les grands peintres que les hommes doués d'un vrai génie arrivent toujours à mettre l'objet sous les yeux d'une manière si frappante qu'on croit le voir s'agiter et agir.

Le brusque passage du tableau qui nous montre Hector pleurant, tout grand debout devant les regards d'Enée qu'il contemple, à celui qui nous le montre *traîné par le char d'Achille* dans la poussière sanglante, nous frappe d'un étonnement d'autant plus grand, que le poëte passe de l'un à l'autre sans ména-

(¹) On ne pourrait, du reste, dire en français, l'euphonie s'y opposant, l'affligé Hector, ni même le *marri* Hector, seul mot qui rende assez bien l'idée de *moestus*.

gement, sans transition. Les mots *ut quondam*, comme autrefois, complètent l'idée en nous rejetant comme d'un coup de baguette magique de l'état présent au temps lugubre, vague, indéfini, où s'accomplit la grande et cruelle catastrophe. La *poussière sanglante*, les *pieds gonflés*, la *courroie* qui les *traverse*, achèvent, en trois coups de pinceau, de nous retracer si vivement cette scène tragique qu'un peintre pourrait la jeter sur la toile et que plusieurs l'ont fait en effet.

Mais tous ces détails offrent encore un autre genre de beautés puisées dans la nature même du songe. « Le spectre, dit Châteaubriand, apparaît d'abord le visage couvert de tristesse et de pleurs, mais redevenu tel qu'Enée l'avait connu dans les murs de Troie, ne laissant apercevoir dans toute sa personne d'autre changement que celui de la douleur empreinte sur sa face. Vous croyez le voir dans cet état, vous vous imaginez qu'il va se mouvoir, agir, parler et déjà tout a changé. Il ne conserve plus rien de cette forme première, car le voilà, cadavre souillé, traîné derrière un char, les cheveux coagulés d'une poussière sanglante, les pieds gonflés et transpercés de courroies, tel enfin qu'Enée l'avait vu jadis emporter depuis les remparts de Troie jusque dans la tente d'Achille. Il nous semble que ce passage a été mal compris et mal rendu par la plupart des traducteurs. »

L'exclamation qui suit en nous ramenant du fantôme à l'émotion du spectateur, nous remplit subitement du trouble dont celui-ci est lui-même agité. *Hei mihi!* malheur à moi! Le cœur d'Enée se fond de pitié à l'aspect de cette plaintive image que, par un retour mélancolique et doux, il ne voit plus que comme une douloureuse transfiguration du grand Hector. *Qualis erat!* tournure éloquente que la pauvreté de notre langue ne nous permet pas de rendre en français! L'explication de cet anxieux cri d'étonnement vient immédiatement après, dans ce fameux *quantum mutatus* tant cité par des écrivains du caractère le plus différent et à propos des choses les plus diverses.

C'est le cri d'un héros qui relève la grandeur et la dignité d'Hector si odieusement outragé. Cette idée de sa gloire anéantie frappe tellement Enée que tout le spectacle antérieur s'est évanoui, pour ne plus laisser de place qu'au guerrier victorieux et triomphant. Le nom même d'Hector enjambant sur le vers suivant semble le relever soudain de sa poussière sanglante,

le redresser, radieux, triomphant, tout brillant de gloire sous les armes d'Achille qu'il vient de conquérir par sa grande victoire sur Patrocle immolé. Le second vers achève de lui rendre sa colossale stature et sa splendeur éclipsée. Il se précipite comme les pas d'Hector courant lancer les flammes sur les vaisseaux embrasés des Grecs.

Vel Danaum Phrygios jaculatus puppibus ignes!

Remarquons cette idée de *troyennes* donnée aux flammes qui semblent s'animer d'une vie personnelle pour consommer la ruine des ennemis de la patrie.

Mais voilà que déjà, de tout ce brillant spectacle, il ne reste plus rien. Le prestige a disparu, le spectre s'est remontré, portant sur son corps souillé les marques de toutes ses anciennes blessures. Ces brusques changements peignent de la manière la plus admirable toutes les fugitives transformations du rêve. Hector nous est rendu,

Squallentem barbam, et concretos sanguine crines.

Ce vers traînant, aux syllabes longues, à la marche pénible, peint pour ainsi dire à l'œil tant d'ignominies. Remarquons encore ces *vulnera illa gerens*, si difficiles à traduire et placées en tête du vers comme pour étaler les blessures toutes béantes sous les yeux du lecteur, et l'enjambement qui relie le vers suivant à celui-ci pour laisser la voix et le cœur s'arrêter sur ce nom chéri de *patrie* si doux aux oreilles de l'exilé qui le répète loin des terres natales, sous des cieux étrangers, au milieu d'autres exilés dont les regrets ne sont ni moins poignants, ni moins impatients. Tout est là dedans : éloge d'Hector qui ne recevait ses blessures que parce qu'il était le plus vaillant des Troyens; souvenirs des malheurs qui l'arrachèrent à l'amour de tous ceux qui avaient mis en lui leur suprême espérance; passion de la patrie pour laquelle, au temps de sa valeur, partout victorieux, il reçut tant de coups de piques et d'entailles de glaives.

Dans la transition qui rattache cette description au discours d'Énée, celui-ci semble recevoir tout à coup quelque chose de l'inconsistance du fantôme et du rêve par cette heureuse et singulière expression : « Pleurant alors *moi-même*, *je me voyais* interpellant ce héros; *ultro flens ipso videbar.* » Pour exprimer ce que peuvent avoir de douloureux les paroles qui vont sortir

de ses lèvres, il ne trouve d'autre épithète que celle qu'il vient d'appliquer à Hector: *moestas voces.* C'est que désespoir, douleur, regret, tout est dans ce mot d'une navrante mélancolie et qui revient si souvent sous la plume attendrie du poëte, quand il veut nous émouvoir et nous toucher.

Le premier mot du discours d'Énée est une exclamation qui relève de nouveau la gloire évanouie du héros troyen: *ô lumière des Dardaniens, ô l'espoir le plus assuré des Troyens!* Hector n'est plus couché sur l'arène impure, il reparaît de nouveau debout, vivant d'une vie réelle, revenant non plus en songe comme un fantôme inconsistant, mais en chair et en os, comme un libérateur et un sauveur. Et cependant, Énée lui parle des malheurs arrivés depuis la mort même du héros, tout en lui demandant d'où lui viennent les blessures qu'il nous a dit tantôt avoir été reçues sous les murs de Troie, pendant qu'il défendait sa patrie. Telle est l'incohérence des pensées, des sentiments et des images d'un songe. Ajoutons avec Chateaubriand que: « Ces locutions: *O lumière des Dardaniens, ô espoir le plus assuré des Troyens*, sont pleines de chaleur. Autant elles remuent le cœur, autant elles rendent déchirantes les paroles qui suivent: Quels retards t'ont si longtemps retenu? De quel rivage, Hector tant désiré, reviens-tu? Est-ce toi qu'après un si grand nombre de funérailles nous revoyons enfin? » Hélas! c'est l'histoire de tous ceux qui ont quitté leur patrie! A leur retour, on peut leur dire ce que dit Énée à Hector. Que d'absents on ne reverra jamais, quels vides ont fait partout de tristes funérailles! » Ajoutons que l'état dans lequel Énée revoit son frère d'armes, ne peut plus lui rappeler la triste destinée dont il parlait quelques vers plus haut. Il lui demande *d'où lui viennent ses blessures*, et il vient de nous apprendre qu'on l'a vu ainsi *le jour où il fut traîné du pied des remparts d'Ilion jusque dans la tente d'Achille.* Remarquons encore *defessi aspicimus* rejeté au commencement du vers où il tombe avec un accablement pareil à celui qui énerve les Troyens, et ce *foedavit vultus serenos* qui concentre toute l'attention sur ce visage, jadis si *serein*, maintenant tout *souillé.* Ces éternels contrastes surprennent le cœur ému par la perpétuelle opposition du bonheur passé avec les malheurs et les désespoirs de l'heure présente.

Le silence d'Hector qui ne répond rien à tant de questions

accumulées, a quelque chose de navrant et de terrible tout ensemble. On sent que ces vaines interrogations lui font pitié et que son cœur saigne à la seule pensée des épouvantables révélations qu'il va faire au malheureux Énée. Son long gémissement tiré du plus profond de sa poitrine, achève l'effet produit par son lugubre silence, et prépare le lecteur aux sinistres paroles qui vont suivre.

Elles s'échappent de ses lèvres comme un torrent jaillit d'entre les rochers, où il a été longtemps comprimé : « Fuis! fils d'une déesse » s'écrie-t-il! C'est le trop plein du cœur qui déborde, c'est l'imminence du péril qui arrache au fantôme son premier cri. C'est aussi le salut d'Énée et par lui, celui de la patrie future, qui le préoccupe avant tout et produit l'explosion de sa parole. Un poëte vulgaire aurait pu s'amuser tout d'abord à dépeindre Troie croulant dans les flammes, le massacre général, la ruine universelle, l'anéantissement de toute une civilisation, de tout un monde, et tout cela aurait pu être fort beau. Mais combien différente n'eût pas été l'impression produite! « Fuis, fils d'une déesse! » malgré la protection de Vénus dont tu es certain, malgré ton grand cœur, ton indomptable courage, en dépit du sentiment de l'honneur qui t'ordonne de mourir avec tous les tiens, fuis! Pour qu'Hector puisse commencer son discours par un pareil mot, ne faut-il pas que tout soit bien désespéré et que dans une telle fuite d'immenses intérêts soient en jeu? On peut s'attendre à tout ce qu'il y a de plus lugubre, de plus inévitable, aprés une semblable parole sortant des lèvres du plus valeureux des hommes et s'adressant au plus vaillant des Troyens que possédât encore la malheureuse Ilion! Et, comme un horrible coup de massue, vient immédiatement, sans phrase, sans ornement, sans images, en un tiers de vers, la sinistre révélation : « *Hostis habet muros*, l'ennemi occupe nos murailles. » Cette simplicité, cette sobriété d'expression, contrastant avec l'immensité de l'événement, produit un de ces effets prodigieux que Bossuet a si bien connus et qui caractérisent sa manière d'atteindre au sublime. Ces seuls mots en disent plus, en effet, que toutes les amplifications. Il suffit maintenant au poëte du reste du vers pour peindre l'anéantissement d'un peuple; mais cette fois la grandeur et la beauté de l'image produira, en sens inverse, un effet non moins admirable : « *ruit alto à culmine Troja,* elle s'écroule de son faîte altier notre

Troie! » Quel écroulement que celui-là! Bientôt le poëte pourra dire avec ces poignants retours qu'il a seul connus à un égal degré « *campos ubi Troja fuit*, et les champs où fut Troie! » Il n'y a pas jusqu'à ce nom de Troie terminant le vers et concentrant sur lui toute l'attention, qui ne frappe au cœur en remplissant l'âme d'une singulière émotion, car ce qui s'écroule, c'est la patrie, ce sont les souvenirs d'enfance, les émotions de l'adolescent, les lieux où il a vécu, aimé, joui, où il a goûté les félicités et les enivrements des honneurs, toutes les angoisses que l'on éprouve dans une ville assiégée qui n'a nulle merci à attendre d'un vainqueur inexorable; c'est *Troie*, le foyer, la famille, la cité, la religion! Tout cela est poignant au dessus de ce qu'il est possible d'exprimer et Virgile possède l'art suprême de nous le faire sentir en une seule image qui nous saisit d'autant plus vivement, qu'on a fait tout ce qu'il était possible à des forces humaines pour prévoir d'aussi lamentables résultats: « *Sat patriae Priamoque datum*, c'est avoir donné assez à Priam et à la patrie? »

Cette constatation faite par Hector même, qui avait plus fait à lui seul pour le salut de Troie que tout le reste du peuple et qui avait payé de sa vie son dévoûment à ses concitoyens, a quelque chose de solennel et d'attendrissant tout ensemble qui laisse dans l'âme la conviction, tout en l'émouvant profondément, et l'on sent les larmes nous venir aux yeux, quand, se relevant lui-même, le héros fait sa propre apologie dans ces paroles tant admirées de tous les vrais amateurs de la bonne littérature: « Pergame, si ce bras avait pu te défendre, c'est par lui que tu aurais été défendue! » Le seul Hector pouvait sauver la grande Ilion; lui mort, il ne restait plus à tous les siens qu'à mourir.

Jamais plus magnifique louange ne pouvait être décernée à un citoyen, et c'est le héros lui-même qui se la donne! Cependant, loin d'être choqué de l'entendre se vanter ainsi, nous sommes attendris et notre profonde sympathie nous range de son avis. D'où vient cela? C'est que, loin d'être une fanfaronade dans la bouche du demi-dieu, il ne fait qu'énoncer avec une poignante tristesse un fait certain pour tous les lecteurs et qui rehausse d'autant plus sa gloire et sa grandeur qu'en le constatant, on sent qu'il ne peut même pas songer à en tirer vanité. « Troie te confie ses choses saintes et ses

Pénates; prends-les comme compagnons de tes destins! » On sent mieux tout ce qu'il y a de beauté réelle dans de tels mots qu'on ne peut l'exprimer. Et comme Énée grandit, à son tour, en recevant pour compagnons de ses longues pérégrinations les divinités troyennes elles-mêmes, les Pénates qui en protégeaient les foyers et les demeures! Et pourquoi cette fuite plutôt que l'amère volupté du trépas partagée avec tous les frères qui succombent sous les coups des Grecs? Ah! c'est que la patrie n'est pas morte avec l'écroulement des murailles d'une ville, avec l'effondrement de la cité; c'est qu'Hector la voit déjà, dans un horizon lointain, renaître de ses cendres, s'élever sur les sept collines du Tibre, puissante, illustre, partout victorieuse, imposant ses lois et sa domination à tout l'univers et vengeant sur les Grecs asservis la ruine de la cité des Dardaniens.

Le dernier trait du tableau mêle la double poésie du songe et de la vision. En emportant dans ses bras la statue de Vesta et le feu sacré, le spectre semble emporter Troie de la terre.

Telles sont les divers genres de beautés qui sont tous particulièrement propres au génie de Virgile et qui lui ont, dans tous les siècles et dans tous les pays, valu l'admiration de ceux qui étaient capables de les sentir et de les apprécier. On comprend maintenant pourquoi Châteaubriand a eu raison de dire que ce morceau littéraire est une sorte d'abrégé du génie du cygne de Mantoue.

THIL-LORRAIN.

Correction d'un passage de l'Agricola de Tacite.

Les manuscrits de l'*Agricola* présentent, au chapitre 36, la leçon suivante :

Mīẹque equestres, ea enim pugnae facies erat, cum egra diu aut stante simul... impellerentur.

Il faut lire: *Maximeque equestris jam nunc pugnae facies erat, cum aegre diu ante stantes simul... impellerentur.*

Outre que cela est plus conforme aux manuscrits que ce qu'on lit généralement dans les éditions, c'est aussi la seule manière de mettre de la logique dans la suite des faits racontés par l'historien.

SUR LA SIMPLIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA GÉOMÉTRIE, PAR L'EMPLOI DE LA MÉTHODE DES LIMITES.

Dans un article précédent ([1]), nous avons tâché de faire voir que l'on pouvait simplifier beaucoup l'enseignement de la géométrie, en améliorant un grand nombre de détails dans les démonstrations classiques de LEGENDRE. Nous avons montré, en même temps, que cet illustre analyste est loin d'avoir exposé d'une façon rigoureuse, les principes fondamentaux de la géométrie.

Nous poursuivons un but analogue dans l'écrit actuel. Nous essayons de prouver qu'on peut opérer une simplification considérable, dans l'enseignement de la géométrie, en employant, la méthode des limites. La méthode de réduction à l'absurde, dont Legendre fait usage dans les théorèmes sur les rapports incommensurables et dans les théorèmes relatifs à la mesure des figures dérivées du cercle, est beaucoup trop compliquée; et, en outre, elle n'est pas exposée d'une manière rigoureuse dans sa géométrie.

Nous savons que, sur ces deux points, la plupart de nos lecteurs partagent notre avis. En particulier, ceux qui ont suivi, comme nous, l'excellent cours de méthodologie de M. le professeur DAUGE, connaissent les bonnes raisons qui militent en faveur de la méthode des limites. Mais il n'est pas inutile de les répéter, puisque cette méthode est proscrite, depuis quelque temps, par le programme de l'enseignement moyen. Auparavant, d'ailleurs, elle l'était déjà, dans un grand nombre d'établissements, par l'influence de l'inspection.

([1]) *Sur le premier livre de la géométrie de Legendre à propos de quelques traités récents*. Revue de l'Instr. publ., 1870-1871 p. 317-358. Cet article a été publié aussi en brochure séparée. Gand, Hoste.

Nous n'examinerons pas ici tous les théorèmes où Legendre emploie la méthode de réduction à l'absurde. Nous prendrons une seule proposition, qui se trouve également dans Euclide et que l'on peut d'ailleurs prouver par la méthode des limites.

En comparant la démonstration de Legendre à celle d'Euclide, on verra que la première n'est pas rigoureuse; en les comparant l'une et l'autre à la démonstration moderne, on reconnaîtra que celle-ci est beaucoup plus simple et plus courte. Enfin nous dirons quelques mots de la notion de l'aire du cercle, trop peu approfondie dans les traités récents, celui de Catalan excepté.

I.

DE LA MÉTHODE DES LIMITES EN GÉNÉRAL.

1. Définition. *La limite d'une quantité-variable* X *est une quantité constante* A, *dont la variable approche indéfiniment sans jamais l'atteindre, de sorte que la différence* X — A *entre la quantité variable* X *et sa limite* A *puisse devenir et rester aussi petite qu'on le veut.*

Ainsi, par exemple, la somme

$$\frac{1}{2}+\frac{1}{4}+\frac{1}{8}+\dots\dots\dots+\frac{1}{2^n}=1-\frac{1}{2^n}$$

a pour limite l'unité, quand n croit indéfiniment, parce que dans ce cas $\frac{1}{2^n}$ devient aussi petit qu'on le veut.

Il est clair *qu'une quantité* X *ne peut avoir deux limites disdinctes* A *et* B. Car si la différence X — A devient aussi petite qu'on le veut, la différence $X - B = X - A + (A - B)$, au lieu de devenir aussi petite qu'on le veut s'approche indéfiniment de A — B. Donc B n'est pas la limite de X.

Principe [1]. *Les limites* A *et* B *des quantités variables* X *et* Y, *constamment égales entre elles dans leurs variations, sont égales.*

---

[1] Nous ne donnons ici que le seul principe dont nous ayons besoin dans la suite; il y en a d'autres, presque tous évidents, comme celui-ci, utiles en calcul infinitésimal.

En effet, deux grandeurs égales X et Y ont une seule valeur, et il est impossible qu'une valeur unique tende vers deux limites distinctes A et B; donc A = B.

2. *Démonstration par réduction à l'absurde du principe précédent dans un cas particulier. — Les limites* A *et* B, *de deux quantités* X, Y *constamment croissantes, et égales d'ailleurs dans leurs variations, sont égales.*

Si les quantités A et B ne sont pas égales, l'une, A par exemple, sera plus grande que l'autre. Cela posé, X pouvant s'approcher de A autant qu'on le veut, nous pourrons faire croître cette quantité jusqu'à ce qu'elle soit plus grande que B; comme $Y = X$, on aura alors aussi $Y > B$; ce qui est absurde, car la limite de Y, variable constamment croissante, est B, et par suite Y est toujours $< B$. Donc il ne peut y avoir de différence entre A et B.

Cette démonstration est, au fond, celle d'Euclide dans le théorème II de son XII[e] livre.

3. *Méthode des limites.* " Quand on veut trouver une relation entre des grandeurs qui ne se prêtent pas facilement aux comparaisons, on les considère comme limites de grandeurs d'une espèce plus simple, et l'on profite de l'indétermination que cette condition laisse subsister, pour choisir ces variables de manière à faciliter la recherche d'une relation entr'elles... Quand on a la relation entre les variables, on a immédiatement la relation entre les quantités proposées qui en sont les limites, en remplaçant les variables par leurs limites respectives. „

(DUHAMEL.)

II.

SUR DIVERSES DÉMONSTRATIONS DU THÉORÈME SUIVANT.
" *Les aires de deux cercles sont entre elles comme les carrés des rayons.* „

4. *Lemme pour la première et la seconde démonstration.*

" *L'aire du cercle est la limite de celle d'un polygone régulier inscrit de* 2^n *côtés, quand* n *croît indéfiniment.* „

(EUCLIDE, liv. XII, lemme de la prop. II). Soit $\frac{D}{4}$ la différence entre le cercle et le carré inscrit. Je dis que la différence entre le cercle et l'octogone régulier est moindre que $\frac{D}{8}$, entre

le cercle et le polygone régulier de 16 côtés, moindre que $\frac{D}{16}$ etc.; enfin, que la différence entre le cercle et le polygone régulier de 2^n côtés est moindre que $\frac{D}{2^n}$; par suite, cette différence décroit indéfiniment à mesure que croit *n*, et le polygone a pour limite le cercle. — Soit en effet, ABCD le carré, A*a* B*b* C*c* D*d* l'octogone régulier inscrit dans le cercle considéré. Le triangle A*a*B est la moitié du rectangle de même base AB, et de même hauteur, lequel est plus grand que le segment A*a*B; donc le triangle A*a*B est plus grand que la moitié du segment A*a*B. Par suite, la différence entre le carré et l'octogone, qui est la somme des 4 triangles A*a*B, B*b*C, C*c*D, D*d*A, est plus grande que la moitié de la différence entre le carré et le cercle; autrement dit encore, la différence entre le cercle et l'octogone est plus petite que cette moitié, ou que $\frac{D}{8}$. On prouve de même que la différence entre le cercle et le polygone régulier de 16 côtés est $< \frac{D}{16}$ et ainsi de suite.

5. *Première démonstration du théorème*. Soit A et B les aires des deux cercles de rayon *a* et *b*. Inscrivons dans les cercles, deux polygones réguliers X et Y, de 2^n côtés. On a

$$\frac{X}{a^2} = \frac{Y}{b^2}$$

On déduit de là, par le principe du n° 1,

$$\frac{lim\ X}{a^2} = \frac{lim\ Y}{b^2}$$

Mais (n° 4)

$$lim\ X = A,\ lim\ X = B.$$

Donc,

$$\frac{A}{a^2} = \frac{B}{b_2}.$$

C. Q. F. D.

6. *Deuxième démonstration* (d'Euclide). Euclide démontre le théorème absolument comme dans le n° précédent, sauf qu'il

s'appuie sur le principe des limites tel qu'il est demontré au n° 2; ou plutôt il mêle la démonstration de ce principe à celle du théorème, comme suit :

Si l'on n'a pas

$$\frac{A}{a^2} = \frac{B}{b^2},$$

on aura

$$\frac{A}{a^2} = \frac{S}{b^2}, \qquad (1)$$

S étant un ESPACE plus petit que B, ou

$$\frac{T}{a^2} = \frac{B}{b^2},$$

T étant plus petit que A. Ces deux cas, étant au fond identiques, considérons seulement le premier. Soient X et Y deux polygones réguliers de 2^n côtés inscrits dans A et B; si n devient suffisamment grand, Y se rapprochera de B autant qu'on le voudra, et pourra, par suite, être rendu plus grand que S.

Or on a :

$$\frac{X}{a^2} = \frac{Y}{b^2} \qquad (2)$$

Mais les égalités (1) et (2) ne peuvent subsister à la fois, car

$$\frac{A}{a^2} > \frac{X}{a^2} \text{ et } \frac{S}{b^2} < \frac{Y}{b^2}.$$

Donc, etc.

7. *Troisième démonstration* (*de Legendre*).

POSTULAT. *Il y a des aires de cercle de toute grandeur* (1).

Si l'on n'a pas

---

(1) CATALAN, dans la préface de sa géométrie, appelle l'attention sur ce postulat de Legendre, et fait remarquer que, si on l'admet, les propositions où Legendre l'emploie, peuvent se démontrer plus simplement qu'il ne le fait.

$$\frac{A}{a^2} = \frac{B}{b^2},$$

on aura

$$\frac{A}{a^2} = \frac{S}{b^2}, \qquad (1)$$

S étant un CERCLE plus petit ou plus grand que B. Considérons seulement le cas où S est plus petit que B. Soient X et Y deux polygones réguliers de 2^n côtés, inscrits dans A et B, Y étant compris entre B et S. On a :

$$\frac{X^2}{a^2} = \frac{Y}{b^2}. \qquad (2)$$

Mais les égalités (1) et (2) ne peuvent subsister à la fois, puisque

$$\frac{A}{a^2} > \frac{X}{a^2} \text{ et } \frac{S}{b^2} < \frac{Y}{b^2}.$$

Donc etc.

8. *Sur le postulat de Legendre.* Il est important de remarquer que Legendre ne démontre pas le postulat que nous avons énoncé en tête du n° 7. Ce n'est pourtant pas un axiome, car on ne connaît pas encore la valeur de l'aire du cercle ([1]) et par conséquent on ne sait pas encore qu'il y en a de toute grandeur. Ce postulat de Legendre implique le lemme du n° 4 généralisé : *l'aire du cercle est la limite de celle d'un polygone régulier inscrit, etc.* Considérons, en effet, deux cercles de rayons *a* et *b*, d'aire A et B, concentriques et comprenant entr'eux un polygone régulier X d'un nombre de côtés indéfiniment croissant, inscrit dans le plus grand A. Si la différence entre les deux rayons *a* et *b* décroit indéfiniment, il en sera de même, d'après le postulat, de la différence entre les aires A et B, et à fortiori de la différence entre A et X. Donc *lim* X = A.

Ainsi Legendre admet à priori le lemme qu'Euclide a cru devoir démontrer.

([1]) Le postulat de Legendre revient à cette proposition, très-problématique *à priori* : " *l'aire du cercle est fonction continue du rayon.* "

9. *Comparaison des trois démonstrations.* Si ce postulat de Legendre était admis, il est clair que la démonstration du théorème que nous examinons ici, serait identique à celle d'Euclide; et cette dernière diffère de la démonstration moderne, seulement par la manière dont elle suppose prouvé le principe des limites. Mais ces démonstrations, identiques au fond, (abstraction faite des propositions, lemmes ou postulats qui leur servent de base), présentent des différences considérables au point de vue de l'enseignement. La méthode moderne, plus courte et plus claire, vaut mieux que celle d'Euclide; celui-ci, à son tour l'emporte sur Legendre pour la rigueur. La démonstration d'Euclide est compliquée : 1° parce qu'elle réunit la démonstration du principe des limites à celle du théorème; 2° parce que ce principe des limites, presqu'évident à priori, est démontré par réduction à l'absurde, et, par suite, d'une manière trop longue. Quant à Legendre, sa démonstration, tout aussi compliquée que celle d'Euclide, manque en même temps de rigueur, comme nous l'avons montré au n° 8.

Un postulat, non démontré, se cache dans presque toutes les propositions analogues de Legendre; toutes contiennent implicitement la démonstration du principe des limites; *chaque fois* il est prouvé de la manière la plus longue et la moins intuitive, en s'appuyant sur ces postulats. Les modernes, au contraire démontrent *une seule fois* ce principe presqu'évident et s'en servent d'une manière claire et rigoureuse. Nous pouvons donc conclure que le maintien de la géométrie de Legendre dans nos écoles, fait perdre beaucoup de temps aux élèves et peut contribuer à leur fausser le jugement.

III.

DE LA NOTION DE L'AIRE D'UNE COURBE.

10. *De la notion de l'aire et de longueur d'une courbe d'après* Catalan. Les démonstrations données plus haut ont un défaut commun, dont nous n'avons rien dit jusqu'à présent. *On y parle de l'aire du cercle sans l'avoir préalablement définie.* Catalan a, le premier, fait remarquer que la notion de l'aire et de la longueur

d'une ligne courbe, était une notion *obscure*, qu'il convenait *d'éclaircir* par les théorèmes suivants :

1° *Les aires de tous les polygones d'un nombre de côtés indéfiniment croissant, inscrits dans une courbe, ont la même limite.* Cette limite commune s'appelle *l'aire de la courbe.*

2° *Les périmètres de tous les polygones d'un nombre de côtés indéfiniment croissant, inscrits dans une courbe, ont la même limite.* Cette limite commune s'appelle *la longueur de la courbe.*

Le premier de ces théorèmes, restreint au cercle, doit remplacer le lemme du n° 4.

Avant Catalan, Cauchy avait remarqué un théorème semblable sur les intégrales définies (Moigno, *calcul intégral* ch. I; *statique* ch. VIII). Mais il n'a pas vu qu'il fallait l'étendre à l'aire d'une courbe, car il croit pouvoir s'en passer, au besoin même pour les intégrales définies, en les interprêtant comme aires de courbe (Moigno, *calcul intégral* ch. I, § 13).

Depuis la publication de la géométrie de Catalan (1843), la plupart des auteurs, par exemple, Duhamel, Rouché et Comberousse, etc., ont admis les idées de notre savant compatriote, sur la longueur des courbes. Houel, en particulier, (*Essai critique sur les principes fondamentaux de la géométrie*) a fait remarquer, à ce propos : 1° qu'Archimède, était, *au fond,* du même avis que Catalan sur la notion de longueur d'une courbe; 2° qu'il est impossible de se faire une idée *claire* de la longueur d'une courbe, au moyen d'un fil courbé inextensible que l'on redresse; car l'idée d'inextensibilité pour un fil courbé, reste obscure, tant que la notion de longueur d'une courbe n'est pas claire elle-même. Mais aucun de ces auteurs n'a remarqué que si la définition de la longueur d'une courbe doit être précédée d'un théorème, il en est de même pour l'aire d'une courbe.

11. *La notion de l'aire du cercle, pour être claire, suppose un théorème préalable.* Qu'est-ce, en effet, que l'aire d'une figure plane? C'est le nombre d'unités de surface, ou de parties d'unité de surface, que contient cette figure ou une autre équivalente. Or, quelque petites que soient les parties d'unité de surface que l'on place dans le cercle, on ne parvient jamais à le remplir entièrement. L'ensemble de ces parties d'unités forme un polygone compris dans le cercle, mais il y a toujours des espaces vides entre la circonférence et le périmètre de ce polygone. Dans l'impossibilité où l'on est de jamais aboutir à

remplir le cercle, on est forcé de donner de l'*aire* du cercle, la *définition* suivante : *l'aire du cercle est la limite de l'aire d'un polygone inscrit d'un nombre de côtés indéfiniment croissant.*

Cette définition suscite immédiatement la question : *Tous les polygones, d'un nombre de côtés indéfiniment croissant, inscrits au cercle, ont ils la même limite?* On voit confusément que la réponse doit être affirmative, mais l'objet de la science est précisément de mettre en pleine lumière les raisons implicites des vérités entrevues d'abord d'une manière *obscure*; c'est pour cela qu'on en donne des démonstrations *claires* qui les rattachent aux vérités qui n'ont pas besoin de preuves. On doit donc prouver *en son lieu,* les théorèmes du n° 10.

12. *Convient-il de démontrer, dans l'enseignement moyen, les théorèmes du n°* 10 *et les autres analogues?* Catalan renvoye au calcul intégral pour la démonstration de ces théorèmes; Rouché fait la démonstration seulement pour les périmètres des polygones *réguliers* inscrits dans le cercle. On peut facilement étendre sa démonstration aux aires des polygones réguliers inscrits; mais il serait préférable, nous semble-t-il, de démontrer, dans les *traités,* ces théorèmes pour des polygones quelconques inscrits dans le cercle, ou même dans les courbes quelconques, comme introduction au calcul intégral.

Nous ne pensons pas toutefois que ces théorèmes doivent faire partie du programme de toutes les sections de nos colléges et athénées. Dans les classes d'humanités, les mathématiques sont souvent un lourd fardeau pour les élèves; il suffit, ce semble, d'énoncer alors ces théorèmes sans démonstration, en avertissant nettement que ce ne sont pas des axiomes. Au contraire, les élèves qui se destinent aux écoles spéciales étudieraient à fond toutes les propositions de ce genre, comme préparation au calcul intégral. De cette manière, on simplifierait l'enseignement de la géométrie dans les classes d'humanités; on le rendrait plus solide dans les autres, et on initierait davantage les élèves aux méthodes employées dans l'enseignement supérieur.

IV.

CONCLUSION.

13. *Le but de l'enseignement moyen des mathématiques et la*

géométrie de Legendre. Le but de l'enseignement moyen des mathématiques est triple, ce nous semble :

1° *Il doit préparer aux études mathématiques ultérieures, les élèves qui se destinent à entrer dans les écoles spéciales*. Pour atteindre ce but, on devra rejeter la méthode de réduction à l'absurde et employer la méthode des limites. " La méthode des limites, disait Laplace, *à la fin du siècle dernier,* aux élèves de l'école normale de France, la méthode des limites sert de base au calcul infinitésimal. Pour faciliter l'intelligence de ce calcul, il est utile d'en faire remarquer les premiers germes dans les vérités élémentaires qu'il convient toujours de démontrer par les méthodes les plus générales. On donne ainsi à la fois aux élèves des connaissances et la méthode pour en acquérir de nouvelles. En continuant de s'instruire, ils ne font que suivre la route qui leur a été tracée et dans laquelle ils ont contracté l'habitude de marcher ; et la carrière des sciences leur devient beaucoup moins pénible. D'ailleurs le système des connaissances liées entr'elles par une méthode uniforme, peut mieux se conserver et s'étendre. Préférez donc, dans l'enseignement, les méthodes générales, attachez vous à les présenter de la manière la plus simple et vous verrez qu'elles sont presque toujours les plus faciles. „ (1)

Un siècle avant Laplace, Newton, déclarait qu'il avait exposé le théorie générale des limites en tête de ses *Principes de philosophie naturelle,* afin d'éviter " l'ennui des démonstrations *compliquées* par réduction à l'absurde „ (2). Donc Newton aussi rejette cette dernière méthode parce qu'elle manque de simplicité.

Des influences réactionnaires maintiennent, dans notre enseignement moyen, une méthode condamnée par de pareilles autorités et pour d'aussi bonnes raisons. Il en résulte que souvent les jeunes gens entrent dans les écoles spéciales, sans être initiés aux principes de la méthode des limites, sans en

---

(1) Laplace, *Séances de l'école normale*. Cité par M. Dauge dans son cours de méthodologie.

(2) Newton, *Philosophiae naturalis principia mathematica*. Amstelodami 1714, p. 32. " Praemisi vero haec lemmata ut effugerem taedium deducendi perplexas demonstrationes more veterum geometrarum, ad absurdum. „

avoir compris les moindres difficultés, à propos de la géométrie élémentaire. L'esprit imbu de méthodes surannées et lentes, ils sont étonnés, scandalisés des procédés rapides du calcul infinitésimal, et plusieurs, faute d'en avoir saisi les principes, croient, durant une bonne partie de leur carrière universitaire, qu'il repose uniquement sur des inductions hasardées. Par contre coup les obscurités du calcul différentiel et du calcul intégral contribuent a rendre moins clairs à leurs yeux, les principes les plus utiles de la mécanique.

2° *L'enseignement des mathématiques a encore pour but d'exercer les élèves au raisonnement.* Le cours de géométrie, en particulier doit être, pour ainsi dire, un cours de logique appliquée. Il faut donc qu'il soit clair, simple et rigoureux. Legendre, dans ses propositions sur les incommensurables et sur la mesure des figures curvilignes, n'est ni simple, ni clair, ni rigoureux, parce qu'il emploie la méthode de réduction à l'absurde et qu'un postulat est implicitement contenu dans ses démonstrations. Ce postulat est invisible à l'œil non prévenu de l'élève qui, trompé pas une fausse apparence de rigueur, vérifie à son détriment le proverbe : *les mauvais raisonnements sont les plus difficiles à suivre.* Et ainsi la géométrie peut contribuer à fausser le jugement, au lieu de préparer l'élève à raisonner juste dans les questions plus complexes de droit, de sciences physiques ou naturelles qu'il abordera plus tard.

3° Enfin *l'enseignement des mathématiques a encore pour but de donner aux jeunes gens des connaissances utiles dans leur carrière future.* Les élèves des écoles moyennes, veulent surtout posséder solidement, en géométrie, les principes relatifs à la mesure des corps. Il en serait de même des aspirants docteurs en droit, si un préjugé ne leur fesait croire les mathématiques inutiles aux avocats. Enfin les futurs élèves en médecine, obligés de suivre un cours de physique, science tous les jours plus mathématique, doivent connaître à fond toute la géométrie plane et une bonne partie de la géométrie solide. Le peuvent-ils, en se servant d'un manuel suranné où ils apprennent péniblement de longues démonstrations, qui se réduiraient à quelques lignes, si l'on employait de meilleures méthodes?

Les méthodes actuelles sont propres à éloigner les jeunes gens de toute étude des mathématiques et elles leur font perdre beaucoup de temps. Aussi, le plus souvent, ils ne

savent que d'une manière superficielle les éléments de géométrie, ou s'ils les connaissent bien, *c'est aux dépens des langues anciennes et modernes*. La géométrie de Legendre (tout comme l'algèbre de Bourdon) contribue donc à faire baisser le niveau des lettres et des sciences dans nos athénées et colléges, et par suite, dans nos Universités.

14. *Conclusion*. On devrait donc d'après nous :

1° Permettre *aux jeunes professeurs* d'enseigner les bonnes méthodes qu'ils ont apprises à l'école normale.

2° Dans *les écoles moyennes et les classes d'humanités*, délivrer les élèves de méthodes compliquées qui leur font perdre un temps précieux.

3° Permettre *aux élèves qui se destinent aux écoles spéciales* de s'initier aux méthodes rapides et rigoureuses des mathématiques supérieures.

Bref, bannir Legendre de l'enseignement moyen.

P. MANSION.

Gand, 25 *janvier* 1872.

RECTIFICATION.

Une erreur s'est glissée dans le dernier n°, page 359. Au lieu de dire : le déterminant formé par les colonnes (1, 3, 7) est nul, il faut lire : le déterminant formé par les colonnes (1, 3, 5, 7), par exemple, est nul parce que, à des facteurs communs près, les éléments des trois colonnes sont égaux.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS.

Études sur l'Histoire du Droit criminel *des peuples anciens (Inde Brahmanique, Égypte, Judée), par* J. J. Thonissen, *professeur à l'Université catholique de Louvain, membre de l'Académie royale de Belgique.* 2 vol. in-8°. 1869.

Nous rendons compte un peu tardivement d'un des ouvrages les plus importants qui aient paru en Belgique depuis quelques années, et qui est dû à la plume d'un publiciste dont les travaux sont depuis longtemps connus en Belgique et à l'étranger. Comme il ne s'agit pas d'une de ces œuvres éphémères qui n'excitent pendant quelque temps la curiosité publique que pour retomber bientôt dans l'oubli, nous aimons à croire que notre compte rendu, tout tardif qu'il est, pourra cependant présenter quelque intérêt à nos lecteurs.

M. Thonissen s'est proposé de grouper et de coordonner les fragments des législations de l'Inde, de l'Égypte et de la Judée qui se rapportent à l'origine et à l'exercice du droit de punir. « Depuis un demi siècle, dit-il (tome I, VII), les glorieuses conquêtes de l'érudition européenne ont complétement renouvelé l'histoire de l'Orient primitif. Pour l'Inde brahmanique, des lumières inespérées ont jailli de l'étude approfondie de ses livres religieux, de la publication de ses poëmes et de ses codes les plus vénérés. Pour l'Égypte, l'admirable découverte de Champollion et les savantes recherches de ses successeurs ont déchiré le voile qui couvrait le mystérieux empire de Pharaon. Pour la Judée, de brillants travaux philologiques et exégétiques sur la Bible et le Talmud ont considérablement reculé les limites de nos connaissances. La résurrection de tout un monde, inconnu à nos pères, a été le résultat de l'essor prodigieux que toutes les branches des sciences historiques ont pris en France, en Angleterre et en Allemagne. »

« Il nous a paru que l'heure était venue de mettre à profit

les richesses que ces remarquables études ont fournies aux annales de la justice criminelle. Assurément toutes les difficultés n'ont pas disparu et toutes les lacunes ne sont pas comblées; mais, sous peine de faire preuve d'une ignorance grossière, il faut bien avouer que les historiens et les jurisconsultes de nos jours connaissent un nombre immense de documents et de faits complétement ignorés de leurs devanciers qui ont écrit dans les premières années de ce siècle. Quand on affecte aujourd'hui la prétention de connaître la filiation des idées juridiques, il ne suffit plus de prendre pour point de départ Rome ou la Grèce, il faut savoir remonter bien au-delà du Capitole et du Parthénon, jusqu'aux législations admirablement combinées de l'Égypte et de l'Asie. „

L'ouvrage de M. Thonissen est divisé en trois livres qui traitent successivement de l'Inde brahmanique, de l'Égypte et de la Judée.

Après avoir fait ressortir dans quelques pages éloquentes le caractère profondément original des lois de l'Inde brahmanique et la puissance de cette civilisation vivace, l'auteur déclare que, pour éviter les hypothèses et rester sur le terrain solide des textes et des faits, il prendra pour guide et pour *criterium* de ses recherches le code que les Européens désignent sous la dénomination de Lois de Manou, et que les Hindous appellent le Mânava-Dharma-Sâstra, ou livre des lois du genre humain. Aux yeux des habitants de l'Inde, Brahmâ lui-même avait composé ce livre *dès le principe*, et, à sa demande, Manou l'avait appris par cœur pour en faire la *révélation* aux hommes.

Après avoir exposé de quelle manière s'exerçait dans l'Inde brahmanique le droit de punir et être entré dans les détails les plus précis sur les différentes espèces de délits et de peines, M. Thonissen présente dans le dernier chapitre du premier livre quelques réflexions générales sur la valeur des lois criminelles des Hindous. Il reconnaît sans peine que, si l'on veut apprécier ces lois selon les idées modernes, elles laissent immensément à désirer. “ Disproportion entre la rigueur de la répression et la nature de l'acte incriminé, pouvoir souvent arbitraire du juge, inégalité constante entre les diverses classes de la nation, oubli du grand principe qui réclame des peines réparables, exagération souvent odieuse du caractère exemplaire du châtiment, abus de la mutilation, cruauté

dans la détention du condamné, assimilation d'une foule de délits distincts dans leur essence et dans leur but: tels sont, parmi beaucoup d'autres, les vices qu'il est permis de leur reprocher (Tome I, pp. 67-68). „ Mais l'auteur se hâte d'ajouter que, si l'on tient compte de l'état général de la civilisation à cette époque reculée, on doit reconnaître que Manou est plutôt resté en deçà qu'il n'est allé au delà du système de répression barbare et cruel qui, à l'exception de la Judée, formait, pour ainsi dire, le droit commun des peuples de l'Asie. Les pénalités sont toujours arbitraires, là où l'égalité politique n'existe pas, et la législation de Manou subit forcément l'influence de l'organisation politique de l'Inde. A-t-on le droit de s'en étonner, si l'on songe qu'avant 1789 les classes privilégiées jouissaient encore en matière pénale dans tous les États de l'Europe de priviléges considérables, et que la formule: *sera puni selon la qualité des personnes*, était de style dans les lois criminelles de toutes les nations européennes?

Le second livre de l'ouvrage de M. Thonissen est consacré à la législation pénale de l'Égypte.

Ce qu'il y a de plus remarquable daus la législation de l'Égypte, c'est l'organisation judiciaire. Il y avait des tribunaux établis sur des bases uniformes, classés dans un ordre hiérarchique, disséminés dans toutes les parties du pays et se mouvant, pour ainsi dire, autour d'un tribunal suprême siégeant dans la capitale religieuse du royaume; le pouvoir royal et le pouvoir judiciaire concouraient l'un et l'autre à la nomination des chefs de la magistrature nationale; les citoyens et même les esclaves avaient le droit de saisir la justice répressive; tous les habitants étaient tenus d'aider les juges, autant qu'il dépendait d'eux, dans la répression des écarts de la vengeance individuelle; les transactions qui intervenaient entre le délinquant et ses victimes, n'enlevaient rien anx droits de la société; il y avait des tribunaux particuliers pour les militaires et pour les commerçants étrangers, et une justice domestique pour les délits légers en eux-mêmes ou envisagés comme tels par le législateur, etc., etc.

Mais, malgré tous les avantages que présentait l'organisation judiciaire de l'Égypte, ses lois ne tendaient qu'à l'asservissement impitoyable de toutes les intelligences et de toutes les volontés. " Au lieu de poursuivre, comme on l'a dit tant de fois,

la réalisation d'un idéal élevé, fourni par une science profonde et pure conservée à l'ombre du sanctuaire, les maîtres de l'Égypte n'avaient d'autre but que de perpétuer leur domination à l'aide d'une multitude de prescriptions minutieuses, sanctionnées par des peines terribles. L'idéal de la législation criminelle était pour eux un catalogue largement exagéré de délits et de peines. Dans un système de répression étroitement uni au culte, ils cherchaient le moyen d'imprimer aux coutumes nationales ce caractère de permanence et d'immobilité qui fut toujours l'objet de leurs efforts les plus énergiques. La sécurité, la liberté, la dignité du peuple n'arrivaient qu'en seconde ligne. Que pouvait être la dignité de l'homme, dans un pays où les pères de famille devaient, sous peine de mort, au début de chaque année, remettre aux chefs des nomes l'indication détaillée de leurs moyens d'existence; où de fortes amendes venaient ruiner l'artisan qui avait l'audace de s'occuper des affaires publiques? Que devenaient la liberté et la sécurité des citoyens, sous le régime d'une législation qui permettait aux prêtres de condamner au dernier supplice tous ceux qui, à leurs yeux, faisaient des gains illicites? Autant que l'état incomplet de nos connaissances permet de porter un jugement équitable sur les institutions de l'Égypte, nous pouvons affirmer que les idées généreuses qui se révèlent dans l'organisation judiciaire, ne se retrouvaient pas dans la détermination des délits et la distribution des peines (Tome I, pp. 175-176). „

Arrivé à la partie la plus importante de son ouvrage, M. Thonissen entre dans les plus grands détails sur l'organisation judiciaire, sur la procédure criminelle et sur la législation pénale de la Judée. Nous signalerons ici les principales différences que l'auteur découvre entre cette législation et celles de l'Inde et de l'Égypte.

Étranger à l'esprit de caste, Moïse prend pour point de départ le principe fécond de l'égalité naturelle des hommes, et place tous les Hébreux sur la même ligne, parce qu'ils sont tous les fils et les serviteurs de Jéhovah. De même que les vérités religieuses n'appartiennent pas exclusivement à un petit nombre d'initiés, les fonctions publiques ne sont pas non plus le patrimoine de quelques familles opulentes. Tous les Israélites, sans distinction de tribu ou de famille, sont appelés à

monter sur les siéges de la magistrature. Égaux devant les honneurs, ils le sont aussi devant les menaces permanentes de la loi criminelle, et le premier devoir des juges est de se prononcer sans avoir égard à la qualité des personnes. L'étranger même qui habite la Palestine, est mis sur la même ligne que l'Israélite. La législation mosaïque n'incrimine pas la résolution criminelle imparfaitement manifestée, elle ne frappe que des faits positifs, et ces faits mêmes, pour être punis, doivent offrir un tel caractère d'évidence, que tout doute sur l'intention et le but de leur auteur devienne impossible. C'est ainsi, par exemple, que, tout en réprimant l'idolâtrie, Moïse s'abstient de pénétrer au fond des consciences pour rechercher et punir une doctrine perverse, et ne frappe qu'au moment où l'erreur s'est clairement manifestée par les honneurs divins rendus aux idoles ou par la provocation directe à l'abandon du culte national. Ajoutons encore que c'est en vain que l'on chercherait dans les décrets de Moïse les peines arbitraires que l'on trouve dans les législations de l'Inde et de l'Égypte.

L'ouvrage de M. Thonissen se termine par un appendice assez long dont la partie principale est un code pénal extrait du Pentateuque, et dont chaque article est accompagné d'éclaircissements intéressants.

Nous ne sommes malheureusement pas compétent pour apprécier l'ouvrage de M. Thonissen au point de vue philologique. Il faudrait être versé dans les langues primitives de l'Orient pour pouvoir porter un jugement sur les interprétations que l'auteur donne des documents qui sont parvenus jusqu'à nous.

Nous ajouterons encore que la lecture de l'ouvrage de M. Thonissen présente l'intérêt le plus vif, que les nombreux détails dont il est rempli sont si bien amenés et se rattachent si intimement au sujet, qu'ils n'embarrassent jamais la marche de l'exposition, que le style est toujours clair et souvent élégant, et que la chaleur avec laquelle M. Thonissen se fait en vingt endroits le champion des idées généreuses, atteste un ami du progrès.

J. G.

ACTES OFFICIELS.

ÉCOLES MOYENNES DE L'ÉTAT. — PERSONNEL.

Par arrêté royal du 18 mars 1872, sont nommés :

A l'école moyenne de l'État, à Dinant,

Directeur, en remplacement du sieur Leroy, démissionnaire, le sieur Hanin (Charles-Alexandre), actuellement directeur de l'école moyenne de Namur.

A l'école moyenne de l'État, à Namur,

Directeur, en remplacement du sieur Hanin, qui reçoit une autre destination, le sieur Lejeune (Alexandre), actuellement directeur de l'école moyenne de Fosses.

A l'école moyenne de l'État, à Fosses,

Directeur, en remplacement du sieur Lejeune, qui reçoit une autre destination, le sieur Hiller (Achille-Ghislain), actuellement premier régent ;

Premier régent, le sieur Morlet (Adolphe-Victor), actuellement second régent.

ÉCOLES MOYENNES DE L'ÉTAT. — NOMINATIONS.

Par arrêté ministériel, en date du 29 mars 1872, sont nommés :

A l'école moyenne de l'État, à Aerschot,

Instituteur, en remplacement du sieur Doms, promu aux fonctions de second régent, le sieur Vanderweyden (Ferdinand-Edmond), actuellement assistant dédoublant.

A l'école moyenne de l'État, à Gosselies,

Deuxième instituteur, en remplacement du sieur Cleykens, qui reçoit une autre destination, le sieur Davreux (Florent-Joseph), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, ancien premier régent de l'école moyenne communale de Beauring.

Règlement de comptabilité pour les secrétaires-trésoriers des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État.

I. — *Cautionnements.*

Art. 1er. Les secrétaires-trésoriers des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État fournissent un cautionnement en numéraire, équivalant à 12 p. c. des recettes moyennes des trois dernières années.

Le montant en est établi par centaines de francs, en négligeant toute fraction au-dessous de 100 francs, et sans qu'aucun cautionnement puisse être inférieur à 500 francs.

Les bureaux administratifs veillent à l'accomplissement de l'obligation du cautionnement, dont ils fixent le chiffre, sous l'approbation du Ministre de l'intérieur.

Art. 2. Les secrétaires-trésoriers auront à passer un acte autorisant le prélèvement direct sur leur cautionnement de toute perte, de tout reliquat ou debet et de tous autres préjudices résultant de leurs fonctions.

II. — *Comptabilité. — Dispositions spéciales applicables aux secrétaires-trésoriers.*

Art. 3. Les secrétaires-trésoriers font les recettes et les dépenses pour compte de chaque exercice.

Ils demeurent responsables des recettes telles que les rétributions scolaires ou autres qu'ils n'auraient point opérées en temps utile et qui seraient devenues irrécouvrables.

Art. 4. L'exercice commence le 1er janvier et finit le 31 décembre. Toutefois, il ne sera définitivement clos que le 30 avril suivant.

Art. 5. Chaque secrétaire-trésorier tient, par exercice :

1° Un registre à souche pour la perception de la rétribution scolaire;

2° Un livre de caisse résumant les recettes et les dépenses de toute nature;

3° Un registre du minerval et des dépenses imputables sur ce produit, afin d'établir, le cas échéant, la somme à répartir entre les professeurs.

Art. 6. Le livre de caisse doit présenter constamment le total des recettes et des dépenses effectuées depuis le commencement de l'exercice et offrir le moyen de constater tous les jours la situation de la caisse du comptable.

Art. 7. Lorsque la somme disponible des recettes dépassera le montant du cautionnement, l'excédant sera déposé à la caisse d'épargne, sauf à en être retiré en tout ou en partie, suivant les besoins du service.

Art. 8. Les secrétaires-trésoriers auront à représenter, chaque fois qu'ils en seront requis, les fonds provenant de la gestion qui leur est confiée, soit au président du bureau administratif, soit au fonctionnaire dont il sera fait mention aux articles 11 et 13 ci-après.

Art. 9. Ils veillent à ce que les administrations communales, siéges d'établissements d'enseignement moyen de l'État, versent régulièrement et anticipativement, tout au moins par trimestre, le montant intégral de l'allocation communale, telle qu'elle est fixée par le budget de l'année.

Tout retard devra être signalé par eux au président du bureau administratif, en même temps qu'au Ministre de l'intérieur.

III. — *Procès-verbaux de situation de caisse.*

Art. 10. Chaque année, au 30 avril, le président du bureau administratif ou celui qui le remplace constate, par procès-verbal, la situation de la caisse des secrétaires-trésoriers.

Ce procès-verbal est dressé en double expédition : une expédition reste entre les mains du comptable; l'autre est transmise, dans les trois jours, par la voie hiérarchique, au Ministre de l'intérieur.

Art. 11. En cas de non-exécution de la disposition qui précède par le président du bureau administratif ou celui qui le remplace, le Ministre de l'intérieur fera dresser, le plus tôt possible, le procès-verbal d'office par un fonctionnaire spécial à désigner par lui.

IV. — *Compte de gestion.*

Art. 12. Les secrétaires-trésoriers rendent annuellement, avant le 1er juin, le compte de leur gestion.

Chaque compte est dressé en triple expédition. Il présente les recettes et les dépenses de l'exercice, ainsi que le solde de l'exercice précédent, s'il y a lieu.

Il est arrêté par le bureau administratif, soumis à l'avis du conseil communal et de la députation permanente et, ensuite, à l'approbation du gouvernement.

V. — *Surveillance.* — *Déficit.*

Art. 13. La comptabilité des secrétaires-trésoriers est soumise en tout temps à l'inspection et au contrôle du fonctionnaire dont il est parlé à l'article 11 ci-dessus et que le Ministre de l'intérieur chargera de tournées périodiques.

Art. 14. Si, dans l'une des vérifications faites en conformité des articles 8 et 13 du présent règlement, un déficit est reconnu dans la caisse, il en est immédiatement dressé procès-verbal par celui des fonctionnaires qui l'a constaté.

VI. — *Dispositions diverses.*

Art. 15. Dans aucun cas et sous aucun prétexte, on ne pourra affecter à des dépenses générales d'un établissement les sommes provenant des subventions accordées par l'État ou la commune pour suppléments de traitements, suppléments de minerval, etc.

Art. 16. La forme des registres, des comptes, des budgets, etc., à tenir par les secrétaires-trésoriers ou à dresser par les bureaux administratifs, sera déterminée par disposition ministérielle.

Art. 17. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 9 janvier 1872.

LÉOPOLD.

NÉCROLOGIE.

M. Mathieu Polain, administrateur-inspecteur de l'université de Liége est mort le 4 avril, succombant à une attaque d'apoplexie foudroyante. M. Polain était un fonctionnaire très honoré et qui jouissait de l'estime de tous ses concitoyens. Il a publié plusieurs ouvrages, qui sont fort appréciés, sur l'histoire du pays et sur différents sujets. Il était officier de l'Ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la Croix commémorative, membre de l'Académie royale de Belgique et de l'Institut de France. *(Moniteur.)*

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Année 1872. 2e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

ÉTUDE SUR LE LANGAGE POPULAIRE OU PATOIS DE PARIS ET DE SA BANLIEUE. (1).

(Suite).

Flexions des verbes.

Avant d'examiner les flexions des verbes, il y a une remarque à faire, pour n'y plus revenir, sur les flexions qui caractérisent communément et dans les quatre conjugaisons, les première, deuxième et troisième personnes du pluriel, à tous les temps, et les parfaits définis.

La première personne du pluriel, à l'imparfait de l'indicatif, au conditionnel, au présent et à l'imparfait du subjonctif, avait pour les quatre conjugaisons, en Bourgogne, *iens,* en Picardie, *iemes,* quelquefois *ienmes,* en Normandie, *ium.* M. Burguy (2) attribue la forme *iom* aux dialectes mélangés entre la Bourgogne et la Normandie, et à l'Ile-de-France la forme *ions*, qui devint la forme générale et définitive dans la langue française. Il y eut de plus, à partir du milieu du 13e siècle, une forme *omes* pour l'indicatif, et une forme *iomes,* pour l'imparfait, le conditionnel et les deux premiers temps du subjonctif. L'une et l'autre semblent appartenir plus proprement aux pays où les dialectes picard et français étaient en contact journalier l'un avec l'autre, c'est-à-dire, au nord de

(1) Reproduction interdite.

(2) *Grammaire de la langue d'oïl,* t. I, p. 224.

l'Ile-de-France et au sud de la Picardie. Il n'en est resté de traces que dans les textes en langage populaire, plus immédiatement influencés par le dialecte picard, et originaires de cette partie de la banlieue parisienne située dans la direction de la frontière picarde.

Ces diverses flexions sont employées dans nos textes de la façon la plus arbitraire, c'est-à-dire, sans distinction de personnes, de nombre et de temps. La forme *iens,* qui est celle de la première personne du pluriel, s'écrit égalemnnt *ien, ient, iains* et *iaint,* et est propre, tantôt sous l'une de ces formes, tantôt sous l'autre, non seulement aux premières personnes du pluriel des temps indiqués plus haut, mais encore aux deux autres personnes. Elle envahit même quelquefois les personnes du singulier. Les *Lettres de Montmartre* disent il *étiaint* pour il est, ils sont, il était, ils étaient; les *Conférences* se licencient de la même manière, mais beaucoup plus rarement, et en se bornant aux formes *iens* ou *ien.* Le patois bourguignon moderne fortifie cette ancienne flexion, en en supprimant l'*i,* ou plutôt en le changeant de place, et il dit *ein* pour *ien;* mais il l'applique, comme font nos textes, aux trois premières personnes du pluriel de l'imparfait, du conditionnel, et des deux premiers temps du subjonctif.

C'est dans les pièces populaires du 17ᵉ siècle que la flexion *iens* se rencontre le plus communément avec ce caractère de promiscuité et ces caprices orthographiques que je signalais tout à l'heure; elle n'est pas encore bien rare, quoiqu'elle ait beaucoup perdu, dans celles du 18ᵉ siècle. J'en excepte les *Lettres de Montmartre* (1750) où, bien loin d'être rare, elle surabonde. Au-delà de ces deux époques, elle apparaît çà et là dans les *Moralités* et les *Farces,* moins comme patois, que comme tradition d'un dialecte qui, avant de dégénérer en patois, avait été partie contributaire de la langue générale.

Les flexions *iemes* ou *iemmes* sont presque uniquement dans les *Sarcelles,* où dominent, comme je l'ai dit, les formes picardes; mais elles n'y figurent qu'aux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du conditionnel. La même personne du présent de l'indicatif y est *omes* ou *ommes,* et le verbe *faire* est le seul où cette flexion soit observée. Partout ailleurs c'est la flexion actuelle *ons.* Elle avait apparu déjà, conjointement avec la flexion *ions* à l'imparfait, dans les

Gazettes des Halles et *de la place Maubert,* et elle y occupe avec celle-ci une place assez notable pour faire pressentir qu'elles règneront bientôt seules dans le langage populaire de Paris. C'est ce qui est arrivé en effet. Elles sont aujourd'hui, comme elles l'étaient alors, des désinences communes à la première et à la troisième personnes du pluriel. *Voulons* exprime aussi bien nous voulons, ils veulent, que *voulions* exprime nous voulions, ils voulaient (1). On dirait qu'en employant la même flexion pour deux personnes qui régulièrement en ont chacune une toute dissemblable, le peuple ne considère que l'idée qu'elles représentent l'une et l'autre, celle de pluralité, que cette idée lui paraît mieux rendue par une flexion lourde et sonnante que par une légère et muette, qu'enfin étant la même pour deux personnes du pluriel, l'expression en doit être la même aussi. Le patois bourguignon n'est pas autrement logique, et il l'est davantage, lorsqu'il applique, comme je l'ai dit, aux trois personnes du pluriel, la même terminaison lourde, car il dit *j'aivein, vos aivein, el aivein,* pour nous avions, vous aviez, ils avaient.

La deuxième personne du pluriel dans nos textes se termine en *ais,* à l'indicatif, au futur et à l'impératif, et en *iais* à l'imparfait, au conditionnel et au subjonctif présent et imparfait : *aimais,* aimez, *aimiais,* aimiez, *aimerais,* aimerez, *aimeriais,* aimeriez, *aimassiais* ou plutôt *aimissiais,* aimassiez. Les *Sarcelles* ont presque constamment ces flexions ; les *Conférences*

---

(1) On lit dans la *Vie de Saint Léger* (10e siècle) :

Nel condignet nuls de sos piers,
Rei *volunt* fair' estre so gred.

Bartsch, *Chrestomathie de l'ancien français,* p. 15, 1re col.

Il semblerait donc que, au 10e siècle, on prononçât la troisième pers. du plur. du prés. indicatif, conformément à la prononciation latine et à celle du populaire d'aujourd'hui ; mais dans un vers d'une très-ancienne épître faite pour la fête de Saint-Étienne, vers cité par M. Gaston Paris (*Étude sur le rôle de l'accent latin,* p. 18, not. 1), on trouve à côté de *furunt* furent, *s'esragèrent,* qui est régulier :

Tam dolent *furund,* por poi ne s'esragerent.

D'où il est permis de conclure que la désinence du premier verbe était muette comme celle du second, d'autant plus qu'elle tombait à l'hémistiche.

les ont aussi, mais moins souvent, parce que les occasions manquent de les appliquer, et que ces pièces n'étant pas toutes de la même main, l'unité de dialecte y laisse plus à désirer. Les pièces de théâtre à rôles de paysans des environs de Paris les employent également pendant les 17e et 18e siècles, et les quarante premières années du 19e; quelques auteurs dramatiques ne s'en font pas non plus faute aujourd'hui. Elles sont, je l'ai dèjà dit, franc-comtoises, et représentent les anciennes flexions bourguignonnes *eis, eiz, ieis, ieiz, ies, iez*, prononcées et écrites à la franc-comtoise.

La désinence *et* appliquée aux troisièmes personnes du singulier et du pluriel, à l'imparfait de l'indicatif et au conditionnel, comme, *il allet, iz allet; i venet, iz venet*, est aussi très fréquente dans les *Conférences* et autres pièces de la même époque. J'ai déjà remarqué que la faveur qu'elle obtint au temps des Valois, faisait le désespoir d'Estienne Pasquier (1). C'est la même qui s'est maintenue sous la forme du digramme *ai*.

Les première et troisième personnes du pluriel reçoivent encore deux flexions, avec aussi peu de mesure et de discernement; ce sont les flexions saintongeoises *an* et *ian*. Les *Conférences* leur font presque aussi bon accueil qu'à la flexion bourguignonne *ions*, et elles les fourrent également partout. Le parfait défini lui-même n'en est pas exempt, et je trouve celui du verbe brûler, à la troisième personne du pluriel, ainsi écrit: *ils brûlirant*.

Les terminaisons du parfait défini, de la première conjugaison, dans la langue générale, sont *ai, as, a, âmes, âtes, èrent;* dans notre langue populaire, tantôt l'*i* de la flexion latine est supprimé à la première personne du singulier, et l'on a j'*alla*, j'*aima*, etc., tantôt il est maintenu et l'*a* expulsé, comme j'*alli*, j'*aimi;* mais il est invariable à toutes les autres personnes. S'il y a des exceptions, elles concernent principalement la seconde personne du singulier, et la troisième du pluriel, celle-là, sans cause apparente, celle-ci par un retour à l'ancienne flexion bourguignonne du 12e siècle, *arent*, flexion reprise au 16e par quelques écrivains, entre autres Rabelais.

Le changement contraire c'est-à-dire de l'*i* en *a*, a lieu aux

(1) Au titre *Oi*.

parfaits définis de la deuxième et de la quatrième conjugaison, lesquels sont régulièrement en *is*, *is*, *it*, *îmes*, *îtes*, *irent*. Il se présente toutefois plus rarement à la quatrième, du moins dans nos textes. C'était là, comme l'a remarqué Ramus (1) le parler *vulgaire* de son temps, parler dont Clément Marot se moque agréablement dans une épigramme et dans sa seconde *Epistre du Coq à l'Asne* (2). Voici l'épigramme :

Collin s'en *allit* au Lendit,
Où n'*achetit*, ni ne vendit,
Mais seulement, à ce qu'on dit,
Dérobit une jument noire.
La raison qu'on ne le *penda*
Fust que soubdain il *réponda*
Que jamais autre il n'*entenda*
Sinon que de la mener boire.

Voilà le passage de l'épître :

Je dy qu'il n'est point question
De dire j'*allion* ne j'*estion*,
Ny se *renda*, ny je *frapy*, etc.

Cependant, le parfait défini du verbe *prendre* et de ses composés, dans nos textes, est constamment rébelle à la flexion que Marot tourne si agréablement en ridicule dans les verbes de même désinence; il garde partout la flexion régulière *is*, *i*, *it*, etc., mais il la joint au radical *pren*, ancienne forme de la première personne du présent de l'indicatif, et devient, *je prenis*, *tu prenis*. etc. Le parfait défini de mettre et de ses composés se forme de même : *je mettis*, *je promettis*, etc.

Quelques parfaits définis en *us*, appartenant soit à la deuxième conjugaison, comme courus, soit à la troisième, comme vécus, crûmes, crûtes, crurent, soit à la quatrième, comme voulus, fallut, se changent en *couris*, *véquis* (ancienne forme *vesquis*), *croyîmes*, *croyîtes*, *croyirent*, *voulis*, *fallît*. La similitude d'assonance entre croire et voir a fait dire, *voyîmes*, *voyîtes*, *voyirent*. Mais dans les verbes venant de la forme latine *capere* (= *cevoir*, en français), le parfait défini se comporte comme aux verbes prendre et mettre, c'est-à-dire qu'après avoir au préalable

(1) *Grammaire de P. de la Ramée, lecteur du roy*, p. 84. 1572.
(2) Épigr. CCLXXVI, T. II, p. 382 ; T. I, p. 492, de l'édition de Lenglet Dufrénoy.

changé sa déterminaison *us* en *is*, il joint cette dernière au radical *cev*, et fait je *recevis*, j'*appercevis*, nous *recevîmes*, vous *appercevites*, et ainsi de suite.

Aux parfaits définis des quatre conjugaisons, ainsi modifiés, correspondent les imparfaits du subjonctif : que j'*aimisse*, j'*allisse*, *voulisse*, *prenisse*, *appercevisse*, *courisse*, *promettisse* (1).

Cet échange des flexions, soit au parfait défini, soit à l'imparfait du subjonctif, entre les verbes de conjugaisons différentes, résulte-t-il de la confusion que fait le peuple des unes avec les autres, et du peu de souci des formes régulières qui distingue habituellement son langage? Venait-il, comme le croit faussement Jacques Pelletier, de l'état de paix qui, en amollissant nos mœurs, avait aussi amolli notre langage? Ou bien était-ce une tradition mal observée de quelque loi de l'ancienne langue qui aurait décidé en certains cas de l'emploi anormal de ces flexions?

Vers le milieu du 13e siècle, les terminaisons de la première et de la seconde personne du pluriel de l'imparfait du subjonctif, dans les verbes de la première conjugaison, après avoir été d'abord *aissiens*, *aissiez*, dans le dialecte bourguignon, s'étaient amincies jusqu'à perdre l'*a* à ces mêmes personnes, et faisaient *issiens*, *issiez*: *alissiens*, *alissiez*. De son côté, le dialecte picard, dont les terminaisons au même temps avaient été primitivement *assienmes*, *assies*, faisait comme le bourguignon, et, moyennant un simple changement de voyelles, disait *issièmes*, *issies*: *alissienmes*, *alissies* (2). Il n'est guère possible

(1) J'ai dit précédemment, en parlant des voyelles, au titre *Ai*, que la première personne du singulier du futur, était quelque fois en *a* pur pour *ai* : j'*aimera*, je *finira*, je *recevra*, je *prendra*. Je n'ai rien à dire de plus à ce sujet.

(2) Dans cette anomalie grammaticale, M. Burguy reconnaît une loi d'unité et d'équilibre à laquelle chaque langue est soumise. « Dès qu'un mot, dit-il, perd d'un côté quelque chose d'essentiel, il gagne de l'autre, pour réparer cette perte; au contraire, s'il gagne d'un côté, il perd ordinairement d'un autre, afin qu'il n'ait rien de surchargé... Cette loi trouve son application à la première et à la deuxième personne du pluriel de l'imparfait du subjonctif des verbes en *er*. La flexion très-lourde et accentuée a produit un raccourcissement de la forme; ainsi les dialectes qui avaient la terminaison *aisse*, retranchaient l'*i* à ces deux personnes. Dans le nord de la Picardie, l'*a* qui avait perdu son accent, fut remplacé de

de dire lequel de ces deux dialectes a donné l'exemple à l'autre, mais cet exemple fut contagieux ; il n'y eut bientôt plus un seul dialecte de la langue d'oil qui ne le suivît.

C'est peut-être là l'origine d'une prononciation qui, après avoir eu le caractère de loi spéciale à deux personnes seulement de l'imparfait du subjonctif, dans les anciens dialectes, est devenue, quand ces dialectes ont dégénéré en patois, une loi commune non-seulement aux deux personnes du pluriel de cet imparfait, mais à toutes les autres. Le parfait défini l'a subi à son tour et avec la même étendue, les flexions de ce temps, quoique distinctes de celles de l'imparfait du subjonctif, ayant une pareille sonorité.

Cependant, quel que soit l'empire de la tradition, on ne saurait l'admettre absolument, au moins dans les formes populaires des parfaits définis, tant elles sont mobiles, capricieuses et subversives de toute convention ou loi antérieure.

Je n'y vois pas non plus avec Jacques Pelletier, une prononciation " à petit bec „ étrangère " à la langue, tout ainsi qu'à la manière de vivre plus robuste „ de nos ancêtres (1), puisque, pour les deux premières personnes du pluriel de l'imparfait du subjonctif qu'il attaque, elle était justement la prononciation de nos ancêtres. J'y vois une de ces méprises si familières au peuple dans l'emploi des flexions des verbes de conjugaisons différentes, méprise où le souvenir confus des formes subjonctives *issions, issiez,* pour *assions, assiez,* est peut-être pour quelque chose. J'y vois de plus ce qui n'échappait pas à Ramus, quand il imputait déjà au vulgaire les formes *j'aimi, tu aimis,* une tendance invincible et encore actuelle du

---

bonne heure par *i,* et ces formes en *i* passèrent rapidement dans tous les autres dialectes. Leur emploi était général vers le milieu du 13e siècle... Rabelais, Montaigne emploient souvent encore cette forme. „ (*Grammaire de la langue d'oil*, t. I, p. 201, 202—241, 242).

D'après cette loi, qu'il ne connaissait, ni ne soupçonnait même pas, J. Pillot avait donc raison de prescrire magistralement les formes *amissions, amissiez*, quand les autres grammairiens de son temps et avant son temps, ou les déclaraient timidement facultatives, ou les rejetaient. " Gardez-vous de dire (*cave ne dicas*), s'écrie-t-il, *amassions, amassiez*, mais dites *amissions, amissiez*. „ (*Gallicae linguae institutio,* p. 55).

(1) *Dialogue de l'ortografe et prononciacion françoese,* p. 84, 85.

peuple, à poursuivre, si l'on peut dire, une assonnance quelconque aussi loin qu'une fausse logique semble l'y convier. Ainsi, la flexion de la plupart des personnes du parfait défini de la première conjugaison étant en *a* pur, comme tu allas, il alla, nous allâmes, vous allâtes, le peuple, non moins esclave de l'assonnance qu'un timbre de cloche, la complète en disant, j'*alla*, ils *allarent;* où s'il change l'*a* en *i*, comme il le fait souvent, j'*allis*, tu *allis*, ils *allirent*.

Il dit de même, *je couris, nous courimes; que je courisse, que nous courissions*, etc., formes non moins en vigueur aux 15e et 16e siècles que les précédentes, et qui alors échappaient souvent aux plus habiles. „ Et n'a pas du tout, dit Abel Mathieu, perdu son crédit vers la commune *courisse* pour *courusse*, et aultres semblables manières de parler qui sont à fuyr. Car bien souvent les plus habiles y font faulte de parler, tant en cestuy cy qu'aux aultres de la première forme, où ils mettent *i* au lieu de *a*, disans *aymisse, aymist* „ (1).

Telles sont les règles, ou pour parler plus juste, les habitudes généralement observées dans les flexions des verbes par les différents auteurs de nos écrits en langage populaire de Paris et de ses environs. L'analyse que j'en viens de faire me dispense de dresser le paradigme de chacune des quatre conjugaisons; le lecteur y suppléera facilement. Mais je donnerai celui des deux verbes auxiliaires, d'après les éléments à la fois bizarres et multiformes que j'en ai rassemblés. J'examinerai ensuite, d'abord dans les verbes être et avoir, puis dans les quatre conjugaisons, les formes que leur caractère particulier n'a pas permis de rattacher aux règles générales exposées ci-dessus; ces formes ont aussi leur curiosité.

ÊTRE.

Indicatif présent.

Je si, sis, sy, su; j'étions, équions,
Tu as,
Il a,
Je son, sons, soumes,
Vous astes,
Ils étiaint, étiens.

Imparfait.

J'estas, astois,
Tu estas, astois,

(1) *Second Devis*, p. 30, recto.

Il esta, astoit, estos, étions, équions, étien, estet,
J'estèmes, esquèmes, étien,
Vous étiais, équiez,
Ils étiaint, estian, estan, étan, étions.

Parfait défini.

Je feu,
Je feumes [1].

Futur.

Tu sras,
Il sra,
Je ou nous srans.

Impératif.

Fusse (troisième personne singulier).

Conditionnel.

Je serions, seriens, seriemmes, sarions,
Vous seriais, sariez,
Ils serient, sriens, sariens.

Subjonctif.

Que je sas, siens,
Que tu sas, sais,
Qu'il sayt, set, sçait,
Que nous sayons, soyen,
Que vous sayez, soyiais,
Qu'ils saïont, sayont, soyont, sien, sain.

Imparfait.

Que je fussien,
Qu'ils fussien.

Infinitif.

Astre.

AVOIR.

Indicatif présent.

J'on, ons.
Tu as,
Il avon, avions,
Nous ons, avan,
Vous avais,
Ils avan, avon, avons, avont, avion, avions, avien, aviaint.

Imparfait.

J'ava, avas, avi,
Tu avas,
Il avet, avion,
Nous avians, aviemmes, avien, aviant, aviom,
Vous aviais,
Ils avien, aviens, aviaint, avian, avient.

Parfait défini.

J'u,
Tu us,
Il u, ut, eussit,
Nous ûmes,
Vous ûtes,
Ils urent.

Futur.

J'arai, orai, airai,
Tu aras, oras, airas,
Il ara,
Nous airommes,
Vous ayrez,
Ils aront, auraint.

Conditionnel.

J'auras, oras, airais,

---

[1] Les temps dont je ne donne pas toutes les personnes, ou ne m'ont pas fourni les autres, ou ont celles-ci régulièrement formées.

Tu airais,
Il arait, orait, oret, auret,
Nous auriains, auriemmes,
Vous ayriez, auriais,
Ils arien, aurien, auriaint, auriont.

Subjonctif.

Que j'aye,
Que tu aye,
Qu'il aye,
Que nous ayains, eyons,
Que vous ayais,
Qu'ils ayaint, ayons.

Imparfait.

Que j'usse,
Que tu usse,
Qu'il eusse, usse, eussît,
Que nous eussien,
Que vous eussiez, eussiais,
Qu'ils eussions.

Infinitif.

Avar, avoar, avouar, avouer, havoir, ovouar.

Participe passé.

Evu, aïeu, ayeu, heu.

Remarques.

Être.

Infinitif. — L'infinitif *astre* que je ne trouve dans aucun patois de province, vient-il, comme la forme normale *être*, du latin vulgaire *essere,* ou du latin pur *adstare* (*asteir*)? Il semble du moins que l'imparfait *astois,* (ancien dialecte bourguignon *astoie*), et le participe présent *astant* (patois des bords de la Meuse), accusent par le radical et par l'accent, leur dérivation d'*adstabam* et *adstantem;* outre que la bivocale *oi,* contractée en *o* (*estos*) dans quelques patois de la basse Bourgogne et de la Champagne, est de même source que la bivocale normande *oe,* dans *estoe* = *stabam.* Mais pour ne pas contrarier l'opinion commune admise aujourd'hui dans la science, et qui est que l'imparfait du verbe *être* est formé des flexions de ce temps jointes au radical *est,* je verrai volontiers dans la permutation de ce radical en *ast,* un usage bourguignon déjà maintes fois signalé, et qui consiste à changer en *a* l'*e* radical et même toute sorte d'*e*. La troisième personne du singulier de l'indicatif présent qui, dans le bourguignon moderne, est il *a* pour il *est,* et la troisième du pluriel qui est vous *âtes* pour vous *êtes,* font même croire à un infinitif *astre,* usité dans l'ancien dialecte bourguignon, mais tombé en désuétude dans le moderne. Rien ne m'étonnerait moins non plus si, après une étude spéciale et faite sur place, des variétés qui caractérisent

aujourd'hui ce dialecte, on retrouvait la forme *astre* encore en vigueur dans quelques contrées.

Indicatif. — Dans les formes diverses de la première personne du singulier, il en est une, je *su* ou je *sus*, que revendiquent le patois picard et celui de plusieurs cantons de la Champagne et de la Bourgogne. Dans je *son*, je *sons*, il ne faut voir évidemment que la forme de la troisième personne du pluriel transportée à la première. Le peuple fait ce transport, mais le plus souvent en sens inverse, dans tous les autres verbes. Il est à remarquer pourtant que ce son qui ne diffère des anciennes formes normandes *sum*, *sums*, que par l'orthographe, était très-commun dans l'Ile-de-France, à la fin du 13ᵉ siècle, et au commencement du 14ᵉ.

Imparfait. — Après ce qu'il vient d'être dit sur ce temps, à l'occasion de l'infinitif, j'ajouterai que le son *a* dans la forme j'*estas*, tu *estas*, etc., est la contraction du son *oa*, lequel, comme dans les mots déjà cités, je *regardoas*, j'*enragoas*, etc., peignait avec plus de relief l'antique prononciation parisienne de la diphthongue *oi*. J'*estêmes*, pour j'*étions*, est l'ancienne forme picarde j'*estiemes*, avec syncope de l'*i*, et j'*esquêmes*, vous *équiez* sont deux exemples de la disposition toujours subsistante du peuple parisien à changer le *t* en *q*, même avec suppression de l'*i* obligatoire après le *q*.

Parfait défini. — Je *feu*, etc., est un retour à une forme dont le 13ᵉ siècle offre quelques exemples, et qui devint plus tard d'un emploi général. Elle n'aurait donc rien de remarquable dans notre patois, si elle n'y eût pas été prononcée comme elle est écrite. Mais je n'en puis donner aucune preuve, tandis que la preuve du contraire existe dans la manière dont était prononcé le parfait défini du verbe avoir, écrit *u*, *us*, *ut* dans nos textes.

Futur et *conditionnel.* — Le futur a une tendance générale à la syncope de l'*e* radical. C'est évidemment la brièveté avec laquelle la terminaison est prononcée, qui en est la cause; car si cette syncope est de la plus grande rareté au conditionnel, c'est parce que la terminaison en est longue, et que cette longueur pèse sur le radical comme la brièveté de la terminaison réagit sur celui du futur. En effet, non seulement l'*e* radical du conditionnel ne se syncope pas, mais encore il s'allonge et s'alourdit d'un degré, en se changeant en *a*, et en produisant vous *sariez*, nous *sarions*, etc.

Subjonctif. — Ce temps est formé, tantôt selon le latin, avec le changement normal de *i* en *oi*, tantôt selon la construction de *oa* (= *oi*) en *a*, tantôt selon la forme poitevine *ai* pour les trois premières personnes du singulier, et *ay* pour les trois autres, tantôt enfin selon la forme normande *ei* modifiée en *e*, et produisant *set* pour *seit* à la troisième personne du singulier. Les *Conférences* et les *Sarcelles* ont toutes ces formes indistinctement. Ailleurs, elles sont d'un emploi plus modéré.

AVOIR.

Infinitif. — Des cinq formes que présente ici l'infinitif de ce verbe, la plus commune est *avar;* elle remplit, pour ainsi dire, les textes du 17e siècle. La forme dont elle est la contraction, *avoar*, est des quarante premières années du 18e, époque à laquelle elle alterne avec *avouar*. *Ovouar,* qui est dans les *Sarcelles,* est encore assez dans les habitudes du peuple de Paris, toujours enclin à donner, dans certains cas, le son de l'*o* à la voyelle *a*. *Havoir* est une forme de l'ancien bourguignon; on la rencontre assez souvent dans les chartes écrites en ce dialecte, et dont il a été publié un certain nombre dans les *Mémoires historiques sur Poligny,* par F. F. Chevalier.

Participe passé. — *Evu* est la forme préférée dans les *Conférences;* elle est du bourguignon moderne, où elle s'écrit *aivu*. Dans l'une et l'autre forme, le *b* de la voyelle radicale permuté en *v* est rétabli, car, dès le 13e siècle, il était déjà syncopé dans la langue générale, comme il l'est resté jusqu'ici. L'ancien bourguignon avait la forme *aüt,* devenue, si je me ne trompe, *aïeu* et *ayeu* dans les *Sarcelles*. Je ne m'explique pas autrement cette forme dissyllabique dans un écrit où domine le picard, dialecte où les formes de ce temps, dès le 12e siècle, étaient généralement monosyllabiques. *Heu,* plus conforme au picard, mais renforcé par l'adjonction de l'*h* radical latin, selon un usage bourguignon indiqué plus haut, est dans les *Préjugés démasqués* (1756), écrits en langage sarcellois, et contemporains des dernières *Sarcelles*.

Indicatif présent. — Des première et troisième personnes du pluriel, l'une ayant conservé la syllabe radicale latine, avons, l'autre l'ayant perdue, ont, celle-ci prend presque constamment la place de celle-là, et réciproquement. Le peuple dit donc, et tous nos textes indistinctement avec lui, nous *ons* ou j'*ons,* et

ils *avont*. Mais dans l'écriture, ce dernier a neuf fois sur dix un *s* final au lieu d'un *t*. C'est toujours en conséquence de ce principe outré par le peuple, que l'*s* final étant le signe du pluriel, il doit figurer à la troisième personne de ce nombre, au même titre qu'il figure à la première. Ce principe est étendu à tous les verbes.

Imparfait. — Ce qui a été dit de la forme terminative de j'*estas*, est applicable à j'*avas*, et aux imparfaits à désinence analogue de tous les verbes. La désinence en *i*, j'*avi*, exclusivement appliquée à la première personne du singulier, tandis que celle en *a* l'est aux trois personnes du même nombre, me paraît échapper à toute explication. Elle n'est pas plus explicable dans *je veni*, pour je venais, dont il y a quelques exemples.

Parfait défini. — Il est identique dans les *Conférences* et les *Sarcelles*, et même dans quelques textes du temps de Vadé. C'est la forme pure de l'ancien dialecte normand, j'*u*, tu *us*, etc.

Futur. — En 1644, le futur, dans les *Nouveaux Complimens de la Place Maubert*, est j'*airai*, tu *airas*, etc., forme de l'Ile-de-France, à partir du 13[e] siècle ; dans les *Conférences*, j'*arai*, tu *aras*, etc., forme usitée dans l'ancien bourguignon, mais remplacée aujourd'hui par la forme de l'Ile-de-France; dans la *Gazette des Halles*, j'*orai*, tu *oras*, etc., qui sonne comme la forme régulière et n'en diffère que par la façon dont le radical y est représenté. Mais les *Conférences*, à la première personne du pluriel, abandonnent leur radical en *a* pur, prennent celui de l'Ile-de-France, et y ajoutent l'ancienne flexion picarde *ommes :* nous *airommes;* après quoi, elles reviennent à l'*a* pur, et disent, vous *arez*, etc.

Conditionnel. — Mêmes diversités de radicaux qu'au futur, et dans les mêmes écrits.

Subjonctif. — Les trois premières personnes du singulier sont uniformément et partout *aye*, *aye*, *aye*, formes normàlement dérivées du latin, après l'aphérèse du *b*, et sauf la deuxième, qui, dans la langue réglée, prend à la fin l'*s*, et la troisième le *t* au lieu de l'*e*. Mais le peuple n'est pas encore converti à cette orthographe, et l'*e* final se fait toujours vivement sentir dans la manière dont il énonce cette troisième personne. La *Gazette des Halles* met un *e* au radical, *eyons*, *eyez*, cet *e* étant homophone à *ai*.

Imparfait subjonctif. – Rien ici ne distingue ce temps de la

forme régulière, si ce n'est, bien entendu, les première et troisième personnes du pluriel, *ien, iens, iaint*, et la troisième du singulier *eusse* pour *eût*, qui est toujours en vigueur. Souvent aussi l'*e* radical disparaît, et alors toutes les personnes de ce temps sont calquées sur le parfait défini de l'ancien normand, j'*u*, tu *us*, etc., et font j'*usse*, tu *usses*, etc. Les *Lettres de Montmartre* ont *eussit* à la troisième personne du singulier.

VERBES DES QUATRE CONJUGAISONS.

J'ai indiqué précédemment les règles générales qui gouvernent les terminaisons, à tous les temps, des trois personnes du pluriel, tant dans les verbes auxiliaires dont le paradigme offre de nombreux exemples, que dans ceux des quatre conjugaisons; j'ai fait voir de même les altérations qui ont lieu dans les flexions des parfaits définis des trois premières conjugaisons, et quelquefois aussi de la quatrième; je n'y reviendrai donc pas. Mais il est d'autres circonstances dans la modalité des verbes de ces conjugaisons, qui doivent être considérées, si l'on peut dire, individuellement; elles sont même si nombreuses et si bizarres dans le verbe *faire*, par exemple, qu'il sera indispensable de donner le paradigme de ce verbe tout entier.

PREMIÈRE CONJUGAISON EN *er*.

Infinitif. — Quelques infinitifs sont en *ier*, forme à la fois picarde et bourguignonne, quoique l'ancien bourguignon donne *eir*, *a* long latin y devenant régulièrement *ei*. Mais dès le milieu du 12ᵉ siècle, ce même dialecte de *eir* fit *ier* par métathèse, surtout après les linguales. Aussi réservé d'abord que le bourguignon, le picard finit par généraliser à peu près la forme *ier*; elle paraît toutefois dans nos textes plus dépendante des dentales que de toute autre consonne. Vadé et son école en offrent le plus d'exemples, et après lui les *Sarcelles* et les *Lettres de Montmartre*. Elle est rare dans les textes du 17ᵉ siècle; elle y est presque exclusivement remplacée par l'*é* fermé, avec apocope de l'*r*. Le peuple a une paresse invincible à faire sonner l'*r* final, même quand ce son est de rigueur, comme dans les infinitifs en *ir* de la seconde conjugaison.

Je trouve dans les *Conférences* un exemple de la terminaison provençale *ar*: *contar* pour conter, mais il est unique.

Participe passé. — Au 17e siècle, le participe passé latin *pollutus* était en français *pollu,* remplacé depuis par pollué. Les *Conférences* font de *pollu, polli* avec plus de respect pour l'accent que le français d'aujourd'hui, pollué.

Indicatif. — Je n'ai à signaler ici, et pour un seul verbe, qu'un échange pareil à celui qui a lieu à l'indicatif du verbe avoir, entre les première et troisième personnes du pluriel. Aller fait je *vons* et ils *allons,* pour nous allons, ils vont.

Imparfait. — Deux variantes sont données aux flexions du pluriel de ce temps par la *Gazette des Halles;* ce sont *int* et *ing:* ils *frappint,* ils *laissing.* C'est la flexion exacte du bourguignon moderne, avec la paragoge normale du *t*, et tout à fait anormale du *g*.

Parfait défini. — J'ai dit que la flexion de ce temps était celle de la deuxième conjugaison *is, is, it,* etc., pour *ai, as, a,* etc.; les *Conférences* nous donnent la variante assez originale de *iron* pour *irent*, à la troisième personne du pluriel: *s'amassiron,* pour s'amassèrent. Mais peut-être doit-on lire s'*amassiran* avec la flexion poitevine, comme on lit dans les mêmes pièces *bruliran* pour brûlèrent.

Futur. — Les verbes bailler, donner, amener, laisser font constamment au futur *barai* ou *barrai*, ou *baurrai* (1), *donrai* ou *dorrai*, *amenrai* ou *amerrai*, *lairai* ou *larrai*. Toutes ces formes sont encore dans le patois bourguignon moderne. Le même patois dit toujours, comme les *Sermons* de Saint Bernard, *donrai*, *donront*. *Dorrai*, où le second *r* s'est assimilé régressivement l'*n* de *donrai*, est du dialecte normand. *Lairrai*, qui est dans Rabelais et a même encore été employé bien après lui, et *larrai*, viennent d'un infinitif *laier* ou *leier,* formes normandes qui sont dans les *Romans du Brut* et *du Rou*.

Conditionnel. — Toutes ces formes syncopées du futur sont communes au conditionnel. De plus, les *Conférences*, au lieu de la flexion franc-courtoise *iais*, qui leur est assez habituelle, à la deuxième personne du pluriel, donnent quelquefois *ias:* vous *bouterias*. Tel est l'effet nécessaire de leur tendance invincible à faire prédominer le son *a,* et à la dégager de toutes les voyel-

(1) Sed *baurra* pro *baillera* proprium est Parisiensium vulgo. (Beza, *de Francicae ling. rectâ pronunt.,* p. 94, 1868)

les accessoires qui le modifient ou qui l'affaiblissent. C'est ainsi qu'elles ont fait successivement *oa* de *oi*, *a* de *oa*, puis de cet *a* déjà suffisamment allongé aux imparfaits, comme j'*avas*, j'*estas*, un *a* épais et traînant dans les conditionnels, comme je *songerâs*, (= *songerois* = *songeroas*), et tu *envaras* (= *envoirois* = *envoiroas*).

Subjonctif. – Par une dérogation à leur coutume de donner à la troisième personne du pluriel de ce temps la même flexion qu'à la première, les *Sarcelles* usent quelquefois de la flexion *int*, et disent qu'ils *montrint*, qu'ils *pleurint*. C'est l'application de la flexion bourguignonne moderne *ein*, avec une modification orthographique plus conforme à la flexion latine.

La forme *doen* (= *doint*, dont Rabelais, Amyot, Montaigne et beaucoup d'autres font encore usage), est employée dans les *Conférences*, à l'exclusion de la forme actuelle.

DEUXIÈME CONJUGAISON EN *ir*.

Infinitif. — L'*r* final y est généralement supprimé dans les pièces du 17e siècle, et assez souvent dans celles du 18e. Il faut pourtant en excepter les *Sarcelles*, où la poésie n'a point autorisé cette licence, même à la rime. En revanche, elle y a autorisé celle de *tiendre* et ses composés, pour tenir, formant ainsi un infinitif du futur, tandis que régulièrement c'est le futur qui est formé de l'infinitif, par l'adjonction de l'auxiliaire *ai*. Aussi disait-on dans l'ancienne langue *tenrai*, avec l'*i* syncopé, formé sur tenir. Le peuple traite toujours l'infinitif de ce verbe comme les *Sarcelles*, et il n'a garde non plus de ne pas dire *viendre*, par la même raison.

Participe passé. — Il n'est pas moins obstiné à maintenir dans son langage les formes *bouillu*, *sentu*, *repentu*, pour bouilli, senti; *ouvri*, *couvri*, *offri*, *souffri*, pour ouvert, couvert, offert, souffert; *tint*, *obtint*, *retint* [1], pour tenu, obtenu, retenu, toutes formes qui se rencontrent avec plus ou moins de mesure dans nos textes de toutes les époques.

---

[1] Quitton, ma belle maistresse,
Quitton l'oiseuse paresse
Qui nous a *tins* langoureux,
dit Jacques Tahureau, dans un de ses *Baisers*.

Les *Conférences* ont *bénitre* pour bénite. C'est, avec le changement de l's en *t*, l'ancien infinitif normand *bénisre*, appartenant à la quatrième conjugaison, et changé ici en participe, avec la liberté que s'arroge tout dialecte nonchalant de la qualité de ses emprunts. Les mêmes pièces ont aussi *béneste* pour bénite.

Indicatif. — Les trois personnes du singulier de *venir* sont, dans les *Conférences*, je *van*, tu *van*, il *van*, formes qui rejètent l'*i* intercalé mal à propos au radical de ce temps par la langue régulière : je *viens*, etc. On y trouve pourtant cet *i* quelquefois : il *viant*, et la forme grossière et inattendue il *voint*.

Imparfait. — Les *Conférences* donnent à la première personne du singulier, je *veni*, avec aussi peu de fondement qu'elles ont donné j'*avi* pour j'avais. J'en ai déjà fait la remarque. Les voyelles, dans cet étrange amalgame et corruption de tous les patois, sautent, comme les vents, d'un point au point opposé, sans qu'il soit possible à la science de dire pourquoi.

Parfait défini. — Le paradigme de ce temps, pour le verbe venir et ses composés, est communément, à toutes les époques, je *venis*, tu *venis*, il *venit* (on trouve aussi il *vent)*, nous *ventmes*, vous *venites*, ils *venirent*. Les deux secondes personnes seules sont fidèles à l'accent latin, tandis que dans l'ancienne langue, qui disait je *vin*, tu *venis*, il *vint*, nous *venimes*, vous *venites*, ils *vinrent*, l'accent est avancé dans *venimes*, reculé dans *vinrent*, et partout ailleurs à sa place.

Pour *tenir* et ses composés, il est procédé de même que pour venir. Ces deux verbes sont comme jumeaux. L'*u* de la flexion du parfait défini de courir, est volontiers changé en *i*, à toutes les personnes : je *couris*, tu *couris*, etc.

Quelques verbes de cette conjugaison, dans les *Sarcelles* notamment, ont leur parfait défini formé avec l'allongement qui caractérise les verbes inchoatifs, aux temps de la première série ; tels sont : il *étourdissit*, je m'*enhardissis*, vous *obaïssites*.

Futur. — *Tenir* et *venir*, ainsi que leurs composés, ont leur futur généralement formé comme dans l'ancienne langue : je *tanrai* ou *tenrai*, je *vanrai* ou *venrai*, formes propres au dialecte bourguignon, auxquelles se mêlent dans une proportion à peu près égale les autres, *tienrai*, *vienrai*. Les *Sarcelles* transposent l'*i* de cette dernière forme et écrivent *vainrai*. Souvent l'*n* est, surtout dans les *Conférences*, assimilé à l'*r* ; d'où il

résulte, il *terra,* il *varra,* formes usitées dans le dialecte picard, vers le milieu du 13e siècle.

Conditionnel. — Ce temps suit scrupuleusement les lois qui règlent le futur.

Subjonctif. — C'est encore le verbe *venir* qui donne lieu ici à une remarque. Il est formé d'après l'indicatif *viens,* avec permutation de l'*e* radical en *a*: *vianne, devianne.* Il appartient aux *Conférences,* aux *Sarcelles* et aux *Lettres de Montmartre.*

Imparfait. — De même qu'on trouve au parfait défini, je *couris,* on trouve à l'imparfait du subjonctif, que je *courisse.* Quant à ce même parfait, où d'autres verbes de cette conjugaison acceptent le changement en *a,* comme je *parta*, je *dorma,* pour je partis, je dormis, je ne vois pas qu'il ait déterminé aucun imparfait du subjonctif à se calquer sur cette forme vicieuse.

Mais les mêmes imparfaits *venisse, tenisse,* outre qu'ils dérivent régulièrement des parfaits *venis, tenis,* sont selon l'accent latin, et reproduisent la forme de l'ancien français; car ce n'est que longtemps après le 13e siècle que se montrent les formes *tinsse* et *vinsse.*

TROISIÈME CONJUGAISON EN *oir.*

Infinitif. — Indépendamment de la règle presque générale qui déprave la bivocale *oi* de ce temps, et la change en *oa,* puis en *a* : *avouar, avar, choar, char,* etc., il y a quelques autres changements de la même désinence, qui ont pour effet de faire passer les infinitifs de quelques verbes de cette conjugaison, dans la classe des verbes de la première et de la quatrième. Ainsi *vouer* et *avouer,* qui sont dans les *Conférences*, et les *Nouveaux Complimens*; *comparer* et *émouver,* pour voir, avoir, comparoir, émouvoir; *reçoivre*, s'*assire*, pour recevoir, s'asseoir. *Voer* (= *vouer*) était propre au dialecte de l'Anjou et de la Touraine, et telle était la variété de formes qui troublait le paradigme de ce verbe dans les dialectes de la seconde moitié du 13e siècle, qu'il avait des temps que pouvaient réclamer toutes les conjugaisons. " A cette époque, dit M. Burguy [1], les règles des bons temps étaient, pour ainsi dire, oubliées; l'on

---

[1] *Grammaire de la langue d'oïl*, t. II, p. 66.

ne savait plus s'expliquer un *e* radical en présence de l'*oi* de certaines formes, et l'on introduisit l'*o* à l'infinitif. C'est d'après ces thèmes en *o* radical que s'est fixée plus tard la conjugaison de *voir*. „

Comparer et *émouver* sont des formes de l'ancien dialecte normand. *Assire* (s') ne paraît être d'aucun ancien dialecte; mais par son extrême fidélité à l'accent *(assidere)* latin, il eût été bien digne d'en être. *Reçoivre* et *conçoivre,* formés de *capere* et d'un prefixe, ont été, avec *recevoir* et *concevoir,* employés conjointement à la fin du 12e siècle et pendant tout le 13e, en Bourgogne et en Picardie. (1)

Participe passé. — Il prend presque constamment et partout la forme du participe passé du verbe *avoir* : *eu* pour *u*.

Indicatif. — Je ne vois de particulier dans les formes de ce temps que celle qui syncope la voyelle du radical à la première et à la seconde personne du pluriel : nous *vlons,* vous *vlez*. Cette orthographe est encore conforme à la prononciation populaire actuelle. Les *Nouveaux Compliments* (1644) ont vous *velez*. Cet *e* radical est de l'ancien dialecte bourguignon. Il caractérise les formes, tu *wels,* il *welt,* ils *welent* qui sont dans Saint Bernard.

Imparfait. — Bien que je ne puisse produire des exemples de cette syncope à l'imparfait, non plus qu'aux autres temps de *vouloir,* qui ont l'*l* radical, il est probable qu'elle avait lieu dans le langage, en vertu de l'analogie.

Parfait défini. — Le changement de la flexion *u (us)* de ce temps en *i (is),* renouvelle pour le verbe *vouloir,* qui fait je *voulis,* une ancienne forme, je *volis,* employée dans la *Vie de Saint Brandin,* à la première personne du pluriel: nous *volismes :*

Au quinzime jour si veismes
Vn flueve que passer *volismes.*

Roquefort, au mot *Volismes.*

Seulement l'*o* radical n'y est point assourdi.

Les *Conférences* ont à la fois il *faullu* et il *faillu,* pour il fallut; le premier gardant la forme du radical de l'impersonnel *falloir,* à l'indicatif: il *faut;* le second étant le parfait défini même du verbe neutre *faillir,* avec la permutation propre à ce temps de

(1) Idem, t. II, p. 12.

l'*i* final en *u*. On sait d'ailleurs que ces deux verbes ont une origine commune, *fallere*; mais *failloir* est postérieur à *faillir*, et comme *faillir* faisait à l'indicatif je *faus*, tu *faus*, il *faut*, on a tiré de ce temps l'impersonnel il faut, pour exprimer la proposition générale et absolue : il manque à, il reste à faire telle ou telle chose.

Notons dans les verbes de cette conjugaison formés du latin *capere*, comme *appercevoir*, *concevoir*, etc., le maintien du radical *cev* (= *cep*) au parfait défini, tel qu'il existe à l'infinitif; d'où il résulte j'*appercevis*, etc., qu'on lit dans les *Sarcelles*. C'est en réalité la flexion régulière du parfait du verbe *voir* ajouté au radical de ces verbes.

Ce même parfait défini du verbe *voir* se forme, dans les *Sarcelles*, de la première personne du présent de l'indicatif je *voy*, à laquelle on ajoute la flexion is : je *voyis*, tu *voyis*, nous *voyîmes*, etc. Les *Conférences* disent *voyames*, et ils *vinrent*, pour ils *virent*, nasalité d'une espèce rare et inexplicable.

Futur. — *Vouloir*, *valoir* et *falloir* y ont toujours, comme aussi très-souvent dans les *Sarcelles*, les formes je *vourai*, il *vaura*, il *faura*. La dentale en est supprimée et l'*l* du radical régulièrement changé en *u*. Ces formes sont de l'ancienne langue, où elles prennent toutefois le double *r*.

Les formes je *voirai*, tu *voiras*, etc. (et, avec assourdissement et épaisissement de la diphthongue, je *vouarai*, tu *vouaras*); je *varai*, tu *varas*, etc., celles-ci appartenant à l'ancien bourguignon, celles-là au moderne, abondent dans nos textes. Les *Conférences* assourdissent *sçaura* en *sçaoura*, et amollissent *pleuvra* en *pieura*.

Conditionnel. — Mêmes remarques que pour le futur.

Subjonctif. — Que je *peusse*, dans les *Sarcelles*, est formé régulièrement de l'indicatif je *peux*.

Imparfait. — La voyelle du radical *pui* y est syncopée, et laisse que je *pisse*. Le parfait défini *voyis*, *voulis*, etc. y produit l'imparfait du subjonctif *voyisse*, *voulisse*, et les troisièmes personnes singulier et pluriel de ce dernier temps y paraissent quelquefois, comme dans les *Conférences*, sous l'ancienne forme *vousist*, *vousissent*.

QUATRIÈME CONJUGAISON EN *re*.

Je ferai trois classes des verbes de cette conjugaison qui sont

dans nos textes, et dont les flexions offrent certaines particularités dignes de remarque.

1° Verbes qui perdent la consonne radicale latine à l'infinitif: faire, dire, rire, lire, élire, boire, croire, clore, conclure.

De tous ces verbes, le plus maltraité à tous ses temps et à toutes ses personnes, c'est sans contredit le verbe faire. Aussi, me suis-je résolu à en donner le paradigme, ne fut-ce que comme objet de curiosité.

Indicatif présent,

Je fas, fa,
Tu fas,
Il fa, faisit,
Nous fesons, fsons, fons, fommes,
Vous faisez, fsez, fesez,
Ils feson, faision, faisan, faisiaint, faiseut.

Imparfait,

Je fezas, faza, fezien,
Tu fezas,
Il fzet,
Nous fezien,
Vous fesiais,
Ils fezien, faisiaint, faisian, faisiant.

Parfait défini.

Je fy, faisis,
Tu fy, faisis,
Il fy, faisit, fezy, faizit,
Nous faisimes,
Vous faisites,
Ils faisirent, fésire, finrent.

Futur.

Je fray, fairai,
Tu fras, fairas,
Il fra, faira,
Nous fran, fairons, frons,
Vous farés,
Ils frans, fairiaint.

Impératif.

Fa,
Faisez.

Subjonctif présent.

Qu'il faisit, fassit,
Que nous fassian, fesions,
Que vous fassiais,
Qu'ils fassiant, fesions.

Imparfait.

Que je fesisse,
Que tu fesisses,
Qu'il fesisse, fessît,
Que nous faisissions,
Que vous faisissiez, faisissiais,
Qu'ils faisissent, faisissiaint.

Conditionnel.

Je fras, frais,
Tu fras, frais,
Il fras, frais, faroit, fairoit,
Nous ferien, feriemmes,
Vous ferias, feriais,
Ils ferien, fairien, fairiaint.

Infinitif.

Fare, faise, foize.

Participe présent.

Fsant, fesant.

Participe passé.

Fa, fate.

REMARQUES.

Dans cet amas de formes capricieuses jusqu'à l'extravagance, il n'est pas sans intérêt de rechercher soit ce qui est resté du français primitif, soit simplement ce qui lui a fait retour, par suite des travestissements que prennent les mots, quand la corruption les pénètre et les transforme, et des chances qu'ils ont alors de recouvrer leur ancienne figure.

Infinitif. — *Fare* est du 12e siècle et est dans Tristan :

Si vus *fare* le puussez (1).

On ne peut pas dire toutefois que cette forme soit primitive, *faire* étant en usage dès le 9e siècle, et donné par la *Cantilène* de Sainte Eulalie.

Faise et *faize* sont, comme je l'ai dit ailleurs, le résultat d'une affectation de langage plutôt que d'un vice naturel de prononciation, très-répandue vers le milieu du 17e siècle.

Participe présent. — *Fesant* provient d'un infinitif normand du 12e siècle, *fere*, déjà très-répandu dans l'Ile-de-France dans la seconde moitié du 13e. Cette mutation de l'*a* radical en *e*, pour *ai*, s'opère à tous les temps et à toutes les personnes de ce verbe qui ont gardé le *c* radical sous la forme de l'*s*, sans en excepter le subjonctif, quoique le son du *c* y soit représenté dans la langue fixée par une double *ss*. *Fsant* est une syncope qui se trouve aussi aux trois personnes du pluriel de l'indicatif, et à toutes celles de l'imparfait. Elle est toujours familière au peuple de Paris.

Participe passé. — La même forme *fa* sert à la première personne de l'indicatif et à la seconde de l'impératif. L'incorrection de l'écriture de ce participe ressort de la forme du féminin *fate*, laquelle requiert le *t* au masculin.

C'est sur le participe passé régulier *fait* que le peuple se modèle pour former celui du verbe taire : *Il s'est tait*, pour il s'est tu, qui est dans Vadé.

Indicatif présent. — L'ancienne forme en Bourgogne et en Normandie était communément je *fas* ou *faz*, à la première personne ; on a toutefois des exemples de *fa* sans *s*, comme dans notre patois. Mais ces deux dialectes rejètent l'*a* pur aux

(1) T. II, p. 128. Ed. de M. Francisque Michel, 1835.

deuxième et troisième personnes, et lui substituent *ai* ou *ei;* ce que n'observe point le nôtre, fidèle à l'*a* aux trois personnes. *Fommes,* qu'on écrivait *fomes* dans l'Ile-de-France au commencement du 14e siècle, est une contraction requise et justifiée par l'accent latin *fácimus.* M. Burguy estime que je *fons* est dérivé de *fomes* (1); j'ose croire qu'il ne dérive pas plus de *fomes,* que je *sons* ne dérive de l'ancien normand *sums,* par la raison que j'ai dite précédemment, dans ma remarque sur l'indicatif présent du verbe *être. Faisez,* à ce temps comme à l'impératif, n'est que le résultat de l'influence analogique de faisons.

Imparfait. — J'ai dit, en parlant du participe présent, les causes et la provenance du radical *e* substitué à *ai, fesant* pour *faisant,* ainsi que de la syncope de ce même *e*, *fsant;* mes observations à cet égard pouvant s'appliquer à l'imparfait, il est inutile d'y revenir.

Parfait défini. — La seconde personne du singulier *faisis* = *fesis* est l'ancienne forme régulièrement venue de *fecisti;* elle donne ici le ton à toutes les autres personnes, en dépit des répugnances de l'accent. Mais l'ancienne langue elle-même eut aussi les formes vicieuses *fesimes, fesistes,* en même temps que les régulières *feimes, feistes;* celles-ci seules sont restées, celles-là ont été l'héritage du patois. Dans *finrent*, on a un autre exemple de l'épenthèse de l'*n,* dont *vinrent*, pour virent, nous a offert le premier.

Futur et Conditionnel. — Deux formes ici se présentent, l'une avec l'*e* radical syncopé, *frai, frais,* ancien dialecte normand; l'autre avec l'*ai* (= e muet) quelquefois ramené à l'*a* pur, *farai, farais, farés.* J'ai déjà dit que cette substitution de l'*a* à l'*e* radical, était de l'ancien dialecte bourguignon.

Subjonctif présent. — Les deux premières personnes du singulier manquent; mais par la forme double de la troisième *faisit* et *fassit,* on peut supposer que les deux autres sont *faise* et *fasse,* celle-ci régulière, celle-là propre au bourguignon moderne. Mais la flexion *it* dans *fassit* étant dans les *Lettres de Montmartre*, et l'auteur de ces lettres ayant l'habitude de donner des sons pleins à toutes les flexions en *e* muet, les deux

(1) *Grammaire de la langue d'oïl*, t. II, p. 159.

premières personnes du subjonctif étaient vraisemblablement pour lui, que je *fassis*, que tu *fassis*.

Imparfait. — Tout le paradigme de ce temps est conforme à l'ancienne langue, sauf qu'elle gardait partout l'*e* au radical, et que le son *ai* le remplace ici au pluriel.

D'après cet examen des formes du verbe *faire*, on voit ce qu'il est resté des plus anciennes dans notre patois, et comment, lors même qu'il s'émancipe à cet égard, il ne rompt jamais absolument avec elles, tantôt en gardant le radical, tantôt les flexions, tantôt l'un et l'autre à la fois.

Le verbe *dire* fait régulièrement je *di* ou *dy*, selon l'ancienne orthographe, qui avait raison de n'admettre point l'*s* à cette personne; puis, il fait, tu *disis*, il *disit*, vous *disez*; flexions déterminées par le voisinage contagieux de celle de la première personne du pluriel, *disons*, laquelle s'assimile aussi la troisième, *disont*.

Le parfait défini se conjugue comme celui de *faire*, qui a je *faisis*, tu *faisis*, etc. *Dire* fait donc, je *disis*, tu *disis*, il *disit*, nous *disimes*, vous *disites*, ils *disirent*, conservant partout la consonne radicale latine *c* adoucie en *s*.

L'infinitif de *rire*, mais avec amollissement du second *r* en *s*, selon une mode du 17ᵉ siècle déjà signalée, saute et rétrograde de la quatrième conjugaison à la première, et fait *risé* = *riser*. Son participe passé est formé de cet infinitif. Cette forme singulière est dans les *Conférences*, où l'on trouve *risé* jaune, pour rire jaune.

Lire, soit dans les *Conférences*, soit dans les *Sarcelles*, et quelquefois même dans des écrits postérieurs à ceux-ci, prend à tous ses temps un *u* épenthétique au radical : *luire*, je *luis*, je *luisais*, je *luirai*, etc. *Élire* suit la même loi.

Boire s'écrit *bère* dans les *Lettres de Montmartre*, et *baire* dans les *Conférences*. *Bère* est la forme normande moderne. L'ancienne était *bevre* ou *beivre*, d'où le futur *bevrai* et le conditionnel *bevrois* qui sont dans nos textes.

Croire prend partout et à tous les temps, sauf au participe où il fait *creu*, l'intonation normande *craire* ou *creire*. Cependant les exceptions ne sont pas rares dans les *Conférences* et ailleurs, surtout à l'imparfait. La flexion de ce temps qui flotte presque constamment entre *oas* et *ouas* pour *ois*, a sur la syllabe radicale un effet rétroactif d'une telle puissance, qu'elle la dé-

possède de son intonation normande, et la force à prendre le son bourguignon *croi :* d'où cette triple variante orthographique, je *croiyoas*, *croyoas* et *croyas*.

Le parfait défini est je *croyis*, tu *croyis*, il *croyit*, nous *croyimes,* vous *croyites*, ils *croyirent*.

Le verbe *clore* fait au parfait défini *cloi :* " y ne *cloirent* pas l'ieu ", disent les *Conférences*. Il retient ainsi, mais en syncopant l'*s*, à toutes les personnes de ce temps, l'*i* de la flexion latine, *clausi*, que l'ancienne langue ne retenait qu'à trois; à la seconde du singulier, *closis*, et aux deux premières du pluriel, *closimes*, *closites*. Quant aux verbes venant des composés de *cludere*, comme conclure, exclure, la forme des trois premières personnes du singulier de leur parfait défini prend au parfait latin *conclusi*, sa flexion *i*, en syncopant l'*s* à la première et à la troisième personne, je *conclui*, et en le maintenant à la seconde, tu *concluis*. Mais ce n'est là qu'un effet sans cause intentionnelle; il résulte de la ressemblance de flexion entre *conclus* et *lus ;* celle-ci devenant *lui* dans notre patois, il fallut que celle-là le devînt aussi par analogie.

2° Verbes qui gardent la consonne radicale latine à l'infinitif : mettre, prendre, vendre, attendre, vaincre, répondre, suivre (du latin vulgaire *sequere)*.

L'infinitif *mettre* ne donne lieu à aucune remarque. Toutefois l'*r* y est habituellement syncopé dans le langage, destinée commune d'ailleurs aux infinitifs de tous les verbes de cette catégorie. Mais il arrive aussi, dans les pièces du 17e siècle surtout, que les verbes prendre et répondre, vendre et attendre, ne souffrent pas cette syncope; ils s'en permettent volontiers une autre qui est celle du *d* radical, et ils font *prenre* ou *pranre*, *réponre*, *venre* et *attenre*, formes sur lesquelles se calquent le futur et le conditionnel. L'*r* radical même, dans prendre, disparaît également. Ainsi, nous avons *penre*, forme de l'ancien bourguignon, qui plus tard s'écrivit *panre* en Champagne, tandis que, vers le milieu du 13e siècle, dans le sud de la Picardie et le nord de l'Ile-de-France on s'en tint à la syncope du *d* (1); d'où *prenre*, et *pranre*, comme l'écrivent indistincte-

(1) Burguy, t. II, p. 192.

ment les *Conférences*. *Responre* est une syncope qui date du 12e siècle.

Prenre rachète la perte du *d* radical à l'infinitif, en le reprenant à l'impératif où il fait *prendez; reponre*, bien loin de le rétablir à cette même personne, l'en exclut, ainsi que des deux premières du pluriel de l'indicatif, où il fait *réponnons*, *réponnez*, du participe passé, *réponnu*. Il n'a pas plus d'égards pour lui dans la forme *répons* qu'il prend à ce même participe, et qui est une forme encore usitée en Saintonge et dans l'Orléanais.

Le parfait défini de *prendre* est généralement *prins* dans les textes du 17e siècle; mais dans ceux du 18e, *prenis* entre en concurrence avec lui et fait plus que de le balancer. *Prins* est une dérivation pleine du latin *prehensi* = *prensi*, admise dans le vieux français à dater de la seconde moitié du 13e siècle seulement. La forme actuelle *pris*, qui, dans l'ancienne langue, avait cours conjointement avec l'autre, serait dérivée, selon M. Chabaneau [1], d'un latin vulgaire *presi*, qui s'est conservé dans l'italien. *Mettre* fait aussi au parfait défini *mins*, sans que cette forme comme *prins*, puisse être justifiée par un exemple du passé.

La *Conférence de Janot et Piarot Doucet* (1660) offre un exemple unique d'un verbe en *ndre*, dont l'orthographe primitive à l'infinitif, en Bourgogne et en Picardie, était *gnre*. Il consiste dans les formes *étinge*, du subjonctif, et *étingerons*, du futur, provenant d'un infinitif *étingre* pour éteindre. Seulement, il y a dans notre patois moderne une transposition des lettres de cette désinence, l'ordre dans lequel elles étaient primitivement étant *gnre :* " Les granz awes ne poront mies *estignre* la chariteit " (*Serm. de St Bernard*, p. 569). On voit que, dans la *Conférence*, c'est le même mot, malgré la métathèse. Voici l'explication que donne M. Burguy de cette singularité :

" Dans l'ancienne langue, on avait l'habitude d'écrire *gn*, lorsque la nasale *n*, simple ou redoublée, était suivie d'un *i* ou d'un *g* adouci (*j*); puis, souvent encore, on diphthonguait avec *i* la voyelle précédente, en Bourgogne et en Picardie; par exemple, *Campania, Champaigne*, etc. Aujourd'hui ce *gn* a le son de *nj*, et au 13e siècle, il en était sans doute ainsi, puis-

---

(1) *Histoire et théorie de la conjugaison*, p. 109.

que les auteurs allemands du moyen-âge écrivaient *Schampanje*, etc. Néanmoins, la place du son guttural doit avoir été celle que lui donne l'ancienne orthographe, et le *g* se prononçait alors comme *n* nasal, d'où, avec assimilation des consonnes, *gn* = *ngn*. En fixant ainsi la prononciation de *gn*, on se base : 1° sur ce que les mêmes assimilations nasales se retrouvent avant le *gn* de l'ancienne langue latine, lequel a également pour nous le son *nj*, mais que les Romains prononçaient *ngn* (cfr. *singnum* des inscriptions); 2° sur les nombreuses orthographes en *ngn* de la langue d'oil. (V. Wackernagel, *Altfranzösische Lieder und Leichen*, pp. 154-157.)... Dès la fin du 12e siècle, on fit l'intercalation ordinaire du *d* entre *n* et *r*, et l'on n'écrivit plus le *g*; d'où *ndre*. „ (1).

Le participe passé *atteindu*, pour *atteint*, céde évidemment à la force analogique qui émane des participes réguliers *attendu*, *vendu*, *répandu*, etc., et qui agit sur la mémoire du peuple avant d'agir sur sa diction. *Victu*, pour *vaincu*, dans les *Conférences*, est une forme tellement étrange, que je ne lui trouve d'analogue nulle part. C'est une forme qui ne surprendrait pas dans un texte du 9e ou du 10e siècle, et qui figurerait très-bien, par exemple, à côté de *perfectus*, pour *parfait*, qu'on trouve dans la Vie de Saint Léger.

Perfectus fud in caritat (2).

Je trouve enfin dans les *Sarcelles* le parfait défini *sieuvi*, pour *suivi*, venant d'une ancienne forme *sievir*, avec renforcement de l'*e* en *eu*; ou d'une autre forme *siuvir* où l'*u* a pris ce même renforcement; car on lit dans Tristan (3) :

Il levat sus, si me *siuvi*.

3° Verbes dont l'infinitif est formé par l'intercalation d'un *t* entre la consonne double du radical latin *sc* (= *s*) et l'*r*, intercalation qui a finalement amené la chute de cette consonne : *connaître*, *paraître*, *naitre*.

Connaître, paraître, de *cognoscere*, *parescere* (lat. vulg.), n'offrent rien de remarquable à leur infinitif si ce n'est qu'ils

---

(1) *Grammaire de la langue d'oil*, T. II, p. 235,236.
(2) *Chrestomathie de l'ancien français, par Karl Bartsch*, p. 14.
(3) T. II, p. 124, éd. Franc. Michel.

se présentent quelquefois au 17e siècle sous les formes *connâtre*, *counâtre*, *parâtre ;* je *counas*, je *paras*, aux deux premières personnes singulier de l'indicatif. Mais au parfait défini, connaître, paraître et leurs composés, dans les *Sarcelles*, prennent la forme inchoative je *paroissis*, nous *recognoissimes*. Les *Conférences* donnent au même temps il *naqua* pour il *naquit;* en quoi elles maintiennent la règle de permutation patoise de l'*i* en *a*, dans les parfaits définis à flexion en *is*.

Il y a encore quelques verbes où tantôt c'est le radical qui s'allonge à l'infinitif par l'adjonction de la syllabe inchoative *iss*, comme *doutisser*, *échapisser*, *supposisser;* tantôt c'est la flexion qui reçoit ce même allongement, soit à l'indicatif, soit à l'imparfait du subjonctif, comme *entendissons*, *pensassisse*, *répondisisse*, pour entendons, pensasse, répondisse. Mais ces formes qui se rencontrent dans les écrits poissards du 18e siècle, et aussi dans une mauvaise compilation qu'on en a faite en 1821, sous le titre de : *Riche-en-gueule*, semblent d'un patois trop suspect et, comme on dirait aujourd'hui, trop fantaisiste, pour qu'il soit utile de s'y arrêter. Je serais tenté de leur adjoindre je *comparoisserions* qui est dans Vadé, si, comme le je *paroissis* des *Sarcelles*, il n'était censé provenir d'un verbe inchoatif vulgaire, *parescere*.

CHARLES NISARD.

A suivre.

ÉTUDE SUR RHINTHON.

« Passe en riant et en me disant une parole amicale. Je » suis Rhinthon de Syracuse, un faible rossignol des Muses; » mais, grâce à mes farces tragiques, je me suis cueilli un » lierre qui m'appartient en propre (¹). » La perte presque totale des œuvres de Rhinthon (²) ne nous permet pas de juger si cette épitaphe est aussi juste que gracieuse. Cependant tout nous porte à croire que Rhinthon n'était pas dépourvu de talent. Né à Syracuse, il appartenait à cette race sicilienne, pétillante d'esprit et de gaieté, et renommée comme telle dans l'antiquité. « Les Siciliens, disait Cicéron, savent » toujours placer un bon mot (³). » Ils excellaient dans la peinture vive, naïve, narquoise, des scènes de la vie journalière. Combien la comédie grecque ne leur est-elle pas redevable (⁴)? Épicharme, Sophron (⁵), Théocrite (⁶) étaient dignes de figurer à côté de leurs frères de l'Attique, les Aristophane, les Philémon, les Ménandre. Un mélange exquis de bonne plaisanterie et de brocards populaires, une reproduction frappante de la réalité, tempérée par ce sentiment de l'idéal et de la grâce qui n'a jamais fait défaut à la Grèce, une finesse extrême à saisir les ridicules et à les mettre en relief sans

---

(¹) *Anthol. Graeca,* L. VII, nº 414. Tome I, p. 315, éd. Tauchnitz.

(²) Elles existaient encore du temps de Cicéron (*Epist. ad Atticum, I, 20*). Pollux (X, 35) déclare n'avoir pu trouver une des pièces de Rhinthon : le *Télèphe.*

(³) *In Verrem,* seconde action, L. IV, c. 43. — Siculi quidem, ut sunt lascivi et dicaces... Quintilien, L. VI, c. 3, § 41.

(⁴) V. Edélestand Du Méril, *Histoire de la comédie ancienne,* Paris, 1864, in-8º, et Faustin Colin, *Clef de la comédie grecque,* p. 255 et suiv. Paris, 1856, in-12.

(⁵) Ses mimes faisaient les délices du grand Platon. *Olympiodori Vita Platonis,* dans le Platon de Tauchnitz, T. I, p. 3.

(⁶) La XVᵉ idylle de Théocrite est un chef-d'œuvre de finesse et de naturel dans le genre comique.

tomber dans la charge et dans l'extravagance : voilà ce qui brille dans les restes trop peu nombreux de l'esprit sicilien. Appliquons ces qualités à la parodie : n'aurons-nous pas l'idéal du genre ? — Mais il est temps d'abandonner le domaine des conjectures, pour étudier les détails que l'antiquité nous a laissés sur la vie et les ouvrages de Rhinthon.

La vie de Rhinthon est peu connue. Fils d'un potier de Syracuse, il fut contemporain de Ptolémée Soter (1), le premier roi de la dynastie des Lagides (324-283 av. J. C.). Les orages du règne d'Agathocle engagèrent Rhinthon à se retirer à Tarente ; il y fixa son séjour et reçut probablement le droit de cité, ce qui a fait croire à quelques auteurs (2) qu'il était Tarentin de naissance. Jean Laurence Lydus (3) met Rhinthon au nombre des pythagoriciens; mais le philologue Reuvens (4), s'imaginant qu'on ne peut être à la fois philosophe et joyeux compagnon, change Πυθαγορείων en Φλυακογράφων. Hesychius, il est vrai, appelle notre poëte φιλόσοφος (5); à cela le critique hollandais répond qu'il faut changer φιλόσοφος en φλυακογράφος. Certes, ce malheureux mot φλυακογράφος se prête bien aissément aux transformations, pour avoir été remplacé tantôt par Πυθαγόρειος, tantôt par φιλόσοφος. Mais laissons de pareilles puérilités, et tenons pour certain que le spirituel *phlyacographe* savait, comme le vieil Épicharme, unir l'austérité morale et les spéculations savantes aux saillies de la gaieté et à la verve comique.

Les anciens unanimement attribuent à Rhinthon l'invention de l'hilarotragédie (ἱλαροτραγῳδία, φλυακογραφία). L'hilarotragédie était la véritable parodie tragique; elle prenait un des graves et terribles sujets qui avaient inspiré Eschyle, Sophocle,

---

(1) Suidas, s. v. Ῥίνθων.

(2) Entre autres à Etienne de Byzance, s. v. Τάρας, etc.

(3) L. I, § 41 : Ῥίνθωνα... καὶ τοὺς ἄλλους τῶν Πυθαγορείων, κ. τ. λ.

(4) *Collectanea litteraria*, c. IV, sect. III, § 1.

(5) S. v. ἄσεκτος. — Ajoutons le témoignage formel d'Etienne de Byzance, s. v. Τάρας : Καὶ ἀνεγράφησαν οὕτω πολλοὶ χρηματίζοντες, μάλιστα Πυθαγόρειοι, καὶ Ἀριστόξενος μουσικός... καὶ Ῥίνθων Ταραντῖνος φλύαξ. Ici, il n'y a pas moyen de changer Πυθαγόρειοι en φλυακογράφοι, puisque le géographe grec donne à Rhinthon, et à Rhinthon seul, l'épithète de φλύαξ. Saluons donc dans Rhinton un philosophe pythagori cien.

Euripide, et le traduisait en style plaisant et burlesque [1].

Il importe de ne pas confondre, comme l'ont fait plusieurs auteurs, l'hilarotragédie avec le drame satyrique [2]. Par leur origine comme par leur nature, ces deux genres n'ont rien de commun.

Sortie du culte de Bacchus, la tragédie conserva longtemps un caractère demi-bouffon, demi-religieux, comme les cérémonies célébrées en l'honneur du dieu du vin. Ce n'est que successivement que la partie burlesque, représentée par les satyres, gais compagnons du bon Bacchus, se sépara de la partie sérieuse, la tragédie proprement dite, et devint le drame satyrique [3]. Le drame satyrique est donc une œuvre originale et libre dans son dessein comme dans sa marche, tandis que l'hilarotragédie a quelque chose d'artificiel, et n'est réellement plaisante que par comparaison à l'ouvrage qu'elle parodie. En outre, le drame satyrique a un accessoire indispensable, qui rappelle son origine : les satyres; on peut, au contraire, affirmer que les satyres étaient absents de l'hilarotragédie.

Pour préciser davantage ce qu'étaient les hilarotragédies, nous devons recourir aux conjectures; mais nous sommes guidés dans nos recherches par le nom de φλύαξ, φλυακογράφος, que les Grecs donnent à Rhinthon. Cette épithète, qui a longtemps intrigué les commentateurs, jette une assez vive lumière sur la nature des œuvres du poëte syracusain [4]. Φλύάξ, d'après Hesychius, est synonyme de μέθυσος, μεθυαστής, γελοιαστής. Les phlyacographies se distinguaient donc par une bonhomie aiguisée par le vin, par un bavardage [5] comique et populaire. Nous nous figurons volontiers les héros tragiques métamorphosés en bons bourgeois de Syracuse et de Tarente, débitant de piquants proverbes, prodiguant les mots heureux, les expressions pitto-

---

(1) τὰ τραγικὰ μεθαῤῥυθμίζων ἐς τὸ γελοῖον. Steph. Byz. s. v. Τάρας.

(2) Eichstaedt, *de dramate eomico-satyrico*, etc. Leipsig, 1793. — *Contrà* Welcker, *Trilogie d'Eschyle*, p. 334 et Patin, *Études sur les tragiques grecs*, Tome IV, p. 306, note 5, 3e édition.

(3) On attribue cette innovation à Pratinas, l'inventeur ou plutôt l'organisateur du drame satyrique.

(4) V. Cuperi *Obscrvat.* I, 10. — Eustathe, *in Dionysium Periegetem*, p. 53. — Casaubon, *Auimadv. in Athenaeum*, L. III, c. 9, p. 104.

(5) Φλίαξ, R. φλέω ou φλύω, bavarder, babiller.

resques, lançant de temps en temps aux spectateurs quelques allusions malignes, quelques franches vérités. Nous aimons surtout à croire que le poëte a épargné aux génies tragiques qu'il travestissait des critiques amères et des outrages immérités Et ce n'est pas là une simple hypothèse. Sur les trente-huit ouvrages dramatiques composés par Rhinthon (1), ceux dont les titres nous ont été conservés sont presque tous des parodies de tragédies d'Euripide (2) : *Iphigénie à Aulis* (3), *Iphigénie en Tauride* (4), *Télèphe* (5), *Oreste* (6), *Médée* (7). Or, l'on connaît l'enthousiasme des Siciliens pour Euripide (8). Si donc Rhinthon s'attacha de préférence à parodier ce poëte, ce ne fut probablement pas, comme Aristophane, dans un but de dénigrement et de polémique philosophique ou littéraire : le goût du public lui imposait une certaine réserve. — D'ailleurs, il n'a eu qu'à exagérer les défauts de son modèle pour produire des scènes fort divertissantes. Euripide a rapproché les sujets tragiques

---

(1) Steph. Byz. s. v. Τάρας. Suidas, s. v. Ῥίνθων.

(2) Outre les hilarotragédies dont nous donnons la liste, Athênée cite encore de Rhinthon un *Amphitryon* et un *Hercule* (L. III, p. 111, C, et L. XI, p. 500, F.). L'*Amphitryon* pouvait fort bien être une parodie de l'*Alcmène* d'Euripide. L'orage qui terminait l'*Alcmène* (Plaute, *Rudens*, acte I, sc. 1, v. 4) présente une analogie frappante avec le dénouement de l'*Amphitryon* de Plaute. Mme Dacier (*Notes sur le Rudens*, l. l.), pensait même que la pièce de Plaute était tirée de l'*Alcmène* d'Euripide. Ne l'aurait-il pas plutôt empruntée à Epicharme ou à Rhinthon? V. d'ailleurs les fragments de l'*Alcmène* dans l'Euripide de Boissonade, T. V, p. 259-261. Les fragments ε' et ζ' pleins d'une naïveté égoïste, sont dignes de Sosie: Rhinthon n'a pas manqué assurément d'en faire son profit. — Quant à l'*Hercule*, nous présumons que c'est encore une parodie d'Euripide, vraisemblablement de l'*Alceste*. Les deux vers qui nous restent de cette hilarotragédie (v. p. suiv., note 1), paraissent se rapporter à la scène, tant maltraitée par les critiques français, où Hercule, ignorant le malheur d'Admète, s'ébaudit, satisfait largement son appétit, et boit d'autant.

(3) Pollux, VII, 90.

(4) Id., VII, 61.

(5) Id., X, 35.

(6) Hephaestion, *Enchiridion de Metris*, p. 4, éd. de Pauw.

(7) Hesychius, s. v. χομάκτωρ.

(8) Plutarque, *Vie de Nicias*.

de la vie bourgeoise; il a puisé bon nombre de ses expressions dans le langage usuel, et ses héros descendent parfois jusqu'au comique; ils bavardent surtout un peu trop. Bref, le tragique athénien mérite assez souvent les épithètes de φλύαξ et de φλυακογράφος, qui caractérisent le genre adopté par Rhinthon.

On conçoit qu'il est difficile d'apprécier le style d'un poëte dont il ne nous reste que deux ou trois vers mutilés (¹). Quelques indications éparses dans les lexicographes nous apprennent cependant que Rhinthon se servait du dialecte populaire (²): ce qui vient encore à l'appui de l'idée que nous nous sommes formée de ses hilarotragédies.

A ces renseignements, à ces inductions, ajoutons un passage de Lydus (³), longuement discuté, et qui ne nous paraît pas avoir été bien compris: « Ῥίνθων... ὅς ἑξαμέτροις ἔγραψε πρῶτος κωμῳδίαν. » Chose curieuse! les vers qui nous restent de Rhinthon sont des vers ïambiques. Comment concilier la remarque de Lydus avec ce fait incontestable? Reuvens (⁴) a écrit là-dessus une dissertation plus savante que claire, dont les conclusions ne nous satisfont pas. Toutes les difficultés sont levées par une considération fort simple, savoir: que Rhinthon n'a pas seulement composé des hilarotragédies, mais encore des *comédies*. On a confondu à tort ces deux notions bien distinctes. En effet, Suidas appelle Rhinthon non-seulement φλυακογράφος, mais encore κωμικός (⁵). Il composa, ajoute-t'il, trente-huit pièces de théâtre, *tant tragiques que comiques*. Or, ce que Suidas entend par pièces tragiques, ce sont évidemment les parodies tragiques, les hilarotragédies. Rhinthon a donc écrit

---

(¹) Cicéron, *Epist. ad Atticum*, I, 20, nous a conservé un vers de Rhinthon:

Οἱ μὲν παρ' οὐδὲν εἰσίν, οἷς δ'οὐδὲν μέλει.

Hephaestion, *Enchiridion de metris*, p. 4 éd. de Pauw:

— ὁ Διόνυσος αὐτὸς ἐξωληθείη.

Athènée, L. XI, p. 500 F:

Ἐν ὑστιακῷ τε καθαρὸν ἐλατῆρα καθα-
ρῶν τ' ἀλήτων κάλφίτων ἀπεῤῥόφεις.

(²) Suidas, s. v. ἀγλευκές. — Hesychius, s. vv. ἄσεκτος, βρυδαλίχα, Γαλεοί, κομάκτωρ, σάννορος. — Pollux, X, 35.

(³) L. I, § 41.

(⁴) *Collectanea litteraria*, c. IV, sect. III, § 2.

(⁵) S. v. Ῥίνθων.

en outre des comédies. Le témoignage de Lydus reste intact : Rhinthon a introduit l'hexamètre dans ses *comédies*, et il a conservé le vers ïambique dans ses hilarotragédies. Cette explication est d'autant plus probable, que les vers cités par Héphestion et par Athénée appartiennent à deux hilarotragédies : *l'Oreste* et *l'Hercule*. — Pour terminer cette étude, il nous reste à examiner si l'on a représenté les hilarotragédies de Rhinthon, ou si c'étaient simplement des ouvrages de portefeuille. Cuper (1) soutient qu'elles n'ont jamais été jouées. Reuvens (2) partage cette opinion, en prétendant que l'introduction de l'hexamètre dans les pièces de Rhinthon ne les rendait pas propres au théâtre. Nous croyons avoir démontré que Rhinthon n'a introduit l'hexamètre que dans ses comédies; l'argument de Reuvens porte à faux. D'un autre côté, Eichstädt (3) assure que l'hilarotragédie, découlant du drame satyrique, pouvait se jouer aussi bien que ce dernier. Mais nous avons encore montré plus haut qu'il n'y a aucun rapport entre le drame satyrique et l'hilarotragédie. Pour nous, sans admettre la raison alléguée par Eichstädt, nous pensons que les hilarotragédies de Rhinthon ont eu les honneurs de la représentation. Le phlyacographe syracusain, en empruntant de préférence ses sujets à Euripide, semble avoir eu en vue de mettre le public sicilien, dont l'*euripidomanie* est célèbre, à même de saisir toutes les finesses et toutes les allusions de ses parodies. D'ailleurs, les Siciliens, qui ont fourni dans l'histoire de la comédie grecque une si glorieuse carrière, ont dû conserver longtemps l'amour des spectacles et surtout des spectacles comiques.

P. THOMAS.

Si l'auteur de l'article qu'on vient de lire avait consulté l'histoire de la littérature grecque de G. Bernhardy et la dissertation de J. Vahlen sur l'Amphitryon de Plaute (*Rhein. Mus.* XVI, pp. 472 et suivv.), il aurait peut-être modifié certaines parties de son travail. *(Note de la Rédaction.)*

---

(1) *Observat.* I, 10.
(2) *Collectanea litteraria*, l. l.
(3) *Op. cit.* p. 44.

THÈMES D'IMITATION.

Tite-Live II, 1 à 54.

THÈME 64.

Gr. 164, 184 (26 et 27), 121, 122.

On peut se demander si les villes se sont élevées toutes à peu près vers la même époque, ou si elles ont été fondées l'une après l'autre, à de longs intervalles, selon que la nécessité ou la circonstance l'exigeait. Pour moi, je doute qu'avant Charlemagne la Belgique ait compté beaucoup plus de villes importantes que Tournai et Tongres, qu'on regarde généralement comme les plus anciennes. En effet, fidèles à la tradition de leurs ancètres, les Belges, partagés entre les travaux de la guerre et le soin de leurs troupeaux, aimaient à disséminer leurs habitations dans les campagnes, pour ne pas avoir à souffrir aussi facilement de la disette. Quand même la famine ne serait pas le plus grand des fléaux, cependant elle exerce de cruels ravages, lorsqu'elle sévit dans une contrée où les habitations se sont multipliées et agglomérées dans un espace étroit. Cette crainte était le premier obstacle à l'établissement des villes. Mais lorsque les Northmans, moins par esprit de conquête que par cupidité, portèrent partout le meurtre et l'incendie, ne se retirant que couverts de sang et chargés de butin, les habitants des campagnes sentirent la nécessité de se réfugier dans des endroits fortifiés où ils pussent se défendre contre leurs agresseurs. L'idée leur vint naturellement de se réunir autour des châteaux occupés par les nobles, dans lesquels ils espéraient trouver de puissants défenseurs. Plus tard, lorsque, après la mort de Charlemagne, cet immense empire se fut partagé en un grand nombre de royaumes et de provinces, les chefs franks, prenant exemple les uns sur les autres, et s'affranchissant de l'autorité royale, ne tardèrent pas à s'approprier les prérogatives et les insignes de la royauté et s'emparèrent de la souveraineté, chacun dans les districts où il n'avait été que le délégué du prince. L'abondance et l'oisiveté ame-

nèrent la licence chez les nobles seigneurs. Ne songeant qu'au pillage, ils se jetaient sur les campagnes, de nouveau peuplées depuis qu'on était délivré de la crainte des Northmans, au point qu'il n'y avait plus de sûreté nulle part, ni pour le bétail, ni pour les laboureurs. Ne prisant que la force, chacun des nobles s'attribuait le droit de la guerre. Les hommes libres, à la suite de ces dévastations qui entraînaient la perte de leurs récoltes, l'incendie de leurs fermes, l'enlèvement de leurs bestiaux, le pillage de tout ce qu'ils possédaient, se voyaient forcés d'emprunter pour acquitter d'injustes tributs, malgré la position pénible dans laquelle ils se trouvaient; ces dettes, grossies par l'usure, les dépouillaient peu à peu de tous leurs biens et, comme une plaie dévorante, gagnaient leurs personnes; enfin, comme l'espérance ne leur montrait plus d'issue nulle part, ils acceptaient l'esclavage plutôt que l'exil ou la mort.

Les serfs surtout furent saisis de frayeur; le malheureux sort des hommes libres leur apprenait combien les lois étaient pour eux une faible défense. Si les nobles, se disaient-ils, se persuadent que les hommes libres doivent au moindre signe exécuter tous leurs ordres, que deviendrons-nous, malheureux serfs? N'est-il pas évident que, si nous tentons le moindre effort, si nous tournons les yeux vers un magistrat, si nous affirmons qu'ils ne composent pas à eux seuls tout l'État, ils ne nous épargneront ni les maux, ni les insultes? C'est ainsi que les seigneurs, d'abord simples délégués et juges, devinrent les possesseurs héréditaires des propriétés territoriales et les maîtres de tous ceux qui n'avaient pas eu le courage de revendiquer ouvertement leur droit. Mais parmi les serfs et les hommes libres il y en avait qui, amis du travail et ennemis du despotisme, et comprenant qu'ils n'étaient pas en état de résister séparément à la noblesse, n'hésitaient pas à se liguer entre eux, et se retiraient derrière les remparts d'une ville fondée par eux pour y protéger leur vie, leur honneur et leur travail.

THÈME 64.

De urbibus quaeri potest, utrum omnes una (30, 3) eodem fere tempore exstiterint (32, 6) ou natae sint, an singulae ou alia post aliam, ut ou prout res aut tempus postulabat, longioribus intervallis conditae fuerint. Ego quidem ou equidem ou quod

ad me attinet (31, 9 — 37, 7) dubito num ante Carolum magnum Belgica multo plus magnarum urbium numeraverit (1, 2) quam Tornacum et Tongros, quae vulgo antiquissimae habentur. Nam Belgae, observantes ou tenaces moris a majoribus traditi (14, 1), quum laboribus belli et curae pecorum alternis (2, 8) vacarent, libenter ou plerumque domiciliis separatis ou sejunctis habitabant (7, 10 et 11) in agris, ne tam facile annona premerentur ou laborarent (34, 9 et 11 — 51, 2). Ne fames sit summum malum, horrendis modis (8, 7) ou horrendum in modum (23, 5) saevit, ubi per regionem grassatur (12, 15 — 27, 7) ou ubi regionem urit, in qua domicilia multiplicata conglobataque sunt in arcto (50, 8 et 47, 5) ou multiplicatis in arcto conglobatisque domiciliis.

Is metus primum obstabat (2, 7), quominus ou ne urbes conderentur, sed postquam Northmanni, non tam imperii quam praedae cupidine (1, 3), cuncta caede et incendio compleverunt (17, 2) ou omnia ferro et igni vastarunt, nec nisi sanguine respersi ou oppleti et praeda graves ou onusti discesserunt, pro se quisque (10, 1) non potuerunt non ex agris in loca munita confugere (25, 5) ou perfugere (9, 1) (ou facere non potuerunt quin... fugerent), ubi ou quibus a vi et impetu se defenderent invadentium ou incursantium (50, 1). Ibi consilium illis ex re natum est (50, 3) sui colligendi (Gr. 177, R. 2) circa castella a nobilibus occupata, quos acerrimos defensores ou quod acerrimum praesidium se habituros sperabant. Postea, ubi Caroli magni mortui ingens imperium in plura regna et provincias dispersum et dissipatum erat (28, 4), duces Francorum, alius alium imitati, soluti (1, 2) ou liberi ou vacui regio motu (Gr. 184, 5), omnia jura et insignia regni sibi vindicare ou ad se trahere ou in se rapere ou sua facere occuparunt (48, 2) et in sua quisque regione, ubi regis legatus fuerat, rerum potitus est. Inde ex copia otioque lascivire procerum animi (2, 2). Praedae memores (47, 5), in agros impetum faciebant (19, 7) ou impetus dabant (51, 4), jam cultoribus (34, 11) frequentiores (23, 4), postquam hostili metu exonerabantur, ita ut non usquam pecora tuta, non agrestes essent (51, 4). Nihil pensi habentes nisi ou praeterquam vim (Gr. 109, R.), nobiles sibi quisque jus belli vindicabant.

Homines liberi, quia propter populationes agri non fructu modo carebant, sed villae incendebantur, diripiebantur omnia,

pecora abigebantur, tributum iniquo suo tempore imperabatur, aes alienum faciebant; id, cumulatum usuris, omnibus fortunis paulatim eos exuebat, deinde, velut tabes, perveniebat ad corpus (23, 4); postremo quum nullum usquam exitum ostenderet spes (47, 6), servitutem potius quam exilium aut mortem accipiebant. Praecipuus pavor invaserat servos (54, 9), quam nihil auxilii in legibus haberent miserabili conditione hominum liberorum monitos (54, 9). Si nobiles, inquiebant, in animum inducunt, hominibus liberis omnia ad nutum imperiumque suum agenda esse (54, 5), quid (de) nobis, miseris servis, fiet? Cui id non apparet ou patet, si nos commoverimus ou loco moverimus, si respexerimus magistratum, si aliud quam nobiles in republica esse crediderimus (54, 6), nullum eos non in nos edituros esse genus calamitatis contumeliaeque (53, 7). Ita proceres ou primores, primo ou antea legati tantum et judices, haereditarii agrorum possessores facti sunt dominique eorum, quibus animus defuerat ad jus suum vindicandum ou tuendum (28, 7).

Sed servorum et liberorum nonnulli erant qui, laboris amantes et novae dominationi infensi (39, 6), quum viderent se singulos impares ou haudquaquam pares (16, 4) esse nobilitati, non dubitabant, societate inter se inita ou facta, intra moenia urbis a se conditae se recipere, quibus vitam, honorem et laborem tuerentur.

Tite-Live. II. 1 à 55.

THÈME 65.

Gr. 164, 184 (26 et 27). 121, 122, 123, 124.

C'est ainsi que les nobles usaient de la supériorité de leur rang pour contrarier l'autorité des comtes. Robert comprit que, s'il voulait affermir l'État, il fallait développer chez ses sujets le sentiment de la dignité personnelle et le respect de la propriété. Après avoir, dans quelques villes, réintégré les citoyens dans leurs droits, de manière que le peuple eût ses propres magistrats et ses propres lois et qu'on lui rendît la justice d'une façon plus prompte et plus équitable, il crut qu'il fallait réprimer la licence des nobles, qui sans cesse entravait ses projets de réforme. Il ne voulut pas, je pense, leur laisser prendre l'habitude de ne recourir qu'à leurs propres forces et

à leurs propres décisions pour engager des luttes et des querelles interminables. Après les avoir réunis dans une assemblée à Bruges, il s'efforça d'en venir à un arrangement en vertu duquel ils s'abstiendraient de tout pillage et leur fit jurer de respecter religieusement cette paix qui se bornait à reproduire les conditions arrêtées à Audenarde en 1030, lors de la réconciliation de Baudouin de Lille avec son fils. Il ajouta que l'autorité était impuissante, si elle n'était soutenue par des lois, et que, si l'on n'acceptait pas des conditions aussi nécessaires, c'en était fait du salut de l'État. La plupart des assistants prêtèrent le serment, et, comme ils n'avaient aucun motif de résister plus longtemps aux sages conseils de Robert, ils renoncèrent enfin à cet usage de piller les biens d'autrui, usage qui avait été d'un exemple bien déplorable. A cette paix intérieure succéda immédiatement une guerre au dehors. On sait que Mathilde, fille de Baudouin de Lille, avait épousé Guillaume le Bâtard. Le chef normand avait promis de payer à son beau-père un tribut annuel de deux cents livres d'argent, en reconnaissance des secours qu'il en avait reçus en hommes, en blé et en argent, lors de l'expédition qu'il préparait contre l'Angleterre et dont le résultat fut, comme on sait, la conquête de ce pays. Mais à peine avait-il obtenu ces puissants secours et remporté une brillante victoire, que déjà il se repentait d'avoir engagé sa parole.

L'an 1111, une guerre éclata entre la France et l'Angleterre. Robert, sans s'effrayer de la gravité d'une pareille guerre, se prononça contre le roi Henri, qui, lorsqu'on était venu lui réclamer le tribut stipulé, avait répondu avec arrogance qu'il était indigne d'un roi d'Angleterre d'être tributaire des Flamands. Aussi Robert se vit-il forcé de prendre de nouveau les armes pour briser l'orgueil du roi, qui s'était vanté que jamais personne, dans aucune guerre précédente, ne s'était mesuré avec lui sans essuyer de grands désastres et que, si l'ennemi osait se montrer avec des intentions hostiles dans la Normandie, comme on l'en avait menacé, il le chasserait de cette province en moins de deux jours. En effet, le roi Henri se flattait que le comte de Flandre, effrayé par d'inutiles bravades, renoncerait à ses justes prétentions, dans la crainte qu'après avoir réuni un très grand nombre de troupes, on n'amenât contre lui des forces trop imposantes pour qu'il pût leur résister. Mais Ro-

bert, sans tarder, envahit la Champagne, et résolut de faire le siége de la ville de Meaux, qui était alors au pouvoir des Anglais. Au milieu de ce siége, pendant qu'il s'efforçait de refouler les habitants qui avaient essayé une sortie, emporté par son ardeur, il poursuivait avec une troupe de cavaliers d'élite l'ennemi qui se retirait devant lui dans la ville. Déjà il était arrivé près des portes de la ville, lorsque le pont, dont les poutres n'étaient pas assez solides pour supporter tant de monde, se rompit avec un immense fracas et le malheureux comte fut précipité dans le fleuve et englouti sous les flots. — D'après une autre version moins répandue, il périt d'une chute de cheval, pendant qu'il s'était engagé avec quelques soldats dans un étroit sentier.

Qui ne regretterait qu'un prince d'un si grand mérite ait été enlevé par une mort prématurée à l'amour de ses sujets, au milieu de ses grands et généreux projets?

THÈME 65.

Ita nobiles principatum civitatis ou conditionis permittebant vexandis comitibus ou vexandae comitum auctoritati (56, 1). Robertus intellexit ou sensit, si rempublicam firmatam vellet (15, 2 et 4), in animis civium sensum dignitatis privatae et verecundiam (36, 3) alieni boni fovendam esse (1, 6). Civibus nonnullarum urbium restitutis (52, 7), ut sui plebi magistratus, suaeque leges essent (44, 9 et 52 7), et jus celerius ou citius et aequius de ea redderetur (27, 1), licentiam nobilium coercendam (23, 14) putavit ou in animum induxit (54, 5), quae consiliis plebis restituendae semper obstabat et officiebat (2, 2 et 6). Mos, credo, non placebat propriis illos viribus consiliisque certamina et rixas serere (53, 5). Concione Brugas advocata ou edicta, rem ad concordiam adducere ou civitatem in concordiam restituere ou civitati concordiam reconciliare (32, 7) conatus, qua ab omni populatione abstinerent, jurejurando eos adegit, pacem se sancte ou pie servaturos, quae nihil aliud quam (Gr. 189, 8) conditiones anno 1030° Aldenardi latas ou edictas repetebat ou referebat, ubi Balduinus Insulanus (Gr. 184, 4) cum filio in gratiam redibat ou se filio restituebat; auctoritatem (Gr. 189, 9 et 167 à la fin) sine legibus ou nisi legibus fultam parum tutam esse, et, nisi tam necessariae conditiones acciperentur, de republica actum esse (48,

5, 155, 2). Quod plerique eorum, qui aderant (Gr. 185, 2), jurati (Gr. 171, R), quum nihil esset, quod (Gr. 156, b et R) diutius sapientibus consiliis Roberti resisterent, pessimi exempli (45, 1 et 55, 1) morem aliena diripiendi ou praedandi (Gr. 102, R. 1) tandem omiserunt. Paci domesticae ou domi confestim continuatur bellum externum (54, 2) ou proximum erat (Gr. 96, 1). Satis constat Mathildam, filiam Balduini Insulani, nupsisse ou nuptam fuisse Guilelmo Notho. Dux Normannus pactus erat ou pepigerat se socero in singulos annos (Gr. 129, in) ducentas libras pondo (Gr. 103, R. 3) argenti ou annuum tributum ducentum (Gr. 12, R. 3) pondo argenti soluturum ou pensurum esse, quod se, bellum in Angliam parantem, milite frumento et pecunia adjuvisset ou sublevasset, quibus adjuvantibus ou adjutoribus hanc regionem expugnaturus erat. Sed postquam tam firma auxilia ou praesidia impetravit victoriamque praeclaram sibi peperit ou post auxilia impetrata victoriamque partam (21, 5. — 49, 12), fidei datae ou obstrictae ou obligatae eum paenitere coepit.

Anno 1111°, quum bellum inter Angliam et Galliam exstitisset (48, 2) ou bello exorto (35, 2) ou coorto (20, 7), Robertus, magnitudine belli nihil deterritus (54, 2 et Gr. 183, 6), quia contra Anglum staret (12, 14) ou Anglo adversaretur (41, 4 — 45, 7), quod sibi tributum pactum poscenti contumeliose (48, 7) ou insolenter (45, 6) ou ferocius (28, 8) ou per lasciviam (18, 2) respondisset, indignum esse, regem Angliae Flandris stipendium pendere (9, 9), rursus arma movere (34, 5) coactus est, ut hostis superbiam frangeret (24, 2) ou ut hostem superbum tandem frangeret (40, 5), qui palam tulerat (54, 10) ou prae se tulerat (13, 8 — 14, 2), neminem unquam alias in ullo bello sine magna sua clade ou pernicie secum congressum esse ou contendisse ou conflixisse (19, 4), hostemque, si, quod sibi minatus esset, infesto exercitu ou infestis armis in Normannia apparere auderet, a se minus biduo hac provincia pulsum ou expulsum ou exturbatum iri (ou fore, ut hostis hac p. pelleretur). Nam rex Henricus sperabat, comitem Flandriae, vanis minis exterritum ou conterritum, aliquid ex rebus jure repetendis remissurum, quod timeret, ne arcessitis ou accitis undique magnis exercitibus, majores adversus se ducerentur copiae, quam quibus resistere posset. Sed Robertus, ne intervallo quidem facto (49, 10) ou nihil moratus ou sine ulla mora

Campaniam ingressus, Meldos oppidum, quod tum Anglorum erat ou in Anglorum fide erat, circumsedere statuit. Per obsidionem (33, 3), dum impetum erumpentium retundere (33, 7) conatur, et, ardore pugnandi (45, 9) longius evectus cum delecta manu equitum sibi in urbem cedentibus (20, 3) instat (48, 6), jam prope urbem (46, 6) ou prope ad urbis portas aderat (24, 5), quum, ponte, cujus tigna tot hominibus sustinendis parum firma essent (5, 4), cum ingenti fragore rupto (10, 10), miserrime subito in aquam praecipitatus (51, 5) ou detrusus (10, 10) et flumine absumtus (42, 4) ou haustus est.

Alia est fama minus frequens (32, 3), eum, dum cum paucis militum in augustam viam ou in augustias agmen ou se demitteret (31, 5), equo dejectum (17, 3) ou effusum ou excussum periisse. Quem non poeniteat, regem tantae virtutis immaturâ morte civibus suis ereptum fuisse, magna et excelsa ou alta agitantem (Gr. 185, 3).

J. Grafé.

ODES CHOISIES D'HORACE.

I. A Leuconoé

(Ode 11, livre I)

Non, ne recherche point (c'est le secret des cieux!)
Le terme qu'à nos jours ont assigné les dieux;
Laisse tous ces calculs venus de Babylone.
Bien mieux vaut accepter ce que le sort nous donne!
Bien des hivers encor nous sont-ils destinés?
Ou bien, Leuconoé, sommes-nous condamnés
A voir, comme dernier, celui-ci qui déchaîne
Contre les rocs les flots de la mer de Tyrrhène? —
Qu'importe? — Sois donc sage et fais filtrer ton vin;
Que ton espoir trop long embrasse un court espace!
Tandis que nous parlons, le temps jaloux s'efface:
Cueille le jour sans trop croire à son lendemain.

II. A Mécène

(Ode 20, livre I)

Petit vin, coupe simple: — il ne m'est point permis
De t'offrir autre chose, ami, je le confesse:
Mon vin sabin! il n'a pour lui que d'être mis
    Dans une amphore faite en Grèce.

Chevalier bien-aimé, ma main le cacheta
Le jour que tu reçus, cher Mécène, au théâtre,
Ces bravos que le Tibre ouït, que répéta
    Du Vatican l'écho folâtre.

Le Cécube et le jus de Calès, à grands flots,
Peuvent couler chez toi: mon vin est par trop terne;
Et, pour le corriger, que n'ai-je les coteaux
    Ou de Formie ou de Falerne?

III. A Chloé

(Ode 23, livre I)

Tu m'évites, Chloé, comme un faon aux abois
Qui, cherchant sur les monts son inquiète mère,
Tremble à la rumeur légère
Que fait la brise dans le bois.

Qu'au souffle du printemps les feuillages frémissent [1],
Qu'un lézard du buisson agite l'épaisseur,
Voilà que lui bat le cœur,
Voilà que ses genoux fléchissent!

Quoi! vais-je te manger, qu'il faille s'alarmer?
Suis-je un lion d'Afrique, un tigre sanguinaire?
Chloé, laisse enfin la mère:
N'es-tu point en âge d'aimer?

IV. A Ælius Lamia

(Ode 26, livre I)

Les Muses!... voilà tout ce dont je m'inquiète:
La tristesse et l'effroi, je les livre gaîment
Au gré du vent; il les peut hardiment
Porter aux rives de la Crète.

---

(1) Traduction de la leçon, aujourd'hui généralement acceptée:

Nam seu mobilibus veris inhorrut
Adventus foliis, ...

Muret soutenait une autre leçon qu'on trouve dans quelques éditions:

Nam seu mobilibus vitis inhorruit
Ad ventum foliis, ...

ce qu'on peut traduire par le vers suivant:

Que les pampres légers sous la brise frémissent.

Enfin Bentley, auquel se rallie Meineke, proposait de lire:

Nam seu mobilibus vepris inhorruit
Ad ventum foliis, ...

c'est-à-dire:

Que les buissons légers sous la brise frémissent.

Quel prince sur le trône est maintenant assis,
Près les glaces de l'Ourse, au pays du Sarmate?
D'où vient l'effroi qui trouble Tiridate? —
C'est le moindre de mes soucis.

O Muse du Pimplée, où l'eau pure bouillonne,
Viens, cueille-moi ces fleurs que le soleil choya :
Muse si douce, à mon cher Lamia
Nous tresserons une couronne.

Mes hommages, sans toi, resteraient sans écho:
A toi, Muse, à tes sœurs, pour chanter son génie,
De retrouver la secrète harmonie
Du luth d'Alcée et de Sapho.

V. A Vénus

(Ode 30, livre I)

O toi, reine à la fois de Gnide et de Paphos,
Abandonne les bords de l'île qui t'es chère :
L'encens fume pour toi dans le brillant enclos,
Vénus, où t'appelle Glycère.

Viens: amène l'enfant aux redoutables traits,
Les Grâces, les trois sœurs à la souple ceinture,
La Jeunesse (elle tient de toi tous ses attraits!),
Les Nymphes ainsi que Mercure.

VI. A l'Échanson

(Ode 38, livre I)

J'abhorre, mon garçon, ces fastueux apprêts :
A quoi bon du tilleul tresser l'écorce vive?
Laisse de rechercher en quels lieux tu pourrais
Découvrir la rose tardive.

C'est de trop de zèle! au myrte il faut n'ajouter rien;
Le myrte nous suffit: sous ce berceau de treille,
Il va si bien à toi qui sers, il va si bien
A moi qui vide la bouteille!

VII. A Diane

(Ode 22, livre III)

Des monts et des forêts ô gardienne sévère,
Toi qui, dans les douleurs de la maternité,
Par trois fois invoquée, exauces la prière,
Vierge, triple divinité,

A toi ce pin placé près de mon toit rustique!
Là, tous les ans, je veux, le cœur reconnaissant,
D'un jeune sanglier, pointant sa dent oblique,
Venir te consacrer le sang.

VIII. A Vénus

(Ode 26, livre III)

Chez les filles, j'avais quelque succès naguère;
J'ai suivi brillamment les drapeaux de l'Amour;
Halte! il me faut consacrer, en ce jour,
A la fille de l'onde amère

Mes armes et ma lyre à bout de ses chansons:
Qu'à ta gauche, Vénus, au mur on les attache.
Suspendez-y ces arcs, torches et hâche
Ouvrant les portes sans façons.

Toi qui règnes, déesse, et sur Chypre l'heureuse
Et sur Memphis, la ville inaccessible aux froids,
Oh! de son fouet divin touche une fois
Chloé qui fait la dédaigneuse!

IX. A Ligurinus

(Ode 10, livre IV)

O cruel, que Vénus de ses faveurs décore,
Songe-y bien, un duvet au menton te viendra ([1]);
Tes cheveux sont flottants sur ton épaule encore;
Mais cette chevelure, un beau jour, tombera.
Un jour, cet incarnat, plus vermeil que la rose,
Il faut qu'il se flétrisse et te métamorphose,
Ligurinus, en masque à poils qui piquera.
Alors, en te voyant au miroir : " dès l'enfance,
„ Que n'ai-je, diras-tu, pensé comme je pense;
„ Ou pourquoi, maintenant, au plaisir entraîné,
„ N'ai-je donc plus ma joue au derme satiné? „

Charles Dumercy,
avocat.

Louvain, novembre 1871.

([1]) Traduction de la leçon :
Cum veniet pluma superbiae
Et, quae . . . .
généralement préférée à la correction proposée par Bentley :
Cum veniet bruma superbiae
Et, quae . . . .
ce qu'on pourrait rendre de la manière suivante :
Songe à l'heure où la brume arrive au plus beau front.

THÈSES PHILOLOGIQUES.

On lit au ch. 22 de l'*Agricola* de Tacite (éd. Halm, 1871) : ceterum ex iracundia nihil supererat : secretum vel silentium ejus non timeres. Il faut lire : ceterum ex iracundia nihil supererat secretum, et silentium ejus non timeres.

J. G.

Le numéro 27 des *Quaestiones Romanae* de Plutarque commence de la manière suivante dans les manuscrits et dans les éditions : Διὰ τί ταῖς Δεκεμβρίαις εἰδοῖς ἱπποδρομίας γενομένης, ὁ νικήσας δεξιὸς ἱερὸς Ἄρει θύεται. Au lieu de δεξιὸς ἱερός, il faut lire δεξιόσειρος.

A. W.

At nunc... venia opus fuerit; quam non petissem, incusaturus.
Tac. Agric. ch. 2.

Dans un article du 1er janvier 1872, nous avons cherché à démontrer qu'il fallait absolument substituer *fuerit* au *fuit* des mss. Un professeur de l'enseignement moyen nous a fait part d'une objection qu'il regarde comme très-forte. Il dit, en résumé, que *fuerit* est impossible, parce qu'il est suivi de *quam non petissem*, et que le futur passé ne pourrait se mettre que s'il y avait *peterem* au lieu de *petissem*. Comme d'autres pourraient être du même avis, voici deux mots d'explication. Il est incontestable que *peterem* serait plus régulier, plus classique, et surtout... plus conforme au génie de la langue française. Mais le plus-que-parfait pour l'imparfait n'a rien d'extraordinaire en latin. Remarquons d'abord que la *demande* d'indulgence est implicitement contenue dans la phrase, qu'elle soit énoncée au parfait ou au futur passé (j'ai eu besoin ou j'aurai eu besoin d'indulgence), sans cela le verbe *petere* ne pourrait pas même être

employé à l'imparfait. Si avec *fuit* la demande doit être considérée comme faite, rien ne s'oppose à ce qu'on la regarde également comme un fait accompli en employant *fuerit;* elle peut donc être suivie immédiatement des mots *non petissem,* au lieu de *non peterem* (= j'aurai besoin d'une grande indulgence; je n'en aurais pas fait la demande, pour : je n'en ferais pas la demande). On trouve dans les auteurs de l'empire des tours bien autrement contraires à notre manière de nous exprimer, de véritables audaces de langage et de pensée. Tout le monde sait que, sous l'empire, on voulait à toute force faire du neuf dans le style. Ne pouvant atteindre à l'élégante simplicité de César et même de Tite-Live, qui ne vaut pas César, ni à l'abondance et à l'éclat de la forme dans Cicéron, on se mit à critiquer ces modèles d'élocution, et l'on se singularisa par des tournures extraordinaires, des combinaisons de mots insolites, et des exagérations dans l'expression de la pensée la plus simple. Nous avons exactement vu la même chose dans la littérature française, et si, dans l'antiquité, Sénèque ne cessa de critiquer l'admirable prose de Cicéron (non destiterat incessere, Quint. x.), parce qu'il se sentait incapable d'écrire aussi bien (cum diversi sibi conscius generis placere se in dicendo posse... diffideret, ib.), on est allé, de nos jours, jusqu'à dire que Racine était un p... d'écrivain. Pour en revenir à notre phrase, disons qu'on trouve, dans l'*Agricola* même, un plus-que-parfait bien plus extraordinaire que *petissem.* Au chap. 6, nous lisons : *Tum electus a Galba ad dona templorum recognoscenda diligentissima conquisitione fecit, ne cujus alterius sacrilegium respublica, quam Neronis, sensisset.* On peut se demander comment Agricola peut faire que la république *n'ait pas ressentie.* Peut-il détruire un fait qui s'était réellement accompli, c'est-à-dire, peut-il faire que plusieurs années auparavant on n'ait pas été douloureusement affecté des sacriléges commis? Agricola fait restituer les objets sacrés qui avaient été volés dans les temples, et de cette manière la douleur produite par les sacriléges peut venir à cesser, mais cela n'empêche pas qu'elle n'ait existé autrefois *(sensisset).* On a dans Pline (paneg. 25.) une tournure semblable : *provisumque est, ne quis aeger... fuisset.* Il s'agit de Trajan qui fait des libéralités au peuple et qui réserve leur part aux malades absents. Mais l'empereur ne peut assurément pas pourvoir à ce que personne n'ait été malade; il peut seulement faire

en sorte que les malades ne soient pas frustrés de leur part dans ses libéralités, et c'est ce que Pline veut dire par " *on pourvut à ce que personne n'eût été malade.* " C'est une exagération oratoire dans la pensée exprimée. Dans *petissem* cette exagération n'existe pas; on peut seulement dire que *peterem* serait plus conforme à l'usage classique.

J. G.

CONSTRUCTION DES AXES D'UNE ELLIPSE.

Théorème. *Dans l'ellipse la partie d'une normale comprise entre la courbe et le rayon correspondant du cercle principal est égale au $\frac{1}{2}$ diamètre perpendiculaire à la normale.*

Car $y - y' = \frac{a^2 y'}{b^2 x'}(x - x')$ étant l'équation de la normale au point x' y'; l'équation du rayon du cercle $x^2 + y^2 = a^2$ au point x', $\frac{a}{b}$ y' sera

$$y = \frac{ay'}{bx'} x.$$

X et Y étant les coordonnées du point d'intersection de ces deux droites on aura

$$Y - y' = \frac{ay'}{b}$$

$$X - x' = \frac{bx'}{a}$$

donc la portion cherchée sera

$$\sqrt{(Y - y')^2 + (X - x')^2} = \frac{\sqrt{a^4 y'^2 + b^4 x'^2}}{ab}$$

c'est-à-dire égale au diamètre conjugué de celui qui passe par le point $x'y'$.

On trouverait de même que la partie de la normale comprise entre la courbe et le rayon symétrique $y = -\frac{ay'}{bx'}x$ est aussi égale à ce demi diamètre.

De là il résulte que pour construire les axes d'une ellipse, connaissant de grandeur et de position un système de diamètres conjugués OA et OB il faudra de l'extrémité A de l'un d'eux abaisser une perpendiculaire sur l'autre, prendre de part et d'autre sur cette perpendiculaire des longueurs AE, AF égales à ce 2[e] diamètre OB, joindre OE, OF, les bissectrices des angles de ces droites donneront les directions des axes de la courbe, abaisser de A des perpendiculaires sur ces bissectrices, les segments qu'elles intercepteront sur le rayon OE seront précisément les longueurs des axes de la courbe.

A. Cambier.

GÉOMÉTRIE ÉLÉMENTAIRE.

Solution de la question posée p. 355.

Nous reproduisons l'énoncé, ainsi que la solution fournie par la théorie des imaginaires à laquelle il fallait parvenir.

Résoudre un triangle connaissant la base 2a, *la différence* α *des angles à la base et le rectangle* $m^2 = ah$ *des deux autres côtés.*

Pour trouver le sommet C du triangle ABC on mène la droite faisant avec la base AB l'angle EAB $= \alpha$ et l'on prend AE $= h$; on joint le point D milieu de AB au point E puis l'on partage l'angle EDA en deux parties égales; on prend ensuite sur cette bissectrice une longueur DC égale à la moyenne proportionnelle entre DE et DA. L'extrémité C est le sommet du triangle.

1[re] *Solution.* — Posons BC $= x$, CA $= y$, AD $=$ DB $= a$, DC $= \rho = \sqrt{a\,v}$, en prenant v pour nouvelle inconnue. On aura les égalités suivantes :

$$xy = m^2 = ah \quad . \ . \ . \ . \ (1)$$

$$\rho = \sqrt{av} \quad . \ . \ . \ . \ . \ . \ (2)$$

$$x^2 + y^2 = 2\,(a^2 + \rho^2) = 2a\,(a + v) \quad . \ . \ . \ (3)$$

$$4a^2 = x^2 + y^2 - 2xy \cos C$$

d'où

$$\cos C = \frac{v - a}{h}. \quad . \ . \ . \ . \ (4)$$

De la formule connue

$$\frac{x + y}{x - y} = \frac{tg\ {}^1/_2\,(A + B)}{tg\ {}^1/_2\,(A - B)} = \frac{co\,g\ {}^1/_2\,C}{tg\ {}^1/_2\,\alpha}$$

ou

$$\frac{(x + y)^2}{(x - y)^2} = \frac{1 + \cos C}{1 - \cos C}.\ \frac{1 + \cos \alpha}{1 - \cos \alpha},$$

on tire, après quelques simplifications,

$$v^2 = a^2 + h^2 - 2ah \cos \alpha. \quad . \ . \ . \ . \ (5)$$

La ligne v est donc le troisième côté d'un triangle dont les deux autres a et h comprennent entre eux l'angle donné α. C'est donc le côté DE du triangle EDA dont il est parlé plus haut. On voit par là que la médiane ρ est moyenne proportionnelle entre DE et DA.

D'un autre côté, si l'on appelle ω l'inclinaison de la médiane CD sur la base DA, on aura encore :

$$x^2 = a^2 + \rho^2 + 2a\rho \cos \omega$$

$$y^2 = a^2 + \rho^2 - 2a\rho \cos \omega$$

puis

$$x^2y^2 = (a^2 + \rho^2)^2 - 4a^2\rho^2 \cos^2 \omega$$

ou, en remplaçant xy et ρ par leurs valeurs (1) et (2),

$$h^2 = a^2 + v^2 - 2av \cos 2\omega, \quad . \ . \ . \ . \ . \ (6)$$

formule qui démontre que l'angle EDA est égal à 2ω. Ainsi,

la médiane CD, moyenne proportionnelle entre DE et DA, est bissectrice de l'angle EDA.

C. Q. F. D.

Cette solution est due à M. E. Catalan.

2me *Solution*. Conservant les notations précédentes, on prolonge la médiane CD d'une longeur DP égale à elle-même et l'on joint AP, BP; la figure ACBP sera un parallélogramme. On circonscrit au triangle ACP une circonférence qui coupe AB en X et AE en E et on joint CE. L'angle CAE sera égal à CBA et à BAP, et l'angle ECP vaudra l'angle CAX.

Les triangles semblables CAE et CDB donneront AE : CB = AC : BD d'où AE = h.

De plus, EC : CD = CA : BD ou AD et comme l'angle ECP = CAX il en résulte que les triangles ECD et CAD sont semblables. Donc l'angle CDA est égal à l'angle CDE et l'on a la proportion ED : CD = CD : DA.

C. Q. F. D.

Corollaire. L'égalité des angles CAE et BAP entraine celle des arcs CE et PX et par suite le parallélisme des droites CD et EX. Le triangle EDX est par conséquent un triangle isoscèle et l'on a DE = DX. Le point X étant obtenu, pour résoudre le triangle on pourrait donc aussi faire passer une circonférence par les trois points E, A, X, et mener DC parallèle à EX; le point de rencontre de cette parallèle avec la circonférence sera le sommet C du triangle.

L'auteur de cette solution ne s'est pas fait connaître.

COMPTES RENDUS ET EXTRAITS

Cours de Thèmes latins, *destinés à former les élèves de troisième à l'application des règles de la syntaxe et à l'imitation du latin de Tite-Live, par* J. Grafé, *professeur de rhétorique latine à l'Athénée royal de Namur.* — Ouvrage qui a obtenu une récompense au concours institué par l'arrêté royal du 28 juin 1861. — Namur, Wesmael-Charlier, 1872, un vol. in-12, 195 p.

Le gouvernement a institué en 1861 un concours pour la rédaction d'un cours de thèmes latins destinés à former nos jeunes humanistes à l'application des règles de la syntaxe et à l'imitation du latin de Tite-Live. Les concurrents furent invités à deux reprises à faire reprendre leurs manuscrits au ministère de l'intérieur, afin de les soumettre à une révision attentive; néanmoins, le gouvernement se décida, sur la proposition du jury, à ne pas décerner le prix et à accorder une récompense au travail dont M. Grafé, professeur de rhétorique latine à l'athénée royal de Namur, était l'auteur. C'est la première partie de ce travail, c'est-à-dire celle qui porte sur l'imitation du 2e livre de Tite-Live, que M. Grafé vient de faire paraître.

Les 110 thèmes dont se compose le travail de M. Grafé, forment, à l'exception des thèmes 8 et 9, un récit suivi, dans lequel l'auteur fait l'histoire des invasions des Normands et celle du règne de Charles le Bon, comte de Flandre. Presque tous les thèmes comportent simultanément l'application de certaines règles relatives à la syntaxe des cas et de certaines règles relatives à la syntaxe des temps et des modes. Chaque thème est en outre accompagné d'un grand nombre de notes faisant connaître les expressions et les périodes à imiter.

Disons tout de suite que l'auteur a parfaitement atteint le but qu'il se proposait. L'imitation du style de Tite-Live et l'application des règles de la syntaxe marchent constamment de pair, les imitations sont aussi nombreuses que complètes, et tous

les thèmes se prêtent non seulement à l'imitation des expressions de Tite-Live, mais aussi à celle des périodes les plus compliquées. Les notes qui figurent au bas de chaque thème mettent toujours l'élève sur la voie de l'imitation. Il est incontestable que les jeunes gens qui feront ces thèmes avec soin et sous la direction d'un professeur habile, connaîtront à fond toutes les délicatesses de la syntaxe latine, qu'ils acquerront facilement la *copia verborum*, qui manque si souvent à nos jeunes humanistes, et qu'ils seront parfaitement préparés à aborder l'exercice de la composition latine. Ce qui ajoute encore au mérite du travail de M. Grafé, c'est que le style pompeux et imagé de Tite-Live ne se prête pas aussi aisément à l'imitation que le style si simple et si concis de César, et qu'il a dû rencontrer, dans l'exécution de ce travail, de très-grandes difficultés.

Sans doute la contrainte continuelle que l'auteur doit s'imposer pour atteindre à la fois et dans les mêmes phrases l'imitation de Tite-Live et l'application fréquente de certaines règles déterminées, se réflète plus ou moins dans son style. On pourrait trouver que dans certains endroits le récit manque de rapidité, que certaines périodes sont un peu embarrassées, et que l'on rencontre parfois des expressions peu naturelles. Mais il ne faut pas perdre de vue que cet inconvénient résulte des difficultés mêmes que présente la rédaction des thèmes, et qu'il est impossible d'y échapper complétement. Si l'auteur se préoccupe trop de la forme littéraire, il s'expose inévitablement à négliger l'imitation, qui est cependant le but principal que l'on poursuit ici.

On nous assure que M. Grafé se propose de faire paraître prochainement, à l'usage des professeurs, le texte latin de ses thèmes, et que ce texte latin sera accompagné d'un dictionnaire de tous les mots et locutions employés dans le 2e livre de Tite-Live. Nous sommes persuadé que les professeurs le consulteront avec fruit.

Nous ne terminerons pas ce compte rendu sans exprimer le regret qu'un travail aussi solide, aussi consciencieux et aussi pénible que celui de M. Grafé, n'ait été qu'imparfaitement récompensé. La sévérité du jury chargé de juger le concours institué par l'arrêté royal du 28 juin 1861, n'est pas faite pour encourager les professeurs de l'enseignement moyen qui con-

sacrent leurs trop rares loisirs à l'amélioration de nos livres classiques.

Gand, avril 1872. O. MERTEN.

Nous croyons devoir appeler d'une façon toute spéciale l'attention des professeurs de troisième latine sur la publication de M. Grafé. Elle contient cette partie du *cours de thèmes* sur laquelle le jury a porté un jugement très-favorable et qui a valu une récompense à l'auteur. Le jury lui-même, la considérant comme très-utile aux professeurs, a témoigné le désir de la voir imprimée.

Nous ne saurions trop vivement recommander cet ouvrage, qui est à coup sûr le meilleur de ce genre qu'on ait publié en Belgique.

(Note de la Réd.)

L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG.

Nous venons de recevoir le programme des cours qui seront donnés pendant le semestre d'été, du 1er mai au 15 août, à la nouvelle Université de Strasbourg, et nous n'avons pu le feuilleter sans une profonde tristesse en songeant à nos universités belges. Quel contraste entre cette science variée, souple et féconde de l'université allemande, et nos misérables programmes d'examen!

Les Allemands ont bien fait les choses, et l'Alsace n'aura pas à se plaindre ni à regretter, à ce point de vue du moins, son ancienne union avec la France.

C'est à prix d'or que le gouvernement impérial à recruté dans toutes les universités de l'Allemagne, depuis Bonn jusqu'à Breslau, depuis Kœnigsberg jusqu'à Prague, un personnel complet de savants de premier ordre, jeunes, actifs et toujours sur la brèche.

Et quelle richesse de cours depuis les cours payants, jusqu'aux cours gratis et à ceux des *Privatdocenten !*

La faculté de Théologie protestante compte à elle seule six professeurs; celle du Droit et des Sciences Politiques, sept; celle de Philosophie, Histoire et Philologie, quatorze; celle de Médecine, neuf; celle de Mathématiques et de Sciences naturelles, onze! Et quand on songe que chacun de ces quarante-sept professeurs donne plusieurs cours différents, les uns payants, les autres gratis; quand on songe qu'en outre, des maîtres de la science comme M. Max Muller viendront présenter des conférences spéciales, on ne peut s'empêcher d'envier l'immense moisson intellectuelle que les jeunes Alsaciens vont pouvoir recueillir dans le court espace de trois mois et demi!

Dans la faculté de Droit seule dix-huit cours auront lieu, sur les matiè-

res les plus variées et les plus intéressantes : les institutes, l'histoire du droit civil et de la procédure romaine, le droit civil, le droit public et le droit politique allemand, l'encyclopédie du droit, l'histoire du droit public et politique allemand, l'introduction au droit pénal allemand, l'étude des problèmes capitaux du droit criminel moderne, la procédure civile allemande, et les éléments du droit administratif en France et en Allemagne.

Autour de ces cours fondamentaux, s'en groupent d'autres, plus spéciaux : l'interprétation du miroir de Saxe et de la loi Salique ; l'histoire du jury, des exercices pratiques sur le droit pénal dans ses rapports avec l'éloquence judiciaire et sur la procédure civile ; enfin l'histoire constitutionnelle de Strasbourg.

La même variété, la même richesse de science se retrouve dans la faculté de Philosophie et d'Histoire. On y enseignera l'histoire ancienne, l'histoire critique des premiers âges de Rome, celle de l'empire germanique, celle du XVIIIe siècle ; la constitution, l'histoire et la topographie d'Athènes ; l'histoire de la civilisation (*Culturgeschichte*) de la Renaissance ; l'histoire de l'unité nationale et politique de l'Allemagne jusqu'en 1870 ; l'histoire de l'art moderne depuis la fin du XVIIIe siècle, celle de la vie spirituelle en Allemagne depuis Luther jusqu'à Lessing, de 1500 à 1770 ; celle de la philosophie allemande, depuis la mort de Kant jusqu'à nos jours ; la logique et la propédeutique de la philosophie.

La philologie y sera largement représentée aussi par l'histoire grammaticale de la langue latine, l'encyclopédie et l'histoire de la philologie classique, l'épigraphie latine, l'interprétation des poëtes latins, la poétique d'Aristote, l'histoire de la langue française.

Nous devons y joindre encore les antiquités chrétiennes, des études sur l'*Odins Raben-Orakel-Sang* des Eddas, sur Voltaire, sur Herder et Gœthe jusqu'au retour de Gœthe d'Italie, 1766 à 1788, sur des chapitres choisis de Vasari et sur l'histoire de l'art en général.

Qu'il y a loin de ces nobles études si libres, si mouvementées et si complètes cependant, car beaucoup de ces cours se donnent, trois, quatre et même dix heures par semaine, à nos études soi-disant universitaires qui se traînent péniblement terre à terre le long d'un programme étroit et tyrannique et ne servent qu'à former de véritables machines à réciter !

Que l'on compare ces leçons embrassant tous les domaines de l'intelligence, faites pour intéresser des hommes et non pas seulement pour fabriquer des élèves qui veulent passer un examen.....

N'est-ce pas une honte que nous n'ayons point en Belgique un seul cours de droit historique belge, qu'on n'enseigne ni l'histoire de nos vieilles institutions politiques, si fortes et si profondément nationales, ni les institutions juridiques de nos grandes cités du moyen-âge, Gand, Bruges, Liége ou Louvain, ni l'histoire de nos communes, ni celle de notre art, ni celle de nos grands hommes !....

A quoi bon le nier ? S'il est une chose certaine, c'est que le goût des fortes études disparaît de plus en plus en Belgique ; c'est qu'on n'y rencontre plus guère que des spécialistes et des praticiens..., et qu'en fait

de science nous marchons à la remorque de la France et nous devenons sceptiques et voltairiens comme elle.

C'est là une situation déplorable contre laquelle on a déjà souvent protesté dans ce journal; mais autant en emporte le vent! Le temps n'est plus aux vaines paroles, c'est des actes qu'il nous faut maintenant pour relever notre haut enseignement.

C'est à nos Chambres à prendre vigoureusement en main la cause de nos universités, à renverser notre système d'examens, à renforcer et à élargir le cercle des études supérieures. Quand nous aurons en Belgique une Université comme celle que les Allemands viennent de fonder à Strasbourg, un grand pas sera fait et l'avenir intellectuel de notre pays se présentera sous un jour meilleur.

Extr. de la *Discussion*. H. P.

CORRESPONDANCE.

A Messieurs les Directeurs de la Revue de l'Instruction publique.

MESSIEURS,

La Revue de l'Instruction publique contient dans sa livraison du mois d'avril, un article relatif à l'enseignement de la géométrie. L'auteur de cet article, M. Mansion, a été mal informé en ce qui concerne les procédés en usage dans l'enseignement moyen.

Les ouvrages de Legendre et de Blanchet sont suivis dans les athénées et les colléges communaux. Les professeurs peuvent choisir entre ces deux auteurs. Blanchet est employé dans les deux tiers environ des établissements.

Conformément aux prescriptions du Conseil de Perfectionnement, des recommandations ont été faites depuis plusieurs années aux professeurs du cours supérieur de mathématiques, pour qu'ils fassent connaître à leurs élèves la méthode des limites et celle de la réduction à l'absurde. Les élèves qui ont suivi l'ouvrage de Legendre, reçoivent un complément d'instruction ayant pour objet de les initier à la méthode des limites et ceux qui ont suivi Blanchet sont exercés à la méthode de la réduction à l'absurde.

La méthode des limites, quoique n'étant pas recommandée au

programme, n'est donc pas proscrite ainsi qu'on l'a écrit dans l'article précité. En réalité, les choses se passent de telle manière, que les élèves qui ont fini leurs études dans les classes supérieures, et surtout ceux de la section scientifique, doivent pouvoir employer les deux méthodes.

J'espère, Messieurs les Directeurs, que vous voudrez bien faire insérer les quelques lignes qui précèdent dans votre prochain numéro.

Veuillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Bruxelles, le 30 avril 1872. VINÇOTTE.

Nous savons que M. Schaar, ancien professeur et inspecteur des études à l'école normale des sciences de l'université de Gand, a constamment recommandé les deux méthodes dont il est question dans la lettre qui précède. C'est sur sa proposition que le Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen a pris les mesures auxquelles inspecteurs et professeurs ont dû se conformer. *N. de la Réd.*

A Messieurs les Directeurs de la Revue de l'Instruction publique.

MESSIEURS,

J'ai trouvé chez mon oncle, qui est un collectionneur passionné, une médaille en bronze, fort bien exécutée, sur laquelle on lit ce qui suit :

Geographi
prima vice undique
scientiae et commercii
studio congregati
Antwerpiae
XIV-XXII Augusti
MDCCCLXXI

Comme je considérais longtemps cette belle pièce, mon oncle, qui ne sait pas un mot de latin, quoiqu'il soit très-riche, me demanda tout à coup de lui donner la traduction flamande de

l'inscription. Mais, ô confusion! ô honte! Il me fallut du temps pour me tirer tant soit peu d'affaire. « Comment, dit mon oncle, tu as passé six ans sur les bancs du collége, je t'ai donné de beaux cadeaux chaque fois que tu revenais avec des prix de grec et de latin, et comme tu en avais tous les ans, cela me revenait même assez cher (les oncles qui laissent un bel héritage ne se gênent pas avec leurs neveux), et maintenant tu ne sais pas même me rendre le service de traduire cela de suite en notre bonne langue maternelle! A quoi donc a servi de dépenser tant d'argent? » — « Mais, mon oncle, vous oubliez que depuis quelques années je suis dans l'industrie, et que je n'étudie plus le latin; vous même vous avouez ne pas savoir bien le français, quoique ce soit la seule langue que vous ayez apprise pendant bien plus de six ans; ensuite, mon oncle, je suis persuadé que mes études latines ne m'ont pas été inutiles; ne m'avez-vous pas dit que vous êtes très-content de la marche que j'imprime à notre industrie et à notre commerce, et que mon camarade X, qui n'a fait que des études professionnelles, ne saurait jamais se mesurer avec moi. » — « Tout cela est bel et bon, dit mon oncle, facilement radouci; je sais, moi, qu'il y a eu un congrès international des sciences géographiques à Anvers, et le premier mot *géographie* me dit assez clairement que ceci est une médaille commémorative de ce congrès, dont l'*Écho du Parlement*, entre parenthèses, n'a pas dit grand bien. Vois maintenant ce qu'on dit de la géographie. » « Mon oncle, un moment de réflexion m'a suffi pour comprendre tout à merveille, et voici la traduction que vous désirez. » Après la lui avoir donnée, je reprends: Mon oncle, savez-vous bien pourquoi je n'ai pas su traduire à vue? — Eh bien! — C'est que tout cela est du latin de cuisine. — Qu'appelles-tu latin de cuisine? — C'est le latin qu'écrivent ceux qui ne savent pas le latin. — De sorte que moi, je saurais aussi écrire du latin? — De cuisine, oui, en cherchant chaque mot dans le dictionnaire, mais il faudrait en outre savoir décliner. — Qu'est-ce cela décliner? Laisse là ce baragouin, et dis-moi pourquoi cela est du latin de cuisine. — J'ai cherché à donner à mon oncle, aussi bien que possible, toutes les explications voulues, en évitant les termes techniques; il me paraissait émerveillé de ma science. Je me permets, Messieurs, de vous soumettre, à vous, la question de savoir si j'ai raison ou tort, et je résume ici tout ce que j'ai dit

à mon oncle. Ce qui m'a tout d'abord arrêté, ce sont les mots *prima vice* et *undique*. J'avais appris dans ma grammaire ou plutôt dans mes grammaires, car j'en ai eu de deux auteurs différents; j'avais vu dans tous les écrivains qu'on m'a expliqués, que les adverbes et les locutions adverbiales se mettent immédiatement avant le verbe, l'adjectif et le substantif qu'ils modifient. Mais que veut dire *undique scientiae? Prima vice* m'a de suite rappelé le vers d'Horace :

Solvitur acris hiems grata vice veris et Favoni,

mais *les géographes au premier retour* ou *au premier changement*, ou tout ce que vous voulez, ne donne pas de sens, et voilà pourquoi je suis resté plus ou moins hébété devant cette inscription. Pourquoi donc n'avoir pas mis ces modifiants à une place plus convenable? Le reste n'est pas difficile à comprendre, mais est-ce bien du latin? Je vais en faire l'examen, et j'ajouterai d'autres observations en passant, car je suis encore tout fâché que mon oncle ait pu douter un seul instant de ma science.

Je passe d'abord le mot *geographi*, que je veux bien regarder comme excellent, quoiqu'il soit de la basse, de la très-basse latinité, à ce que prétendait mon professeur de rhétorique. Mais quels sont les géographes assemblés à Anvers? J'en trouve à peine trois ou quatre plus ou moins connus sur la liste que mon oncle m'a fournie; les autres membres du congrès sont des commerçants, etc.; les professeurs de géographie, qui sont assurément les meilleurs géographes, s'étaient généralement abstenus. Le nom de *géographes* est donc tant soit peu ambitieux; j'aurais plutôt dit : les amateurs ou les protecteurs des sciences géographiques; ç'aurait été déjà assez beau. — Mes professeurs ne m'ont jamais expliqué ce *prima vice*, qui suit, sans doute parce que nous ne l'avons jamais rencontré dans les auteurs ou dans les thèmes. J'ai voulu avoir le cœur net de ce *prima vice* et j'ai été à la bibliothèque pour consulter le meilleur dictionnaire latin. On m'a donné le grand dictionnaire de Freund, traduit par Theil, et voici ce que j'y lis : alternative, succession, tour, vicissitude, réciprocité, changement. Supposons que cette expression se rapporte à *congregati*, et traduisons : les géographes réunis par une première alternative, vicissitude, etc., etc.; tout cela est absurde, et cependant Freund ne donne pas d'autre signification à *vice*. Je suppose bien qu'on a voulu dire *la première*

fois réunis, mais pourquoi n'avoir pas employé un mot moins sujet à caution, ou pourquoi le gros dictionnaire de Freund ne donne-t-il pas cette signification? — Nous avons ensuite *undique* se rapportant toujours au lointain *congregati*. Je suis sûr que l'auteur de l'inscription a voulu traduire par *undique* le mot *international*, mais *de partout* n'est pas *international*. —*Scientiae et commercii studio*, *par amour de la science*, cela fait très-bien en français, mais par amour du latin, j'aurais préféré *geographicae disciplinae*. Je n'aime pas non plus *commercii studio;* ne valait-il pas mieux dire *ad commercia promovenda*, pour étendre les relations commerciales? —Antwerpiae. Voila un solécisme bien conditionné, à moins que tous mes professeurs n'aient eu tort de me donner tant de pensums. On dit *congregati Antwerpiae* et *congregati Antwerpiam;* mais lorsque l'idée de mouvement domine, il faut absolument l'accusatif; or, l'idée de mouvement est clairement exprimée ici par *undique;* donc il faut dire *undique Antwerpiam congregati*. — Il me semble qu'il y aurait encore une observation à faire sur XIV-XXII Augusti, mais je crains d'avoir été déjà trop long.

En faisant le voyage de Gand à Bruxelles, je me suis amusé à composer moi-même une inscription, que je veux soumettre à votre appréciation (¹). La voici :

Geographiae
amatorum conventus
ex multis Europae civitatibus
ad geographicam disciplinam
et commercia promovenda
Antwerpiam congregatorum
XIX usque ad XI kal. Sept.
M DCCC LXXI.

Agréez, Messieurs les Directeurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Bruxelles, le 1er avril 1872.

(¹) Nous engageons notre jeune industriel à s'adresser à M. Roulez, assurément plus compétent que nous en fait d'inscriptions.

(*Note de la Réd.*)

ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal, en date du 16 avril 1872, sont dispensés de la condition du diplôme, savoir :

A. — *De professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur.*

M. Thil-Lorrain (Michel), pour lui permettre d'occuper les fonctions de directeur de l'école industrielle et littéraire de Verviers.

B. — *De professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur (humanités).*

M. Sluse (Gustave Pierre François), porteur du diplôme constatant qu'il a subi, en 1856, l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, pour lui permettre d'occuper les fonctions de professeur de sixième latine au collége communal de Nivelles.

C. — *De gradué en lettres (élève universitaire).*

MM. De Brouwer (Joseph Walthère), élève diplômé de l'école normale de Nivelles, et Waroquiers (Joseph Denis), élève diplômé de l'école normale de Lierre, pour leur permettre d'occuper les fonctions de surveillant : le premier au collége communal de Louvain ; le second au collége communal de Malines.

Toutes ces dispenses sont limitées aux établissements et aux fonctions pour lesquels elles sont accordées.

— Par arrêté ministériel du 18 avril 1872, M. le recteur de l'université de Liége est délégué pour remplir par intérim les fonctions d'administrateur-inspecteur de l'université de Liége, devenues vacantes par le décès de M. Polain.

ATHÉNÉE ROYAL DE LIÉGE. — PERSONNEL. — NOMINATION.

Par arrêté royal, en date du 24 avril 1872, le sieur Pasquet (Emmanuel), muni du diplôme de capacité pour l'enseignement de la langue anglaise, actuellement professeur à l'athénée royal de Namur, est nommé professeur d'anglais à l'athénée royal de Liége, en remplacement du sieur Comberbach, mis en disponibilité pour motif de santé.

ÉCOLE MOYENNE DE L'ÉTAT, A YPRES. — PERSONNEL. — NOMINATION.

Par arrêté royal, en date du 24 avril 1872, le sieur Schotte (Richard-Auguste), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur,

actuellement deuxième instituteur à l'école moyenne de Louvain, est nommé troisième régent à l'école moyenne d'Ypres, en remplacement du sieur Lambert, qui a été mis en disponibilité pour motif de santé.

Augmentation du nombre d'heures assignées à l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans la première année d'études des écoles moyennes de l'État.

Par modification au tableau *A*, annexé à l'arrêté royal prérappelé du 10 juin 1852, le nombre d'heures assignées par semaine, dans la première année d'études des écoles moyennes, à l'enseignement de *l'histoire et de la géographie,* est porté de deux à trois et le nombre d'heures assignées, dans la même classe, à *la calligraphie* est réduit de quatre à trois.

Par arrêté royal du 27 avril 1872, sont nommés :

A l'école moyenne de l'État, à Maeseyck.

Premier régent, en remplacement du sieur Cogniaux, démissionnaire, le sieur Verheggen (Henri), actuellement second régent à l'école moyenne de Neufchâteau.

A l'école moyenne de l'État, à Neufchâteau.

Second régent, en remplacement du sieur Verheggen, qui reçoit une autre destination, le sieur Gheury (Henri), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement instituteur à l'école moyenne de Rochefort.

Par arrêté ministériel du 26 avril 1872, le sieur Coppens (Chrysostôme), élève diplômé de l'école normale de Nivelles, est nommé aux fonctions d'assistant dédoublant à l'école moyenne d'Aerschot, en remplacement du sieur Vanderweyden, promu aux fonctions d'instituteur.

Par arrêté ministériel, en date du 27 avril 1872, sont nommés, à l'école moyenne de l'État, à Rochefort :

Instituteur, en remplacement du sieur Gheury, qui reçoit une autre destination, le sieur Camus (Lucien-Hubert), actuellement assistant ;

Assistant, le sieur Rosart (Napoléon-Alexandre-Joseph), élève diplômé de l'école normale de Nivelles, actuellement instituteur communal à Hastière-Lavaux.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Tome 15. 3e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

DE L'ENSEIGNEMENT GÉOGRAPHIQUE.

Manuel élémentaire de Géographie Physique, *traduit de l'anglais par* A. Houzeau de Lehaie; **Manuel de géographie comparée,** *par* Fr. Pergameni.

Depuis quelque temps on parle beaucoup de géographie en Belgique. On commence à comprendre que la géographie est une science aussi importante que les mathématiques et qu'elle doit jouer dans notre enseignement un rôle sérieux. Nous n'avons pas à plaider ici la cause de la géographie; cette cause est gagnée depuis longtemps, croyons nous, dans l'esprit de tous ceux qui se préoccupent de l'éducation nationale, qui ne sont pas aveuglés par la routine et se tiennent au courant du mouvement des esprits à l'étranger.

Mais il ne suffit pas de faire des vœux stériles, pour mettre la géographie plus généralement en honneur; il faut des moyens pratiques, il faut un programme complet, des professeurs et des livres. C'est des livres que nous voudrions parler plus spécialement ici. Les bons manuels de géographie sont d'une importance extrême; malheureusement ils sont fort rares dans les pays de langue française. La plupart ont le grand défaut de ne pas assez tenir compte de la géographie physique, qui est cependant la véritable géographie. C'est par l'étude de la terre et de ses différents phénomènes que doit commencer et finir toute étude géographique; c'est en se rattachant sans cesse au sol que la géographie, comme Antée, reprend de nouvelles forces et devient réellement ce qu'elle doit

être : une science attrayante et féconde, capable de passionner la jeunesse et d'enrichir les esprits de notions utiles et durables.

Il y a longtemps que Kant l'avait dit : " Toute géographie „ doit prendre pour point de départ l'idée fondamentale qui „ est la Terre, considérée comme un tout, et s'y rapporter „ constamment. „ Ces paroles du grand philosophe de Kœnigsberg, on ne saurait trop les répéter ; elles ont été le pivot de toute l'illustre phalange des géographes allemands ; les Ritter, les Berghaus, les de Roon et tous les autres n'ont fait autre chose que développer dans leurs ouvrages cet axiome du maître, auquel Alexandre de Humboldt a donné une consécration souveraine dans son *Cosmos*. C'est d'après les principes et les méthodes vivantes et sûres de ces grands hommes que la géographie est aujourd'hui enseignée dans les meilleurs gymnases en Allemagne, et ce n'est pas une des moindres forces du robuste enseignement de ce pays.

Malheureusement, il n'en est pas encore de même en Belgique, où l'on se sert trop souvent des manuels d'origine française, compilations stériles et baroques, où, sous prétexte de clarté, les divisions et les subdivisions multiples remplacent les notions sérieuses et dans lesquelles rien n'intéresse les élèves, parceque rien n'est vivant, pratique, ni réellement utile.

C'est ce que la nouvelle Société Belge de Géographie a parfaitement compris ; elle a pensé que les véritables ouvrages de géographie physique manquaient chez nous et s'est empressée de faire traduire quelques-uns des meilleurs manuels anglais. C'est ainsi que tour à tour nous avons eu *le Monde où nous vivons* de M. Ansted, et le *Manuel élémentaire de Géographie physique* de l'association écossaise des livres scolaires. Ces excellents petits traités, qui dans l'espace de 150 pages renferment plus de notions utiles et intéressantes que les lourds et indigestes manuels de Balbi et consorts, ont paru, pour beaucoup de gens dans notre pays, une révélation. On s'est pris d'un engouement bien naturel et bien justifié pour ces livres étrangers ; on a admiré l'unité de leur plan, la simplicité de leur disposition, la variété et l'intérêt de leurs notions.

Il n'est venu à personne l'idée que la Belgique pouvait déjà posséder un manuel dans ce genre, écrit par un Belge, et qu'elle le possédait même depuis dix-sept ans. Il y a pourtant dix-sept ans que M. F. Pergameni avait publié à Bruxelles un *Manuel*

de géographie comparée, que nous n'hésitons pas, au risque de nous faire accuser de chauvinisme national, à proclamer supérieur en bien des points aux nouveaux manuels anglais. Il y a dix-sept ans que M. Pergameni réclamait dans la préface de son livre des modifications dans l'enseignement de la géographie; il y a dix-sept ans que, conformément à la parole de Kant et aux travaux immortels des grands géographes allemands, il posait la science sur sa véritable base, la Terre, et s'efforçait par de nombreuses comparaisons, par une étude savante des phénomènes de donner à la géographie cette unité et cet attrait que nous retrouvons aujourd'hui dans les manuels d'Ansted et de l'association écossaise. Mais M. Pergameni était belge, et chacun sait que nul n'est prophète dans son pays. Son livre fut accueilli par un dédaigneux silence; ceux qui voulurent bien s'en occuper, le trouvèrent beaucoup trop savant pour les écoles! Songez donc, on y parlait d'isothermes, de courants océaniques, d'hydrographie, de flore, de faune et même un peu d'ethnographie!

Aujourd'hui, les idées ont changé, parait-il; tout cela ne semble plus trop savant et on va le chercher ailleurs. Mais du livre de M. Pergameni, personne ne parle. Cela est triste; nous n'avons pas tant de géographes sérieux en Belgique, pour les oublier ainsi; il est bon sans doute d'aller puiser chez des nations plus avancées, comme les allemands et les anglais, les vrais principes de la science; mais au moins souvenons-nous de nos savants belges.

Parmi les manuels anglais publiés en ce moment par la Société belge de géographie, celui de l'*Association écossaise* ressemble le plus au manuel de M. Pergameni. Le *Monde où nous vivons* d'Ansted est plutôt un tableau de géographie physique qu'un manuel d'école; le professeur y trouvera de précieux renseignements et chacun des chapitres peut fournir le plan d'une excellente conférence sur la géographie; mais l'ouvrage n'est pas didactique et la physique générale du globe y joue un rôle plus important peut-être que la géographie proprement dite.

Quant au manuel de géographie physique de l'association écossaise, traduit par M. A. Houzeau De Lehaie, il est d'une valeur bien supérieure au point de vue de l'enseignement et peut se comparer sérieusement au manuel de M. Pergameni. C'est une chose réellement étonnante que de voir comment

ces deux ouvrages, à dix-sept ans de distance, se sont rencontrés dans leur plan général, leur façon de présenter les choses et jusque dans les détails. Tous les deux sont des manuels de géographie *comparée;* c'est par des comparaisons incessantes résumées dans des tableaux synoptiques clairs et concis, comparaisons des terres, des mers, des courants, des climats, etc., que les deux auteurs s'efforcent d'attirer l'attention des élèves, de faire jaillir à leurs yeux la vérité et de leur enseigner les différentes parties de la géographie sans jamais leur faire perdre de vue l'ensemble, l'idée mère de la science.

Seulement le manuel belge est d'une unité bien autrement puissante que le manuel anglais; au premier coup d'œil, ce dernier semble plus riche en matériaux divers; mais on s'aperçoit bientôt que cette richesse est factice, qu'il y a souvent encombrement de détails comme, par exemple, dans les tableaux géologiques, où nous trouvons des termes tels que *ampélite, phtanite, eurite, stéaschiste,* etc., qui seraient plus à leur place dans un manuel de géologie. Cela nuit à l'unité du livre sans aucun profit réel pour l'élève.

Dans le manuel belge au contraire, une sage sobriété a émondé sans pitié tous les détails inutiles ou inopportuns. La division seule de l'ouvrage indique déjà dans quel esprit il est fait. Il est partagé en deux livres, dont le premier s'occupe de *la Terre dans ses rapports avec le système solaire,* et le second de la *Terre étudiée dans son ensemble.* Le premier livre, fort court, ne contient guère qu'une vingtaine de pages et a pour but de bien déterminer la position du globe terrestre au sein de l'univers et d'en indiquer les coordonnées géographiques. Ces notions manquent pour ainsi dire complétement dans le manuel anglais; est-ce un défaut? Peut-être; dans tous les cas il n'est pas bien grave.

Dans le second livre, M. Pergameni et l'auteur anglais marchent désormais ensemble. Nous ne saurions trop louer le plan qu'ils ont suivi. *La distribution des terres et des eaux* les préoccupe tout d'abord; mais tandis que l'auteur anglais entre brusquement en matière, l'auteur belge donne, dans un premier chapitre, des notions essentielles sur *la composition du globe,* l'air, l'eau, le sol et le sous-sol. Après la distribution des terres et des eaux, les deux auteurs étudient les *Terres* proprement dites; ils en décrivent les dimensions, la configuration,

le relief, et dans des tableaux comparatifs, ils mettent en présence l'étendue relative des continents, les terres hautes et les terres basses, etc. Cette partie est traitée fort à fond par le manuel anglais et avec une abondance de descriptions qui ne se retrouve pas dans l'ouvrage de M. Pergameni. L'auteur y fait une peinture très-intéressante et très-détaillée des steppes, des prairies, des llanos, des volcans, des geysers, des madrépores, des tremblements de terre, etc. Toutefois, si le géographe Belge est plus concis, il n'omet aucun des points essentiels, et les esquisses physiques de l'Atlas qui sert de corollaire à son livre donnent sur les altitudes comparées, les lignes de faîte, les hauts plateaux et les formations madréporiques, des notions vivantes et claires, que nous chercherions en vain dans les quelques reliefs dessinés dans le corps de l'ouvrage anglais.

Quand ils ont terminé l'étude des Terres, les deux auteurs abordent celle des *Eaux*. L'océanographie et l'hydrographie, les eaux des mers et les eaux des terres sont tour à tour analysées et décrites dans tous leurs détails, propriétés physiques des mers, niveaux, courants, marées, sources, bassins des fleuves, lacs, etc. Ici, la ressemblance des deux ouvrages est réellement frappante, et il est tel passage sur la couleur, la salure et la profondeur des mers, sur les vagues, les marées et les courants, où les mêmes phrases et presque les mêmes mots se retrouvent chez les deux auteurs.

Il en est de même dans la dernière partie de leur travail, l'*Athmosphère*. Mais en cet endroit l'ouvrage du géographe belge est beaucoup plus complet, et révèle une science bien plus sûre d'elle même que le manuel anglais, qui rappelle souvent ici de trop près la compilation à coups de ciseaux. Tout ce que M. Pergameni dit de la température, des climats, des isothermes, et en général de la distribution de la chaleur sur le globe, révèle un esprit maître de son sujet et nourri à la grande école des allemands.

La dernière partie, qui s'occupe de la *flore*, de la *faune* et de l'*humanité* en général, est aussi beaucoup plus magistralement traitée dans l'ouvrage belge.

En résumé, quand on examine les deux manuels dans leur ensemble, avec impartialité, on reste convaincu de la supériorité du manuel belge. C'est une œuvre didactique homogène et claire; mais c'est surtout une œuvre de savant; un seul souffle

la traverse depuis la première jusqu'à la dernière page; elle est coulée d'un jet. Il en est tout autrement de l'ouvrage anonyme anglais; c'est un recueil intéressant de notions géographiques groupées avec intelligence, mais auquel manque une pensée maîtresse et qui, dans bien des parties, comme nous l'avons déjà fait observer, se rapproche de la compilation.

Ce qui ajoute encore au mérite du travail de M. Pergameni, c'est l'Atlas de géographie physique qui sert d'explication vivante à son texte; les schêmes ingénieux de cet atlas, les profils et les coupes de montagnes, les zônes végétales et climatologiques viennent à chaque instant traduire aux yeux des élèves le langage du professeur. Il est telle carte de cet atlas que l'on peut citer encore aujourd'hui comme un petit chef-d'œuvre dans son genre, même à côté des bons travaux de la cartographie allemande, par exemple, la carte de l'Océanie avec ses courants et ses météores, celle de la Scandinavie, celle de l'Espagne, celle de la Belgique surtout, imprimée en trois couleurs. Ce qui plaît dans ces cartes, c'est la parfaite entente du relief des terres, la disposition vraie des chaînes, des massifs et des plateaux, qualités essentielles que l'on chercherait en vain dans les meilleures cartes physiques de France et de Belgique.

Sans doute tout n'est point parfait dans l'œuvre du géographe belge; la science a marché depuis dix-sept ans et nous a révélé bien des faits inconnus on inexpliqués. Mais ces légères lacunes pouvaient facilement être comblées dans une seconde édition du *Manuel de géographie comparée*, qui reste, à nos yeux, le meilleur travail de géographie générale qui se soit fait en Belgique depuis 1830.

En terminant cette rapide étude comparative, nous ne pouvons nous empêcher de déplorer la lenteur avec laquelle les plus saines idées en matière d'enseignement se font jour dans notre pays. Dans la préface de son manuel, M. Pergameni nous dit que depuis trente ans déjà il avait été " frappé de la pauvreté „ et de l'incohérence des connaissances géographiques répan- „ dues dans le public ..... Les livres géographiques, ajoute-t-il, „ n'étaient généralement que des compilations arides et fasti- „ dieuses, de vastes inventaires de noms .... Les cartes géogra- „ phiques, au lieu d'offrir une image réelle et parlante des „ contrées qu'elles devaient représenter, étaient surchargées de „ noms inutiles .... La méthode d'enseignement consistait à

„ confier toutes ces données décousues et dépourvues d'intérêt
„ à la mémoire oublieuse de la jeunesse .... „

Et M. Pergameni constate qu'après ce long intervalle de trente ans, " l'enseignement de la géographie, pour le fond
„ comme pour la forme, est resté à peu près stationnaire ....
„ Aujourd'hui cependant, dit-il, il ne suffit plus de posséder
„ une certaine somme de notions confuses et superficielles et
„ de voir flotter devant le souvenir l'image indécise de la posi-
„ tion et de la configuration extérieure des contrées; il faut
„ que l'imagination garde l'empreinte vivante et concrète de
„ la terre dans son ensemble ainsi que des diverses parties de
„ la surface terraquée; il faut que tout homme instruit puisse
„ se rendre compte des grandes lois qui règlent la distribution
„ des formes terrestres, du climat, de la végétation, des espèces
„ animales, des races et des sociétés humaines. Il faut porter
„ l'ordre et la lumière dans cette multitude de faits isolés, et
„ en montrant de quelle manière ils se pénètrent, s'expliquent
„ et se fécondent mutuellement, les enchaîner dans un système
„ compact et bien coordonné. „

Ainsi parlait M. Pergameni, dans la préface de son manuel en 1855. Dix-sept ans se sont passés depuis lors; où en est notre enseignement géographique?

M. ARMIN.

Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte, pour développer ce que nous avons dit de notre enseignement géographique dans un article intitulé: *l'enseignement supérieur et moyen devant la Chambre des représentants* (6me liv. t. XIV, p.426).

Disons d'abord que depuis 1855 (puisqu'on remonte à cette date) de grands progrès ont été réalisés dans l'enseignement de la géographie. La méthode et les procédés ont été améliorés, et les manuels ont été peu à peu perfectionnés. Dès l'année 1850, où M. Rogier créa l'instruction moyenne aux frais de l'État, l'enseignement géographique fut organisé d'une manière complète. Il se donne encore aujourd'hui dans toutes les classes, et dure par conséquent sept ans.

Dans les classes inférieures, outre les notions générales les plus nécessaires, on enseigne *surtout* la géographie politique; dans les classes supérieures domine la géographie physique, et

le cours finit, en rhétorique, par la géographie astronomique, sous les rubriques suivantes : de la terre, du soleil, de la lune, des planètes. Cette distribution des matières géographiques est bonne. Dans l'enseignement moyen, il ne faut pas uniquement considérer la géographie comme une science à part; elle est l'auxiliaire indispensable de l'histoire. Voilà pourquoi la géographie politique est séparée de la géographie physique et la précède. On court d'abord au plus pressé; la géographie physique peut ensuite être enseignée avec *plus de soin et de suite;* en outre, l'orographie et l'hydrographie des différents pays amènent naturellement la répétition d'une bonne partie de la géographie politique, et l'une sert ainsi à mieux retenir l'autre.

Nous ne connaissons pas de gymnase en Allemagne qui ait un programme de géographie aussi complet que le nôtre. Les programmes allemands varient du reste à l'infini. Tantôt c'est la géographie physique qui prédomine, tantôt c'est la géographie politique. Le nombre d'heures consacré à cet enseignement diffère aussi d'un pays à l'autre. Le célèbre gymnase de Vitzthum à Dresde n'enseigne la géographie que depuis la sixième jusqu'en troisième; pendant les cinq années suivantes, il n'en est plus question. Voici le programme de cet enseignement pour 1872 : En sixième on a : notions préliminaires de la géographie physique. Instruction sur l'emploi des cartes. La Saxe. Aperçu sur les mers et les continents. En 5ᵉ : notions fondamentales de la géographie physique. Les cinq parties du monde, sous les rapports physique et politique. En 4ᵉ : les cinq parties du monde, surtout sous le rapport physique. En 3ᵉ : les parties du monde, à l'exclusion de l'Europe. Le temps qu'on consacre à cet enseignement est à peu près le même que chez nous; il est de huit heures par semaine dans toutes les classes réunies. En Prusse, il y a des gymnases qui donnent une plus grande importance à la géographie. Dans celui de Luisenstadt à Berlin, elle est enseignée dans toutes les classes comme chez nous, mais le nombre d'heures qu'on y consacre est supérieur, parce qu'on a *neuf* années d'études.

Il y a un très-grand nombre de gymnases où la géographie n'est pas en aussi grand honneur que dans nos athénées. Nous citerons seulement celui de Sᵗ Etienne à Augsbourg, et celui de Frédéric-Guillaume à Cologne. Dans ce dernier, elle a deux heures dans la 8ᵐᵉ classe, deux heures dans la 7ᵐᵉ, une heure en

6me, et une heure en 5me; elle manque tout à fait dans les quatre classes suivantes. Ainsi nous avons une heure de géographie de plus, quoique nous n'ayons pas les *huit* années d'études du gymnase prussien.

Nous sommes entrés dans ces détails pour montrer que les hommes qui se sont mis tout nouvellement à admirer l'instruction publique en Allemagne (ce dont nous les félicitons), n'avaient pas besoin de nous y envoyer à l école pour l'enseignement de la géographie. Chose curieuse ! on nous recommande aujourd'hui de chercher nos modèles en Allemagne, même pour les choses d'une importance secondaire, et l'on n'a cessé de combattre ceux qui ont toujours voulu se rapprocher de l'Allemagne dans ce qu'il y a de plus essentiel pour l'enseignement moyen. Quand le conseil de perfectionnement veut porter le nombre des années d'études au minimum de ce qu'ont les Allemands, on lui oppose l'impatience et l'intérêt mal entendu des pères de famille. On était parvenu à donner des bases assez solides à l'enseignement des langues, il s'agissait encore de les fortifier et d'établir une véritable tradition comme elle existe chez nos voisins. Tout à coup les hommes du progrès firent retentir le cri : à bas la philologie, il nous faut un enseignement purement littéraire; et il suffit d'une circulaire ministérielle pour renverser ce que le Conseil de perfectionnement avait si lentement et si péniblement édifié. Combien les progressistes du Reichstag allemand et même ceux de la France qui veulent relever leur patrie diffèrent des nôtres. Dans un livre récent (Quelques mots sur l'instruction publique en France) M. Michel Bréal, frappé des résultats déplorables de l'enseignement moyen, recommande l'étude *philologique* des auteurs, et veut même (chose horrible !) qu'on fasse dans les colléges de la *critique philologique :*

“ Partout où la *critique philologique* a été abandonnée, l'antiquité a peu à peu cessé d'être étudiée et comprise, et est devenue le prétexte à une espèce de culte officiel et vide. „

Parmi les causes du fâcheux état de l'enseignement en France, il compte l'étude des auteurs au point de vue littéraire :

“ Il faut y ajouter la funeste habitude des développements littéraires donnés par le professeur sur la beauté, sur la pureté, sur la simplicité, sur la grandeur des modèles grecs : l'élève invité à goûter les douceurs de la poésie et la séduction de

l'éloquence, ne sent que mieux le contraste entre les jouissances qu'on lui vante et la phrase grecque qu'il a sous les yeux, et *dont il ne parvient pas à débrouiller la construction et à reconnaître les mots.* „

M. Michel Bréal ose appeler l'attention de ses compatriotes sur l'enseignement plus solide de l'Allemagne, et veut, non seulement qu'on restreigne l'enseignement littéraire, mais qu'on abandonne les méthodes mécaniques et superficielles; chez nous, il y a des hommes qui veulent nous y ramener; ils prônent les vieilleries antiscientifiques qui ont fait les délices de leur jeunesse; ils ont une telle horreur de tout enseignement philologique qu'ils proscrivent les conjugaisons et la syntaxe approfondie; l'enseignement des langues doit devenir littéraire avant qu'on soit parvenu *à débrouiller la construction et à reconnaître les mots.* Et cependant ils vantent l'instruction publique en Allemagne; ils ne savent sans doute pas que toute l'instruction en Allemagne repose principalement sur la philologie, et qu'on y veut même que les futurs officiers soient formés par les études *philologiques.* Q'ils méditent les paroles suivantes de M. Loewe, un des députés progressistes les plus distingués du Reichsrath allemand :

“ Pour faire un bon officier, il faut autre chose qu'un certain ensemble de connaissances pratiques et techniques, il faut ce degré de culture générale, ces habitudes logiques, qui permettent à un homme de “ se retourner „ facilement dans toutes les circonstances de la vie, même dans les plus difficiles et les plus imprévues; or ces habitudes logiques, cette culture générale, ne s'acquièrent que par l'éducation des écoles supérieures, et surtout par l'étude des langues, car rien ne développe l'esprit comme le travail *philologique.* „

Pour en revenir à l'enseignement géographique, nous sommes d'avis que l'organisation générale qu'on lui a donnée chez nous est bonne. En tenant compte du petit nombre d'années consacré aux humanités, on doit avouer qu'on lui a fait une plus belle place dans nos athénées que dans les meilleurs gymnases allemands; il est aussi plus complet, sous certains rapports, que celui de l'Allemagne, où il ne comprend pas, que nous sachions, la géographie astronomique. En outre, nos athénées ont des professeurs spéciaux de géographie et d'histoire; nous ne connaissons pas de gymnase qui ait le même

avantage. La méthode qui a été recommandée depuis 1855 est bonne aussi; il n'y en a pas de meilleure pour faire aimer la science et pour bien faire retenir ce qui a été bien appris. Est-elle partout exécutée avec la même habileté? C'est une question à laquelle les inspecteurs seuls pourraient répondre. Nous avons seulement à faire remarquer ici qu'il n'y a de professeurs spéciaux de géographie et d'histoire que dans les dix athénées, et que le plus souvent, dans les colléges, les professeurs sont trop peu nombreux et par conséquent trop accablés de besogne pour donner tous leurs soins à une branche d'enseignement qu'ils sont habitués à regarder comme secondaire.

C'est là une cause de faiblesse pour l'enseignement géographique. Il y en a bien d'autres. Citons avant tout les changements qu'on a récemment introduits dans le programme. On sait assez généralement en Belgique que l'année 1869 y a été funeste à la philologie; on ignore peut-être encore qu'elle n'a pas même épargné la géographie. Le programme était resté bon pendant vingt ans; il a été gâté en 1869. En voici la preuve : On enseigne depuis 1869 la *géographie ancienne* en 5e et en 4e, tandis qu'elle ne se trouvait auparavant que dans une seule classe, en quatrième. On l'enseigne en 5me aux dépens de la géographie moderne, car, pour lui faire une place convenable, on a renoncé à la *géographie de l'Europe,* et, en outre, on a tellement chargé le programme, que nous pouvons défier le meilleur professeur de l'exécuter avec succès. Voyez plutôt : D'abord il y a la répétition de ce qui a été enseigné en sixième, c'est-à-dire des notions générales, et de la géographie générale de l'Asie et de l'Afrique; il y a, en outre, la géographie générale des autres parties du monde (Amérique et Océanie); ensuite vient la géographie ancienne et spécialement la géographie de la Grèce et de l'Italie. N'est ce pas trop pour *une* heure par semaine, à peu près quarante heures par an? Remarquez que nous supposons que la géographie a une heure par semaine, ce qui n'est pas sûr. On a en même temps transporté en cinquième *l'histoire ancienne* comprenant les principaux faits de l'histoire de la Grèce et les principaux faits de l'histoire romaine jusqu'à la chute de Carthage. Les deux branches réunies n'ont que deux heures par semaine. Nous ne savons combien de temps on consacre à chacune, mais de quelque manière qu'on répartisse les heures entre elles, nous n'hésitons pas à affirmer, en nous basant sur les le-

çons de l'expérience, qu'il est impossible que de petits garçons de douze ans sachent, même très-médiocrement, en aussi peu de temps, tous ces faits de géographie et d'histoire; il n'est pas moins impossible au professeur de leur enseigner tout cela par une méthode rationnelle; nous nous figurons qu'il se contente le plus souvent de faire réciter des leçons; ce serait là un bien misérable enseignement.

Il y a plus: en introduisant l'histoire ancienne en 5e, on y a introduit en même temps le manuel d'histoire ancienne de Pütz. Nous sommes d'avis que ce livre convient d'autant moins à des enfants que le professeur n'a guère le temps de l'expliquer. Pourquoi n'enseigne-t-on pas plutôt, comme dans certains gymnases de l'Allemagne, et comme chez nous dans la section professionnelle, les principales époques de l'histoire par les biographies des hommes les plus illustres? Ces grandes figures de l'antiquité intéresseraient de tout jeunes élèves, bien plus que l'histoire décharnée de la Grèce et de Rome, où il est surtout question d'institutions politiques qu'ils ne sont pas capables de comprendre. Ce serait la meilleure préparation à l'étude de la véritable histoire.

Remarquons aussi que, tandis qu'on a la géographie ancienne dans deux classes, en cinquième et en quatrième, on a l'histoire ancienne dans trois, la sixième, la cinquième et la quatrième; en quatrième, c'est *l'histoire romaine jusqu'à la chute de l'empire d'occident*, la *répétition de la géographie ancienne*, et *la géographie de l'empire romain*. Singulière prédilection pour la géographie ancienne! on la répète en quatrième, mais on n'y répète pas l'histoire de la Grèce. Est-ce peut-être pour servir de compensation qu'en sixième on donne des *notions sommaires sur l'histoire des peuples orientaux*, sans la géographie ancienne qui s'y rapporte? Cette partie de la géographie ne s'enseigne que plus tard, lorsqu'elle est moins utile.

On ne devrait cependant pas perdre de vue que la géographie ancienne ne doit être enseignée que comme auxiliaire de l'histoire ancienne.

Nous aimons l'antiquité et toutes les études qui s'y rapportent, mais nous devons avouer qu'il y a ici un véritable abus. Nous ne pouvons concevoir comment un ennemi déclaré de la philologie a pu faire une si grande place à l'histoire ancienne et à la géographie ancienne, qui ne sont qu'une

petite partie des études philologiques. Nous concevons encore moins comment il a pu effacer du programme la *Revue de la géographie de l'Europe avec plus de détails,* de manière que la géographie de l'Europe, dont la connaissance est assurément la plus utile, n'est plus enseignée dans aucune des six classes des humanités. Que pensera de cela M. le président de la Société belge de géographie, qui fait de si louables efforts pour propager les connaissances géographiques?

Ce qui nuit en outre au bon enseignement de la géographie, c'est que le gouvernement n'a pas encore autorisé (ou prescrit, comme pour l'histoire ancienne et la géographie ancienne) l'emploi d'un manuel de géographie physique et astronomique.

Il faudrait aussi veiller à ce qu'il y eût toujours un assez grand nombre de professeurs convenablement préparés pour donner cet enseignement. Il paraît, d'après l'assertion de quelques professeurs qui sont à même d'être bien informés, que cela a été un peu perdu de vue dans ces derniers temps.

Enfin, la géographie physique pourrait être enseignée avec plus de développements. Dans beaucoup d'établissements, on s'est borné jusqu'ici à l'hydrographie et à l'orographie dans le sens le plus restreint; il conviendrait de compléter cet enseignement par les autres parties de la géographie physique, qui ne sont ni moins intéressantes ni moins instructives. Cela se fera sans doute lorsque le gouvernement aura fait choix d'un manuel.

Avant de terminer, nous exprimerons encore le regret qu'on ne puisse pas consacrer plus de temps à l'enseignement de la géographie. Nous aimons à constater que le Conseil de perfectionnement lui a fait, en 1850, une très-belle place dans l'organisation générale des athénées, si l'on tient compte du petit nombre d'années attribué à l'étude des humanités, une place beaucoup plus belle qu'il n'a généralement en Allemagne. On pourrait encore faire mieux si les hommes qui ont l'habitude de parler de l'enseignement à la Chambre, au lieu de s'occuper de méthodes, usaient de leur influence pour procurer aux humanités le minimum des années d'études qu'elles ont en Allemagne; alors on pourrait aussi mieux enseigner toutes les autres branches qu'on regarde comme plus ou moins secondaires, particulièrement l'allemand et l'anglais. Là est le salut,

pas ailleurs, et il y a déjà longtemps que le Conseil de perfectionnement s'est prononcé dans ce sens.

J.G. A.W.

Une première épreuve de cet article était déjà corrigée, quand nous avons reçu le programme des cours des athénées royaux pour l'année scolaire 1872-1873. L'enseignement géographique s'y trouve considérablement modifié. En troisième, la *géographie physique* de l'Europe et de l'Asie est remplacée par la *géographie détaillée* de l'Europe et de l'Asie; en poésie, on a substitué à la *géographie physique* de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie, la *géographie détaillée* de ces parties du monde.

Le programme ne fait donc plus mention de la *géographie physique*. Il est vrai que dans une note qui se rapporte à la classe préparatoire, il est dit : " Dans chaque classe, l'étude des contours et des *grandes lignes*(?), chaînes de montagnes, fleuves, etc., précèdera immédiatement et *pour chaque pays* l'étude de la géographie politique. „ Mais ce n'est plus là la véritable géographie physique, telle qu'elle avait été comprise par le Conseil de perfectionnement en 1850.

L'ancien programme, qui était resté en vigueur pendant près de vingt ans, avait provoqué la composition de manuels de géographie, où les auteurs, s'inspirant des vues du Conseil de perfectionnement, s'étaient attachés à traiter séparément de la géographie physique et de la géographie politique. Devront-ils maintenant refaire leurs livres, et qui leur garantit qu'ils ne les auront pas à refaire dans quelques années?

Rien ne nuit à l'enseignement et ne décourage les auteurs de livres classiques comme les changements continuels qui ne sont pas de véritables améliorations.

Celui qu'on vient de faire est doublement regrettable; il exclut *complètement* la géographie physique générale, dont l'étude est recommandée par tant de bons esprits, et il augmente encore les matières à enseigner en sixième et en cinquième, classes qui étaient déjà trop chargées, comme nous l'avons démontré.

D'un côté, le programme est amoindri, de l'autre, il continue de mériter les critiques que nous avons faites de celui de 1869. Seulement, car nous voulons être justes avant tout, on a remis, dans l'une des six classes des humanités, la géographie de l'Europe, qui avait été oubliée pendant trois ans.

ÉTUDE SUR LE LANGAGE POPULAIRE OU PATOIS DE PARIS ET DE SA BANLIEUE. (1).

FIGURES DE DICTION.

Les figures de diction ou ces modifications orthographiques et phoniques des mots que les Grecs appelaient *métaplasmes*, sont innombrables dans le patois parisien. En premier lieu, nous nommerons celles qui semblent justifier le principe général de la corruption des langues, principe que M. Chavée pose en ces termes : " Chercher toujours le plus bref, le plus fort et le plus aisé " (2) ; ce sont la syncope ou contraction, avec ses variantes la synérèse et la synizèse ; l'aphérèse, ou retranchement de lettres au commencement du mot ; l'apocope ou raccourcissement du mot à la fin. Viennent ensuite et aussi nombreuses les figures qui donnent un démenti au principe ci-dessus : ce sont la métathèse ou transposition de lettres ; la prosthèse ou addition de lettres au commencement du mot ; l'épenthèse, ou insertion d'une lettre dans un mot ; la paragoge, ou allongement du mot à la fin.

SYNCOPE.

Voyelles.

A.

Par son établissement solide dans la langue et la phonétique du peuple parisien, par l'espèce de despotisme qu'elle y exerce, l'*a* est impossible à débusquer et à supprimer. Je n'en trouve qu'un exemple, dans un texte du 18e siècle : *embrasser* pour embarrasser ; mais il est à présumer que c'est une faute d'impression.

---

(1) Reproduction interdite.

(2) *Français et wallon,* p. 25.

E.

L'emploi, et vraisemblablement à toutes les époques, de cette voyelle dans le patois parlé ou écrit du peuple parisien, est presque une sinécure. Elle y agit rarement, et encore qu'il y ait bien peu de mots qui puissent se passer d'elle, notre patois n'en tient pas plus de compte, dans la prononciation surtout, que si elle leur était complètement étrangère. Il est vrai qu'il faut aussi mettre à la charge de la prononciation générale la confiscation de l'*e* féminin dans l'intérieur de la plupart des mots où il se trouve; mais là où les moins attentifs à leur manière de prononcer, font naturellement et comme machinalement sentir l'*e*, le peuple, lui, j'entends le peuple de Paris, s'en garde tant qu'il peut, et à de très-rares exceptions près.

L'*e* féminin se syncope sans difficulté et comme en vertu d'une loi inflexible, devant les liquides *l, m, n, r : b'lette, c'la, c'rise, d'main, d'mi, d'meure, d'rière, donn'rai, f'nil, f'nêtre, g'ler, g'nou, m'lon, m'ner, m'nacer, p'ler, p'lote, p'luche, q'relle, q'nouille, r'mède, r'nard, s'lon, s'maine, s'rin, s'ringue, t'nir, v'lours, v'nin, v'nir,* etc., etc.; devant les labiales *b, v, f, p,* presque aussi généralement: *d'bout, d'puis, d'vant, d'venir, d'viner, d'vis, d'voir, l'ver, n'veu, r'fus, r'bours,* etc., etc.; devant *c* dur et *ç, ch, g* ou *j : l'çon, s'cond, s'couer, s'cret, r'chigner, r'gimber,* etc.; devant les dentales *d, t,* plus sobrement: *b'deau, b'don, d'dans, j'ter, j'ton, p'tit, s'tier;* devant la sifflante *s : b'soin, b'sogne;* je ne trouve que ces deux mots. Cet *e* est à la seconde, troisième ou quatrième syllabe, traité de même qu'à la première.

A ces mots et à bien d'autres que je passe, ajoutez tous ceux où le préfixe *re* indique réduplication. Nombreuse en est la série. Ajoutez-y encore ceux où l'*e* est placé devant *ss :* ressembler, resserrer, ressentir. Dirai-je qu'il disparaît dans *men, ten, sen* (forme picarde); devant une voyelle : *m'n ami, t'n enfant, s'n épouse,* ne laissant à ces monosyllabes que leur squelette: *m'n, t'n, s'n.*

Je sais que dans toutes ces prononciations si antipathiques au puriste, le peuple de Paris a pour complice tout ce qui parle bien ou mal français partout où on parle cette langue; mais il n'appartient qu'à lui de syncoper les *é* masculins ou

fermés comme s'ils étaient des *e* féminins. Ainsi il dit *d'jà*, *d'licieux*, *d'sagréable*, *d'sir*, *v'rité*, *m'netrier*, *s'bile*, *arr'ter*, et même *écullée* pour écuellée. Mes textes donnent tous ces exemples.

I.

Retranchée des mots bien, rien, cette lettre nous laisse en face de *ben*, *ren*, principalement dans les textes du milieu du 18e siècle, tandis que les textes postérieurs offrent souvent les formes pincées *bin*, *rin*. *Pus* est la contraction de puis. Enfin *i* disparaît dans *potrail*, *potrine*, *captaine*, *hardelle*, *santnelle*, *sniffier*, *obscurté*. A. de Baïf dit :

L'aube desjà deschassant l'*obscurté (Les Sorcières).*

O.

Il trouve que sa présence est superflue dans les préfixes de comment, commencer et commodité, et il réduit ces mots à la forme tout-à-fait barbare de *qment*, *qmencer*, *qmodité*. Il fait de même à l'égard de pitoyable et de voyage : *pityable*, *vyage*, qui sont plus particulièrement du 18e siècle.

DIPHTHONGUES.

Oi, Ui.

La première disparaît entièrement dans voilà : *v'là*, forme syncopée de *vela*, d'un usage très-populaire au 17e siècle.

La seconde est réduite à l'*i* simple dans *brit*, *pis*, *pisque*, *depis*, *li*, *sis*, toutes formes aussi bien du 17e que du 18e siècle, pour bruit, puis, etc. *Li* a été, bien avant le 13e siècle, employé conjointement avec *lui*, comme régime indirect des verbes. Cette forme a persisté jusqu'ici dans le parler populaire.

Ou.

Est traité comme un *e* féminin dans voulons, voulez : *v'lons*, *v'lez*.

Consonnes.

B.

Il tombe devant les deux consonnes réunies *st* : *ostiné*, *ostaque*, obstacle ; *nonostant*. Il se retire également devant *sc* : *oscur*,

oscurité. Au témoignage de Bèze ([1]), cette prononciation était générale de son temps. On faisait entendre ce *b* si faiblement, même devant le digamma *v* dans obvier, qu'on donnait pour règle de la manière dont il fallait le prononcer, cet hémistiche gallo-latin, ou, si l'on aime mieux, ce calembour :

Omnia malo viæ,
On y a mal obvié.

D.

D radical se perd à l'infinitif, au futur et au conditionnel des verbes en *ndre : tenre, tenrai, tenrais ; prenre, prenrai,* etc. ; *réponre, réponerai* ou *reponrai*, etc. ; *geinre geinrai*, etc. Le peuple dit même *réponu* et *reponez,* pour répondu, répondez. Aux futur et conditionnel des verbes en *ir* où le *d* est intercalaire : *vianrai* ou *vienrai ; vianrais* ou *vienrais ; tianrai* ou *tienrai,* etc. Aux mêmes temps de vouloir et valoir : *vourai*, *vaurai.* On trouve toutes ces formes dans l'ancien français. C'est pour adoucir la rudesse des consonnes *nr* réunies, qu'on a intercalé un *d* entre l'une et l'autre, et si l'on a fait de même pour *vourai* et *vaurai*, c'est que ces formes ne sont pas elles-mêmes dépourvues d'une rudesse analogue.

Les Grecs avaient senti avant nous la nécessité de ce *d* euphonique, en le plaçant par exemple entre le ν et le ρ du mot ἀν-ρος, génitif d'ἀνήρ, et en disant ἀνδρός Si j'en fais la remarque après tant de philologues modernes, c'est qu'ils ne disent pas qu'on l'a faite avant eux, et dans notre propre pays. Bèze constate que le *d* n'est point analogique dans *plaind, peind, craind,* etc., comme on écrivait alors à la 3e pers. du prés. ind., tandis qu'il l'est au contraire dans *fend*, *défend, fond,* etc., à cause des infinitifs fendre, défendre, fondre. Et il ajoute : *Nec enim in infinitis modis* plaindre, peindre, craindre, *etc., littera* d *invenitur, ut in illis ex analogia, sed euphoniae causa inseritur, ut in graeca dictione* ἀνδρός *pro* ἀνρός, *et in Francica* tendre *pro* tenre, a *latina voce tener* ([2]).

Moure dit pour moudre est une des nombreuses variantes de l'ancien français *moldre.*

([1]) *De franc. ling. recta pronuntiatione,* p. 72.
([2]) *De franc. ling. recta pronuntiatione,* p. 24.

L.

Cette consonne est syncopée dans la dernière syllabe de tous les mots qui se terminent en *fle*, *ble* et *ple* : *néfe*, *tréfe*, *girofe*; *aimabe*, *capabe*, *risibe*, *horribe*; *ensembe*, *humbe*, *simpe*, *peupe*, *nobe*, etc., etc. Ajoutez-y quelques termes où la syncope a lieu dans le corps du mot, comme *bocus*, *pus*, *putôt*, *bibiothèque*, *tabier*.

M.

Se retire du préfixe *com*, dans *copère*, *coparaison*, *copanie*, compagnie; ce dernier visiblement dérivé de *copain*. Il n'est pas toléré dans les terminaisons en *isme* où il se change pour le moins en *s* : *catéchisse*, *fanatisse*, *despotisse*, formes qu'on ne rencontre qu'au 18e siècle et qui sont encore du 19e.

N.

Supprimé dans finance et financier, il laisse *finace* et *finacier*, corruption volontaire et satirique dont les *Lettres de Montmartre* offrent seules des exemples.

R.

La suppression de cette lettre est générale dans les syllabes finales *bre*, *vre*, *pre*, *dre*, *tre* : *arbe*, *chambe*, *vive*, *libe*, *prope*, *vende*, *pende*, *maîte*, *traîte*, *théâte*; elle a lieu aussi dans le corps des mots *losque*, *pace que*, *meutrier*, *pésident*, *aujoud'hui*.

T.

Je ne le trouve syncopé que dans *venée* (17e s.) pour venette, et dans *immoraliser* (18e s.) pour immortaliser.

Souvent ce n'est pas une lettre seulement qui est syncopée, c'est une, ce sont quelquefois deux syllabes entières. Ainsi, au 17e siècle, le peuple de Paris disait *despérer* et *despération*, formes purement latines, *desperare*, *desperatio*, pour désespérer, désespoir. Il disait encore *précation*, *sustance*, *roterie*, *nobstant*, pour prédication, subsistance, rotisserie, nonobstant; *martyrer* pour martyriser :

> Afin qu'amour en son rang le *martyre*,

dit Ant. Baïf, dans les *Sorcières*; je *sçons*, pour je sçavons :

Car je *sçons* que vous entendez
Que tout le monde soit tranquille (1).

Il disait de plus au 18e siècle *fur* pour futur; sans parler des formes anciennes *barrai*, *donrai*, *lairai*, pour baillerai, donnerai, laisserai

Rien n'est resté de ces mots dans la langue régulière, sauf ces trois derniers qui, encore, n'ont fait qu'y paraître un moment, pour en être expulsés ensuite et refoulés parmi les patois.

La langue latine, moins fière que la française, a gardé quantité de ces contractions populaires. En poésie, on les appelle *licences*, en prose, on les tient pour un perfectionnement de la langue qui s'est opéré de soi-même et avec le temps. Toutes cependant ont la même origine, le peuple, lequel au moment où la langue se dégage et prend forme, a plus de penchant à contracter les mots que lorsqu'elle est formée. On dirait qu'il a de la répugnance à leur permettre plus de développement, ou qu'il a du plaisir à étouffer dans son germe celui qu'ils reçoivent malgré lui. Ainsi, en ce qui touche le peuple de Rome, outre qu'il supprimait volontiers les voyelles intérieures, suppressions que la langue générale a maintenues en partie, comme par exemple dans *periclum*, *vinclum*, *repostus*, *misertus*, *calfacio*, *extra*, *dextra*, etc., il supprimait également des syllabes entières, ce à quoi la langue générale n'eut pas a se repentir d'avoir plus d'une fois accédé. Elle se familiarisa avec ces licences populaires dont quelques-unes étaient pourtant assez rudes; elle les accueillit pour le moins conjointement avec les formes consacrées par elle comme régulières, et dit aussi bien *cordolium*, *noram*, *nauta*, *explerit*, *vixit*, *extinxem*, *implessem*, *porgite*, que *cordidolium*, *noveram*, *navita*, *expleverit*, *vixisset*, *extinxissem*, *implevissem*, *porrigite*.

Les vieux poëtes comiques latins furent ceux qui contribuèrent le plus à la propagation de ces formes et à leur promiscuité. Nos auteurs de farces, de moralités et de comédies, au 16e siècle, ne firent pas autrement. C'est une loi de toute poésie de ce genre à son début, soit parce qu'elle y trouve un moyen de se soustraire aux difficultés du mètre, soit parce qu'elle est

(1) *Les très-humbles et très-respectueuses remontrances de habitans de Sarcelles au roy*, p. 5. Rotterdam, chez Richard sans peur. 1732. in-12.

tellement dominée par le goût du peuple, qu'estimant qu'il est le meilleur, elle se croit tenue de lui obéir; soit enfin parce que ceux qui la cultivent sont de la classe du peuple et écrivent principalement pour lui. Mais ni ces poëtes latins, ni ces poëtes français n'exercèrent leur empire sur la prose autant et aussi longtemps que sur la poésie. Celle-ci a gardé jusqu'aux époques où les deux langues étaient à leur point culminant de perfection, et même au-delà, certaines contractions populaires que la prose, ou n'avait jamais admises, ou qu'elle s'était empressée de rejeter.

Personne n'ignore que c'est du latin corrompu et populaire parlé dans les Gaules, sous la domination romaine, qu'est né peu à peu le français; je n'oserais affirmer que ce qui a déterminé avec le plus d'énergie l'éclosion du nouveau langage, ait été la poésie populaire, mais il n'est pas douteux qu'elle y a aidé dans une proportion considérable. Le français n'en est pas encore au point où en était le latin à l'époque dont je parle, quoiqu'il y ait grande apparence qu'un jour, par un motif ou par un autre, il en viendra là; en attendant, la poésie populaire moderne, représentée surtout par des chansons, et ayant pour auxiliaire la prose sordide des pièces de théâtres subalternes, prépare autant qu'il est en soi ce bel avenir. Dans les compositions honteuses dont elle inonde et empoisonne la France entière, elle use d'un grand nombre de figures de mots familiers à nos anciennes poésies, plus, de quantité d'autres qu'elle y ajoute de son crû. Les contractions ne lui coûtent pas plus pour raccourcir un vers qui serait trop long, que l'épenthèse, la prothèse et la paragoge (on le verra tout-à-l'heure), pour allonger un vers qui serait trop court. Outre les différentes contractions que j'ai indiquées plus haut, on y trouve des synaléphes de cette force: *qu'an vît*, *qu'ous*, *sa'vous*, *v'sêtes*, *àvo'ravis*, *v'sy*, *v'savez*, *s'nen*, *s'tu*, *sul*, *s'nautre*, *v-z'en*, *ch'père* (1), *voy'ous* (2), *cesti*, *stout un*, pour quand on vit, que vous, savez-vous, vous êtes, à votre avis, vous-y, vous savez, si l'on, si tu, sur le, son

(1) Forme que je trouve employée plusieurs fois dans les écrits en patois parisien, depuis 1756 jusqu'au commencement du 19e siècle.

(2) Car, *voy'ous*, je n'ons presque rian.
(*Les très-humbles et très-respectueuses*, etc., p. 2) cité ci-devant.

autre, vous-eu, cher père, voyez-vous, c'est celui-ci, c'est tout un. J'omets les *qua, qui, quest, quont*, etc., que n'ont pas dédaignés nos poëtes jusqu'à Malherbe, pour qui a, qu'il, qui est, qui ont. Ainsi le latin populaire disait *sis* pour *sivis; sultis* pour *si vultis; siris* pour *siveris; cauneas* pour *cave ne eas*, etc. Peut-être aussi n'était-ce pas seulement pour se conformer à la mesure que Plaute, dans ce vers :

> Salutem ut nuntiaret, atque ei ut diceret,
> (*Stich.* V, 2, 5.)

faisait de *que ei ut* une seule syllabe; il se conformait peut-être encore à la prononciation du peuple.

Tous ces poëtes et chansonniers de carrefours, qui chantaient eux-mêmes ou faisaient chanter sur le Pont-neuf des chansons qui en ont retenu le nom, étaient en pleine vogue à la fin du règne de Louis XIII et pendant tout le temps de la minorité de Louis XIV; leur littérature et leur style se ressentent beaucoup du milieu grossier où ils ont vécu, pensé et écrit, mais sans qu'on puisse dire que leur langage soit purement celui du peuple. C'est ce que témoignent les échantillons qu'on a de leurs œuvres, et dont il existe plusieurs recueils. Il faut arriver jusqu'aux approches de la seconde moitié du 18[e] siècle pour trouver ces chansons *grivoises* où le patois parisien commence à secouer toute retenue, à ne plus respecter la langue française là où les chansonniers du siècle précédent l'avaient encore respectée, et à ne l'admettre que lorsque les mots lui manquent à lui-même pour être bien compris.

Depuis lors la quantité innombrable de chansons populaires en style populaire qui ont été imprimées et qu'on imprime encore tous les jours, a fait de ce genre de poésie comme une sorte de branche gourmande plus féconde que l'arbre même, et qui finira par l'étouffer. Bien plus, depuis que les gens qui parlent ce détestable langage, sont entrés dans les affaires, se mêlent de la politique, ont leurs journaux, leurs journalistes et leurs hommes d'état, le fond même de notre langue, prose et vers, a subi une dépression qui devient chaque jour plus profonde, et qui la rend de moins en moins intelligible, particulièrement aux étrangers. La même rage de destruction qui, depuis bientôt cent ans, s'est acharnée avec succès contre les principes fondamentaux de toute société bien réglée, telle

qu'était la nôtre, se tourne actuellement contre notre langue et la détruira comme tout le reste. Elle trouve même des encouragements jusque parmi les écrivains les moins faits pour une pareille besogne. Un des plus éminents, pourquoi ne le nommerai-je pas? Georges Sand ne se gendarmait-il pas naguère, avec je ne sais quelle pétulance mêlée de pédanterie, contre les imparfaits du subjonctif, l'emploi de certains *que*, de certains *ne*, et autres particules et locutions que prescrit avec raison la grammaire, mais que le peuple souverain traite comme il traite ses gouvernements? Le fretin littéraire n'a pas manqué d'approuver ce nouveau mode d'émanciper l'intelligence un peu plus encore qu'elle ne l'est, et tous les jours il travaille de son mieux à convertir en pratique la nouvelle théorie. Du train dont il y va, nous arriverons plus tôt au point où la langue latine était arrivée, quand l'idiôme français commença de se dégager de ses scories. Dieu veuille qu'aux barbares de l'intérieur qui conspirent à ce beau résultat, ne viennent pas un jour se joindre les barbares du dehors, et n'achèvent pas chez nous ce que les autres auront entamé!

APHÉRÈSE.

Cette figure n'offre pas un grand nombre d'exemples dans notre patois. Tantôt elle y entame le radical, comme dans *diot*, *gniole*, *bier*, pour idiot, torniole, habiller; tantôt et plus souvent, à l'exemple du latin qui, dans les cas d'aphérèse, garde ses radicaux intacts, elle le respecte, comme dans *barlificoter*, *core*, *cornifleur*, *croc*, *funt*, *loquence*, *oculer*, *viron*, *spectueux*, *stafilade*, pour embarlificoter, encore, écornifleur, escroc, défunt, éloquence, inoculer, environ, respectueux, estafilade. L'aphérèse n'y atteint que les préfixes. Elle emporte la liquide *l* dans *iard* ou *yard*, *ièvre*, *entille*, pour liard, lièvre, lentille; l'*a* dans *lose* pour alose, et le *v* dans *ous* pour vous.

APOCOPE.

Elle est presque aussi fréquente que la syncope.

Voyelles.

L'*i* tombe dans *convo* pour convoi, et l'*u* dans *fé* pour feu; *o* est la troisième personne singulier de l'indicatif présent du

verbe ouïr : il ouit. “ On *o* ban un asne braize „, on ouit bien un âne braire, est-il dit dans la IVe *Conférence*, page 8.

C'est tout ce qui regarde les voyelles.

Consonnes.

C.

Le *c* disparaît dans sac: *sa;* ancienne forme *sas.*

F.

L'*f* n'est jamais reçu dans *clé,* orthographe suivie conjointement avec *clef,* dans nombre d'écrits en langue régulière des 17e et 18e siècles; il ne sonne, ni ne s'écrit dans *bœu, neu, chéti, massi, vi*, pour bœuf, neuf, chétif, massif, vif.

H.

Aspirée, et principalement lorsqu'elle est suivie d'un *a,* cette lettre est rarement écrite et n'est jamais prononcée dans haïr, hardi, honnir, haquenée, hasard, harangue, hache, haletant, hanche, hardes, hareng, hauteur, honte, harceler, etc. Bèze remarque que, de son temps, ce vice était commun aux Bourguignons, aux Berrichons, aux Lyonnais et aux Gascons : “ Ils prononcent, dit-il, *en ault, l'aultesse, l'acquenée, l'azard, les ouseaux* „ (1). Il aurait pu ajouter que les bons écrivains de la même époque ne se préservaient pas toujours de ce vice. Calvin, entre autres, son grand ami, dont l'*Institution,* contemporaine du *Gargantua,* et si supérieure à lui par la forme, dit dans sa préface sur les *Pseaumes* (1557) : “ Ainsi m'est-il arrivé qu'étant *arcelé* de tous côtés, à peine ai-je eu un moment libre de combats du dedans et du dehors. „

L.

On se dispense de la prononcer et de l'écrire dans il, et, non plus que l'*s,* dans ils; l'orthographe de ces deux monosyllabes, dans mes textes de toutes les époques, est *i* ou *y* pour le singulier, *is* ou *iz* pour le pluriel. Très-souvent au contraire l'*i* de il et ils meurt, laissant son conjoint dans un état de

---

(1) *De francic. ling. recta pronuntiatione,* p. 27.

veuvage, dont il ne sort qu'en convolant avec l'*y*, par exemple dans la locution il y a, qui devient *lya*, en un seul mot, ou *lui a* en deux (1). On dit de même *lyaura, lyaurait, lyavait*.

Ce qui est curieux, c'est que cette prononciation de *i* pour il, devant une consonne, et de *is* pour ils, ou devant une consonne, ou devant une voyelle, prononciation où la bourgeoisie rivalise de zèle avec le peuple, soit présentée comme orthodoxe par Théodore Bèze (2), par Dauron, l'un des interlocuteurs du *Dialogue* de Jacques Peletier, par celui-ci également, et par d'autres encore avant ou après eux. Peletier y conforme même son orthographe, sous prétexte que " si une lettre en quelque mot ne se prononce point, elle n'y a nulle puissance, et n'y ayant puissance, elle n'y doit avoir place „ (3). Selon Claude de Saint-Lien (4), les deux manières de prononcer, c'est-à-dire avec ou sans *l*, étaient facultatives; il convient toutefois que la seconde était habituelle aux courtisans; d'où il est permis de conclure qu'il l'approuvait.

Henri Estienne, il faut lui rendre cette justice, ne l'approuvait pas. Il remarque que le peuple disait : *puisqu'i t'a pleu*, pour, puisqu'il t'a plu, et il déclare cette prononciation tout-à-fait ridicule. Citons ses termes : *Haec pronuntiatio plane est explodenda* (5).

" L, en la particule ou pronom *il*, dit Antoine Oudin, envi-

---

(1) J'sçai ben qu'javois l'même embarras,
Lui a t'un mois.
(VADÉ, *Chansons*).

(2) *De franc. ling. recta pronuntiatione,* p. 82.

(3) *Dialogue de l'ortografe,* p. 126.

(4) *De pronuntiat. gallic. linguaé,* p. 50.

Le peuple dit aussi et partout *i* pour elle, et cela bien avant la théorie de ces grammairiens. Dans l'église de Quéant, village du diocèse d'Arras, est une belle pierre tumulaire portant la date de 1358 gravée au trait, avec cette inscription :

Chy. gist. demisielle. Maroie. Ponce.
De. Bihumes. I. fu. femme. Jaremon. Quaret. Leiovene.
I. trespassa. lan. de grace
M.CCC.LVIII. ou. mois. daoust. Pries. pour. same.

(*Revue des Sociétés savantes des départements*, Ve série, t. II, juillet, 1870, p. 50).

(5) *Hypomneses,* p. 80.

ron soixante-quinze ans après Estienne, ne se doit jamais prononcer devant une consonne; son pluriel reprend ladite *l* devant les dictions qui commencent par voyelles, et taist son *s* finale: *ils ont*, lisez *il ont;* et toutefois on peut dire *ils ont*, et en tous deux il faut traisner la syllabe „ (1). Convenons que voilà d'étranges principes. Mais nous ne sommes pas au bout. Oudin trouve également à propos de ne point prononcer la lettre *l*, dans “ quelque, quelqu'un, quelconque „ et de dire *queque, quequ'un, queconque*, absolument comme on s'exprimait à la place Maubert et au Port au Foin.

Soixante ans après Oudin, La Touche pose les mêmes règles, sauf qu'il ne défend pas comme lui la liaison de l'*s* avec l'*o* dans, ils ont. Mais il veut, ou plutôt il en constate l'usage, que *l* soit muette devant une voyelle dans une interrogation, et qu'on dise *parle-t-i á vous*, et non “ parle-t-il „ (2). Ce n'est donc pas par une licence poétique que La Fontaine, dans ces vers:

En ce cas là, je les prendrai, dit-il;
L'histoire en est aussitôt dispersée
Et boquillons de perdre leur outil, (3)

fait rimer *dit-il* avec *outil*. Ce n'est pas non plus par une raison semblable que Villon disait :

Qu'est devenu ce front poly,
Ces cheveulx blonds, sourcilz *voultyz*,
Grand entr'œil, le regard joly,
Dont prenoye les plus *subtilz* (4).

Ils obéissaient l'un et l'autre à une coutume qui, de leur temps, était générale, qu'il ne faut donc pas imputer au peuple seul, et qui n'est devenue un vice que parce que, seul, il y est resté fidèle. Les formes *i di, s'diti,* qui abondent dans les *Conférences*, sont restées le type de ce genre d'apocope.

D'autres grammairiens plus modernes (je n'y comprends pas les novateurs extravagants du 19e siècle) ont tenu ferme sur

(1) *Grammaire françoise rapportée au langage du temps*, p. 13.
(2) *L'Art de bien parler*, t. I, p. 17.
(3) *Le Bucheron et Mercure.*
(4) *Le Grand Testament:* les *Regretz de la belle Heaulmiere.*

ces bizarreries du tyran des langues parlées, l'usage, et en ont recommandé le respect. Presque tous même ne manquent guère d'en inventer de nouvelles et d'en proposer l'adoption. Domergue, par exemple, prétend que dans, ils donnèrent, " ils „ doit être prononcé *i*, avec le signe de l'allongement du son : *î donnèrent*. Cela ne serait plus tolérable aujourd'hui, même dans la conversation.

L'apocope de *l* avait lieu aussi dans *anima, arsena, cardina, carnava, cheva, fisca, ma*, mal; *nu*, nul; *poitrina*, poitrinal; *seu*, seul.

Il se produisait également dans pareil, conseil, Corbeil, qui sont écrits dans les *Conférences, pareij, conseij, corbeij*. C'est une prononciation wallonne, suivant M. Chavée ([1]). Les Namurois précédèrent de longtemps les Parisiens dans cette permutation de *il, ille*, en *y* faisant diphthongue avec la voyelle précédente. Comme les Wallons, le peuple parisien dit aussi *canaij, travaij, taij*, pour canaille, travail et travaille, taille; mais il pèse et traîne sur l'*a* plus que les Wallons.

Q.

Le peuple de Paris ne prononçait pas le *q* dans coq et disait *co, co-dinde*. Toutefois, c'était la prononciation générale au 17e siècle; Oudin la prescrit, de même que pour le mot *laqs*, et Boufflers la confirme par ce distique où le phœbus le dispute aux jeux de mots :

> Or, de ces nids, de ces coqs, de ces lacs
> L'amour a formé Nicolas.

Charles Maupas, dans la troisième édition de sa *Grammaire* ([2]), qui est de 1632, et par conséquent antérieure de vingt-quatre ans à la seconde édition de celle d'Oudin, qui est de 1656, dit, en parlant du *q* : " Peu de mots l'ont à la fin où il se prononce : *cinq, coq*. „ Ainsi, la prononciation de *co* était moderne dans le temps où écrivait Oudin.

R.

L'*r* n'est jamais écrit ni prononcé à la fin de tous les ad-

---

([1]) *Français et wallon*, p. 13.

([2]) *Grammaire et syntaxe françoise*, p. 20.

jectifs en *eur;* mais souvent aussi cette lettre y est remplacée par l'*x*. Telle est au singulier comme au pluriel, et à très-peu d'exceptions près, l'orthographe de cette sorte de mots, dans tous les écrits du 18e siècle. Dans ceux du 17e, outre que, comme on le verra plus loin, l'*r* est invariablement apocopé au singulier, l'*x* n'est reçu qu'au pluriel, et si rarement encore qu'il ne vaut pas la peine de le remarquer; car alors le peuple de Paris prononçait brève cette désinence, ce que ceux qui parlaient bien ne faisaient pas. En effet, tout en s'abstenant, comme le peuple, de faire sonner l'*r* à la fin de ces mots (et la preuve de cette habitude générale existe dans quantité de poésies du temps), les personnes de la ville et de la cour avaient pourtant une manière de distinguer, en les prononçant, le singulier du pluriel; elles faisaient sonner l'*x* final de ce dernier nombre comme une *s*. C'est ce que nous apprend un grammairien du commencement du 17e siècle: " X à la fin des mots, dit Philippe Garnier, se prononce *toujours* comme *s* : *joyeux*, prononcez *joyeus; yeux*, pr. *yeus; je veux*, pr. *je veus; jeux*, pr. *jeus* " (1).

R se taisait et il se tait encore dans le langage populaire, à tous les infinitifs des verbes en *ir*, et dans quelques substantifs qui se terminent de même. Ces substantifs sont: *Dési*, *loisi*, *plaisi*, *souveni*.

Il est inutile de donner la nomenclature des verbes en *ir*, tous étant assujétis à cette règle.

Les infinitifs des verbes en *er*, *ier*, et les substantifs à désinences semblables n'y échappaient pas davantage. Aujourd'hui encore, non seulement le peuple de Paris, mais tous les Français se défendent de faire sonner l'*r* de ces infinitifs et de ces noms. Cela même est de règle, comme aussi que l'*r* sonne à l'infinitif des verbes, quand ils sont suivis d'un mot commençant par une voyelle, afin d'éviter l'hiatus. Mais au 16e siècle, et très-probablement avant cette époque, ceux qui avaient à cœur de bien parler leur langue, n'admettaient la mutité de l'*r* final

(1) In fine vero vocabulorum semper pronunciatur (x) ut *s*, ut *joyeux*, q. *joyeus*, hilaris; *yeux*, q. *yeus*, oculi; *je veux*, q. *je veus*, volo; *jeux*, q. *jeus*, lusi, etc. *(Philippi Garnier aurelianensis Galli, linguae gallicae professoris, Praecepta Gallici sermonis, etc., p.* 18. Rotomagi, 1632, in-18.)

dans aucune circonstance. Le peuple au contraire, comme aujourd'hui, la favorisait et l'appliquait constamment, prononçant la syllabe *er* comme un *é* fermé, et ne montrant à cet égard pas plus de souci des hiatus que des liaisons. Les *Conférences*, les *Gazettes des Halles* et de *la place Maubert* n'ont pas d'autre orthographe; on la rencontre aussi dans des écrits très-postérieurs.

La prononciation qu'elle représente a été stigmatisée par quelques grammairiens du 16e siècle, entre autres Henri Estienne. " Le peuple, dit-il, et principalement celui de Paris et des villes voisines, a un tel penchant à ne tenir aucun compte de l'*r* à la fin des mots qu'à moins d'être averti, on ne s'apercevrait pas que ces mots ont cette lettre, bien qu'ils l'aient en effet. Il dit donc *plaisi, mestié, papié,* pour plaisir, mestier, papier. Il traite de même les infinitifs en *r*, lorsqu'ils sont suivis d'une consonne, comme, *il faut parlé bas,* ou *il faut souppé de bonne heure,* pour parler et soupper. Ceux même qui ne sont pas du peuple tombent dans cette faute; ils disent *après-disné, après souppé,* au lieu d'*après-disner, après soupper,* où il faut prononcer l'*r* comme dans *après-boire*, le verbe étant à l'infinitif ainsi qu'en grec, μετὰ τὸ δειπνεῖν. Par une erreur semblable, ils disent *nostre mangé,* pour *nostre manger,* analogue à l'expression *après-boire*. On dit en effet *son boire, son manger; on lui fournit son boire et son manger*, où les infinitifs font la fonction des noms, à la manière grecque, τὸ πιεῖν et τὸ φαγεῖν „ (1).

Il résulte de là qu'il était alors du beau langage de faire sonner l'*r* à la fin des mots, qu'ils fussent suivis d'une voyelle ou d'une consonne, ou même isolés. Ce beau langage d'il y a environ deux cent cinquante ans, nous paraîtrait aujourd'hui, au moins dans les deux derniers cas, fort prétentieux, si non ridicule. On voit d'ailleurs que dès cette époque, ceux qui " n'étaient pas du peuple „, commençaient sans doute à le trouver tel, et à s'en dégoûter.

Cependant, il ne faut pas tout-à-fait le rejeter, et ce sera toujours bien parler que de faire sonner doucement l'*r* des infinitifs devant une voyelle: C'était l'avis de Charles Maupas, lequel en outre est tout à fait d'accord sur la prononciation de l'*r* avec Henri Estienne :

(1) *Hypomneses,* p. 67, 68.

“ Soit au milieu, dit-il, ou à la fin des mots, *r* veut, à mon avis, estre prononcée clairement, mais non trop durement, si non qu'elle soit doublée au milieu, et lors elle rend un son fort aspre, avec prolongation de la syllabe : *guerre, terre, ferrer, arre, bourrée.* Je trouve niaise la fantasie d'aucuns, qui affectent une lasche prononciation du bas populas, d'obmettre et supprimer du tout toutes les *r* finales; ainsi : *Vous plaist-il veni disné avec moy, vous me ferez plaisi?* au lieu de dire : *venir, disner, plaisir,* avec modérée prononciation de l'*r* „ (1).

Quelques substantifs et infinitifs en *oir,* perdaient également l'*r* finale : *recevoi, voi, appercevoi, comptoi, trottoi, miroi.* Deux mots en *ard* perdent à la fois l'*r* et le *d : rena, placa.* Enfin l'apocope de l'*r* atteignait les mots pour, velours, bonjour, toujours, enfer, sur, et les réduisait à *pou, velou, bonjou, toujou, enfé, su,* toutes formes plus particulièrement propres au patois du 17e siècle.

S.

L'*s* est retranchée de tous les noms en *us,* où cette lettre se fait sentir dans la prononciation régulière : *Bacchu, angelu, carolu, rebu, oremu, olibriu, jacobu;* dire son *En manu.* Exceptez *motus.* Tous ces mots sont latins, et la perte de leur consonne finale ne saurait faire oublier leur origine. Le peuple n'a pas sans doute cette prétention, car s'il ne sait pas le latin, il sait fort bien que la terminaison en *us* est commune dans cette langue; mais il semble qu'il ait quelque répugnance à l'admettre en son patois, pas plus qu'il n'admet la prononciation de l'*m* dans les substantifs francisés *maximum, minimum, retentum, tu autem.* Il dit en effet le *minimon,* le *maximon,* le *retenton,* le *tu autan* (2).

Il dit aussi *dé, lé, cé, sé, té,* pour les, ces, tes, ses, des; *fy* pour fils, et supprime dans son orthographe les *s* des premières

---

(1) *Grammaire et syntaxe françoise,* p. 20.

(2) Où on leur fist bientost apprendre
Le chemin de *vidi acquam,*
Sur peine d'un bon *Requian.*

(*Récit véritable de se qui s'est passé aux Barricades de 1648,* p. 12 1649, in-4°.)

et secondes personnes du présent de l'indicatif, dans les verbes des deuxième, troisième et quatrième conjugaisons : *je li, tu li; je ren, tu ren; je reçoi, tu reçoi.* En quoi il a peut-être raison pour la première personne; mais il a tort pour la seconde qui prend régulièrement l'*s* du latin.

Aux 18e et 19e siècles, ce sont des syllabes entières qu'il immole à l'apocope : *apparat, attache, raille, moque,* pour apparemment, attachement, raillerie, moquerie. Il y en a une foule d'autres de cette nature, que j'avais soigneusement relevées dans mon *Dictionnaire du patois parisien,* et que je ne puis plus retrouver.

Le latin populaire en avait de cette force; il disait, d'après Festus, *pa* pour *parte, po* pour *populo, gau* pour *gaudium, me di* pour *medius fidius* (1).

EPENTHÈSE.

Voyelles.

E.

On vient de voir ce que la prononciation du peuple de Paris retranche dans les mots, on va voir à présent ce qu'il y ajoute.

C'est d'abord l'*e* dans *oubelier, saintecope, leutrin, leune, leumière, térasser,* pour oublier, syncope, lutrin, lune, lumière, tracer. Ces rares additions de l'*e* sont bien loin de compenser les pertes que, ainsi qu'on l'a vu plus haut, cette même lettre fait par l'application immodérée de la syncope.

Le peuple de Paris n'a pas seulement gardé la forme bourguignonne *envoyerai,* qui est dans Rabelais et dans Montaigne, il la prononce comme elle est écrite, c'est-à-dire en faisant sonner légèrement l'*e* de la pénultième. Il ne lui donne pas un son plein, mais vibrant. Le dauphin, fils d'Henri IV, le prononçait aussi comme le peuple, ou comme ses nourrices le lui inculquaient. « Madame contoit qu'elle iroit demeurer en Angleterre, il lui dit : *Ma sœur, je vous irai voir, papa m'y en-*

---

(1) Voyez sur ces apocopes et d'autres qui ont beaucoup d'analogie avec les nôtres, le savant ouvrage sur l'*Accentuation latine* de MM. Weil et Benloew, pag. 197, 198, 199, 232.

voyera „ [1]. Le futur étant formé de l'infinitif, il s'en suit que cette prononciation était très-régulière. Ce n'est pas que la forme *enverrai* ne le soit aussi, mais elle vient de l'infinitif normand *envier*. Le peuple tire de même le futur *voirai* d'une très-ancienne forme *voier*, usitée en Touraine, du côté de l'Ile-de-France. Par analogie, il dit aussi *envoirai;* mais c'est rare.

I.

Quand un *é* fermé était suivi d'un autre, soit fermé, soit muet, ou d'un *a* ou d'un *o*, dans l'intérieur comme à la fin d'un mot, il se glissait entre ces deux voyelles qui forment une sorte d'hiatus, ou un *i* mouillé, ou un *y*, de manière à rompre cet hiatus, et à rendre plus molle et plus coulante la transition d'une voyelle à l'autre. Cette délicatesse a encore des amants. Ainsi, le peuple disait *agréiable, bienséiance*, *créiancier*, *créiature*, *Léion*, *épéie*, *réiel*, *théiâtre*, *Panthéion*, *caméléion*. Cette méthode s'appliquait même au féminin des participes passés de la 1re conjugaison, où il représente la désinence latine *ata*. Là où le français dit chantée, pensée, en demeurant un peu plus sur le premier *e*, et laissant entrevoir plutôt qu'il n'accuse le genre féminin, notre langage populaire disait *chantéïe, penséie*, faisant ainsi ressortir davantage l'*e* muet final, indice du féminin, et le reliant dans la prononciation plus étroitement au premier *e*, au moyen de l'*i* intercalaire. Je dois dire toutefois que cette prononciation, qui est wallonne, est rare dans les textes en patois parisien; je n'en ai guère recueilli qu'une demi-douzaine d'exemples.

L'*i* épenthétique est également attiré par l'*u*, quand cet *u* est précédé d'un *g*, d'un *q* ou d'une *l*. On trouve donc *luit*, *concluit*, *excluit*, pour lut, conclut, exclut; *guiétres*, *guiére*, *naguiére*, *guiare*, *équière*, pour guêtres, guère, naguère, guerre, équerre; *luisarne*, pour luserne. Je ne vois ici que *guières*, qui est dans Marie de France, et *gierre* (*g* dur), l'un et l'autre du 13e siècle, qui puissent être de tradition. Joignez à cela *priviliége*, *pieureuz*, *aisié*, *couilleuvraine*, et enfin *carognie*, où l'*i*, en s'intercalant, donne du son et de la vie à l'*e* muet final.

Quelques mots dont le radical et la première syllabe ont *or*,

---

[1] *Journal de J. Héroard*, t. I, p. 295.

comme clore, morue, diphthonguaient l'*o* par l'addition d'un *i* : *cloire, moirue.* " Y ne *cloirent* pas l'ieu, tan que la nit fu longue", dit Janin dans la 3me *Conférence,* page 7.

Consonnes.

B.

Le *b* épenthétique n'apparaît que dans deux mots : amicalement et surécot, qui font *amicablement* et *subrécot.* J'ai souvenir aussi de *finablement;* mais je ne saurais dire où je l'ai vu.

G.

Le *g* épenthétique joue à peu près le même rôle que l'*i* entre deux voyelles. Il a pour effet d'amollir et d'enlaidir les mots où il se poste, de la façon la plus maussade. Il est exclusivement attiré par les liquides *l* et *n,* toutes les fois qu'elles précédent les sons, *ia, ié, ier, ient, ieu;* il l'est surtout par l'*n,* dont le contact, plus que celui de l'autre liquide, l'aide à rendre son intrusion un peu plus déplaisante. Joint à la lettre *l,* il donne *coglier, fourmiglière, miglieu, glieu;* joint à *n,* il produit *aumognière, crignière, chagraingnier, bagnière, dergnier, calomgnier, jardigner, gniais, gniéce, magnier, magnière, meugnier, inconvégnient, ingégnier, opigniastre, pagnier, preugnier, printagnier, rancueugnier, regnier, tagnière, taupignière,* etc. Quelquefois, il se contente du voisinage de l'*n* sans l'accompagnement des sons mouillés indiqués plus haut, certain qu'il est d'y suppléer suffisamment par sa vertu, si l'on peut dire émolliente. C'est ainsi qu'il se montre dans *échigner, étourgniau, pagniau,* et même dans *gliau* dit pour l'eau.

L.

La consonne qui appelle le plus volontiers cette liquide surérogatoire, est le *b* : *blanquette,* banquette ; *flamblé, syllable, lublie.* Les autres labiales s'autorisant de cet exemple, nous avons *suffloqué, afflable, tromplé, paple.*

N.

Je relève ces quatre exemples de l'*n* épenthétique : *indiot, empunantir, conquin, ranvitailler.* Le même fait *amin, mins,*

commins (Sarcell.), comminsion (id.), cheminse (id.), parmin, Saint Denin (Conférenc.), pour ami, mis, commis, commission, chemise, parmi, Saint Denis. C'est du patois bourguignon. On fait toujours cette épenthèse dans la banlieue, à l'est et au sud-est de Paris.

R.

De toutes les consonnes épenthétiques l'*r* est celle qui s'impose avec le plus d'étendue et d'autorité. La voyelle dont elle recherche le plus volontiers l'accouplement est l'*u*, ou les diphthongues où entre cette lettre : *Curpidon, mursique, feurliage, purblic, surspect, sturpéfait, ressurcité, tourjours, purpille, dourcement, seurjour,* séjour; *surjet, stature,* et une infinité d'autres. L'*a* et l'*e* lui sont un peu moins complaisants : *arvenir, d'arbord, embrouillarmini, quartre, farce,* face, *parpillon, marchiniste, derjà, ferminin, généralogie, mermoire, zerphire.* Enfin, l'*i* et l'*o* cédent également mais avec réserve : *immorler, courlége,* collége, *oborle, apoulorgie,* apologie. Les trois-quarts de ces mots appartiennent aux écrits du 18ᵉ siècle. On y voit que l'*r*, sauf en un mot, *généralogie,* se place toujours après la voyelle qui lui est symphatique.

Ailleurs, et en ce qui regarde les consonnes, il semble que l'*r* les recherche moins qu'il n'est recherché par elles. Ce sont, dans une proportion presque égale, les labiales *b, f, ph,* et les dentales *d, t,* qui lui empruntent un surcroît de force : *ambrassade,* ambassade; *frenêtre, artifrice, friscal, confrisquer, confrérence, fraction,* faction; *symphronie, drès, espadron, amandre, mondre, barricadres, hardres, listre.* Vient ensuite le *c* ou le *q*, dans *évêcre* et *crocrodile.*

La part de ces mots est à peu près égale entre le 17ᵉ et le 18ᵉ siècle.

S. Z.

Elles se placent entre deux voyelles : *conclusons, statuze, issuze.* Cette épenthèse est rare.

T.

Encore plus rare est celle du *t*. Je ne la rencontre que dans *tourtière,* pour tourière.

Il y a d'autres épenthèses de syllabes entières, aussi invrai-

semblables qu'extravagantes; elles n'en sont pas moins nombreuses, et c'est le 18e siècle qui les fournit toutes. En voici quelques exemples : *apoticuflaire*, *banquecroute*, *blasphème*, blême (17e siècle): *concubiner*, combiner; *conclusirent*, *endevers*, envers; *exceptation*, exception; *fixiblement*, *ministère*, mystère; *pataraphe*,, *parlementer*, parler; *usurier-fruitier*, usufruitier; *reculotter*, reculer; *sanguelier*, sanglier; *violicence*, violence; *ous s'qu'est* ou *vou esqu'est*, où est; *ousce qu'il est* ou *layous'qu'il est*, où il est.

PROSTHÈSE.

La prosthèse ou addition au commencement du mot, se manifeste sous la forme de préfixes divers représentés soit par une lettre seule, voyelle ou consonne, soit par une syllabe entière.

L'*a* se place devant honni, leçon: *ahonni*, *aleçon*. L'*e* est attiré par les consonnes combinées *sc*, *sp*, *st*: *escrupule*, *escorie*, *escorbut*, *espectacle*, *espécial*, *estyle*, *estatue*. Le latin populaire, sauf qu'il mettait un *i* au lieu d'un *e*, avait des formes analogues, au moins aux 4e et 5e siècles de notre ère. On lit sur des inscriptions de cette époque, *istatuam*, *isperare*. Cette prosthèse est maintenue dans la prononciation de nos compatriotes du midi. Mais partout le peuple a pour elle plus ou moins de penchant.

Les préfixes *r* devant une voyelle, et *re* devant une consonne, s'ajoutent dans l'un et l'autre cas, sans qu'il soit besoin de donner au mot un sens réduplicatif. Tous les exemples que j'en ai relevés sont du 18e siècle: *ragraver*, *regoûter*, *respérer*, *rimposer*, *remotif*, *ressouvenance*, ne signifient pas plus, dans la composition de la phrase, que leurs simples, aggraver goûter, espérer, imposer, motif, souvenance.

Dans les *Conférences*, on trouve *un feu de sarcifice*, pour d'artifice; *un zéros*, pour un héros, *lé zédégrés* (1), pour les dégrés; *sacoute* et *zacoute*, formes bourguignonnes, pour écoute. „ Nous disons vulgairement, dit Lamonnoye, que deux hommes *se sacoutent*, lorsqu'ils se parlent à l'oreille, pour entendre. „ (2)

(1) Ce *z* prosthétique était de mise à la cour, au temps de Vaugelas; on y disait: *on z'ouvre*, *on z'annonce*.

(2) *Noci borguignon*, Glossaire, au mot *Acoute*.

“ Je *sacoute* encore frétiller, „ dit Mathieu Gareau, dans la dernière scène du *Pédant joué*.

Parmi les prosthèses syllabiques je citerai *assassignation, parcrever, terluire* (vieux français *tresluire*), *dépeinture, circonférence, s'informaliser, enseulement,* pour assignation, crever, luire, peinture, conférence, se formaliser, seulement.

Les exemples qui suivent sont plutôt des synalèphes ou agglutinations de mots, que des prosthèses proprement dites. Ce sont encore les *Conférences* qui nous les fournissent. On y lit: *mon bon lange,* pour mon bon ange; *le loquet,* pour le hoquet; *le Lantecry,* pour l'Antechrist; *le Léchevin,* pour l'échevin; *le labit,* pour l'habit. Ainsi se sont formés aux 15[e] et 16[e] siècles, les mots luette, lendemain, lierre.

PARAGOGE.

La paragoge, ou allongement du mot, ajoute, dans notre patois, plus souvent deux et trois syllabes qu'une. Pour deux mots dont le suffixe, qui végète sur leur désinence normale, est une seule lettre, voyelle ou consonne: *occisé,* occis; *au lieur,* au lieu, j'en remarque huit dans mes textes, où ce suffixe est d'une ou de deux syllabes. Ainsi: *chagrinement, ensemblement* (v. fr.), *capablement,* pour capacité (Vadé, *Pipe cassée,* ch. III), *ennuyance, gaingnage, pariure, pommelétué,* pommelé; *stilage,* stile. Le 18[e] siècle est encore le plus prodigue de ses formes.

MÉTATHÈSE.

Cette figure est surtout provoquée par la présence des consonnes *l* et *r*. Les consonnes *d, m, t,* ne l'appellent qu'une fois dans *em'v'là* et *v'là* pour me, te voilà; *ed'lui, ed'vous,* de lui; de vous.

Elle affecte principalement la première syllabe du mot, dans laquelle syllabe la lettre *r* ou *l* passe le plus souvent du premier au second rang. On dit donc *permier, startagème, erconnoissance, pernez, guernat, fardonner,* fredonner; *conter,* contre, devant une consonne: *conter lui; parférence,* préférence, *pervenir, berdouiller, pormettre, burlant, parvision,* prévision; *guernouille, fertin, farquenter, armonter,* remonter; *percieux, pertendre, persenter, pernoncer,* prononcer; *peurnelle,* prunelle; *forment, berbis, terpasser, ferdaine, pardécesseur, pérambule,*

courpières, bas berton, el, le : *el vent,* le vent ; *compilment, terribelment, simpelment,* et autres adverbes de désinence analogue.

Passage des consonnes *l* et *r*, du second au premier rang : *brelue, framer,* fermer ; *trode,* tordre ; *troument, troner,* torner ou tourner ; *proutant, drenier, groumer, présonne, prouvoir, convluxions.*

Métathèse à la seconde syllabe :

Du premier au second rang : *auterfois, astorlogue, extermité, saquerment, saquerdié, properté, poverté* (v. fr.), *venderdi, formage,* (v. fr.)

Du second au premier rang : *écralate, faubrou,* faubourg; *tabrenaque.*

Métathèse d'une syllabe à l'autre : *afflabe, afflubé, blouque, caplabe, cocodrille, éplingue, erchappe,* écharpe ; *dagron, fernête, féciliter, flabe, flaibe, mleubes, ogres,* orgues, *phisolopher, vomule,* volume ; *défricher,* déchiffrer.

Il est à remarquer que, dans le passage du latin au français, ce sont les liquides *l* et *r* qui se transposent aussi le plus communément : *pro,* pour, *querquedula,* crécelle, *cercelle* (v. fr.); *formaticum,* fromage, *vervecem,* brebis, *turbulare,* troubler, *temperare,* tremper, *bultellum,* bluteau, *pulpitum,* pupitre, pour *pupitle; singultus,* sanglot (1). La même chose a lieu en grec.

J'aurais pu multiplier les exemples de figures de diction usitées dans notre patois, mais en voilà assez, je pense, pour l'édification du lecteur et pour la conscience de l'auteur de cette étude.

PARTICULARITÉS RHÈMATIQUES ET SYNTAXIQUES.

Pronoms démonstratifs.

Ce.

Ceu, pl. *ceux; ça, su, cen, sen, san, ste,* pour ce, cette.

Ceu est la forme neutre du bourguignon *cil*, *ciz* ou *cis*, celui ; féminin *cele, celle,* qui font au régime singulier *cel*, *cele.* On trouve même *ceu* pour le régime singulier *cel :*

---

(1) Voy. *Manuel des racines grecques et latines,* par M. N. Bailly, p. 186.

Cist out dous fiz
Qui à *ceu* tens erent petiz (1).

Ceu est constant dans les *Sermons* de Saint-Bernard; il l'est presque également dans les *Lettres de Montmartre* (1750), qui leur sont postérieures d'environ cinq cents ans :

" Vous qui sçavez la Géosgrafi, y est-il dit, vous sçavés itou *ceu* pont-là „ (pag. 24).

Et ailleurs (p. 22): " Morguié, que *ceu* tarrain est traîte ! „

Ceux est le pluriel de *ceu*, dans le même écrit : " Je ne ferons pas comme *ceux* voyageux qui ne voyaint que des clochers et des murailles itou „ (p. 5).

Ça a été employé dans le *Paquet de Mouchoirs*, p. VII (1750) attribué mal à propos à Vadé :

" Consentant de vous donner *ça* qui vous manque. „

Et dans les *Sarcelles*, 1re Pie, p. 410 (1740) :

" *Ça* qui se vouarra en nous luisant. „

Su est dans la IVe *Conférence :* " A *su* qu'on di. „ Et dans la Ve, p. 11 :

" Je m'an ressouvan ban; vlà *su* qu'i chànte :

Tou lé Janins, à *su* qu'on dit,
Ne son pas dan noute village,
A Pazis ils sont en crédit,
Tou lé Janins, à *su* qu'on dy;
Icy ce nom n'es poen maudit,
Mai grâce au noble cocuage,
Tou lé Janins, à *su* qu'on dy,
Ne son pas dan noute village. „

Cen, sen, san, sont trois déguisements du neutre ce, sous des livrées différentes. Les exemples en sont très-nombreux et sont, à beaucoup près, plus considérables que la forme régulière, dans les écrits du 17e siècle. En voici quelques uns :

" Du depi, je ne sçai rian de *san* qu'en a fait à Pazi. „ (*Confér*. I, p. 6. 1649).

Mais je ne nous en soucion guère;
Arrive tout *sen* qui se pourra. (*La Gazette des Halles,* p. 5. 1649).

---

(1) *Chronique des ducs de Normandie,* par Benoît, publ. par M. Francisque Michel, v. 31024-25.

Il faut bien que le compèr' fasse
Cen que sa commère dit. (*La Comédie de Chansons,* Act. V, sc. 5, 1640.)

Il en est de même chaque fois que le démonstratif ce est suivi du relatif que ou qui.

Toutes ces formes ne sont point modernes; elles datent au moins du commencement du 12e siècle. Je ne sache pas qu'elles aient jamais été signalées; en tout cas, ni M. Burguy, ni M. Littré n'en ont parlé, l'un dans sa *Grammaire,* l'autre dans son *Dictionnaire.* On ne peut pas dire qu'elles sont des barbarismes causés par la confusion qui aurait été faite dans les manuscrits ou dans les imprimés, de l'*u* (de *ceu*) avec l'*n.* Le maintien de ces formes jusqu'au delà de la première moitié du 17e siècle (1), est une preuve qu'elles sont de tradition. Je demande donc au très-docte M. Natalis de Wailly la permission de ne point adhérer à la correction qu'il a faite de *por san ke* en *por ceu keu,* dans une charte de Renaud, comte de Bar, en 1118 (2). Je ne serais sans doute pas si hardi si je n'avais à lui opposer que mes textes du 17e siècle; mais en voici un aussi ancien, pour le moins, que la charte du comte Renaud, et dont il ne récusera par l'autorité. Il est tiré de l'ancien droit municipal de Normandie, et cité par Du Cange : *Vetus jus municipale Normann. 1 part. distinct. 5 cap. 6 :* " Assise est une assemblée de plusieurs sages hommes en la Court del Prince, en laquelle *cen* qui y sera jugié, doit avoir perdurable fermeté. Car se l'en nie *cen* qui aura esté fait és plés de la Viscomté, l'en le puet escuser par une desrène; mès *cen* qui est fait en l'Assise ne rechent nul desrène, ains est ferme à toujours par le recort de l'Assise, et entre deux Assises doit avoir 40 jours (3). „

La forme *cen,* répétée ici trois fois en quelques lignes, ne peut donc plus être ni contestée, ni corrigée, et le texte où elle se rencontre indique qu'elle était propre au dialecte normand.

---

(1) Elles sont aussi dans la *Conférence de Janot et Piarot Doucet de Villenoce et de Jaco Paquet de Pantin,* pièce de 1660, entre autres, pag. 6.

(2) *Éléments de paléographie,* t. I, p. 160. " Et por san keu ceu soye ferz, choise et staible à toriorz et perennelemens, etc. „

(3) Au mot *Assisa,* t. I, p. 448, col. 3, édit. Didot.

Ste, pour les deux genres, est dans mes textes de toutes les époques, et florit encore dans tout langage populaire. C'est sans doute une forme contracte du picard *cheste*. Philippe de Comynes n'a pas dédaigné de l'employer, au moins dans sa correspondance; témoin ce passage : " J'ay veu lettres de Franconfort du XXe du mois pasé, d'un de nous embasadeurs, qui asseure l'avoir veu jurer, et à *ste* propre heure, ay eu lettres de court qui n'en font nulle mension. Sy en est cy est, vous le sarez avant avoir *ste* lettre..... Je sé bien qui (qu'ils) n'ont pas tousjours argent, mes y veoient mon besoing; et qui me fasoit pis, je doutois que *ste* dissimulacion ne se fist à l'apétit de ceux qui me veullent mal (1). „

Celui.

Celi ou *celi, sty;* pl. *les ceux* ou *ceusse;* fém. *la celle, stelle.*

Les *Lettres de Montmartre* (1750) remplacent ce mot pas *celi* ou *cely* : " Je ne ly voulons pas de mal; que *celi* que je ly souhaitons m'avianne! (2) „ C'est la forme picarde *celei*, puis *celi*, qui fut d'abord exclusivement féminine (3). Employé ensuite au masculin, il cessa d'être joint à un substantif, et de remplir par conséquent les fonctions de ce, cette, comme il le fait dans l'ancien dialecte picard.

Sous sa forme régulière, il tient aujourd'hui encore, dans le langage populaire de Paris, la place d'un substantif exprimé précédemment, ou même sous-entendu. Ainsi :

" Citoyen Balivar, la présente est pour avoir *celui* de vous prévenir, etc. „ — O mon bourgeois, pardon, si j'ai *celui* d'interrompre votre affliction. „ *(Cadet Roussel misanthrope*, sc. 2 et 6. An VII, 1799).

Dans le premier exemple, *celui* veut dire plaisir, avantage, honneur, ou tout autre mot analogue; dans le second, il signifie regret, indiscrétion, tort, etc. C'est la teneur de la proposition tout entière qui décide du sens que doit avoir *celui*.

---

(1) *Lettre de Phil. de Comynes au Segneur Lorens de Medicis,* tirée des archives *degli Uffizi,* à Florence, et publiée par M. E. Benoist dans la *Revue de l'Instruction publique* (de France), du 23 avril 1863, p. 58.

(2) Pag. 6.

(3) Voyez-en des exemples dans Burguy, t. I, p. 153.

Sty ou *sti* est du style des *Conférences :*

" Pourtan c'est le Tedion *(Te Deum)*, et si, c'n'est pas *sty* que n'en chante à la messe, à meinuict, en nout paroisse. „ *(Conférence VI*, p. 5 et *passim)*.

Au pluriel, le peuple parisien dit *les ceux*, ou *ceusse*. La première forme est dans les *Sarcelles*, 1re pie, p. 414, (1733). " Et à *les ceux* qui savont luire dans le latin „; dans les *Lettres de la Grenouillère*, de Vadé (1755), dans *Madame Engueule* (1754), de Boudin. Elle remonte cependant beaucoup plus haut. " Et mesme, dit Henri Estienne, tout ainsi qu'on adjouste *ci* après *ceux* quand il sert de pronom, aussi le populaire adjouste souvent cette particule *les* au devant de *ceux*, tenant lieu d'article, comme *les ceux de la maison*. C'est une tournure grecque : οἱ ἀπὸ τῆς οἰκίας. *(De la conformité du langage françois*, etc., p. 75-85).

Le féminin singulier *la celle* est également usité :

Apras ça, parquié, ne mourra
Que *la célle* qui le voudra, *(Sarcelles*, 1re partie, p. 316, 1740).

La seconde forme *ceusse* pour ceux, est plus de notre temps :

Même à *ceuss'* qui n'mont' pas à l'arbe
Je rends la peau liss' comm' du marbe. *(L'ami de Lisette, Chansonnier pour 1869*, p. 4) (1).

Stelle est aussi une forme du féminin : " Dites qu'alle n'est pas la véritable image de la Reine du ciel ici-bas en terre, comme note bon Roi y est tout fin droit *stelle* du bon Dieu. „ *(Rapsodie ou Chansons des rues*, p. 7, 1745).

Celui-ci, celui-la.

Stici, *stilà*, *c'tilà*, *stuici*, *stuilà*, fém. *stalla*.

Toutes ces formes sont communes au 17e et au 18e siècle.

" Je ne manquerons pas de vous bailler de tems en tems par la poste des papiers comme *stici*. „ *(Lettres de Montmartre*, p. 8, 1750).

---

(1) Le peuple dit également *eusse* pour eux :

" C'est toujours *eusse* qu'est la cause de tout. „
(Almanach comique pour 1867, p. 65).

" Morgué, c'est *stilà* qui m'a vandu tantou un chat en pouche. „ *(Conférence IV*, p. 7, 1649).

" *Stilà* qui boute les beignets sur ces contras. „ *(Idem I*, p. 5, 1649).

Stici dévartit et fait rire;
Dans *stilà* l'on trouve à s'instruire. *(Sarcelles*, 1re pie, p. 63, 1730).

Stila qu'a pincé Bergobsom
Est un vrai moule à Te Deum. (Vadé, *Chanson sur la prise de Bergobsom*. 1747).

Mais pour *c'tilà* qui veut qu'on l'craigne...
Qu'il y vienne avec ses chaudrons,
Y verra d'quoi j'les remplirons. *(Le Pompier du marais*, p. 6, 1770).

" Gnia-t'il donc pas de ste drogue-là tout à travers nos marchés, et dans *stuici* comme dans tous les autres? „ *(Rapsodie ou Chansons des rues*, p. 5, 1745).

On trouve *stuilà* dans le *Dialogue sur les affàires du temps*, p. 5, (1748) : " Qui est *stuilà?* — Parguienne, c'est le fils de la grosse Touillaude. „

Vadé dit au féminin *stalla :*

Stalla pour qui j'soupire
Est une parle d'or. *(Jérôme et Fanchonnette*, sc. 6. 1755).

J'ai cité, au titre *Syncope*, la synalèphe *cesti*, pour c'est celui-ci.

Le Gazetier.

" Qu'est-ce qui s'appelle Janin de vous deux?

Piarot.

Le vlà, *cesti*.

Le Gazetier.

Hé bien, tien, Janin, voilà pour comencer. „ *(Conférence IV*, p. 7. 1649).

Toutes ces formes *ste, stil, stelle, stalle, stici, stila, stalla, stuici, stuila*, procèdent, mais avec tous les stigmates de la corruption la plus grossière, ou du bourguignon *cist, cest, ceste*, les unes avec, les autres sans la désinence *ui* propre à ce dialecte; ou du picard, moins l'aspiration, *chist, chesti, chestui, chesti;* ou de tous ces thèmes ensemble et indistinctement. On y reconnaît également l'amalgame des sources latines *ille, iste, ecce*.

Expressions pléonastiques.

Rien n'est plus fréquent, surtout dans les écrits du 17e siècle, que les expressions *tout un chacun, tout partout, si tellement, primo d'abord et d'un*, etc. On n'y dit guère meilleur, mieux, moins, pire, mais très-volontiers *le plus meilleur* ou *meyeur, plus mieux, plus moins, plus pire,* sans compter les adjectifs qui expriment par eux-mêmes une qualité superlative, comme *le plus principal, le plus supérieur.* Les *Sarcelles*, les *Conférences,* Vadé et tous les écrits poissards du 18e siècle en sont infectés. On trouve même *tant plus moins* pour moins dans les *Sarcelles :*

Tant plus moins an y songera,
Tant plus drait au ciel an ira (1re ptie p. 435, 1733).

Par auprès pour à côté, dans le voisinage, aux environs, est familier aux *Conférences.* Vadé et consorts disent *par exprès, par après.*

La fin finale ou *funale,* pour finalement, est aussi une expression très-populaire, en tous les temps.

La conjonction afin que, ou afin de, et la préposition pour, sont accommodées à ces différentes sauces : *A celle* ou *à seule fin; pour à cel fin :*

" *Pour à cel fin* de s'tenir à queute chose, en cas d'malheur. „ (*Le Déjeuner de la Rapée,* p. 14, 1755); *pour afin, pour à l'occasion de,* etc. Le 18e siècle surtout ne se fait pas faute d'employer ce beau langage. Il a de même quantité de variantes pour exprimer la locution adverbiale quant à, ou, pour e qui est de. Il dit : *pour au sujet de, pour quant à l'égard de :*

Mais *pour quant à l'égard* de nous,
J'ons ça que je serions jaloux.
(*Sarcelles*, 1re ptie p. 60, 1730).

Quant pour à l'égard de :

" *Quant pour à l'égard* de ce que j'ferions mieux de dire note chapelet... „ (Ib. ib. p. 414, 1733).

Pour sur :

" Oh ! *pour sur* ce fait-là, les parsonnes sont bian chréquiennes. „ (*Lettre de Montmartre,* p. 57, 1750).

Pour ce qui est en cas de; pour quant au rapport de, au vis-à-vis de, pour à l'égard de ce qui est de, etc. Vadé à une

expression précieuse pour dire à mon égard, à mon intention; il réunit ces deux termes et dit :

" Mais monsieur Mirtil a eu la bonté de ly faire un r'doublement d'douceur *à l'intention de d'mon égard* „ (*Le Confident heureux*, sc. 12, 1755); ou,

" Vous avez bien d'*l'égard pour ma considération* „ (*Lettre de la Grenouilière*, lettre 9, 1755).

Personne autant que lui, même parmi ses imitateurs, n'a fait usage de ces locutions pléonastiques qu'il ne faut pas croire qu'il ait forgées à plaisir. Elles faisaient et elles font toujours partie du langage populaire parisien, quand le peuple, par politesse ou autrement, veut s'exprimer plus convenablement qu'à son ordinaire, et, pour ainsi dire, s'endimancher dans son langage comme dans ses habits. Vadé ne fait donc que lui emprunter, mais il ne lui prête pas des redondances comme celles-ci : *le dédain de sa fierté; l'extermité de la fin;* vous s'rez toujours dans *l'idée d'ma mémoire; c'pendant pourtant;* j'voudrais ben *voir pour voir;* sans *l'occasion du sujet;* suivant *l'goût d'vote magnière;* et quantité d'autres.

Il faut encore mettre au nombre des pléonasmes des énormités de ce genre :

Vous *s'm*oquez d'moi, manselle Fanchon.

(Vadé, *Jérôme et Fanchonnette*, sc. 3). — " Si fait, ma sor, *j'nous v'la.* „ *(Madame Engueule*, sc. 10). — " Y sort; moi *de d'même.* „ (Ib. sc, 8). — " Escusez, si j'en fais pas tout *de d'même.* „ (Vadé, *Lettres de la Grenouillère*, lett. 4). On lit enfin dans la *Conférence de Janot et Piarot Doucet*, p. 6, 1660 : *me m'est advis.*

Enclitiques et Proclitiques.

Après l'adverbe de lieu, où, que enclitique est inévitable :

" Où *qu*'vous courés, note fille? „ *(Mad. Engueule*, sc. 3. 1754

Il peut y avoir là aussi une ellipse : où *est-ce que* vous courez?

" Mais où *qu*'est donc votre époux? „ (Ib. sc, 6).
Où *qu*'est donc, morguié, Monsigneur,
Où *qu*'est la vartu, la vigueur? *(Sarcelles*, 1re pie, p. 34. 1730).

Par exemple, notre biaufrère
En luisant mint le daigt naguère...

Où *qu*'en expliquant le Credo,
Gna que l'Eglise n'est menée
Que par le Pape. (Id. 1re pie, p. 294. 1740).

Pour que la liaison de l'enclitique avec le mot qui précède ait plus de douceur ou plus de coulant, le peuple ajoute souvent à la fin de l'adverbe, où, la consonne *s*, qu'il redouble même avec addition d'un *e*: *oùs*, *ousse*:

" Là *ousque* ce marquis est devenu vot' amoureux. „ (Collé, *la Partie de chasse*, act. II, sc. 3. 1766).

Messieux, escusez l'embarras
Oùsqu'est monsieur Jèrôme. (Vadé, *Compliment de la clôture de la foire S. Laurent*, 1755).

Ousse que est dans les *Deux Martines*, par Ducray-Duminil, sc. 14. 1786).

Que, est proclitique dans cette phrase:

" Je leur ferai ben voir à qui *qu'i* se sont frottés, les chiens! „ (*Madame Engueule*, sc. 5. 1754).

S proclitique ne s'appuye que sur une voyelle, l'*a*; mais elle s'appuye sur les consonnes *d*, *f*, *l*, avec la plus grande facilité.

" Qui a-t'y là? *sady* (a dit) le proculeux, l'antandan glapy queme une trouye. — Tené, *sa-elle* (a-t-elle) réponu, mon fy, le vlà stilà qui dy que je t'ay fai cocu. „ (*Conférence*, IV, p. 4. 1649).

" Où est'y papa? — Le vlà, *sdy* (dit) le nouriçon en montran le clar (clerc) du bou du doa. „ (Ib. III, p. 8. 1649).

" Je voulais dize d'harquebure; mai n'importe. Et y di *sdit'y*, qu'un cou, *sditi*, par cy, *sditi*, un couronay (colonel) souisse, et, *sditi*, pu de trante de cé (ses) soudar, et si, *sdit'y*, si la boule n'eût rebondi su le tambourin du tambourineux, y l'eust, *sditi*, tué tout la compagnie. „ (Ib. I, p. 5. 1649).

„ Qui va là? *sditi*. — Ian, c'est may, *sli* (lui) dije. „ (Ib. II, p. 7, 1649).

" Ouvré, *sly* (lui) ai-je réponu; c'est Janin de Monmorancy. „ (Ib., IV, p. 4. 1649).

Là dessus l'hôtesse rusée
Qu'avoit la pate bian graissée:
Hélas, *sfait*-alle, mes enfans,
Il est vrai qu'il logeoit cians. (*Sarcelles*, 1re pie, p. 53. 1730).

Cette *s* proclitique est évidemment le démonstratif neutre *ce*,

fondu par une syncope de l'*e*, avec le mot suivant. Ainsi: *sli dije* = ce lui dis-je. " *Ce* lui fit la drôlesse „ est-il dit sans la syncope dans les *Écosseuses*, p. 15. (1739).

Ti ou *ty* est une enclitique qui s'ajoute à la seconde personne sing. ou plur. de n'importe quel temps, lorsqu'il y a interrogation : Veux-tu *ti?* voulez-vous *ty?* as-tu *ti?* avez-vous *ti?* irons-nous *ty?* viendras-tu *ti?* etc. Les exemples en sont très-communs dans tous les écrits en langage populaire, depuis la Fronde jusqu'à présent.

Je ne sais s'il faut mettre au compte de la langue populaire, à Paris, un mot employé explétivement et *proclitiquement*, si l'on peut dire, pour donner plus de force au mot dont il se rapproche si intimement qu'il semble se confondre avec lui : c'est l'adjectif fin, fine, qu'on trouve souvent joint à un autre adjectif : tout *fin* droit, toute *fine* seule. On le trouve même aussi devant un adverbe : tout *fin* comme. Mais dans toutes ces circonstances, il a besoin d'être précédé du mot tout, par lequel il est inévitablement sollicité, et à l'égard duquel il est enclitique. Les *Conférences* et Vadé en offrent beaucoup d'exemples. La Fontaine et Mme de Sévigné s'étant servis de cette locution (voy. le *Dictionnaire* de M. Littré, au mot *Fin*), elle en reçoit un lustre tel qu'elle a cessé en quelque sorte d'être populaire, et qu'elle est entrée dans le domaine du style familier.

La voyelle *a*, soit lorsqu'elle est la première lettre d'un mot, soit lorsqu'elle est un mot à elle seule, comme *à*, marque du régime indirect, traîne à sa remorque un *y* grec, et en contracte la forme et le son de la particule affirmative allemande *ia*, oui. Les exemples en sont nombreux et curieux tant dans les écrits populaires du 17e siècle que, et surtout, dans ceux du 18e.

" Et *y* à propou, que di-n'an en vou quarquié? „ (*Conférence* I, p. 3, 1649).

" Et losque j'eus beu deux cous d'une man, et *y* autan de l'autre, je preny mé jambe à mon cou pour t'alé var (Id. VI, p. 5, 1649).

Queu qui veut sçavoir l'histoire
De Manon Giroux,
I l'ont encore dans la mermoire,
Y accoutez tretous.

(Vadé, *Chanson de Manon Giroux*, dans *la Pipe cassée*, chant 1, 1755).

Y à coups d'pied, *y* à coups d'poing
*J'*ly cassis la gueule et la machoire. (Vadé, *Recueil noté de chansons de M. Vadé*, p. 38, La Haye, 1760).

Y amour qui fait bruler
La fille la pu sage, (Id. *Jérôme et Fanchonnette*, sc. 1, 1755).

— Je suis fort z'en colère.
— *Y* à cause de pourquoi? (Id. ib. sc. 4.)
Y ah! vot' bravour, brave marignier,
Est une chose qu'on n'peut z'oublier.
Y allez dire ça. (Id. ib. sc. 9.)

Dans la scène 3 de la *Noce de Village*, de Rosimond (1705), *eun*, *eune* (un, une), sont écrits *yeun*, *yeune*, et dans le *Déjeuner de la Rapée* (1755), p. 16, on lit: " Quoi! c'est là-*y* elle? " Ce sont les seuls exemples que je trouve, de l'*y* placé devant une autre voyelle que l'*a*.

L'usage de ce proclitique n'est pas encore perdu. Vous entendrez encore les gamins de Paris dire:

Y allez donc, vous n'allez guère
Y allez donc, vous n'allez pas,

refrain d'une chanson qui, autant que je m'en souviens, se chantait sous la Restauration.

La fin prochainement.

CHARLES NISARD.

COMPTES RENDUS

Le Droit public romain, *depuis l'origine de Rome jusqu'à Constantin le Grand, ou les Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques, par* P. Willems, *professeur à l'université de Louvain. Seconde édition.* Louvain, 1872. 1 vol. in-8° de VIII et 408 pp.

En rendant compte de la première édition de cet ouvrage, nous avons fait ressortir son mérite et son utilité (V. t. XIII, p. 270). A l'étranger, notamment en Allemagne et en France, il a été l'objet de jugements non moins favorables, et la rapidité avec laquelle la première édition a été épuisée, prouve que le public a ratifié ces éloges. Aujourd'hui, M. Willems représente son livre avec un nouveau titre et de nombreuses additions et corrections.

Le titre actuel : *le Droit public romain depuis l'origine de Rome jusqu'à Constantin le Grand,* est plus précis et convient mieux à la nature de l'ouvrage que le titre ancien : *les antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques.* Cette dernière dénomination empruntée à notre loi sur les jurys d'examen, a non-seulement le tort d'être vague et indéfinie, mais renferme encore une singulière tautologie : les antiquités romaines, en effet, étant avant tout l'exposé des institutions politiques de Rome, on demande d'enseigner ces institutions politiques au point de vue des institutions politiques.

M. Willems a compris qu'un traité de droit public ne doit pas s'étendre sur des questions qui sont du domaine exclusif du droit privé ; c'est pourquoi il a réduit la partie concernant le *jus connubii* et le *jus commercii* aux notions strictement nécessaires à l'intelligence du droit public. Le chapitre traitant des esclaves aurait pu être diminué pour la même raison.

Mais si quelques pages ont été retranchées, il y a eu ailleurs des augmentations assez considérables : ainsi les institutions de l'Empire ont été exposées avec plus de développements, et nous trouvons des détails nouveaux sur l'organisation des

quaestiones perpetuae et la procédure devant ces tribunaux, sur les finances et les provinces. M. W. a ajouté en outre un paragraphe sur l'ordre sénatorial, un chapitre exposant les rapports du culte avec les pouvoirs publics, et un autre traitant des colonies, des municipes et de l'organisation communale des villes de droit romain et de droit latin sous l'Empire. C'est la première fois que cette dernière partie est traitée d'une façon si complète dans un manuel d'antiquités; Marquardt n'a fait qu'effleurer la matière et Lange n'y a pas encore touché. Les inscriptions réunies par Henzen et particulièrement les lois de Malaga et de Salpensa ont jeté sur ce sujet une lumière toute nouvelle, dont M. Willems a habilement profité. On lit avec beaucoup d'intérêt les détails ainsi acquis sur l'organisation des comices municipaux et sur les attributions des décurions. Nous ne trouvons pas mentionnés parmi ces derniers les *decem primi*, dont il est question entre autres dans le discours de Cicéron *pro Roscio Amerino* (v. l'introduction de Halm, p. 7).

L'ancienne édition avait plus que celle-ci le caractère d'un résumé destiné au développement oral du professeur. Au lieu de phrases achevées, on ne trouvait souvent que de simples indications, par exemple : " Récit légendaire de la fondation de Rome selon les anciens. Mélange des traditions italiques. „ Tout en restant très-concis, M. W. a cru cependant devoir donner un peu plus d'ampleur à son style, et a remplacé les notes citées par la phrase suivante : " La fondation de Rome, telle que les auteurs anciens l'exposent, présente un mélange de traditions italiques et helléniques, dans lesquelles il est difficile de distinguer entre l'élément historique et la légende.

On voit donc que M. W. a apporté à son ouvrage de notables améliorations et il n'y a pas de doute qu'il ne continue à faire de même pour les éditions ultérieures que son livre est destiné à avoir. Peut être aussi donnera-t-il plus tard des preuves plus convaincantes à l'appui de quelques opinions, qui jusqu'ici ne nous semblent pas suffisamment démontrées.

Il est dit par exemple p. 26 que les plébéiens n'obtinrent jamais les droits gentilices. Comme preuve on cite un passage de Tite-Live X, 8, où P. Decius Mus défendant la loi Ogulnia sur les sacerdoces, dit aux patriciens : *semper ista audita sunt eadem, penes vos auspicia esse,* VOS SOLOS GENTEM HABERE. Mais

si l'on examine ce passage dans son ensemble, on trouve que le mot *gens* est pris ici dans le sens de *genus, nobilitas* et qu'il faut traduire non pas : " vous seuls avez les droits gentilices, „ mais bien " vous seuls avez une famille, des ancêtres ou de la noblesse. „ Les patriciens étaient tous nobles, ils avaient tous une famille ou un *genus*, le plébéien n'y arrive que par la nomination aux charges curules; celui qui en est revêtu le premier de sa race, fonde également une famille, devient *auctor generis* ou *nobilitatis* (¹), et obtient par là le *jus imaginum*, le grand privilége des gentes patriciennes. La preuve que notre passage doit être entendu dans ce sens, résulte de la réfutation donnée par Mucius de la phrase incriminée. Vous prétendez dit-il avoir seul droit aux auspices ou à la protection des dieux : les faits démontrent le contraire *aeque adhuc prosperum plebeium et patricium fuit porroque erit Quirites.* Vous avez seuls, dites-vous, de la noblesse; mais votre noblesse n'a pas d'autre origine que celle des nôtres qui l'ont obtenue, elle a été fondée par un simple *ingenuus : en unquam fando audistis patricios primo esse factos non de coelo demissos, sed qui patrem ciere possent,* ID EST NIHIL ULTRA QUAM INGENUOS? Le passage de Tite-Live ne prouve donc aucunement que les plébéiens n'obtinrent jamais les droits gentilices.

Dans la note cette opinion est quelque peu mitigée : " Il n'est pas impossible, dit M. W., quoique nous n'en ayons aucune preuve certaine, que les droits strictement privés de la gentilité, tels que l'hérédité et la curatelle, aient aussi existé pour les membres des *gentes* plébéiennes. „ Voyons ce qui en est. Le droit d'hérédité gentilice était réglé par la loi des XII tables : *si intestato moritur cui suus heres nec escit, agnatus proximus familiam habeto; si agnatus nec escit, gentiles familiam habento.* Mais la loi entendait-elle restreindre ce droit aux seules *gentes* patriciennes? Nullement : Ulpien, qui avait le texte sous les yeux, dit expressément que ces dispositions concernaient tous les ingenui : XXVI, 1 *intestatorum* INGENUORUM *hereditates pertinent primum ad suos heredes, etc. id enim cautum est lege*

(¹) Liv. VI, 37, 11 ex illa die in plebem ventura omnia quibus patricii excellant, imperium atque honorem, gloriam belli, *genus, nobilitatem.* cf. IV, 4, 4. Cicer. Verr. V, 7, 180.

duodecim tabularum. Cf. Mos. et Rom. leg. coll. XVI, 4. De plus comme la loi mentionnait les gentiles sans autre explication, il importait de définir le mot; c'est ainsi que nous lisons dans Gaius III, 17 *si nullus agnatus sit eadem lex XII tab. gentiles ad hereditatem vocat. Qui sint autem gentiles primo commentario retulimus*. Malheureusement nous n'avons plus le premier livre contenant cette définition, mais nous possédons la définition d'autres jurisconsultes qui s'étaient occupés de la même question et en particulier celle du pontife Scévola. Cicéron la cite comme exemple d'une définition parfaite renfermant tous les caractères qui distinguent la chose définie de toute autre et empêchent de la confondre avec autre chose. De plus il la cite à côté de la définition du mot *hereditas*, d'où il est permis de conclure que les deux définitions sont prises de la partie de l'ouvrage *de jure civili* où Scévola traitait de l'hérédité et que le mot *gentiles* ici défini est bien réellement le terme de la loi des XII tables. Voici le passage: Cic. p. 6 § 29. " *Gentiles sunt qui inter se eodem nomine sunt*. La définition, ainsi donnée, n'est pas complète dit Cicéron: non est satis. *Qui ab ingenuis oriundi sunt*. Ne id quidem satis est. *Quorum maiorum nemo servitutem servivit*. Abest etiam nunc. *Qui capite non sunt deminuti*. Hoc fortasse satis est. Nihil enim video Scaevolam pontificem ad hanc definitionem addidisse. " Or si les *gentiles* des XII tables n'avaient été que les patriciens, Scévola aurait-il oublié, dans sa définition, un caractère aussi essentiel et aurait-il écrit *qui ab ingenuis oriundi sunt?* Nous pouvons donc affirmer hardiment que le droit d'hérédité gentilice consacré par la loi des XII tables se rapportait aux plébéiens aussi bien qu'aux patriciens.

M. W. expose fort bien p. 89 la différence entre les *addicti*, prisonniers en vertu d'un jugement, et les *nexi* qui deviennent prisonniers en vertu du contrat *nexum*. Mais il ne nous dit pas comment le contrat pouvait avoir cet effet; tout ce qu'il nous apprend sur la nature du *nexum* se borne à dire " qu'il se compose de deux actes: 1° la *mancipatio* ou l'énoncé des clauses du contrat; 2° la remise réelle ou symbolique de l'argent prêté au moyen des formalités de la vente dite *mancipatio*. " p. 91. La *mancipatio* suppose la vente d'une chose, le prix de la vente est l'argent prêté. Il fallait ajouter que la chose vendue est la personne même du débiteur, donnée comme

garantie réelle de l'exécution de l'obligation et qui, par le fait même de cette vente, devient le mancipium du créancier s'il n'exécute pas ses obligations. Le débiteur qui a contracté un tel engagement s'appelle *nexus*, dès que l'engagement est conclu. Le passage de Varron cité dans la note 7 p. 91 le dit expressément : *liber qui suas operas in servitutem professus est quam diu debebat, dum solveret, nexus vocatur*; mais de même qu'un bien hypothéqué n'est saisi que lorsque l'obligation n'est pas exécutée, de même la personne du *nexus* ne pouvait être saisie que lorsque le paiement se faisait attendre. V. Mainz *Cours de droit romain* 3e éd. T. II, p. 560 sv.

Nous ne comprenons toujours pas comment le pouvoir royal était *limité* par la *lex curiata de imperio*. L'auteur cite à l'appui (p. 11) Lange I p. 239, qui dit précisément le contraire : *Die einzige lex die sich auf die Königsgewalt bezog, die lex curiata de imperio dehnte dieselbe vielmehr aus über die vom geheiligten Familienrecht gesetzten Schranken, als dass sie dieselbe beschränkt hätte.*

Nous lisons p. 162 que non seulement les patriciens mais encore les clients étaient exclus des anciens *concilia plebis*. Pour les premiers, cela va de soi ; quant aux seconds le contraire résulte du passage de Tite Live sur la loi Publilia, II 55 *quae patriciis omnem potestatem per clientium suffragia creandi quos vellent tribunos auferret*. Les endroits cités par l'auteur Liv. II 56, 60, III, 13, 14. Denys IX 41, X 40-41, se rapportent exclusivement à des moyens violents employés par les patriciens assistés de leurs clients pour empêcher le vote.

L. R.

---

1. **Cours d'analyse de l'université de Liége** *par* E. CATALAN. *Algèbre. Calcul différentiel.* 1[re] *partie du calcul intégral.* Liége et Bruxelles. Decq, Paris Gauthiers-Villars. Un vol. in-8° de 612 pages. 1870.
2. **Cours d'analyse infinitésimale** *par* E. GILBERT. *Partie élémentaire.* Louvain, Ch. Peeters. Paris, Gauthiers-Villars, Bruxelles, Decq. Un volume grand in-8° de 472 pages. 1872.

Les deux ouvrages dont nous voulons donner une idée aux lecteurs de la Revue, ne sont pas des traités proprement dits, mais plutôt la reproduction plus ou moins fidèle des cours professés respectivement par MM. Catalan et Gilbert aux Universités de Liége et de Louvain. Ainsi s'explique l'inégale étendue consacrée, dans l'un et dans l'autre, à des théories qui, au point de vue spéculatif, ont une importance égale.

Le plan des deux ouvrages, dans la partie qui leur est commune, est à peu près le même. Comme introduction, les deux auteurs ont exposé la théorie des imaginaires et celles des séries; viennent ensuite les règles de la différentiation, les applications analytiques du calcul différentiel,les applications géométriques, les règles du calcul intégral et les applications géométriques de ce calcul.

L'ouvrage de M. Catalan contient en outre la théorie des équations, et celui de M. Gilbert la théorie élémentaire de l'intégration des équations différentielles.

Nous allons analyser d'abord le cours de M. Catalan, puis celui de M. Gilbert.

I.

Le livre de M. Catalan s'ouvre par des notions sur les séries. Il distingue nettement les séries convergentes, les séries divergentes, et les séries indéterminées; puis il s'occupe des caractères les uns nécessaires, les autres suffisants pour que les séries

soient convergentes, puis viennent les exemples et les exercices qui sont très bien choisis. Nous regrettons que le théorème de Dirichlet soit placé parmi les exercices; au reste, dans tout ce chapitre on reconnait la main de l'auteur du *traité élémentaire des séries*. On y rencontre une foule de petites remarques et d'exemples qui font pénétrer le lecteur attentif jusqu'au fond de la distinction entre les séries convergentes et divergentes.

Les trois chapitres suivants sont consacrés à la théorie des permutations et à l'exposition du binôme de Newton. Ils ne sont pas élémentaires, comme on pourrait le croire; car l'auteur, s'appuyant sur un théorème démontré plus loin, s'occupe des applications de la formule du binôme dans le cas le plus général. — Dans la théorie des logarithmes, qui vient ensuite, il n'a pas négligé de démontrer la continuité des fonctions exponentielles et logarithmiques, comme on le fait trop souvent : c'est, en effet, une propriété trop importante, au point de vue théorique et au point de vue pratique, pour pouvoir être passée sous silence.

Les chapitres 7, 8, 9 contiennent un exposé élémentaire du calcul différentiel et intégral. Nous ne pouvons qu'applaudir à l'idée de M. Catalan de placer cet exposé avant la théorie des équations. Peut-être même vaudrait il mieux encore le reporter plus haut, avant la théorie des logarithmes. En tout cas, M. Catalan a pu compléter ici ce qui se rapporte à la série logarithmique en s'aidant du calcul intégral. Le calcul pratique des logarithmes est donné avec tous les détails nécessaires ; puis vient celui de π par la curieuse formule de *Machin*, qui a permis de calculer ce nombre avec 530 décimales.

La théorie des imaginaires avec les applications ordinaires est exposée dans la section suivante. M. Catalan a conservé l'ancien point de vue dans cette partie de son livre, mais le calcul des imaginaires est exposé avec autant de soin que dans les ouvrages où l'on a adopté le nouveau, qui est meilleur, ce nous semble, au point de vue de la rigueur et de la clarté. — Remarquons dans le paragraphe consacré aux séries imaginaires, la suivante

$$\Sigma \frac{e^{\frac{n\pi\sqrt{-1}}{2}}}{n}$$

C'est un bon exemple de série couvergente, malgré la divergence de la série des modules.

Le reste de la première partie du cours de M. Catalan contient la théorie des équations. Ch. 11-12. L'auteur démontre, d'après *Mourey*, le théorème : Toute équation a une racine. A notre avis, il l'appelle à tort théorème de *d'Alembert*, puisque ce géomètre, ni aucun autre avant *Gauss*, n'en a donné la démonstration. — Ensuite, viennent les innombrables conséquences du principe fondamental, tant sur la composition que la transformation des équations, puis la démonstration de la continuité des fonctions entières et la recherche des limites. Les applications de chaque théorème sont exposées, avec beaucoup de détails, sur des exemples numériques. Ch. 13. Principe de substitution et conséquences ; théorèmes de *Descartes*, de *Rolle*, de *De Gua*. Suivant un procédé familier à l'auteur, la démonstration du théorème de Descartes est subdivisée de telle sorte que toutes les difficultés sont présentées une à une au lecteur. Ch. 14. Recherche des racines commensurables. Très-pratique ; contient le curieux théorème de Montebello sur la limite du nombre des racines, avec ceux de Gauss et de Gerono qui en sont des corollaires. Ch. 15-19. Racines communes à deux équations, théorie des racines égales, théorème de Sturm. La première de ces théories est réduite au strict nécessaire, et seulement en vue de la suivante. En pratique, dit l'auteur, on ne doit appliquer le théorème de Sturm et la théorie des racines égales qu'aux équations débarassées de leurs racines commensurables, à cause de l'extrême complication des calculs. Ch. 20-22. Équations du 3me et du 4me degré ; équations réciproques ; équations binômes. Ch. 23-24. L'auteur aborde ici la recherche des racines incommensurables, et par la méthode de Newton seulement. Celle-ci est exposée avec des modifications propres à M. Catalan, et elle est appliquée à plusieurs exemples numériques. C'est aussi sur des exemples particuliers que, dans le chapitre suivant, l'auteur fait connaître les procédés de résolution des équations transcendantes. C'est dommage que l'espace ait manqué pour donner une idée de la méthode de *Lagrange*. Ch. 25. Le dernier chapitre de l'algèbre est consacré aux diverses méthodes de décomposition des fractions rationnelles. Ce chapitre renferme, comme la plupart des autres, d'excellentes remarques pratiques. — C'est en se plaçant au

point de vue de la résolution des équations que M. Catalan a arrangé les matières des chapitres 11-24. Si l'on ne tenait pas compte de ce dessein de l'auteur, le plan de cette partie de son livre pourrait paraître trop différent de l'ordre logique.

La seconde partie de l'ouvrage de Catalan est consacrée au calcul différentiel.

Dans la première section, il élucide avec soin les notions relatives aux infiniment petits, aux dérivées et aux différentielles, souvent au moyen d'exemples empruntés à la géométrie. C'est ainsi qu'il démontre d'une manière très-simple les propriétés des courbes podaires et des courbes parallèles. — Disons en passant, que nous ne sommes pas sûr que la démonstration contenue dans le n° 11 soit rigoureuse.

La seconde section contient les règles de la différentiation. Les exemples sont encore très-bien choisis. Nous remarquons que l'auteur, qui n'a pas admis comme tant d'autres l'existence de la dérivée, ne regarde pas non plus comme suffisantes les démonstrations ordinaires de l'équation $\frac{d^2u}{dxdy} = \frac{d^2u}{dydx}$, en quoi il a grandement raison. Il se contente d'en donner une interprétation géométrique, qui n'a pas l'inconvénient de ces prétendues démonstrations, savoir de fausser l'esprit des élèves.

Troisième section : applications analytiques. L'auteur donne d'abord la démonstration de la formule de Taylor et de celle de Maclaurin sous les formes de Lagrange, de Cauchy et de Schlömilch, avec les applications ordinaires. Il a fait dépendre du théorème de Taylor la recherche des vraies valeurs des expressions indéterminées; le chapitre consacré à ces dernières en renferme aussi l'interprétation géométrique, dans les deux cas les plus remarquables.

La dernière section du calcul différentiel comprend la théorie des courbes planes et gauches et des notions sur les surfaces. La théorie des courbes planes est donnée avec beaucoup de détails. Relativement aux courbes gauches, l'auteur a exposé ce qu'il y a de plus essentiel dans la théorie de la courbure, et pour les surfaces courbes il s'est borné à la théorie du plan tangent.

La troisième partie du cours de M. Catalan, ou le calcul intégral, ne contient que l'intégration des expressions différentielles. Elle est plus rebelle encore que les autres à une analyse détaillée. La première section traite des intégrales simples, la

seconde des intégrales doubles, la troisième des applications géométriques ordinaires. On ne peut que louer l'auteur d'avoir parlé avec autant de détails de la théorie des intégrales doubles, sujet négligé dans plusieurs traités. Cette omission obscurcit souvent les chapitres consacrés à la recherche des volumes et des aires des surfaces courbes.

Telle est la sèche analyse du cours de M. Catalan. Comme on le voit, cet ouvrage, s'occupe de la plupart des théories les plus intéressantes de l'analyse algébrique et de l'analyse infinitésimale. Il serait difficile de donner une idée exacte, dans un compte rendu, de ce qui en fait le mérite particulier. M. Catalan, en effet, sans négliger les principes fondamentaux de chaque théorie, élucide celle-ci, moins par des explications abstraites que par de petites remarques détachées, des exemples qui font peu à peu pénétrer le lecteur au fond de chaque question. Si l'on compare, sous ce rapport, son ouvrage au cours de Sturm édité par Prouhet, et aux manuels classiques d'algèbre, on reconnaît immédiatement qu'il est beaucoup plus pratique. Il y a une profusion d'applications, même numériques, et beaucoup sont traitées complétement. Chaque chapitre est suivi d'un choix d'exercices bien choisis; ce sont, le plus souvent, de véritables exercices, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas de simples applications de formules générales : il faut quelque esprit d'invention pour en trouver la solution, et quelques uns exigent même que l'on soit déjà habile dans l'usage du raisonnement et de l'analyse. En résumé, l'ouvrage de M. Catalan, par son caractère pratique, est vraiment précieux pour l'élève qui veut parvenir à connaître et à appliquer la partie la plus utile de l'analyse infinitésimale et de la théorie des équations.

II.

Le caractère du livre de M. Gilbert est différent. En général l'auteur s'attache plutôt a présenter avec soin les principes fondamentaux de chaque théorie, qu'à exposer les détails de chaque question, non que ceux-ci soient négligés, mais visiblement la partie pratique de l'ouvrage occupe une moindre place dans les préoccupations de l'auteur que la partie théorique. Disons toutefois, pour être juste, que s'il y a relativement peu d'exem-

ples dans le texte même, des exercices choisis aussi avec beaucoup de soin et très-nombreux, terminent chaque chapitre.

L'introduction comprend : 1° quelques principes d'algèbre, surtout relatifs aux moyennes, auxquels l'auteur a souvent recours dans la suite; 2° la théorie des imaginaires, d'après le point de vue le plus récent, c'est à dire en regardant $\sqrt{-1}$ à peu près comme une indéterminée; 3° la définition des diverses sortes de fonctions; 4° la théorie des limites; 5° celle des séries et enfin; 6° les principes fondamentaux sur les infiniment petits. Ces derniers paragraphes sont exposés à peu près comme dans le calcul infinitésimal de Duhamel. Parmi les applications très-utiles du dernier paragraphe, nous avons remarqué le théorème sur la projection d'un angle, sur un plan infiniment voisin. — Dans la théorie des séries, nous devons signaler un dissentiment entre M. Catalan et M. Gilbert. Le premier regarde comme une autre forme de la définition des séries convergentes, le théorème donné par le second, p. 26 : “ La condition nécessaire et suffisante de la convergence d'une série est que la différence $S_{n+p} - S_n$ tende vers zéro pour des valeurs indéfiniment croissantes de n, *quelque soit* p. „ Il nous semble que la restriction que nous avons soulignée, rend ce critérium de convergence peu utile en pratique, puisqu'il faut s'assurer si $S_{n+p} - S_n$ a pour limite zéro, même si p est infini.

Calcul différentiel. I. *Méthode de différentiation.* Ce premier livre contient, dans un ordre excellent, la question classique de la différentiation. L'auteur a adopté la définition générale des différentielles due à Cauchy; c'est évidemment la meilleure, mais dans l'enseignement ne doit elle pas sembler bien abstraite aux commençants? M. Gilbert à très-bien fait ressortir l'importance de l'équation

$$D_x y = \frac{d_t y}{d_t x}$$

Il a donné, pour la première fois, croyons nous, une démonstration rigoureuse, et par le calcul différentiel, des équations

$$\lim \frac{\Delta^n y}{\Delta x^n} = \frac{d^n y}{dx^n}, \quad \frac{d^2 u}{dx\, dy} = \frac{d^2 u}{dy\, dx}$$

Il s'est servi très-habilement pour cela de la théorie des moyennes, exposée par lui à l'entrée de son livre.

II. *Applications analytiques.* La question des maxima et minima des fonctions de plusieurs variables est présentée indépendamment du théorème de Taylor, ce qui peut se faire grâce à la définition générale des différentielles ; mais cela n'aurait pas dû, ce semble, faire séparer l'un de l'autre les deux cas de la formule de Taylor. Il nous semble aussi que la recherche des vraies valeurs aurait pu être présentée plus simplement, en s'appuyant sur le théorème de Taylor, qu'au moyen de la théorie des moyennes. Disons pourtant que cette dernière manière de présenter cette recherche est naturelle et très-bien en rapport avec les autres questions traitées aussi au moyen des moyennes.

III. *Applications géométriques.* Ce troisième livre de l'ouvrage de M. Gilbert est l'un des meilleurs et des plus complets. Ch. 13-15. Tangentes, asymptotes et analyse des courbes planes : L'auteur donne la démonstration rigoureuse du principe qui sert à trouver les points singuliers. Ch. 16-18. Dans ces chapitres, on trouve outre les démonstrations analytiques des formules relatives à la courbure, plusieurs démonstrations et interprétations géométriques très-simples. Ch. 19. Courbes enveloppes. Ch. 20-21. Tangentes aux courbes gauches et plans tangents aux surfaces. Le second de ces chapitres contient le théorème fondamental de Chasles sur les surfaces réglées. Ch. 22-23. Théorie du plan osculateur, de la courbure, de la torsion des courbes à double courbure, sphère osculatrice, développées. — Excellents chapitres, surtout à cause de l'emploi simultané de l'analyse et de la synthèse, ce qui permet d'arriver à une intelligence plus nette des diverses formules. L'ébauche de la démonstration donnée par l'auteur, au numéro 152, laisse trop à faire au lecteur, ce nous semble. Au n° 196, il y a une bonne remarque sur le signe de la torsion. Ch. 24. Surfaces enveloppes ; théorie du contact des surfaces et des courbes gauches.

IV. *Intégration des différentielles.* Ce livre ne peut guère être plus analysé que la partie correspondante du cours de M. Catalan. L'ordre suivi par M. Gilbert est à peu près le même que dans les autres traités de calcul intégral. La formule qui donne, au moyen d'une intégrale simple, le volume d'un solide est démontrée rigoureusement, ce qui n'est pas le cas pour plus d'un traité estimé. D'excellents exercices terminent chaque chapitre.

V. *Intégration des équations différentielles.* L'auteur se borne

aux équations différentielles ordinaires. Ch. 36. Génération des équations différentielles. Ch. 37. Existence de l'intégrale pour les équations du premier ordre. Malgré le soin avec lequel M. Gilbert a exposé cette démonstration, elle ne nous semble pas assez élémentaire pour entrer dans l'enseignement. Ch. 38-41. Intégration des équations différentielles traitées ordinairement dans les cours de calcul intégral : équations homogènes, linéaires, de Clairaut, etc. Ch. 42. Intégration des équations simultanées et en particulier des équations linéaires. Ch. 43. Applications géométriques; courbes de poursuite, trajectoires, etc. Chacun de ces chapitres est encore suivi d'un bon nombre d'exercices choisis. — L'ouvrage est terminé par une note sur la convergence des séries.

Tel est ouvrage de M. Gilbert. Sous un volume relativement petit, il comprend la plupart des théories classiques du calcul différentiel et intégral, et pour plusieurs d'entre elles, il dépasse le cadre des éléments. Comme nous le disions en commençant, tout en contenant un nombre suffisant d'exercices pratiques, c'est surtout un excellent livre au point de vue des principes. Sous ce rapport, il égale ou surpasse même les traités les plus estimés.

P. Mansion.

BIBLIOGRAPHIE.

PHILOLOGIE CLASSIQUE.

Dans notre dernier bulletin (t. XIII 1871 p. 452) nous avons appelé l'attention sur le *dictionnaire comparé des langues indo-germaniques* publié par M. *August Fick,* dont la première partie venait de paraître. Aujourd'hui l'ouvrage est complet et l'auteur lui a même donné une extension plus grande qu'il n'avait promis d'abord.

La seconde partie ne devait comprendre en effet que la liste des mots communs au grec et au latin, celle des mots qu'on rencontre dans les langues slavo-allemandes et enfin les mots communs aux langues slavo-lithuaniennes. M. Fick y a ajouté le dictionnaire des mots qui forment le fond commun des langues germaniques et un long appendice dans lequel il s'explique sur la nature des racines. Voici quelques-unes des idées qui y sont développées.

Tous les mots sont formés par la juxta-position de racines dont les unes sont verbales, les autres pronominales; les dernières produisent surtout les suffixes et les désinences, les premières constituent l'élément principal du mot, celui qui renferme l'idée qu'il est destiné à exprimer; les mots seront verbes ou noms selon la prédominance accordée à la racine verbale ou pronominale: *ad-ma,* je mange, est verbe, *ad-tar,* mangeur, est nom. On a coutume de dire qu'après avoir séparé d'un mot les désinences et les suffixes on arrive à l'élément invariable et on est tenté de croire que cet élément n'est plus susceptible de division ou analyse ultérieure. M. Fick n'est pas de cet avis. Selon lui la plupart des racines verbales sont formées d'autres racines plus anciennes ou originaires. Cette racine originaire s'est accrue par l'ajoute d'autres éléments destinés à en modifier la signification, et l'on peut considérer comme étant dérivées ou composées toutes les racines qui ne se présentent pas sous une des formes suivantes:

1) une simple voyelle *a, i, u* 2) la voyelle *a* suivie d'une consonne *ad, ap, as* 3) la voyelle *a* précédée d'une seule ou de deux consonnes *da, pa, sa, sta, spa, sma*. Toutes les autres racines proviennent d'un affaiblissement de la voyelle, *ki* de *ka*, *gi* de *ga*, ou se sont augmentées par l'annexion d'éléments déterminatifs. Pour démontrer cette théorie, l'auteur essaye de prouver que toutes les racines qui n'entrent pas dans une des trois classes indiquées, se laissent ramener à une racine de ces classes pour le sens aussi bien que pour la forme; puis il donne la liste du petit nombre des racines primordiales. Il faut avouer que tout cela est bien conjectural et que cette théorie rappelle le fameux système de l'analogie découvert par Hemsterhuis et développé par Van Lennep, d'après lequel les mots grecs réellement primitifs ne sont que les *verba bilittera,* au nombre de cinq et les *verba trilittera* au nombre de cinquante-cinq.

La grammaire comparée ne s'était guère étendue jusqu'ici qu'à la lexigraphie; on commence maintenant à soumettre la syntaxe au même système de comparaison. Dernièrement MM. *B. Delbrück* et *E. Windisch* ont entrepris sur ce sujet d'intéressantes recherches, dont ils ont commencé la publication sous le titre de *Syntaktische Forschungen*. Le premier volume est l'œuvre de M. Delbrück et traite de l'emploi du subjonctif et de l'optatif en sanscrit et en grec (1 vol. in-8° de 267 pp. Halle, Waisenhaus 1871. Prix 6 fr.). L'auteur n'a pas étendu sa comparaison à toute la litterature sanscrite et grecque, mais seulement aux Vêdas et surtout au Rigvêda et à Homère. Il expose d'abord d'une façon succincte le résultat de ses recherches et donne seulement plus tard, dans une partie spéciale, la liste des passages sur lesquels il s'appuie. Voici quelques unes des idées exprimées dans son livre.

Le subjonctif a pour but d'exprimer la volonté ou le désir d'une chose qu'on s'attend à voir réalisée, l'optatif exprime le souhait ou le simple désir; par le premier mode on se rapproche de la réalité, le second reste dans le domaine de la supposition pure. Cette signification primitive est naturellement modifiée de diverses manières selon que le mode est employé dans des propositions affirmatives ou interrogatives, principales ou subordonnées, mais quelle que soit la modification, on retrouve toujours au fond le sens premier du mode. Seulement il ne faut pas perdre de vue que toutes les propositions

à l'origine étaient indépendantes et que la coordination a précédé la subordination. Pour reconnaître la vraie portée du mode dans une proposition subordonnée, il faut donc considérer cette proposition comme indépendante en rendant au pronom relatif et aux conjonctions leur signification première. Par exemple dans le vers de l'Odyssée 0,311

καὶ ἅμ' ἡγεμόν' ἐσθλὸν ὄπασσον
ὅς κέ με κεῖσ' ἀγάγῃ,

ὃς doit être regardé comme pronom démonstratif et il faut traduire : " et donne moi un bon guide, je veux qu'il m'y conduise. „ Dans le premier livre de l'Iliade, v. 558

τῇ σ' οἴω κατανεῦσαι ἐτήτυμον, ὡς Ἀχιλῆα
τιμάσῃς, ὀλέσῃς δὲ πολέας ἐπὶ νηυσὶν Ἀχαιῶν,

la signification première est : je crois que tu lui as fait une promesse ; par suite (ὡς) tu veux honorer Achille etc. Le vers ἔσσεται ἦμαρ ὅτ' ἄν ποτ' ὀλώλῃ Ἴλιος ἱρή Iliade VI, 448, signifie proprement " il y aura un jour ; alors (ὅτε) la sainte Ilios doit périr. Enfin les vers du même livre, sv. 284.

εἰ κεῖνόν γε ἴδοιμι κατελθόντ' Ἄϊδος εἴσω,
φαίην κε φρέν' ἀτέρπου ὀϊζύος ἐκλελαθέσθαι

doivent s'expliquer ainsi : " j'aimerais de voir celui-là un jour ou l'autre (εἰ) descendre dans l'Hadès, alors de quelque façon (κεν) je croirais pouvoir oublier ma misère. „

On a publié récemment la troisième édition de l'ouvrage du professeur américain *W. Whitney* ayant pour titre *Language and the study of language; twelve lectures on the principles of linguistic science.* London, Trübner 1870 (503 pp. in 8° prix 10 fr. 50). L'auteur y examine brièvement la nature, l'origine et le développement du langage, les différentes classes de langues, surtout la branche indo-germanique et les divers systèmes d'alphabet. Il prouve surabondamment que la diversité des langues n'est pas un indice de la pluralité originaire des races, et tout en avouant qu'il est fort difficile de reconnaître le rapport qu'il y a eu à l'origine entre les idées et les racines des mots servant à les exprimer, il se prononce pourtant pour le système des onomatopées. Ce système a pour adversaire, comme on sait, le célèbre Max Muller, et M. Fick, dans l'appendice de l'ouvrage cité plus haut, en a entrepris également la réfutation.

M. *Rudolf Westphal* a commencé la publication d'une grammaire grecque fort étendue sous le titre de *Methodische gram-*

matik der griechischen Sprache. Le premier volume (745 pp. Prix 14 fr.) comprend la phonétique et la lexigraphie; il n'y a rien de neuf, si ce n'est des changements dans la méthode, qui ne sont pas toujours des améliorations et quelques hypothèses hasardées. L'auteur du reste n'a promis des idées neuves que pour la syntaxe.

Nous ne connaissons encore que de nom le livre de M. *Emile Herzog, Untersuchungen über die Bildungsgeschichte der griechischen und lateinischen Sprache.* Leipzig, 1871 XII et 215 pp. Prix fr. 6-50.

M. *A. Draeger*, si favorablement connu par ses études sur la syntaxe de Tacite, a publié le premier volume d'un ouvrage plus étendu sur l'histoire générale de la syntaxe latine. En voici le titre : *Historische syntax der Lateinischen Sprache.* 1 thl. *Gebrauch der Redetheile.* Leipzig, Teubner. Prix fr. 3-20.

M. *A. Zingerle*, professeur au gymnase de Trient, a soumis à un examen minutieux le style d'Ovide, dans le but de s'expliquer l'étonnante facilité que nous remarquons dans la versification de ce poëte. Sans doute Ovide devait cette facilité avant tout à son génie et à une longue pratique, mais il paraît aussi avoir employé certains moyens qui lui furent fort utiles sous ce rapport. Ainsi M. Zingerle a remarqué qu'Ovide avait l'habitude de terminer l'hexamètre par quelques expressions favorites comme *aspiciendus, non adeunda, redimita capillos, videto, jubeto*, etc., qu'il emploie souvent les mêmes mots à certaines places du vers, où ils conviennent particulièrement, par exemple *miserabilis, spectabilis, sanguinolenta, velamina, sine crimine, sine fine*, etc., au quatrième et au cinquième pied; qu'il répète fréquemment les mêmes hémistiches et qu'enfin il a introduit dans ses poëmes non seulement de nombreuses réminiscences de ses propres écrits mais encore de ceux de Catulle, Tibulle, Properce, Virgile, Lucrèce et Ennius. Le livre a pour titre *Ovidius und zein verhältniss zu den vorgängern und gleichzeitigen römischen Dichtern.* Innsbruck, 1870-1871, 2 parties, chacune au prix de fr. 3-20.

La construction d'*antequam* et *priusquam* a été examinée de nouveau par M. *Anton. Beobachtungen über die Construction der lateinischen Zeitpartikeln antequam et priusquam.* Erfurt, 1871, in-8° VI et 50 pp. Prix fr. 1-30. — M. *Sirker*, a publié une *Taciteische Formenlehre.* Berlin, 1871, in-8° 64 pp. Prix

fr. 2-60. Enfin M. *Paucker* dans une dissertation écrite en un latin à demi barbare, s'est occupé de la latinité des scriptores historiae Augustae. (*De latinitate scriptorum historiae Augustae meletemata ad apparatum vocabulorum spectantia.* Dorpat, 1870, in-8° 217 pp. Prix fr. 5-30.

Il a paru récemment plusieurs ouvrages sur la critique du texte des auteurs anciens. Le plus important est celui du célèbre *Madvig: Adversaria critica ad scriptores graecos et latinos.* Vol. I. *De arte conjecturali. Emendationes graecae.* Coppenhague, 1871, in-8°, 752 pp. Prix 26 fr. Il contient les nombreuses observations critiques qu'un long usage des anciens a suggéré à l'auteur. Comme on le voit par le titre, le premier volume comprend, outre les *emendationes graecae,* une sorte de traité sur la critique conjecturale. M. Madvig y passe en revue les différentes fautes dont les écrits anciens ont eu à souffrir et indique les moyens de les corriger. Il divise ces fautes en deux grandes classes, les erreurs involontaires et les altérations volontaires. La première comprend six espèces : les copistes changent des lettres ou des mots en d'autres lettres ou mots semblables, ils séparent ce qui doit être réuni ou joignent ce qui devait être séparé ; ils écrivent une seule fois ce qui devait être mis deux fois ou repètent deux fois ce que l'original ne portait qu'une fois, ils sautent ou transposent des mots et des lignes, ils changent les formes ou les mots pour les conformer aux mots qui précèdent ou qui suivent; enfin ils introduisent dans le texte des gloses ou des remarques qui n'y appartiennent pas.

Cette dernière espèce d'altérations fait déjà partie des interpolations, mais comme elle a sa source dans un défaut d'attention ou de jugement, elle se distingue essentiellement des interpolations plus graves faites à dessein, que l'auteur a rangées dans la classe des altérations volontaires. Des exemples de fautes suivies de leur correction sont donnés à l'appui de toutes les règles. Viennent ensuite de nombreuses conjectures sur les principaux auteurs grecs, groupés en cinq livres. Dans le 1r, l'auteur essaie de corriger environ 270 passages des tragiques, le second comprend des conjectures sur Hérodote et les prosateurs attiques, particulièrement sur Platon ; le troisième ren-

ferme des conjectures sur Polybe, Diodore de Sicile, Strabon, Denys d'Halicarnasse, Lucien, Pausanias, Philostrate, Diogène Laerce, Jean Stobée et principalement sur Plutarque. Le nombre des passages traités monte à environ trois mille. Il va sans dire que les corrections proposées ne sont pas toutes de même nature et que si l'auteur a guéri mainte blessure, il a plus d'une fois aussi porté une main téméraire à ce qui ne demandait aucun remède. Les conjectures sur les tragiques surtout laissent fréquemment à désirer.

Non moins remarquable est l'ouvrage d'un philologue hollandais, M. *J. C. Vollgraff*, publié sous le titre de *Studia palaeographica,* Leyde, 1871, in-8°, 100 pp. Il est divisé en sept chapitres, traitant des matières suivantes: 1. *De male contractis et distractis, de dittographiis et iis quae bis scribenda erant, semel scriptis;* 2. *de erroribus ortis ex vitiosa sequiorum pronuntiatione;* 3. *de scriptura unciali;* 4. *de scriptura minuscula;* 5. *de antiquissimis abbreviationibus;* 6. *de notis praepositionum;* 7. *de compendiis.* Les causes paléographiques de l'altération des textes ont été rarement exposées d'une façon plus méthodique que ne l'a fait l'auteur, ni éclairées par des exemples plus frappants. C'est surtout dans le choix de ces exemples que réside le mérite de l'ouvrage; ils sont empruntés pour la plupart aux grands critiques hollandais et anglais, d'un côté à Hemsterhuis, Valckenaer et Cobet, de l'autre à Bentley, Dobree et Badham. Souvent aussi l'auteur cite ses propres conjectures, surtout celles qui concernent les scolies sur l'Odyssée, dont il a corrigé un assez grand nombre de passages.

Un autre philologue hollandais M. *Cornelissen* a publié dans ses *Conjectanea latina* (Deventer 1870 8° XVI 84 pp. Prix 3 fr.), plusieurs conjectures ingénieuses sur les auteurs latins du temps de l'empire, particulièrement sur Pline le Jeune. Il ne faut pas oublier non plus les *lectiones latinae,* dissertation philologique de M. *Emile Baehrens,* qui renferme des indices d'un talent critique remarquable. On y trouve corrigés un assez grand nombre de passages de Florus, de Minucius Felix, de Sénèque le philosophe et du poëme de l'Aetna.

On a commencé à Berlin, chez H. Ebeling, la publication d'un *Lexicon homericum* composé par neuf philologues dont plusieurs sont avantageusement connus pour leurs travaux

homériques ; ce sont MM. *C. Capelle*, *A. Eberhard*, *E. Eberhard*, *B. Giseke*, *V. H. Koch*, *G. Lange*, *J. La Roche*, *A. Rohde* et *Fr. Schorr de Carolsfeld*. L'ouvrage comprendra tous les mots de l'Iliade, de l'Odyssée et des hymnes avec l'indication de tous les passages et des principales variantes, les interprétations des anciens grammairiens et lexicographes et l'exposé sommaire des principales opinions des modernes concernant l'étymologie la critique et l'exégèse. Il paraît en livraisons de 4 à 5 feuilles grand in-8° au prix de 20 sgr. Il y aura de 12 à 15 livraisons.

Un autre ouvrage sur Homère, également considérable, à été entrepris par M. *E. Buchholz*. Il traitera d'une manière plus complète que ne l'avait fait Friedreich, des *realia* d'Homère. Le premier volume doit comprendre tout ce qui concerne le monde et la nature ; la première partie a paru sous le titre de *Homerische kosmographie und geographie*. Leipzig, 1871. 8° XVI, 392 pp. Prix 8 fr.

Il a paru récemment quelques ouvrages sur les poëtes dramatiques et les représentations théâtrales chez les Grecs. Ainsi M. *Hermann Buchholtz* dans un livre intitulé *Die Tanzkunst des Euripides* (Leipzig 1871 8° 200 pp. Prix 5 fr.), a réuni tout ce que les grammairiens anciens nous ont appris sur l'orchestique des Grecs, et a complété ces renseignements par des déductions tirées des différents mètres ; il existait en effet un rapport étroit entre les paroles des chœurs et le mètre du chant, comme le prouvent déjà les mots θέσις, ἄρσις, πούς et διποδία.

Un sujet analogue a été traité par M. *Christian Muff* dans sa dissertation *Ueber den Vortrag der chorischen Partieen bei Aristophanes* (Halle 1872, 174 pp. in-8°. Prix 4 fr.). Il y montre comment les différentes parties des chœurs de la comédie étaient distribuées entre le coryphée, le chœur entier, les demi-chœurs ou des choreutes isolés. Comme les anciens nous ont laissé peu d'indications sur cette matière, l'auteur a entrepris de résoudre la question en examinant la nature même des chœurs, les mètres et les différents rôles que le choryphée et le chœur avaient à jouer.

M. *Joh. Müller* a fait une excellente analyse littéraire des tragédies thébaines de Sophocle ; il a montré qu'elles forment chacune un ensemble complet, prouvé l'unité du caractère principal et indiqué que ce caractère est mis en lumière par celui des personnages accessoires. Son livre est intitulé : *Die*

thebanischen Tragoedien des Sophokles als Einzeldramen aesthetisch gewürdigt. Innsbruck 1871 8° VIII, 154 pp. Prix 3 fr.

Les amateurs de paradoxes trouveront matière à s'amuser dans le livre de M. *Brentano*, qui porte pour titre : *Untersuchungen über das griechische Drama,* 1 Theil Aristophanes. Frankfurt a. M. 1871, in-8° xi et 200 pp. Prix 4 fr. L'auteur est persuadé que toute la littérature grecque a été systématiquement remaniée et altérée par des mains criminelles et malhabiles au commencement de la période byzantine. Aristophane en particulier a été mis en lambeaux par ces scélérats, qui, au lieu de nous transmettre intactes ses admirables comédies, n'ont pas craint de leur substituer des compilations de leur façon. Ainsi, pour fabriquer les Nuées, ils ont pris une partie de la première édition des Nuées d'Aristophane, une partie de la seconde édition, des morceaux d'autres comédies du même poëte ou d'autres auteurs comiques, et ont fait de tout cela un affreux mélange. Il est impossible en effet, qu'Aristophane ait pu confondre Socrate avec les sophistes et il faut que dans les premières Nuées il ait pris à partie Socrate seul avec ses disciples, et que les secondes Nuées fussent dirigées exclusivement contre les sophistes. L'apologie de Socrate par Platon, les témoignages de Diogène, d'Elien et de Quintilien sont en contradiction avec cette manière de voir, mais tous ces écrits sont falsifiés, et par conséquent ne prouvent rien. De même le Plutus actuel est un composé de deux pièces, dont l'une avait une tendance socialiste, l'autre une tendance morale. Les Oiseaux et les Guêpes, enfin tout ce qui nous reste, a été formé par de semblables moyens. Tout cela est *prouvé* avec la plus franche audace et, il faut le dire aussi, avec beaucoup d'esprit.

Un paradoxe semblable a été soutenu, au sujet d'*Isocrate*, par *Aristide Cyprianos*, ancien directeur d'un gymnase d'Athènes. Son livre publié après sa mort, a pour titre : ΤΑ ΑΠΟΡΡΗΤΑ ΤΟΥ ΙΣΟΚΡΑΤΟΥΣ Η ΠΕΡΙ ΛΟΓΩΝ ΕΣΧΗΜΑΤΙΣΜΕΝΩΝ, ὑπὸ Α. Κυπριανοῦ, γυμνασιάρχου τοῦ ἐν Ἀθήναις β' γυμνασίου. Athènes, 1871, 1 vol. in-8° de xx et 235 pp. D'après l'auteur, ce qu'on appelle les discours d'Isocrate, ne constituent pas des discours véritables; ce n'est autre chose qu'un recueil de phrases et de pensées, rassemblées par Isocrate pour être employées par ses élèves dans la composition de leurs discours.

L. R.

(La suite prochainement).

NOTICE BIOGRAPHIQUE.

SUR M. L. POLAIN.

Le quatre avril 1872, est mort à Liége, à l'âge de soixante-quatre ans, un homme qui avait beaucoup et utilement travaillé pour le développement des connaissances historiques dans notre pays. Nous voulons parler de M. Mathieu Lambert Polain, administrateur-inspecteur de l'Université de Liége.

Né dans la condition la plus humble, Polain avait su par son mérite et par un travail opiniâtre arriver à une position élevée. La lutte victorieuse qu'il avait eue à soutenir contre les difficultés de tous genres n'avait altéré en rien la modestie et la vraie dignité de son caractère. Les recommandations écrites adressées par lui à sa famille, pour proscrire sur sa tombe les discours et les cérémonies fastueuses en font foi. Un service matinal, plus en harmonie avec son origine obscure qu'avec les hautes fonctions et les grades dont il était investi, voilà tout ce que désirait cet homme de bien inaccessible aux vanités mesquines.

Après avoir fait de bonnes études au collége de Liége, Polain suivit les cours de la faculté de philosophie et obtint promptement ses grades académiques. Sa vocation pour les lettres s'était révélée de bonne heure. Un Français que les évènements politiques avaient amené en Belgique, Mathieu Miranpal avait su discerner de précieuses dispositions chez le jeune élève et pris plaisir à les développer. Ce maître bienveillant et éclairé ne fit pas un long séjour à Liége. Il lui fut bientôt permis de retourner dans sa patrie, dont la frontière lui avait été momentanément fermée. Les leçons avaient pourtant porté leurs fruits; la noble ambition de se créer un nom dans les lettres s'était déjà emparée du cœur de son protégé.

Au sortir de l'Université, alors qu'il venait à peine d'atteindre sa vingtième année, Polain entra comme professeur de littérature française à l'*École spéciale de commerce,* fondée par M. Charlier. Cet établissement rendit d'importants services aux familles de nos provinces Wallonnes et acquit même à l'étranger une notoriété méritée.

Le jeune professeur avait aussi été chargé du cours d'histoire politique moderne. On peut supposer que ce dernier enseignement servit de transition entre ses goûts primitifs, qui le portaient plutôt vers les lettres, et la vocation définitive qui ne devait pas tarder à se révéler en lui, pour les recherches historiques.

Quand éclata, en 1830, le mouvement qui devait nous séparer d'avec la Hollande, Polain fut un des premiers à embrasser la cause de la

Patrie. Il se révéla immédiatement comme homme d'action: les fonctions importantes et périlleuses de secrétaire de la municipalité lui furent conférées par les chefs du mouvement. Bientôt après, il rendit un service signalé à son pays. L'indépendance de la Belgique venait d'être proclamée. Mais le traité de paix avec la Hollande n'était pas signé. Parmi les points en discussion, il s'agissait de déterminer lequel des deux pays resterait en possession du Limbourg et plus spécialement de la ville de Maastricht. Belges et Hollandais apportaient à l'appui de leurs prétentions des arguments historiques d'une appréciation assez difficile. Polain chercha à élucider par un mémoire fort apprécié cette question pleine d'intérêt patriotique et qui fut résolue, comme on sait, contre la Belgique par le traité des 24 articles. *De la souveraineté indivise des évêques de Liége et des États-Généraux sur la ville de Maastricht,* telle est le titre de cette première production, qui commença à faire connaître le nom du jeune historien.

Polain avait désormais fait ses preuves. Il avait révélé un esprit sérieux et investigateur; les travaux et les recherches laborieuses ne devaient pas le rebuter. Quand la place d'archiviste de la province de Liége devint vacante, le gouvernement reconnut que personne ne convenait mieux que lui à cet emploi et sa nomination fut unanimement approuvée. Travailleur infatigable et fonctionnaire consciencieux, Polain se mit immédiatement à l'œuvre. Les richesses historiques, dont il était dépositaire ne pouvaient, il le comprit, acquérir toute leur utilité et servir aux recherches dont elles devaient être l'objet, qu'à la condition d'être classées et soigneusement inventoriées. Ce travail ne le rebuta pas et il publia, en 1847, le *Tableau général des différentes collections que renferme le dépôt des archives de l'État à Liége.*

On pourrait croire que ces occupations absorbaient entièrement l'activité de Polain; ce serait une erreur. Personne ne prenait à cette époque une plus grande part au mouvement littéraire et scientifique qui signala en Belgique les premières années de l'indépendance nationale. La fondation et la prospérité assez durable de l'*Association nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique* est à coup sûr l'une des manifestations les plus caractéristiques de cette renaissance intellectuelle. Polain prit une large part à la création de cette ligue de l'intelligence. Elle tenait ses réunions alternativement dans une des quatre grandes villes du pays, mais le centre véritable était à Liége, au berceau même de la société. Le premier, il eut l'honneur de présider l'*Association* et il aida puissamment à la fondation de la *Revue belge* qui devait en devenir l'organe permanent.

« Habiles à multiplier les ressources inépuisables de leur féconde patrie, disait le prospectus de la *Revue,* les Belges ne négligeront pas les éléments d'une splendeur littéraire qui ne demande qu'à éclore. Elle a pour éléments sur tous les points du territoire, une foule d'hommes de loisir, jeunes et studieux. Que leur faut-il pour qu'ils s'élancent dans la car-

rière? qu'on leur en déblaie l'entrée, qu'elle leur paraisse utile, honorable, accessible à quiconque veut fermement mettre la main à l'œuvre pour défricher un coin du vaste champ de l'intelligence...... „ Telles étaient les nobles pensées dont s'inspiraient les fondateurs de la *Revue belge* pour faire appel à tous les littérateurs et particulièrement aux jeunes gens.

La première livraison parut en 1835. On n'était pas loin de la période révolutionnaire. Les partis avaient contracté une longue trève qui avait permis de surmonter tous les obstacles apportés à la fondation du nouvel ordre de choses. Nous avions dû lutter successivement contre les armées de la Hollande, contre la mauvaise volonté et les défiances de la diplomatie étrangère; nous avions dû subir enfin un traité qui avait replacé sous la domination de la Hollande 350,000 de nos concitoyens. Les luttes et les souffrances communes n'étaient pas encore oubliées; la nécessité d'affermir l'état naissant avait maintenu entre catholiques et libéraux l'union de 1830.

La *Revue Belge,* qui parut régulièrement jusqu'en 1843, reflète parfaitement cette situation. Étrangère aux luttes politiques, elle fut fidèle jusqu'à la fin à un programme qui n'admettait que la littérature, les recherches historiques, les sciences et les arts.

La collaboration de Polain à cette publication fut des plus assidues et des plus brillantes. C'est là que virent le jour pour la première fois ces pages détachées des annales du pays de Liége, d'un style si vif et si mouvementé, qui furent plus tard réunies sous le titre de *Récits historiques*. De toute évidence, l'orateur avait ressenti puissamment l'influence des écoles nouvelles d'Augustin Thierry et de Barante. Son procédé ne consistait pas en un simple narré des évènements. Ses descriptions et ses peintures des mœurs d'autrefois révélaient le soin jaloux d'un esprit délicat épris de l'art qu'il cultivait. La vie et la passion animaient son récit chaleureux et coloré. Vous assistez à ces combats, à ces cérémonies du moyen-âge, à ces luttes ardentes et impitoyables de temps semi-barbares. Évoquant les personnages de nos anciennes chroniques, Polain les faisait parler et agir comme si sa plume magique eût été douée du pouvoir de faire revivre les siècles passés et leur civilisation oubliée. Cette hardiesse, ces images vigoureuses étaient en harmonie avec le goût de l'époque. La jeunesse d'alors, généreuse et enthousiaste était comme travaillée du désir de connaître les origines de notre nationalité récemment proclamée, de tirer de l'oubli les modestes héros de nos vieilles annales. Comment, dès-lors, Polain n'aurait-il pas trouvé des imitateurs et des disciples? Le trésor trop longtemps ignoré, quelque peu méprisé même de notre histoire nationale fut donc mis à profit par bien des hommes de cœur et d'intelligence, pour qui les récits de la *Revue belge* avaient été une véritable révélation. On peut dire, sans être taxé d'exagération, que Polain contribua plus que personne, après 1830, à la faveur singulière que prirent bientôt chez nous les études historiques.

Il ne se borna pas d'ailleurs à publier séparément, à rassembler ensuite, comme nous l'avons vu, les épisodes dramatiques qui avaient sollicité tout d'abord sa vive imagination. Il conçut bientôt l'idée d'un travail plus sérieux et plus suivi. Il entreprit la publication de son *Histoire de l'ancien pays de Liége,* qui ne devait malheureusement pas être terminée. Les deux premiers volumes de cet ouvrage parurent en 1844 et en 1847, puis l'auteur s'arrêta et son œuvre resta incomplète. L'année 1468 forme le terme de ses récits.

Deux causes empêchèrent probablement Polain de terminer son histoire de Liége. Nous devons placer en première ligne ses occupations nombreuses et les travaux importants dont il fut chargé, comme nous allons le voir, par le gouvernement Belge. Mais d'autres motifs contribuèrent aussi, sans doute, à l'abandon de l'œuvre entreprise. La mode, il faut le dire, intervient ici-bas à un degré quelconque dans les choses les moins frivoles en elles mêmes. En 1844, lors de la publication du premier volume, le romantisme était encore florissant et les ouvrages historiques eux mêmes n'échappaient pas à l'influence de ce système littéraire. Les écrivains ne se contentaient pas d'être forts et colorés. Ils avaient fait un pas de plus et tombaient dans l'exagération et le brillanté, on était à la recherche de certains effets d'un goût douteux, auxquels on sacrifiait le naturel et la clarté du langage. Sous prétexte de couleur locale, on dénaturait parfois et le style et la langue. Notre auteur n'avait peut être pas échappé complètement à ces défauts. Mais son tact littéraire lui fit bientôt reconnaître que cette voie était dangereuse, que l'on s'écartait ainsi du goût et de la vérité. L'engouement avait fait place à une appréciation plus raisonnable des ressources réelles de l'art. Polain hésita à reprendre une œuvre interrompue et qui avait été entreprise sous l'empire d'idées littéraires qui avaient fait leur temps. Jugeant même avec trop de sévérité ses premiers volumes, il ne put se décider à compléter son histoire du pays de Liége.

Tout ce qui avait rapport à sa ville natale intéressait particulièrement l'historien liégeois. On lui doit encore *Liége pittoresque,* un livre curieux, qui vous intéresse et vous charme, même après les *promenades historiques du docteur Bovy,* par les renseignements et les données historiques qu'il fournit sur les monuments et les anciens usages de la cité Wallonne.

Polain était d'ailleurs un archéologue distingué, un érudit et surtout un bibliophile hors ligne. Les amateurs de livres curieux n'ont pas oublié la librairie ancienne qu'il avait fondée à Liége et qui prospéra pendant de longues années.

En 1846, un arrêté royal institua une commission pour la publication des anciennes lois, édits et ordonnances. Les savants auxquels cette importante mission était confiée se distribuèrent la besogne. La recherche, la coordination et la publication des textes législatifs et réglementaires relatifs aux principautés de Liége et de Stavelot, ainsi qu'au

duché de Bouillon, échurent en part à Polain que ses connaissances spéciales avaient naturellement désigné au choix du gouvernement, pour faire partie de la commission.

Sa mission avait été nettement tracée, ensuite même des délibérations préparatoires prises entre lui et ses collègues. Les traités conclus par le souverain avec les habitants ou avec les cours étrangères, les décrets réglant les droits des citoyens, enfin les ordonnances générales ou locales de quelqu'importance devaient en faire partie. Il avait été convenu aussi, qu'on s'occuperait tout d'abord de la période qui offrait l'intérêt pratique le plus immédiat, c'est à dire de la période la plus rapprochée de notre époque moderne, sauf à publier ensuite les plus anciens documents. C'est dans est ordre aussi que Polain s'acquitta de son travail, en ce qui concerne la partie la plus importante de la publication dont il avait été chargé, c'est à dire les documents relatifs à la province de Liége. Le travail complet devait embrasser l'histoire entière de cette fraction du territoire belge, depuis la naissance même de la principauté, jusqu'aux évènements révolutionnaires qui eurent pour conséquence finale l'annexion à la république française, en 1794.

Pour établir plus d'ordre dans son travail et lui exprimer une marche plus certaine, Polain publia d'abord des listes chronologiques indiquant les différents documents qui devaient faire partie de la collection. Cette première opération n'était pas la moins compliquée. Pour dresser ces listes, il ne s'agissait pas seulement de dépouiller les riches archives de Liége, qu'il avait lui-même classées et mises en ordre et de s'aider des travaux incomplets publiés à des époques plus ou moins reculées; il fallait encore, autant que possible, vérifier par la comparaison des pièces originales les collection déjà éditées, dont il avait à tirer parti. Il devait aussi s'enquérir des archives particulières éparsés sur divers points du pays, obtenir l'autorisation d'y puiser les matériaux nécessaires et se transporter même à l'étranger, pour y retrouver les documents relatifs à notre histoire nationale, liée d'une façon si intime, pour certaines périodes, à l'histoire de la France et surtout à celle de l'empire de l'Allemagne, dont la principauté de Liége relevait directement.

Après la publication des listes chronologiques, vint le travail définitif, la mise ou jour des recueils eux-mêmes. L'histoire de Liége fut divisée à cet effet en trois périodes. La troisième, qui comprend le dernier siècle d'existence de la principauté, à partir du règlement de 1684 imposé par l'évêque Maximilien Henri de Bavière, après la défaite du parti populaire, fut publiée en premier lieu. Vint ensuite la période qui s'écoula de 1507 à 1620. Elle devait former la matière de deux volumes. Un seul a paru jusqu'ici, mais les travaux nécessaires à la publication du tome deux sont presque complets. Pour terminer, Polain n'avait plus à s'occuper que de l'histoire primitive de la principauté. La mort l'empêcha d'achever le travail gigantesque qui avait occupé une partie notable de son existence.

Les procédés employés dans cette œuvre de science et de patience sont indiqués avec beaucoup de précision dans la préface de l'auteur. Il s'attachait surtout à conserver l'exactitude parfaite des textes, en respectait d'un façon absolue les idiotismes, les expressions locales et les constructions bizarres usitées dans le vieux langage de nos pères. Il y a quelque chose de sacré dans les monuments écrits des âges passés. On ne peut y porter atteinte, sans se rendre coupable d'une sorte de profanation et sans risquer de heurter la vérité historique. Mais la comparaison des manuscrits dont plusieurs exemplaires se retrouvent, l'orthographe différente donnée successivement aux mêmes mots dans les mêmes documents permettent souvent de constater, à toute évidence, des erreurs provenant des copistes. Il serait puéril alors, de consacrer par une publication définitive, ce qui ne provient que de l'ignorance de ceux qui ont transcrit sans discernement les anciens actes. Mais il faut apporter beaucoup de prudence dans ces corrections et indiquer, au besoin, les différentes variantes. C'était là aussi la méthode de Polain.

Chaque période nouvelle dont il entreprenait de donner les textes législatifs était précédée, sous forme de préface, d'un résumé historique permettant, même en l'absence d'études plus approfondies, d'apprécier la véritable portée des documents les plus importants mis au jour dans le recueil. La plupart de ces résumés constituent des pages historiques remarquables, présentant de la façon la plus large et à la fois la plus concise, un tableau exact de la situation du pays pendant cette période.

On ne peut se dispenser de rendre hommage à la variété de connaissances, à l'érudition profonde et à la science paléographique exceptionnelle déployées par l'éditeur des ordonnances, pour mener à bien son gigantesque travail. Quel discernement il a fallu à Polain pour appliquer aux documents les plus variés, les plus étranges parfois, les règles tracées par la commission; pour écarter ceux qui ne présentaient aucun intérêt, pour appeler au contraire l'attention sur ceux qui pouvaient élucider quelque point d'histoire ou mettre en lumière quelque trait oublié des vieilles mœurs et du caractère original de nos ancêtres.

Si le savant éditeur n'a pas eu le temps de terminer son travail relativement à la principauté de Liége, tout au moins le recueil des ordonnances de la principauté de Stavelot et de duché de Bouillon a pu être achevé et forme deux volumes qui suffiraient à eux seuls à la gloire scientifique de l'émule des Villevant et des Secousse.

Le travail a d'ailleurs été exécuté d'après le plan appliqué déjà aux documents concernant le pays de Liége.

Polain est aussi, en collaboration avec le vénérable M. Raikem, l'auteur d'une importante publication plutôt juridique qu'historique. Nous voulons parler des *Coutumes du pays de Liége*, éditées à Bruxelles en 1870.

A défaut d'une homologation en règle que les princes évêques de Liége ne purent jamais obtenir des États, les coutumes de la principauté n'avaient pas été officiellement recueillies et sanctionnées. Cette circon-

stance augmentait beaucoup les difficultés du travail dont nous parlons. Les éditeurs triomphèrent pourtant de tous les obstacles; le recueil de MM. Raikem et Polain est l'une des plus remarquables collections coutumières qui aient été publiées de nos jours.

En 1846, Polain fut nommé membre correspondant de l'Académie royale de Belgique. La première communication qu'il adressa au corps savant qui venait de le recevoir dans son sein, était d'une importance incontestable. Elle portait sur la découverte d'une partie de l'ouvrage de Jehan le Bel, chroniqueur Liégeois du 14me siècle, mentionné à différentes reprises par Froissart, mais dont on croyait l'œuvre à jamais perdue.

C'est en feuilletant le manuscrit d'un autre annaliste Liégeois, Jean d'Outre Meuse, que Polain fit cette découverte. Jean d'Outre Meuse ne se bornait pas à citer la chronique de son compatriote, il en extrayait de longs passages, en indiquant d'ailleurs loyalement l'emprunt qu'il lui faisait.

Bien que la découverte ne portât que sur un fragment de ces *vrayes chroniques* mentionnés par Froissart dans le prologue de son premier livre, elle fit sensation dans le monde savant. Depuis longtemps on s'était préoccupé de ces annales consacrées par la mention élogieuse de l'admirable conteur français et l'on avait déploré la perte d'une relation qui pouvait être si instructive pour l'histoire du 14me siècle.

Ce n'était pourtant qu'une première trouvaille, un premier succès précurseur d'un succès bien plus complet et plus important. Les fragments de Le Bel retrouvés dans l'ouvrage de Jean d'Outre-Meuse avaient été publiés à une quarantaine d'exemplaires par les soins de la *Société historique du Hainaut*. Les savants avaient donc pu prendre connaissance des quelques pages qui avaient été si inopinément découvertes.

Les choses en étaient là, quand un jeune français, M. Meyer furetant dans la Bibliothèque de Châlons, mit la main sur une chronique suivie et curieuse qu'il prit tout d'abord pour une première rédaction de Froissart. Pour éclaircir ce point, il consulta M. Paulin Paris savant très-distingué et membre de l'Institut de France. M. Paris n'ignorait pas la récente découverte de Polain. Après examen du manuscrit qui lui était soumis, il comprit bientôt que c'était cette fois la chronique entière de Jehan le Bel qui venait d'être ainsi reconquise. Le manuscrit ne portant aucun nom d'auteur, ce n'était toutefois que par la comparaison avec les fragments retrouvés précédemment par Polain que l'on pouvait établir son authenticité. C'est donc à l'historien liégeois que revient, pour une bonne part, l'honneur de la trouvaille. Aussi M. Paris s'empressa-t-il de l'informer de cet heureux évènement. La Chronique de Jehan le Bel fut communiquée à l'Académie de Belgique et bientôt après publiée par les soins de M. Polain.

Il y a lieu de remarquer qu'il n'y a pas conformité parfaite entre les fragments déjà connus et cette dernière publication. Cela provient de ce que Jean d'Outre-Meuse, en empruntant une partie du texte de son

illustre compatriote, l'avait abrégé et même dénaturé, en le traduisant dans le dialecte roman plus usité à Liége au 14me siècle.

Au point de vue historique, comme au point de vue purement littéraire, la découverte du manuscrit de Jehan le Bel est un fait de la plus haute importance. Le vieil historien liégeois ne le cède en rien à son illustre élève, Froissart. Il a comme lui la grâce et l'animation du récit, et l'on peut croire davantage peut-être à la sincérité et à l'impartialité de ses appréciations. Froissart d'ailleurs ne fait, dans ses premiers livres, que suivre pas à pas Jean le Bel. Il lui emprunte les faits, en retranchant certains détails, en comblant parfois certaines lacunes. A cette époque, il était difficile de conter les évènements dont on n'avait pas été le témoin. Le chroniqueur français, plus jeune que son maître, est forcé, pour une assez longue période, de puiser presque textuellement son récit dans les *vrayes chroniques*. L'épisode du siége de Calais et le dévouement d'Eustache de Saint Pierre, qui ont toujours été mis au nombre des pages les plus émouvantes de Froissart, appartiennent en entier à Jehan le Bel et c'est là, il faut le dire, la preuve la plus éclatante du mérite littéraire du vieux chroniqueur que la Belgique compte maintenant au nombre de ses gloires nationales.

Tout ceci d'ailleurs ne doit ternir en rien la réputation de celui qui lui a fait de si larges emprunts. L'historiographe français conte aussi des évènements postérieurs à la mort de le Bel et certes l'intérêt du récit ne faiblit pas, quand il vole de ses propres ailes, quand il déroule devant nos yeux les évènements auxquels il a assisté et qu'il juge d'après ses propres renseignements.

En 1849, Polain échangea contre le titre de membre effectif de l'Académie de Belgique, sa qualité de membre correspondant. Son activité d'ailleurs ne se ralentit pas et il communiqua à la savante assemblée de nombreux mémoires sur toutes sortes de questions historiques, au sujet desquelles il s'était livré aux recherches les plus minutieuses. Nous ne citerons que ses études sur le lieu et l'époque exacte de la naissance de Charlemagne, sur le berceau du fougueux prédicateur de la première croisade, l'hermite Pierre que la ville d'Amiens dispute avec énergie à notre pays.

Telle était l'activité de Polain, que les grands travaux dont il avait été chargé par le gouvernement et les recherches qu'il poursuivait pour son compte personnel lui laissaient encore des loisirs. Il savait les employer utilement. Il suivait avec une attention soutenue et un vif intérêt les publications concernant sa science de prédilection. Il publia même dans le *Journal de Liége* bon nombre d'articles de critique sur les grands travaux historiques édités à l'étranger. Ses appréciations étaient saines et exemptes de parti pris. Elles contribuèrent à lui ouvrir les portes de l'Institut de France et il fut bientôt après décoré de l'ordre de la légion d'honneur.

Sa ville natale lui doit aussi beaucoup de reconnaissance pour le zèle

ardent qu'il mit au service du mouvement littéraire, scientifique et artistique. On sait qu'il existe à Liége une société qui mérite à cet égard tous les éloges. Nous voulons parler de la *Société d'Emulation,* connue surtout à l'étranger par la publication d'un Annuaire qui a malheureusement cessé de paraître aujourd'hui et par les nombreux concours qu'elle a institués (1). Polain avait pris vivement à cœur le développement de ces institutions. Président du *comité de littérature et des beaux arts* dépendant de cette Société, il s'employait activement au choix des questions à mettre au concours et cherchait aussi à provoquer les souscriptions nécessaires pour la fondation de prix de nature à stimuler l'ardeur des concurrents.

En 1857, un arrêté royal avait appelé Polain aux importantes et délicates fonctions d'Aministrateur-inspecteur de l'Université de Liége. En cette qualité, il fit preuve aussi d'aptitudes spéciales. Sa prudence et sa modération contribuèrent en plus d'une circonstance, à éviter ou à apaiser, autant que les pouvoirs dont il était révêtu le lui permettaient, les conflits qui venaient à éclater entre les étudiants et les autorités académiques.

Réservé et d'une dignité un peu froide dans les rapports officiels, Polain se révélait sous un aspect tout autre dans l'intimité. Grand admirateur de sa ville natale et de ses traditions antiques, Polain avait aussi conservé les traits distinctifs du caractère liégeois. Sa gaîté était franche, cordiale et communicative. De ses nombreux amis, il reste assez de survivants pour témoigner au besoin de la chaleur et du dévouement de ses affections.

Tel était l'homme qui vient d'être enlevé prématurément à sa famille et à la science. La robuste santé de Polain et l'enjouement de son caractère ne faisaient guère prévoir un fin si prompte. Quelques instants avant sa mort, il travaillait et plaisantait encore avec son secrétaire. Le trépas l'atteignit d'une manière foudroyante, brisant d'un seul coup une vie qui avait été si dignement remplie.

GEORGES DEMARTEAU, *avocat.*

---

(1) Les mémoires couronnés sont recueillis dans une publication spéciale. Le quatrième volume en est actuellement sous presse.

NOUVELLES DIVERSES.

Université de Liége. — Vendredi, 7 juin, à la salle académique de l'Université de Liége, M. Godefroid Kurth, d'Arlon, professeur à l'athénée royal de Liége, a subi les épreuves solennelles pour l'obtention du diplôme de *docteur spécial en sciences historiques*.

La dissertation inaugurale se composait d'une étude biographique sur Caton l'ancien, dissertation des plus complètes et qui atteste un talent sérieux, une érudition remarquable.

M. Kurth a fait ensuite très-convenablement une leçon publique sur le rôle politique de la maison de Bourgogne en Belgique.

Enfin, plusieurs des thèses présentées par le récipiendaire ont été l'objet de discussions intéressantes et dans lesquelles M. Kurth a fait preuve de connaissances fort étendues.

M. Kurth a subi toutes les épreuves aux applaudissements de l'assemblée et avec le suffrage *unanime* des professeurs de la faculté. *La Meuse.*

—

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE. — CONCOURS.

La classe des lettres a maintenu, pour le concours de 1873, les questions suivantes, qui ont déjà été publiées en 1871.

Première question. — « Faire l'appréciation du talent de Chastellain, de son influence, de ses idées politiques et de ses tendances littéraires. »

Deuxième question. — « Traiter l'histoire politique de la Flandre depuis 1305 jusqu'à l'avénement de la maison de Bourgogne (1382), en s'attachant principalement aux modifications qu'ont subies, à cette époque, les institutions générales du comté et les institutions particulières de ses grandes communes. »

Troisième question. — « On demande une appréciation du règne de Charles le Téméraire et des projets que ce prince avait conçus dans l'intérêt de la maison de Bourgogne. »

Quatrième question. — « Quels seraient, en Belgique, les avantages et les inconvénients du libre exercice des professions libérales? »

Cinquième question. — « Expliquer le phénomène historique de la conservation de notre caractère national à travers toutes les dominations étrangères. »

Le prix de chacune de ces questions sera une médaille d'or de la valeur de six cents francs.

Les auteurs des mémoires insérés dans les recueils de l'Académie ont droit à cent exemplaires de leur travail. Ils ont, en outre, la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille.

Les mémoires devront être écrits lisiblement et pourront être rédigés en français, en flamand ou en latin ; ils devront être adressés, francs de port, avant le 1er février 1873, à M. Ad. Quetelet secrétaire perpétuel.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations et demande, à cet effet, que les auteurs indiquent les éditions et les pages des livres qu'ils citeront.

On n'admettra que des planches manuscrites.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage ; ils y inscriront seulement une devise, qu'ils répéteront dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Faute par eux de satisfaire à cette formalité, le prix ne pourra leur être accordé.

Les ouvrages remis après le temps prescrit, ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont et restent déposés dans ses archives. Toutefois, les auteurs pourront en faire prendre des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

— Pour le concours de 1874, la classe adopte les questions suivantes :

Première question. — „ On demande un essai sur la vie et le règne de Septime Sévère. „

Deuxième question. — „ Exposer avec détail la philosophie de saint Anselme de Cantorbéry ; en faire connaître les sources ; en apprécier la valeur et en montrer l'influence dans l'histoire des idées. „

Troisième question. — „ Donner la théorie économique des rapports du capital et du travail. „

L'Académie désire que l'ouvrage soit d'un style simple, à la portée de toutes les classes de la société.

Quatrième question. — „ Faire l'histoire de la philologie thyoise jusqu'à la fin du XVIe siècle. „

Les prix des 1re et 2e questions sera une médaille d'or de la valeur de *six cents francs ;* il est porté à *mille francs* pour les 3e et 4e.

Les formalités à observer par les concurrents sont les mêmes que celles qui ont été indiquées pour le concours de 1873. Le terme fatal pour la remise des mémoires expirera le 1er février 1874.

— La classe rappelle en même temps que la 2e période sexennale du concours institué par le baron de Stassart pour une question d'histoire nationale, a été ouverte par la question suivante :

„ Exposer quels étaient, à l'époque de l'invasion française en 1794, les principes constitutionnels communs à nos diverses provinces et ceux par lesquels elles différaient entre elles. „

Le prix habituel de *trois mille francs* sera réservé à la solution de cette question.

Les concurrents auront à se conformer aux formalités et aux règles des concours de la classe. L'époque du terme fatal, qui expirait le 1er février 1871, a été prorogée jusqu'au 1er février 1873.

Les étrangers sont admis à concourir aussi bien que les Belges.

ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal du 25 juin 1872, le sieur Dumont (Jean-François), actuellement inspecteur de l'enseignement moyen, est promu aux fonctions d'inspecteur général, en remplacement du sieur Blondel, décédé.

— Par arrêté royal du 25 juin 1872, le sieur Demarteau (Joseph-Louis-Ernest), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, actuellement professeur de rhétorique latine à l'athénée royal d'Anvers, est nommé inspecteur de l'enseignement moyen, en remplacement du sieur Dumont, promu aux fonctions d'inspecteur général.

— Par arrêté royal, en date du 21 mai 1872, sont nommés :

A l'école moyenne de l'État, à Anvers.

Directeur, en remplacement du sieur Sanders, démissionnaire, le sieur Arents (Joseph-François), actuellement directeur de l'école moyenne de Turnhout ;

A l'école moyenne de l'État, à Turnhout.

Directeur, en remplacement du sieur Arents, qui reçoit une autre destination, le sieur Lust (Auguste-Désiré), actuellement directeur de l'école moyenne de Nieuport ;

A l'école moyenne de l'État, à Nieuport.

Directeur, en remplacement du sieur Lust, qui reçoit une autre destination, le sieur Van Poppel (François-Ferdinand), actuellement second régent à l'école moyenne de Malines ;

A l'école moyenne de l'État, à Malines.

Second régent, en remplacement du sieur Van Poppel, qui reçoit une autre destination, le sieur Goffart (Henri-Florent), actuellement troisième régent ;

Troisième régent, le sieur Florus (Marie-Louis), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement premier instituteur dédoublant.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 15. 4e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

CATULLE ET VILLON.

Un fait extrêmement curieux et qui, mieux que tout autre, prouve l'unité éternelle de la nature humaine, c'est qu'on voit de temps en temps se produire, au milieu des civilisations les plus opposées, des esprits qui semblent appartenir à la même famille. Malgré les différences profondes que les mœurs, la religion et les passions politiques ont établies entre les hommes et les siècles, malgré les traits caractéristiques qui distinguent chaque grande figure et font qu'un homme dépasse de toute la tête la foule obscure de ses contemporains, on retrouve toujours et partout le cœur humain avec ses faiblesses et ses généreux élans. On s'en convainc de plus en plus aujourd'hui; car la science moderne, qui a renouvelé toutes les branches de nos connaissances, a surtout réussi à lever un coin du voile qui nous cachait le passé.

L'histoire littéraire, on le comprend sans peine, a dû, toute la première, profiter de ces précieuses découvertes. Aussi voit-on les critiques de ce siècle imaginer des rapprochements et des comparaisons entre des écrivains séparés par de longues années et par les divergences les plus tranchées, et qui cependant viennent prouver une fois de plus combien l'homme ressemble à l'homme.

Pour ne citer qu'un exemple, on sait tout le parti que Villemain a tiré de la comparaison hardie, mais juste, qu'il institue entre Pindare et Bossuet. Quel abîme, cependant, entre la société des combattants de Marathon et la cour de Louis XIV! entre la mythologie grecque et la théologie de l'Église Gallicane!

Mais quand on détache le chantre des vainqueurs d'Olympie et l'aigle de Meaux des influences contemporaines qu'ils ont dû subir, et que l'on considère ces deux génies en eux-mêmes, on ne peut s'empêcher de reconnaître, avec Villemain, que leurs âmes et leurs styles offrent entre eux une analogie frappante.

Ne pourrait-on pas en dire autant de Catulle et de Villon, ces esprits aussi légers et aussi sceptiques que Bossuet et Pindare sont graves et religieux?

Les contrastes cependant ne font pas défaut, quand on étudie l'époque et les œuvres des deux poëtes. Et d'abord, quelle opposition entre le siècle de César et le règne de Louis XI! A Rome, la république est déjà mourante, épuisée par les guerres civiles et les proscriptions, énervée par la dissolution des anciennes mœurs romaines : ce n'est plus qu'un grand corps sans vie, qui se décompose. La France, au contraire, se débat contre la féodalité expirante et fonde son unité. Rome se meurt, la France prend rang parmi les grands états monarchiques. D'un autre côté, nous avons à Rome une société initiée par la Grèce à toutes les splendeurs de la littérature et des arts, une société raffinée dans ses plaisirs et dans ses vices, tandis que la France n'a pas encore d'antécédents littéraires, elle sort à peine des tentatives grossières du moyen-âge.

Avec Catulle, nous sommes dans un milieu d'érudits et de lettrés, dans une coterie littéraire, où des élégies savantes, des épopées de cabinet, des poëmes didactiques éclosent chaque jour. Comme tout le monde alors, notre poëte s'est mis à l'école des Grecs. Plus d'une fois il a dû anticiper sur le précepte d'Horace et passer des nuits blanches à étudier les modèles de la littérature hellénique. Et il ne le fait pas en amateur complètement désintéressé : de nombreuses traductions et imitations, qui lui valurent l'épithète *doctus*, sont là pour prouver combien étaient sérieuses chez lui ces études littéraires. On peut même constater que ses pièces les plus soignées et les plus longues sont celles qu'il a empruntées à Sapho ou aux autres poëtes grecs. Bien plus, malgré sa dissipation et la vie folle qu'il menait, entraîné dans le tourbillon de la jeunesse dorée de cette époque si corrompue, il s'est astreint à faire des études longues et laborieuses sur les mètres compliqués des lyriques grecs ; et il a réussi, à force de travail et d'efforts, à en transporter un bon nombre dans la littérature romaine.

C'est lui qui, en cela, fraya la route à Horace, et le gracieux avocat du *limae labor* a peu de chose à lui envier sur ce point. N'oublions pas non plus ses continuelles malédictions contre les méchants poëtes, qui, grâce à la grécomanie, pullulaient alors à Rome; ici Catulle annonce déjà la fine et judicieuse critique d'Horace et *la haine d'un sot livre*, qui anima Boileau.

Que nous sommes loin, en apparence, de Villon et de ce monde insouciant de la basoche, composé de gais compères, peu savants et peu désireux de le devenir, qui à Paris faisaient un peu de tout, sauf suivre les doctes leçons de l'université. Nous sortons d'une atmosphère de dilettanti, et nous voilà transportés avec Villon au milieu de cette étrange troupe de joyeux étudiants sans foi ni loi, où personne ne songeait à la gloire littéraire; où l'on griffonnait ses vers sur la table d'un cabaret ou derrière les barreaux d'une prison, et où il était de bon goût de se moquer d'Aristote et de sa docte cabale.

Mais tout n'est pas contraste ici. Le patricien Catulle, malgré ses études, son érudition, sa naissance et sa fortune, malgré ses relations avec les lettrés, a mené, lui aussi, la vie insouciante et immorale du basochien Villon, et ses compagnons de débauche valaient moins encore que ceux de maistre François. Villon, à la vérité, poussé par le besoin, se fait chevalier d'industrie et deux fois il fut bien près de la potence; mais sa navrante excuse n'est que trop vraie :

En grand' pauvreté
Ne gist pas trop grande loyauté (1),
Nécessité faict gens mesprendre
Et faim saillir le loup des boys (2).

Si Catulle n'a pas fait de même, c'est qu'il n'a jamais senti les suggestions criminelles que donnent la faim hideuse et la misère en haillons. Bien que de temps en temps il loge le diable dans sa bourse (3), et doive lourdement hypothéquer sa villa (4), il n'est jamais réduit à dérober le bien d'autrui pour vivre; c'est lui au contraire que volent ses compagnons d'orgie (5).

---

(1) Villon (Édition du bibliophile Jacob) Gr. Test. XIX.
(2) Ibid. XXI.
(3) Catulle XIII, 8 (Éd. Rossbach. — Teubner).
(4) Ibid. XXVI, 4.
(5) Ibid. XII, 3; XXV, 6.

Mais la différence n'est qu'à la surface: lui aussi a passé “ le temps de sa jeunesse folle „ dans les mauvais lieux avec des débauchés et des filous.

Et, si au fond, la vie des deux poëtes se ressemble d'une manière frappante, les deux époques ont aussi entre elles bien des points communs. A Rome, on assiste à l'agonie du système républicain, en France on assiste à celle du moyen-âge. De part et d'autre on traverse une crise violente; les deux siècles sont également troublés. Tout chancelle: les caractères s'abaissent, la foi s'affaiblit, le scepticisme railleur et le désir des jouissances matérielles envahissent tout. L'homme marche dans les ténèbres et semble avoir hâte de savourer au plus vite les plaisirs de sa courte existence, au-delà de laquelle il n'entrevoit que doute et incertitude.

C'est au milieu de cette confusion générale à Rome et à Paris que se produisent Catulle et Villon, dévergondés comme la société qui les entoure. Tous deux restent complètement étrangers aux luttes acharnées que se livrent les partis. Catulle se contente de lancer quelques épigrammes à la tête de César qui, sans trop s'en émouvoir, continue à l'admettre à sa table; et Villon ne fait qu'une seule allusion aux personnages politiques de son époque, et c'est pour donner à l'astucieux et perfide Louis XI le nom si étrange de *Loys le bon roy de France.* Ni l'un ni l'autre, en effet, n'est de taille ni d'humeur à se jeter dans les orages de la vie publique. Au plus fort de la tourmente, lorsque toutes les passions politiques sont déchaînées, ils hantent joyeusement les tavernes, prenant du bon temps et exhortant leur amante à ne pas laisser passer en vain la fleur de la jeunesse, qui va se flétrir sans retour.

Ung temps viendra (dit Villon) qui fera desseicher,
Jaulnir, flestrir vostre espanie fleur!...
Vieil je seray, vous, laide et sans couleur,
Or, beuvez fort, tant que ru [1] peult courir.

Et Catulle [2] s'écrie de son côté: “ Vivons, pour nous aimer, ô ma Lesbie, et ne faisons aucun cas des vains murmures de la vieillesse morose. Le jour peut finir et renaître; pour nous,

---

(1) Le ruisseau.
(2) Catulle V.

lorsqu'une fois s'est éteinte la flamme éphémère de notre vie, il nous faut tous dormir dans une nuit éternelle. „

Ainsi tous deux, au sein même des joies de l'amour, voient déjà dans le lointain la mort inflexible, qui leur fait signe et les menace de “ cette nuit éternelle „ qui empoisonne la coupe de leurs plaisirs.

Ces sombres terreurs leur viennent d'un scepticisme matérialiste, d'autant plus profond qu'il semble s'ignorer lui-même. Catulle a beau célébrer Diane à grand renfort d'épithètes pindariques et invoquer son appui tutélaire en faveur de l'antique race de Romulus (1); il a beau mettre en scène les dieux et les Parques : on sent que tout cela n'est pour lui qu'un beau thème à broderies poétiques, une riche matière, dans laquelle sa brillante imagination peut se donner librement carrière. Aussi ne sommes-nous pas surpris de le voir douter spirituellement de la vie future (2) et se railler agréablement des infortunes conjugales de Junon (3). Catulle ne faisait que suivre le courant de son siècle. Avec l'État se mouraient aussi les dieux de l'État, l'antique république chancelante entraînait dans sa chûte le polythéisme romain. Mais, tandis que les penseurs, comme Cicéron, guidés par la philosophie grecque, s'élevaient à l'idée sublime d'un dieu unique et juste, les esprits légers, comme Catulle, ne pouvaient résister aux envahissements d'un scepticisme joyeux en apparence, mais au fond plein d'amertume et de désespoir.

L'âme de Villon nous offre le même spectacle. Non plus que Catulle, il n'attaque en face la religion d'État : il est bien trop insouciant, bien trop peu sérieux pour le faire; il n'y songe même pas. Aussi n'eût-il pas fait bon d'y songer au quinzième siècle. Si à Rome un Lucrèce pouvait, au temps de Catulle, nier impunément les divinités du polythéisme national et affirmer, sans se cacher, une doctrine qui renversait de fond en comble la croyance officielle, la même liberté n'existait pas à Paris, lorsque notre “ pauvre petit écolier „ y rimait ses huitains goguenards : le bûcher était l'argument péremptoire qu'on

(1) Catulle XXXIV.
(2) Ibid. III, 12.
(3) Ibid. LXVIII^b, 137.

opposait alors à toutes les attaques dirigées contre la foi catholique. Tout le monde devait croire à l'Église Romaine ou, du moins, faire semblant d'y croire; et Villon, qui n'était rien moins qu'un novateur ou un martyr, dut se conformer à l'usage imposé à tous. Aussi le voyons-nous commencer son *Grand Testament* (1) en ces termes:

> Au nom de Dieu Père éternel
> Et du Filz que Vierge parit,
> Dieu au Père coeternel,
> Ensemble et du Sainct-Esperit,
> Qui saulva ce qu'Adam perit, etc.

C'est là presque le langage de la théologie, mais qu'on y prenne garde: à peine sommes-nous à quelques vers de là, que Villon se met à faire des plaisanteries sur l'enfer, les patriarches et les prophètes. Sa foi n'est qu'à la surface: elle est bien trop railleuse pour être sincère, et souvent son incrédule matérialisme se trahit par des vers d'une rare énergie. Écoutons-le se reporter aux folies de sa jeunesse et aux compagnons de sa dissipation:

> Où sont les gratieux gallans (2)
> Que je suivoye aux temps jadis,
> Si bien chantans, si bien parlans,
> Si plaisans en faicts et en dictz?
> Les aucuns sont mortz et roydiz:
> D'eulx n'est-il plus rien maintenant.

Et s'il ajoute le vers suivant:

> Respit ils ayent en paradis,

on sent bien que ce n'est que pour la forme. C'est encore le cas, quand il considère les ossements entassés dans le charnier des Innocents et qu'il s'écrie:

> Or sont-ilz morts; Dieu ayt leurs ames!
> Quant est des corps, ilz sont pourriz (3).

Ce sont là de ces cris poignants d'une âme sceptique, pour qui la vie est tout, et qui, au-delà d'elle, n'entrevoit que le néant.

---

(1) Villon, *Gr. Test.*, LXX.
(2) Ibid., *Petit Test.*, XXIX.
(3) Ibid., *G. T.*, CLI.

Ces croyances désespérées ont produit chez nos deux poëtes des résultats opposés. Catulle ne veut pas regarder en face cette mort qu'il craint tant; il s'efforce de l'oublier et il veut couvrir de fleurs cette image hideuse. Villon, au contraire, se plaît à contempler ce fantôme décharné que l'imagination populaire et l'art bizarre du moyen-âge avaient tant de fois évoqué. Sa muse, c'est l'affreuse égalité de tous les hommes devant le tombeau; il revient sans cesse à ces sombres pensées et chaque fois il y puise une véritable éloquence. C'est quand il traite ces noirs sujets qu'il est vraiment poëte. Mais chez Catulle comme chez Villon on a, avec des effets différents, le même désespoir insouciant et poignant tout à la fois. Ils sont tous deux comme sur un terrain qui se dérobe sous leurs pas; et cette cruelle incertitude, qu'ils dissimulent en vain sous le rire et les joyeux propos, nous donne la clef de leur vie débraillée: c'est pour s'étourdir qu'ils se lancent à corps perdu dans le tourbillon des plaisirs sensuels.

Faut-il s'étonner après cela que parfois on vienne se heurter chez eux à des passages d'un cynisme révoltant? Ce serait plutôt du contraire qu'il faudrait s'émerveiller: le poëte ne laisse pas impunément traîner sa robe dans la fange. Un exemple curieux nous montrera ce déplorable côté de leur génie. Catulle [1] se raille méchamment d'un de ses amis, parce que l'objet de ses amours n'a " ni valet ni cassette. " Il y revient jusqu'à trois fois dans l'espace de dix vers; et en cela il s'est de nouveau rencontré avec Villon, qui, lui aussi, a ignoré la poésie de l'amour pauvre et besogneux. Il n'a pas honte de préférer hautement les voluptés vénales du " gras chanoine " avec dame Sydoine, au bonheur pur et honnête de deux amants, dont il se moque gaiement, parce qu'au lieu d'avoir " mol duvet " et de " boire ypocras à jour et à nuyctée ", ils vivent heureux " de gros pain bis ", dorment à la belle étoile " soulz le rozier " et " boivent eau tout au long de l'année. " Comme Catulle, il les exécute avec un refrain; tantôt c'était: " il n'a ni valet ni cassette "; Villon à son tour s'écrie:

" Il n'est trésor que de vivre à son aise. "

Il faut l'avouer, de telles pensées dénotent un sens moral

---

[1] Catulle XXVI.

corrompu; on en vient à douter qu'un poëte vraiment digne de ce nom puisse trouver pour une chose aussi sainte des mots aussi révoltants ([1]).

Mais ne nous hâtons pas de les condamner irrévocablement, ces deux poëtes si légers et si insouciants. Non, ils ne sont pas aussi pervertis qu'ils semblent l'être : par moment leur cœur reprend ses droits et nous sommes alors délicieusement surpris par des accents qui charment et remuent. Y a-t-il rien de plus pur et de plus chaste que le tableau que nous trace Catulle des amours fidèles d'Acmé et de Septimius? ([2]).

" Septimius pressait sur son cœur Acmé ses amours. „ O „ mon Acmé, dit-il, si je ne t'aime pas éperdument, si je ne „ t'aimerai pas toujours dans la longue suite des années, je veux „ être exposé sans défense à la rage du fauve lion dans les „ déserts brûlants de la Lybie et de l'Inde. „ A ces mots, l'Amour éternua à sa droite, en signe de présage favorable.

" Alors Acmé, rejetant doucement la tête de son tendre ami et effleurant de sa lèvre de pourpre ses yeux ivres de joie : " Je serai, dit-elle, toujours l'esclave de toi seul, ô mon cher „ Septimius, ô ma vie! aussi vrai que l'amour m'embrase de „ plus en plus de ses feux. „ A ces mots, l'Amour éternua à sa droite, en signe de présage favorable.

" Ayant ainsi commencé leur amour sous de si bons auspices, ils aiment et sont aimés de retour : la seule Acmé l'emporte aux yeux du pauvre Septimius sur toutes les vierges de Syrie et de Bretagne; le seul Septimius fait les délices et la joie de la fidèle Acmé. Qui jamais a vu des mortels plus heureux, des amours plus agréables aux dieux? „

Tout ce morceau n'est-il pas d'une pureté et d'une grâce ravissantes? Nombre de pièces adressées à Lesbie sont dans le même ton. Citons, par exemple, ces mots si simples et si touchants ([3]) :

" Tu me promets, ô ma vie! que les doux liens de notre

([1]) Inutile de faire observer que nous laissons de côté les pièces purement graveleuses des deux poëtes. Nous nous attachons plutôt à l'esprit de leur talent, qu'aux mots obscènes qu'ils ont parfois laissé échapper.

([2]) Catulle XLV.

([3]) Ibid. CIX.

amour seront éternels. Grands dieux, faites que cette promesse soit sincère et que son cœur soit de moitié dans les serments que fait sa bouche, afin que les nœuds sacrés qui nous unissent puissent durer jusqu'au terme de notre vie ! „

Est-ce ainsi que parlerait un débauché endurci? — Ces chastes souhaits rappellent ceux du tendre Tibulle qui, lui aussi, fut trompé par son amante. Mais Catulle supporte plus dignement que lui l'outrage que lui fait Lesbie. Quoique trahi par elle, il conserve tout son amour à l'infidèle; mais ce qui le navre, c'est que cette perfidie de Lesbie lui a enlevé le respect qu'il avait pour elle : il l'aime toujours, mais il a la douleur de devoir la mépriser :

“ Jadis tu me disais, ô Lesbie, que Catulle seul avait eu tes faveurs et que tu préférais mon amour à celui de Jupiter lui-même. Je te chérissais alors, non pas de cet amour vulgaire qu'inspire une maîtresse, mais de cette tendresse qu'un père a pour ses enfants adorés. Maintenant je te connais trop! Aussi, quoique je sois plus épris que jamais, tu n'a plus pour moi ni les mêmes charmes ni le même prix. — Comment cela peut-il se faire? diras-tu. — Parce qu'une telle perfidie force ton amant à t'aimer davantage, mais à t'estimer beaucoup moins „ (1).

Cette distinction délicate est d'une âme d'élite et tous ces mots partent du cœur. Aussi ne dit-il que la vérité quand il se rend à lui-même cette éclatante justice (2) :

“ Si le souvenir du bien qu'il a fait est un plaisir pour l'homme juste, qui peut se dire : Je n'ai jamais violé la sainteté du serment; jamais, pour tromper les hommes, je n'ai profané le nom des dieux ; — que de joies, ô Catulle ! te promet pour ta vieillesse un amour si mal récompensé ! „

Que de grandeur, que de résignation dans ce genre de malheur, où le ridicule est si difficile à éviter ! Non, Catulle n'est pas une âme vicieuse : il n'est corrompu qu'à la surface ; on se sent invinciblement porté à l'indulgence, parce qu'il a aimé l'indigne Lesbie avec une dignité et une pureté qui frapperaient même chez un poëte, dont la muse ne parlerait jamais la langue des brelans.

---

(1) Catulle LXXII.
(2) Ibid. LXXVI.

Chose curieuse ! on doit faire la même remarque pour Villon; il est plutôt gâté par l'immonde milieu dans lequel il a vécu, qu'il n'est foncièrement mauvais; de temps en temps il parvient même à secouer la fange dans laquelle il est plongé. Il a conscience de son abaissement et souvent il se répand en regrets, hélas ! impuissants, parce qu'ils viennent trop tard :

Hé Dieu ! se j'eusse étudié
Au temps de ma jeunesse folle
Et à bonnes mœurs dédié,
J'eusse maison et couche molle !
Mais quoy, je fuyoye l'escolle
Comme faict le mauvais enfant...
En escrivant ceste parolle,
A peu que le cœur ne me fend (1).

Quel ton navré ! Cela attendrit encore après quatre siècles. On se sent pris de pitié pour ce rieur folâtre, qui au fond de la coupe des joies déshonnêtes, a trouvé tant de lie, et cela, comme il le confesse en souriant à travers ses larmes, pour avoir suivi avec trop de ferveur le précepte de l'Ecclésiaste, qui exhorte à jouir au plus vite des belles années de la vie. Il a trente ans maintenant, des rides précoces sillonnent son front et le temps de sa jeunesse

Soudainement s'en est vollé (2).

Il a, comme il le dit si amèrement, „ toutes ses hontes bues „ ; c'est alors qu'il se plonge dans de sombres méditations sur la mort, qu'il croit déjà apercevoir prête à se saisir de lui.

Et meure Paris ou Hélène (3),
Quiconque meurt, meurt à douleur...
La mort le faict fremir, pallir,
Le nez courber, les veines tendre,
Le col enfler, la chair mollir,
Joinctes (4) et nerfs croistre et estendre.
Corps féminin qui tant est tendre,
Polly, souef, si précieulx,
Te faudra-t-il ces maulx attendre?

---

(1) Villon, *Gr. Test.*, XXVI.
(2) Ibid., *id.*, XXII.
(3) Ibid., XL.
(4) Muscles.

Cette noire préoccupation ne l'abandonne pas et lui a inspiré, entre autres, la touchante et grâcieuse *Ballade des dames du temps jadis :*

> Où est la très-sage Héloïs...
> La royne Blanche comme ung lys,
> Qui chantoit à voix de sereine [1],...
> Et Jehanne, la bonne Lorraine,
> Qu'Anglois bruslèrent à Rouen;
> Où sont ilz, Vierge souveraine?
> Mais où sont les neiges d'autan?

C'est encore avec des accents tout aussi simples et émouvants, qu'il pleure le trépas de son amante :

> Mort! j'appelle de ta rigueur,
> Qui m'as ma maîtresse ravie...
> Mais que te nuysoit-elle en vie,
> Mort?
> Deux estions et n'avions qu'ung cœur.

Voilà des vers qui ont jailli d'une âme pure, malgré ses faiblesses, et qui font oublier bien des turpitudes.

Cependant, si l'on est bien près de pardonner à nos deux poëtes leur cynisme et leur immoralité en faveur de quelques vers où leur âme troublée a révélé ses beaux côtés, on ne peut jeter un voile trop complaisant sur tant de pièces graveleuses et révoltantes. Il ne faut pas se le dissimuler, Catulle et Villon, malgré toute la grâce et le charme qu'ils ont su répandre jusque sur leurs vices, n'ont jamais compris l'austère sacerdoce que confère la poésie. Vivant tous deux dans des temps dont l'histoire semble comme pétrie de boue et de sang, ils n'ont jamais senti leur cœur bouillonner d'une noble indignation à la vue de tant de crimes; jamais leur muse vengeresse n'a jeté l'anathème à l'injustice triomphante; jamais ils n'ont entrevu que

> C'est un sceptre aussi que la lyre [2]!

Jamais ils n'ont pressenti le rôle glorieux du poëte, que Victor Hugo [3] a tracé dans ces vers si énergiques :

---

[1] Sirène.
[2] Victor Hugo, *Odes*, II, 1.
[3] Le même, *Odes*, I, 1.

Le poëte, en ces temps de crime,
Fidèle aux justes qu'on opprime,
Célèbre, imite les héros;
Il a, jaloux de leur martyre,
Pour les victimes une lyre,
Une tête pour les bourreaux!

Pendant qu'à Rome Lucrèce cherchait douloureusement dans la philosophie d'Épicure un asyle contre les doutes et les terreurs de la superstition payenne; pendant qu'en France les âmes nobles allaient expier leur vertu au gibet de Montfaucon ou dans les humides ténèbres de la prison; — Catulle et Villon vivaient dans une coupable indifférence et célébraient joyeusement le vin, l'amour et les plaisirs. Rome se mourait et la France se débattait dans la toile de l'*universelle arachne* (comme un poëte de l'époque appelle Louis XI), tandis que Catulle et Villon chantaient les orgies du quartier de Subura et de la place Maubert. C'est ce qui fait qu'ils ne sont que des poëtes de second ordre et qu'à tous deux s'applique cette grave parole du gracieux Marot: " Pour ceste cause, qui vouldra faire une œuvre de longue durée, ne preigne son soubject sur telles choses basses et particulières " [1]. A quinze siècles de distance nous voyons vérifiée par Catulle et par Villon la loi éternelle, que le génie sans la conscience reste stérile et que l'art sans l'idéal ne produit rien de vraiment grand.

Malines. PAUL FREDERICQ.

(1) Préface de la première édition complète des *Œuvres de maistre François Villon*, par Clément Marot, de Cahors, varlet de chambre du Roy.

ÉTUDE SUR LE LANGAGE POPULAIRE OU PATOIS DE PARIS ET DE SA BANLIEUE. (1)

DE QUELQUES FORMES DE CORRUPTION LES PLUS COMMUNES, ET DE QUELQUES AUTRES QUI LE SONT MOINS.

Sauf d'assez nombreuses expressions argotiques et relativement toutes modernes, le peuple de Paris n'a pas inventé de mots; son patois s'est borné, comme je l'ai fait voir surabondamment, à faire des emprunts aux autres patois, et à altérer de son chef les mots de la langue générale elle-même. Ce sont ces altérations que je me propose d'examiner ici brièvement. Chemin faisant, je m'arrêterai sur d'autres mots qui, ayant un caractère *sui generis*, semblent se rattacher plus ou moins à l'argot; comme lui en effet ils ne rendent pas la chose qu'ils expriment par son nom commun, mais par un des attributs ou une des qualités de cette chose. Je ne les avais recueillis que postérieurement à la livraison du manuscrit de mon dictionnaire à l'éditeur (2), me promettant de les introduire dans cet ouvrage, au fur et à mesure que j'en aurais revu les épreuves. Les incendiaires de la Commune en ayant décidé autrement, je croirais faire trop d'honneur à ces mots que de les garder par devers moi comme des reliques, et je profite de l'occasion qui m'est offerte d'en alléger mon porte-feuille. Ce n'est qu'une épave sans doute, si l'on peut appeler de ce nom une chose qui n'a échappé au naufrage que pour n'avoir pas été embarquée dans la navire naufragé; mais on trouvera, j'espère, qu'elle n'est pas tout à fait sans valeur, et qu'elle eût manqué à la cargaison, si celle-ci n'eût point péri tout entière.

Les altérations causées par notre patois dans les noms communs, portent généralement sur la désinence; le radical

(1) Reproduction interdite.
(2) C'est-à-dire au chef des Travaux historiques à l'Hôtel-de-ville.

est toujours respecté. Tantôt cette désinence est un véritable suffixe ajouté à la désinence normale; tantôt c'est une nouvelle désinence substituée à l'ancienne. Les plus communes sont *ance*, *ment*, *ure* et *eur*. Viennent ensuite, mais moins fréquemment, *tion*, *age*, *ie*, *té*. J'appuyerai toutes ces formes par des exemples.

ACCUEILLANCE pour accueil.

J'ouvrirai la porte à tous ceux
Qui vous feront bonne *accueillance*.

(*Sarcelles*, 1re pie, p. 26. 1730).

AGRÉIANCE pour agrément ou consentement.

Mais qui n'a pas cor vingt-cinq ans,
Ne peut, en bonne conscience,
Sans le bon plaisir, l'*agréïance*,
De ses parens ou son tuteur
Dire le grand ouï, Monsigneur.

(Id., ib. p. 350. 1740.)

ANTITULANCE pour intitulé ou titre.

J'avons-t'il pas Claude Fétu
Qui par dessus ça nous a lu...
En propres mots l'*antitulance*
Qui baille à tout ça le fredon?

(Id. ib. p. 302. 1740.)

ANTRIGANCE pour intrigue.

Toutes vos vieilles *antrigances*,
Et vos mauvaises connoissances.

(Id. ib. p. 207. 1736.)

AVISOIRE pour avis, opinion.

" Voyons donc ce bel *avisoire*. „ (*Le Galant savetier*, par Saint-Firmin, sc. 3. 1802).

On le trouve aussi dans *Les Trois Poissardes buvant à la santé du Tiers-Etat*, p. 10, s. d. (1789).

AVEUGLETÉ pour cécité.

" Il ressemble à de çartains aveugles qu'igna dans les Quinze-vingts, qui seriont bian fâchés de n'être pas aveugles, parce que leux *aveugleté* est leux gagne-pain. „ (*Sarcelles*, 1re pie, p. 412. 1733).

BRELANDAGE, formé du verbe brelander qui, au propre, signifie ne faire que jouer aux cartes, hanter les brelans ou

les tripots; au figuré, vagabonder. Mais cette double signification a fait place à une autre dans le dérivé, et le sens de *brelandage,* dans un pamphlet royaliste de 1792, est menées-intrigues factieuses, agitations, troubles révolutionnaires.

" Eh on croit qu'un *brelandage* comme ça peut t'nir long, temps? „ (*Le Drapeau rouge de la mère Duchesne,* 2me dialogue, p. 12. 1792.)

CALCULAGE, pour calcul.

" En matière de *calculage*, je n'nous comptons guère. „ (*Le Paquet de mouchoirs,* p. 43. 1750).

CAPABLETÉ, pour capacité.

" Si j'allions, par exemple,... li dire à son nez... qu'il fait un méquier qu'il ne sait pas, et qu'est au dessus de sa *capableté*... „ (*Sarcelles,* 1re pie, p. 279. 1740).

" Vous êtes, morguié, pire qu'une maîtresse d'école, car c'est vous qui m'donne d'la *capableté* dans l'esprit. „ (Vadé, *Lett. de la Grenouillère,* 20e lettre. 1755).

CAPABLEMENT. Même signification.

Copère, interrompt la Tulipe,
Je donnerois quasi ma pipe,
Pour être comme toi chnument
Retors dans le *capablement.*

(Vadé, *La Pipe cassée,* ch. III, à la fin. 1755).

CHOISISSEMENT, pour choix.
(*Le Niais de Sologne,* par Dorvigny, sc. 8. 1803).

COMPLOTEMENT, pour complot.

" Qu'est-ce qui nous en revient?... Des méchants papiers,... des *complotements,* des pauvretés de toutes les façons et la misère au bout. „ (*La Guinguette patriotique,* p. 4. 1790.)

CONCUBINERIE, pour concubinage.

" Vot'mariage... n's'ra toujours qu'une magnière de *concubinerie.* „ (*Grand jugement de la mère Duchesne,* p. 10. 1790.)

CONFIDENCIER, pour confident.

" J'suis sûr qu'il est le *confidencier* de Victor. „ (*La Fille Soldat,* par Desfontaines, sc. 2. 1794.)

CONFIDENTEUSE, pour confidente.
(Vadé, *Les Racoleurs,* sc. 7. 1756.)

CONDUISEUR, pour conducteur, guide.

C'est demi mal quand, Monsigneur,
L'an sçait suivre un bon *conduiseur*.

(*Sarcelles*, 1re pie, p. 46. 1731.)

CONFUSER, pour rendre confus.

" En vérité, man'zelle, vous me *confusez*. „ (*Oui et Non*, par Dorvigny, sc. 19. 1780.)

CONFUSIONNEMENT, pour confusion, étonnement.

" J'somme comme quasi prête à tomber en restages (extase), des *confusionnements* que vous me donnez. „ (*Le Poissardiana*, p. 18. 1776.)

CONFUSIONNER, pour rendre confus.

" Pardine, ta politesse me *confusionne*. „ (*Le Faux talisman*, par Guillemain, sc. 25. 1782.)

CONSOLANCE, pour consolation.

" C'est ben dommage que c'n'est pas tous les jours dimanche ... car j'aurions la *consolance* de nous voir tant qu'assez. „ (Vadé, *Lettres de la Grenouillère*, 8e lettre. 1755.)

CONSOLEMENT. Même signification.

" Je sis joli garçon; prenés queuque *consolement*; j'vous aimons pour le moins autant que je m'aimons. „ (*Lettres de Montmartre*, p. 13. 1750.)

CONTRAIGNURE, pour contrainte.

Aveuc Saint Thomas soutenant
Que Guieu n'est pas assez pissant,
Sur le cœur de la Criature
Pour faire de la *contraignure*.

(*Sarcelles*, 1re pie, p. 439. 1733.)

CORRIGEURE, pour correction.

Loin de mériter *corrigeure*,
Ni la plus moindre égratignure,
C'est un chef-d'œuvre....

(*Sarcelles*, 2e pie, p. 36. 1748).

CORROMPEUR, pour corrupteur.

Et par ainsi donc, Monsigneur,
Vous vlà l'avéré *corrompeur*,
Rien que par là, des lois divines.

(Id. 1re pie, p. 298. 1740).

CORROMPURE, pour corruption.

Tout corps yra à *corrompure* pure. (*Moralité de l'Histoire*

romaine, dans *Ancien théâtre français*, t. III, p. 173. Collection Jannet).

CRAIGNABLE, pour qui est à craindre.

Car alle est cent fois plus *craignable*,
Morguié, que l'enfar et le guiable.

(*Sarcelles*, 2e pie, p. 28. 1748).

DÉDICACER, pour dédier.

« Vantés que j'vous l'*dédicacerions* aussi volontièrement comme un brinborionage. » (*Le Paquet de mouchoirs*, p. IV. 1750).

DÉFINITURE, pour fin, issue.

« Quelle en sera la *définiture* ! » (*Les Trois Poissardes buvant à la santé du Tiers-État*, p. 18. s. d. (1789).

DÉMAILLARDER (se), pour se débander les yeux.

« Je m'*démaillarde*, et je m'vois dans une chambre où je n'voyois goutte. » (*Le Café des Halles*, par un anonyme, sc. 10. 1788).

DÉTRUISEUR, pour destructeur.

An vouarra dans ce grand règneur (1)
De Port-Royal le *détruiseur*.

(*Sarcelles*, 2e pie, p. 443. 1733).

DEVINEMENT, pour action de deviner, de prévoir.

« Tu n'aurois pas eu un *devinement* comme ça. » (*Journal de la Rapée*, no III, p. 4. 1790).

DIRIE, pour discours, façon de parler.

Selon vous et votre *dirie*,
L'âme dait bian être attendrie.

(*Sarcelles*, 2e pie, p. 21. 1748).

Je nous fions sus leux *diries*
Tout comme sus planches pourries.

(Id. 1re pie, p. 349. 1740).

DISÇARNANCE, pour discernement, distinction, différence.

... Ces images, là, par où
Les savans font la *disçarnance*
Des grands et des nobles de France.

(Id. ib. p. 301. 1740.)

---

(1) Louis XIV.

DISCARNATION, pour distinction ou action de distinguer.

... Monsieur Pâris dès l'enfance
Faisit la *discarnation*
De ce qui n'est qu'ambition
Dans le pape, et de son vras titre.

(*Sarcelles*, 1re pie, p. 190. 1736).

DISTINGATION, pour distinction ou action de se distinguer.

" Si vous croyez avoir plus de *distingation* qu'moi pour c'qui est de mes sentimens pour la copagnie, j'vous l'dis, j'vous donne vote sac et vos quilles. „ (Vadé, *Compliment de clôture de la foire Saint-Laurent*, p. 5. 1755).

DISCERNURE, pour discernement, jugement, opinion.

" Dites-moi en tous trois quelle est votre *discernure.* „ (*Le Déjeuner des halles*, p. 11. 1761).

DOUTABLE, pour douteux.

Personne ne croyant *doutable*
Que tout ça ne soit praticable.

(*Sarcelles*, 1re pie, p. 307. 1740).

DOUTANCE, pour doute, soupçon.

Parguié, maugré votre assurance,
Si vous aviais queuque *doutance*, etc.

(*Sarcelles*, 1re pie, p. 116. 1732).

" En verté d'Dieu, vote *doutance* fait tort à un garçon comme moi. „ (Vadé, *Lettr. de la Grenouillère*, 3e lettre. 1755).

ECRÊMURE, pour crême.

C'est li qui le premier dégaîne
. . . . pour venger
L'honneur de cette pourriture (1)
Qui conquient toute l'*écrêmure*
De ce qu'ils ont pu rafainer.

(*Sarcelles*, 2e pie, p. 37. 1748).

EDUCANCE, pour éducation.

(*Le Déjeuner des halles*, p. 11. 1761).

---

(1) C'est ainsi que l'auteur appelle un livre intitulé *l'Esprit de Jésus-Christ et de l'Eglise, sur la fréquente communion,* par le père Pichon, jésuite. Paris, 1745. Christophe de Beaumont, alors archevêque de Paris, ayant condamné ce livre, le jésuite se rétracta.

Educassé, pour éduqué, instruit.

" V'là pourtant c'que c'est qu'être *éducassé.* " (*Le Paquet de mouchoirs*, p. 15. 1750).

Eguifiance, pour édification.

Voyez plus loin *Lamentement.*

Encombrance, pour encombrement, embarras. C'est un terme de marine.

Stici, quand ce vint l'échéiance,
Dame! en eune grande *encombrance*
Se trouvit.

(*Sarcelles,* 1re pie, p. 181. 1736.)

Endoctoré, pour endoctriné, savant.

" Vla-ti pas un chien bien *endoctoré* pour dire que mon esprit est l'élève de son puant cu! " (*Le Poissardiana,* p. 40. 1756.)

Ensacrementé, pour uni par le sacrement de mariage.

Et ceux qui sont décontractés,
Restont core *ensacrementés.*

(*Sarcelles,* 1re pie, p. 355. 1740.)

Ensemblement, pour ensemble.

(Id. ib., p. 352. — *La Hayne irréconciliable de la Paix et de la Guerre,* en vers burlesques, p. 12. 1649. — Collé, *la Partie de chasse d'Henri IV,* act. II, sc. 4, etc., etc.). Étienne Pasquier employa ce mot dans ses *Recherches de la France,* L. viii, ch. 63, en cette forme: *ensemblément. Ensemblement* est de la vieille langue.

Entonnage, pour l'action d'entonner un chant, un air; cet air lui-même noté.

" *Entonnage* des différents couplets qui entrelardont not' paroli journalier... pour la facilitance des personnes distillées dans la musique. " (*Le Paquet de mouchoirs,* première page des airs notés. 1750.)

Entrevoyure, pour entrevue.

Vous sçavez bian comment vous va
Dudepis notre *entrevoyure?*

(*Sarcelles,* 1re pie, p. 107. 1732).

Escarpiner, pour jouer de l'escarpin ou fuir.

" La pesanteur de son argent ne l'empeschant pas *d'escarpiner* à l'aise. " *L'Apotichaire empoisonné,* dans *Les Maistres d'hostel aux halles,* p. 226. 1671.)

EXCEPTATION, pour exception.

Igna point de réglation
Qui n'ait son *exceptation.*

(Sarcelles, 1re p^ie^, p. 263. 1740; et aussi p. 415, 1733.)

EXCLUSIVATIF, pour exclusif.

" Le privilége *exclusivatif* de vendre c'te marchandise. „ *(Le Paquet de mouchoirs,* p. 8. 1750.)

FACILITANCE, pour facilité.

Voyez ci-devant *Entonnage.*

FINITION, pour fin.

Oui, tout douc'ment mon cœur décampe
Tout comm' la *finition* d'une lampe.

(Vadé, *Jérôme et Fanchonnette,* sc. 8. 1755.)

" La *finition* de tout ça, c'est qu'tous ces gueux... se f...ont d'nous. „ *(Le Grand Jugement de la mère Duchesne,* p. 6. 1790.)

FOURBEUR, pour fourbe, adj.

C'est-il stilà qu'est un hâbleur,
Un vaurian, un maître *fourbeur.*

(Sarcelles, 1re p^ie^, p. 364. 1740.)

GENTILHOMMIER, pour gentilhomme.

(Les Trois Poissardes buvant à la santé du Tiers-État, p. 1, s. d. (1789).

GUEUSASSE, pour gueuserie ou troupe de gueux.

" Je m' f.... ben de tous ces ennemis-là, moi; c'n'est que d'la *gueusasse.* „ *(Le Drapeau rouge de la mère Duchesne,* IIe Dialogue, p. 5, et aussi p. 13. 1790.)

HARMONIANCE, pour harmonie.

Si gn'avoit que la différence
Du style et de l'*harmoniance,* etc.

(Sarcelles, 1re p^ie^, p. 293. 1740.)

HONESTÉ, pour honnêteté.

" Il feroit bian plus mieux.... d'avoir un petit brin plus d'*honesté* pour les bons prêtres de cheux li. „ (*Sarcelles,* 1re p^ie^ v. 279. 1740.)

HUMBLETÉ, pour humilité.

Stilà que le Pape an appelle
Qui devroit être le modèle
Des autres par son *humbleté,* etc.

(Id. ib. p. 143. 1732.)

IDOLISER, pour idolâtrer.

Drès son enfance j'aimons
C'monarque qu'tout *idolise.*

(*L'Pompier ou l'Jasement du Marais*, p. 5, s. d. (1770.)

" Petits ou grands, jeunes ou vieux, nous nous *idolisons.* „ (*Le Paquet de mouchoirs,* p. V. 1750.)

INGÉGNURE, pour invention.

" Vous connoissez bian un çartain Pichon qu'a fait moûler un livre de son *ingégnure,* par lequel il voudroit bian nous damner tretous. „ (*Sarcelles,* 2e pie p. 6. 1748.)

INSOLENTER, pour être insolent, insulter.

" Est-ce que, pour être libre, il faut *insolenter* quelqu'un ? „ (*La Guinguette patriotique,* p. 10. 1790.)

INTITULER (s'), pour prendre un titre. (*Boniface Pointu,* par Guillemain, sc. 10. 1782.)

JUDICIABLE, pour judicieux.

" Il est, morgué, trop *judiciable* pour l'envoyer au barniquet. „ (*Le Paquet de mouchoirs,* p. 5. 1750.)

LAMENTEMENT, pour lamentation.

Mais une balle éguifiance...
C'est de vouar vos *lamentemens*
Sur les jeûnes de l'ancian temps.

(*Sarcelles,* 2e pie, p. 28. 1748.

LIBARTANCE, pour liberté.

Vadé, *passim.* 1755. — *Déjeuner de la Rapée,* p. 12. 1755. — *Le Poissardiana,* p. 12. 1756. — *Amusements à la grecque,* p. 51. 1764).

MASCULINAGE, pour masculinité.

" Les hommes n'avons pas tant lieu de faire les fendans avec leur *masculinage.* „ (*Le Paquet de mouchoirs,* p. IV. 1750).

NOBLETÉ, pour noblesse.

Ces gens qu'avont tant de fiarté,
Qui vantont tant leur *nobleté,* etc.

(*Sarcelles,* 1re pie, p. 419. 1733.)

NOMATION, pour nomination.

" J'faisons une *nomation* d'la Ville, et j'f...ons à la porte un tas d'gueux qu'ont fait leurs orges. „ (*Journal de la Râpée,* n° III, p. 4. 1790.

OUBLIANCE, pour oubli.

Forme du 13me siècle, encore employée par les bons écrivains du 16me, comme Amyot, Calvin, Montaigne, etc.

" F...ons dans l'*oubliance* de notre mémoire tout ce qui s'est passé. „ (*Journal de la Râpée*, n° IV, p. 3. 1790.)

PALPITANCE, pour palpitation, émotion.

Ça m'met si fort en *palpitance*
Que j'en sis navré de douleur.

(*Les Citrons de Javotte*, p. 15. 1756).

PERMETTANCE, pour permission.

" Messieux et dames, voulez-vous bien me signifier vote *permettance?* „ (Vadé, *Compliment de la cloture de la foire Saint Laurent*, vers la fin. 1755.)

" Avec vot' *permettance*, monsieur l'marié, écoutez-moi. „ (*Le Grand jugement de la mère Duchesne et Nouveau dialogue*, p. 8. 1790.)

PROTÉGEUR, pour protecteur.

Vous aviais, parole d'honneur,
Promins d'être son *protégeur*.

(*Sarcelles*, 2e pie. p. 17. 1748)

PUDERIE, pour pudeur.

" Aça.., ses filles ne disont rien, à cause que la *puderie* ne le permet pas à leur biensiance. „ (*Le Déjeuner des Halles*, p. 25. 1761.)

RAILLE, pour raillerie.

" J'n'aurois donc eu aussi qu'à m' fâcher comme ça, drès qu'ma tante m'a dit queuques *railles* sur la raison du nom que j'me nomme? „ (Vadé, *Lettr. de la Grenouil.*, 13e let. 1755.)

RAPTEUR, pour ravisseur.

Car que signifie un *rapteur?*
Ne veut-il pas dire un voleur?

(*Sarcelles*, 1er pie. p. 357. 1740.)

RAPTURE, pour rapt.

Mais igna très-çartainement
Ou cachotterie ou *rapture*.

(*Id.*, 1re pie. p. 359. 1740.)

RÉCONCILIANCE, pour réconciliation.

" Allons, pour aujourd'hui, z'un jour de *réconciliance*, n'soyez

pas pus fâché qu'nous. „ (*Le Galant savetier,* par Saint-Firmin, sc. 13. 1802.)

Réglation, pour régle.

Voyez *Exceptation.*

Règneur, pour roi.

Voyez *Détruiseur.*

Remuance, pour remuement.

Sans *remuance* et sans parole,
Tout fin comme une vraie idole.

(*Sarcelles,* 2e pie. p. 34. 1748.)

Ressemblature, pour ressemblance.

(*Pierre Bagnolet et Claude Bagnolet*, par de Ville, sc. 2. 1782.)

Retirance, pour retraite.

.... Pour mon-voüar
Si cette malheureuse engeance
Dans le lieu de sa *retirance*
Le lairroit du moins en repos.

(*Sarcelles,* 2e pie, p. 33. 1748.)

Révérencier, pour faire la révérance.

“ Qu'ils soient tenus de nous *révérencier* et de défuler leux claques, toutes et quantes fois ils passeront devant nos bureaux. „ (*Le Paquet de mouchoirs,* p. 10. 1750.)

Révoltement, pour révolte.

Révoltement, ruse, surprinze,
Détours, souplesse, trahison...
Oh! tout y va.

(*Sarcelles,* 1re pie. p. 48. 1731.)

Revoyance, pour revue, dans le sens de : être vu de nouveau.

“ Que j'sommes charmés de vote *revoyance!* „ (*Le Galant savetier,* par Saint-Firmin, sc. 7. 1802.)

Revoyeure (A là), pour Au revoir.

“ Adieu, l'ami, à la *revoyeure!* „ (*Riche-en-gueule,* p.109. 1821.)

Roidissure, pour roidissement.

Oh! ce sont ces convluxions,
Ces haut-le-corps, ces *roidissures,* etc.

(*Sarcelles,* 1re pie p. 117. 1732.)

Rudeur, pour rudesse, brutalité.

“ Tu ne sais pas qu'alle a toujours été pis qu'un satyre

pour la *rudeur*. „ (*Madame Engueule,* par Boudin, sc. 1. 1754.)

RUDOYURE, pour rudoiement.

“ *Lavigueur arrêtant Nigaudinet.*

Restez avet nous, ribotteur ; y va venir un eufficier vous voir.

Nigaudinet se débattant.

Non, y a toujours des *rudoyures...* „ (Id. sc. 9.)

SANCTIFIANCE, pour sanctification.

Igna point de *sanctifiance.*
Où gnia rian à sanctifier.

(*Sarcelles,* 1re pie p. 358. 1740.)

SATISFAISANCE, pour satisfaction.

Je n'ons jamais ayeu l'honneur.
De vous faire la révérence.
Aveuc tant de *satisfaisance.*

(Id. ib. p. 255, 1740.)

SÉDUISEUR, pour séducteur.

Qui vous traite de *séduiseurs*
Tous ceux qui disont le contraire.

(Id. 2e pie, p. 37. 1748).

SORCILISER, v. n., pour faire le sorcier, et *désorciliser,* v. a., pour demasquer le faux sorcier.

“ Tiens, not' femme, v'là six louis d'or que j'avons gagné à *sorciliser.* „ (*Le Devin par hasard,* par Renout, sc. 9, 1780).

“ Ah ! la bavarde ; elle va me *désorciliser.* „ (Id. ib.)

TÉMOIGNAGER, pour témoigner.

“ Quand il s'agit de vous *temoignager* comme quoi j'ons l'honneur d'être, etc. „ (*Le Paquet de mouchoirs,* p. x. 1750).

TÉMOIGNANCE, pour témoignage.

Ils vous font bian des révérences,
Vous crayez sur ces *témoignances*
Qu'ils vous portent biaucoup d'honneur.

(*Sarcelles,* 2e pie, p. 38. 1748).

TRICHEMENT, pour tricherie.

Voilà pourquoi, dans votre lettre
A monsieur Combe, an vous voit mettre,
Par la marguié, des *trichements*
Qui sautont aux yeux des enfants.

(Id. 1re pie, p. 366. 1740).

TRIMOUSSURE, pour trémoussement.

. . . . Où sont
Vos soins, vos pas, vos *trimoussures*
Pour empêcher ces troüas captures?
(Id. 2e pie, p. 19. 1748.)

USURER, pour faire l'usure ou agir en usurier.

" L'abbé d'Espagnac qui est un des trois cents bougres qui ont pillés, agiotés et *usurés* l'Etat sous Calonne. „ (*Le Portier du club des Jacobins*, p. 5. 1790).

VALICENCE, VALISSANCE, pour avantage, honneur; — valeur ou prix d'une chose; — moyen, commodité, à-propos.

" L'avantage d'leux pratique me procure la *valiscence* d'leux conter fleurette. „ (*Le Galant savetier*, par Saint-Firmin, sc. 2. 1802).

" Environ la *vallissance* d'huit jours. (Vadé, *Lettres de la Grenouillère*, 12e lettre. 1755.)

Aussi s'en a-t'il pas fallu
La *valicence* d'un escu.

(*Sarcelles*, 1re pie, p. 286. 1740.)

" Il s'y trouva que le grand Cornichon n'avoit encore bu que la *valiscence* d'un pauvre poisson d'eau-de-vie. „ (*Les Ecosseuses*, p. 19. 1739.)

" J'ons pris t'a propos la *valissance* d'un passage pour y échapper, à celle fin de venir vous trouver. „ *Les Sept en font deux* (anonyme), sc. 14. 1786.)

" Avec la *valicence* de plus d'eune chartée de bénédictions. „ (*Le Déjeuner de la Rapée*, par l'Ecluse, p. 11. 1755.)

VOYABLE, pour visible.

Or faut . . . .
Que ces annemis-là soyont
De char et d'os; qu'ils se voyont
Comme l'an voit ce qu'est *voyable*.

(*Sarcelles*, 1re pie, p. 422. 1733.)

VÉNÉRAISON, pour vénération.

" Pour qui j'ons de la *vénéraison* comme pour note père. „ (*Le Poissardiana*, p. 13. 1756.)

VINDICATION, pour vengeance, revenche.

" C'est qu'les princes... montrent par là qu'i z'avont trop de

bons sentimens pour chercher d'la *vindication* contre le peuple.„ *(Le Drapeau rouge de la mère Duchesne,* p. 28, 1790).

Parmi tous ces mots, façonnés quelquefois avec tant de naturel qu'on les croirait français, il y en a plus d'un, ce me semble, qui ne dépareraient pas notre langue, cette gueuse si justement fière. Les idées qu'ils expriment y seraient représentées avec autant de clarté et plus de vivacité que par les périphrases au moyen desquelles elle a pu jusqu'ici se passer d'eux. L'Académie ouvrirait ses portes à *brelandage, écrêmure, devinement, lamentement* et peut-être même aussi à *rudoyure,* que les membres les plus austères de cette compagnie n'en fronceraient pas trop le sourcil. Ils trouveraient que *rapture* n'a pas plus mauvaise grâce que *capture* et a au moins autant de droits à vivre que lui. *Usurer,* pour faire l'usure, est énergique; *confuser,* pour rendre confus, *révérencier,* pour faire la révérence, et *insolenter,* pour dire des paroles insolentes (1), ne font pas trop laide figure, et ont en tout cas un signalement où il est aisé de reconnaître qu'ils n'ont pas volé le passe-port d'un autre. La périphrase la mieux filée peut suppléer mais ne vaut pas toujours ce qui se fait si bien entendre dans sa concision.

Au reste, le peuple n'a plus le monopole de ces innovations hardies, et j'ai ouï dire qu'il s'en fabrique tous les jours de plus hardies encore à la tribune de l'Assemblée nationale. Le 7 mars de cette année, M. Langlois y disait : “ L'ouvrier a deux *idéaux.* „ Le 23 du même mois, M. Turquet y discutait de la *vêtissure* des déportés; M. Roussel y déplorait les effet de l'*absinthisme,* et le même M. Langlois les abus du *propriétarisme.* Voilà des Athéniens tout à fait dignes de représenter celui dont ils parlent si bien le langage. Il est dommage qu'ils n'aient pas leur place au Marché aux Herbes. Je m'assure pourtant qu'ils vont s'y promener quelquefois. On n'est pas si bien éduqué sans avoir eu d'autres maîtres que soi.

---

(1) *Insolenter* est déjà devenu une expression familière au journalisme. On lit dans le *Figaro,* du 28 mars 1872 :

“ Je me suis seulement étonné en “ quelques lignes bêtes „ qu'au moment d'aller rendre sa vilaine âme à Dieu, il se trouvât assez dispos pour *insolenter* un homme bien portant qui ne s'occupait pas de lui. „

DE QUELQUES MOTS BIZARRES ET D'AUTRES DÉTOURNÉS DU SENS OU DE L'APPLICATION QU'ILS ONT HABITUELLEMENT.

ACCORDANCE, pour accordailles.
(*Les deux Jocrisses*, par A. Gouffé, sc. 12. 1796).

ALFESSIERS. Voyez *Dégueniller*.

CARCASSE, pour la Sorbonne.

Allons, j'ons dans notre *Carcasse*
Pus de cinq cens meures-de-faim
Qui sarviront à cette fin....
J'en ferons des curez nouviaux.

(*Les Très-humbles et très-respectueuses Remonstrances des habitans de Sarcelles au roy,* etc. p. 22. 1732).

" C'est ainsi, dit l'auteur de ces Remontrances dans une note, que l'on appelle la Sorbonne depuis plusieurs années. Ce corps autrefois si respectable par les gens pleins de mérite et d'érudition, qui le composoient, est aujourd'hui devenu le repaire des Hibernois, d'une troupe de va-nu-pieds, de monailles et d'ânes bâtés. „ Il ne faut pas oublier que c'est un janséniste qui parle et qui rend les jésuites responsables de cet état de la Sorbonne.

BAUDRU, pour lanière. Voyez *Tapette*.

BEIGNETS, pour sceaux de cire. Ils étaient appliquées par le chancelier sur les actes publics, lesquels étaient par la déclarés authentiques. L'exemple est plus bas, sous le mot CES.

CE, pour le.
" Et *c*'prévost des marchands et *c*'t'intendant, queu mal nous f'soient-ils? „ (*Dialogue pas mal raisonnable entre un ancien commis de barrière, un passeur,* etc. p. 13, s. d. (1790).

CETTE, pour la.
" Que *cette* vente aille ou non, ça vous est égal. „ (*Le Falot du peuple ou Entretiens de madame Saumon... sur le procès de Louis XVI,* p. 1, s. d. (1793).

CES, pour les.
" Tu sais ben que du temps de note pauvre homme, j'tenions un p'tit café sous *ces* piliers? „ (Ibid. p. 5.)

" E, sditi, le Chansilié (1), héla ! stila qui boutte les bignets su *ces* contras, la failli, sditi, belle. (*Conférence* I, p. 5. 1649.)

De ces, pour des.

" E bien, as-tu veu l'entrée de *ces* princes? „ (Ibid. VII, p. 3, 1649.)

A ces, pour aux.

Ce curé que votre bonté
Nous a depis six moüas ôté
Etoit un Antechrist sus tarre;
Il faisoit sans cette la guiarre.
A ces filles, *à ces* garçons.

(*Sarcelles*, 1re pie, p. 15. 1730.)

Dans tous ces exemples, l'emploi du pronom démonstratif était inutile, puisqu'il n'a point été question précédemment des personnes et des choses qu'il semble ici déterminer de nouveau. C'est une tournure picarde; mais elle donne de la vivacité au discours, et peint, pour ainsi dire, les objets.

Chez, pour dans, à.

La préposition, chez, constamment écrite *cheux* dans notre patois, avait, au temps de Vadé, et eut encore après lui, le sens de à, et celui de dans.

L'autre jour croyant qu'y m'quittroit,
J'm'emfoncis *cheux* un cabaret.

(Vadé, *Jérôme et Fanchonnette*, sc. 6. 1755.)

" Cours vîte, mon enfant, cours vîte *cheux* ce cabaret du coin. „ (*Madame Engueule* sc. 1. 1754.)

" J'allois *cheux* ta boutique. „ (*Les Battus payent l'amende*, par Dorvigny, sc. 11. 1779.)

" C'est'y pas ici *cheux* monsieur Grégoire? „ (*L'Amant de retour*, par Guillemain, sc. 12 1789).

" Voyons s'il est *cheux* sa maison. „ (*Le Mariage de Janot*, par le même, sc. 3. 1780.)

---

(1) Le Chancelier était appelé *Plaquebignet* :

Quand il eust dit le dernier mot,
Il se tint droict comme un marmot,
Et le *Plaquebignet* de France
Cracha cette belle sentence.

(*Le Parlement burlesque de Pontoise*, p. 8. Paris, 1652. in-4).

Là, j'bûmes à tire larigote,
Pis, j'grimpîmes *cheux* un carosse.

(*Riche-en-gueule*, p. 237. 1821.)

CIRCONFÉRENCE, pour conférence; circonstance.

" L'maîte passeux d'la porte d'la *Circonférence.* „ (*Le Déjeuner de la Rapée*, p. 11. 1755.)

" Mais par la *circonférence* d' l'occasion, j'avons si bien paraphrasé la signature, etc. „ (Vadé, *les Racoleurs*, sc. 10. 1756.)

CIVILISER, pour faire des civilités; flatter, caresser.

Afin que Françoise à son tour
Civilisât leur propre-amour.
Propre-amour! Le terme est impropre;
Pour bien dire, on dit l'amour-propre.

(Id., *La Pipe cassée*, ch. II.)

" J'irai demain vous *civiliser*, et puis j' f'rons un entrequien d'conversation là-dessus. „ (Id., *Lettres de la Grenouillère*, 20e lettre. 1755).

CLINS D'ŒIL, pour clignements.

" Vous aviez beau m' présenter des *clins-d'œils* pour m' faire bonne bouche. „ (Id. ib., 22e lettre.)

CONCUBINER, pour combiner.

(*La Bourbonnoise*, par Beaunoir, sc. 2. 1768.)

CONFIDENCE, pour confiance.

" Vous n'avez point eu assez de *confidence* dans ma discrétion. „ (*Quelques Aventures des bals de bois*, p. 23. 1745.)

" Si vote *confidence* m'honoroit „, c'est-à-dire, si vous m'honoriez de votre confiance. (*Les Cent écus*, par Guillemain, sc. 13. 1783.)

" C'te révolution d' Satan dans laquelle vous avez tant de *confidence*, pourroit bien être f...ue au piautre. „ (*Grand Jugement de la mère Duchesne*, p. 8. 1790.)

CONFUSION, pour profusion.

Et faire tenir au bon-homme
De l'argent à *confusion.*

(*Sarcelles*, 1re pie, p. 427. 1733,)

CONSÉQUENT, pour considérable, grave, important.

" Un homme public! si je m'absentois trop longtemps, ça seroit *conséquent.* „ (*Oui ou Non*, par Dorvigny, sc. 2. 1780.)

" Ce sont des personnes *conséquentes* et qui sont des amis de la Constitution. „ (*La Guinguette patriotique*, p. 13. 1790.)

" J'ai queuque chose de *conséquent* à dire à mon homme. „ *Cadet Roussel misantrope*, sc. 20. 1799.)

CONTENANCE, pour cas, estime.

" J'faisons plus d'*contenance* d'un filet de vote paroli que d'un tas d'jazeux. „ (Vadé, *Lettres de la Grenouillère*, 14e lettre. 1755.)

CREUX, pour voix forte ou de basse taille.

J'avons du *creux*, bonne poitrine.

(*La Nouvelle Troupe*, par D... et A..., sc. 13. 1760.)

DÉBLAYER, pour répandre, semer.

" J'venons ici *déblayer* la joie, tant j'nous sentons le cœur en garouage. „ (*Les Trois Poissardes buvant à la santé du Tiers-État*, p. 1, s. d. (1789.)

DÉBROUILLER, pour faire la distinction.

" On l'appelle Jacques Charles pour le *débrouiller* d'avec le parrain à Barthelmy l'trépassé qu'est d'sa même vacation. „ (*Le Paquet de mouchoirs*, p. 30. 1750.)

DÉFINITION, pour fin; préparation ou achévement de préparatifs.

" Je n'attends que la *définition* pour t'accommoder en enfant de bonne maison. „ (*Les Écosseuses*, p. 123. 1739.)

" Pour... que j'fasse parler ma mère à vote mère, afin que j'voyons la *définition* de tout ça. „ (Vadé, *Lett. de la Grenouillère*, 20e lettre. 1755.)

" Vous n'feriez pas mal d'aller nous rincer queuques verres, pour attendre la *définition* du dîner. „ (*Cadet Roussel misantrope*, sc. 12. 1799.)

DÉGUENILLER, pour déchirer, réduire en guenilles, mettre en pièces.

" Si l'on nous avoit donné des sabres .... j'aurions *déguenillé* tous ces alfessiers qui nous ont presque mis à l'hôpital. „ (*Les Trois Poissardes buvant à la santé du Tiers-État*, p. 21. s. d. (1789.)

Je ne trouve le mot d'*alfessier* dans aucun dictionnaire, et je n'en devine par l'étymologie. Je dirai seulement que comme cette injure est ici adressée aux nobles, elle pourrait équivaloir à *haut-fessiers*, expression qui, dans la bouche du peuple, de-

vait peindre suffisamment l'idée qu'il se fait des airs hautains des nobles, et la haîne qu'il croit leur devoir.

DÉSACOUPLER, pour détacher, séparer, pris dans leur sens général et sans impliquer l'idée de couple.

" C'n'est qu'un gros paquet d'mouchoirs... Quand chacun aura *désacouplé* le sien, il n'en restera pas si grand chose. „ (*Le Paquet de mouchoirs*, p. 54, 1750.)

DISTILLÉ, pour habile, expert.

" *Distillé* dans la vocation de parlementage. „ (*Le Déjeuner de la Rapée*, p. 13. 1755.)

DISTRACTION, pour extraction.

" De basse *distraction*. (*Amusements à la Grecque*, p. 42. 1764.)

DIX-HUIT, sorte d'habillement qui est au *trente-six*, habillement des dimanches ou de cérémonie, comme la moitié de l'unité est à l'unité.

" Oh! dame, c'est un *dix-huit*, c'tilà; mais qu'importe? Tout sert en ménage. „ (*Le Paquet de mouchoirs*, p. 50. 1750.)

Ce même mot signifie aujourd'hui un soulier ressemelé, c'est-à-dire, qui est deux fois 9 (neuf).

EMBARGO, pour embrouillamini, embarras.

" Mais quel *embargo!* J'm'y perds. „ (*Les Cent écus*, par Guillemain, sc. 18. 1783).

Mais sapristi, jugez d'mon *embargo;*
Depuis ce temps, elle est toujours pompette,
Et chez l'mintzingue (1) ell'croque le magot.

(*Almanach chantant pour 1869*, p. 49. Paris, chez Noblet).

EMOTION, pour motion.

" On nous dit que je n'pouvions aller faire note *émotion*, quand il s'agira de nommer les érecteurs. „ (*Journal des Halles*, n° II, p. 3. 1790).

ENCOLURE, pour enclouure; obstacle, empêchement.

" Pour sçavoir où qu'étoit l'*encolure* de tout cela. „ (*Les Ecosseuses*, p. 19. 1739).

ENGRAINÉ, pour invétéré, profond.

---

(1) Le marchand de vin.

“ Cette passion est si *engrainée* chez eux qu'ils joueriont le cu dans l'eau. „ (*Cahier des plaintes et des doléances des dames de la halle*, etc., p. 17. 1789).

ENGRAINER, pour réussir, faire son chemin, se bien établir dans la faveur de quelqu'un.

Partant, qui veut bian *engrainer*
Près d'elle, à ça dait s'adonner.

(*Sarcelles*, 1re pie, p. 446. 1733).

ENVOLER, pour emporter, enlever.

“ Le vent va l'*envoler*. „ (Vadé, *Bouquets poissards*, IVe bouquet, 1755).

“ Il va *envoler* ta perruque. „ (*Amusements à la grecque*, p. 25. 1764).

ECRITOIRE, pour écriture.

“ Ecrivez, M., que son fruit m'appartient. Pardi, je vous ai donné la pièce, vous me devez l'écriture....

MADAME ROGNON.

“ Commère Cotteret, qu'allons-nous devenir avec st'*écritoire?* „ (*Les Ecosseuses*, p. 123 et 129. 1739).

ÉRECTION, pour élection.

“ J'n'ons pas manqué l'*érection* d'l'ami Bailly. „ (*Journal de la Rapée*, n° III, p. 5. 1790.)

ÉRECTEUR, pour électeur.

Voyez *Émotion*.

FAGOTTER (se), pour se moquer.

. . . . vous vous *fagottez*
Du monde, ou le guiable s'en pende!

(*Sarcelles*, 1re pie, p. 313. 1740.)

Ce mot se trouve également et avec le même sens dans la *Conférence de Janot et Piarot Doucet*, p. 7 (1660).

FLEURET, pour clerc de procureur.

“ Combien ne voyons-nous pas de petits *fleurets* ... qui alliont nu-pieds, acheter une boutique de procureux à crédit? „ (*Cahier des plaintes et doléances des dames de la halle*, p. 43. 1789.)

GRAILLON, pour une brochure, un livre imprimé sur mauvais papier, avec de mauvais caractères, de la mauvaise encre et, au figuré, dans une mauvaise intention; vieux chiffons, vieilles loques.

Ce coup donc par biaucoup subtil...
C'est d'avoüar dans Paris semé
Un çartain *graillon* imprimé...
Qui vous traite de séduiseur.

(*Sarcelles*, 2e p^ie, p. 37. 1748.)

" Apprenez que je vous vaux bien, quoique je ne sois que chiffonnière, et je ne vois pas qu'il y ait un plus grand relief à vendre des *graillons* (elle parle à une tripière) que d'en ramasser. „ (*Le Procès du chat*, par Taconnet, sc. 4. 1767.)

Grain, pour pièce de monnaie.

" J'vous laissons maître d'nous servir comme bon vous semblera, jusqu'à la définition (voy. ce mot) de c'*grain* d'six balles (1) que j'vous baillons en avance. „ (*Le Galant savetier*, par Saint-Firmin, sc. 9. 1802).

Graisse, pour forte réprimande.

" 1° Lettre du général la Pique... 2° Grande motion du général Lafayette... 3° Manigance des mouchards d'Orléans. 4° *Graisse* donnée à Marat. „ (*Journal des Halles*, s. d. (1790); sommaire.

C'est ce qu'on appelle populairement aujourd'hui *savon*.

Incarcérer, pour insérer.

" Ça mérite d'être *incarcéré* dans le journal. „ (*Les Marchandes de la halle*, par Demautort, sc. 18. 1794.)

Inférieur, pour indifférent, égal.

" Ça m'est *inférieur*. „ (*Cadet Roussel misantrope*, sc. 22. 1799.)

Ingrédient, pour moyen, procédé.

" On trouvera l'*ingrédient* d'avoir autant d'argent que celui que donne la ferme. „ (*Cahier des plaintes et doléances des dames de la halle*, p. 13. 1789.)

Inventaire, pour éventaire.

Après Vadé et toute son école qui ont fait de ce mot un usage immodéré, toutes les pièces de théâtre des boulevards sous la République, l'Empire et la Restauration l'ont employé Il n'est pas encore tombé en désuétude.

Lavande, pour lavage.

---

(1) Francs.

Il ne fait que nous lantarner,
Et c'est ly qui nous fait donner
Toutes ces *lavandes* de tête.

(*Les Très-humbles et tres-respectueuses Remontrances des habitants de Sarcelles au roy,* p. 57. 1733.)

LAVASSE, pour pluie subite et torrentielle.

« Comme il est ordinaire, quand il arrive quelque orage ou *lavasse,* que ceux qui sont à la campagne, cherchent l'abri de quelque arbre. „ (*Lettre du père Michel, religieux hermite... à Mgr. le duc d'Angoulesme,* p. 266. 1649.)

LUNETTES, pour yeux.

Samson en perdit ses *lunettes.*

(Villon, *le Grand Testament; Double ballade* (vers 1461.) Shakespeare, dans *King Henry V;* Act. II, sc. 3, se sert du mot *crystals* pour exprimer le même nom.

MENU, pour plaisir.

" Cette graine-là, drès qu'elle est devenue drue, se donne du *menu* aux dépens des pauvres pères et mères. „ (*Les Ecosseuses,* p. 10. 1739.

Très-bian du *menu* se donnit,
Et par trop longtemps s'amusit.

(*Sarcelles,* 1re pie. p. 127. 1732.)

MITRAILLE, pour les évêques ou porte-mitres.

C'n'est pas dans les pus p'tit'gens.
Qu'est la pus grande canaille,
C'est dans ces chiens d'parlemens,
Dans c'te noblesse et c'te *mitraille.*

(*Motion des harangères de la halle,* 3e couplet. s. d.), (1789.)

L'un a mis en feu la *mitraille,*
L'autre tourmente la pratraille.

(*Compliment inespéré des Sarcellois à M. de Vintimille,* p. 9. 1733.)

MOULE, pour type, au figuré; caractère d'imprimerie.

" Parle donc, biau *moule.* (*Le Déjeuner des halles*, p. 14. 1761.)

" Igna ... un çartain *mouleux* qui a une grande envie de nous *remoûler* et de nous faire bian plus biaux que je n'étions; il veut nous tailler de biau papier, de biaux *moûles* et tout ce qui s'en suit. „ (*Sarcelles,* 1re pie. p. 3. 1730.)

MOULER, pour imprimer.

" Dame, pourtan cé guiébe de Paririan avan *moulé* tout nout proupou. „ *(Conférence III,* p. 6. 1649.)

MOULEUR ou MOULEUX, pour imprimeur.

Voyez *Moule.*

ŒUILLET, pour coup sur l'œil.

Quoi! j'nous voyons rompre en visière
Par un si vilain Pas-trop-net,
Et je n'l'y barrons (baillerons) pas l'*œuillet!*

(Madame Engueule, Prologue. 1754.)

PARAPHRASER, pour paraffer.

Voyez *Circonférence.*

PARLEMENT, pour langage, conversation, colloque.

" Comme j'avions entendu le commencement de leux *parlement.* „ *(Journal de la Rapée,* nº III, p. 4. 1790; et aussi *Les Trois Poissardes buvant,* etc. p. 3. 1789.)

PARLEMENTER, pour parler.

" Note père... vous ira *parlementer* pour moi. „ *(Le Poissardiana,* p. 13. 1756.)

PATIRA, pour souffre-douleur, victime.

" Quand vous tourmentez les riches, ce sont les pauvres bougres d'ouvriers et les petites gens qui finissent par être le *patira.* „ *(La Guinguette patriotique,* p. 3. 1790.)

PERSONNALISER, pour nommer les personnes.

" Si j'voulions *personnaliser,* j'pourrions en désigner plus de cinquante. „ *(Cahier des plaintes et doléances des dames de la halle,* p. 16. 1789.)

PIPER, pour faire une confidence, siffler a l'oreille. On dit *piper* ou *siffler* les oiseaux pour les rendre attentifs.

" All' vous a fait c't'équippée-là de s'marier, sans m'en *piper* tant seulement un petit mot. „ *(Grand Jugement de la mère Duchesne,* p. 5. 1790.)

PLAINDRE, v. a. pour marchander quelque chose à quelqu'un, en être avare. Ce mot, pris dans ce sens et très-français d'ailleurs, a vieilli.

. . . . Varse tout plein;
Il me semble que tu nous le *plain.*

(Vadé, *La Pipe cassée,* ch. II. 1755).

Plumes, pour flegmes, pituite.

" Y li a fallu à cause de ça appliquer des mouches catoliques (cantarides) pour li faire jeter quantité de *plumes*. „ (*Le Goûter des Porcherons*, p. 30. 1755; *Riche-en-gueule*, p. 151, 152. 1821).

Plumet.

On appelait de ce nom certains auxiliaires ou domestiques des porteurs de grain, à la halle aux grains. Comme outre le salaire qu'ils recevaient de leurs maîtres, ils commettaient plusieurs exactions au détriment des acheteurs, et volaient même du grain, une ordonnance de police du Châtelet, en date du 23 novembre 1546, défendit : " à toutes personnes „ de eux dire, porter ne nommer *plumets*, et soit le nom de „ *plumet* du tout estainct et aboli. „ (Voyez *Le Traité de la police*, par Delamarre, livre V, titre XII, ch. 14). Le passage suivant indique qu'il y avait aussi des *plumets* pour le charbon.

" Or, comme cette damoiselle faisoit la belle, ne voulant pas estre présente au mesurage, craignant de gaster son teint, elle en pria le secrétaire du logis... Elle lui avoit dit... qu'estant accoustumé à l'encre qui est de la couleur du charbon, et à la plume, il feroit dignement la charge de *plumet*. (*Les Maistres d'hostel aux halles*, p. 47. Paris, 1670.

Questionnaire, pour questionneuse.

" Qui m'a donné ste *questionnaire*-là? Faut-il pas lui rendre des comptes? „ (*L'Amant de retour*, par Guillemain, sc. 3. 1780).

Rafiner, pour adoucir.

" Oh! oh! al *rafine* sa voix. „ (*Oui ou Non*, par Dorvigny, sc. 11. 1780).

Ramponeau, pour ivre, soûl.

" Mais il n'est pas si *ramponeau* que je le croyais. „ (*Le Mariage de Janot*, par Guillemain, sc. 2. 1780).

Tout le monde comprend cette métonymie et en sent la force. Ramponeau tenait son cabaret aux Porcherons, à l'enseigne du *Tambour royal*.

Rayon, pour coup de poing sur l'œil.

" Retire-toi, ou j'te donnerons un *rayon* sus l'œil. „ (*Les Spiritueux rébus de Margot la mal peignée*, p. 110, dans les *Œuvres poissardes* de Vadé et de L'Ecluse, de l'imprimerie de Didot jeune, 1796, in-18).

RESPIRS, pour soupirs.

" De gros *respirs* pour l'amour d'elle. „ (*La Petite Nanette,* par le Cousin Jacques, sc. 1, act. I. 1796).

RESPIRATIONS. Même signification.

" J'pense à vous.... et quand j'suis couché, j'vous lâche d'grosses *respirations*, comme si on m'avoit fiché l'tour. „ (Vadé, *Lettr. de la Grenouillère*, 16e lettre. 1755.)

RISÉE, pour chose risible.

" J'dirois ben tout comme ly des *risées*; mais d'abord que j'suis près d'vous... j'ai l'esprit, sus vote respect, comme une bête. „ (*Id.*, ib. 18e lettre.)

ROC, pour sévère, dur.

" Vous êtes bien *roc*, vous... Laissez parler M. le curé; il est plus doux que vous. „ (*Grand Jugement de la mère Duchesne,* p. 21. 1790.)

ROULETTES, pour écus.

" Si queuque chien vient vous engueuser avec ses *roulettes*, j'prendrons les *roulettes* et l'engueuseux. „ (*Journal de la Rapée,* n° III, p. 2. 1790.)

SANGSURER, pour tirer le sang; au figuré, tirer de l'argent de quelqu'un jusqu'à épuisement complet.

" Il est pus heureux d'avoir affaire à eux qu'à tous ces milliers de meurt-de-faim qui le *sangsuront* jusqu'à la moëlle des os. „ (*Le Drapeau rouge,* p. 28. 1790.)

SAVONNETTE, soufflet, coup, voie de fait quelconque.

" Tire-toi d'là, ou j'te baille une *savonnette*. „ (*Jacquot et Collas, duellistes,* par L. R. Dancourt, sc. 2. 1781.)

SEMBLANT, pour feinte, grimaces.

Pour tout d'bon je n'peux ly rendre
C'que mon *semblant* y a z'ôté.

(Vadé, *Jérôme et Fanchonnette,* sc. 14. 1755.)

Ses beaux yeux devenont blancs;
V'là comme tu fais des *semblans*
Quand ton croc veut que tu partage
Avec li ton vilain gagnage.

(Id. *La Pipe cassée,* ch. II. 1755.)

SENSATION, pour sentiment, opinion.

" Comment pouvez-vous parler comme ça? Est-ce qu'on doit

changer de *sensation!* „ *(L'Œil s'ouvre, gare la bombe!* p. 12. Septembre 1791.)

SENSUEL, pour sensible.

“ La pauvre femme!... elle est ben *sensuelle;* elle a bon cœur. „ (*Oui ou non,* par Dorvigny, sc. 8. 1780).

SPIRITUEUX, pour spirituels.

Voy. *Rayon,* au titre de l'écrit indiqué.

SERVIETTE, pour bâton.

“ Le commissaire l'a déjà menacé pour m'avoir donné des coups de *serviette.* „ *(Il y a remède à tout*, par Pompigny, sc. 9. 1783.)

SUÇONS, pour coups de poing qui laissent des noirs.

“ J'l'y sarvons queutes (quelques) *suçons* sus la gueule. „ *(Mad. Engueule,* sc. 8. 1754.)

TANDIS QUE, pour tant que.

Je n'en vianrons jamais à bout
Tandis que l'ancian Evangile...
En son enquier demeurera.

(Sarcelles, 1re pie, p. 434. 1733.)

TAPETTE, pour petite tape.

“ Tu as eu la *tapette* et le baudru; j't'avons vu faire la procession dans la ville derrière le confessionnal à deux roues à Charlot Cassebras (la charrette du bourreau), qui t'a marquée à l'épaule au poinçon de Paris. „ *(Le Déjeuner de la Rapée,* p. 7, 17. vers 1750.)

En d'autres termes: tu as été fouettée, marquée. Je trouve cette même locution employée dans la préface du *Paquet de mouchoirs.* La tapette était la *marque*, ainsi appelée, parce qu'en l'appliquant, le bourreau donnait une petite tape sur l'épaule du patient. Le *baudru* était le fouet. C'était une lanière de cuir, ou peut-être plusieurs lanières réunies. On appelait *baudroyeur,* celui qui préparait le cuir pour des ouvrages de ce genre.

TARGUER (se), pour se carrer, se pavaner.

“ Aussi fiers que des marguilliers, quand ils se *targuent* dans le ban d'œuvre. „ *(Cahier des plaintes et doléances des dames de la halle,* p. 17. 1789.)

TORCHE, pour table ou repas; coup.

“ T'y trouverois belle mine et bonne *torche*; on nous attend. „ *Le Paquet de mouchoirs*, p. 34. 1750.)

Ce mot, dans le sens de coup, est du patois champenois.

Si je ne craignois d'avoir la *torche*
Je vous dirois quelque finesse.

(*Farce du Badin*, dans *Ancien Théâtre Franç.*, éd. Jannet, T. I, p. 276.

Se plus le dis, vieille damnée,
Tu pourras bien avoir la *torche*.

(*Moralité d'un Empereur*, ib. T. III, p. 148. 16e siècle.)

D'où l'expression moderne *torcher*, se *torcher*.

Touche, pour douche ou large immersion de vin dans l'estomac; coup; air, allure.

“ C'est un ivrogne... Comme y dort!... Sarpegué, queu bonne *touche* qu'il a pris là! „ (*Jacquot et Collas, duellistes*, par L. R. Dancourt, sc. 12. 1781.)

Au moins y a-t'il point de fraude?
Je crains la *touche*, sur mon âme!

(*Farce de frère Guillebert*, dans *Ancien théâtre français*, éd. Jannet, T. I, p. 314. 16me siècle.)

Qui j'suis? J'ai pas besoin d'vous l'dire;
Ma *touch'*, mon air doivent vous suffire.

(*Almanach chantant pour 1868*, p. 44. Paris, Librairie centrale.

Tournée, pour volée de coups.

“ Y vouliont ly f..... une *tournée*. „ (*Journal de la Rapée*, n° V, p. 3. 1790.)

Triaille, pour tirage.

“ Après avoir fait la *triaille* de cette fourmilière de livres. „ (*Cahier des plaintes et doléances des dames de la halle*, p. 4. 1789.

Tricotter, pour manigancer, tripotter; rosser; soigner, médiciner, purger.

Encore un coup si le Saint Père.
Tricotte tout ce biau mystère.
C'est un à scavoüar.

(*Sarcelles*, 1re pie, p. 41. 1730.)

“ Quoique j'soyons femme... y en a pus de quate là d'dans que j'seriont en état d'vous *tricotter* sans aiguille, et d'la belle magnière. „ (*Le Drapeau rouge*, p. 19. 1790.)

Le boutons qu'on y voit d'un et d'autre côté.
Font voir qu'il a besoin d'être encor *tricotté*.
(*Riche-en-gueule*, p. 95, 1821.)

Tripettes, pour seins rares et mous.

" Elle se met les biaux dimanches en mantelet pour cacher ses *tripettes*. „ (*Le Poissardiana*, p. 30. 1756.)

Vacation, pour état, profession.

Voyez *Débrouiller*.

Vacation, pour vocation.

" Quand j'vous d'mande si vous voulez que l'saquerment n'fasse d'nous deux qu'une jointure, vous m'dites qu'vous n'vous sentez pas d'*vacation* pour la chose. „ (Vadé, *Lettres de la Grenouil.* 22e lettre. 1755.)

Vitraux, pour lunettes.

" Laisse donc c'te tête d'caniche.. avec ses *vitraux* pour n'être pas r'connu. „ (*Riche-en-gueule*, p. 31. 1821.)

Vision, pour manière de voir.

" Pour n'avoir pas le même *vision*, faut'y s'manger? (*Le Falot du peuple* ou *Entretien de madame Saumon*, etc. p. 1, s.d. (1793.)

Charles Nisard.

COMPTES RENDUS.

Les **Fables** *de* REMACLE MARÉCHAL, *ancien appariteur de l'université de Liége; édition posthume soigneusement revue, augmentée de 26 fables inédites et précédée* 1° *d'une notice* 2° *d'une appréciation du talent littéraire de Maréchal, par* M. A. PICARD, *conseiller à la cour d'appel de Liége.* Liége, imp. de Léon de Thier, 1872. joli in-12. de 246 p. Prix : 3 fr.

Il y a des gens qui ne comprennent pas qu'on puisse encore écrire des fables après l'incomparable La Fontaine. Et pourquoi cela ne serait-il pas? Brise-t-on la coupe du festin après que le roi y a bu? Non, elle peut servir encore à de plus humbles; et si alors le vin n'est plus toujours des premiers crus, il peut être néanmoins de nature à flatter le palais des plus délicats. Maréchal — et tous ceux qui l'ont connu diront volontiers avec nous le *bonhomme* Maréchal — a trouvé dans la fable la forme littéraire la mieux appropriée au genre de son esprit, sagace et observateur avant tout, et il l'a adoptée sans se préoccuper de ce qu'on en pourrait penser.

Moi, je ne pense à rien lorsque je fais des vers
Sous ce feuillage obscur, loin de la grande route,
Insoucieux et gai comme l'oiseau des champs,
Je fredonne en paix quelques chants,
Sans regarder si l'on m'écoute.

PROLOGUE.

Ceux qui se donneront la peine de lire ses fables en seront récompensés par le plaisir qu'ils y trouveront, et si le lecteur est jeune, il pourra s'instruire sans danger aucun, car la Muse de Maréchal est chaste et honnête. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici l'appréciation qu'a donnée du fabuliste l'éminent professeur de la Faculté des Lettres, M. Le Roy, dans la notice biographique qui est en tête du volume.

“ Maréchal fabuliste est *lui*, bien lui, exempt de préjugés d'école : „ il ne se préoccupe pas de savoir si la critique le toisera d'après „ l'étalon de La Fontaine; il ne s'inquiète guère de rechercher si les „ sujets qu'il choisit ont déjà été traités par d'autres : pour le dire „ en passant, c'est ce qui ne lui est presque jamais arrivé. Il dit ce „ qu'il voit, ce qu'il sent, comme il le voit et comme il le sent. Il chante „ parce que sa nature le veut ainsi, sans préméditation, et quand il ne

„ chante pas, il pense; c'est un philosophe croyant et espérant, tantôt „ recueilli, tantôt expansif, jamais froid, jamais égoïste, et dont le bon „ sourire, même lorsque la pointe de malice s'y dissimule à peine, vous „ réchauffe le cœur. Il vous entretient de choses bien ordinaires, à „ l'instar de Socrate: à vous de deviner où il veut en venir. Mais quoi! „ n'est-ce pas vous-même que le madré met tout d'un coup sur la „ sellette! Vous n'en conviendrez pas, mais dorénavant vous ferez en „ sorte qu'on ne le soupçonne plus. Allons, la cause est gagnée.

„ Que de leçons indirectes et ingénieuses, que d'observations piquan- „ tes! N'en déplaise à la milice citoyenne, la fable I du livre I justifie „ très-bien le budget de la guerre. Les hobereaux entichés d'eux-mêmes „ liront avec dépit *Narcisse, le Papillon et la Rose* (IV, 18); aucun „ membre d'une société savante, en revanche, ne voudra s'appliquer la „ moralité du *Gâteau de miel* (III, 7), uniquement adressée à ceux

„ Qui, se piquant d'avoir goût fin, savoir profond,
„ De rien faire se dispensent,
„ Pour s'attrouper et dire à qui mieux ce qu'ils pensent
„ De ce que les autres font!

„ *L'Ane décoré d'un bouquet* (III, 13), assurément, ne s'adresse qu'aux „ ânes, mais quant à *la Ruche et l'Abeille* (III, 10), chacun devinera „ l'énigme (1). Je ne résisterai pas au plaisir de citer tout entière la fable „ 17 du livre IV:

„ Voyez donc! admirez! que je suis grand! disait
„ *Macamac,* fou paisible habitant ma commune;
„ Et tout fier il se redressait....
„ D'après son ombre il s'avisait
„ De juger de sa taille un soir, au clair de lune!
„ Ainsi que mon pauvre rêveur
„ Que de gens, pour l'esprit de taille si petite,
„ Vont si fiers, se croyant des géants de mérite,
„ Sitôt que luit sur eux l'astre de la faveur!

„ Le chapitre des vanités est naturellement le plus long; aussi bien, „ c'est le chapitre inépuisable. *Mademoiselle* est très-fière de s'enten- „ dre appeler *Madame,* et *Madame* se rengorge quand on l'appelle *Made-* „ *moiselle;* la cloche de la tour prend en pitié la sonnette de l'autel, „ oubliant qu'elle-même, au lieu de retentir pour Dieu seul, est tour à „ tour l'écho du triomphe passager de tous les partis; le cerf-volant, „ du haut des airs, dédaigne la ficelle qui l'a fait monter: elle casse,

(1) Cette fable est imitée de Gellert.

„ et son sort est celui de l'arbuste qui a pris racine dans les crevasses du „ donjon sourcilleux, et qui apostrophe de sa hauteur les arbres de la „ prairie, quand soudain la ruine s'écroule. Combien peu se disent: „ plutôt être que paraître! Il est vrai qu'aujourd'hui comme jadis, c'est „ le caillou le plus rond qui fait aisément du chemin (IV, 4), et qu'on „ ne fait nulle difficulté de sauter sur le dos des autres, quand on trouve „ toutes les places prises (III, 3). Insensés! pressés d'arriver, comme si „ le dernier terme de tant d'efforts n'était pas le sépulcre! Jouissez „ des dons que le Ciel vous a départis, mais sans vous attacher à ce „ qui demain ne sera plus. Soyez bons, aimants, serviables, et n'attachez „ de prix qu'à la sérénité de l'âme, résultant de l'accomplissement du „ devoir. Cette saine morale se retrouve à chaque page du livre, sous „ les formes les plus variées et les plus attrayantes. Je citerai *l'Enfant* „ *et le Remorqueur* (I, 3); *le Verglas* (I, 5), leçon de prudence; *Néricault* „ (I, 6); les *Pots à feu* (II, 8); *la Vapeur et le Feu* (II, 10); *le Chien de* „ *l'aveugle* (II, 20); *les Deux Puces* (IV, 2); il faudrait tout citer. Parfois „ l'auteur se déride; parfois l'on sent aussi, par exemple en lisant *les* „ *grands Ivrognes et les petits* (II, 9), qu'il est bien empêché de ne pas „ faire claquer bien fort, le fouet de la satire; mais il se contient: le „ vieil adage: *Plus fait douceur que violence,* lui est toujours présent „ à l'esprit. Quelques fables ont une portée politique ou plutôt sociale: „ dans les *Pavés* (III, 17), il attaque les folies démagogiques; mais il est „ passionné pour la liberté, *qui fait tout fleurir,* pour l'égalité, pour la „ dignité humaine; il stigmatise *l'opulence stérile pour les malheureux,* „ et ne manque pas de rappeler que, *quand deux pauvres s'entr'aident,* „ *Dieu rit;* il veut que l'on se contente de peu, et il ajoute que *la bonne* „ *volonté nous manque plus souvent que la force.* Quand il touche aux „ grands problèmes du siècle, on ne se méprend pas sur ses sympathies: „ elles sont pour les *misérables;* je n'en veux pour preuve que la belle „ fable: *l'Eau et le Feu* (I, 16), où il les appelle des martyrs. Mais ne „ croyez pas qu'il les épargne, ni qu'il perde la moindre occasion de leur „ recommander le travail et la patience. Il sait prendre tous les tons; „ parfois même il *s'enlève* à des hauteurs qu'on croirait inaccessibles à „ l'apologue. Un vrai poète, en un mot, non pas de ceux qui vous sédui- „ sent par la musique de la phrase, mais de ceux qui vous empoignent à „ force de bon sens et vous font comprendre le mot du divin Platon, „ que *le beau n'est que la splendeur du vrai.* „

Le Congrès de Spa. *Nouveaux voyages et aventures de* M. ALFRED NICOLAS *au royaume de Belgique,* par Justin***. Liége, P. Renard, éditeur, ouvrage en 5 volumes.

Justin est un homme de connaissances profondes autant que variées: toutes les questions politiques, philosophiques, humanitaires, sociales

il les a méditées, il vous en présente le pour et le contre non à la manière des sophistes mais de façon à vous montrer que ses sympathies sont toujours pour ce qui est juste, honnête et bon; les dangers que les passions, difficilement contenues, de certaine classe, font courir à la société, il les a signalés longtemps avant leur irruption. Les beaux-arts comme tout ce qui élève l'âme, trouvent en Justin un chaleureux admirateur, mais sa critique fine s'attaque à tout ce qui s'abrite de faux, en notre pays, sous ce nom. Il aime tout ce qui a honoré les siècles passés, conserverait volontiers de ces siècles ce qui peut être utile au nôtre, c'est-à-dire ce qui sera éternellement utile à l'homme, et se montre fort défiant de toute innovation hasardeuse, en littérature comme en tout le reste (voir le discours du bourgmestre de Spa).

Les questions générales ne sont pas le seul domaine où il brille, il se meut librement dans le cercle plus restreint des étymologies, et celles qu'il nous offre dans ce charmant voyage d'Alfred Nicolas, sont raisonnables. Dans les questions débattues, rebattues, très battues — comme il dirait lui-même, de l'emplacement des camps romains sur notre territoire belge, il en remontre aux plus savants.

Ce qui indigne Justin c'est que la Belgique n'ait pas de littérature nationale reconnue, c'est-à-dire ayant vogue et crédit auprès du public belge et considération à l'étranger. Il assigne à la presse le rôle qu'elle devrait jouer sous ce rapport, et blâme avec beaucoup d'humour ce qu'elle fait de ce rôle; il signale l'indifférence sinon l'hostilité des écrivains belges les uns envers les autres, reproche qu'on ne pourra guère lui faire à lui-même.

Il défie les Français de trouver mauvais que notre littérature ait un goût de terroir, il entend par là un caractère propre et de l'originalité; étendant même ce principe à l'agriculture il nous met en garde contre le croisement de nos bonnes races avec celles de l'étranger.

Les personnages qu'il charge de reproduire ses idées, sont vivants : c'est Alfred Nicolas, espèce de Don Quichotte de la wallonnade (poëme destiné à chanter tout ce qui a un caractère national ou local, ayant le sus-dit goût de terroir et servi par des rimes suffisantes d'ordinaire, ce qui ne suffit peut être pas dans un siècle où l'on aime tout ce qui est riche); c'est Gaspard, son fidèle secrétaire, maître d'école ayant toutes les ambitions mais surtout celle de devenir père, c'est enfin M. Léon, l'historien académicien. Quant à Pétronille et Bastogne, ce sont deux modèles, l'un portant l'autre, de santé et de force. Bastogne est un type du cheval ardennais pur sang et Pétronille bonne fille wallonne est l'épouse de Gaspard. Ils vont tous les cinq au congrès poétique de Spa, Alfred Nicolas pour remporter la couronne d'or et de chêne, M. Léon pour y chercher femme, Gaspard et Pétronille pour essayer les vertus miraculeuses du pied de St. Remacle et Bastogne, apparemment parcequ'on l'oblige à y aller. C'est plaisir de voyager avec eux, ils connaissent parfaitement les localités qu'ils traversent, et ont pour chacune d'elles une étymologie, une

wallonnade, une légende ou une chanson : Voici Tilf, Embourg, puis Chaudfontaine, Franchimont, enfin Spa. En chemin l'amour se met de la partie ; il frappe d'abord le cœur d'Alfred Nicolas, au moulin de Chaudfontaine, mais la gentille Titine pour qui il brûle, périt dans les flots : lamentable histoire ; l'historien M. Léon en tient à son tour pour la belle Octavie, se mariera-t-il ? Gaspard sera-t-il député ou restera-t-il simple secrétaire ? Alfred Nicolas remportera-t-il la palme de la poésie ? Toutes questions qui ne peuvent raisonnablement se résoudre avant ces autres : Quelle est la femme la meilleure ? Quels sont les moyens les plus efficaces pour arriver à la représentation nationale ? Qu'est-ce que la représentation nationale ? Que devrait-elle être ? Et la Presse ? Qu'est-elle ? Que lui manque-t-il ? etc. etc. ? Vous voyez d'ici quels desseins riches et variés peut broder sur ce simple canevas un homme de science et d'expérience, de lecture et de méditation comme Justin.

E pur si muove. Oui Justin a foi en la littérature nationale, il énumère ses droits et ses titres à l'existence, il fait défiler au congrès de Spa ou place en vedette en tête des chapitres tous ceux qui, chez nous, ont brillé dans la prose ou dans la poésie, s'efforçant de n'oublier personne de cette race irritable. Lui-même n'atteste-il pas la vitalité de cette littérature en nous donnant dans ces cinq volumes qui composent les aventures et voyages de M. Alfred Nicolas au royaume de Belgique, un livre nourri d'idées, d'une lecture agréable et entraînante et qui mériterait certainement de passer.... à sa deuxième édition. Il serait à sa dixième s'il était signé d'un nom Parisien. Mais l'auteur est Belge. C'est drôle mais c'est ainsi.

D. KEIFFER.

Éléments de Thermodynamique *par* J. MOUTIER, *ancien élève de l'École Polytechnique, Professeur au collège Stanislas,* in-18. Paris, Gauthier-Villars, 1872. Prix : fr. 2-50.

L'Auteur s'est proposé de rendre facilement accessibles aux personnes qui veulent aborder l'étude de la Thermodynamique les principes d'une science qui intéresse à la fois l'étude des phénomènes naturels et l'art de l'Ingénieur. Toute hypothèse sur la nature de la chaleur a été soigneusement écartée, de manière à présenter uniquement au lecteur la partie de la science de la chaleur qui offre aujourd'hui le même degré de certitude que la mécanique rationnelle. Les ouvrages les plus récents sur la Thermodynamique, les mémoires originaux publiés en France et à l'étranger ont été consultés et mis à profit pour la rédaction de cet ouvrage, qui, sous une forme élémentaire, offre l'exposition complète de l'ensemble des connaissances acquises dans cette partie de la science.

Sur la force de la Poudre *et des matières explosives par* M. Berthelot, *Professeur au collége de France.* Deuxième Édition. in-18. Paris, Gauthier-Villars 1872. Prix fr. 3-50.

L'Auteur explique dans une préface comment pendant la crise suprême que vient de traverser la France il a dû s'occuper de la fabrication des canons, des poudres de guerre et des matières explosives. Le fruit de ses réflexions et de ses recherches a déjà été consigné dans divers mémoires et publications séparés. Aujourd'hui il réunit tous ses travaux en un charmant petit volume afin de les mettre à la portée du plus grand nombre.

Les questions qu'il traite sont : 1° L'étude du salpètre ou azotate de potasse, principe fondamental des poudres de guerre : son extraction, sa formation naturelle ou artificielle sont traitées dans autant d'articles séparés ; 2° L'étude des poudres qui résultent de l'union du salpètre avec le soufre et le carbone : il s'occupe seulement des réactions développées pendant l'explosion et de l'énergie résultante et il y joint quelques calculs relatifs à la force des mélanges gazeux explosifs ; 3° L'étude de l'acide azotique, au point de vue de la force thermique de ce corps, à partir de ses éléments, et l'évaluation de l'énergie propre qu'il communique aux composés organiques qu'il concourt à former ; 4° L'étude de la force des composés explosifs définis, tels que le chlorure d'azote, la nitroglycérine, la poudre-coton, le picrate de potasse, etc.

Tels sont les quatre chefs sous lesquels l'Auteur a groupé ses recherches sur les matières explosives, recherches qui ne constituent pas, comme il le dit lui-même, un traité méthodique et complet, mais seulement un ensemble des travaux qu'il a exécutés sur la question. Ce qui fait la nouveauté principale de ces travaux, c'est la détermination de l'énergie des matières explosives : énergie qui n'avait été étudiée théoriquement jusqu'ici que pour la poudre de guerre, tandis que le plus grand vague régnait sur les autres substances.

Leçons de Trigonométrie *rectiligne et sphérique par* A. Cambier, *professeur de mathématiques supérieures,* vol. in-8° de 136 p. Mons, Hector Manceaux, 1872.

Un traité de trigonométrie doit remplir plusieurs conditions : d'abord il doit satisfaire aux exigences de la science elle-même par l'ensemble du plan et la précision des détails, ensuite il doit préparer les candidats à toutes les épreuves des examens, et enfin il doit guider le calculateur dans les opérations et les nombreux calculs que cette science comporte. Toutes ces conditions sont remplies dans l'ouvrage de M. Cambier.

Voyons rapidement comment il est composé. Dans les notions préliminaires, l'auteur conserve les définitions ordinaires de *sinus, cosinus,* etc.

puis il montre, après avoir fait voir comment ces lignes varient, que les lignes trigonométriques doivent être considérées comme des rapports et il en conclut immédiatement les propriétés fondamentales du triangle rectangle. Il établit ensuite les relations entre les lignes trigonométriques entre elles; de là résulte un certain nombre d'équations avec lesquelles il est bon de se familiariser, et c'est pour cela que l'auteur les fait suivre de quelques exercices, les uns résolus, les autres posés comme problèmes à résoudre. Vient ensuite la détermination de *sin* $(a \pm b)$ et *cos* $(a \pm b)$ en fonction de *sina*, etc. L'auteur calcule d'abord, par le procédé ordinaire, sin $(a + b)$ et cos $(a + b)$ puis il en déduit sin $(a - b)$ et cos $(a - b)$ par un simple changement de signe et il fait voir que ces dernières relations peuvent être obtenues directement; il montre ensuite que ces différentes formules sont une simple conséquence de cette propriété élémentaire du quadrilatère inscrit : Dans un quadrilatère inscrit le rectrangle des diagonales est égal à la somme des rectangles des côtés opposés. Ces formules sont ensuite établies pour tous les cas qui peuvent se présenter. Ici encore, on les a fait suivre d'un très-grand nombre d'égalités à démontrer; il en est de même de celles relatives à la multiplication et à la division des arcs qui s'en d'éduisent, et de celles qui servent à transformer en produit une somme de sinus ou de cosinus. Beaucoup de ces formules importantes, après avoir été établies analytiquement, sont ensuite démontrées géométriquement.

Ce chapitre se termine par le calcul des lignes trigonométriques. On y trouve le moyen de construire les tables et la manière de s'en servir; les explications ont été données pour les tables à sept décimales de Lalande, que nos élèves ont entre les mains. L'auteur montre sur des exemples nombreux comment on résout les équations trigonométriques et il fait voir ensuite de quelle manière on applique à ces expressions le calcul logarithmique.

Le chapitre II traite de la résolution des triangles. Outre les cas ordinaires, qu'on rencontre partout, l'auteur en considère un grand nombre d'autres analogues à ceux que l'on pose aux examens et aux concours généraux; il fait voir de plus comment les calculs peuvent être simplifiés lorsque certains angles sont très-petits. C'est une lacune qui existe dans beaucoup de traités de trigonométrie.

Le chapitre III, qui termine la trigonométrie rectiligne, a été réservé aux applications. Les exemples sont très-nombreux et bien choisis Ils se rapportent soit au calcul algébrique, soit au calcul numérique; tantôt les calculs sont développés, et tantôt ils sont abandonnés au lecteur. Nous signalerons surtout plusieurs problèmes sur les quadritatères et sur les maxima et minima.

La seconde partie comprend la *trigonométrie sphérique*. L'auteur n'a pas voulu, comme l'a fait Lagrange, faire dépendre ses formules d'une formule fondamentale. Il établit d'abord les relations qui existent entre les éléments d'un triangle rectangle, puis, après avoir montré comment

ces formules permettent de déterminer les éléments inconnus d'un triangle rectangle, il passe au cas des triangles quelconques. Les formules obtenues précédemment lui permettent de démontrer très-simplement la proportionnalité entres les sinus des angles et les sinus des côtés opposés, ainsi que la formule fondamentale de Lagrange. Il fait voir ensuite comment cette proportionnalité peut être tirée de cette dernière formule et il obtient en passant, les valeurs de sin $^1/_2$ A, cos $^1/_2$ A, tg $^1/_2$ A. Cette dernière est de plus démontrée géométriquement. Les analogies de *Néper* ont été obtenues au moyen des formules de *Delambre* démontrées directement. L'une des analogies de Néper est ensuite démontrée géométriquement et l'auteur propose aux éléves de démontrer de la même manière, les trois autres. Toutes les formules relatives à la résolution des triangles ayant été données dans ce §, le suivant, consacré à la résolution des triangles sphériques quelconques, a pu être raccourci. On y trouve quelques calculs numériques et la discussion des cas douteux laquelle ne laisse rien à désirer.

Le chapitre III contient les applications et divers théorèmes. Ce chapitre, en vingt-quatre pages, est très-bien fait et très-complet ; nous ne craignons qu'une chose, c'est qu'il ne paraisse trop long aux élèves qui ont l'habitude de compter les pages qu'il leur reste à apprendre. Quant aux professeurs ils y trouveront des théorèmes très-intéressants.

Ce livre renferme un appendice. On y trouve le développement de $\sin x$ et de $\cos x$ et la résolution des triangles sphériques dans quelques cas qui se rencontrent en géodésie : par exemple, 1° lorsque deux côtés diffèrent peu de 90°, 2° lorsque les côtés sont très-petits par rapport aux rayons de la sphère ; 3° lorsque deux angles sont très-aigus, etc, enfin une table des matières *très-détaillée* termine l'ouvrage.

D'après cette analyse bien incomplète, on pressent quelle quantité de matériaux renferme ce traité. Ce livre, où certaines matières sont traitées de très-haut, ne serait guère acccessible à un commençant, livré à lui-même. Mais l'intention de l'auteur n'a pas été de composer un traité pour les lecteurs privés du secours d'un maître. Il n'a pas voulu non plus rédiger tout simplement une suite de leçons que le maître n'aurait plus qu'à développer. Son but a été de classer méthodiquement l'ensemble des matières qui font le sujet de l'enseignement, en laissant au professeur le soin de faire un choix convenable, choix qui devra être approprié aux besoins de ses élèves ; à ceux-ci il offre en même temps un résumé substantiel et précis des leçons qu'ils auront suivies.

Nous pensons que l'Auteur a réussi dans son entreprise et nous ne doutons pas que son livre ne soit accueilli avec empressement et par les élèves et par les professeurs.

J. M.

---

1. **Hutt.** *Eine neue Form der elliptischen Kugelcoordinaten. Anwendung derselben auf die Rectification und Quadratur*

der sphärischen Kegelschnitte, 2. *auf die Geometrie und die Kubatur der Wellenoberfläche*. Berlin, 1872. 26 pages in-4°.

2. **August**. *Untersuchungen über das Imaginäre in der Geometrie*. Berlin, 1872. 27 pages in-4°.
3. **Ohrtmann**. *Das Problem der Tautochronen, ein historischer Versuch*. Berlin, 1872. 27 pages in-4°.

Il existe dans les colléges allemands un usage excellent qu'il serait utile peut-être d'introduire en Belgique. A l'occasion de l'une ou l'autre fête scolaire, souvent à l'occasion des examens de sortie des élèves, le directeur publie un rapport détaillé sur l'établissement qu'il dirige, et l'un des professeurs y joint un mémoire sur l'un ou l'autre sujet ayant trait à la science qu'il enseigne. Ces mémoires sont souvent de véritables monographies, et dans ces programmes, comme on les appelle, ont été éclaircis bien des points spéciaux sur lesquels on est forcé de passer dans les grands mémoires académiques. Ces programmes ont une autre utilité : les professeurs des colléges conservent l'habitude des études originales et sont plus portés à se tenir au courant des progrès de leur science, quand ils savent que, quelque jour, ils devront publier un travail sérieux, y ayant rapport.

Les trois mémoires dont nous avons donné le titre ci-dessus, accompagnent respectivement les programmes 1° de l'école industrielle de Friedrich-Werder, 2° de la Friedrichs-Realschule, puis et 3° de la Realschule de l'école préparatoire et l'école d'Élisabeth de Berlin.

Le premier de ces mémoires est subdivisé en quatre paragraphes. Dans le 1er, l'auteur détermine chaque point de l'espace par l'intersection de deux coniques sphériques homofocales, le rayon de la sphère étant la droite qui joint le point considéré à une origine fixe. Dans le second, il applique ces coordonnées sphérico-elliptiques à la rectification de la quadrature des coniques sphériques, et il réduit toutes les intégrales trouvées aux intégrales elliptiques. Dans le troisième, il parvient de la manière la plus simple à montrer la génération de la surface des ondes au moyen de coniques sphériques et quelques autres propriétés de cette remarquable surface. Dans le quatrième et dernier qui est le plus étendu, il trouve le volume compris dans la nappe extérieure et dans la nappe intérieure, et par suite entre les deux nappes. Le résultat ne contient dans ce cas que les intégrales elliptiques des deux premières espèces.

Le travail de M. Ohrtmann est purement historique. L'auteur remarque qu'il manque une bonne histoire des mathématiques ; celles de Käshner et de Montucla ne répondent pas du tout à l'état actuel de la science. Les travaux ultérieurs sont trop souvent rapportés uniquement à des points obscurs de l'histoire des mathématiques anciennes. D'autre part, le bon dictionnaire bibliographique de Paggendorf et le Catalogue de la Société royale de Londres, ne sont pas distribués d'après l'ordre des matières, mais d'après le nom des auteurs. Il convient donc qu'en vue

d'une bonne histoire future des mathématiques, on tâche de faire d'abord de bonnes monographies des principaux problèmes. C'est ce que M. Ohrtmann a tenté avec succès, ce semble, pour *le problème des tautochrones.* L'auteur donne d'abord une courte histoire de la question, puis une exposition détaillée des points fondamentaux des principaux mémoires publiés sur ce célèbre problème; ensuite une notice bibliographique, et enfin une courte biographie des auteurs cités: Abel, d'Alembert, J. Bernoulli, Bertrand, Brieschi, Duhamel, Euler, Fontaine, Hatou de la Goupillière, Herrman, Hoppe, Huygens, Jullieu, Lagrange, Laplace, Meissel, Necker, Newton, Poisson, Puiscux, Schell, Somoff. — Il est à espérer que ce travail consciencieux sera traduit et publié en français ou en italien dans le *Bulletino* du prince Bon Compagni.

Les recherches de M. August sur les imaginaires ont rapport à l'interprétation géométrique de ces expressions singulières. Dans son introduction, l'auteur donne un exemple très-simple d'un problème où une solution imaginaire conduit à un autre problème plus général; où les éléments qui entrent dans cette solution, ont dans le second problème une interprétation réelle. Il fait remarquer ensuite que trop souvent dans les recherches, où ils sont conduits à des expressions imaginaires, les géomètres se contentent de traduire en langage synthétique conventionnel, de purs théorèmes algébriques sur les imaginaires, sans songer qu'une interprétation précise peut fournir souvent de nouvelles vérités géométriques. Toutefois, quelques savants, entre autres Cremona, et R. Sturm, dans ses recherches sur les surfaces du troisième ordre, ont ouvert une nouvelle voie. Les principes fondamentaux sur l'interprétation des imaginaires se trouvent dans les ouvrages si estimés au-delà du Rhin de *Von Staudt: Geometrie der Lage,* et *Beiträgen zur Geometrie der Läge* (Nuremberg, 1847-1860), et aussi dans un mémoire récent de *Smith,* publié dans les *Annali di Matematica* en 1869. Mais ces ouvrages étant d'une lecture difficile à cause de leur brièveté, M. August a jugé bon d'exposer sous la forme la plus simple possible, les principes fondamentaux d'interprétation des expressions imaginaires en géométrie. C'est à quoi est consacré la première section de son travail: l'idée fondamentale est à peu près la même que celle de *Chasles* dans sa *Géométrie supérieure,* ch. V. Dans la seconde section, il donne quelques applications qui ont rapport surtout aux propriétés focales des coniques, et à la génération des surfaces réelles du second degré, sans droites réelles, comme la sphère, l'ellipsoïde, le paraboloïde elliptique au moyen de leurs droites imaginaires. — Une troisième section consacrée aux tangentes, points d'inflexion, etc., paraîtra plus tard.

On voit par cette esquisse, que les mémoires publiés par les professeurs des colléges de Berlin, sont des travaux sérieux et qui font d'autant plus honneur à leurs auteurs, que leurs occupations quotidiennes ne semblent pas devoir leur laisser beaucoup de loisir.

S. M.

BIBLIOGRAPHIE.

PHILOLOGIE CLASSIQUE.

(Suite.)

Les œuvres de *Platon* ont été l'objet des travaux suivants : *Chaignet. La vie et les écrits de Platon*. Paris, 1871, in-12, xi, 556 pp. Prix 5 fr. — *Schanz. Novae commentationes Platonicae*. Würzburg, 1871. in-8°, x, 168 pp. Prix 5 fr. Les premières commentationes ont paru à Würzburg en 1868. — *Hirzel. Ueber das rhetorische und seine Bedeutung bei Plato*. Leipzig, 1871. in-8°, 75 pp., fr. 1-25. — *Ribbing. Ueber Socrates Daimonion und ueber das Verhältniss zwischen den Xenophontischen und den Platonischen Berichten ueber die Persohnlichkeit und die Lehre des Socrates, zugleich eine Darstellung der Hauptpunkte der Socratischen Lehre*. Upsala, 1870. 41, 126 pp. Prix 6 fr.

L'académie de Berlin avait publié de 1831 à 1836 une édition complète des œuvres d'Aristote, en quatre volumes in-quarto. Un cinquième et dernier volume a paru en 1870, comprenant les fragments des livres perdus, un supplément de scolies et un *Index aristotelicus*. Cet index, dû aux soins de M. *H. Bonitz*, a été aussi publié à part, au prix de 32 fr.

La collection des livres découverts à Herculanum s'est enrichie de trois nouveaux fascicules (*Herculanensium voluminum quae supersunt collectio altera* T. VI, fol. Naples 1870). Ils renferment principalement de nouveaux fragments du grand ouvrage d'Epicure περὶ φύσεως, mais tellement lacerés, qu'ils pourront difficilement augmenter nos connaissances de la philosophie de cet auteur ou servir à l'interprétation de Lucrèce. On y trouve en outre des fragments d'un commentaire de Colotus sur l'Euthydème et le Lysis de Platon et des fragments de Philodème sur Epicure.

L'histoire fabuleuse d'Alexandre par le *Pseudo-Callisthenes* n'était connue jusqu'ici que par l'édition de Ch. Müller faisant suite à l'Arrien de Didot. Mais comme les manuscrits de cet

ouvrage donnent presque tous un texte différent, il est intéressant de connaître encore d'autres récensions, et l'on saura gré à *M. H. Meusel* d'avoir publié le texte du manuscrit de Leide. A part les fautes d'orthographe, ce texte nous est donné tel qu'il est, dans le cinquième volume des suppléments aux *Jahrbücher für classische Philologie :* Leipzig 1871. Le prix du tiré à part est de 3 fr. 25.

Les éditeurs de Salluste avaient jadis la coutume de faire suivre le texte de cet auteur des fragments des anciens historiens latins recueillis par Riccobonus, A. Augustinus et Ausonius Popma. Aug. Krause en fit une édition séparée en 1833 et ajouta la biographie de tous les historiens. Mais il procéda à son œuvre avec si peu de critique qu'on reconnut bientôt que le travail était à refaire. Du reste tous ces recueils ne renferment que les historiens du temps de la république, les fragments des nombreux auteurs de l'empire n'ont été rassemblés par personne. *M. Hermann Peter* s'est donc décidé non seulement à rééditer ce qui nous reste des anciens écrivains historiques, mais encore à réunir les fragments épars des historiens postérieurs au siècle d'Auguste. Jusqu'ici nous n'avons encore que la première partie de son œuvre : *Historicorum Romanorum relliquiae. Disposuit recensuit praefatus est Hermannus Peter.* Volumen prius. Lipsiae, 1870. 8: CCCLXVIII, 377 pp. (Prix 21 fr.). Le volume s'ouvre par des prolégomènes traitant des Annales maximi, des archives privées et des différentes périodes de l'historiographie romaine. Vient ensuite un traité fort détaillé sur la vie et les écrits des auteurs. A propos de chaque historien on y examine autant que possible les renseignements que nous possédons sur sa vie, le caractère et le style de ses ouvrages, le degré de croyance qu'il mérite, les sources où il a puisé et les auteurs postérieurs qui l'ont mis à profit. Enfin nous trouvons les fragments mêmes des historiens de la république. Ils ne sont pas plus nombreux que ceux du recueil de Krause, mais ils sont mieux disposés et, ce qui est le point important, le texte en est constitué d'après toutes les règles d'une saine critique et accompagné des variantes des meilleurs manuscrits. Quatre *indices* terminent le volume; le premier contient la liste des auteurs, le second est un tableau chronologique de tous les faits

de l'histoire romaine rapportés dans les fragments, le troisième renferme tous les mots, les noms propres et les *res memorabiles* par ordre alphabétique, dans le quatrième sont énumérés les passages des auteurs d'où les fragments ont été tirés.

M. Ritschl vient de donner une nouvelle édition du *Trinummus* de Plaute : Leipzig 1871 LXIX, 168 pp. in-8°. Prix 5 fr. 90. Les prolégomènes de la première édition ont été laissés de côté, à l'exception des détails qui concernent particulièrement le Trinummus et de l'indication des manuscrits sur lesquels le texte est fondé. Malgré cela l'auteur renvoie fréquemment dans les notes à ces prolégomènes, de manière à rendre nécessaire la possession des deux éditions, chose bien consolante pour ceux qui avaient déjà acquis la première, mais triste pour ceux qui espéraient pouvoir se contenter de la seconde. Une nouvelle collation des principaux manuscrits a permis de corriger en beaucoup d'endroits l'apparat critique, sans que le texte toutefois en ait profité, car dans la collation antérieure on n'avait guère passé que les fautes. Malgré cela le nouveau Plaute de M. Ritschl diffère assez notablement du premier; les idées du célèbre philologue sur plusieurs points de prosodie et de grammaire se sont modifiées dans l'intervalle qui sépare les deux éditions, puis ses études assidues et celles d'autres critiques ont produit mainte heureuse conjecture ou montré qu'il fallait revenir à la leçon traditionnelle.

Malgré le nombre considérable des éditions d'*Horace*, aucun éditeur n'avait réuni jusqu'ici un apparat critique assez complet pour qu'il fût possible de classer les manuscrits d'Horace et de reconnaître la valeur des diverses recensions. Cette lacune vient d'être comblée par MM. *O. Keller* et *A. Holder* dans une édition d'Horace commencée en 1864 et terminée en 1870 (Leipzig, 2 vol. in-8° Prix 21 fr.). Environ trente manuscrits, appartenant pour la plupart à la France, ont été collationnés par eux avec un soin tout particulier, et la comparaison des diverses leçons les a conduits à ce résultat, que les manuscrits d'Horace se divisent en trois classes. Dans la première classe se trouvent le Ms de Paris 7900ᵃ du IXᵉ ou Xᵉ siècle et le Ms de Milan 0.136 copiés d'un même exemplaire, un Ms de Strasbourg du commencement du Xᵉ siècle, une partie du Ms de Munich 14685 du XIᵉ siècle, et le Ms de Paris 7975 également du XIᵉ siècle. Ils viennent d'un archétype altéré par plusieurs

fautes de copistes et par des conjectures inutiles de grammairiens substituant souvent une leçon facile à une autre qu'ils ne comprenaient pas. Les manuscrits de la deuxième classe (le Ms de Berne 363 du IXe siècle, l'autre partie du Ms de Munich, le codex Gothanus du XVe siècle et l'ancien Blandinien connu par la collation imparfaite de Cruquius) découlent de la même source que ceux de la première; leur archétype étant illisible en beaucoup d'endroits, le copiste, homme habile, a substitué à ce qu'il ne pouvait lire, des mots et des tournures de sa façon. Tous les autres manuscrits appartiennent à la troisième classe; provenant d'une source déjà altérée, ils ont subi à travers le moyen âge, des changements encore plus considérables, faits le plus souvent avec une grande légèreté. Dans le choix des leçons MM. Keller et Holder ont admis pour règle de ne jamais quitter le texte des Ms de la première classe, si ce n'est dans les passages où ce texte est contredit par le témoignage unanime des deux autres classes; alors en effet on peut être assuré que la variante a sa source dans une conjecture du grammairien qui a revu l'archétype de la classe. En agissant de la sorte ils ont, pensent-ils, reconstitué le texte de l'archétype d'où découlent tous nos manuscrits, texte remontant au premier siècle après J. C. et assez correct pour qu'on n'ait guère besoin de recourir à la critique conjecturale pour le perfectionner. Horace selon eux nous est parvenu dans un état d'intégrité à peu près complète, et la plupart des conjectures faites sur son texte ne peuvent être considérées que comme des jeux d'esprit ou des moyens d'exercer l'intelligence. C'est à ce titre seulement qu'ils ont admis en notes les conjectures principales des philologues modernes.

M. *Alexander Riese*, vient de publier la traduction latine du roman grec aujourd'hui perdu intitulé *Historia Apollonii regis Tyrii;* cette traduction, comme le langage le démontre, semble avoir été faite par un chrétien au VIIe siècle de notre ère. (Le volume fait partie de la collection Teubner, Leipzig 1871, 67 pp. Prix fr. 1-35).

Peu d'ouvrages ont eu au Moyen Age un retentissement plus considérable et ont fourni plus de sujets à la littérature moderne que le recueil d'historiettes connu sous le nom de *Gesta Romanorum*. Le nombre de ces histoires varie selon les différents manuscrits. M. *Hermann Oesterley*, après une com-

paraison exacte de tous ces Mss, en publie un nouveau texte, dont le premier fascicule a paru à Berlin, en 320 pp. gr. in-8°.

M. *Teubner* a decidé de publier une *Bibliotheca scriptorum latinorum recentioris aetatis.* Le premier volume qui vient de paraître comprend les discours et les préfaces d'*Antoine Muret.* L'honneur d'ouvrir cette bibliothèque revient incontestablement au plus pur et au plus élégant des latinistes, mais il y a déjà tant d'éditions de cet auteur, qu'on se demande s'il était bien nécessaire d'en faire encore une nouvelle.

Le libraire Brockhaus, de Leipzig, annonce la publication séparée des articles concernant la Grèce qui ont paru dans la grande encyclopédie universelle d'Ersch et Gruber. Ils formeront huit volumes, dont les quatre premiers seront consacrés à la Grèce ancienne et comprendront : la géographie par Krause, l'histoire par Hertzberg, la langue et les dialectes par Mullach, la musique, la rhythmique et la métrique par Fortlage et H. Weissenborn, la métrologie par Hultsch, la littérature par Bergk, la religion et la mythologie par Petersen, l'archéologie par Bursian, les antiquités politiques par Brandes, les antiquités privées par Göll et le théâtre par Wieseler.

Il y a quelque temps, la société Jablonowski, de Leipzig, avait mis au concours la question suivante : „ Indiquer d'après les sources tous les lieux de l'antiquité classique, qui ont été le siége d'industries florissantes. „ La question fut résolue par deux mémoires, l'un de M. *Büchsenschütz,* intitulé : *Die Hauptstellen des gewerbfleisses im klassischen Alterthum* (106 pp. in-4°. Prix 4 fr.) L'autre de M. *Blümner,* ayant pour titre : *die gewerbliche Thätigkeit der Völker des klassischen Alterthums* (153 pp. Prix 4 fr.). Le premier prenant pour base de division les différentes industries elles-mêmes, recherche leur origine, leur développement et les endroits où elles ont été particulièrement exercées. Le second a préféré la division géographique et parcourt successivement, au point de vue industriel, les divers pays de l'antiquité classique. Les deux ouvrages traitant de matières encore peu explorées, sont riches en renseignements curieux et nouveaux.

Au premier de ces auteurs on doit un travail analogue plut étendu et fort intéressant. C'est une statistique économique

de la Grèce pendant les périodes de son indépendance nationale. Son ouvrage est intitulé : *Besitz und Erwerb im griechischen Alterthum*. Halle, 614 pp. in-8°. Prix 12 fr. Comme le titre l'indique, il comprend deux parties : dans la première, l'auteur examine la nature de la richesse dans les diverses sortes de propriété chez les Grecs, la propriété territoriale, les esclaves, les troupeaux, la fortune mobiliaire et pécuniaire ; dans la seconde, il expose les sources de richesse, l'agriculture, l'élève du bétail, les industries, le salaire, le commerce, les travaux intellectuels. Il finit par un aperçu général de la richesse nationale depuis les temps homériques jusqu'à l'époque macédonienne.

Sous le titre de : *Zur Geschichte der Staatsverfassung von Athen*, M. *Karl Lugebil*, philologue russe, a traité avec beaucoup de talent, deux questions controversées des antiquités grecques (V^ter Supplementband der Jahrbücher fur classische Philologie, p. 539-699). Il cherche d'abord à prouver qu'il n'y a jamais eu à Athènes d'archontes à vie, et que tout ce qui a été dit à ce sujet est en désaccord avec l'ancienne tradition. Les auteurs, en effet, qui mettent l'abolition de la royauté en rapport avec le dévouement de Codrus, sont peu nombreux et appartiennent tous à une époque postérieure ; ce sont Castor, le gendre du roi Dejotarus, défendu par Cicéron, Vellejus Paterculus et Justin. D'après tous les autres écrivains, au contraire, les descendants de Codrus continuent de régner : la chronique de Paros, composée vers le milieu du 3e siècle avant J. C., leur donne le titre de rois. Platon Symposion, p. 208, ainsi que le scoliaste à cet endroit, et Aristote Polit. V, 10, font régner les enfants de Codrus. Pausanias I, 3 et VII, 2, les nomme rois, et IV, 5, il prétend que si le peuple réduisit leur pouvoir à une magistrature responsable, εἰς ἀρχὴν ὑπεύθυνον, il avance un fait fort difficile à admettre, puisque d'un côté on ne connaît aucune autorité auxquels ils eussent pu rendre compte et que d'un autre côté ils ne pourraient être destitués, ce qui rendait la responsabilité sans effet. L'erreur qui a fait croire à l'existence d'archontes à vie, peut provenir du mot ἀρχή, par lequel un auteur aura désigné la royauté de Médon. On y aura vu une différence avec la βασιλεία, et comme la βασιλεία est irresponsable, on aura donné à l'ἀρχή le caractère de la responsabilité. (C'est par erreur que M. Lugebil nomme Duris de Samos et

Diodore comme sources de la tradition de Codrus. Les frères Tzetzes citent ces auteurs à propos de l'histoire du Samnite Decius: Schol. ad Lycophr. v. 1378. Cf. Hulleman Duridis Sami quae supersunt, p. 127.)

Dans un second travail M. L. soumet à un nouvel examen la question de savoir à quelle époque les archontes ont été élus par le sort. La plupart des auteurs modernes se fondant surtout sur les témoignages d'Hérodote (vi, 109) et de Démetrius de Phalère (Plut. Arist. 1), placent cette institution avant les guerres médiques et l'attribuent à Clisthène, parce qu'ils y trouvent un caractère essentiellement démocratique. M L. nie d'abord le dernier point: à une époque où la quatrième classe était exclue de l'archontat, il devait être plus avantageux à celle-ci d'exercer au moins certaine influence sur les élections des archontes. Puis il ne comprend pas que le sort eût été assez intelligent, pendant les guerres médiques, pour tomber précisement sur les hommes illustres auxquels Athènes doit en grande partie son salut. Il croit donc qu'à cette époque les archontes étaient encore choisis par l'assemblée et il trouve même dans le nom du polémarque Callimaque, un indice d'élection, l'augure favorable exprimée par le nom ayant pu déterminer le choix des Athéniens. Du reste le polémarque ayant la voix décisive en cas de parité de suffrages parmi les stratéges, devait avoir la présidence du conseil de guerre et comme à Marathon il était placé à l'aile droite, il a dû aussi, selon l'usage général chez les Grecs, avoir le commandement en chef le jour de la bataille. Or si le polémarque est au-dessus des stratéges, comment supposer qu'on l'ait nommé au sort tandis que les stratéges étaient élus par l'assemblée? M. L. établit ce point avec une grande sagacité et une vaste érudition, mais ses raisonnements ne paraissent cependant que peu concluants. Le récit d'Hérodote prouve au contraire que Miltiade et non Callimaque commandait à Marathon et que la position du polémarque était purement honorifique. Il n'est pas même prouvé que le dernier ait eu la présidence du conseil de guerre et dans tous les cas il n'y avait pas plus d'autorité que les stratéges. A part ces détails l'argumentation de l'auteur nous paraît irréprochable. Mais comment expliquer alors l'assertion positive d'Hérodote que le polémarque avait été nommé par le sort? On pourrait dire qu'Hérodote ne veut parler que

d'un tirage destiné à désigner les différentes fonctions entre les neuf archontes, tirage qui n'exclut nullement une élection des archontes par l'assemblée, mais M. L. rejette cette opinion et préfère de croire qu'Hérodote a attribué par erreur au temps des guerres médiques une institution postérieure. Il affirme la même chose concernant Démétrius de Phalère. Débarrassé ainsi de ces témoignages contraires l'auteur place la nomination par le sort au temps d'Ephialte, qui chercha à séparer l'exercice de la justice de l'administration mais laissa aux archontes la présidence des tribunaux. M. L. recherche ensuite le motif de ce changement. Pour le vulgaire le sort était la voix des dieux, mais les philosophes n'y voyaient qu'un pur hasard et le législateur a dû avoir un but politique pour son institution. Ce but était d'empêcher les brigues pour les places de moindre importance, afin de permettre aux Athéniens de porter toute leur attention sur le choix des candidats aux fonctions qui exigeaient un talent réel.

M. L. touche dans son travail à une quantité de points accessoires et émet entre autres au sujet des réformes de Clisthène une conjecture ingénieuse. Les quatre anciennes tribus Mesogaia, Acte, Diacria et Parhalia, avaient donné naissance aux partis des Diacriens, des Pediens et des Parhaliens, qui non seulement se divisaient par les tendances politiques mais avaient encore un caractère local ou territorial fortement prononcé. Le seul moyen de les réduire à l'impuissance était de leur ôter ce caractère et c'est pour ce motif que Clisthène institue les tribus nouvelles.

Dans un ouvrage un peu long et contenant beaucoup de hors d'œuvre, M. *A. W. Zumpt* a examiné de nouveau la question célèbre de l'année où naquit le Christ. L'année la plus probable est selon lui 747, pour laquelle s'étaient prononcés également Sanclemente, Ideler et Huschke. Son livre est intitulé *Das geburtsjahr Christi. Geschichtlich- chronologische Untersuchungen.* Prix 8 francs.

Sous le titre de *Bilder aus dem altrömischen Leben* (Leipzig 600 p. in-8°. Prix 6 fr. 90), M. H. W. Stoll expose, à l'usage de la jeunesse des écoles, un tableau de la vie romaine sous ses différents aspects. L'ouvrage est divisé en quatre livres ; le premier donne la topographie de Rome et la description des maisons et des villas, le second traite des institutions religieu-

ses et politiques, le troisième dépeint la vie dans les rues, les bains et les jeux publics, le quatrième parle de l'éducation, du mariage, des funérailles, des repas, des esclaves et des clients.

Les Antiquités Romaines de *L. Lange*, dont le tome II avait paru en 1862, se sont augmentées en 1871 d'un troisième volume. D'après le plan de l'auteur ce volume devait comprendre l'histoire du développement des institutions depuis les Gracques jusqu'à la bataille d'Actium et en outre l'exposé systématique des antiquités militaires et judiciaires. Mais l'histoire politique de cette période a pris une telle extension, qu'il a fallu remettre cet exposé systématique à un autre volume. Aucune période en effet de l'histoire romaine n'est plus riche en événements et sur aucune autre époque nous n'avons des sources plus abondantes. Cela est vrai surtout pour les 28 années qui s'étendent depuis le premier consulat de Pompée, 70 a. C., jusqu'au premier consulat d'Octave, 43 a. C. Grâce aux discours et à la correspondance de Cicéron, nous connaissons l'histoire de ces années dans les moindres détails, et il ne faut donc pas s'étonner qu'elle occupe dans le volume de M. Lange 352 pages sur 586. En traçant un tableau si étendu de la vie politique de cette époque l'auteur ne donne pas seulement un récit historique du plus haut intérêt, mais il fournit encore un précieux secours à celui qui veut avoir une intelligence pleine et entière des écrits de Cicéron. On doit surtout louer dans ce nouveau volume la grande exactitude de l'auteur et le soin scrupuleux avec lequel toutes les sources sont citées pour les moindres faits.

MM. *J. Marquardt* et *Th. Mommsen* ont entrepris de donner une nouvelle édition du célèbre Manuel des antiquités romaines fondé par Becker. Le premier volume vient de paraître à Leipzig. (Prix 12 fr.) Il forme un ouvrage tout nouveau. Comme la topographie de Rome ne doit plus faire partie du manuel, M. *H. Jordan* a commencé la publication d'un nouveau traité sur cette matière à Berlin, 1871. Un exposé succinct de la topographie romaine devant être précédé de l'étude critique des monuments sur laquelle elle se fonde, M. Jordan a cru bon de procéder avant tout à cette critique, et pour ce motif il a fait paraître d'abord le second volume de son ouvrage (680 et XVII pp. in-8°. Prix 8 fr.).

L. R.

ACTES OFFICIELS.

CONCOURS DU 29 JUILLET 1872.

RHÉTORIQUE LATINE.

Composition Latine. (Sans dictionnaire). — Virtus in adversa fortuna enitet maxime.

Traduction du latin en français. (Mort de Vitellius). — Vitellius, capta urbe, per aversam palatii partem, Aventinum, in domum uxoris, sellula defertur, ut, si diem latebra vitavisset, Terracinam ad cohortes fratrenque perfugeret. Dein mobilitate ingenii et, quae natura pavoris est, cum omnia metuenti praesentia maxime displicerent, in palatium regreditur vastum desertumque, dilapsis etiam infimis servitiorum, aut occursum ejus declinantibus. Terret solitudo et tacentes loci; temptat clausa, inhorrescit vacuis; fessusque misero errore et pudenda latebra semet occultans ab Julio Placido, tribuno cohortis, protrahitur. Vinctae pone tergum manus; laniata veste, foedum spectaculum, ducebatur, multis increpantibus, nullo inlacrimante: deformitas exitus misericordiam abstulerat. Obvius e Germanicis militibus Vitellium infesto ictu, per iram, vel quo maturius ludibrio eximeret, an tribunum appetierit, in incerto fuit: aurem tribuni amputavit ac statim confossus est. Vitellium, infestis mucronibus coactum, modo erigere os et offerre contumeliis, nunc cadentes statuas suas, plerumque rostra aut Galbae occisi locum contueri, postremo ad Gemonias, ubi corpus Flavii Sabini jacuerat, propulere. Una vox non degeneris animi excepta, cum tribuno insultanti se tamen imperatorem ejus fuisse respondit; ac deinde ingestis vulneribus concidit. Et vulgus eadem pravitate insectabatur interfectum, qua foverat viventem.

Praecipiti in occasum die, ob pavorem magistratuum senatorumque, qui dilapsi ex urbe aut per domos clientium semet occultabant, vocari senatus non potuit. Domitianum, postquam nihil hostile metuebatur, ad duces partium progressum et Caesarem consalutatum miles frequens, utque erat in armis, in paternos penates deduxit.

Composition Française. — La gloire des conquérants est effacée par celle des hommes qui étendent le domaine de la science.

Composition Flamande. — De Vaderlandsliefde is den mensch ingeboren. Zij boezemt hem de edelste opofferingen in.

SECONDE LATINE.

Mathématiques. — I. Résoudre l'équation $(a - b)\ x^2 - 2\ (3\ b - a)\ x = - b$.

Discuter les racines dans l'hypothèse de $a = b$.

II. Deux robinets R et r, ouverts en même temps, remplissent d'eau un bassin. L'opération finie, il se trouve que le robinet R a fourni a litres d'eau de plus que r. Celui-ci pour fournir la quantité d'eau versée par R, emploierait b heures, et R pour fournir la quantité d'eau versée par r, emploierait c heures. Quelle est la capacité du bassin?

Discuter les racines de l'équation dans l'hypothèse de $b = c$.

III. Étant donné le côté a d'un polygone régulier inscrit dans un cercle de rayon R, déterminer le rapport de la surface de ce polygone, à la surface du polygone régulier d'un nombre double de côtés, inscrit dans le même cercle.

Que devient ce rapport dans le cas du triangle équilatéral et de l'hexagone régulier?

IV. Énoncer dans un ordre convenable les théorèmes par lesquels on établit que le parallélipipède rectangle a pour mesure le produit de sa base par sa hauteur.

V. On coupe un parallélipipède quelconque par un plan incliné à sa base B. Rechercher l'expression du volume du tronc. On suppose que les distances des 4 sommets de la base supérieure du tronc, à la base B sont h, h', h'' et h'''.

Énoncer et démontrer le théorème sur lequel repose la solution.

TROISIÈME LATINE.

Thème latin. (Imitation du style de Lite-Live). — La condamnation de Henri IV était prononcée. Néanmoins les Lorrains se persuadent que tous les vassaux embrasseront sa cause. Plusieurs motifs, se disaient-ils, les pousseront à entreprendre sa défense, s'ils se souviennent des services qu'il a rendus lorsqu'ils étaient attaqués par les partisans de la France. Toutefois avant de se lancer dans une entreprise si difficile et pour s'assurer des dispositions des Bavarois sur l'appui desquels ils

n'osaient pas trop compter, les Lorrains leur envoyèrent dire qu'ils les engageaient à se séparer de l'usurpateur et à le chasser même s'ils ne voulaient pas s'exposer à une accusation de trahison et à une punition sévère.

Les Bavarois, après avoir entendu le sort dont on les menaçait s'ils ne donnaient pas une réponse favorable, demandèrent quelques jours de réflexion et promirent de faire connaître leur décision aussitôt qu'ils auraient consulté leurs voisins sur le parti à prendre de commun accord. Sans attendre qu'ils eussent décidé s'ils étaient encore liés ou non par leur serment de fidélité, Godefroid quitta son château pour aller rejoindre les drapeaux de l'empereur. Un départ pour la guerre éveille à un plus haut point l'intérêt des hommes quand le chef qu'ils accompagnent marche contre un ennemi distingué par sa valeur ou sa fortune. Ce n'est pas seulement par devoir qu'on se presse autour du général, mais encore par curiosité et pour voir l'homme aux talents et à la sagesse duquel on confie la défense des premiers intérêts de l'empire. Puis mille pensées assaillissent l'esprit, on se représente quelles sont les chances de la guerre, le caprice des armes. Que de défaites sont dues à l'inhabilité du chef, tandis que les succès récompensent souvent sa prudence. Sait-on laquelle de ces deux fortunes sera celle du Duc ? Puisse-t-il revenir bientôt remercier le dieu des armées !

Traduction du grec en français. — Τοὺς δὲ ἐξ ἀρχῆς γεννηθέντας τῶν ἀνθρώπων φασὶν ἐν ἀτάκτῳ καὶ θηριώδει βίῳ καθεστῶτας, σποράδην ἐπὶ τὰς νομὰς ἐξίεναι, καὶ προσφέρεσθαι τῆς τε βοτάνης τὴν προσηνεστάτην καὶ τοὺς αὐτομάτους ἀπὸ τῶν δένδρων καρπούς· καὶ πολεμουμένους μὲν ὑπὸ τῶν θηρίων, ἀλλήλοις βοηθεῖν ὑπὸ τοῦ συμφέροντος διδασκομένους, ἀθροιζομένους δὲ διὰ τὸν φόβον, ἐπιγινώσκειν ἐκ τοῦ κατὰ μικρὸν τοὺς ἀλλήλων τύπους, καὶ μηδενὸς τῶν πρὸς βίον χρησίμων εὑρημένου, ἐπιπόνως διάγειν, γυμνοὺς μὲν ἐσθῆτος ὄντας, οἰκήσεως καὶ πυρὸς ἀήθεις, τροφῆς δ' ἡμέρου παντελῶς ἀνεννοήτους· καὶ γὰρ τὴν συγκομιδὴν τῆς ἀγρίας τροφῆς ἀγνοοῦντας, μηδεμίαν τῶν καρπῶν εἰς τὰς ἐνδείας ποιεῖσθαι παράθεσιν· διὸ καὶ πολλοὺς αὐτῶν ἀπόλλυσθαι κατὰ τοὺς χειμῶνας, διά τε τό ψύχος καὶ τὴν σπάνιν τῆς τροφῆς. Ἐκ δὲ τούτου κατ' ὀλίγον ὑπὸ τῆς πείρας διδασκομένους, εἰς τε τὰ σπήλαια καταφεύγειν ἐν τῷ χειμῶνι, καὶ τῶν καρπῶν τοὺς φυλάττεσθαι δυνναμένους ἀποτίθεσθαι. Γνωσθέντος δὲ τοῦ πυρὸς καὶ τῶν ἄλλων τῶν χρησίμων, κατὰ μικρὸν καὶ τὰς τεχνας εὑρεθῆναι, καὶ τἄλλα δυνάμενα τὸν κοινὸν βίον ὠφελῆσαι. Καθόλου γὰρ πάντων τὴν χρείαν αὐτὴν διδάσκαλον γενέσθαι τοῖς ἀνθρώποις, ὑφηγουμένην οἰκείως τὴν ἑκάστου μάθησιν εὐφυεῖ ζώῳ, καὶ συνεργοὺς ἔχοντι πρὸς ἅπαντα χεῖρας καὶ λόγον καὶ ψυχῆς ἀγχίνοιαν· καὶ περὶ μὲν τῆς πρώτης γενέσεως τῶν ἀνθρώπων καὶ τοῦ παλαιοτάτου βίου τοῖς ῥηθεῖσιν ἀρκεσθησόμεθα, στοχαζόμενοι τῆσ συμμετρίας.

Histoire et géographie. — I. Racontez la guerre des investitures depuis la mort de Grégoire VII jusqu'au Concordat de Worms (1085-1122).

II. Quels sont les principaux événements de la guerre de cent ans jusqu'au traité de Bretigny (1360).

III. Décrivez le bassin du Tage et de ses principaux affluents.

IV. Donnez la géographie de la Perse ou Iran.

Traduction du latin en français. — His senatus consultis perfectis, sortiti provincias consules. Sicilia et classis Marcello, Italia cum bello adversus Annibalem Lœvino evenit. Quæ sors, velut iterum captis Syracusis, ita exanimavit Siculos exspectatione sortis in consulum conspectu stantes, ut comploratio eorum flebilesque voces et extemplo oculos hominum converterint et postmodo sermones præbuerint. Circumibant enim senatum cum veste sordida, affirmantes se non modo suam quemque patriam sed totam Siciliam relicturos, si eo Marcellus iterum cum imperio redisset. Nullo suo merito eum ante implacabilem in se fuisse : quid iratum, quod Romam de se questum venisse Siculos sciat, facturum? Obrui Ætnæ ignibus aut mergi freto satius illi insulæ esse, quam velut dedi noxæ inimico. Itæ Siculorum querelæ domos primum nobilium circumlatæ, celebratæque sermonibus quos partim misericordia Siculorum partim invidia Marcelli excitabat, in senatum etiam pervenerunt. Postulatum a consulibus est ut de permutandis provinciis senatum consulerent. Marcellus, si jam auditi ab senatu Siculi essent, aliam forsitan futuram fuisse sententiam suam, dicere : Nunc, ne quis timore frenari eos dicere posset, quo minus de eo libere querantur, in cujus poteste mox futuri sint, si collegæ nihil intersit, mutare se provinciam paratum esse. Deprecari senatus præjudicium : nam quum extra sortem collegæ optionem dari provinciæ iniquum fuerit, quanto majorem injuriam, imo contumeliam esse, sortem suam ad eum transferri?

PREMIÈRE SCIENTIFIQUE.

Mathématiques. — 1) Par deux points donnés décrire un cercle qui coupe un cercle donné suivant une corde qui soit la base d'un segment capable d'un angle donné. (La question sera résolue par la géom. pure).

2) Résoudre le triangle dans lequel on donne un angle A, la hauteur h menée du sommet de cet angle et l'excès de la somme des côtés de l'angle A sur le troisième côté.

Chercher la relation qui doit exister entre les données de la question pour que le triangle soit isoscèle.

3) Chercher: 1° L'équation générale des lignes du 2ᵈ ordre qui ont un centre donné et qui sont tangentes à deux droites données faisant entre elles un angle donné.

2° Le lieu des points d'entersection des normales à ces lignes, menées par les points de contact avec les droites données.

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE.

Composition française. — Le directeur d'un établissement industriel a fondé une école du soir en faveur de ses nombreux ouvriers. Il leur adresse une allocution au moment de l'ouverture des cours.

Histoire nationale. — 1re Question. Exposez la querelle entre les D'Avesnes et les Dampierre.

2e Question. Racontez succinctement ce qui se passa en Belgique sous le règne de l'Empereur Charles VI (1715 à 1740).

Thème anglais ou allemand. — L'électeur de Brandebourg engagea le landgrave à passer avec lui et Maurice dans l'appartement du duc d'Albe, au château. Ce prince fut reçu avec la politesse et les égards dûs à son rang; mais, après le souper, tandis qu'il était engagé dans une partie de jeu, le duc prit à part l'électeur et Maurice et leur communiqua les ordres de l'Empereur, lesquels portaient que le landgrave resterait prisonnier dans ce lieu même, sous la garde d'un détachement de soldats espagnols. Ces princes qui n'avaient eu jusqu'alors aucune défiance sur la sincérité et la droiture des intentions de l'Empereur furent extrêmement surpris et indignés, en voyant combien ils avaient été trompés et par quelle infâme trahison on les avait rendus eux-mêmes les instruments de l'opprobre et de la perte de leur ami. Ils eurent recours aux plaintes, aux raisons, aux prières, pour se dérober à la honte dont ils allaient être couverts, et pour tirer le landgrave de l'abîme où sa confiance en eux l'avait précipité; mais le duc d'Albe resta inflexible et allégua la nécessité d'exécuter les ordres de l'Empereur.

Composition Flamande. — De hoop is de laatste troost der ongelukkigen.

TROISIÈME PROFESSIONNELLE.

Composition Française. — Grâce à son économie et à son travail, une sœur a pu permettre à son frère de continuer ses études professionnelles.

Aujourd'hui le frère insiste pour qu'elle vienne le rejoindre et pour qu'elle prenne la direction d'un ménage, dont les ressources sont suffisantes quoique modestes.

Il est premier commis chez un fabricant qui estime sa probité et son activité.

Thème flamand ou allemand pour les provinces wallonnes. — Thème allemand pour les provinces flamandes. — Le commerce et l'industrie reposent sur la géographie. Par elle, le navigateur, traversant la mer, relie les peuples entr'eux et assure l'échange de leurs produits; le négociant connaît les productions des diverses contrées, les mœurs et l'importance des populations qui les habitent, il sait ce qu'il y peut acheter, ce qu'il y doit vendre; il apprécie les distances et calcule le prix du transport. En un mot, le commerce et surtout le commerce maritime, sans connaissances géographiques ne se concevrait pas. Aussi la géographie commerciale et industrielle, que l'on pourrait appeler la géographie de l'activité humaine est elle aujourd'hui l'une des branches dont l'étude peut porter les plus féconds résultats dans ce siècle d'industrie et de commerce.

Un grand nombre de sciences viennent encore lui demander un indispensable appui. C'est ainsi que la géologie fait dresser ces cartes si soignées qui nous présentent la surface du globe d'après la nature des terrains qui s'y rencontrent, puis l'histoire naturelle y indique les divers produits du règne végétal.

Histoire et Géographie. — I. Esquissez le règne de Marc Aurèle.

II. Racontez la 5me croisade.

III. Donnez la géographie de la presqu'île Scandinave.

IV. Donnez une description rapide de la géographie de l'Indo-Chine.

Sciences commerciales. — Vous devez à Paul, de Gand, 2500 francs pour solde du dernier compte arrêté le 31 décembre.

Le 28 janvier, vous lui remettez un effet de 3000 fr., valeur au 1er mars.

Le 1er février, il fait pour votre compte un payement en espèces de 4000 fr.

Le 25 mars, vous lui souscrivez un billet à ordre de 1800 fr., payable le 1er mai.

Le 15 avril, il vous remet une lettre de change de 2700 fr. sur Pierre, d'Anvers, valeur au 1er septembre.

Le 25 avril, vous lui remettez 3000 fr. en espèces.

Règler le compte courant et d'intérêts réciproques de Paul, à 6 % l'an, en l'arrêtant au 1er juillet.

Donnez la formule du billet à ordre du 25 mars.

Algèbre. — I. Résoudre l'équation $x^2 - 2\frac{(2a - b)}{-a - b}x = \frac{-3a}{a - b}$

Discuter les racines dans l'hypothèse de $a = b$.

II. On place, pendant n années, une somme a, en intérêt composé, et à raison de r pour un franc par an. On veut se faire rembourser en n payements égaux effectués à la fin de chaque année. Quelle sera la valeur de l'un de ces payements ou la quotité de l'annuité?

Calculer cette valeur par logarithmes.

Géométrie. — I. Décrire un cercle ayant une surface donnée, et qui soit tangent à deux cercles donnés.

Examiner si le problème est toujours possible.

II. Décrire un rectangle équivalent à un trapèze donné : les côtés adjacents du rectangle devant différer d'une longueur donnée.

Trigonométrie.

I. Démontrer la formule : $\frac{\cos A + \cos B}{\cos B - \cos A} = \frac{\text{cot. } ^1/_2 (A + B)}{\text{tang } ^1/_2 (A - B)}$

II. Résoudre le triangle dans lequel on connaît un angle, et les deux côtés qui comprennent cet angle.

Approprier les formules au calcul logarithmique.

Physique. — I. Qu'est-ce que le poids absolu d'un corps?

II. Qu'est-ce que son poids spécifique?

III. Décrire un procédé propre à faire connaître le poids spécifique d'un corps solide, et dire comment on procéderait si le corps était soluble dans l'eau.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nomination des jurys de gradué en lettres. — Session de 1872.

Les cinq jurys de gradué en lettres chargés de procéder aux divers examens sont composés, pour la session de 1872, de la manière suivante:

A. — *Jury qui siégera dans le ressort de la cour d'appel de Bruxelles pour la province de Brabant.*

Président : M. Keymolen, conseiller à la cour de cassation.
Suppléant du président : M. Maus, conseiller à la cour d'appel.
Membres titulaires :
MM. Feys, professeur de rhétorique à l'athénée royal de Bruges;
Stordeur, professeur de rhétorique au collége communal de Thuin;

Lecointe, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée royal d'Anvers (secrétaire);
Massez, professeur de rhétorique au collége épiscopal de Grammont;
Delbaere, professeur de rhétorique au petit séminaire de Roulers;
Muller, professeur de mathématiques au collége St Stanislas, à Mons.

Membres suppléants :

MM. Labeye, professeur de seconde latine à l'athénée royal d'Anvers;
Even, professeur de mathématiques supérieures au collége communal de Bouillon;
Vande Sype, professeur de seconde latine au petit séminaire de Saint-Quirin, à Huy;
Degryse, professeur de mathématiques au petit séminaire de Roulers.

B. — *Jury qui siégera dans le ressort de la cour d'appel de Bruxelles, pour les provinces d'Anvers et de Hainaut.*

Président : M. Fuss, conseiller à la cour de cassation.
Suppléant du président : M. Deman, général-major pensionné.

Membres titulaires :

MM. Nelissen, professeur de rhétorique latine à l'athénée royal de Hasselt;
Simons, professeur de poésie latine au collége communal de Louvain;
Boset, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée royal de Namur;
Devivier, professeur de rhétorique au collége Saint-Servais, à Liége;
Vander Perre, professeur de rhétorique au petit séminaire de Saint-Nicolas;

MM. Garot, professeur de mathématiques au petit séminaire de Saint-Trond (secrétaire).

Membres suppléants :

MM. De Han, professeur de rhétorique au collége communal de Verviers;
Wanderscheid, professeur de mathématiques supérieures au collége communal de Virton;
Léonard, professeur de rhétorique au petit séminaire de Bastogne;
Pirard, professeur de mathématiques supérieures au petit séminaire de Floreffe.

C. — *Jury qui siégera dans le ressort de la cour d'appel de Gand.*

Président : M. Deschryver, conseiller à la cour d'appel de Gand.
Suppléant du président : M. Désiré Vandermeersch, docteur en droit, à Bruges.

Membres titulaires :

MM. Grafé, professeur de rhétorique à l'athénée royal de Namur;
Mahutte, professeur de rhétorique au collége communal d'Ath;
Lamarche, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée royal d'Arlon (secrétaire);

Delvaux, professeur de rhétorique au collége St-Michel, à Bruxelles;
Decrolière, professeur de rhétorique au collége patronné d'Enghien;
Verhelst, professeur de mathématiques au collége Saint-Louis, à Bruxelles.

Membres suppléants :

MM. Draily, professeur de rhétorique au collége communal de Charleroi;
Piret, professeur de mathématiques supérieures au collége communal de Chimay;
Miot, professeur de rhétorique au collége de Bonne-Espérance;
Evrard, professeur de mathématiques au petit séminaire de Basse-Wavre.

D. — *Jury qui siégera dans le ressort de la cour d'appel de Liége, pour les provinces de Liége et de Limbourg.*

Président : M. Schuermans, conseiller à la cour d'appel de Liége.

Suppléant du président : M. Gilman, vice-président du tribunal de première instance, à Liége.

Membres titulaires :

MM. Damoiseaux, professeur de rhétorique latine à l'athénée royal de Mons;
De Closset, professeur de rhétorique à l'athénée royal de Bruxelles;
Retsin, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée royal de Gand;
Genis, professeur de rhétorique au collége de la Paix, à Namur;
Michiels, professeur de mathématiques au collége Saint-Rombaut, à Malines (secrétaire).

Membres suppléants :

MM. Van Orshoven, professeur de rhétorique au collége communal de Dinant;
Van Heugen, professeur de mathématiques supérieures au collége communal d'Ypres;
Meersseman, professeur au collége Saint-Louis, à Bruges;
Lambert, professeur de mathématiques au collége de Notre-Dame de Belle-Vue, à Dinant.

E. — *Jury qui siégera dans le ressort de la cour d'appel de Liége, pour les provinces de Namur et de Luxembourg.*

Président : M. Wagemans, conseiller à la cour d'appel de Liége.

Suppléant du président : M. Bougard, avocat général à la cour d'appel de Liége.

Membres titulaires :

MM. Legrand, professeur de rhétorique latine à l'athénée royal de Liége;
Peltier, professeur de poésie latine au collége communal de Malines;
Bourquin, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée royal de Tournai;

Grandmaison, préfet des études au collége patronné de Herve;
Mangelschots, professeur de rhétorique au petit seminaire de Malines (secrétaire).
Claessens, professeur de mathématiques au collége Notre-Dame, à Tournai.

Membres suppléants :

MM. Baerts, professeur de rhétorique latine au collége communal de Tirlemont;
Servais, professeur de mathématiques à l'athénée royal de Bruxelles;
Heynssens, professeur de rhétorique latine au collége de Sainte-Barbe, à Gand;
Rutten, professeur de mathématiques au petit séminaire de St-Roch.

Sont nommés examinateurs spéciaux pour la session de 1872, savoir:

Jury du ressort de la cour d'appel de Bruxelles, pour la province de Brabant.

MM. Verstraeten, professeur de langue flamande à l'athénée royal de Tournai;
Kerzmann, professeur de langue allemande à l'athénée royal de Gand;
Vanderstraeten, professeur de langue anglaise à l'athénée royal de Mons;
Praet, professeur de langue flamande au collége Sainte-Barbe, à Gand;
Felsenhart, professeur de langue allemande au petit séminaire de Bastogne;
MM. Monstrul, professeur de langue anglaise au collége patronné de Poperinghe.

Jury du ressort de la cour d'appel de Bruxelles, pour les provinces d'Anvers et de Hainaut.

MM. Arnoldy, professeur de langue allemande à l'athénée royal de Liége;
Schoofs, professeur de langue anglaise à l'athénée royal de Bruges;
Rooses, professeur de langue flamande à l'athénée royal de Gand;
Fivez, professeur de langue flamande au collége épiscopal de Grammont;
Van Raemdonck, professeur de langue allemande au petit séminaire de Saint-Nicolas;
Comberbach, professeur de langue anglaise au collége Saint-Louis, à Bruxelles.

Jury du ressort de la cour d'appel de Gand.

MM. De Vuyst, professeur de langue flamande à l'athénée royal d'Arlon;
Nitschké, professeur de langue allemande à l'athénée royal d'Anvers;
Antheunis, professeur de langue anglaise à l'athénée royal de Namur;
Roucourt, professeur de langue flamande au petit séminaire de Malines;

Neut, professeur de langue anglaise au collége de la Paix, à Namur,
Knops, professeur de langue allemande au petit séminaire de Saint-Trond.

Jury du ressort de la cour d'appel de Liége, pour les provinces de Liége et de Limbourg.

MM. Sabbe, professeur de langue flamande à l'athénée royal de Bruges;
Braun, professeur de langue allemande à l'athénée royal de Gand;
Zani de Ferranti, professeur de langue anglaise à l'athénée royal d'Arlon;
Aertssens, professeur de langue flamande au petit séminaire de Basse-Wavre;
Van Weddingen, professeur de langue allemande au collége Saint-Rombaut, à Malines;
Thibaut, professeur de langue anglaise au collége épiscopal de Grammont.

Jury du ressort de la cour d'appel de Liége, pour les provinces de Namur et de Luxembourg.

MM. Micheels, professeur de langue flamande à l'athénée royal de Mons;
Vander Stock, professeur de langue allemande à l'athénée royal de Hasselt;
Hegener, professeur de langue anglaise à l'athénée royal de Bruxelles;
MM. Dodd, professeur de langue flamande au collége Notre-Dame, à Anvers;
Junker, professeur de langue allemande au petit séminaire de Saint-Roch;
Henckaerts, professeur de langue anglaise au collége Saint-Quirin, à Huy.

Le jury central chargé de la vérification et de l'homologation des certificats d'études moyennes est composé, pour la session de 1872, de la manière suivante :

Président : M. L. Alvin, membre de l'Académie royale de Belgique.

Suppléant du président : M. N. Loumyer, chef de division au ministère des affaires étrangères.

Membres titulaires :

MM. A. Alvin, préfet des études de l'athénée royal de Bruxelles;
Marsigny, préfet des études de l'athénée royal de Mons;
Laforce, directeur du collége Saint-Rombaut, à Malines;
Remy, préfet des études au collége de la Paix, à Namur.

Membres suppléants :

MM. Demarest, préfet des études de l'athénée royal d'Arlon;
Nossent, préfet des études de l'athénée royal de Hasselt;
Stillemans, préfet des études au petit séminaire de Saint-Nicolas;
Busschaert, professeur de rhétorique au collége de Thielt.

NOTICE NÉCROLOGIQUE.

C. P. Serrure.

Constant Philippe Serrure naquit à Anvers le 22 Septembre 1805. Après avoir achevé ses humanités, il fut destiné par son père à la carrière administrative et travailla pendant quelques mois dans les bureaux du receveur de l'enregistrement de sa ville natale, le savant J. F. Willems, qui déjà avant 1830 s'était fait un beau nom comme poëte et philologue néerlandais. Willems lui inspira le goût de la littérature et de l'histoire, et le jeune Serrure sollicita et obtint de son père la permission de continuer ses études à l'Université. Il se rendit à Louvain, où il suivit avec assiduité les leçons des professeurs L. G. Visscher et G. Meyer, chargés du cours de littérature néerlandaise, le premier au collége philosophique, le second à l'Université. Il s'attacha surtout au professeur Mone, l'auteur des *Quellen und Forschungen* et de l'*Uebersicht der Niederländischen Volksliteratur älterer Zeit,* qui l'initia à la littérature flamande du moyen-âge. Pendant son séjour à Louvain Serrure publia, avec quelques autres étudiants, un annuaire néerlandais où sont insérés ses premiers essais poétiques. Il fut promu au grade de docteur en droit en 1832 et suivit pendant quelque temps le barreau à Anvers. Il ne resta dans cette ville que jusqu'en 1833, époque à laquelle il fut nommé archiviste de la Flandre Orientale.

Lors de la réorganisation de l'enseignement supérieur après la révolution de 1830, il obtint une chaire à l'Université de Gand, où il professa l'histoire du moyen-âge et l'histoire de la Belgique. En 1854 il fut en outre chargé du cours d'histoire de la littérature flamande. Il consacra ses heures de loisir à l'étude des monuments littéraires de nos ancêtres et à la numismatique. En possession d'une immense bibliothèque, composée de livres rares et de manuscrits précieux, ainsi que d'un riche cabinet de médailles, il fit connaître ses trésors au moyen d'articles insérés dans les revues et les recueils auxquels il a collaboré ou qu'il a publiés lui-même, tels que le *Messager des sciences historiques,* le *Middelaer,* le *Kunst- en letterblad,* la *Vlaamsche school,* le *Leesmuseum,* l'*Eendracht* et le *Vaderlandsch Museum.* A son arrivée à Gand, où il retrouva Willems qui avait guidé ses premiers pas dans la carrière des lettres, il s'associa aux travaux de cet homme éminent qui s'était imposé la tâche patriotique de faire renaître la Belgique flamande à la vie littéraire. Serrure fonda avec Ph. Blommaert et Fr. De Vos la première revue flamande : *Nederduitsche Letteroefeningen,* et en 1839, il eut la principale part à la création de la société des *Vlaamsche Bibliophilen,* qui, sous son impulsion, mit

au jour plusieurs séries de documents inconnus d'une grande valeur, et d'ouvrages d'une extrême rareté concernant l'histoire et les lettres des Pays-Bas.

Les travaux les plus remarquables de Serrure ont été publiés dans son *Vaderlandsch Museum* et dans la collection des *Vlaamsche Bibliophilen*. On trouve dans les cinq volumes du *Vaderlandsch Museum* le quatrième livre du *Wapen, Martijn!* par Hein van Aken, le *Ruiclus*, de G. van Mollem, presque tous les poëmes restés inédits jusqu'alors du fameux manuscrit de Van Hulthem, des fragments du *Bere Wisselau, des Niebelungen* et de la chanson de Roland, ainsi que des notices biographiques qui nous révèlent une foule de faits inconnus, des monographies de chambres de rhétorique, des articles de numismatique, des lettres de belges illustres, etc. Dans les travaux des Bibliophiles flamands Serrure a édité : *Dagverhael van den oproer te Antwerpen in 1659; het Keurboek van Antwerpen; Dystorie van Saladine; Van Homulus, eene schoene Comedie; 't Baghijnken van Parijs; De weerbare mannen van het land van Waes in 1480; Tafereelen uit het leven van Jesus; Gedichten van Claude De Clerck; het leven van pater Van Hamme,* et en collaboration avec Ph. Blommaert : *Kronijk van Vlaenderen van 580 tot 1467; dat Dyalogue of twistsprake tusschen den wisen Coninck Salomon en de Marcolphus* et *de Grimbergsche oorlog*. Les éditions que nous devons à Serrure sont des éditions *diplomatiques*, c'est-à-dire des copies très-fidèles des manuscrits du moyen-âge que déparent de temps en temps de grossières erreurs de manœuvres ignorants. Quoique fort habile dans l'art de déchiffrer les diplômes, Serrure appartenait à l'ancienne école : il ne possédait pas assez la grammaire du vieux thiois pour se risquer dans la critique des textes.

Le *Catalogue du cabinet des médailles du prince de Ligne* que Serrure publia en 1847 est un livre d'un grand mérite : c'est le vade-mecum de quiconque veut se livrer à l'étude de la numismatique belge. Parmi les ouvrages de Serrure il faut encore citer *le Cartulaire de Saint-Bavon à Gand*, qui malheureusement n'a pas été achevé, les 280 pages qui en ont été imprimées, n'ont jamais été mises dans le commerce. Il nous reste à mentionner *le livre de Baudoyn, Comte de Flandre*, suivi de fragments du roman de Frasignyes, qu'il édita avec A. Voisin.

Serrure était correspondant de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, et membre honoraire ou correspondant d'un trés-grand nombre de Sociétés savantes du pays et de l'étranger.

Après trente-cinq années de services académiques Serrure obtint l'éméritat le 19 août 1871. Il mourut à Moortzele, le 6 avril 1872.

X.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 15. 5e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

LA CIRCULAIRE DE M. JULES SIMON, MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN FRANCE.

La circulaire que M. Jules Simon a adressée aux proviseurs des lycées français a été l'objet de grands éloges et de vives critiques. [1] Nous ne pouvons nous dispenser d'en donner ici une analyse détaillée, et de l'apprécier plus particulièrement au point de vue des méthodes et de l'enseignement moyen en Belgique. Si elle contient des réformes dont nous puissions faire notre profit, nous ne manquerons pas de les signaler et d'en recommander l'adoption.

Faisons d'abord une remarque qui n'est pas sans importance : les lycées français ont toujours eu huit années d'études, c'est-à-dire huit années de latin, et M. Jules Simon, qui fait tant de réformes radicales, se serait bien gardé d'en retrancher une seule. Chez nous, depuis 1830, on a ajouté de nouvelles branches à l'enseignement, et on les a rendues obligatoires, comme on fait maintenant en France ; on veut même aujourd'hui leur donner plus d'importance et en ajouter d'autres encore, et cependant nos législateurs ne songent pas à nous accorder les sept ou huit années plusieurs fois demandées par notre Conseil de perfectionnement. Pense-t-on que des études aussi variées puissent devenir bien solides, si l'on n'y met pas le nombre d'années voulu ? Nous

[1] Voir surtout un article de M. Cuvillier-Fleury, dans le *Journal des Débats* du 30 octobre.

n'insisterons pas sur ce point, la *Revue* l'ayant déjà fait plusieurs fois.

La circulaire ministérielle contient seize rubriques, dont nous parlerons successivement.

1° *Réunions périodiques des professeurs.* Le proviseur devra réunir, une fois par mois, tous les professeurs sous sa présidence, les professeurs de sciences séparément; les professeurs de lettres et d'humanités pourront être réunis en plusieurs groupes. Dans ces réunions seront discutés les plans de réforme qu'on jugera utile d'appliquer à l'enseignement. Il sera tenu de chaque séance un procès-verbal, qui devra être lu et approuvé à la séance suivante, et signé du proviseur et du secrétaire de l'assemblée. Chaque professeur exposera à son tour la situation morale et matérielle de sa classe, et donnera son avis sur les réformes à introduire. Les professeurs éliront un conseil qui exercera, sans préjudice des lois et règlements, des fonctions analogues à celles du conseil de l'ordre des avocats, soit pour la discipline, soit pour la protection des intérêts collectifs ou individuels. L'institution des réunions mensuelles et du conseil aura pour résultat de resserrer les liens qui unissent les professeurs, et d'augmenter leur influence, leur sécurité et leur dignité.

Rien de plus utile que ces réunions, rien de mieux fait pour stimuler l'initiative des professeurs. On voit que la circulaire n'ordonne pas seulement des réunions, comme on l'a fait chez nous, elle les organise et en précise l'objet. Un arrêté royal de 1853 veut que, dans nos athénées, il y en ait *au moins trois par an.* Ont-elles porté les fruits qu'on en attendait? Comment le constater, puisqu'on n'a pas voulu en faire dresser des procès-verbaux? Ont-elles eu lieu partout? Personne n'oserait l'affirmer. Ce qui leur a nui, c'est que l'arrêté royal est conçu dans un esprit trop peu large, et ne compte pas assez sur l'initiative des professeurs. Si l'on peut, jusqu'à un certain point, le justifier par les circonstances dans lesquelles il a été pris, rien ne s'oppose aujourd'hui à ce qu'il soit modifié. Il faut favoriser l'initiative des professeurs et leur accorder plus de liberté. Il faudrait aussi, pour rendre ces réunions fécondes, régler en détail leur organisation intérieure.

2° *Gymnastique.* La circulaire veut que la gymnastique soit rendue obligatoire pour tous les élèves, et lui accorde même

des prix qui doivent être proclamés avec les autres. M. Jules Simon n'attache pas une importance exagérée aux engins de toutes sortes, et veut, avec raison, qu'on évite les exercices qui peuvent occasionner des accidents. « Le pas gymnastique, la course, les divers mouvements du corps exécutés méthodiquement, l'emploi des haltères, suffisent pour développer la force et l'agilité des élèves. »

Il semble que ce soit là un minimum dont on se contente pour commencer, parce qu'on a rencontré, sinon des résistances, du moins des difficultés d'exécution. Nous avons des exercices plus variés, empruntés en grande partie à l'Allemagne [1], et depuis que la gymnastique a été introduite en 1850 dans nos établissements d'instruction publique, elle n'a cessé de faire de grands progrès. Récemment, le gouvernement a envoyé en Allemagne une commission d'hommes intelligents pour s'enquérir de ce qu'on y a de mieux en fait d'exercices. Nous pouvons espérer qu'elle nous fera connaître, dans leurs détails caractéristiques, les différents systèmes qui y ont cours, celui de Jahn et celui d'Eiseler, le système pédagogique de Spiess et le système médical (suédois) de Ling, représenté à Berlin par Rothstein. Elle verra auquel il faut donner la préférence, ou bien s'il ne vaut pas mieux en opérer la fusion, comme on a fait dans différentes parties de l'Allemagne.

Ce qui nous manquera encore, c'est une école normale, dont la création à été demandée, à la Chambre des Représentants, par Mrs Couvreur et Vleminckx.

3° *Exercices militaires, équitation, escrime, natation.* Il est naturel que les exercices militaires ne puissent être négligés dans un pays où le service militaire est devenu obligatoire. « Il faut, dit M. Jules Simon, qu'à dix-huit ans un jeune homme élevé par nous fasse l'exercice avec la précision d'un vétéran. »

4° *Promenades.* La circulaire veut qu'on fasse faire aux

---

[1] Parmi les livres de gymnastique dus à l'étude des méthodes allemandes, nous nous contentons de citer le suivant : Programme de gymnastique systématique et raisonné, précédé d'une instruction sommaire pour l'intelligence et la pratique des exercices nécessaires à l'éducation de la jeunesse. Bruxelles, 1862.

élèves des promenades instructives comme on en fait en Suisse et en Allemagne. « Apprenons à nos élèves à beaucoup voir et à bien voir. On peut, suivant le pays et le climat, faire de l'herborisation, visiter un vieux château, des ruines importantes, un ancien champ de bataille, une collection d'objets d'art, une usine. » M. Jules Simon semble s'être inspiré de l'excellent principe que la pédagogie allemande a en grand honneur : il faut développer l'esprit d'observation. Nous en avons vu chez nous des applications intelligentes, dans des écoles primaires et des écoles moyennes. Mais peut-être ne fait-on pas encore assez sous ce rapport. Quant aux promenades ci-dessus caractérisées, sont-elles le meilleur et l'unique moyen d'atteindre le but désiré? Assurément non. Il faut que tout l'enseignement se pénètre du principe que nous venons de citer, et qu'on l'applique partout où c'est possible.

5° *Leçons d'hygiène.* Il y a un programme de *six* leçons d'hygiène. Cela est très-utile et ne prend pas beaucoup de temps, pourvu qu'on n'en fasse pas autre chose qu'un enseignement oral. Il paraît que c'est un médecin qui, dans chaque localité, enseigne l'hygiène ; ce qui ne nous semble pas une nécessité absolue.

6° *Enseignement des langues vivantes.* L'étude des langues vivantes (l'allemand *ou* l'anglais) est rendue obligatoire, comme en Belgique. On y consacre, dès la première année, deux heures par semaine, ou bien seulement une heure et demie, au choix des proviseurs. On aura ainsi, dans toutes les classes réunies, seize ou douze heures par semaine. Dans nos athénées wallons, on donne onze heures à l'allemand (dix à l'anglais). Lorsqu'on tient compte de ce que nous n'avons que six années d'études, il faut avouer que nous favorisons l'enseignement des langues vivantes beaucoup plus qu'on ne le fera en France. Si l'on nous donnait les huit années des lycées français, nous pourrions accorder facilement dix-sept ou même vingt heures à l'allemand et consacrer, en outre, plus de temps au flamand, à la géographie et à l'histoire.

Un principe excellent de la pédagogie moderne, c'est de ne pas commencer deux langues à la fois. Nous nous y conformons en ne commençant l'étude de l'allemand qu'à partir de la troisième année d'études. En France, on va enseigner à la fois le latin et l'allemand dès la huitième, ce qui imposera à des enfants de dix

ans une bien rude besogne et entravera singulièrement leurs progrès.

M. le ministre se propose de rendre obligatoires, dans l'examen du baccalauréat ès lettres, des épreuves écrites consacrées aux langues vivantes. Rien de plus nécessaire. La *Revue* a déjà dit, dans son numéro du 1er mars de cette année, qu'il faut une sanction pour toutes les branches de l'enseignement, si l'on veut qu'elles soient toutes sérieusement étudiées.

M. le ministre veut aussi que les élèves, après quelque temps, « ne se servent plus, pendant la durée des classes de langues vivantes, que de l'anglais ou de l'allemand, dans leurs communications entre eux et avec leurs maîtres ». Nous aimons mieux la formule suivante de nos programmes : Les leçons seront en grande partie données en allemand (ou en anglais). On exige naturellement que les élèves répondent en allemand à des interrogations faites dans la même langue.

M. le ministre dit encore : « J'ai résolu que tous nos élèves en sortant de nos mains parleraient couramment une langue vivante. » Il est sûr que les moyens indiqués pour en arriver là, ne sont pas suffisants. Au reste, le plus important pour un humaniste n'est pas de *parler couramment* une langue moderne, mais de parvenir à la *comprendre* assez bien pour lire les auteurs avec plaisir. Et cela même n'est pas aussi facile qu'on le pense.

7° *Histoire et géographie.* Il nous est impossible de nous faire une idée exacte de la portée des réformes introduites dans cet enseignement, parce que nous n'en connaissons pas l'organisation antérieure. Nous voyons, dans une circulaire du 10 octobre 1871, qu'une leçon de deux heures, prises sur le temps ordinaire de la classe, devra être réservée, *tous les quinze jours,* à la géographie, et devra s'ajouter à celles qui sont déjà *en partie* employées à cette étude. Est-ce peu? est-ce beaucoup? Nous n'en pouvons rien savoir. La dernière circulaire revient sur cet objet : « Dans un grand nombre de lycées et de colléges, l'enseignement de la géographie n'a pas encore pu être organisé, ou ne l'est que d'une manière très-incomplète. La principale cause de ces lenteurs est l'absence de programmes..... » Attendons, pour apprécier cet enseignement, que les programmes aient été faits et approuvés.

Quant à la méthode, voici ce que nous trouvons : « Je désire que, conformément à ce qui se fait en Allemagne, on commence

par la description de la commune, du canton, de l'arrondissement, du département, pour n'arriver qu'en dernier lieu à la carte d'Europe et à la mappemonde. La méthode usitée jusqu'ici était l'inverse de la logique et de l'expérience.... C'est par la vue que l'enfant commence à s'instruire.... J'insiste donc sur *les promenades géographiques et topographiques,* sur l'étude et la confection des cartes locales, depuis celle de la commune ou du canton jusqu'à celle du département. » Nous nous trouvons ici, en grande partie, dans l'enseignement primaire. Quant aux gymnases de l'Allemagne, où les deux méthodes ont été si souvent et depuis si longtemps débattues, on procède encore aujourd'hui d'une foule de manières différentes. Tel programme, par exemple, n'a que l'indication suivante pour la première année d'études : géographie de l'Europe ; tel autre a, pour la première année d'études aussi : Notions préliminaires de la géographie physique. Instructions pour l'emploi des cartes. Connaissance du pays natal. Aperçu sur les mers et les continents.

M. le ministre, qui est l'ennemi juré des *récitations* stériles, aurait peut-être pu insister un peu plus sur la méthode. Comme il aime à faire des recommandations bien précises, formulées en préceptes, il aurait peut-être pu dire : On enseignera la géographie par les cartes et non par les livres.

Nous ne parlerons pas ici de l'enseignement de la géographie dans nos athénées, parce que la *Revue* l'a examiné à fond dans la 4e livraison de cette année.

Ce qui est dit de l'enseignement de l'histoire se rapporte à des abus qui n'existent pas chez nous : « Il faut faire aimer son pays, mais il ne faut pas falsifier les faits. L'histoire doit donner le goût de l'exactitude et de la véracité. Elle est tout autre chose qu'un roman. Les professeurs d'histoire sont, au fond, des professeurs de morale et de philosophie. » Nous n'apprenons rien sur la méthode ni sur les matières enseignées dans chaque classe. Sous ces deux rapports, il n'y avait sans doute rien à modifier. La circulaire publiée une année auparavant (10 oct. 1871) contenait un seul changement : « J'ai décidé, y est-il dit, que le programme de l'histoire *contemporaine* enseignée dans les classes de *philosophie*, s'arrêterait à la révolution de 1848, et que le temps employé jusqu'ici à la dernière partie de ce programme (1849-1867) serait réservée à la géographie admi-

nistrative, industrielle et commerciale contemporaine. » On aurait même, pour plusieurs raisons, pu s'arrêter à 1830. Ce qui est substitué à une partie de l'histoire contemporaine est bien vaste. Nous aimons mieux ce que nous avons dans notre dernière classe : géographie politique et administrative de la Belgique, avec des notions sur les institutions du pays.

8° *Modifications à apporter dans l'enseignement du latin et du grec. — Urgence de ces modifications.* — La Belgique a adopté, il y a une vingtaine d'années, la plus grande partie et les meilleures des réformes que M. Jules Simon introduit dans l'étude des langues anciennes. Elle peut en être d'autant plus fière que la circulaire ministérielle a été comblée d'éloges dans la presse belge et française. Nous ne voudrions pas affirmer que M. Jules Simon, en cherchant à extirper jusqu'à la racine de véritables abus, n'a pas quelque fois dépassé le but. Peut-être, et nous aimerions mieux cela, ne saisissons-nous pas toujours la véritable portée de ses innovations parce que nous ne sommes pas assez au courant des méthodes et des procédés usités en France. Ce qui doit rassurer les amis des bonnes études, c'est que le M. le ministre semble s'être inspiré de l'excellent livre de M. Michel Bréal *sur l'instruction publique en France,* et qu'il a nommé ce savant distingué membre de la commission chargée d'assurer l'exécution des réformes qu'il a prescrites. Un esprit aussi judicieux, qui connaît parfaitement la pédagogie allemande, saura bien conserver ce qui est utile aux études solides, dont il s'est montré un des partisans les plus éclairés.

Voici l'analyse détaillée des opinions de M. Jules Simon sur l'enseignement du grec et du latin, et des réformes qu'il y introduit :

“ Ce serait un véritable crime que de supprimer l'étude des langues anciennes, ou même d'en diminuer l'importance. Ceux qui ont imaginé la création des colléges où l'on n'enseignerait pas les langues anciennes, et le fameux système de la bifurcation, ne voulaient pas enseigner le latin avec moins de temps et de soins : ils voulaient l'enseigner à moins de personnes, et je conviens avec eux qu'*il vaut mieux ne pas étudier du tout les langues mortes, que de les étudier sans les apprendre.* » Si M. Jules Simon veut faire des langues anciennes « la base de toute instruction libérale, c'est parce que les civilisations

grecque et romaine sont la forme la plus parfaite du développement de l'esprit humain, et qu'on ne saurait renoncer à les étudier dans leur propre langue, et à recevoir directement de tant de maîtres incomparables les plus hautes leçons de l'art, de la morale et de la logique ».

Le positiviste anglais Stuart Mill ne parle pas autrement.

La conséquence logique à tirer de ces prémisses est qu'il faut enseigner « les langues anciennes aussi bien que par le passé ». La réforme doit consister à les enseigner « en moins de temps par d'autres moyens ».

Disons de suite ici que les thèmes, les discours et les vers latins avaient en France une place tout à fait privilégiée et qu'avec les récitations, les dictées et les corrigés, ils prenaient un temps hors de proportion avec leur importance; *l'explication* des auteurs était reléguée à l'arrière-plan. La réforme consiste à diminuer ou à abolir certains exercices d'une utilité contestable. Cela nous parait de prime abord très-sage, et nous ne saurions être en désaccord avec M. le ministre que sur certains détails.

Aucun des abus signalés par M. Jules Simon n'existait chez nous, lorsqu'en 1869 on s'est imaginé qu'il fallait réformer. Aussi quelle différence entre la réforme française et la réforme belge ! Par celle-ci, on a d'abord cherché à supprimer l'étude de la langue grecque, et comme on n'y pouvait réussir, on l'a... augmentée de deux heures par semaine. Le latin n'a pas été aussi heureux. Il a suffi d'une circulaire pour en gâter complétement l'étude, comme la *Revue* l'a démontré dans sa 6e livraison du tome XIII. Nous nous en apercevons surtout aujourd'hui que cette circulaire a produit tous ses effets : la plupart des élèves qui entrent dans la faculté de philosophie et lettres sont trop faibles.

La règle fondamentale qui a présidé à la réforme française est renfermée dans la formule suivante : « On étudiera désormais le latin pour le comprendre, et non pas pour le parler ». Cette règle pourrait peut-être sembler à quelques-uns trop incomplète; quant à nous, nous l'acceptons de grand cœur, car pour nous, comme bien assurément pour M. Jules Simon, *comprendre* ne veut pas dire savoir superficiellement et deviner.

Nous allons voir cette règle appliquée dans les numéros suivants.

9° *Classes élémentaires.* Il n'y a que quelques lignes sur l'enseignement en huitième et en septième. Ne connaissant pas les anciens programmes, nous ne saurions nous former une idée exacte des connaissances qu'on exige des élèves, ni du temps qu'on accorde au latin. Du reste, les assemblées des professeurs ont encore à se prononcer sur les changements à faire aux programmes. Il nous faut attendre les résultats de leurs délibérations.

Sous la même rubrique, il est question des traitements : « La plupart des traitements sont insuffisants et hors de proportion avec les services rendus... Les maîtres dont nous exigeons un dévouement absolu, un travail fatigant, quelquefois meurtrier, doivent être débarrassés de tout souci d'intérieur pour eux et pour leurs familles. Il est douloureux de les voir, comme cela arrive souvent, réduits à donner tant de leçons particulières pour subvenir aux besoins d'une existence modeste. » Chez nous aussi, on a quelquefois plaint le sort des professeurs, et l'on a même parlé, il y a bien longtemps, d'un *otium cum dignitate*, qu'on voulait leur procurer. M. Alphonse Van den Peereboom est celui de tous nos ministres qui a fait le plus pour corriger l'insuffisance des traitements ; il est bien à regretter qu'il ait quitté le pouvoir avant d'avoir pu exécuter tout ce qu'il avait projeté. Il ne faudrait cependant pas oublier qu'aujourd'hui surtout les traitements ne sont plus en rapport avec la cherté de tout ce qu'il faut à un modeste ménage. On fait bien de parler de *dignitas*, mais que devient-elle lorsque le professeur est forcé de courir le cachet ? En outre, les leçons publiques ne souffrent-elles pas, malgré le zèle incontestable des professeurs, de tant de leçons particulières ?

10° *Récitation des leçons.* Il paraît que dans les colléges de l'université on perd beaucoup de temps à faire réciter les leçons, et M. le ministre a parfaitement raison de s'élever contre cet abus. Mais peut-être ne conserve-t-il pas assez ce qu'il y a de bon dans le procédé. « Je voudrais, dit-il, que l'on cessât *presque complétement* de faire apprendre des règles par cœur. Les règles sont surtout une matière *d'explication* ». Nous dirions plutôt, nous, qu'il est absolument nécessaire que l'élève *sache* les règles, sans quoi il n'arrivera jamais à l'intelligence *exacte* et *rapide* des auteurs. On est de cet avis en Allemagne, les hommes d'expérience le sont en Belgique, et dernière-

ment encore un spirituel chroniqueur, qui n'est pas un *pédant*, mais qui connaît les exigences d'un bon enseignement, a proclamé cette grande vérité que *l'ignorance de la grammaire arrête les jeunes gens dans l'interprétation des auteurs*.

Du reste, M. Jules Simon ne peut être d'une opinion différente. S'il veut qu'on *explique* les règles, c'est apparemment qu'il en juge la connaissance nécessaire à l'élève. Comment lui procurer cette connaissance ? Par une simple explication? Ce serait ne pas connaître les jeunes écoliers que de le prétendre. N'oublieraient-ils pas du jour au lendemain, et ne faudrait-il pas toujours recommencer? Ce serait donc prendre le chemin le plus long et le moins sûr pour arriver au but qu'on a en vue. Nous avons employé nous-même cette méthode, il y a près de quarante ans : l'expérience nous a appris que *l'explication* seule est tout à fait insuffisante. Si l'on veut que l'élève *sache* les règles, il faut que la grammaire, l'explication et le thème se prêtent un mutuel appui. Point de récitation stérile, d'accord ; mais n'abandonnons point un des moyens d'instruction les plus efficaces s'il est bien employé, celui de faire apprendre par cœur, dans les classes inférieures, la formule exacte des règles fondamentales.

Est-il donc si difficile d'éviter l'abus des récitations? Voici ce que nous avons souvent vu pratiquer : on fait étudier à domicile, et, dans les classes inférieures, on fait apprendre par cœur les règles qui ont été préalablement expliquées. Le lendemain, pour s'assurer qu'elles ont été comprises et retenues, on fait des interrogations variées, de manière à stimuler l'activité des jeunes esprits et à développer le jugement. Ensuite, ou en même temps, on peut faire de vive voix un *thème* d'imitation dans lequel l'élève n'a pas seulement à employer les règles apprises, mais encore les expressions de l'auteur qu'il a traduit ou même appris par cœur. Ces exercices, s'ils sont faits avec quelque habileté, intéressent vivement les jeunes écoliers. Combinés avec l'explication des textes, ils donnent les meilleurs résultats.

« L'inappréciable avantage, continue M. Jules Simon, de l'*étude comparée* des langues, même la plus élémentaire, c'est que l'enseignement méthodique qu'on en fait peut s'adresser, de bonne heure, à l'esprit. Il faut faire la guerre aux procédés mnémoniques, qui, sous prétexte de ménager des intelligences

trop faibles, les fatiguent autrement, sans grand résultat, et font, par avance, obstacle à l'emploi des procédés rationnels. » Tout enseignement doit s'adresser à l'esprit comme à la mémoire, mais certains procédés *rationnels*, uniquement employés, pourraient bien devenir irrationnels. Il ne faut d'exagération en rien. L'étude comparée des langues est chose extrêmement difficile, même pour les adultes, et il faut bien se garder de lui donner trop d'importance dans l'enseignement moyen. Que l'on compare, lorsque la comparaison facilite l'intelligence des formes et des règles et les fait mieux retenir, rien de plus utile; mais aller au delà ne produirait que le chaos dans de toutes jeunes intelligences. Du reste, comme l'étude comparée des langues n'est autre chose que l'étude comparée des lexigraphies et des syntaxes de ces langues, nous ne craignons pas qu'en Belgique on veuille nous pousser trop loin dans cette voie. N'a-t-on pas prétendu qu'il faut apprendre toutes les langues, à l'exception du français, sans enseigner la grammaire de ces langues (v. la *Revue*, t. 14, 6e livr.)?

« Obliger les élèves, en dehors des déclinaisons et des conjugaisons, à réciter par cœur le texte d'une grammaire, même quand elle est bonne, c'est une pratique dont on peut contester l'avantage. » On veut donc qu'on récite par cœur les déclinaisons et les conjugaisons; ce ne sera sans doute pas l'opinion de nos réformateurs qui veulent abolir conjugaisons et déclinaisons. Quant à nous, nous pensons que l'élève doit apprendre par cœur les formes des noms et des verbes, mais cela ne veut pas dire qu'il doive en faire une simple *récitation*. Il faut d'autres exercices de vive voix et par écrit qui mettent de la variété dans cet enseignement et fassent plus sûrement retenir les formes. Si M. Jules Simon regarde comme utile la récitation de la lexigraphie, il pense sans doute que c'est le bon moyen de la savoir; pourquoi conteste-il donc l'avantage de la récitation de la syntaxe, qu'il faut également connaître? Quant à nous, nous n'aimons ni pour l'une ni pour l'autre partie de la grammaire les simples récitations, et nous avons déjà dit comment il faut procéder pour en inculquer la connaissance aux élèves. Ajoutons une seule réflexion : puisqu'on veut que l'élève soit initié à la *grammaire comparée*, il faut naturellement lui en faciliter les moyens, c'est-à-dire il faut chercher à lui faire retenir les formes et les règles qui doivent servir de base à la comparaison.

M. Jules Simon trouve dans les grammaires « dont l'usage se perpétue » en France beaucoup « de défauts et d'erreurs ». « Tout l'enseignement en souffre ». Il est donc bien à regretter que nos réformateurs, qui montrent tant de talent et d'esprit dans d'autres questions, se soient égarés, dans la question de l'enseignement, jusqu'au point de nous recommander, dans les journaux et même du haut de la tribune nationale, des livres surannés, qui ont contre eux les Jules Simon, les Michel Bréal, les Benoist, etc.

Mais continuons nos citations.

« Au lieu de ces règles étranges, qui semblent ne s'appuyer que sur le caprice, empruntons à l'étude *savante* et à la comparaison des langues quelques faits positifs et quelques lois absolues. La clarté et la simplicité ne perdent rien à l'étude de la grammaire ainsi renouvelée. Il n'y a de clair que ce qui est logique; et qui voudrait soutenir que ce n'est pas au nom de la logique et de la raison qu'il est bon d'instruire même les plus jeunes esprits? Les procédés empiriques ne font que jeter le vague et l'obscurité où nous voulons faire pénétrer l'ordre et la lumière; et la vérité est encore ce qu'on a imaginé de plus simple ».

On ne saurait mieux dire. Qu'on nous permette une seule réflexion. M. Jules Simon veut une grammaire fondée sur *l'étude savante et la comparaison des langues*. Mais dans quel but la veut-il? Assurément pour qu'en l'étudiant les élèves développent leur intelligence et comprennent mieux les auteurs. Il est sans doute de l'avis de cet autre réformateur, M. E. Benoist, qui dit dans la préface de son édition de Virgile, la meilleure qui ait été faite en France: « La grammaire seule aide à pénétrer dans les détours d'un texte difficile. » Si l'on ne *permettait* aux professeurs, comme on a fait naguère chez nous pour la troisième, *d'expliquer* les règles qu'à mesure qu'elles se rencontrent dans l'auteur, il serait inutile de recommander de bonnes grammaires. N'oublions pas de faire encore remarquer ici la différence énorme qui existe entre les réformateurs français et les nôtres. Les premiers, instruits par une longue et triste expérience, font une guerre acharnée aux *procédés empiriques;* les seconds veulent nous y ramener, alors que, depuis longtemps, nous en sommes délivrés.

La voie dans laquelle M. Jules Simon veut faire entrer

l'enseignement grammatical en France avait été, longtemps avant lui, indiquée ou même ouverte par les esprits les plus distingués. La *Revue* a dernièrement cité une femme supérieure, Mme de Staël, qui recommandait pour les élèves la *métaphysique de la grammaire* et en démontrait l'utilité. Longtemps auparavant, la grammaire de Port-Royal, autant que l'état de la science le permettait alors, avait donné l'exemple de cette *étude savante,* en profitant des travaux de Sanctius, de Scioppius et du Hollandais Vossius (que nos réformateurs nous pardonnent ces noms en *us*). Aujourd'hui une foule de savants des plus estimés en France et à l'étranger ne cessent de réagir contre ce qu'il y a de superficiel dans l'enseignement des langues. M. Michel Bréal, dans son livre *sur l'instruction publique,* livre qui a reçu à bon droit les éloges de la presse belge, résume, peut-on dire, toute son opinion sur l'enseignement grammatical, en recommandant une *grammaire historique et philosophique*. La grammaire historique ! Pour le coup, ceux qui, chez nous, ne veulent pas même qu'on enseigne les accusatifs en *im* vont jeter les hauts cris. Qu'ils se rassurent; nous sommes loin d'en être là, et nous serions déjà très-contents si l'on voulait bien nous permettre de continuer de suivre de loin la savante Allemagne, qui est encore occupée elle-même à discuter l'utilité de la grammaire historique. La cause de la grammaire *philosophique,* c'est-à-dire de la grammaire raisonnée, qui force à réfléchir et qui développe si bien le jugement, n'est pas encore entièrement gagnée chez nous. Qu'on nous permette donc d'emprunter à M. Michel Bréal quelques lignes pour l'édification des pères de famille qui dans leur jeune âge ont fait leurs délices des livres à procédés empiriques. M. Faider a beau dire : « le père de famille est ici le moins éclairé des appréciateurs ; si l'on consulte les pères de famille, on tombera au dernier degré de la décadence ; » il n'en est pas moins vrai que le père de famille veut se faire entendre quand il s'agit de méthode et qu'il se fait même quelquefois écouter. Voici ce que dit M. Michel Bréal :

" Le profit inestimable qui réside dans l'étude d'une langue morte, c'est qu'elle dépayse l'esprit et l'oblige à entrer dans une autre manière de penser et de parler. Chaque *construction*, chaque *règle grammaticale* qui s'éloigne de l'usage de notre langue, doit être pour l'élève une occasion de réfléchir. La tâche

du maître n'est donc pas d'écarter les difficultés de la route, mais seulement de les disposer d'une façon méthodique et graduée. *Il ne s'agit pas d'abréger le chemin, car c'est le chemin qui est en quelque sorte la fin qu'on se propose* (la pédagogie allemande est du même avis). Mais ce n'est pas ainsi que l'entendent nos livres de classe. Sous prétexte ... d'aider l'intelligence des auteurs, ils n'ont d'autre idée que *d'éluder l'effort logique et grammatical ... Ils ne songent pas ... à faire voir la raison des règles de syntaxe : tout cela passe pour métaphysique ou pour vaine subtilité.* Mais si vous retirez des langues anciennes les difficultés qui en font un exercice fortifiant, où sera le profit intellectuel que vous nous annoncez ? Prenez la plupart de nos grammaires latines depuis Lhomond jusqu'aux livres les plus récents. Vous y trouverez toujours, quoique plus ou moins dissimulé, le même esprit... On croit faire l'éloge de ces ouvrages quand on annonce que ... les règles ont été disposées dans l'ordre le plus clair et le plus facile ... Mais si cet ordre facile nous présente les règles à contre-sens, que faut-il penser de l'utilité d'un tel livre ? »

... « L'étude *philosophique* de la grammaire est une excellente gymnastique pour l'intelligence et le raisonnement, *toutes les fois qu'elle est unie à une connaissance complète des faits du langage...* »

M. Michel Bréal se plaint aussi de ce que l'élève de seconde ou de rhétorique ne se soucie pas de « *repasser et d'approfondir* » la grammaire. « Et nous ne pouvons pas, ajoute-t-il, lui en vouloir, car le professeur, sur ce chapitre, est du même avis : parmi nos agrégés des lettres, combien en trouvera-t-on qui soient disposés à diminuer le temps consacré à la lecture du *conciones* ou à la correction d'une pièce de vers, pour donner des explications grammaticales? » M. Benoist (v. l'introduction de son troisième volume de Virgile) dit de son côté : « quand, *d'après les programmes*, l'enfant doit savoir les règles, on lui retire la grammaire, et, dans les hautes classes, il se promène sans guide au milieu de Cicéron, de Virgile, de Tite-Live, c'est-à-dire des auteurs qui ont employé les tours les plus savants, quoique tirés du fonds même de la langue. » On a importé chez nous et l'on a imposé aux professeurs cette pratique française qui est maintenant battue en brèche par les Français eux-mêmes. Notre Conseil de perfectionnement avait toujours

voulu que la syntaxe fût approfondie en troisième, et qu'on s'y occupât surtout des particularités de la syntaxe; en 1869, on a dit: plus de grammaire en troisième, et l'on a retranché du programme ce qui constitue *le génie* de la langue latine, génie que quelques-uns de nos représentants veulent cependant faire connaître aux élèves. Nos professeurs de seconde et de rhétorique donnaient autrefois les explications grammaticales les plus nécessaires à la véritable intelligence de l'auteur. En 1869, on a organisé une croisade contre leur méthode, et on leur a interdit toute explication grammaticale, afin de gagner du temps pour ... la lecture de traductions imprimées. Faut-il attendre que la France nous en ait donné l'exemple pour rendre à notre enseignement cette solidité qu'il commençait à avoir ? Nous nous adressons ici, non pas aux professeurs, mais au gouvernement et au conseil de perfectionnement.

11° *Le thème*. M. le ministre s'élève contre la perte de temps causée par les *dictées* et les *corrigés,* contre la place exagérée qu'on fait aux thèmes latins et contre le mauvais choix des matières de ces thèmes. Il a parfaitement raison. Il y a cependant dans les idées qu'il expose au sujet du thème certains détails sur lesquels nous devons nous arrêter.

« Le thème n'étant guère qu'un moyen *d'étudier les règles et de s'accoutumer aux tournures*, on pourrait avec plus d'avantage, en emprunter les textes au latin même : le *corrigé* serait une page d'un auteur classique. Mais exercer, pendant plusieurs années, les élèves à traduire des morceaux d'écrivains français.., c'est là un travail aussi peu curieux qu'utile. Ce n'est pas la suppression absolue du thème que je demande ; mais il est urgent d'en faire beaucoup moins, et de les faire dans d'autres conditions, puisqu'on les fera dans un autre but. »

Nous n'aimons pas qu'on dicte les *corrigés* des thèmes ; ce procédé fait perdre un temps précieux et n'a qu'une utilité très-contestable. Nous n'aimons pas non plus les thèmes dont les textes sont empruntés au latin même, et dont les corrigés sont par conséquent *une page d'un auteur classique*. Il y a beaucoup mieux à faire que cela, puisque le thème ne doit être *qu'un moyen d'étudier les règles et de s'accoutumer aux tournures*. On atteint le plus facilement et le plus sûrement ce but par les *thèmes d'imitation*. Ils sont fondés sur le même principe que les *reproductionen* des Allemands, mais, s'ils sont

vraiment bien arrangés, ils conduisent mieux au but qu'on veut aujourd'hui atteindre en France. Ils sont faits en vue de l'application des règles et d'une connaissance plus intime de l'auteur expliqué et traduit. En donnant à l'élève l'occasion d'employer les mots et les expressions qu'il vient d'étudier, on lui en fait mieux retenir la signification ; en lui faisant appliquer, d'une manière méthodique, les règles qu'il a apprises, on lui fournit le moyen de les approfondir encore et de ne pas les oublier. On voit bien que le ministre n'aime pas les thèmes usités jusqu'ici en France, mais ce qu'il propose pour les remplacer en partie ne nous semble pas valoir beaucoup mieux. Ce sont les thèmes d'imitation, répétons le, qui fournissent le meilleur *moyen d'étudier les règles et de s'accoutumer aux tournures*. Ils ont en outre cet immense avantage qu'ils dispensent les élèves d'avoir à chaque instant recours à un gros dictionnaire français-latin. On sait que c'est là une grande perte de temps et, pour quelques-uns, une gymnastique des bras plutôt que de l'intelligence.

Chez nous, les thèmes d'imitation se font surtout de vive voix. Ils peuvent donc servir à provoquer l'émulation entre les élèves et à tenir toute la classe *en haleine,* comme le désire M. Jules Simon. A côté des thèmes d'imitation figurent aussi, dans nos programmes des trois classes inférieures, des thèmes comme on en fait en France. C'est trop de richesse. On dirait qu'il y ait eu jadis deux courants dans l'enseignement moyen, l'un français, l'autre allemand, et qu'on n'ait pas osé se laisser aller exclusivement à l'un des deux. On peut diminuer, chez nous aussi, le nombre des thèmes en supprimant complétement ceux que nous tirons des livres français.

Si nous ne faisons peut-être pas encore assez de thèmes d'imitation dans toutes les classes, c'est que les textes en sont très-difficiles à composer. Notre conseil de perfectionnement, dans le sein duquel ce système a pris naissance, ne tardera probablement pas à lui donner une nouvelle sanction en mettant au concours des thèmes d'imitation sur Cornélius Népos. Cette fois il ne faudrait pas inventer en même temps le fond et la forme, comme pour les thèmes sur César et Tite-Live : la matière serait fournie par l'auteur expliqué. On pourrait même commencer par des phrases détachées. Ces thèmes seraient donc plus faciles à composer que ceux des classes

supérieures, et l'on serait fondé à espérer qu'on n'aurait pas à renouveler le concours pour avoir une œuvre digne d'être couronnée.

M. Jules Simon dit encore : « Pour le latin et le grec, les plus compétents déclarent qu'après les exercices élémentaires, c'est au moyen des textes que la grammaire et la syntaxe sont le plus efficacement enseignées. Les bonnes grammaires doivent avoir pour objet la version et non les thèmes, c'est-à-dire les difficultés du latin véritable. »

Il serait utile de savoir ce que l'on entend ici par l'exercice élémentaire du thème, car les opinions peuvent grandement différer à cet égard. En tout cas, on aurait dû faire une différence radicale entre le thème latin et le thème grec, puisqu'en France, comme chez nous, les deux langues sont loin d'avoir le même nombre de leçons.

En Belgique, cette différence existe depuis longtemps. La loi veut qu'on fasse une étude approfondie du latin, mais non du grec. En conséquence de cette prescription, nous n'avons en fait de thèmes grecs que des *thèmes sur les formes des mots variables, faits principalement de vive voix, d'après le texte expliqué.* Voilà les *exercices* vraiment *élémentaires* que nous faisons pendant une seule année. Pour approfondir le latin, il faut autre chose, et M. Jules Simon est aussi de cet avis, puisqu'il fait faire pendant *quatre ans* des *compositions en thèmes pour les prix*, et qu'il prolonge encore beaucoup au-delà l'exercice du thème.

La pratique diffère donc ici de la théorie, et ce n'est que tant mieux pour la solidité des études. Nous avons déjà prouvé que l'enseignement de la grammaire au moyen des textes n'est pas *efficace* du tout, et qu'il faut combiner plusieurs moyens pour donner aux élèves des connaissances grammaticales suffisantes à l'intelligence *rapide* des auteurs. Ajoutons seulement que, s'il suffisait d'enseigner la lexigraphie et la syntaxe par les textes, nos rhétoriciens pourraient très-bien savoir la grammaire grecque. La savent-ils assez pour ne pas être arrêtés dans la traduction des auteurs ? Personne n'oserait le prétendre. L'expérience nous donne donc raison.

N'oublions pas de constater que M. Jules Simon veut un enseignement *efficace* de la lexigraphie et de la syntaxe. Plus tard, quand on aura les grammaires *savantes* qu'on désire, il sera

plus facile de dire ce qui devra être uniquement enseigné par les textes, et combien de temps il faudra faire durer le véritable enseignement de la grammaire. D'après ce que les hommes les plus compétents viennent d'écrire là-dessus en France, nous ne serions pas étonné si, en imitation de l'Allemagne, on lui accordait cinq ou six ans. M. Bréal n'a-t-il pas dit récemment (R. crit. 19 oct. 1872 : "la syntaxe doit être le *permanent* exercice de nos élèves. „

Nous sommes parfaitement d'accord avec la circulaire lorsqu'elle dit que « les bonnes grammaires doivent avoir pour objet les versions et non les thèmes, c'est-à-dire les difficultés du latin véritable ». L'opinion de M. Jules Simon, qui est corroborée par celle d'un grand nombre d'autres savants français, exercera sans doute une certaine influence sur les personnes qui, chez nous, ont exprimé avec éclat un avis contraire.

12° *Le vers latin.* « On faisait des vers latins pendant quatre ans ou à peu près, et presque chaque semaine ». La circulaire supprime les compositions et les prix de vers latins, mais elle maintient certains exercices qui semblent indispensables. « La pratique du vers latin doit se réduire à quelques solides exercices sur la partie la moins contestable de la métrique et de la prosodie anciennes, et à l'analyse du mécanisme des vers dans ses rapports avec les lois de l'harmonie poétique. » Nous avons supprimé aussi les prix de vers latins en 1869. Avons-nous les *solides exercices* que veut M. Jules Simon ? On ne peut pas assurément compter dans ce nombre le *devoir* hebdomadaire *que les élèves auront la faculté de faire en vers ou en prose.*

13° *La version.* La circulaire expose très-bien les avantages et les inconvénients de la version *dictée.* Il nous paraît, d'après ce qu'elle en dit, que les premiers l'emportent de beaucoup sur les seconds. Les inconvénients peuvent du reste être diminués beaucoup par les soins que donne le professeur au choix des textes et par des explications préalables. La circulaire veut qu'on remplace quelquefois la version dictée, « pour la traduction écrite, par quelques-uns des plus beaux passages déjà expliqués en classe, et dont la traduction verbale aura été trop rapide ». Nous ne savons si cela peut être, pour l'intelligence, un exercice aussi efficace que la version dictée. Nous préférerions, puisqu'il s'agit de gagner du temps, donner quelquefois pour devoir un passage facile non expliqué de l'auteur que les élèves

ont entre les mains. Seulement il faudrait être sûr qu'ils ne connussent pas les *textes avec traduction en regard,* véritable fléau des bonnes études.

14° *Les interrogations. — L'explication des auteurs.* “ Les professeurs ne sauraient trop s'appliquer à faire que la classe soit pour les élèves un exercice actif plutôt qu'un exercice passif. » Principe excellent, qui est mis en pratique par la *méthode interrogative.* “ Ce système d'interrogations, cet échange perpétuel d'idées, que l'émulation stimule, cette série d'efforts personnels... valent bien mieux, en particulier dans les classes élémentaires, que le travail isolé, où les faibles se découragent. » Rien de plus vrai, et nous avons déjà nous-même, dans le cours de cette analyse, indiqué des exercices qui tendent à stimuler, pendant la classe, l'activité des jeunes esprits.

Ce qui est dit de l'*explication* des auteurs devrait être plus complet, dans l'intérêt même des études qu'on veut transformer. S'agit-il d'une explication philologique, c'est-à-dire grammaticale, historique, logique et esthétique, variée et graduée selon l'âge des élèves, telle qu'on l'a en Allemagne et que nous commencions à l'avoir chez nous en 1869, où elle a soulevé l'opposition des éternels imitateurs de la France? Veut-on suivre l'excellente impulsion donnée aux études solides par la nouvelle école française, à la tête de laquelle se trouvent les Egger, les Morel, les Bréal, les Meyer, les Benoist, les Thurot et d'autres savants des plus distingués? C'est probable puisqu'un éminent philologue, M. Michel Bréal, dont le livre *sur l'instruction publique* semble avoir inspiré cette partie de la circulaire, préside à la mise en pratique des réformes apportées dans l'enseignement des langues. Nous pensons donc que l'explication du latin et du grec deviendra plus philologique, et que même, dans les classes supérieures, on ne dédaignera plus de s'occuper des difficultés grammaticales. M. Michel Bréal le désire aussi bien que M. E. Benoist.

La circulaire ne veut ni *excerpta,* ni *conciones,* ni *selectae,* etc. Elle préfére qu'on mette les auteurs eux-mêmes entre les mains des élèves. Mais comme ils renferment des passages difficiles, le professeur peut les passer; « il résume un passage » (pour ne pas interrompre l'enchaînement des faits ou des idées), « il s'arrête sur l'autre; en même temps qu'il donne une leçon de langue, il fait connaître à son jeune auditoire l'époque, l'his-

toire, le caractère de l'auteur, celui de l'ouvrage qu'ils ont dans la main ». Nos anciens programmes *s'exprimaient à peu près dans les mêmes termes*. On les a peu à peu modifiés, et, depuis 1869, on ne veut plus que des notions biographiques.

Voici comment la prescription citée ci-dessus est limitée : « Ce ne sont pas des leçons de littérature, car il ne faut rien faire avant le temps ; ce sont des informations qui resteront dans la mémoire, un moyen de rendre une classe plus intéressante et de préparer des matériaux pour l'enseignement plus élevé qui viendra quelques années après. » Les auteurs de nos anciens programmes n'avaient également en vue que de simples indications, afin de mieux faire comprendre les auteurs, surtout les poëtes, et de rendre l'enseignement plus *littéraire*. Nous ne savons pas pourquoi notre Conseil de perfectionnement a peu à peu laissé modifier ce qui avait d'abord semblé utile et qui, selon nous, l'est réellement. Mais la chose la plus étonnante est que les réformateurs de 1869, qui prétendaient rendre l'enseignement plus littéraire, n'aient voulu conserver sur les programmes que de maigres *notions biographiques*.

" Les enfants, continue la circulaire, ne se rendront pas compte des beautés du style ; mais ils s'accoutumeront, *à leur insu,* à cette manière de penser et de parler, comme ces fils de familles distinguées et lettrées, qui parlent une bonne langue parce que c'est la seule qu'ils aient apprise, et semblent aimer naturellement les idées saines et nobles, parce qu'elles ont pour eux le charme des premiers souvenirs. „ C'est charmant de vérité comme de forme. M. Jules Simon ne serait-il pas stupéfait si on lui disait que naguère une circulaire belge a prescrit, pour de petits wallons et de petits flamands de la 3e année d'études, les *appréciations comparatives* des fabulistes dont ils comprennent à peine ou dont ils ne comprennent pas du tout la langue?

La circulaire se plaint ensuite de ce qu'on lit et explique au lycée de si petites parties d'auteurs. " Que d'élèves de rhétorique qui n'ont presque rien lu de Cicéron et de Démosthènes! „ " Les explications arrivant trop souvent dans la dernière partie de la classe, réduites chaque fois à *quelques vers ou à quelques lignes*, suivies avec trop peu d'attention, ne peuvent suffire ni à l'intérêt de l'enseignement, ni au profit des élèves. „ C'est là assurément un abus qui ne peut être

toléré. Notre conseil de perfectionnement a aussi désiré qu'on lût de grandes parties d'auteurs, et c'est pour cela que, dès 1850, il a prescrit l'explication *cursive* (cursorische Lectüre) à côté de l'explication approfondie (statarische Lectüre). Plus tard, il s'est rencontré un homme d'esprit qui a cru qu'on pouvait encore perfectionner cet enseignement, en employant le temps des classes à lire les auteurs latins et grecs ... en français. Ne fallait-il pas éviter à la jeunesse le martyre des déclinaisons et des conjugaisons, et l'affranchir de la gymnastique intellectuelle de la syntaxe raisonnée?

Continuons à citer : « Les anciens, nous offrant le plus admirable spécimen de l'intelligence humaine se développant par ses propres forces et selon une inspiration immédiate, *doivent être lus et compris couramment pour eux-mêmes*, dans les plus belles de leurs œuvres... *L'explication des textes doit* » donc « *occuper la première place ;* » il faut « que, dans les classes élémentaires, elle serve à la connaissance des règles et des tournures ; qu'après les deux ou trois premières années, on abandonne ce mot-à-mot d'où le sens morcelé se dégage si péniblement ; que *plus tard, par des lectures suivies d'analyses, par des appréciations courtes, mais précises, par des comparaisons bien choisies on fasse connaître aux élèves les vraies beautés des auteurs.* »

Le commencement de ce passage nous propose un idéal qu'il faut toujours chercher à réaliser et qu'on réalisera d'autant plus facilement qu'on accordera un plus grand nombre d'années d'études. Il y a ensuite, sur ce qu'on doit laisser aux classes inférieures et retrancher dans les classes supérieures, des indications qu'une sage pratique ne manquera pas de modifier. La réaction contre le mot à mot est probablement justifiée par les abus que M. Jules Simon a eus sous les yeux. Nous avons connu nous-même, il y a plus de quarante ans, un professeur français, excellent élève de l'École normale de Paris, qui, en poésie encore, ne faisait consister l'explication du *conciones,* d'Horace et de Virgile que dans un mot à mot fait en courant et suivi d'une traduction élégante. Il ne faudrait cependant pas trop faire la guerre au mot à mot. Selon nous, on peut être forcé d'y avoir recours bien au delà de la troisième année d'études. Sans doute, il faut peu à peu habituer les élèves à s'en passer, et parvenir à leur faire traduire au moins les passages faciles sans l'intermédiaire de la construction. Cela n'empêche pas que

le mot à mot ne soit souvent tout à fait nécessaire dans les classes supérieures. Ou bien ne faut-il pas toujours bien connaître la signification de tous les mots et leur dépendance mutuelle pour saisir le véritable sens des phrases?

Si *l'explication doit occuper la première place*, comme elle l'occupe chez nous, nous pensons qu'il serait utile qu'elle devînt l'objet d'instructions détaillées pour les classes inférieures, moyennes et supérieures.

Quant à ce que dit la circulaire de la partie littéraire de l'enseignement, nous y applaudissons des deux mains. Il ne serait jamais venu à l'esprit de M. Jules Simon de faire admirer les *beautés* des auteurs latins par des *sommaires* et la lecture d'une *traduction*.

15° *Les exercices de langue et de littérature françaises.* Rien de plus sensé et de plus éloquent que cette partie de la circulaire. M. Jules Simon combat ici un préjugé et un abus dont nous avons peine à nous faire une idée. “ On ne permet à l'élève de concevoir un plan et d'exprimer une pensée qu'à la condition d'écrire en vers latins ou en prose latine.... Pourquoi ne point arriver, par des exercices progressifs, aux devoirs les plus difficiles, aux discours? Pourquoi même presque uniquement des discours, comme si la forme oratoire était seule digne de les occuper, à l'exclusion de toutes les autres?.... Je voudrais qu'on fît moins parler les rois et les héros, et qu'on obligeât les élèves à penser et à écrire sur des sujets où ils ne risqueraient pas de fausser et leur jugement et l'histoire. C'est ainsi que l'on apprend à se payer de mots, dans un pays où il est si nécessaire de savoir les choses. » Il faut « donc que dans toutes les classes, une part, judicieusement mesurée, soit faite aux exercices français, depuis les classes les plus élémentaires ».

Nous avons ces exercices depuis 1850; nous les faisons même de vive voix et par écrit. Il ne nous reste plus qu'à faire moins parler les rois et les héros.

16° *Usage de la bibliothèque. — Méthode de lecture.*

Ici encore il y a de très-bons conseils, par exemple celui de faire rendre compte, dans les classes élevées, verbalement ou par écrit, de quelque ouvrage important. Cet exercice vaut assurément mieux que le discours politique. “ La bibliothèque (de quartier) n'étant composée que de livres absolument irré-

prochables au point de vue moral et au point de vue littéraire, vous laisserez aux jeunes gens une certaine liberté dans le choix de leurs lectures. Il importe surtout qu'ils lisent avec plaisir, qu'ils contractent le goût et l'habitude du livre. „

Nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer ici le regret que la plupart de nos établissements n'aient pas de bibliothèque. Il faudrait chercher à en créer partout, non seulement à l'usage des élèves, mais encore à celui des professeurs. Cela est surtout nécessaire dans les petites villes, qui n'ont pas de bibliothèque publique et qui donnent aux professeurs des traitements tout à fait insuffisants. Comment ceux-ci pourraient-ils se tenir au courant de la science et entreprendre quelque travail sérieux de philologie, d'histoire, etc.? Il est moins difficile qu'on ne pense de remédier, du moins en partie, à cette pénurie de livres. Nous connaissons tel athénée où l'on fait payer à chaque élève nouveau cinq francs pour l'acquisition d'ouvrages utiles aux élèves ou aux professeurs, et de cette manière il s'y est formé peu à peu une bibliothèque qui est aujourd'hui assez considérable. Ne pourrait-on pas recommander ce moyen à tous les établissements? Les conseils communaux ne pourraient-ils pas même faire les premiers fonds? Le gouvernement ne pourrait-il pas leur envoyer un exemplaire de presque tous les ouvrages auxquels il accorde des subsides? Nous osons recommander cette idée au Conseil de perfectionnement et surtout à MM. les échevins de l'instruction publique.

17° *Résumé des observations précédentes sur l'enseignement du latin et du grec.* Le principe de la réforme est formulé de la manière suivante : On apprend les langues vivantes pour les parler, et les langues mortes pour les lire. Cette formule est d'une simplicité et d'une clarté incomparables, mais elle est en même temps un peu exclusive et incomplète. M. Jules Simon sait très-bien, et les idées qu'il a développées dans sa circulaire le prouvent, que le but qu'on se propose dans les études est plus complexe et qu'il est aussi plus élevé; mais, voulant extirper des abus, il avait besoin d'une formule qui frappât les esprits. Nous n'aurions pas fait cette remarque s'il n'était à craindre que ceux qui ne connaissent pas les conditions d'un bon enseignement ne veuillent abuser de cette formule. Or, dans ce cas, les fortes études, que recommande et qu'esquisse le beau livre de M. Michel Bréal, seraient bien compromises.

« Nous renoncerons absolument aux vers latins, nous diminuerons de moitié le temps donné jusqu'ici aux thèmes et aux compositions en langue latine. Nous transformerons... la *préparation* et *l'explication* des auteurs... La disparition du vers latin, la diminution des exercices de thèmes et de compositions latines, et en général de tous les devoirs écrits, la suppression, dans les récitations, des traités de grammaire et de prosodie, nous laisseront du temps disponible, qu'on emploiera à la *lecture* et à *l'explication* des auteurs latins et grecs... Nous supprimerons les compositions et les prix de vers latins, et nous ne conserverons les *compositions* en thèmes que jusqu'à la cinquième inclusivement. »

Il faut rapprocher ce résumé de ce qui a été dit dans les numéros précédents; les ordres un peu absolus qui sont donnés ici y ont un correctif nécessaire. Ainsi, par exemple, au nº 12, en supprimant *les compositions et les prix de vers latins*, on veut que *la pratique du vers latin se réduise à quelques exercices solides sur la partie la moins contestable de la métrique et de la prosodie anciennes, et à l'analyse du mécanisme des vers dans ses rapports avec les lois de l'harmonie poétique*. On conserve donc les exercices *solides* sur la prosodie ancienne, aussi bien que le thème et la composition latine. Pour faire des exercices sur la prosodie, il faut sans doute la connaître un peu. En défendant de faire réciter un traité de prosodie, il eût été bon d'indiquer, comme nous l'avons fait nous-même pour la grammaire, par quoi on peut remplacer les récitations; car il ne suffit pas sans doute, quand on veut des *exercices solides*, de faire remarquer la quantité des syllabes dans les mots d'un vers, pas plus qu'il ne suffit d'indiquer les *règles syntaxiques* dans les auteurs quand on veut que l'élève parvienne à leur intelligence rapide. «

Si la *récitation* des traités de grammaire est défendue, cette défense a été sans doute provoquée par l'abus dans lequel tombaient ceux qui faisaient réciter la grammaire d'un bout à l'autre, page par page et ligne par ligne. Mais n'oublions pas que M. Jules Simon fait une différence entre *apprendre par cœur* et *réciter*; car, au numéro 10, il avait seulement dit: je voudrais qu'on cessât *presque complétement* de faire apprendre les règles par cœur; n'oublions pas non plus qu'il veut un enseignement *efficace* de ces règles, et qu'il maintient même la

récitation des conjugaisons. On voit donc qu'on ne peut prendre ce résumé à la lettre, et qu'il est bon de ne pas perdre de vue certains détails qui se trouvent aux numéros précédents.

Un dernier mot sur cette matière. Le ministre conserve les *compositions en thèmes* pendant *quatre* ans, c'est-à-dire pendant la moitié du temps que dure le cours des humanités (il s'agit ici *des compositions en thèmes pour les prix),* mais il ne dit pas si l'exercice des thèmes est maintenu dans les classes suivantes. Nous devons le croire puisqu'il recommande dans une autre partie de sa circulaire qu'on *emprunte les textes des thèmes au latin même,* afin qu'on ait pour *corrigé une page d'un auteur classique.* Ces sortes de thèmes n'étant guère possibles dans les classes inférieures et n'apprenant pas non plus méthodiquement les *règles* grammaticales dont parle le ministre, il faut supposer qu'ils se font après la quatrième année d'études. Chez nous, on ne fait des thèmes à la manière française que pendant *trois* ans, et nous voudrions, comme nous l'avons déjà dit, qu'on les supprimât complétement, pour ne conserver que les *thèmes d'imitation,* qui sont les plus propres à familiariser l'élève avec les *tournures* de l'auteur expliqué et à lui faire comprendre et retenir les *règles.*

Examens trimestriels. — Concours généraux. Outre les prix des *compositions écrites,* il y aura un premier et un second prix décernés d'après les résultats des examens oraux qui se feront dans chaque classe quatre fois par an. Nous ne sommes pas partisan de la multiplication des prix ; il nous semble que les examens seuls, qu'on fera faire dorénavant dans les lycées, en présence des parents, par deux professeurs, sous la présidence du recteur, d'un inspecteur d'académie, du proviseur ou du censeur, suffiraient pour « tenir les élèves en haleine et les obliger au sang-froid et à la présence d'esprit. »

Quant aux concours généraux, la circulaire les regarde comme « des pertes de temps, des dépenses ; quelquefois, malgré les soins que l'on prend, des occasions d'injustice et des termes de comparaison assez contestables. Lorsque les maîtres en viennent à désirer passionnément un succès et à dresser des élèves pour les concours, ils ne rendent pas grand service aux élèves qu'ils préparent dans ces conditions, et ils négligent le reste de la classe ». Très-bien dit. « Les véritables concours, qui pourraient nous dispenser de tous les autres, sont les

examens de baccalauréat. » Nous penserions de même de nos examens de gradué en lettres, s'ils étaient mieux organisés. Le ministre ne veut cependant prendre aucune résolution sur ce sujet, avant d'avoir entendu les observations du proviseur et celles de l'*assemblée des professeurs*.

Consultera-t-on aussi nos professeurs sur les avantages et les inconvénients du concours général? En attendant, qu'on nous permette d'en dire ici deux mots. Il y avait, en 1840, pour créer le concours général, des raisons particulières qui n'existent plus aujourd'hui. Nous ne voulons pas agiter la question de savoir s'il produit plus de mal que de bien, mais nous sommes d'avis qu'il faut lui donner une meilleure organisation. Il a le grand tort de ne porter que sur une petite partie des matières enseignées en rhétorique, et comme ces mêmes matières, et celles-là seules, figurent dans l'examen de gradué en lettres, toutes les autres sont plus ou moins négligées, du moins par un nombre considérable d'élèves. N'est-ce pas là un grand mal, et le flamand, l'histoire de la Belgique, l'allemand ou l'anglais devraient-ils être entièrement perdus de vue dans les deux épreuves?

Quant à la *signification* du concours, il n'a pas celle qu'on lui donne généralement. Pour l'avoir, il faudrait qu'il se fît sur toutes les matières enseignées en rhétorique, et que le prix d'honneur fût réservé à l'ensemble des points obtenus dans toutes. Aujourd'hui, six ou même douze nominations obtenues par un athénée ou par un collége ne prouvent pas que, pour l'ensemble de l'instruction, il soit supérieur à d'autres établissements qui n'ont pas été *nommés;* elles constatent uniquement qu'il a des élèves forts en une, deux ou trois branches, mais ces mêmes élèves peuvent être très-faibles ou presque nuls en flamand, en histoire, en allemand, en physique, etc.

D'un autre côté, il serait injuste de faire concourir, sur l'ensemble des matières du programme, des établissements qui n'ont que huit, six ou cinq professeurs avec ceux qui en ont dix-sept. Comment veut-on que toutes les branches soient enseignées avec soin par un personnel qui suffit à peine à l'enseignement de quelques-unes?

Et cependant, en conservant l'ancienne organisation du concours, on commet une autre injustice : les élèves qui ont forcément appris neuf branches se trouvent dans des conditions

plus défavorables que ceux qui ont donné tout leur temps à l'étude de quatre ou de deux seulement.

Comment donc organiser le concours général, si on veut le conserver? C'est difficile à dire. En tout cas, nous pensons qu'il ne faudrait donner de prix d'honneur qu'à l'ensemble des matières enseignées en rhétorique. Peut-être aussi, pour éviter des comparaisons injustes à l'égard des professeurs, faudrait-il ne faire concourir entre eux que les établissements qui se trouvent dans les mêmes conditions, par exemple, d'un côté, les athénées, de l'autre, les colléges.

Revenons à la circulaire. Les examens pour le passage d'une classe à l'autre ont aux yeux de M. Jules Simon une importance capitale, et il dit à cet égard des choses excellentes. Mais comment arriver à diminuer la trop grande indulgence avec laquelle on a procédé jusqu'ici? Il écarte un premier obstacle en décidant que dorénavant les professeurs n'auront plus que des traitements fixes. Il y en a un second, qui est l'amour-propre que mettent les chefs des établissements à avoir un grand nombre d'élèves. M. Jules Simon dit à cet égard : « Je sais bien qu'en se montrant sévère, on risque de diminuer le nombre des élèves; mais cette raison d'indulgence, qui n'est honnête nulle part, ne saurait exister dans les établissements de l'Etat, entretenus en grande partie aux frais du public, pour servir de modèles aux institutions privées et pour maintenir le niveau des études. » Pour maintenir le niveau des études, il faut aussi et surtout se montrer sévère dans les examens du baccalauréat; comme il n'en est pas question, on peut croire qu'ils ne laissent rien à désirer. Nous ne pouvons pas dire la même chose de nos examens de gradué en lettres, où l'on se montre souvent trop indulgent. D'ailleurs, on y attribue tant de points aux mathématiques, qu'un élève peut être presque nul en français ou en latin, et néanmoins obtenir, grâce aux *mathématiques,* son diplôme de gradué en *lettres*.

Nous sommes parvenu à la fin de notre tâche. Concluons.

Si les réformes prescrites sont exécutées dans le même esprit qu'elles nous semblent avoir été conçues, elles ne peuvent manquer de donner l'impulsion la plus salutaire à l'enseignement moyen en France. Il y a surtout à éviter, dans l'exécution, toute espèce d'exagération. Il est bon d'établir certaines règles et certains principes plus ou moins absolus; ce qui vaut encore

mieux, c'est de leur donner une application raisonnable, de manière à sauvegarder tout ce qui peut favoriser la véritable science. Sous ce rapport, il ne semble pas que les amis des fortes études aient à s'inquiéter. La commission chargée de surveiller l'application des réformes offre toutes les garanties possibles. En effet, celui de ses membres qni paraît devoir s'occuper spécialement de l'enseignement des langues, a publié un excellent livre, qu'on peut considérer comme le précurseur des réformes projetées. Les idées saines qu'il y expose font prévoir qu'il cherchera à rendre l'enseignement des langues anciennes plus philologique, afin de le rendre plus solidement littéraire.

Un autre membre éminent de cette commission, M. Bersot, directeur de l'École normale supérieure, veut aussi des études philologiques, comme nous l'apprennent dans ce moment même les journaux français. A la séance d'ouverture de l'École normale, il a parlé, en présence de M. le ministre de l'instruction publique, contre les abus de la rhétorique et l'amour de la phrase, « où les esprits, pressés par les difficultés, se réfugient trop volontiers comme les dieux de l'Iliade pressés par les humains se réfugient dans un nuage ». Il pense *beaucoup de bien de la philologie* : « Les élèves de la section des lettres, dit-il, seront des professeurs très-incomplets et des savants très-douteux, *s'ils ne sont pas d'abord de vrais grammairiens;* l'histoire et la philosophie ont aussi besoin *d'interpréter exactement les textes, sous peine d'appuyer leurs inductions sur des contre-sens.* Nous avons vivement recommandé cette étude à nos élèves; ceux de première année se sont déjà remis courageusement à la grammaire grecque. » Il ne veut cependant pas le régime exclusif de la philologie. « Il me semble, dit-il, que nos philologues ont beaucoup à gagner à ne l'être pas exclusivement.... S'il s'agit de comparer les diverses leçons, de juger l'authenticité des textes, et souvent des textes des plus grands maîtres, est-il possible de se passer de goût? » Il a mille fois raison. Nous avons dit et répété, dans la *Revue,* que l'enseignement littéraire est une partie essentielle de l'enseignement philologique. La philologie qui négligerait de cultiver le goût serait une science mutilée, qui manquerait d'un de ses plus grands attraits et d'un instrument nécessaire à l'interprétation des auteurs.

Si nous ramenons nos regards sur la Belgique, nous pou-

vons dire avec une certaine satisfaction que, depuis une vingtaine d'années déjà, elle est entrée dans la bonne voie indiquée par M. Jules Simon. L'organisation de notre enseignement est à peu près ce qu'elle doit être, si l'on tient compte du petit nombre d'années d'études dont on nous fait l'aumône. Nos méthodes ont été peu à peu améliorées, et nous pouvons dire, sans illusion patriotique, que, pour certains détails importants, nous avons mieux qu'on n'aura en France. Il est vrai que la bonne impulsion donnée aux études depuis 1850 a été un peu arrêtée par la circulaire ministérielle de 1869. Nous avions de modestes commencements de ces études philologiques dont les hommes les plus éminents se font aujourd'hui les défenseurs convaincus en France. Deux ou trois pères de famille se sont alarmés de cette importation germanique; on l'a attaquée dans les journaux et à la Chambre des Représentants; on a cherché à la remplacer, non pas par ces études littéraires relativement bonnes qu'on faisait alors chez nos voisins, mais par ce qu'il y a de plus illogique, de plus fade, de plus énervant, de plus superficiellement littéraire. Déjà abolies en partie ou laissées sans exécution, les mesures administratives prises alors ne tarderont pas sans doute à disparaître entièrement. Pour cela, nous continuons de compter beaucoup sur l'initiative de notre Conseil de perfectionnement. Il améliorera sans doute encore nos programmes, et méritera les félicitations de tous ceux qui aiment les études sérieuses. Nous comptons aussi sur l'initiative de notre nouvel inspecteur général; c'est à lui qu'il appartient spécialement de faire de nos programmes un tout logique, dont toutes les parties soient bien coordonnées. Nous sommes persuadé qu'il ne faillira pas à cette tâche.

Gand, le 13 novembre 1872.

J. Gantrelle.

NOS LIVRES CLASSIQUES JUGÉS EN FRANCE.

Tandis qu'on s'efforce, chez nos voisins du midi, d'améliorer les études classiques, de les rendre plus fructueuses en leur donnant plus de profondeur et de solidité, et de substituer des procédés scientifiques aux méthodes banales actuellement en usage, nous voyons depuis peu se produire en Belgique un mouvement en sens opposé. Quelques beaux esprits, sous prétexte de nous pousser dans la voie du progrès, ont commencé par faire une guerre sourde aux études antiques, et bientôt cette lutte, entamée avec hésitation, a pris les proportions d'une véritable croisade, qui a même eu un instant pour théâtre notre Chambre des Représentants. On y a ridiculisé l'étude du grec, dans le but avoué d'en amener la suppression immédiate. Quant au latin, on s'est borné, pour le moment, à vouloir le restreindre dans la mesure du possible. On a accablé de sarcasmes les grammaires grecques et latines employées dans nos athénées et colléges. Il fallait, a-t-on dit, en revenir aux manuels de jadis, si faciles, si simples et si clairs, et renoncer au plus vite à tous ces livres nouveaux, bourrés d'érudition germanique, qu'on avait introduits dans nos écoles depuis une vingtaine d'années.

Je ne reviendrai pas en ce moment sur la nécessité de maintenir les humanités. En effet, comme le dit M. Benoist, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, " tout le monde est d'accord aujourd'hui sur ce point que la véritable matière d'une éducation libérale, c'est l'étude de l'antiquité. Ecoutez les hommes éminents qui se préoccupent de l'enseignement public en Allemagne, en Angleterre, ceux mêmes qui font profession de nouvelles doctrines. Le positiviste Stuart Mill n'est pas là-dessus d'un autre avis que M. Gladstone, l'ancien chancelier d'Oxford, ou que tel érudit allemand absorbé dans l'épigraphie ou la grammaire transcendante. Les Italiens songent à élever

chez eux le niveau des études classiques et s'en occupent avec zèle. (¹) Nous-mêmes, quelque faveur qu'ait rencontrée la création d'un enseignement nouveau approprié à des besoins d'un ordre particulier, nous n'avons pas l'intention d'abandonner l'étude des œuvres de l'antiquité. Et si jamais le consentement universel a pu passer pour une marque de vérité dans les choses morales, il est permis de dire qu'il ne s'est manifesté sur aucune autre question avec une pareille unanimité. „

Je crois donc inutile de revenir encore sur une question qui a été déjà plusieurs fois examinée dans cette *Revue*, et qu'au point de vue théorique on peut considérer comme résolue. Mais il ne sera peut-être point hors de propos de dire ici quelques mots touchant les livres classiques dont on se sert dans nos établissements d'enseignement moyen.

On a affirmé à la Chambre des Représentants et ailleurs qu'il fallait, en fait de grammaires grecques et latines, donner la préférence aux manuels français. Or, voici de quelle manière ces manuels sont appréciés par M. Benoist dans l'introduction de son édition de Virgile, dont le troisième volume vient de paraître :

" Croit-on que nous ayons fait des progrès depuis ce temps (depuis Port-Royal) avec nos secs abrégés de grammaire, ressassés dans les basses classes, et qui apprennent aux élèves le gallicisme de telle sorte qu'ils ne peuvent plus s'en débarasser ? Quelles ressources nous offrent, pour lire les auteurs, Lhomond et ses imitateurs, dont les travaux, copiés les uns sur les autres, n'ont pour but que d'apprendre à l'enfant ce qu'on appelle le thème de règles, c'est-à-dire à traduire ces niaiseries dont se moquait Rollin : *Un écolier diligent doit se repentir de n'avoir pas étudié les leçons que son maître lui a enseignées.* Qui de nous ne s'est débattu contre ces phrases ridicules et triviales ? „

M. Benoist ajoute en note :

" L'enseignement de la grammaire latine est certainement un des plus mal conçus chez nous. Les abrégés, à commencer

---

(¹) Il commence à paraître en Italie de bons livres, grammaires, histoires littéraires, textes classiques dont le fond est en général emprunté à l'érudition allemande. (Note de M. Benoist.)

par celui de Lhomond, ne montrent pas en général une connaissance réelle de la langue latine. En Allemagne, la composition d'une grammaire est l'œuvre des plus illustres savants. Chez nous, par un dédain mal entendu, on laisse cet utile travail à des hommes laborieux, mais qui se préoccupent d'une *vaine clarté*. On réduit la langue latine à un petit nombre de règles, de telle sorte qu'il est impossible avec nos livres grammaticaux de rendre raison des difficultés du moindre auteur. „

Celui qui a écrit ces lignes n'est certes pas le premier venu. On sait que la librairie Hachette publie depuis quelques années une collection d'éditions savantes des principaux classiques latins et grecs. On sait aussi que, pour amener cette entreprise à bonne fin, M. Hachette s'est adressé aux jeunes savants les plus distingués de la France, parmi lesquels, indépendamment de M. Benoist, il me suffira de citer MM. Gérard, Weil et Boissier. Quant au Virgile de M. Benoist, (1) on est d'accord pour assigner à cette œuvre une place remarquable parmi les travaux de l'érudition française.

Je ne crains donc pas d'opposer l'appréciation faite par M. Benoist des grammaires latines en usage en France aux jugements portés chez nous sur ces mêmes grammaires par certaines personnes dont on peut révoquer en doute la compétence, sans se rendre coupable d'un scepticisme irrévérencieux.

Le savant professeur de la Faculté d'Aix, après avoir fait une critique acerbe de ce qui se pratique en France dans les classes supérieures des lycées, où l'on se borne à faire *de la rhétorique appliquée, ...ou plutôt substituée à la connaissance de l'antiquité* (précisément ce que M. Pirmez et d'autres ont tenté d'introduire chez nous en 1869), continue dans les termes suivants :

“ Si nous voulons profiter des richesses que notre littérature et notre éducation nationale doivent tirer de la littérature latine, transformons nos méthodes, sous peine d'être bientôt en arrière de tous les peuples de l'Europe. „

Cette pensée est développée dans une note, dont voici la teneur:

---

(1) L'introduction, placée en tête du troisième volume, est un morceau si bien pensé et si bien écrit que je me propose d'y revenir en détail.

" Tous les pays du monde sont aujourd'hui dans un mouvement remarquable de rénovation des études antiques et surtout des études latines. Il y a en Angleterre, en Amérique, en Italie, des efforts prononcés pour améliorer la connaissance du latin et les méthodes qui servent à l'apprendre. Aucun de ces pays ne se tourne de notre côté, on y affiche même pour nos procédés un dédain formel. Enfin la Suisse française et la Belgique même ont les regards fixés sur l'Allemagne. La Belgique possède, traduites ou imitées de l'allemand, des histoires de la littérature latine (M. Benoist fait sans doute allusion à l'ouvrage de M. Roulez) et des grammaires latines très-supérieures aux nôtres. Parmi ces dernières, je citerai la *Nouvelle Grammaire de la langue latine,* par J. Gantrelle, professeur à l'Université de Gand, qui est certainement un ouvrage notable, dans l'ordre des livres destinés aux classes moyennes. (1) "

J'ai été heureux, je ne le cache pas, de rencontrer ce jugement, complètement désintéressé, porté sur nos livres classiques par un savant étranger dont l'autorité en cette matière n'est pas contestable. En effet, chose étonnante, sauf de rares exceptions, il suffit qu'un livre soit écrit par un Belge pour que, dans notre pays, on en parle avec dédain. J'ai donc été heureux, je le répète, de rencontrer et de reproduire l'appréciation de M. Benoist, qui sera, je l'espère, un juste sujet de confusion pour nos soi-disant critiques, qui ne seraient pas capables de traduire à vue une page de Cornélius Népos et qui néanmoins, avec une outrecuidance sans pareille, se permettent, à propos de philologie, des jugements pleins d'une ironie méprisante, prononcés sur un ton doctoral. Je pense qu'il est bon que, de temps à autre, de pareils jugements, qu'on croit sans appel, soient réduits à leur juste valeur.

Gand, le 17 novembre 1872.

A. WAGENER.

---

(1) Je ferai remarquer en passant que M. Benoist considère la grammaire de M. Gantrelle comme parfaitement appropriée *aux classes moyennes,* tandis qu'il y a des personnes en Belgique qui la regardent comme *trop savante pour les classes supérieures.*

A NOS CORRESPONDANTS.

On nous demande, pour la seconde fois, l'insertion dans la *Revue* d'un compte rendu qui n'est pas signé. Il nous est impossible de satisfaire au désir de notre correspondant, et il peut être utile d'en dire ici même la raison. C'est que ce compte rendu, qui, pour le fond, est dans le vrai, pèche trop par la forme : il n'y faudrait ni ironie ni violence de langage. Nous avons besoin de jugements froidement motivés, nous ne voulons pas de ce qu'on appelle une *exécution*.

Notre refus d'insertion ne provient donc pas, comme l'insinue notre correspondant, de ce que l'emploi du livre critiqué a été autorisé par le Conseil de perfectionnement. Qu'une production défectueuse soit approuvée, tant mieux ou plutôt tant pis pour l'auteur; mais cela n'enchaîne pas du tout la liberté de la *Revue*, et elle ne refusera jamais de communiquer à ses lecteurs un jugement uniquement fait au point de vue de la science et des méthodes. La science peut-elle jamais perdre ses droits? Perfectionner l'enseignement, dit notre correspondant, c'est surtout perfectionner les livres qu'on y emploie; donner une espèce de sanction à un livre qui laisse tant à désirer, c'est montrer une indulgence qu'on ne saurait justifier. D'accord; mais comment justifier un compte rendu où semble régner la passion?

La Direction.

La Rédaction se voit obligée, faute d'espace, de remettre à la prochaine livraison : une analyse littéraire de M. Till-Lorrain, une leçon de M. G. Kurth; le remarquable discours prononcé par M. Stecher à la distribution des prix aux lauréats du concours universitaire et du concours moyen; et plusieurs comptes rendus.

COMPTES RENDUS.

Plaute. Morceaux choisis *publiés avec une préface, une notice sur la vie de Plaute, des remarques sur la prosodie et la métrique, des arguments et des notes en français, par* E. Benoist, *ancien élève de l'Ecole Normale, professeur à la Faculté des lettres de Nancy.* Paris, librairie Hachette et Cie, 1871. 1 vol. in-12 de XXXVI et 285 pp.

Depuis plusieurs années M. Benoist s'est occupé tout spécialement de la critique du texte de Plaute; ses éditions du *Rudens* et de la *Cistellaria* lui ont fait dans le monde philologique une réputation bien méritée. On ne peut donc douter que ce nouveau travail sur Plaute n'ait été accueilli avec faveur, et comme cette faveur se trouve justifiée par les excellentes qualités du livre, on peut hardiment lui prédire un grand et légitime succès.

L'éditeur a choisi avec raison un petit nombre de pièces; il en a extrait tout ce qu'il était possible de mettre sous les yeux des élèves et a remplacé ce qui manque par des analyses succinctes. On peut ainsi se faire une idée suffisante de la composition des comédies les plus intéressantes de Plaute, de l'Amphitryon, de l'Aulularia, des Captifs, des Ménechmes, du Rudens, du Stichus et du Trinumus.

Une notice sur Plaute et des remarques sur la prosodie et la métrique ouvrent le volume. En France on est assez tenté de rire des patients travaux de l'Allemagne sur la prosodie et la métrique des comédies latines et l'on doute que ces études puissent jamais aboutir à un résultat sérieux. Il faut espérer que les remarques de M. Benoist contribueront à détruire les préjugés répandus sur ce sujet et ramèneront maint lecteur à une appréciation plus saine du véritable état des choses. Mais quelle que soit l'importance de ces remarques, elles ne suffiront pas à elles seules, pour apprendre à lire, d'après le mètre, le texte de Plaute; il aurait fallu marquer l'accent rhythmique, comme l'ont fait tous les éditeurs allemands, alors même qu'ils publiaient des textes pour un public savant, pour lequel ces indications pouvaient paraître moins nécessaires.

Le texte des extraits a été établi à l'aide des variantes des meilleurs manuscrits et des travaux critiques les plus récents. Il va sans dire que dans un auteur qui a subi tant d'altérations, on ne peut être

sûr d'avoir retrouvé toujours la véritable leçon; mais on ne peut nier d'un autre côté qu'on n'ait fait d'immenses progrès sous ce rapport, et il suffira pour le constater de comparer le texte de ces extraits avec celui de la collection Lemaire, dont on fait encore tant de cas.

Le commentaire dont les extraits sont accompagnés, se distingue par son exactitude, sa clarté et sa précision. Nous l'avons lu avec beaucoup d'intérêt et comme preuve nous donnerons les remarques que cette lecture nous a suggérées sur un certain nombre de passages du prologue et de la première scène de l'Amphitryon.

Prologue v. 28. Au lieu de joindre le vers *humana matre natus humano patre* à ce qui suit, je préférerais le rattacher à ce qui précède *non minus quam vostrum quivis formidat malum*. Ce Jupiter qui m'a délégué près de vous craint autant les coups que vous autres humains.

V. 38 *nunciam* doit être écrit en un mot et forme trois syllabes.

V. 55 l'expression *omnibus isdem versibus* aurait mérité une note. Cp. Trin. v. 345. Au v. 75 j'aurais dit que *vivere* = esse, comme dans le Trin. v. 390.

V. 127 M. B. est d'avis que dans la formule *est operae*, *operae* est un génitif de qualité. Nous croyons plutôt que c'est un génitif partitif : il fait partie de notre peine, il appartient à notre peine.

Act. I, 1, 3 *quid faciam* etc. Il manque le signe d'interrogation.

V. 8. Les *triumviri capitales* n'avaient pas de licteurs, mais des viateurs. V. Mommsen *Römisches Staatsrecht* p. 271.

V. 10. La phrase *ita peregre huc adveniens publicitus ego hospitio accipiar*, mériterait une note sur l'usage de recevoir à dîner les amis revenant de l'étranger.

V. 14. Dans le vers *idem nonne me mittere hoc luci potuit,* M. B. explique *hoc* par *ob hoc, ideo*. Nous croyons que *hoc* est mis pour *huc,* comme p. ex. Capt. III, 1, 20.

Le v. 16 *hoc magis miser est divitis servos* venant immédiatement après *opulento homini hoc servitus dura est*, a tout l'air d'être une glose ou une dittographie.

V. 124. Nocturnus est le nom latin de Lucifer v. Preller Röm. Myth. p. 290. Vesper est à tort confondu avec Lucifer dans la note sur le v. 127.

V. 126. Nous ne comprenons pas le vers *Neque se luna quoquam mutat atque uti exorta est semel*. Au lieu de *atque,* il faut lire je crois *statque.*

Le v. 175 devient plaisant si *mala res* est pris dans le sens de *coups.*

Au v. 198 l'expression *tutatust domi* n'est pas expliquée par la note " domi s'oppose à peregri. „ Il fallait montrer que la phrase équivaut à *tutatust quae erant domi,* comme dans Térence Eun. IV 7, 17, *servat domi.*

V. 201. Le sens de *faxo* " je te le garantis „ dans *familiaris accipiere faxo haud familiariter* devrait être indiqué.

V. 210. La formule *quid ais?* est expliquée seulement au v. 264.

V. 245. La note sur *noster* n'est pas fort claire : le mot signifie un esclave de chez nous, comme le montre le v. suivant.

V. 284. Le mot *saltem* dans *quis ego sum saltem* méritait une explication. V. Donat ad Ter. Andr. II 1, 13.

Le v. 305 *vivo fit quod numquam quisquam mortuo faciet mihi*, est inexplicable, si l'on n'y voit une allusion à l'usage romain des imagines. Cf. Mostell. II, 1 ad fin.

Les qualités qui distinguent cette édition partielle de Plaute, on les retrouve dans l'ouvrage suivant que nous recommandons également à nos lecteurs.

P. Terentii Andria. *L'Andrienne, comédie de Terence revue sur les principaux textes avec une préface et des notes en français, par* E. Benoist. Paris, librairie classique d'Eugène Belin. 1 vol. in-8° 260 pp.

Le même auteur vient d'achever son édition des *Œuvres de Virgile* par la publication du troisième volume comprenant les sept derniers livres de l'Enéide, les petits poëmes attribués à Virgile, commentés avec le même soin que le reste, une table des noms propres et des principales locutions, enfin des additions et corrections aux tomes précédents. (Paris, Hachette LII et 472 pp.). Le compte rendu détaillé que nous avons fait du premier volume, nous dispense de nous étendre sur le tome qui vient de paraître et qui clot dignement cette remarquable édition.

Dans une introduction assez étendue M. Benoist répond aux critiques diverses que son ouvrage a rencontrées et présente une série d'observations excellentes sur les études latines en France et sur les réformes qu'on pourrait y établir. Il y montre comment le but presque exclusif des études d'apprendre à écrire en latin, a été fatal à la connaissance exacte de la littérature latine et de la langue latine elle même. L'enseignement grammatical fait surtout défaut en France : " la grammaire, dit M. Benoist, qui seule aide à pénétrer dans les détours d'un texte difficile doit être de notre part, pendant la durée de nos études, l'objet d'une attention constante et assidue. Mais quelles ressources nous offrent pour lire les auteurs Lhomond et ses imitateurs, dont les travaux, copiés les uns sur les autres, n'ont pour but que d'apprendre à l'enfant ce qu'on appelle le thème de règles? Il est impossible avec nos livres grammaticaux de rendre raison des difficultés du moindre auteur. „ Ailleurs nous lisons : " Tous les pays du monde sont aujourd'hui dans un mouvement remarquable de rénovation des études antiques et surtout des études latines. Il y a en Angleterre, en Amérique, en Italie, des efforts prononcés pour améliorer la connaissance du latin et les méthodes qui servent à l'apprendre. Aucun de ces pays ne se tourne de notre côté; on y affiche même pour nos procédés un dédain formel. Enfin la Suisse Française et la

Belgique même ont les regards fixés sur l'Allemagne. La Belgique possède des histoires de la littérature latine et des grammaires latines très-supérieures aux nôtres. Parmi ces dernières, je citerai la *Nouvelle grammaire de la langue latine*, par J. Gantrelle, professeur à l'Université de Gand, qui est certainement un ouvrage notable, dans l'ordre des livres destinés aux classes moyennes. „ Nous avons en Belgique une classe de personnes qui voudraient supprimer tout enseignement grammatical ou nous renvoyer à Lhomond. Nous les prions de méditer ces lignes et de lire aussi les pages consacrées à cet auteur par M. Michel Bréal dans son livre sur l'instruction publique en France, p. 171 et sv.

L. R.

Das Leben des Julius Agricola *von Cornelius Tacitus. Uebersetst von* Adolf Bacmeister. Stuttgart, 1872 (édition de l'*Agricola* avec traduction nouvelle en regard.)

Cette traduction est une des mieux réussies, comme on devait s'y attendre de la part d'un savant et d'un littérateur qui n'a plus à faire sa réputation. Profondément versé dans la philologie *germanistique*, M. Bacmeister connaît toutes les ressources de sa langue maternelle et s'en sert avec un grand bonheur. Il met beaucoup de tact et d'habileté à reproduire la physionomie du style de Tacite, et en ne reculant pas même devant ce qui pourrait nous paraître des hardiesses, il nous donne une traduction aussi adéquate que possible.

Das Leben der Griechen und Roemer, *von* E. Guhl *und* W. Koner. 3e édition.

Les auteurs de cet excellent ouvrage se sont proposé de nous faire connaître la *Vie des Grecs et des Romains, telle qu'elle se présentait extérieurement et se matérialisait dans les objets déterminés.* De là aussi plusieurs centaines de figures qui accompagnent le texte. Nous rencontrons d'abord les productions de l'architecture: édifices sacrés, portiques, théâtres, remparts, tours, portes de villes, ports, gymnases, etc.; ensuite tout ce qui concerne la vie privée : meubles, vases, ustensiles, costumes, instruments de musique, tout ce qui se rapporte aux occupations des femmes, à l'éducation des enfants, aux jeux, aux sacrifices, aux enterrements, etc., etc. La première édition de cet ouvrage a été épuisée en deux ans, ce qui est un succès peu ordinaire. La seconde et la troisième, qui est en train de publication, ont reçu des améliorations notables. En Allemagne, il est rare qu'une édition d'un ouvrage scientifique ressemble à l'autre, parce qu'on ne s'imagine pas, comme cela arrive ailleurs, qu'on puisse faire du premier coup des œuvres parfaites.

Le style de cet ouvrage se distingue par deux qualités, qui font d'autant plus de plaisir qu'on ne les trouve pas toujours dans les livres de ce genre : la simplicité et la clarté.

Logarithmisch-Trigonometrische Tafeln mit fünf Decimalstellen, *bearbeitet von* Dr C. Bremiker. *Stereotyp-Ausgabe.* Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1872. XXXII-160 pages, in-8° avec encadrement.

Ces nouvelles tables logarithmiques ne sont pas portatives; elles sont destinées à rester sur la table des calculateurs comme le sont, en général, toutes les tables à cinq décimales. Sur le terrain, il vaut mieux employer les petites tables, format carte de visite, qui viennent de paraître chez Nicolaï, à Berlin.

Voici ce que contiennent les nouvelles tables à cinq décimales in-8° de M. Bremiker.

Ire *Table. Logarithmes de 1 à 10000.* Les deux premières pages doubles contiennent les logarithmes de 1 à 1000; ces logarithmes sont répétés dans les pages suivantes, mais il est plus commode de les avoir ainsi réunis sur un moindre espace. Dans chacune des 9 doubles pages suivantes, on trouve les logarithmes d'un millier de nombres, ce qui est éminemment avantageux, au point de vue pratique. Voici quelle est la disposition des colonnes de l'une de ces pages, de la neuvième par exemple :

1re col.: Nomb. de 250 à 300
2de „ Log. de 2500, 2510, 2520. . . . 3000
3me „ „ de 2501, 2511, 2521. . . . 3001
etc. . . . .
11me col.: Log. de 2509, 2519, 2529. . . . 3009
12me „ Parties proportionnelles.

Les parties proportionnelles, c'est à dire, les produits des différences par 1, 2, 3. . . . 9 sont calculées complètement.

Table complémentaire. Produits de M et $\frac{1}{M}$ par les nombres de 1 à 100, M étant le module des logarithmes vulgaires. Cela permet de transformer facilement les logarithmes népériens en logarithmes de Brigg et réciproquement.

II^de^ *Table. Logarithmes des lignes trigonométriques pour tous les centièmes de degré du quadrant.* Cette seconde table contient les logarithmes des sinus, des tangentes, des cotangentes et des cosinus de centième en centième de degré, pour les 90 degrés du quadrant. Les différences et les parties proportionnelles sont données là où elles sont utiles. La division centésimale du degré ordinaire, égal à $\frac{1}{90}$ du quadrant, présente de

grands avantages sur la division sexagésimale, d'après M. Bremiker. Elle avait été employée par Brigg dans ses premières tables; c'est Vlac qui est revenu, après Brigg, à l'ancienne division.

Tables complémentaires. 1° Table pour la conversion des minutes et des secondes sexagésimales en centièmes de degré. 2° Valeurs des tangentes et des sinus, exprimés au moyen du rayon pour les quatre premiers degrés et inversement.

IIIme *Table. Logarithmes pour le calcul des sommes et des différences dont les logarithmes sont donnés.* L'auteur a trouvé moyen de mettre ces tables sur un nombre des pages très petit. Les parties proportionnelles sont calculées complètement, comme dans les tables principales; cela est particulièrement utile ici, parce que ces différences sont assez élevées.

IVme *Table. Table des carrés des nombres de o à 3,5 de millième en millième.* Cette table étant calculée en vue des applications de la méthode des moindres carrés, les carrés des nombres n'y sont donnés qu'avec quatre décimales. La disposition est la même à peu près que dans la table I.

Tables supplémentaires. 1° Tables pour la détermination exacte de l'heure au moyen de la hauteur du soleil. 2° Tables pour la détermination des altitudes au moyen du baromètre. 3° Tables pour la détermination de la date du jour de Pâques, et du jour correspondant à une date quelconque. 4° Constantes: e, log e, π, log π, etc.; dimensions de la terre; mesures de longueur, poids, monnaies.

Au point de vue typographique, ces tables sont extrêmement soignées. Signalons toutefois une erreur dans les dernières tables. La lune de printemps, correspondant, dans le calendrier julien, au nombre d'or 17, tombe le 9 avril et non le 19 avril, comme le porte la dernière table de la page 158.

P. M.

Fondements d'une géométrie supérieure cartésienne, *par* F. Folie. *Bruxelles. Hayez, 1872. II-142 pages in-4°; 1 planche 1872.* (Extrait des mémoires de l'académie des sciences de Bruxelles, t. XXXIX.)

Nous allons tacher de faire connaître, par une analyse rapide, le beau mémoire que M. Folie vient de publier sur la géométrie supérieure. L'auteur possédait les bases de ce travail dès le mois de juin 1869; depuis lors la science a marché et ses recherches ont déjà quelques points de contact avec des travaux publiés ultérieurement, particulièrement avec la *Géométrie de Direction* de P. Serret. Mais ce qui distingue spécialement le travail de M. Folie de tous les autres écrits sur la géométrie supérieure, c'est qu'il ne s'appuie que sur les principes les plus simples de la géométrie analytique élémentaire. Cette circonstance

permet à tous ceux qui sont quelque peu au courant de cette science de développer les nombreuses conséquences de la méthode dont M. Folie n'a fait que poser les fondements.

Préliminaires. L'analyse et la synthèse sont également propres à enrichir la science, pourvu qu'elles s'appuyent sur une idée vraiment féconde, mais l'analyse, comme on en verra encore un exemple dans ce mémoire, a sur la synthèse, l'avantage de se prêter mieux aux généralisations. Au reste, il est préférable d'employer tour à tour les deux méthodes, car selon la nature de chaque question, l'une ou l'autre permet d'avancer plus ou moins rapidement.

I. *Géométrie plane.* A. *Coordonnées rectilignes ordinaires.* 1. *Définitions.* Deux systèmes de n droites, dont chacune coupe toutes celles de l'autre système sur une courbe d'ordre n, sont appelés par M. Folie, *polygones conjugués de n cotés inscrits à la courbe d'ordre n;* nous l'appelerons, dans cette analyse, *réseau inscrit complet d'ordre n. Exemple :* dans une conique, un quadrilatère inscrit forme un réseau inscrit de second ordre; les polygones conjugués sont réduits chacun à deux cordes opposées de ce quadrilatère. — Deux systèmes de $n + 1$ droites dont chacune coupe toutes celles de l'autre système sur la courbe d'ordre n, une exceptée, sont dits : *polygones conjugués de n + 1 côtés inscrits à la courbe.* Nous les appelerons *réseaux incomplets inscrit d'ordre n + 1.* Exemple : dans un conique, un hexagone inscrit forme un réseau incomplet de 3me ordre.

2. *Théorème fondamental.* Soit δ_0 δ_1, δ_0' δ_1' δ_2' .... δ'_{n-1}, les distances d'un point à $n + 2$ droites dont les équations sont $\delta_0 = o$, etc. — L'équation $f = o$ d'une courbe d'ordre n, peut se mettre sous la forme $\delta_0\ \delta_1\ C_{n-2} - k\ \delta'_0\ \delta'_1 \cdots \delta'_n = o$, k étant une constante, C_{n-2} une fonction algébrique entière d'ordre $n - 2$. — Démonstration (pour le cas où les droites δ_0 δ_1 ne se coupent pas sur $f = o$) : Les droites δ_0 et δ_1 coupent la courbe f, chacune en n points; soient δ'_0, δ'_1, δ'_2 .... δ'_n les n sécantes de la courbe f qui joignent deux à deux ces n points. Considérons le lieu d'ordre n, dont l'équation est $\varphi = o$, φ étant égal à $f - k\ \delta'_0\ \delta_1 \ldots \delta'_{n-1} = o$. Le lien φ a évidemment avec les droites δ_0 et δ_1, n points communs; en exprimant qu'il passe aussi par leur point d'intersection, k sera déterminé et ces droites, ayant alors $n + 1$ communs avec le lien φ, en font partie. On a donc $\varphi = \delta_0\ \delta_1\ C_{n-2}$, et par conséquent : $f - k\ \delta'_0\ \delta'_1 \ldots \delta'_n = \delta_0\ \delta_1\ C_{n-2}$. *Géométriquement parlant :* les sécantes dont nous avons parlé coupent la courbe chacune n points, deux qui sont situés sur δ_0 et δ_1, $n - 2$ qui sont situés sur la courbe C_{n-2} d'ordre $n - 2$. — On remarquera que les sécantes δ'_0.... peuvent en général être menées de 1. 2. 3. .... $(n - 2)$ $(n - 1)$ manières différentes.

3. Pour les coniques le théorème précédent donne de suite la forme $\delta_0\ \delta_1 - k\ \delta'_0\ \delta'_1 = o$ de leur équation; pour les courbes du troisième ordre, C_{n-2} est du premier ordre, et on a pour leur équation $\delta_0\ \delta_1\ \delta_2 - K\ \delta'_0\ \delta'_1\ \delta'_2 = o$. Mais dans beaucoup d'autres cas, on pourra mettre

l'équation d'une courbe d'ordre n sous la forme générale $\delta_0\ \delta_1\ \delta_2 \ldots \delta_{n-1} - k\ \delta'_0\ \delta'_1\ \delta'_2 \ldots \delta'_{n-1} = o$, et cette propriété s'énoncera géométriquement comme suit : 1° *Il existe un réseau complet inscrit à la courbe.* 2° Autrement dit : *le rapport du produit des distances d'un point de la courbe aux n droites du premier système formant le réseau, est au produit des distances de ce point aux n droites du second système dans un rapport constant.* — On reconnaît là, la *généralisation du théorème de Pappus* sur les coniques, et qui est exprimé pour ces courbes par l'équation $\delta_0\ \delta_1 - k\ \delta'_0\ \delta'_1$. Mais M. Folie ne s'est pas borné là ; il en a déduit la *généralisation du théorème de Desargues sur l'involution,* puis chose plus curieuse, la *généralisation du théorème de Pascal,* en s'appuyant sur la remarque suivante : *Si deux réseaux inscrits complets ont deux droites d'un système, n* — 3 *de l'autre, communes, les droites restantes, en nombre* $2(n+1)$ *forment un réseau incomplet.* — Ne pouvant donner ces théorèmes dans toutes leur généralité, nous nous bornerons ici à les démontrer rapidement pour les courbes du 3me ordre.

4. 1° *Théorème de Desargues.* Pour une conique l'équation peut se mettre sous la forme

$$(y - a_0 x - b_0)(y - a_1 x - b_1) - k(y - a'_0 x - b'_0)(y - a'_1 x - b'_1)$$

Pour les cubiques, l'équation sera :

$$(y - a_0\ x - b_0)\ (y - a_1\ x - b_1)\ (y - a_2\ x - b_2) =$$
$$\text{K}\ (y - a'_0\ x - b'_0)\ (y - a'_1\ x - b'_1)\ (y - a'_2\ x - b'_2)$$

Aux droites $y - a_0 x - b_0$, etc., par un point m de la conique, par un point M de la cubique, menons des parallèles $y - a_0 x - \gamma_0 = o$ etc. Il est clair que l'on pourra écrire les équations des deux courbes comme suit :

$$\frac{(\gamma_0 - b_0)\ (\gamma_1 - b_1)}{(\gamma'_0 - b'_0)\ (\gamma'_1 - b'_1)} = k$$

$$\frac{(\gamma_0 - b_0)\ (\gamma_1 - b_1)\ (\gamma_2 - b_2)}{(\gamma'_0 - b'_0)\ (\gamma'_1 - b'_1)\ (\gamma'_2 - b'_2)} = \text{K}.$$

Supposons que la parallèle menée par m à l'axe des y coupe le quadrilatère inscrit à la conique aux points $o\ o_1,\ o',\ o'_1$; et que la parallèle menée par M à l'axe des y coupe le réseau inscrit à la cubique en O, O_1, O_2, O', O'_1, O'_2. Il est clair que d'après la signification géométriques des quantités $\gamma_0 - b_0$ etc., les égalités précédentes pourront se mettre sous la forme :

$$\frac{om \,.\, o_1m}{o'm \,.\, o'_1m} = k$$

$$\frac{OM \,.\, O_1M \,.\, O_2M}{O'M \,.\, O'_1M \,.\, O'_2M} = K.$$

Si la parallèle menée par le point m à l'axe des y coupe la conique au point m_1, et ai la parallèle menée par le point M, à ce même axe coupe la cubique aux points M_1 et M_2, le point m_1 jouira des mêmes propriétés que m, et les points M_1 et M_2 des mêmes propriétés que M. On aura donc

$$\frac{om \,.\, o_1m}{o'm \,.\, o'_1m} = \frac{om_1 \,.\, o_1m_1}{o'm_1 \,.\, o'_1m_1} = k$$

$$\frac{OM \,.\, O_1M \,.\, O_2M}{O'M \,.\, O'_1M \,.\, O'_2M} = \frac{OM_1 \,.\, O_1M_1 \,.\, O_2M_1}{O'M_1 \,.\, O'_1M_1 \,.\, O'_2M_1} = \frac{OM_2 \,.\, O_1M_2 \,.\, O_2M_2}{O'M_2 \,.\, O'_1M_2 \,.\, O'_2M_2} = K.$$

On reconnait l'une des formes du théorème de Desargues pour les coniques, et une généralisation de ce théorème pour les cubiques, en effet, l'axe des y ayant une direction quelconque, mm_1 et MM_1M_2 sont des transversales quelconques.

2° *Corollaire du théorème de Desargues pour les cubiques*. Soit un autre réseau qui donne avec la transversale MM_1M_2 les points d'intersection PP_1P_2 $P'P'_1P'_2$, on aura :

$$\frac{PM \,.\, P_1M \,.\, P_2M}{P'M \,.\, P'_1M \,.\, P'_2M} = \frac{PM_1 \,.\, P_1M_1 \,.\, P_2M_1}{P'M_1 \,.\, P'_1M_1 \,.\, P'_2M_1} = \frac{PM_2 \,.\, P_1M_2 \,.\, P_2M_2}{P'M_2 \,.\, P'_1M_2 \,.\, P'_2M_2}$$

Supposons que les points PP_1P_2P' coincident avec OO_1O_2O'. Les deux dernières séries d'égalités donneront, par division :

$$\frac{O'_1M \,.\, O'_2M}{P'_1M \,.\, P'_2M} = \frac{O'_1M_1 \,.\, O'_2M_1}{P'_1M_1 \,.\, P'_2M_1} = \frac{O'_1M_2 \,.\, O'_2M_2}{P'_1M_2 \,.\, P'_2M_2}$$

Soit $MM_1 = a$, $MM_2 = b$; $O'_1M = x$, $P'_1M = y$, $O'_2M = x_1$, $P'_2M = y_1$. Les égalités précédentes deviennent :

$$\frac{x \,.\, x_1}{y \,.\, y_1} = \frac{(x + a)\,(x_1 + a)}{(y + a)\,(y_1 + a)} = \frac{(x + b)\,(x_1 + b)}{(y + b)\,(y_1 + b)}$$

c'est à dire ;

$$\frac{(x+a)(x_1+a)}{xx_1} = \frac{(y+a)(y_1+a)}{yy_1}$$

$$\frac{(x+b)(x_1+b)}{xx_1} = \frac{(y+b)(y_1+b)}{yy_1}.$$

D'après ces relations on voit que l'équation du second degré en z,

$$\frac{(x+z)(x_1+z)}{xx_1} = \frac{(y+z)(y_1+z)}{yy_1}$$

a les trois racines o,a,b, ce qui ne peut se faire que si les deux membres sont identiques. Les coefficients de z^2 étant égaux et par suite les dénominateurs, on a donc

$$(x+z)(x_1+z) = (y+z)(y_1+z).$$

Les deux fonctions égales de z, qui forment les deux membres de cette équation, étant égalées à zéro, doivent donner les mêmes racines. Or ces racines sont d'une part $-x$, $-x_1$, d'autre part $-y$, $-y_1$; donc enfin $x=y$, $x_1=y_1$, autrement dit les points P_1', P'_2 coincident aussi avec $O'_1O'_2$. Ainsi *si deux réseaux complets inscrits à une même cubique sont tels que 4 côtés de l'un coupent quatre côtés de l'autre sur une droite,* les deux derniers côtés de l'un coupent les deux *derniers côtés de l'autre aussi sur cette droite.*

3° *Théorème de Pascal généralisé.* Le théorème de Pascal pour un conique peut s'énoncer aussi : *les points de rencontre des côtés d'un réseau incomplet du 3me ordre inscrit à une conique, qui ne se coupent pas sur la conique, se coupent sur une droite.* De même dans une cubique : *les points de rencontre des côtés d'un réseau incomplet du quatrième ordre, qui ne se coupent pas sur la cubique, se coupent sur une droite.* — Pour simplifier la démonstration, considérons seulement le cas suivant : (on peut prouver qu'il est identique au cas général) : soient deux réseaux du troisième ordre complets inscrits à une cubique, et ayant deux droites communes ABC, abc qui coupent la courbe en A,B,C, a,b,c. L'un de ces réseaux sera constitué pas exemple par ces droites, les sécantes Aa, Bb, Cc, et la droite $\alpha\beta\gamma$ passant par les points d'intersection de ces dernières avec la courbe; l'autre par les deux droites ABC, abc, les sécantes Ab, Bc, Ca et la droite $\delta\epsilon\varphi$ passant par les points d'intersection de ces dernières avec la cubique. — Les huits droites Aa, Bb, Cc, $\alpha\beta\gamma$, Ab, Bc, Ca, $\delta\epsilon\varphi$ forment un réseau incomplet inscrit du 4me ordre. Menons la droite $\triangle$ passant par deux points d'intersection de ces côtés qui ne se trouvent pas sur la cubique; $\triangle$ rencontrera *ABC* et abc en deux autres points; avec les deux précédents on a donc quatre points, intersection de 4 côtés d'un réseau complet avec 4 côtés d'un autre réseau

complet, et tous sont situés sur une droite. Donc les deux autres points d'intersection des côtés de ces réseaux complet, ou du réseau incomplet résultant, sont aussi sur cette droite, d'après le corollaire précédent. Le théorème de Pascal est ainsi étendu aux cubiques.

B. *Coordonnées tangentielles*. Au moyen du principe de dualité, M. Folie trouve les théorèmes corrélatifs des précédents, relatifs au réseaux circonscrits complets et incomplets, pour une courbe de *classe n*, particulièrement pour celles de 2de, 3me, 4me et 5me classe. — Il appelle *polygones conjugués de n côtés circonscrits à une courbe d'ordre n*, (on peut l'appeler *réseau circonscrit complet*), un double système de n points, dont chacun joint à chaque point du second système, donne une tangente à la courbe. Le *réseau est incomplet*, si les systèmes ont $n+1$ points, et que l'une des droites dont nous venons de parler ne touche pas la courbe.

C. *Coordonnées bipolaires*. L'auteur en prenant pour coordonnées bipolaires d'un point les cotangentes des angles formés par les rayons vecteurs avec la droite qui joint les pôles, arrive à de nombreuses généralisations du théorème de Newton sur les intersections des côtés de deux angles qui tournent de manière à ce que l'une de ces intersections décrive une droite. Les démonstrations sont tout à fait élémentaires.

Dans une *addition* à son travail primitif, M. Folie a étendu considérablement tous les résultats obtenus plus haut sur les courbes des cinq premiers ordres. Nous allons donner une idée de cette partie de ses recherches en fesant connaître la marche suivie par lui pour arriver à une démonstration nouvelle du *théorème de Pascal,* pour *les courbes des cinq premiers ordres au moins*. — *Plücker* a démontré le théorème de Pascal d'une manière immédiate et vraiment remarquable, dit M. *Clebsch* (¹) regardant la conique comme une cubique, et l'hexagone comme l'ensemble de deux autres cubiques, réduites chacune à trois droites. Ces trois cubiques ont huit points communs; donc elles passent par un neuvième point fixe d'après un théorème connu; d'où le théorème de Pascal. — M. Folie a profité d'une idée analogue, pour déduire de sa méthode une démonstration du théorème de Pascal plus simple que celle qui résulte de la considération de deux réseaux complets inscrits ayant $n+1$ droites communes. Pour cela à une courbe C_n d'ordre n, il associe la droite $\triangle$. La droite $\triangle$ et la courbe C_n forment un lien d'ordre $n+1$, dont l'équation $\triangle\, C_n = 0$, pourra se mettre sous la forme :

$$\triangle\, C_n = \delta_1\, \delta_2 \ldots\ldots \delta_n\, \delta_{n+1} - k\, \delta'_1\, \delta'_2 \ldots\ldots \delta'_n\, \delta'_{n+1} = 0.$$

Il en sera au moins ainsi, en général, tant que $n \leqq 5$, comme on

---

(¹) *Zum Gedächtniss an Julius Plücker von A. Clebsch* (15te Band der Abhandlungen der K. Gesellschaft der Wissenschaften zü Göttingen) 1872.

peut le voir en comptant le nombre des paramètres à déterminer, au moyen des paramètres de C_n. Or cette équation exprime qu'il y a un réseau complet d'ordre $n + 1$, formé par les $2 (n + 1)$ droites $\delta_1, \delta_2 \dots \delta_n, \delta_{n+1}, \delta'_1, \delta'_2, \dots \delta'_n \, \delta'_{n+1}$, inscrit au lieu $\triangle C_n$; ou encore qu'il y a un réseau incomplet formé par ces droites, inscrit à la courbe C_n, dont les côtés qui ne se coupent pas sur la courbe C_n, se coupent sur la droite $\triangle$. C'est précisément le *théorème de Pascal généralisé.*

On conçoit qu'au lieu d'associer une droite à la courbe C_n, on y associe une courbe C_m, ensuite qu'au lieu du réseau formé par des droites, on puisse considérer un réseau formé au moyen de courbes, ou au moyen de courbes et de droites. C'est cette dernière idée, qui permet à l'auteur d'étendre à toutes les courbes algébriques *le théorème de Desargues.*

II. *Géométrie de l'espace.* Sans que nous entrions dans aucun détail, on comprend que l'on puisse étendre tout ce qui précède à la théorie des surfaces. La conception des réseaux polygonaux conduit à celle des réseaux polyédriques (inscrits, circonscrits, complets, incomplets). Si ces réseaux ne sont composés que de plans, ils doivent passer par les *droites de la surface,* de sorte que la théorie s'étend naturellement aux surfaces de second ordre, de seconde classe, de troisième ordre, de troisième classe. L'auteur a commencé ici avec raison par les surfaces du second ordre, parce que les théorèmes de Desargues et de Pascal, ne sont pas connus pour celles-ci, comme pour les coniques. Il y a même discussion sur le point de savoir quel est le théorème de géométrie de l'espace qui correspond à celui de Pascal, relatif aux coniques. M. Folie arrive par sa méthode à trouver pour le théorème de Pascal relatif aux surfaces du second degré, la proposition suivante énoncée sous une autre forme par *Daudelin* en 1826. " *Dans un réseau complet inscrit à une surface du second degré les faces qui ne se coupent pas sur la surface se coupent suivant trois droites situées dans un plan.* „ Autrement dit : " *dans un hexagone gauche formé de six génératrices appartenant alternativement aux deux modes de génération, les faces opposées se coupent suivant trois droites situées dans un même plan.* „ Le mémoire est terminé par l'application de la méthode des réseaux en partie courbes aux surfaces quelconques, et par l'extension du théorème de Newton à la géométrie de l'espace. — L'auteur publiera plus tard l'extension de sa méthode aux courbes gauches.

Comme on peut le voir par cette analyse rapide, M. Folie est parvenu à mettre à la portée de tout le monde un grand nombre de propositions de géométrie supérieure. La conception des réseaux est éminemment heureuse, et beaucoup de théorèmes connus s'énoncent et se démontrent sans peine quand on leur applique la méthode du savant élève de Brasseur et de Meyer.

P. Mansion.

ACTES OFFICIELS.

UNIVERSITÉS DE L'ÉTAT.

A l'Université de Liége :

Sont nommés :

M. Vanlair (C.), professeur extraordinaire à la faculté de médecine de l'université de Liége, a été promu au rang de professeur ordinaire.

En qualité de professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de la même université : M. Roersch (L.-C.), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur, maître de conférences à l'école normale des humanités établie dans la ville de Liége.

M. Roersch donnera le cours d'exercices philologiques et littéraires, devenu vacant par la retraite de M. le professeur ordinaire Burggraff.

A l'Université de Gand :

M. Van Bambeke (C.), docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements, professeur extraordinaire dans la faculté de médecine de l'université de Gand.

Il donnera le cours d'anatomie humaine générale, devenu vacant dans cette faculté.

A l'athénée royal d'Anvers : Préfet des études, en remplacement de M. Coune, démissionnaire, M. Bosschaerts (Jean François), actuellement second professeur de mathématiques dans la section des humanités ;

Professeur de rhétorique latine, en remplacement de M. Demarteau, appelé à d'autres fonctions, M. Loise (Ferdinand Joseph Samson), actuellement professeur de rhétorique française à l'athénée royal de Tournai ;

Professeur de troisième latine, en remplacement de M. Coppée, empêché par motif de santé et dont la position sera réglée ultérieurement, M. Spanoghe (Émile), actuellement professeur de cinquième latine ;

Professeur de cinquième latine, M. Duyckers (Joseph-Hubert), actuellement professeur du sixième latine ;

Professeur de sixième latine, M. Van Overbeke (Louis), actuellement professeur de cinquième latine à l'athénée royal de Gand ;

Second professeur de mathématiques dans la section des humanités, en remplacement de M. Bosschaerts, promu aux fonctions de préfet des études, M. Van Aubel (Henri Hubert), actuellement second professeur de mathématiques dans la section professionnelle ;

Second professeur de mathématiques dans la section professionnelle,

M. Brahy (Edouard), actuellement second professeur de mathématiques dans la section des humanités à l'athénée royal de Bruges ;

Professeur d'allemand, en remplacement de M. Schäfer, démissionnaire, M. Hanquet (Victor), muni du diplôme de capacité pour l'enseignement de l'allemand, actuellement titulaire de la même chaire à l'athénée royal de Mons.

A l'athénée royal de Bruxelles : Professeur de flamand, en remplacement de M. Stallaert, démissionnaire, M. Verstraeten (Jan François), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, muni du diplôme de capacité pour l'enseignement du flamand, actuellement titulaire de la même chaire à l'athénée royal de Tournai ;

Professeur d'allemand, en remplacement de M. Lebermuth, démissionnaire, M. Arnoldy (Jean Thomas), docteur en philosophie et lettres, muni du diplôme de capacité pour l'enseignement de l'allemand, actuellement titulaire de la même chaire à l'athénée royal de Liége.

A l'athénée royal de Bruges : Second professeur de mathématiques dans la section des humanités, en remplacement de M. Brahy, qui reçoit une autre destination, M. Waxweiler (Émile), actuellement second professeur de mathématiques dans la section professionnelle ;

Second professeur de mathématiques dans la section professionnelle, M. Dusausoy (Clément Joseph), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences, actuellement professeur de mathématiques supérieures au collége communal de Nivelles.

A l'athénée royal de Gand : Professeur de second latine, en remplacement de M. Keiffer, empêché par motif de santé et dont la position sera réglée ultérieurement, M. Jopken (Ernest François Joseph), actuellement professeur de seconde latine à l'athénée royal de Mons ;

Professeur de cinquième latine, en remplacement de M. Van Overbeke, qui reçoit une autre destination, M. Couder de Beauregard (Adolphe), actuellement professeur de sixième latine ;

Professeur de sixième latine, M. Rasquin (Gérard Bernard), actuellement second professeur de français déboublant à l'athénée royal de Liége.

A l'athénée royal de Mons : Professeur de seconde latine, en remplacement de M. Jopken, qui reçoit une autre destination, M. Daxhelet (Nicolas Hubert), actuellement professeur de troisième latine ;

Professeur de troisième latine, M. Hallet (Maximilien), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, ancien professeur successivement de sixième et de cinquième latine, ainsi que d'histoire et de géographie aux athénées royaux de Mons et de Tournai et, en dernier lieu, directeur du pensionnat annexé à ce dernier établissement ;

Professeur d'allemand, en remplacement de M. Hanquet, qui reçoit une autre destination, M. Klock (Jean Baptiste), muni du diplôme de capacité pour l'enseignement de la langue allemande.

A l'athénée royal de Tournai : Professeur de rhétorique latine, en rem-

placement de M. Moguez, qui a été promu aux fonctions de préfet des études, M. Hurdebise (Auguste Constant), actuellement professeur de seconde latine;

Professeur de seconde latine, M. Malchair (Frédéric), actuellement professeur de troisième latine à l'athénée royal de Namur;

Professeur de rhétorique française, en remplacement de M. Loise, qui reçoit une autre destination, M. Caprasse (Valérian Hubert Joseph), actuellement titulaire de la même chaire à l'athénée royal d'Arlon.

A l'athénée royal de Liége : Professeur d'allemand, en remplacement de M. Arnoldy, qui reçoit une autre destination, M. Müth (Félix Nicolas Léopold), muni du diplôme de capacité pour l'enseignement de l'allemand, actuellement titulaire de la même chaire à l'athénée royal de Namur.

A l'athénée royal de Hasselt : Professeur de sixième latine, en remplacement de M. Yserentant, qui reçoit une autre destination, M. Stordeur (Louis), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, actuellement professeur de rhétorique au collége communal de Thuin.

A l'athénée royal d'Arlon : Professeur de rhétorique française, en remplacement de M. Caprasse, qui reçoit une autre destination, M. Yserentant (Félix), actuellement professeur de sixième latine à l'athénée royal de Hasselt;

Professeur d'histoire et de géographie, en remplacement de M. Lapaille, qui reçoit une autre destination, M. Fredericq (Paul), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, pour les humanités, actuellement professeur de rhétorique au collége communal de Malines.

A l'athénée royal de Namur : Professeur de troisième latine, en remplacement de M. Malchair, qui reçoit une autre destination, M. Renard (Émile Pierre Emmanuel), actuellement professeur de cinquième latine;

Professeur de cinquième latine, M. Meurice (Oscar), actuellement professeur de sixième latine;

Professeur de sixième latine, M. Lapaille (Richard), actuellement professeur d'histoire et de géographie à l'athénée royal d'Arlon ;

Professeur d'allemand, en remplacement de M. Müth, qui reçoit une autre destination, M. Hessé (Jean), muni du diplôme de capacité pour l'enseignement de l'allemand, actuellement surveillant à l'athénée royal de Gand.

A l'école moyenne de l'État, à Rochefort : Directeur, en remplacement de M. Golard, qui reçoit une autre destination, M. Lambert (François), actuellement directeur de l'école moyenne de Houdeng-Aimeries.

A l'école moyenne de l'État, à Houdeng-Aimeries : Directeur, en remplacement de M. Lambert, M. Golard (Louis), actuellement directeur de l'école moyenne de Rochefort.

A l'école moyenne de l'État, à Wavre : Premier instituteur, en remplacement de M. Stiémon, démissionnaire, M. Lecoyer (Cyprien-Joseph), actuellement deuxième instituteur :

Deuxième instituteur, M. Kirsch Guillaume), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur.

A l'école moyenne de l'Etat, à Bruges : Deuxième instituteur dédoublant, en remplacement de M. L. Sleeckx, démissionnaire, M. De Jonghe (Alph.), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement deuxième instituteur à l'école moyende de Pâturages.

A l'école moyenne de l'Etat, à Couvin : Deuxième instituteur, en remplacement de M. Lempereur, qui a été déchargé de son service, M. Pirotte (Constant), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement assistant dédoublant à l'école moyenne de Limbourg.

A l'école moyenne de l'Etat, à Soignies : Premier instituteur dédoublant, em remplacement de M. Legrand, mis en disponibilité pour motif de santé, M. Thiriaux (Antoine-Joseph), actuellement deuxième instituteur;

Deuxiéme instituteur, M. Couturier (Léopold-Louis), actuellement instituteur à l'école moyenne de Neufchâteau.

A l'école moyenne de l'Etat, à Gand : Deuxième instituteur dédoublant, M. Van Swieten (Emile), élève diplômé de la section normale de Gand, aspirant-professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement surveillant;

Surveillant, M. Berger (Pierre), élève diplômé de la section normale de Gand.

A l'école moyenne de l'Etat, à Pâturages : Deuxième instututeur, en remplacement de M. De Jonghe, qui a reçu une autre destination, M. Lesure (Léon), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur;

A l'école moyenne de l'Etat, à Limbourg : Assistant dédoublant, en remplacement de M. Pirotte, qui a reçu une autre destination, M. Remience (Jean-Baptiste), élève-instituteur diplômé de l'école normale de Nivelles et aspirant-professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur.

— A l'école moyenne de l'État, à Jodoigne, M. Hubin (Guillaume-Joseph), premier régent, directeur au même établissement, en remplacement de M. Vanderveken, démissionnaire.

— A l'école moyenne de l'État, à Aerschot, M. De Block (Désiré), élève-instituteur diplômé de l'école normale de Bruges et professeur agrégé de l'enseignement moyen du dégré inférieur, assistant en remplacement de M. Vande Casteele, qui a été déchargé de ses fonctions.

Démissions offertes de leurs fonctions dans l'enseignement moyen de l'État, par MM. :

Coune (Jean-Adrien-Jos.), préfet des études de l'athénée royal d'Anvers;

Schäfer (Gaspar-Henri), professeur d'allemand au mêms établissement;

Stallaert (Charles-François), professeur de flamand à l'athénée royal de Bruxelles;

Lebermuth (Adolphe), professeur d'allemand au même établissement.

M. Chaufoureau (Eugéne-Joseph), ancien directeur de l'école moyenne de l'État, à Beaumont, est mis en disponibilité pour motif de santé.

INSTRUCTION MOYENNE.

RÉSULTATS DU CONCOURS DE COMPOSITION LATINE EN RHÉTORIQUE.

Prix : L'élève Goffin, Alfred, du collége communal de Nivelles, a obtenu 70 points sur 100;

1r *Accessit :* L'éléve Bochsruth, Eug., de l'athénée royal d'Arlon, 68 points;

» » L'élève Vleminckx, Fernand-Georges, du collége communal de Thuin, 68 points;

2e » L'élève Van Vyve, Georges, du collége patronné de Courtrai, 67 points;

3e » De Boeck, Pierre, du collége patronné de Gheel; 66 points;

1re *Mention honorable :* L'élève Lefebvre, Albert-Alexandre, du collége privé de Saint-Rombaut à Malines, 64 points,

» » L'élève Van Eynde, Joseph, du collége patronné de Gheel, 64 points;

2e » L'élève Gheude, Georges, du collége communal de Nivelles, 63 points;

» » L'élève Goux, François, de l'athénée royal de Tournai, 63 points;

» « L'élève Lefebvre, Auguste, de l'athénée royal de Tournai, 63 points;

» » L'élève Rossignol, Jules, du collége communal de Charleroi, 63 points;

» » L'élève Van Doninck, Joseph, du collége patronné de Gheel; 63 points;

» » L'élève Vennekens, François, du collége id., 63 points;

3e » L'élève de Thibault, Louis, de l'athénée royal de Hasselt, 62 points;

» » L'élève Maréchal, Léon, de l'athénée royal de Liége, 62 points;

» » L'élève Opdebeeck, Alexandre-Ferdinand-Marie, du collége privé de Saint-Rombaut à Malines, 62 points;

» » L'éléve Verwimp, Alphonse, du collége patronné de Gheel, 62 points;

4e » L'élève Duchatelet, Louis, de l'athénée royal de Tournai, 61 points;

» » L'élève Cryns, Joseph, du collége patronné de Herve, 60 points;

» » L'élève Passau, Jules, de l'athénée royal d'Arlon, 60 points.

RÉSULTATS DU CONCOURS DE VERSION LATINE EN RHÉTORIQUE.

1er *Prix :* L'élève Gheude, Georges, du collége communal de Nivelles, a obtenu 76 points sur 100;
2e » L'élève Duchatelet, Louis, de l'athénée royal de Tournai, 75 points;
» » L'élève Gérard, Louis, du collége communal de Huy, 75 points;
1r *Accessit :* L'élève Bedoret, Nestor, du collége communal de Chimai, 74 points;
» » L'élève Graind'orge, Léon, du collége communal de Tirlemont, 74 points;
» » L'élève Tribut, Armand, du collége communal de Louvain, 74 points;
2e » L'élève Bocksruth, Eugéne, de l'athénée royal d'Arlon, 70 points;
3e » L'élève Desenfans, Théophile, de l'athénée royal de Tournai, 69 points;
4e » L'élève Du Pré, Abel, de l'athénée royal de Bruxelles, 68 points;
» » L'élève Morisseaux, Charles, de l'athénée royal de Liége, 68 points;
5e » L'élève Carlier, Adrien, du collége communal de Chimai, 67 points;
» » L'élève Reychler, Albert, de l'athénée royal de Gand, 67 points;
» » L'élève Van Audenaeren, Henri, du collége communal de Tirlemont, 67 points;
6e » L'élève Netzer, Camille, de l'athénée royal d'Arlon, 66 points;
» » L'élève Tondeurs, Louis, de l'athénée royal de Bruxelles, 66 points;
» » L'élève Van Ormelingen, de l'athénée royal de Liége, 66 points;
7e » L'élève Deljoutte, Charles, de l'athénée royal de Bruges, 65 points;
» » L'élève Van Vyve, Georges, du collége patronné de Courtrai, 65 points;
1r *Mention honorable :* L'élève Boulanger, Jean-Joseph, du collége communal de Chimai, 64 points;
» » L'élève Duvelaar-Van Campen, Louis, du collége communal d'Ath, 64 points;
» » L'élève Losson, Clément, de l'athénée royal de Liége, 64 points;
» » L'élève Roelens, Émile, du collége patronné de Thielt, 64 points;
» » L'élève Trasenster, Gustave, de l'athénée royal de Liége, 64 points;
2e » L'élève de Schrynmakers, Julien, du collége patronné de Saint-Trond, 63 points;

2e *Mention honorable :* L'élève Goffin, Alfred, du collége communal de Nivelles, 63 points ;

3e » L'élève Laporte, Henri, de l'athénée royal de Mons, 62 points;

» » L'élève Mansoz, Claudius, de l'athénée royal de Bruxelles, 62 points ;

» » L'élève Mechelynck, Albert, de l'athénée royal de Gand, 62 points ;

» » L'élève Vlémincx, Fernand-Georges, du collége communal de Thuin, 62 points ;

L'élève de Thibault, Joseph, du collége communal de Charleroi, 61 points;
L'élève Leunen, Théophile, du collége patronné de Saint-Trond, 61 points;
L'élève Moreau, Alfred, de l'athénée royal de Bruxelles, 61 points;
L'élève Nicaise, Eugène, de l'athénée royal de Namur, 61 points ;
L'élève Schmidt, Georges, de l'athénée royal d'Arlon, 61 points ;
L'élève Sion, Henri, du collége patronné d'Enghien, 61 points ;
L'élève Cryns, Joseph, du collége patronné de Herve, 60 points ;
L'élève Demeuse, Jules, de l'athénée royal de Bruxelles, 60 points ;
L'élève Depauw, Edmond, de l'athénée royal de Gand, 60 points ;
L'élève Diderich, Émile, du collége communal de Virton, 60 points ;
L'élève Donde, Jean, du collége patronné d'Ostende, 60 points,
L'élève Passau, Jules, de l'athénée royal d'Arlon, 60 points ;
L'élève Van Herckenrode, Adolphe, du collége communal de Tongres, 60 points ;
L'élève Wauters, Victor, du collége patronné dc Saint-Trond, 60 points ;

RÉSULTATS DU CONCOURS DE COMPOSITION FRANÇAISE EN RHÉTORIQUE LATINE.

1er *Prix :* L'élève Rossignol, Jules, du collége communal de Charleroi, a obtenu 75 points sur 100 ;

2e » L'élève Thibault, Joseph, du collége communal de Charleroi, 72 points ;

» » L'élève Philippin, Louis, de l'athénée royal de Liége, 72 points;

1er *Accessit :* L'élève Du Pré, Abel, de l'athénée royal de Bruxelles, 71 points;

» » L'èlève Ghende, Georges, du collége communal de Nivelles, 71 points ;

» » L'élève Moreau, Alfred, de l'athénée royal de Bruxelles, 71 points ;

2e » L'élève Deljoutte, Charles, de l'athénée royal de Bruges, 70 points ;

» » L'élève Richir, Léopold, de l'athénée royal de Bruxelles, 70 points ;

3e » L'élève Bedoret, Nestor, du collége communal de Chimai, 69 points ;

» » L'élève Rochet, Paul, du collége communal de Tongres, 69 points ;

4e *Accessit :* L'élève Kreglinger, Adolphe, de l'athénée royal de Bruxelles, 68 points ;
» » L'élève Opdebeeck, Alexandre Ferdinand Marie, du collége privé de Saint-Rombaut à Malines, 68 points ;
» » L'élève Reychler, Albert, de l'athénée royal de Gand, 68 points ;
5e » L'élève Cattier, Edmond, de l'athénée royal de Bruxelles, 67 points ;
» » L'élève Vlemincx, Fernand Georges, du collége communal de Thuin, 67 points ;
6e » L'élève Maes, Paul, de l'athénée royal de Hasselt, 66 points ;
» » L'élève Passau, Jules, de l'athénée royal d'Arlon, 66 points ;
» » L'élève Van Vyve, Georges, du collége patronné de Courtrai, 66 points ;
7e » L'élève Boulanger, Jean Joseph, du collége communal de Chimai, 65 points ;
» » L'élève Crokaert, Honoré, du collége communal de Malines, 65 points ;
» » L'élève Gérard, Louis, du collége communal de Huy, 65 points ;
» » L'éléve Schmidt, Georges, de l'athénée royal d'Arlon, 65 points ;
1er *Mention honorable :* L'élève Thibault, Louis, de l'athénée royal de Hasselt, 64 points ;
» » L'élève Haazen, Valère, de l'athénée royal de Bruges, 64 points ;
» » L'élève Losson, Clément, de l'athénée royal de Liége, 64 points ;
» » L'élève Sion, Henri, du collége patronné d'Enghien, 64 points ;
2e » L'élève Hayemal, Edmond, du collége communal de Malines, 63 points ;
» » L'élève Hisette, Jules, du collége communal de Virton, 63 points ;
» » L'élève Jacquet, Paul, de l'athénée royal de Hasselt, 63 points ;
» » L'élève Mansoz, Claudius, de l'athénée royal de Bruxelles, 63 points ;
3e » L'élève Ulens, Guillaume, du collége patronné de Saint-Trond, 62 points ;
4e » L'élève Deprez, Oscar, de l'athénée royal de Liége, 61 points ;
» » L'élève Doude, Jean, du collége patronné d'Ostende, 61 points ;
» » L'élève Leunen, Théophile, du collége patronné de St Trond, 61 points ;
» » L'élève Mechelynck, Albert, de l'athénée royal de Gand, 61 points ;
» » L'élève Montangie, Charles, de l'athénée royal de Bruges, 61 points ;
» » L'élève Spehl, Emile, de l'athénée royal de Bruxelles, 61 points ;
» » L'élève Tesch, Albert, de l'athénée royal d'Arlon, 61 points ;
5e » L'élève Baruzzi, Joseph, de l'athénée royal de Liége, 60 points ;

5e *Mention honorable :* L'élève Delogne, Azarias, de l'athénée royal de Namur, 60 points ;

» » L'élève Depauw, Edmond, de l'athénée royal de Gand, 60 points;

» » L'élève Eyerman, Jules, de l'athénée royal de Bruxelles, 60 points ;

» » L'élève Maréchal, Léon, de l'athénée royal de Liége, 60 points;

» » L'élève Médart, Jules, de l'athénée royal de Liége, 60 points;

» » L'élève Olemans, Adolphe, du collége patronné d'Enghien, 60 points ;

» » L'élève Prins, Gustave, de l'athénee royal de Bruxelles, 60 points ;

» » L'élève Rasson, Léon, de l'athénée royal d'Anvers, 60 points;

» » L'élève Servais, Jean, de l'athénée royal de Bruxelles, 60 points;

» » L'élève Tribut, Armand, du collége communal de Louvain, 60 points ;

» » L'élève Van Camp, Pierre Jean, du collége privé de Saint-Rombaut, 60 points ;

» » L'élève Van Ormelingen, Ernest, de l'athénée royal de Liége, 60 points ;

» » L'élève Van Santen, Victor, de l'athénée royal de Gand, 60 points ;

» » L'élève Wagemans, Joseph, de l'athénée royal de Hasselt, 60 points.

RÉSULTATS DU CONCOURS SPÉCIAL DE LANGUE FLAMANDE POUR LES ÉLÈVES DE RHÉTORIQUE LATINE ET DE PREMIÈRE PROFESSIONNELLE.

A. — *Rhétorique latine.*

1er *Prix :* L'élève Van Camp, Pierre Jean, du collége privé de Saint-Rombaut à Malines, a obtenu 87 points sur 100;

2e » L'élève Karsseleers, Laurent Joseph, du collége privé de Saint-Rombaut à Malines, 78 points ;

Accessit : L'élève Vennekens, François, du collége patronné de Gheel, 76 points ;

2e » L'élève Maes, Paul, de l'athénée royal de Hasselt, 75 points ;

» » L'élève Mertens, Laurent, du collége patronné de Gheel, 75 points ;

3e » L'élève De Boeck, Pierre, du collége patronné de Gheel, 70 points ;

4e » L'élève Samyn, Joseph, du collége patronné de Thielt, 67 points;

5e » L'élève Van den Broeck, Pierre Auguste, du collége privé de Saint-Rombaut à Malines, 66 points;

6e » L'élève Montangie, Charles, de l'athénée royal de Bruges, 65 points ;

1re *Mention honorable :* L'élève Mertens, Edmond, de l'athénée royal d'Anvers, 63 points ;
2e » L'élève Vincotte, Henri, de l'athénée royal de Bruxelles, 62 points ;
3e » L'élève de Thibault, Louis, de l'athénée royal de Hasselt, 61 points ;
4e » L'élève Ulens, Guillaume, du collége patronné de Saint-Trond, 60 points ;
» » L'élève Van Eynde, Joseph, du collége patronné de Gheel, 60 points ;
» » L'élève Verwimp, Alphonse, du collége patronné de Gheel, 60 points.

B. — *Première professionnelle.*

1er *Prix :* L'élève Campers, Edmond, de l'athénée royal d'Anvers, 95 points ;
2e » L'élève Verschueren, Henri, de l'athénée royal de Gand, 90 points ;
Accessit : L'élève Wynants, Edmond, de l'athénée royal d'Anvers, 85 points ;
2e » L'élève Pittevil, Edmond, de l'athénée royal d'Anvers, 70 points ;
3e » L'élève Neven, Lambert, de l'athénée royal de Hasselt, 65 points ;
1re *Mention honorable :* L'élève Geefs, Eugène, de l'athénée royal d'Anvers, 62 points ;
» » L'élève Verheyen, Auguste, du collége communal de Malines, 60 points ;

RÉSULTATS DU CONCOURS EN SECONDE LATINE, MATHÉMATIQUES.

1er *Prix :* L'élève Francken, Edmond, du collége patronné de Saint-Trond, a obtenu 87 points sur 100.
2e » L'élève Feron, Emile, du collége communal de Thuin, 85 1/2 points ;
Accessit : L'élève Carlier, Louis, du collége communal d'Ath, 85 points ;
2e » L'élève Baussart, Edmond, du collége communal de Thuin, 84 1/2 points ;
3e » L'élève Streitz, François, du collége communal de Thuin, 83 1/2 points ;
4e » L'élève De Meersman, Théophile, du collége privé de Saint-Rombaut à Malines, 80 points ;
5e » L'élève de Kerckhove, Vincent, du même établissement, 79 1/2 points ;
6e » L'élève Dumont, Herman, de l'athénée royal, 77 points ;
7e » L'élève Hechtermans, Albéric, de l'athénée royal de Hasselt, 70 points ;

8e *Accessit :* L'élève Carlier, Paul, du collége communal de Chimai, 69 points;
9e » L'élève Maréchal, Alphonse, de l'athénée royal de Liége, 68 1/2 points;
10e » L'élève Michaux, Charles, du collége patronné de Saint-Trond, 68 points;
11e » L'élève Gilain, Eugène, du collége communal de Tirlemont, 67 points;
12e » L'élève Portmans, Ferdinand, du collége patronné de Saint-Trond, 67 points;
13e » L'élève Vreven, Auguste, du collége patronné de Saint-Trond, 67 points;
14e » L'élève Hontoy, Aimé, du collége eommunal de Chimai, 66 points;
15e » L'élève Roels, Jean Charles Emile, du collége communal de Louvain, 65 points;
16e » L'élève Leroux, Gabriel, du collége communal de Bouillon, 63 points;
17e » L'élève Lemaire, Ernest, de l'athénée royal de Namur, 62 points;
18e » L'élève Rousseau, Hubert, du collége communal d'Ath, 62 points;
19e » L'élève Ryez, Arthur, du collége communal de Thuin 62 points;
20e » L'élève Opdebeeck, Jean, du collége patronné de Saint-Trond, 61 points;
21e » L'élève Defossez, Edmond, de l'athénée royal de Liége, 68 points;

RÉSULTATS DU CONCOURS DE LA TROISIÈME LATINE.

	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLÈVES.	NOMBRE DES POINTS OBTENUS EN : Thème latin.	Histoire et géographie.	Version latine.	Version grecque.	Total sur 100.
1er *Prix :*	Gyselinck, Gabriel, ath. r. de Gand,	24 1/2	13	19	19 1/2	76
2e »	Erréra, Léo, id. de Bruxelles,	17	11	24	23	75
3e »	Goethals, A., c. patr. de Saint-Trond,	20 1/2	8 1/2	22	23 1/2	74 1/2
» »	Kleynen, Jos., ath. royal de Hasselt,	21	14 1/2	20 1/2	18 1/2	74 1/2
» »	Wouters, Théophile, id. de Gand,	19 1/2	12 1/2	22 1/2	20	74 1/2
4e »	Kempeneers, Is., collége patronné de Saint-Trond,	20 1/2	11	18 1/2	23	73
1e *Acc. :*	Michel, Edgard, id. d'Enghien,	18 1/2	11 1/2	20	23	73
2e »	Godbille, Nestor, id. de Saint-Trond,	18 1/2	12 1/2	19	22	72
3e »	Rutten, Alb., ath. r. de Bruxelles,	18 1/2	9	19 1/2	22	69
4e »	Servranckx, René, id. d'Anvers,	22 1/2	4 1/4	20	21	67 3/4
5e »	Boland, V., collége patr. de Herve,	18 1/2	13	19	16 1/2	67
» »	Mathieu, Fréd., c. com. de Nivelles,	20 1/2	10 1/2	16	20	67
» »	Wodon, Fernand, ath. r. de Liége,	23	5	20	19	67

6e *Acc.:*	Caluwaerts, Aug., collége patr. de Saint-Trond,	18 1/2	10 1/2	20	17 1/2	66 1/2
» »	Dubois, Émile, id. d'Enghien,	15	12	19	20 1/2	66 1/2
1re *Ment. honor.:*	Bamps, F., ath. r. de Hasselt,	16	8 1/2	20 1/2	21	66
» »	Doyen, Joseph, id. de Liége,	19 1/2	8	18	20 1/2	66
» »	Duysters, J., collége com. de Diest,	23 1/2	12 1/2	14	16	66
2e »	Lepage, Léon, ath. r. de Bruxelles,	15	12 1/2	19	10	64 1/2
» »	De Schrynmakers, Léandre, collége patronné de Saiut-Trond,	18	7 1/2	18	20	63 1/2
3e »	Ledent, Félix, ath. royal de Liége,	18 1/2	5 3/4	18	18	60 1/4
4e »	Lagarde, Edmond, id. de Hasselt,	17	9	17	17	60
» »	Pacco, Aimé, col. patr. de Courtrai,	19	4 1/2	18 1/2	18	60
» »	Sohet, Edmond, col. com. de Chimai,	14	10	16	20	60

RÉSULTATS DU CONCOURS DE LA PREMIÈRE PROFESSIONNELLE (SECTION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE).

Accessit: L'élève Chardome, Albert, de l'athénée royal d'Arlon, a obtenu 65 points sur 100;

1re *Mention honorable:* L'élève Denis, Émile, de l'athénée royal d'Arlon, 62 points;

2e » L'élève Wynants, Edmond, de l'athénée royal d'Anvers, 60 1/2 p.;

3e » L'élève Lejeune, Hyac., de l'athénée royal d'Arlon, 60 points;

» » L'élève Neven, Lambert, de l'athénée royal de Hasselt, 60 points.

RÉSULTATS DU CONCOURS DE LA PREMIÈRE PROFESSIONNELLE (SECTIONS RÉUNIES).

NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLÈVES.	NOMBRE DES POINTS OBTENUS EN : Français.	Histoire et géographie.	Langues modernes.	Total sur 100.
Prix : Wynants, Edmond, athénée royal d'Anvers,	38	14 2/3	25	77 2/3
1re *Ment. honor.:* Salmon, Alexis, école industrielle et littéraire de Verviers.	30	8 1/2	24	62 1/2
2e » Neven, Lambert, athénée royal de Hasselt,	29	16 1/3	15	60 1/3

RÉSULTATS DU CONCOURS DE LA TROISIÈME PROFESSIONNELLE (PARTIE SCIENTIFIQUE).

1er *Prix:* L'élève Havaux, Hector, de l'athénée royal de Mons, a obtenu 76 points sur 100;

2e » L'élève Fourez, Joseph, du collége communal d'Ath, 74 points;

2e *Prix* : L'élève Grégoire, Oscar, de l'athénée royal de Bruxelles, 74 points ;
» » L'élève Waucquez, Charles, du collége communal de Thuin, 74 points ;
3e » L'élève Trétrop, Émile, de l'athénée royal de Bruxelles, 73 points ;
4e » L'élève Lefebvre, Émile, de l'athénée royal de Tournai, 71 points ;
» » L'élève Vandenrydt, Hippolyte, du collége communal de Tongres, 71 points ;
1r *Accessit* : L'élève Van Haute, Gustave, de l'athénée royal de Gand, 69 points ;
2e » L'élève Blampain, Henri-Eugène, du collége communal de Thuin, 68 points ;
» » L'élève Michiels, Charles, de l'athénée royal de Bruxelles, 68 points ;
3e » L'élève Guyot, François, de l'athénée royal d'Arlon, 67 points ;
4e » L'élève Buytaert, Xavier, de l'athénée royal de Mons, 65 points ;
» » L'élève Droeshout, Pierre, de l'athénée royal d'Arlon, 65 points ;
1re *Mention honorable* : L'élève Dumont, Arthur, du collége communal de Bouillon, 62 points ;
» » L'élève Godfroid, Victor, de l'athénée royal d'Arlon, 62 points ;
» » L'élève Houba, Edgard, de l'athénée royal d'Arlon, 62 points ;
2e » L'élève Cornez, Aimé, de l'athénée royal de Mons, 61 points ;
» » L'élève Tournay, Léon, du collége comm. de Chimai, 61 points ;
3e » L'élève Lambert, Félix, du collége communal de Charleroi, 60 points.

RÉSULTATS DU CONCOURS DE LA TROISIÈME PROFESSIONNELLE (PARTIE LITTÉRAIRE).

NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLÈVES.	NOMBRE DES POINTS OBTENUS EN : Français.	Histoire et géographie.	Langues modernes.	Total sur 100.
Prix : Grégoire, Oscar, athénée royal de Bruxelles,	39	13 1/2	23 1/2	76
Acc. : Huberty, Léon, collége comm. de Malines,	38	4 1/2	24 1/2	67
1re *Ment. honor.* : Delcoigne, Gust., id. de Malines,	34	5 1/2	24 1/2	64
2e » Trétrop, Émile, ath. royal de Bruxelles,	35	8 1/2	20	63 2/9
3e » Braeckmans, Henri, id. de Gand,	33	13	16	62
4e » Detraux, Jules, collége comm. de Nivelles,	31	12 1/2	18	61 1/2
» » Michiels, Charles, ath. royal de Bruxelles,	20	13 1/2	28	61 1/2
5e » Goedts, Joseph, id. d'Anvers,	28	6 1/2	25 1/2	60
» » Périr, Émile, collége patronné d'Ostende,	34	13 1/2	12 1/2	60

RÉSULTATS DU CONCOURS GÉNÉRAL DU DEUXIÈME DEGRÉ EN 1872.

		NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLÈVES.	NOMBRE DES POINTS OBTENUS. p^r la partie littéraire.	p^r la partie scientifique.	TOTAL.
		A. — *Élèves nouveaux.*			
1er	*Prix :*	Delbrassine, Prosp., éc. m. de l'État à Soignies,	59.5	33	92.5
2^e	»	Denayer, Vital, id. à Soignies,	56	34	90
3^e	»	Nauwelaerts, Emile, id. à Maeseyck,	57	32	89
4^e	»	Caluwaert, Joseph, id. à Soignies,	55.5	33	88.5
»	»	Geerts, Alfred, id. à Soignies,	55.5	33	88.5
5^e	»	Devis, Eugène, id. à Soignies,	54	31	85
6^e	»	Meurant, Sylvain-Joseph, id. à Thuin,	53.5	31	84.5
7^e	»	Adam, Léon, id. à Virton,	50	34	84
»	»	Massart, Gustave, id. à Soignies,	51	33	84
8^e	»	Chenu, Prosper-Joseph, id. à Virton,	49.5	34	83.5
9^e	»	Blondeaux, Camille-Joseph, id. à Couvin,	53	30	83
10^e	»	Dumonceau, Léopold, éc. moy. com. d'Ixelles,	50	32	82
1er	*Acc. :*	Baisipont, Elie-Félicien, école moyen. de l'État à Braine-le-Comte.	48.5	33	81.5
»	»	Lambotte, Lucien-Laurent, id. à Huy,	49.5	32	81.5
2^e	»	Fontaine, Gaston, id. à Soignies,	49	32	81
3^e	»	Chamorre, Edmond, id. à Bruges,	47.5	33	80.5
»	»	Demanet, Léon, id. à Soignies,	47.5	33	80.5
»	»	Sanders, Charles, id. à Bruges,	45.5	35	80.5
4^e	»	Zôde, Julien, école moyenne com. de Liége,	47	33	80
5^e	»	Lejour, Henri-Joseph, éc. moy. de l'État à Hal,	47.5	32	79.5
»	»	Pellegrin, Jean-Baptiste, id. à Jodoigne,	46.5	33	79.5
6^e	»	Hammau, Thomas, école moy. patr. d'Ostende,	52	27	79
7^e	»	Charlier, Léon, éc. moy. de l'État à Neufchâteau,	49.5	29	78.5
»	»	Viller, Louis, id. à Virton,	43.5	35	78.5
8^e	»	Debray, Ferdinand, id. à Renaix,	47	31	78
»	»	Vandeputte, Emile, id. à Soignies,	46	32	78
9^e	»	Lammens, Charles, id. à Ath,	46.5	31	77.5
10^e	»	Laurent, Charles-Joseph, id. à Huy.	44.5	32	76.5
»	»	Mockels, Gustave, école moy. comm. de Liége,	47.5	29	76.5
»	»	Vandendriessche, J., éc. m. de l'État à Soignies,	47.5	29	76.5
»	»	Weber, Charles, id. à Soignies,	43.5	33	76.5
11^e	»	Guillaume, Gustave, école moy. com. d'Ixelles,	43	33	76
»	»	Hoyoux, Nicolas-Eugène, éc. m. de l'État à Huy,	45	31	76
»	»	Hubinne, Emile-Anselme, id. à Huy,	43	33	76
12^e	»	Cavenaile, Zéphir, école moy. com. de Châtelet,	47.5	28	75.5
»	»	Dehulster, Jules, éc. moy. de l'État à Péruwelz,	47.5	28	75.5

12e *Prix* :		Lemière, Jean-Joseph, id. à Visé,	42.5	33	75.5
»	»	Leplat, Auguste, id. à Soignies,	42.5	33	75.5
13e	»	Derue, Louis-François, id. à Braine-le-Comte,	43	32	75
»	»	Drossart, Théodore, id. à Gosselies,	43	32	75
»	»	Gottot, Lucien, id. à Jodoigne,	46	29	75
14e	»	Dehemptine, Émile-Louis-Joseph, id. à Huy,	43.5	31	74.5
»	»	Gilot, Joseph, école moyenne comm. de Fleurus,	42.5	32	74.5
»	»	Richard, Edmond-Donat, id. de Lokeren,	46.5	28	74.5
»	»	Van Broeckhoven, Émile-Dominique, école moy. de l'État à Turnhout,	45.5	29	74.5
15e	»	Bedart, Jean-François, id. à Fosses,	45	29	74
»	»	Louckx, Guillaume, id. à Louvain,	48	26	74
»	»	Thielens, Arthur, id. à Bruges,	47	27	74
»	»	Verbelen, Joseph, id. à Tongres,	50	24	74
16e	»	Rosman, Constant, id. à Rochefort,	42	31	73
17e	»	Bombled, Léopold, id. à Beaumont,	45.5	27	72.5
»	»	Claessens, Victor-Léon, id. à Hal.	39.5	33	72.5
»	»	De Raet, Edouard, id. à Aerschot,	47.5	25	72.5
»	»	Grévisse, Émile, id. à Virton,	44.5	28	72.5
»	»	Tonneau, Jean, école moyenne com. de Châtelet,	44.5	28	72.5
18e	»	Maladry, Émile, id. de Lokeren,	43	29	72
19e	»	Jonckheere, Pierre, école moy. patr. d'Ostende,	48.5	23	71.5
20e	»	Schreurs, Jean-Joseph, éc. m. de l'Etat à Visé,	37	34	71
»	»	Turlupet, Jules, id. à Braine-le-Comte,	38	33	71
		Bataille, Julien-Ignace-Sylva, id. à Renaix,	42.5	28	70.5
		Berleur, Camille, id. à Huy,	40.5	30	70.5
		Decloux, Louis, id. à Jodoigne,	43.5	27	70.5
		Demont, Henri, école moyenne communale de Ninove,	39.5	31	70.5
		Borlée, Médard, école moy. de l'État à Jodoigne,	37	33	70
		Dochez, Jacques, id. à Maeseyck,	41	29	70
		Hainaut, Edgard, id. à Péruwelz,	42	28	70
		Jamar, Charles, id. à Huy,	36	34	70
		Senders, Édouard, id. à Anvers,	42.5	27	69.5
		Bourgeois, Oscar, id. à Soignies,	41	28	69
		Caverenne, Amand, id. à Waremme,	38	31	69
		Thomas, Walter, école moy. com. de Fleurus,	45	24	69
		Dethier, Jacques, id. de Jumet,	43.5	25	68.5
		Cazier, Jacques, école moy. de l'État à Louvain.	47	21	68
		De Vroede, Adrien, id. à Wavre,	44	24	68
		Gillet, Jean, id. à Stavelot,	39	29	68
		Goossens, Arthur-Pierre-Joseph, éc. moy. c. de Lokeren,	39	29	68
		Houba, Camille, école moy. de l'État à Rochefort,	37	31	68
		Lagage, Gaston-Auguste, id. à Saint-Ghislain,	47	21	68
		Nivelle, Léonard, id. à Waremme,	37	31	68
		De Wandre, Joseph Léon, école moy. comm. de Liége,	38.5	29	67.5

Légat, Louis-Albert, école moy. de l'État à Pâturages,	35.5	32	67.5
Slegten, François, id. à Saint-Trond,	35.5	32	67.5
Debacker, Joseph, id. à Péruwelz.	36	31	67
Mawhood, Charles, id. à Houdeng-Aimeries,	36	31	67
Thiry, Herman-Joseph, id. à Saint-Hubert,	36	31	67
Pierre, Alphonse, id. à Virton,	34.5	32	66.5
Hennebuisse, Ulysse-Arthur, id. à Saint-Ghislain,	42	24	66
Gilleman, Edmond, id. à Bruges,	34.5	31	65.5
Liégeois, Émile, id. à Saint-Ghislain,	40.5	25	65.5
Tricot, Victor, id. à Houdeng-Aimeries,	39.5	26	65.5
Cadot, Albert, école moy. comm. de Liége,	36	29	65
Francou, Étienne, id. de Châtelet,	38	27	65
Haardt, Raphaël-Henri, id. de Bruxelles,	33	32	65
De Luyck, Auguste, école moy. de l'État à Alost,	32.5	32	64.5
Gillion, Alphonse-Joseph, id. à Braine-le-Comte,	33.5	31	64.5
Quiriny, Marcelin-Henri-Joseph-François, id. à Stavelot,	35.5	29	64.5
Van Dooren, François, id. à Maeseyck,	43.5	21	64.5
Burinnat, Désiré, id. à Couvin,	34	30	64
Duchesne, Émile, id. à Jodoigne,	32	32	64
Jacques, Auguste, id. à Rochefort,	33 5	30	63.5
Ryckaert, Jules, id. à Anvers,	37.5	26	63.5
Urban, Eugène, id. à Rochefort,	36.5	27	63.5
Denies, Pierre, id. à Anvers.	39	24	63
Lamot, Antoine, id. id.	35	28	63
Maindiaux, Émile-Jules, id. à Thuin,	32	31	63
Peeters, Robert, id. à Malines,	42	21	63
Gillain, Adolphe, id. à Philippeville,	32.5	30	62.5
Nelis, Louis, id. à Jodoigne,	40	22	62
Pauwels, Jules, id. à Lierre,	33	29	62
Debay, Joseph, id. à Peruwelz,	29.5	32	61.5
Mersch, Édouard, id. à Malines,	36.5	25	61.5
Henne, François, id. à Jodoigne,	39	22	61
Radermecker, Henri, id. à Limbourg,	36	25	61
Couvreur, Jean-Baptiste, éc. moy. c. de Liége,	30.5	30	60.5
Mayntz, Rodolphe, éc. moy. de l'État à Limbourg,	40.5	20	60.5
Renson, Jean-Henri-Alfred, id. à Spa,	34.5	26	60.5
Descamps, Ursmar, id. à Peruwelz,	35	25	60
Labenne, Léopold, id. à Gosselies,	32	28	60
Pigeon, Nestor, id. à Rochefort,	30	30	60
Scholaert, Prudent, id. à Bruges,	40	20	60

B. — *Élèves vétérans.*

Prix : Daneels, Ulysse, éc. moy, de l'État à Bruges,	58.5	35	93.5
» Bauvois, Louis, id. à Soignies,	55.5	35	90.5
« Bertho, Charles-Alphonse-Joseph, id. à Huy,	54	35	89

Prix :	Riga, Guillaume-Joseph, id. id.,	50	35	85
»	Chevalie, Alexandre, id. à Soignies,	49	35	84
»	Moens, Arthur, id. id.,	48.5	35	83.5
»	Volckaert, Léon, id. à Bruges,	47.5	34	81.5
»	Dubois, Jules, id. à Rochefort;	48	32	80
»	Depasse, Joseph, éc. moy. c. de Jumet,	47.5	32	79.5
»	Hiolle, Gustave, éc. moy. de l'État à St-Ghislain,	47	32	79
»	Dehaze, Albert, id. à Wavre,	46	32	78
»	Michaux, Jules, id. à Gosselies,	46	32	78
»	Renier, Louis, id. à Waremme,	49	29	78
»	Van Muylem, Guillaume, id. à Alost,	54	24	78
»	Callewaert, Victor, éc. moy. c. d'Ixelles,	46.5	31	77.5
»	Hennecart, Arthur, éc. m. de l'État à Beaumont,	50.5	27	77.5
»	Lembourg, Georges, éc. moy. c. de Quiévrain,	48.5	28	76.5
»	Duwelz dit Algrain, Gust., éc. m. de l'État à Ath,	44	29	73
»	Godeau, Jules, id. à Houdeng-Aimeries,	39.5	33	72.5
»	Ravert, Victor-Floribert, id. à Braine-le-Comte,	41.5	31	72.5
»	Segers, Louis, id. à Diest,	40.5	32	72.5
»	Delcommune, Alexandre, id. à Rochefort,	50	22	72
»	Cornet, Victor, id. à Waremme,	48.5	23	71.5
»	Deschamps, Eugène, id. au Rœulx,	44.5	27	71.5
»	Lacroix, Charles, id. à Jodoigne,	41.5	30	71.5
»	Mathieu, Léon-Joseph, id. à Dinant,	39.5	32	71.5
»	Van Branteghem, Camille, id. à Alost,	44.5	27	71.5
»	Joris, Jules-Joseph, id. à Saint-Hubert,	40	31	71
»	Dufourny, Adrien, éc. moy. c. d'Ixelles,	38.5	32	70.5
»	Fay, Aimable, éc. moy. de l'État à Gosselies,	42	28	70

RÉSULTATS DU CONCOURS SPÉCIAL DE LANGUE FLAMANDE DANS LES ÉCOLES MOYENNES.

1er *Prix:* Emile Nauwelaerts, de Lierre, élève de l'école moyenne de l'Etat à Maeseyck, 75 points sur 100;

2e » Robert Peeters, de Malines, élève de l'école moyenne de l'Etat en la même ville, 72 points;

Accessit : Edmond Chamorre, de Bruges, élève de l'école moyenne de l'Etat en la même ville, 65 points;

Mention honorable : Antoine Lamot, d'Anvers, élève de l'école moyenne de l'Etat à Anvers, 60 points;

VARIA.

JURY DE GRADUÉ EN LETTRES.

SESSION DE 1872.

Sujets de Composition.

Composition Latine

Audito, post Rubiconem transactum, Cæsaris adventu, senatus omnis ad Pompeium confugerat. Varii variam sententiam iniere. Sed Cato, attenta Pompei ac reipublicæ dignitate, attentis Pompei viribus, censet e republica esse, Pompeium Romæ manere.

Themistocles ad Xerxem Persarum regem, ipsum copiis adversus Græcos mittendis praeficere volentem.

1° Ipsi per amorem quo etiam adversus ingratos cives suos affectus esse debet, perque suæ gloriæ et studium et curam arma in patriam inferre nequaquam licere. 2° Nullatenus Xerxis interest Græcum ducem suis copiis præficere.

Les deux Quintus Cicéron (le fils et le neveu du grand orateur) avaient été portés par les triumvirs sur les listes de proscription. Le fils étant le premier tombé entre les mains des soldats, fut conduit auprès d'Antoine qui lui promet de lui laisser la vie sauve s'il faisait connaître la retraite de son père. Réponse du jeune homme.

Exercitus Alexandri eum deprecatur ut finem bellorum faciat, aliquando patriæ meminerit, respiciat militum canitiem, vulnera; ac, si non militibus, vel ipsi sibi parcat, ne fortunam nimis onerando fatiget.

Carolus, cognomine Magnus, rex Francorum, devictis Saxonibus, multas ejus gentis familias in Flandriam transtulit, et Lyderico saltuario attribuit ut ab eo in officio tenerentur. Lydericus advenientes Saxones hortatur ut, deposita ferocitate, paci inserviant, fecundissimos agros colant; ne per contumaciam sibimetipsis exitium afferant, sed ut contra obsequio se incolumes et beatos efficiant.

La reine Boadicce, tenant ses deux filles devant elle sur son char, exhorte les Bretons, qui vont en venir aux mains avec les troupes de Suetonius Paulinus, gouverneur romain de la Grande Bretagne sous Néron. Elle leur rappelle la rigueur et la honte de la domination romaine, la confiance qu'ils peuvent puiser dans l'étendue de leurs ressources, qu'elle oppose à celle des étrangers, dans la justice de leur cause, et dans la

faveur des Dieux, déjà manifestée par un premier succès de leurs armes contre une légion romaine.

Après le meurtre d'Agrippine, Néron envoya au sénat une lettre justificative du crime. La rumeur publique accusait Sénèque de l'avoir rédigée et d'avoir fait servir sa plume à consacrer l'aveu d'un parricide. Le sénat répondit à cette communication impériale en décrétant des mesures inspirées par la plus vile adulation. Thrasea Paetus, sénateur et philosophe Stoicien protesta contre le parricide et contre la bassesse du sénat, en sortant de la curie. Il écrit à Sénèque, quelle est sur son compte la rumeur publique; comme elle accuse en lui l'homme, le sénateur romain, le Stoicien, le ministre, l'ancien précepteur du prince, l'obligé d'Aggripine qui l'avait rappelé d'un long exil et lui avait confié l'éducation de son fils. Si l'accusation est vraie, il l'engage à racheter sa faute en empêchant, s'il en est temps encore, les maux effrayables qu'il prévoit et la destruction de tout honneur et de toute vertu dans l'empire.

Tacite expose au sénat Romain les axactions commises par le proconsul d'Afrique, Marius Priscus, qui n'a pas honte de mettre tout à prix, même la tête des Innocents, pour avoir de quoi assouvir sa soif de l'or. Une telle conduite est de nature à pousser les provinces à la révolte et elle est une injure à l'empereur Trajan, le plus juste des princes. Tacite demande donc un châtiment exemplaire pour ce gouverneur prévaricateur et concussionnaire.

Camillus dictator, ad Romanos.

Priusquam infanda merces perficeretur, Camillus dictator intervenit et milites hortatur ut ferro non auro patriam recuperent, quam turpe sit debilitatis hostibus tradere quæ defendi possint ac debeant.

Ambiorix Eburones hortatur ut Romanorum jugum excutiant.

Devicti à Lysandro Athenienses, obsidione circumdati, fame urgebantur. Unus ex eis fortunam patriae singulorumque civium deflet, hortaturque eos ut post longam famem et assidua suorum funera pacem petant, conditionesque Lacedœmoniorum accipiant.

Pompeius ante pugnam Pharsalicam milites suos hortatur ut strenue ac fortiter adversus Cæsarem dimicent.

Non me prœterit usum esse optimum dicendi magistrum. *(Dissertation).*

Tigrane, roi d'Arménie, fait sa soumission à Pompée. — Tigranes supplex et praesens se regnumque ditioni Pompeii permisit, praefatus, “ neminem alium, neque Romanum, neque ullius gentis virum futurum „ fuisse, cujus se potestati commissurus foret, quam Cn. Pompeium : „ proinde omnem sibi, vel adversam, vel secundam, cujus auctor ille „ esset, fortunam tolerabilem futuram. Non esse turpe ab eo vinci; quem „ vincere esset nefas : neque ei inhoneste aliquem submitti, quem fortuna „ super omnes extulisset. „ (Velleius Paterculus, II, 37.)

Versions Latines.

Quintilien. Inst. Orat. liv. 12, chap. 1. *Concedamus sane.... optimeque dicentem.*

Lettre de Pline, liv. 9, let. 9.

Plinius coloni suo S.

Quintilien. Inst. Orat. liv. 3, chap. 2.

Nec diu nos moretur quæstio.... effecerunt artem.

Suétone. Vie de Jules César, ch. LIV.

Sénèque. De ira livre II, ch. XXXIV, ergo ira abstinendum est.... iram amicitia mutare?

Sénèque. Ad Helviam de consolatione, IX, 4 à 6 inclus.

Sénèque. De vita Beata I, nihil ergo magis præstandum est.

C. Plinius Tacito. L. VII. Ep. XX.

Quintilien. Liv. X, ch. III. Silentium et decessus.,.. Illa quoque minora.

Quintil. Liv. I, ch. 3. Utilité de la récréation. " Danda est tamen.... Cædi vero.. "

Pline le Jeune. Liv. II, epist. 10.

Quintil. Liv. X, ch. I. Éloge d'Homère. " Hic enim.... petant. "

Tacite. Annales. Livre VI, ch. 50.

L. Annaei Senecae ad Lucilicun Epist. Moral. libri XVII Epist. I omnis dies.... decessit.

Versions Grecques.

Plutarque. Vit par. -- Πελόπιδας cap. I.

'Ο (γοῦν) παρ 'Αντιγόνου...... δι'ἃ τοῦ ζῆν ὠλιγώρουν.

Dion Cassius vie de Commode depuis

Κομμοδός ἔπραξε...... κρυψώμεθα.

Appien, guerres civiles, liv. 4 — 28

Mort d'Archimède. — Plutarque Marcellus, XIX, 25, commençant par ces mots : Μάλιστα δὲ τὸ 'Αρχιμήδους.... jusqu'à ὁμολογεῖται, avec une suppression : (καὶ τριτός.... ἀπέκτειναν).

Plutarque. Opera moralia. Vie de Demosthène.

λεγεῖν ποτε κωλυόμενος Δημοσθένης....

πωλοῦ δὲ ποτε, τοῦ ὑποχαρίτου.

Xénophon. Memorabilia Socratis. L. IV, ch. IV. I — 5.

Xénophon. Histoire grecque. L. III, ch. IV. 16 et 17.

Plutarque. Vie d'Alexandre, ch. 59.

'Ο δὲ Ταξιλής λέγεται... αὐτῷ προέπιεν.

Plut. Vie de Thémist. ch. 24. « 'Εκεῖθεν δέ.... 'Ενίοι μὲν.... »

Plutarque. Démétrius, chap. VII, commençant par ces mots : ἐκ τούτου δὲ τῶν 'Αράβων... et finissant par ἑπτακισχίλιους ἄνδρας.

Plutarque. Vie de Démosth. ch. V.

Xénophon. Memorabilia Socratis; livre 1er, ch. 6. v. 1, 2 et 3.

Lucien. Traité sur la manière d'écrire l'histoire. Paragraphe 3. (Ταῦτα, ὦ φιλότης, ἐν τοσούτοις ἐργαζομένοις).

Compositions Françaises.

Jacques d'Artevelde aux Gantois ameutés. Il leur rappelle que c'est

malgré lui et dans le but désintéressé de délivrer sa patrie des maux qui l'affligeaient, qu'il a accepté le commandement suprême. Il leur fait un tableau rapide de son administration et leur prouve que sa sagesse et son courage ont élevé la Flandre à un degré de puissance et de gloire qu'elle n'avait point connu jusqu'alors. Enfin il leur fait comprendre que sa mort serait le signal de nouvelles divisions et par suite de nouvelles et de plus déplorables calamités.

Érostrate tient la torche incendiaire à l'aide de laquelle, pour rendre son nom odieusement célèbre, il va incendier le temple de Diane à Éphèse. Le fils d'Érostrate accourt pour empêcher son père d'accomplir son projet.

Le célèbre navigateur Franklin est perdu dans la région voisine du pôle nord. L'incertitude la plus cruelle règne sur son sort dans toute l'Angleterre. Un membre de la chambre des communes prend la parole et invoque divers motifs afin de décider l'assemblée souveraine à décréter qu'une expédition organisée par l'État ira à la recherche de Franklin.

L'empereur Néron avait déjà fait périr un grand nombre de personnes qui habitaient son palais. — Néanmoins Sénèque, son précepteur, s'obstinait à mettre son talent au service de cet élève indigne, lorsqu'il reçut la visite d'un ami qui le conjura *en ces termes* de songer à conserver sa vie pour lui-même, ses parents et ses amis, et de quitter par conséquent, au plus tôt, la maison d'un prince aussi cruel.

Un seigneur anglais prend la défense de Jeanne d'Arc. Il n'y a pas de preuve de la culpabilité de Jeanne. — Tuer Jeanne n'est pas un moyen de vaincre les Français, mais de les exciter à la vengeance. Il serait honteux pour des guerriers de tuer une jeune fille combattant pour son pays.

Jeanne de Constantinople demande au roi Louis VIII d'inaugurer son règne par un acte de clémence, en accordant la liberté à son époux le roi Fernand de Portugal.

Le tribun Milon au peuple pour obtenir le rappel de Cicéron.

Godefroid de Bouillon aux Croisés, en leur montrant de loin les murs de Jérusalem.

Un noble Gantois supplie Charles-Quint de pardonner aux habitants de Gand leur révolte, et d'écouter la voix de l'intérêt, de la justice et de la pitié.

Lors de la terrible invasion des Normands en 880, les Belges ne pouvant obtenir qu'un secours trop faible de Carloman, qui régnait en France, recoururent à Charles-le-Gros, roi d'Allemagne, qui était en ce moment en Italie pour se faire couronner empereur. — Faire le discours de leur député.

Le comte Julien à son fils Alphonse. — Le comte Julien, gouverneur de l'Andalousie, voulant se venger de Roderic, qui avait outragé sa fille, appela les Sarrasins en Espagne. Roderic fut vaincu à Xérès (714). Sur le point de mourir de chagrin et de remords, Julien fit appeler son fils unique Alphonse; il lui confia sa douleur et ses regrets.

“ Pour obtenir une honteuse vengeance, il a couvert son nom d'infâmie,

fait le malheur de l'Espagne, trahi son roi, trahi son Dieu. Une dernière espérance lui reste : Pélage a relevé dans les Asturies l'étendard de l'Espagne chrétienne; qu'Alphonse se rende auprès du héros. „

Discours d'un jeune Suisse aux magistrats d'Altorf. — Cinquante jeunes gens ont été bannis du canton d'Uri pour avoir pris part à une émeute. Apprenant que Léopold d'Autriche se dispose à envahir la Suisse et à y écraser la liberté naissante, les bannis députent l'un d'entre eux aux magistrats d'Altorf: ils demandent la faveur de servir dans l'armée nationale et de réparer leur faute par un dévouement absolu à la patrie.

Discours d'un Gantois à Charles-Quint (1540). — Dans la longue lutte que Charles-Quint eut à soutenir contre François Ier, la Flandre et l'Artois étaient surtout exposés aux incursions des Français. Marie de Hongrie, qui gouvernait alors nos provinces, exigea un subside extraordinaire, pour mettre celles-ci à même de repousser les attaques des ennemis; mais les Gantois refusèrent d'y contribuer. L'empereur instruit par sa sœur de ce qui se passait, accourut dans les Pays-Bas, bien résolu à donner un exemple au reste de ses sujets en châtiant les Gantois avec sévérité. — On suppose qu'à l'approche de l'empereur, les principaux citoyens de Gand sortent en deuil au-devant de lui, et que l'un d'eux lui adresse le discours suivant pour le prier d'épargner la ville coupable.

Aspirants candidats-notaires et pharmaciens.

Versions Latines.

Q. Curtii. Lib. III, cap. XI.

Mediam Cydnus amnis..... in castris erat.

Valère-Maxime. Liv. IV, ch. 7.

De amicitiae vinculo, § 2. Depuis Prostratis enim..... præstitit.

Florus XVII, de seditionibus. Depuis : Secundum in urbe..... magistratus crearentur.

Quinte-Curce. Liv. VII, ch. VII, à partir des mots : At rex Scytharum..... jusqu'à advocari jubet.

Valère-Maxime. L. II. C. II. Adeo autem magna caritate..... auribus fuerat commissum.

Velleius Paterculus. L. I. C. 12 et 13. Ante triennium quam Carthago deleretur..... non esse reddituros.

Valère-Maxime. L. I. C. VII. Externa. § 10.

Valère-Maxime. Livre V. Ch. IV, n° 1.

Justin. Liv. V, c. 6. Itaque Conon..... victoriam.

Justin Liv. VI, ch. 8. “ Post paucos.... jam litterarum.

Valére-Maxime. Livre III, chap. 8, externa, n° 1 *(Blastus) Salapiam patriam suam..... qui in ea custodiae causa erant, tradidit.*

Florus. Livre IV, ch. IV.

Valère-Maxime. Liv. IV, chap. VII, 1. Inimicus patriae fuisse..... facturum respondit.

Compositions Françaises.

Idée de la patrie. 1° Il n'est pas permis à l'homme de se considérer comme dispensé de l'obligation de s'appliquer dans une certaine mesure au service de son pays. Son intérêt lui défend aussi cette indifférence. 2° Celui dont la vie s'est écoulée à penser habituellement aux affaires de la patrie, annonce une âme supérieure. 3° Sans esprit civique, une nationalité n'est pas viable.

1° La piété filiale est partout placée au premier rang. 2° Elle est le germe de toutes les vertus, dans la famille d'abord, ensuite dans la société, 3° Les exemples de piété filiale, cités dans les histoires ou rapportés dans les conversations de chaque jour, touchent les âmes. 4° Quelques exceptions monstrueuses n'affaiblissent pas la règle.

Après avoir terminé d'une manière brillante le cours de ses études, le jeune X avait embrassé une carrière honorable ou son intelligence et son activité lui avaient fait remporter quelque succès. Mais bientôt entraîné par des compagnons pervers, il s'est livré éperdument à la passion du jeu. Un de ses anciens maîtres lui écrit pour l'engager à reprendre les habitudes rangées qu'il avait contractées pendant les premières années qui ont suivi sa sortie du collége.

Écrire à un ami pour l'engager à la tempérance dans l'intérêt de sa santé et de ses études.

Lettre à un ami, dans laquelle on lui annonce que les recherches pour une maison de campagne à sa convenance ont réussi. Il en fait ressortir tous les agréments et les avantages.

Lettre d'un maître à son ancien élève pour le consoler de la mort de son père et lui indiquer les nouveaux devoirs qu'il aura à remplir envers sa mère.

Incendie d'une ferme. Actes de dévoument posés à cette occasion.

Un père de famille éprouvé par la perte de son fils unique, fait part de sa douleur à un de ses amis.

Les plaisirs des patineurs.

Un favori de Philippe, roi de Macédoine, avait failli périr dans une tempête. Jeté à demi-mort sur le rivage, il y fut recueilli par un Macédonien, qui le transporta dans sa demeure et l'entoura de soins. De retour chez le roi, il raconta son aventure, oublia le secours qu'on lui avait porté, et poussa l'ingratitude jusqu'à demander la maison et les champs de son bienfaiteur. Il les obtint. Le Macédonien, ainsi dépossédé, s'adresse par lettre à Philippe, lui décrit l'état du favori au moment où il le recueillit, fait ressortir son ingratitude et termine en suppliant le roi de le rétablir dans ses possessions.

Un jeune homme chassé depuis plusieurs années de la maison paternelle à cause de sa mauvaise conduite, annonce aux auteurs de ses jours que le malheur l'a instruit et sollicite son pardon.

Un jeune homme a quitté la Belgique pour se soustraire à une condamnation prononcée contre lui. Il s'est réfugié en Amérique, et là, non

seulement il a fait fortune par son intelligence et son activité, mais encore il s'est acquis, par sa belle conduite, l'estime de ses nouveaux concitoyens. Il engage dans une lettre, sa mère et sa sœur restées au pays natal dans un état voisin de la pauvreté, à venir le rejoindre en Amérique sa nouvelle patrie, où elles vivront entourées de bien-être et du respect de tous.

Examen de gradué.

	Élèves. inscrits.	admis.	ajournés.	refusés.	absents.
Pour les Flandres.					
Séries réunies	47	43	4	2	0
Liége.					
	120	100	17	3	2
Namur.					
1re Série	38	34	2	2	0
2e »	39	38	1	0	0
Mons.					
	113	00	0	14	0
Bruxelles.					
1re Série	55	00	6	0	0
2e »	29	00	2	0	1

Examen préalable
à ceux de Candidat-Notaire et de Candidat en Pharmacie.

Pour les deux Flandres.					
Séries réunies	12	8	2	3	0
Liége.					
	33	26	2	5	1
Namur.					
1re Série	5	4	0	1	0
2e »	6	5	1	0	0
Mons.					
	33	00	12	0	0
Bruxelles.					
1re Série	6	0	0	1	0
2e »	19	0	1	1	0

Examen supplémentaire préalable à ceux de Gradué en Lettres.

Pour les deux Flandres.

4	4	0	0	0

Liége.

4	2	2	0	1

Examen supplémentaire préalable
à ceux de Candidat-Notaire et de Candidat en Pharmacie.

Pour les deux Flandres.

4	4	0	0	0

Liége.

20	12	8	0	0

Namur.

2	2	0	0	0

Mons.

15	0	2	0	0

Bruxelles.

8	0	0	2	0

L'université qui existe aujourd'hui à Munich, avait autrefois son siége à Ingolstadt, où elle fût fondée en 1472. Transportée à Landshut en 1802, elle n'est dans la capitale de la Bavière que depuis 1826. Elle a célébré, cette année, son existence quatre fois séculaire par des fêtes qui ont duré quatre jours, du 31 juillet au 3 août. Ces fêtes n'auraient pas été complètes sans le banquet classique dont nous donnons ci-après, à titre de curiosité, le menu rédigé en latin :

Symposium. *Gustatio :* pisciculi oleo perfusi et salmones fumo siccati ad cibi appetentiam excitandam. *Mensa prima :* ius pingue testudinaceum, carnali succo Liebigiano conditum. Salmones Danubiani, qui Rhenanos saporis gratia facile vincunt, cum liquamine et bulbis rotundis Americanis. Bovini lumbi assi, omnibus horti olitorii deliciis coronati. Caro ferina inter fungos natans, opere pistorio inclusa. Squillae cum vitellis, oleo et aceto in unum mixtis. Capones pingues ex incluta urbe Ratisbonensi advecti. Pisa novella coctura Apiciana macerata. *Mensa secunda.* Placenta maior dulciaria, opere tectorio sigillis aliisqne artificiis mirabilem in modum ornata. Figura pueruli Monacensis (a barbaris dicti „ münchener kindl „) Praxitelis ingenio inventa et ipsius manu expressa, quae ut Alpes transcendit — proh dolor! — frigorum vi correpta et conglaciata est. Frugum regionis glacialis genera varia, botanicorum oculis et studiis nunc primum proposita. — Vinum dulce Hispanicum; molle Silvestre; mite Burdigalense; fortius Palatinum ex vineto Iesuitarum depromptum; ex castro Rosario oriundum; spumans Campanum.

NÉCROLOGIE.

En Belgique : M. Charles August Vervier, à l'âge de 83 ans. Il était chevalier de l'ordre de Léopold et fut nommé receveur des finances de l'arrondissement d'Eecloo, poste qu'il occupa jusqu'à sa suppression, en 1832; de 1824 à 1830 il fut, sous le duc Bernard de Saxe-Weimar, vice-président de la Société *Tot Nut van 't Algemeen;* pendant 40 ans, il fut, comme à la fin de sa carrière, président de la commission pour la conservation des monuments anciens; et antérieurement, pendant nombre d'années, curateur de l'athénée, membre de la commission des écoles communales gratuites. M. Vervier, devenu le Nestor des littérateurs flamands, fit imprimer en 1820 chez Houdin, à Gand, un recueil de poésies en langues néerlandaise, avec traduction en versé français, par Raoul, professeur de littérature française à l'université. En 1840, il fit paraître à Gand chez Hebbelynck un recueil de poésies intitulé : *Letteroefening*. En outre, un nombre considérable de ses productions littéraires se trouve répandu dans diverses publications périodiques. M. Vervier était membre honoraire de diverses sociétés savantes, tant en Hollande qu'en Allemagne et en France.

M. J. Borgnet, conservateur des archives de l'Etat, professeur de géographie et d'histoire à l'athénée de Namur, à l'âge de 54 ans. M. Jules Borgnet était chevalier de l'ordre de Léopold.

M. Coremans, ancien membre de la commission royale d'histoire, chargé par le gouvernement belge de travaux historiques, et membre de diverses sociétés savantes.

M. Constantin Wesmael, officier de l'ordre de Léopold, professeur émérite à l'école vétérinaire, ancien professeur à l'athénée de Bruxelles, président d'honneur de la société entomologique de Belgique, président de la commission administrative du musée d'histoire naturelle de l'État, membre de l'Académie, etc.

A l'étranger : M. Théophile Gautier, à Paris, à l'âge de 62 ans.

M. Babinet successivement professeur de mathématique à Fontenay-le-Comte, à Poitiers et ou collége Saint-Louis. En 1838, il suppléa Savary au Collége de France, et entra, en 1840, à l'Académie des sciences. Il devint ensuite astronome adjoint au bureau des longitudes.

M. Daremberg, professeur à la faculté de médecine de Paris.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 15. 6e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

CONCOURS GÉNÉRAUX DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN.

CORRESPONDANCE.

MONSIEUR LE PROFESSEUR,

Je viens de lire avec le plus vif intérêt la savante étude que vous avez publiée dans la *Revue de l'Instruction publique* sur la circulaire de Monsieur Jules Simon et dont la plupart des idées vous ont été suggérées par la grande expérience que vous avez de l'enseignement. Cependant il existe un point de la question, qui, pour être bien saisi, aurait demandé des développements que votre article ne comportait pas. C'est ce point que je voudrais aujourd'hui reprendre en sous œuvre, en développant ou complétant vos propres idées.

Chacun sait qu'il existe quatre espèces de concours dans nos établissements d'instruction moyenne.

Les *examens trimestriels* ont pour objet l'obtention des prix que l'on décerne aux élèves à la fin de chaque année scolaire. Le ministre français n'est nullement partisan de la prodigalité de ces sortes de récompenses et sous ce rapport, tout homme de sens avouera qu'il n'a que trop raison. Il va plus loin et trouve que ces examens ne sont pas suffisants pour stimuler énergiquement le zèle des élèves. Il voudrait pouvoir y ajouter des exercices oraux, faits en présence de divers membres des autorités locales et gouvernementales, ainsi que des parents des jeunes joûteurs. Ceux-ci trouveraient ainsi l'occasion de s'aguerrir au maniement de la parole publique, en acquérant de bonne heure le sangfroid et la présence d'esprit nécessaires

à des hommes qui s'adressent à un nombreux auditoire. Certes rien de plus excellent qu'une telle intention. Mais ce projet est-il praticable en Belgique? je ne le crois pas. Avant 1840, cet usage existait généralement dans notre pays. J'ai moi-même pris part à ces exercices comme élève. Je me souviens que ni parents, ni magistrats, ni aucun des notables de la localité n'y assistaient. Il ne s'y trouvait que quelques personnes fort incompétentes, venant là pour faire parade de leur esprit ou fronder les professeurs et rendre ces séances fort ridicules. Je crois donc que le projet de M. Simon serait sans avenir en Belgique.

La seconde série de concours comprend les *examens pour le passage d'une classe à l'autre*. Monsieur Jules Simon, et avec raison, y attache une extrême importance. « Je sais bien qu'en se montrant sévère, nous dit-il, on risque de diminuer le nombre des élèves; *mais une telle raison d'indulgence n'est honnête nulle part*. „ Les préfets des études savent cependant ce que parfois il en coûte pour demeurer inébranlables et fermes. Que de réclamations leur énergie ne soulève-t-elle pas? Il n'y a pas jusqu'à l'administration locale qui parfois ne pèse sur leur volonté, influencée par les démarches des parents, ou par la crainte de voir diminuer le nombre des élèves de ses établissements luttant contre des instituts rivaux. Cependant rien de plus funeste, de plus mortel que ces nécessités fatales qui, en peu d'années, font descendre au dernier degré de faiblesse les meilleures institutions.

Ne connaissant personnellement ni la portée, ni la valeur présente des *examens de graduat*, permettez-moi, Monsieur, d'avoir recours pour les caractériser à vos propres paroles : « Dans ces sortes d'examens, nous dites-vous, on se montre souvent trop indulgent et on attribue tant de points aux mathématiques qu'un élève peut être presque nul en français, en latin ou en grec et néanmoins obtenir, grâce aux *mathématiques*, son diplôme de gradué en *lettres*. „ Que les mathématiques jouent le rôle prédominant dans la partie scientifique, rien de mieux; mais quand il s'agit de la *classe des lettres*, la chose doit au moins paraître étrange à tout le monde.

Viennent enfin les *concours généraux* dont je voudrais plus spécialement vous entretenir. Il me semble, Monsieur, que jusqu'à ce jour, on les a principalement, pour ne pas dire unique-

ment, envisagés comme un simple stimulant au zèle des élèves. De là, toutes les dépréciatious auxquelles ils ont donné lieu et auxquelles vous paraissez vous associer ainsi que Monsieur Jules Simon. Aussi longtemps qu'on ne consentira pas à en élargir la portée, ils donneront évidemment lieu aux mêmes objections. Cependant, je vous le dirai avec d'autant plus de franchise, que vous n'en paraissez pas être un bien ardent partisan, les concours généraux me semblent être une des institutions les plus utiles à l'enseignement de notre pays. Mais pour qu'ils puissent atteindre ce résultat, ce ne sont plus les élèves et les prix qu'ils peuvent remporter qui devraient être l'objet des préoccupations des organisateurs, ce sont et les *études elles-mêmes*, et surtout le *corps professoral*. Je me hâte de développer ma pensée.

J'aborde d'abord le côté des études. Si, sur ce point, je m'écarte, en théorie, des idées du ministre français, en pratique, Monsieur, je crois rester complétement d'accord avec vos propres vues.

La circulaire de Monsieur Jules Simon regarde les concours comme des pertes de temps aggravées de dépenses inutiles. En dépit de tous les soins que l'on peut leur consacrer, dit-il, ils deviennent même parfois des occasions d'injustice et des termes de comparaison assez contestables. Enfin lorsque les maîtres en viennent à désirer passionnément un succès et à dresser des élèves pour le concours, ils ne rendent pas un grand service aux élèves qu'ils préparent dans ces conditions et ils négligent le reste de la classe.

Ces paroles tombées de la bouche d'un ministre réorganisateur sont d'une extrême gravité, mais n'ont de valeur réelle que pour des concours mal organisés. Certes un élève qui est uniquement dressé pour un concours de mathématiques ou un concours de français, et qui néglige toutes les autres branches pour ne s'exercer que dans celle où l'on veut le faire briller, est un élève qui perd infiniment plus qu'il ne peut gagner à cette concentration de toutes ses aptitudes vers un but unique. Sous ce rapport, nous sommes complétement de l'avis du ministre. Mais à de tels excès, le remède est simple et facile ; et ce remède, Monsieur, vous l'avez indiqué, avec cette certitude de vue que vous donne une expérience consommée des besoins réels de l'enseignement. Mais avant de rapporter vos propres

paroles, j'éprouve le besoin de faire ressortir les avantages incontestables des concours généraux.

D'abord, ils ont toujours lieu à la fin de l'année scolaire, quand toutes les matières du programme doivent avoir été parfaitement élucidées et étudiées. Ils offrent un avantage réel sur l'inspection elle-même, puisque par la force des choses celle-ci doit se faire en tout temps. On connaît l'époque précise de ces concours, à quelques jours près, et jamais on n'est en droit d'alléguer une surprise comme justification d'un cours mal préparé. Les élèves sont censés avoir acquis la plénitude des forces et des connaissances qu'il leur est donné d'atteindre dans la classe qu'ils terminent. Il résulte de toutes ces considérations que le concours peut et doit constater un résultat positif réel, qui, si toutes les intelligences étaient égales en aptitudes, si tous les professeurs étaient également bons, devrait être identique pour tous les élèves. Impossible donc de rien imaginer de plus équitable, à la condition absolue, toutefois, que l'examen roulera sur des matières parfaitement déterminées, les mêmes pour tous.

Malheureusement, Monsieur, sur ce dernier point, il n'en est pas ainsi. Prenons le programme d'histoire en troisième latine, par exemple. Que dit-il? “ Continuation de l'histoire depuis l'invasion des barbares jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs. „ Instituer un concours sur un programme aussi élastique serait évidemment commettre la plus flagrante des injustices. Nulle indication pour le professeur, nulle limite à son enseignement. Devra-t-il étendre sa matière jusqu'à donner le contenu des quatre ou cinq volumes de Mallasse ou se bornera-t-il au petit abrégé du cours de Monsieur Duruy? Le programme ne spécifie rien. Je voudrais donc, Monsieur, et je crois que sur ce point vous vous rangerez complétement à mon avis, que toutes les matières de l'enseignement fussent rigoureusement spécifiées. C'est la première et la plus essentielle condition d'équité, et pourtant il faut bien avouer que, à ce point de vue, certaines parties de nos programmes laissent énormément à souhaiter. Cependant il serait désirable que dans les concours les questions ne pussent sortir du cercle de fer des matières indiquées au programme. Mais, par contre, une entière latitude serait laissée au professeur d'enseigner chacun des points du programme comme il l'entendrait, car

dans cette liberté ressortirait toute sa valeur scientifique qui pourrait de la sorte être parfaitement appréciée. Loin de tuer en lui la puissance d'initiative qui fait tout son mérite, on la provoquerait, au contraire, on l'exalterait, car l'examen de l'élève deviendrait l'examen du professeur lui-même, du degré de science qu'il possède, de sa méthode et des résultats qu'il en obtient.

Un tel programme une fois catégoriquement tracé pour toutes les branches de l'enseignement, quelles seraient les conditions requises pour que le concours pût donner tous les résultats qu'on est en droit d'en attendre au point de vue de la *force réelle des études?* Évidemment il faut d'abord, de la part des correcteurs, le plus minutieux examen des copies, la plus scrupuleuse impartialité. Sur ce point, je ne pourrais m'étendre sans faire injure aux hommes que désigne le gouvernement pour remplir ce laborieux, ingrat et pénible office.

Il faut ensuite, et comme vous l'avez admirablement fait ressortir, Monsieur, car c'est ici le point capital, il faut dis-je, qu'une classe ne puisse être appelée à concourir, sans que la lutte porte sur l'ensemble de toutes les branches enseignées dans cette classe. S'il n'en est ainsi, toutes les matières indiquées au programme et qui ne font pas partie du concours, seront négligées et par les professeurs qui concentreront tous leurs efforts sur les branches à concours et par les élèves qui n'attacheront aucune importance aux branches accessoires qu'ils considéreront comme une superfétation indigeste. C'est du reste ce que vous exposez avec une remarquable netteté de style dans ce passage :

« Quant à la *signification* du concours, il n'a pas celle qu'on lui donne généralement. Pour l'avoir, il faudrait qu'il eût lieu sur *toutes les matières enseignées*, et que le prix d'honneur fût réservé à l'*ensemble des points obtenus*. Aujourd'hui, six ou même douze nominations obtenues par un athénée ou par un collége ne prouvent pas que, pour l'ensemble de l'instruction, il soit supérieur à d'autres établissements qui n'ont pas été *nommés*. Elles constatent uniquement qu'il y a des élèves forts en une, deux ou trois branches, et qui peuvent être très-faibles ou presque nuls dans toutes les autres.... En conservant l'ancienne organisation du concours, on commet donc une injustice, car les élèves qui ont forcément appris neuf branches

se trouvent dans des conditions plus défavorables pour concourir sur une spécialité déterminée, que ceux qui ont consacré tout leur temps à l'étude de quatre ou même seulement de deux de ces branches. »

Ces considérations sont tellement vraies, Monsieur, que, toutes les années, les préfets ou directeurs d'établissements voient des élèves obtenir des prix généraux sans remporter un seul prix particulier et parfois même n'ayant que peu et même pas d'accessits. Somme toute, ils n'en étaient pas moins les plus forts de leur classe.

Pour entrer dans quelques considérations spéciales, permettez-moi de prendre comme exemple la classe de rhétorique. Pourquoi faire du discours latin une matière à concours? Ne vaudrait-il pas mieux n'y voir qu'un simple exercice classique?...

Par contre, les *compositions françaises* devraient être cultivées avec la plus complète sollicitude dès les classes préparatoires. Les *explications* des auteurs *grecs* et *latins* aussi bien que celles des *écrivains français* pourraient toutes tendre à former des hommes de caractère, sachant écrire et parler dans leur propre langue.

Les examens et les concours devraient porter sur les *versions grecques et latines,* sur la *composition française* sur l'*histoire* et la *géographie du pays,* sur l'*allemand* ou l'*anglais,* la *physique*, la *cosmographie*, les *mathématiques* et les *institutions constitutionnelles* du pays. De cette façon, on serait certain que l'élève qui obtiendrait le plus de points dans toutes les branches réunies serait un jeune homme vraiment méritant et les établissements qui parviendraient à les former pourraient à bon droit, se voir considérer comme des institutions vraiment modèles. A ce prix, mais à ce prix seulement, les concours peuvent acquérir une portée vraiment utilitaire et faire connaître la *valeur relative réelle* des divers établissements *eu égard au nombre d'élèves qui fréquentent la classe appelée au concours.*

Toutefois vous avez encore émis une dernière considération que je ne puis passer sous silence : “ Il serait injuste, dites vous avec raison, de faire concourir sur l'ensemble des matières du programme des établissements qui n'ont que huit, six ou cinq professeurs, avec ceux qui en ont dix-sept ou vingt. Comment voudrait-on que toutes les branches fussent enseignées avec soin par un personnel qui suffit à peine à l'en-

seignement de quelques-unes? Dans ce cas, pour éviter des comparaisons injustes à l'égard des professeurs, il faudrait ne faire concourir entre eux que des établissements qui se trouvent dans les mêmes conditions. „

J'aborde sans transition le sujet de la troisième partie de cette lettre pour ne pas l'allonger indéfiniment.

Vous comprenez sans peine, Monsieur, que, si un concours fait dans les conditions que je viens d'énumérer, est un moyen d'appréciation infaillible de la valeur réelle d'un établissement, il pourrait, sans les suppléments que je vais signaler, devenir la plus flagrante des injustices à l'égard de chaque professeur en particulier. Or, c'est ce que le gouvernement doit, à tout prix, éviter.

Dans un concours portant sur l'ensemble des branches, en effet, qu'un seul professeur soit incapable ou ne fasse pas son devoir, et ses élèves sont certains d'un échec inévitable dans la branche qu'il enseigne. Mais cette infériorité dans une branche déterminée entraînera fatalement un échec dans la somme globale des points afférents au concours. Tous les professeurs, dans ce cas, pourraient donc être les victimes de l'incapacité d'un seul. Mais si le concours est encore plus l'examen de la capacité du professeur, de son zèle, de sa méthode, de son dévoument à l'intérêt général, que celui de l'élève, il faut nécessairement que l'on ait un moyen certain de constater son travail, son application, son dévouement à ses élèves. Certes les meilleurs élèves, les mieux préparés, peuvent parfaitement échouer et le professeur qui les a formés ne saurait toujours être rendu responsable de ces échecs. Mais un professeur dont les élèves n'obtiendraient jamais aucun succès dans la branche qu'il enseigne, alors qu'il est prouvé que les élèves qui lui ont été confiés étaient, en entrant chez lui, à la hauteur de leur classe, alors surtout qu'ils réussissent dans les autres branches de cette classe, serait évidemment un homme jugé et devrait être invité à tourner ses regards vers une autre carrière.

Il me paraît absolument nécessaire d'accorder à chaque professeur tous les apaisements qui peuvent garantir sa réputation et son honneur, aussi longtemps que par son zèle et son travail il reste digne d'estime. Pour le faire, il n'existe qu'un moyen. Il faudrait que, tout en n'accordant les prix qu'à l'ensemble des

matières réunies, on mentionnât *dans chaque branche particulière* tous les élèves qui auraient obtenu *plus de la moitié des points*, en désignant exactement le nombre de points obtenus sur chaque matière en particulier.

Un ou plusieurs *tableaux* seraient envoyés dans chaque établissement pour être affichés publiquement pendant toute la durée de l'année scolaire. Ce tableau serait la principale récompense et des bons élèves et des bons professeurs, et les communes pourraient se charger du soin de récompenser les uns et les autres.

Par la manière dont j'insiste sur cette considération, vous devez comprendre, Monsieur, toute l'étendue de l'importance qu'elle possède à mes yeux. Je la place beaucoup au-dessus de toutes les autres. En bonne justice, il faut que le blâme ou l'éloge aille atteindre directement ceux qui en sont dignes. Nul stimulant ne serait plus énergique sur le corps professoral tout entier. Les hommes de conscience et de cœur seraient certains d'être appréciés à leur valeur réelle. Les indifférents, les incapables redouteraient d'être frappés et redoubleraient d'efforts pour ne pas passer pour tels.

Mais les points obtenus dans chaque branche restant inconnus, les mauvais professeurs peuvent toujours attribuer aux autres la cause de leur échec, soutenir que leurs élèves ont parfaitement réussi et faire passer tous leurs collègues pour aussi incapables qu'eux-mêmes. Rien de plus décourageant pour les hommes de conscience et d'honneur, et cependant de tels faits se reproduisent chaque année, et font maudire les concours par ceux-là mêmes qui devraient y trouver leur plus douce récompense.

Et maintenant, Monsieur, que je crois avoir placé la question des concours sous son vrai point de vue, vous ne serez pas étonné que j'en sois un chaleureux et ardent partisan. Ainsi conçus, ainsi exécutés, je pense qu'ils seraient éminemment utiles en ne stimulant pas moins le zèle des professeurs que celui des élèves. Toutes les objections soulevées contre eux croulent d'elles-mêmes. Il ne s'agit plus, en effet, d'un élève que l'on prépare à un succès éphémère dans une branche unique. Mais la force d'une classe se juge par *le plus ou moins grand nombre d'élèves qui ont réussi* dans toutes les branches

réunies. La gloire d'un bon professeur ne consistera plus à former un lauréat, mais à faire obtenir *la moyenne des points* au plus grand nombre des élèves de sa classe, et l'on attachera une plus grande importance à cette considération qu'au plus brillant succès, obtenu par un élève unique. On pourrait même mentionner ce point au tableau, afin que personne ne puisse se tromper sur la signification sérieuse des concours.

Ainsi s'évanouiraient, Monsieur, toutes les objections que l'on peut faire contre les concours et surtout celles de Monsieur Jules Simon.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien, si vous n'y trouvez pas d'inconvénient, donner place à ma lettre dans la *Revue*, et d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

THIL-LORRAIN.

Nous ne sommes pas tout-à-fait d'accord avec notre honorable correspondant sur tous les détails de sa lettre, mais nous le félicitons de ce qu'il s'intéresse si vivement aux questions d'enseignement. Si tous les professeurs distingués faisaient de même et voulaient bien nous communiquer leurs idées sur notre instruction publique, tout le monde leur en saurait gré, et le conseil de perfectionnement en première ligne.

Notre opinion sur le concours général reste la même : il faut l'abolir ou bien l'organiser dans le sens que nous avons dit. L'idée de M. Thil-Lorrain de mentionner, *dans chaque branche,* tous les élèves qui auraient obtenu plus de la moitié des points, est excellente; nous croyons même nous rappeler qu'on faisait cela anciennement.

J. G.

DE L'ENSEIGNEMENT GRAMMATICAL ET LITTÉRAIRE.

CORRESPONDANCE.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

La *Revue de l'Instruction* a publié, sur la nécessité de l'étude de la grammaire, plusieurs articles qui méritaient toute l'attention des humanistes sérieux, et qui ont dû éveiller quelques scrupules chez les esprits assez superficiels pour s'imaginer qu'il est possible de se familiariser avec une littérature quelconque, sans connaître la grammaire et surtout les *particularités de la syntaxe* qui constituent le génie de la langue. A une époque où les esprits se montrent impatients de la règle en toutes choses, il est important de maintenir avec persistance que le travail auquel on se livre pour apprendre une langue sans le concours permanent d'une méthode bien tracée, ne procurera jamais que des connaissances vagues, indécises, à peine dignes de ce nom, laissant l'intelligence livrée au hasard des à peu près, ce qui équivaut à l'ignorance accompagnée d'une présomption de science.

On peut sans doute parcourir un pays intéressant, en allant à l'aventure de ville en ville, en passant d'une localité à l'autre sans s'être fait un plan de voyage, sans consulter au moins un de ces guides, un de ces vade-mecum remplis de renseignemens sur l'histoire et la géographie des contrées que l'on s'est proposé de visiter, sur les œuvres d'arts, les monuments et les collections précieuses qu'elles possédent, et même sur les inconvénients que l'on est exposé à y rencontrer. Mais une pareille manière d'aller s'appelle *rôder* et non pas *voyager*. Le touriste qui s'en serait contenté ne rapporterait de sa course vagabonde que des connaissances très-incomplètes et mal assurées. Il ne tarderait pas à s'apercevoir qu'il n'a retiré que bien peu de fruit de ses fatigues, et que le voyage est à recommencer. Nous laisserons les hommes compétens juger de l'exactitude de la comparaison, en demandant si le rôdeur en question ne représente pas cet esprit superficiel qui prétend arriver à la connaissance d'une littérature, et spécialement

des littératures anciennes, sans prendre pour guide assidu une grammaire bien conçue et composée au point de vue scientifique.

S'il est vrai de dire que le temps se moque de tout ce qu'on fait sans lui, cette vérité s'applique particulièrement à ceux qui veulent supprimer les études grammaticales, dans le vain espoir de s'emparer plus promptement des trésors d'une littérature. On voudrait approprier à l'acquisition de la science le procédé trop souvent employé pour arriver à la fortune, comme si l'on ne savait pas que les connaissances acquises avec précipitation, c'est-à-dire sans méthode, se dissipent encore plus vite que les fortunes trop rapidement faites.

D'un autre côté, n'oublions pas que l'on peut être amené à abuser de la grammaire, comme de toutes les bonnes choses. Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un pire, et c'est en effet un moindre mal de devoir recommencer l'étude de la grammaire, après l'avoir négligée, que de s'y confiner sans jamais passer dans le domaine de la littérature. La juste mesure est difficile à déterminer et surtout à garder en toutes choses. Il y a pourtant ici une règle qui peut nous guider. C'est celle qui consiste à choisir, avec un discernement rigoureux, les seuls moyens propres à nous conduire au but. Chacun sait qu'il y a trois degrés dans l'étude d'une langue : lire, écrire et parler. Le premier est le plus important à atteindre, et c'est bien à celui-là qne nous visons avant tout dans l'enseignement moyen. Nous devons donc surtout employer les procédés nécessaires pour y parvenir.

Si la grammaire est d'une utilité indispensable quand elle nous mène à la connaissance approfondie de la langue et de la littérature, elle devient réellement funeste lorsqu'on l'envisage en quelque sorte comme le but, comme la fin des humanités. A force de s'y livrer trop spécialement, on risque de s'y enfermer en étouffant le sentiment artistique, le goût littéraire qu'il s'agit de développer dans les jeunes intelligences. On s'expose à ne plus observer, en lisant les auteurs, que les règles de la syntaxe. C'est ainsi qu'un père avare, croyant pratiquer une sage économie, amasse des écus dont il ne tirera aucun parti, et qui seront dissipés par des enfants prodigues ignorant l'usage qu'on peut en faire, à moins qu'ils ne les conservent avec la même avarice stérile dont ils ont eu l'exemple sous les yeux.

Il faut donc montrer sans cesse aux élèves *l'usage* de la grammaire, avec le même soin qu'on met à leur enseigner la grammaire elle-même, sans jamais perdre de vue le but que l'on se propose en enseignant et en apprenant une langue. La meilleure méthode n'est pas la plus compliquée, la mieux bourrée de science; c'est celle que nous conduit le plus sûrement et le plus simplement à la possession de l'objet que nous poursuivons.

La grammaire générale ou comparée comme un domaine scientifique distinct, offre sans doute un vaste champ aux investigations d'un esprit philosophique, et l'utilité immense qu'elle présente ne peut pas être discutée. Mais quand il s'agit des cours d'humanités dans les athénées et les colléges, la méthode ne peut être traitée que comme un moyen d'arriver à la lecture facile des auteurs. Tout ce qui dépasse cette limite devrait être écarté comme un bagage superflu, propre seulement à entraver le voyage et même à le faire échouer.

Il serait pourtant aisé de signaler de nombreuses entraves apportées aux études littéraires par un enseignement trop compliqué de la grammaire. Pour ne citer qu'un exemple entre cent, on veut que les élèves sachent le nombre exact des verbes grecs en νυω qui perdent le ν au futur et à l'aoriste du passif (1). Si l'on demandait à un membre de l'académie française, ou bien à un professeur de belles-lettres, combien il y a de verbes en *oir* qui ont le futur irrégulier, ils répondraient probablement qu'ils l'ignorent, qu'ils ne les ont jamais comptés et qu'ils se sont bornés à les apprendre. Et que penseraient-ils de l'interrogateur qui s'aviserait de juger de la connaissance qu'ils ont de leur langue, d'après l'exactitude qu'ils mettraient à répondre à des questions de ce genre? N'est-il pas vrai que l'enseignement de la grammaire grecque (2) surtout s'est hérissée de difficultés de cette espèce

---

(1) Nous ne connaissons personne qui exige la connaissance de ce nombre exact; quant à nous, nous n'avons jamais cherché à le connaître.
J. G.

(2) La grammaire doit toujours être plus ou moins complète selon l'âge des élèves auxquels elle est destinée, mais ce serait un manque de méthode et un véritable abus que de faire apprendre, page par page, *tout* ce qu'elle renferme, et d'exiger que l'élève en connût par cœur tous les détails. J. G.

qui font le même effet que des ronces plantées dans l'avenue d'un jardin délicieux, sous prétexte d'en rendre l'accès plus facile.

On court ainsi le danger d'attacher trop d'importance à la philologie *prise dans un sens restreint,* tout en perdant de vue qu'elle doit être dans l'enseignement moyen une introduction simple, mais *efficace* aux études littéraires qui en sont le couronnement. Ce système, porté à l'excès, finirait par remplacer la république des belles-lettres par la république des lettres-mortes. Encore faut-il remarquer en passant que cette connaissance minutieuse des détails les moins importants de la grammaire est exigée chez des élèves dont on sait pertinemment que les meilleurs ne liront plus les auteurs grecs après leur sortie de rhétorique !

On ne parviendra pourtant pas à répondre d'une manière péremptoire aux récriminations qui s'élèvent de toutes parts contre l'enseignement des langues anciennes, aussi longtemps que les jeunes gens qui le reçoivent ne seront pas mis à même de se familiariser avec les littératures grecque et latine par la lecture facile des auteurs. Entendrions-nous ces plaintes, ces menaces de proscription, si les élèves de rhétorique se trouvaient capables d'étudier l'histoire ancienne dans les sources ? L'histoire est le genre littéraire le plus accessible. C'est celui qui offre l'utilité la plus directe et la plus générale dans l'instruction publique. Celui-là au moins ne devrait pas rester étranger aux jeunes humanistes. S'ils le connaissaient en partie, il leur serait facile d'aborder ensuite les orateurs ou les philosophes.

Sous le rapport de l'histoire ancienne et même de l'histoire romaine, la Grèce nous a laissé des trésors aussi précieux et plus abondants que la littérature latine. Qui ne sait qu'à partir de Tacite et de Suétone l'histoire de l'empire romain ne nous est guère connue que par les sources grecques, et que celles-ci complètent très-utilement les renseignements fournis par les écrivains de Rome, même sur les époques qui ont éte traitées par ces derniers ?

La question se pose d'elle-même. Est-il possible de maintenir, sans le perfectionner et surtout sans le compléter, un système d'enseignement qui ne parvient pas à ouvrir aux jeunes humanistes l'accès d'une pareille source d'instruction,

qui les laisse à mi-chemin, occupés à se plaindre des vains efforts qu'ils ont faits, et de la fatigue qu'ils ont éprouvée sur la route sans toucher au but? Par suite d'un singulier manque de réflexion et de raisonnement, on a étouffé l'étude de la littérature grecque, la plus parfaite et peut-être la plus riche du monde, en la réduisant à un nombre d'années et d'heures dont l'insuffissance est reconnue par tous les hommes compétents. Si Messieurs les Membres du Conseil de perfectionnement veulent prendre une mesure qui leur vaudra l'approbation et la reconnaissance de tous les amis de l'instruction solide et des belles-lettres, ils sacrifieront aux Muses et aux Grâces, en accordant une place plus large à l'étude des maîtres qui ont servi de modèles aux écrivains latins et à toutes les grandes littératures modernes de l'Europe.

Ce ne sont pas seulement les artistes, peintres d'histoire, statuaires, architectes, qui vont séjourner en Italie, avec la conviction que le seul moyen de perfectionner et de compléter leur talent consiste dans l'étude des chefs-d'œuvre de l'art grec et de ceux des grands artistes de l'ère chrétienne qui les ont imités, comme le génie sait imiter. Les amis des beaux-arts se rendent aussi dans cette contrée privilégiée, afin de développer chez eux le sentiment du beau et celui de la grâce, supérieure encore à la beauté d'après le jugement de Raphaël. Ils vont chercher dans l'admiration de tant d'œuvres universellement appréciées, l'élégance artistique, l'élévation d'esprit qui manquait à leur culture intellectuelle, en même temps qu'il éprouvent les jouissances les plus pures et les plus profondes que puisse goûter l'imagination guidée par la raison.

Tous les éloges que l'on a accordés aux œuvres d'art de la Grèce au point de vue de la beauté et de la grâce de la forme, sont dûs (à plus forte raison) à ses œuvres littéraires, d'autant qu'elles sont une expression plus complète de cette harmonie si rare entre une sensibilité exquise et toutes les facultés de l'esprit humain portées à leur plus haut degré de puissance. On y retrouve les mêmes qualités, le même charme, la même conception artistique et la même raison calme, toujours maîtresse d'elle-même.

Renoncer à un pareil héritage serait un acte de matérialisme, dont une nation civilisée ne pourrait se rendre coupable sans annoncer en même temps sa décadence intellec-

tuelle. Ce serait rompre la fraternité la plus douce, la plus profitable avec des peuples illustres, aussi dignes d'être connus que les nations modernes les mieux douées. On en viendrait ainsi, en suivant la tendance d'une science qui se dit humanitaire, à mutiler l'humanité en la découpant en tronçons qui n'auraient plus rien de commun entre eux.

Agréez, etc.

F. DAMOISEAU.

Nous sommes d'autant plus heureux de voir l'excellent professeur de rhétorique de Mons entrer en lice pour soutenir la cause d'un enseignement grammatical *efficace*, que ses goûts littéraires et artistiques ne peuvent être mis en doute par personne. Il a parfaitement raison aussi de rompre une lance en faveur de la littérature grecque, car, dans ce moment même, si nous sommes bien informé, l'abolition du grec est proposée par des .... mathématiciens; en revanche ils font cadeau aux humanistes de la trigonométrie, qui fera dorénavant partie de l'examen de gradué en lettres, sous prétexte que les *sinus* et les *cosinus* sont utiles aux avocats. Nous voudrions demander à M. Sainctelette, qui est certainement un avocat aussi distingué qu'il est bon orateur à la Chambre (on peut être l'un sans être l'autre), si jamais il a dû faire usage de sa connaissance des *sinus* et des *cosinus;* et si, le cas échéant, il ne préférerait pas s'adresser à un géomètre arpenteur.

Les mathématiciens ont toujours porté malheur à l'étude des humanités. En 1850, ils étaient tout puissants au Conseil de perfectionnement, et ce sont eux surtout qui ont diminué le grec en faveur des mathématiques. Aujourd'hui, ils pensent que le temps est venu de le sacrifier entièrement. On dit, à la vérité, qu'ils veulent seulement rendre ce cours *facultatif,* comme si ce n'était pas là en amener la suppression. Plus tard, on voudra aussi abolir l'étude du latin, mais d'une manière détournée, en la rendant *facultative,* et au lieu d'avoir deux sections, la section professionnelle et celle des humanités, nous n'en aurons plus qu'une seule. Ce sera une belle économie pour l'État et les communes.

Tout le mal dans l'enseignement du grec vient du peu de temps qu'on y consacre. On ne sait pas plus le grec qu'on ne

sait l'allemand (dans les provinces wallonnes), parce que l'une et l'autre branche ont trop peu de leçons. Elles devraient en avoir deux fois plus. Le temps ne serait-il pas venu de diminuer les parties vraiment inutiles des mathématiques, pour enseigner les littératures aux jeunes gens qui aspirent au diplôme de gradué en *lettres?* En Allemagne, on consacre à enseigner le grec deux et même trois fois plus d'heures qu'en Belgique; aussi les auteurs grecs y sont-ils compris.

Si l'on ne peut pas imiter l'Allemagne, nous devons soulever la question de savoir si du moins on ne devrait pas donner au grec les heures que les mathématiques ont de trop. Un professeur de mathématiques très-distingué de l'université de Gand nous a déclaré que si l'on voulait se borner aux parties de la géométrie qui peuvent être vraiment utiles à un humaniste, on pourrait laisser de côté près de la moitié des propositions. Il y a plus : un autre éminent professeur du génie civil n'hésite pas à dire, après de longues années d'expérience, qu'il préfère les élèves sachant peu de mathématiques mais qui ont développé leur jugement par une étude approfondie des langues anciennes, à ceux qui ont échoué dans cette étude pour avoir trop étudié les mathématiques.

On pourrait, d'après cela, demander pour le moins qu'au lieu d'augmenter les mathématiques, on en supprimât les parties vraiment inutiles, pour enseigner mieux les littératures aux jeunes gens qui aspirent au diplôme de gradué en lettres.

J. G.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET MOYEN DEVANT LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

L'année dernière nous avons consacré un article assez étendu à l'analyse des discussions qui s'étaient élevées à la Chambre des Représentants sur les réformes qu'il y aurait lieu d'introduire dans l'organisation de nos Universités et de nos établissements d'instruction moyenne. Nous croyons que les observations que nous avons présentées alors n'ont point été inutiles. En effet, dans les remarques qu'on a échangées cette année à la Chambre, sur les mêmes matières, nous n'avons plus rencontré de ces assertions téméraires que nous avions cru devoir relever avec une certaine vivacité.

M. Michel Bréal, dans son ouvrage sur l'instruction publique en France, a dit récemment avec beaucoup de raison : “ ce n'est jamais impunément que les hommes spéciaux abandonnent un coin du domaine de la pensée : la foule ignorante s'y précipite, et les charlatans s'en emparent pour y élever leurs tréteaux. „

Chez nous, aussi bien qu'en France, les charlatans en matière d'instruction avaient commencé à établir leurs tréteaux. Il fallait, disaient-ils, sortir de la vieille ornière et s'élancer à la conquête de l'idée nouvelle. D'accord, si cette vieille ornière est mauvaise, mais si par accident c'était la bonne, faudrait-il néanmoins la quitter? Ce cas mérite réflexion, car les nombreux déraillements qu'on signale tous les jours sous la rubrique *sinistres et accidents* ne sont, en définitive, que des tentatives peu heureuses de sortir de la vieille ornière. Il ne suffit donc pas de dire que dans le domaine de l'instruction il faut tenter nécessairement des voies nouvelles ; il faut encore s'assurer si les nouveautés dont on vante le mérite ne rentrent pas dans la catégorie de ces médicaments qui guérissent de toutes les maladies et de plusieurs autres encore.

Guidés par ces considérations, nous avons pensé, d'accord avec M. Bréal, qu'il fallait empêcher les charlatans de faire plus de dupes, d'autant plus que chez nous ils avaient déjà réussi à trouver un écho affaibli jusqu'au sein de la représentation nationale. C'est pour ce motif que nous avons cru, l'an dernier, devoir exprimer notre sentiment d'une façon catégo-

rique, ce qui, nous le répétons, paraît avoir déterminé plusieurs de nos hommes politiques à se prononcer cette fois, sur les questions d'enseignement, avec plus de réserve et de circonspection.

Ce résultat nous engage à persévérer courageusement dans la lutte que nous avons entreprise en faveur du maintien et du développement des études classiques. Nous signalerons encore cette année, avec une entière franchise, les raisonnements, à notre sens erronés, qui ont été présentés dans les séances du 5, du 6, du 13 et du 14 février, notamment par l'honorable M. Pirmez. Malheureusement le temps et l'espace nous manquent cette fois pour analyser d'une manière complète les discours prononcés par MM. Sainctelette, de Rossius et Pirmez, ainsi que les réponses qu'y ont faites M. le Ministre de l'Intérieur et M. Thonissen. Mais il est une chose que nous devons signaler dès-à-présent, c'est l'aplomb avec lequel le spirituel député de Charleroi a prétendu que les idées réformistes prêchées en France par MM. Bréal et Benoist, et dont la fameuse circulaire de M. Simon n'est que l'éloquent résumé, — que ces idées, disons-nous, ne diffèrent pas de celles que lui, M. Pirmez, a développées depuis 1869. Une assertion aussi diamétralement opposée à la réalité des faits, et qui ne peut provenir que d'une lecture fugitive de la circulaire du ministre français, doit être réfutée d'une façon détaillée et précise. C'est ce que nous nous proposons de faire dans la prochaine livraison. Bornons-nous à dire maintenant que nous, qui sommes les défenseurs convaincus des études classiques sérieuses et approfondies, nous applaudissons des deux mains à la circulaire de M. J. Simon [1] ainsi qu'aux idées exprimées dans les ouvrages qui ont inspiré cette circulaire, tandis que nous continuerons à combattre de toutes nos forces *la plupart* des réformes prônées par M. Pirmez.

M. J. Simon veut rendre l'enseignement classique plus solide, plus savant, plus sérieusement littéraire et moins rhétorique, tandis que M. Pirmez, sous prétexte de le rendre plus vivant, s'efforce en réalité de le rendre plus superficiel et de le remplacer par un verbiage affadissant, dissimulant l'absence du fond sous de vaines apparences. C'est ce que nous essayerons de démontrer sous peu.

---

[1] Sauf quelques points de détail, mis en lumière par M. Gantrelle dans la 5me livraison du XVme vol. de notre Revue.

SUR LE ROLE POLITIQUE DE LA MAISON DE BOURGOGNE EN BELGIQUE.

On peut avoir des idées différentes sur le rôle politique de la maison de Bourgogne dans les provinces belges, mais tout le monde s'accorde à en reconnaître l'importance. Pendant plus d'un siècle — de 1364 à 1477 — cette maison a fixé les regards de tout le monde civilisé, et tenu dans ses mains, pour ainsi dire, le sort de l'Europe. La rapidité avec laquelle elle s'est développée constitue déjà, à elle seule, un phénomène historique. En 1364, le roi de France, Jean II, donnait par testament, à son troisième fils Philippe le Hardi, le duché et le comté de Bourgogne. En 1384, Philippe y ajoutait les comtés de Flandre, d'Artois, de Rhétel et de Nevers, avec la seigneurie de Malines, et se trouvait dèslors le plus puissant des grands vassaux de France. En 1421, la maison acquérait le comté de Namur; en 1430, les duchés de Brabant et de Limbourg; en 1433, les comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande, avec la seigneurie de Frise; en 1435, les villes de la Somme, parmi lesquelles Péronne, Amiens et Abbeville; en 1443, le duché de Luxembourg; en 1468, l'Alsace et le comté de Ferrette; en 1471, le duché de Gueldre. En 1473, enfin, Charles le Téméraire négociait avec l'empereur Frédéric III pour se faire conférer le titre royal. Ses possessions s'étendaient de la mer du Nord aux Alpes Jurassiques, et du Rhin à la Somme. Il signait alors :

« Charles, par la grâce de Dieu, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, palatin de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Namur, marquis du Saint-Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines. »

Il est rigoureusement vrai de dire qu'à cette époque les ducs de Bourgogne étaient les princes les plus puissants de la chrétienté. La France et l'Angleterre se disputaient leur alliance; c'est à eux que les papes s'adressaient pour entreprendre une nouvelle croisade; c'est d'eux que les chrétiens d'Orient attendaient leur salut, et les Musulmans, avec un respect mêlé de

terreur, parlaient de ce *grand duc d'Occident* qu'ils craignirent longtemps de voir débarquer en Palestine. " Je crois, dit „ Brantôme, qu'il ne fut jamais quatre plus grands ducs les „ uns après les autres, comme furent ces quatre ducs de Bour- „ gogne. „ Et à une telle prospérité, à une telle renommée au dehors répondait une prospérité, une richesse plus grande encore au dedans. Un de nos vieux chroniqueurs, Meyer, compare avec orgueil l'état florissant où étaient alors nos provinces, avec la déplorable situation des pays voisins, que les guerres, les discordes civiles avaient réduites à la misère la plus affreuse. La Belgique semblait comme une vaste et heureuse oasis au milieu d'un désert stérile. C'est l'impression qu'elle faisait à Comines, témoin qui n'est guère suspect de se laisser trop facilement emporter par l'enthousiasme.

" Il me semble, dit-il, que ces terres (celles du duc), se „ pouvaient mieux dire terres de promission que nulles autres „ seigneuries qui fussent. „

Et ailleurs :

" Je cuide avoir vu et connu la meilleure partie d'Europe; „ toutefois je n'ai connu nulle seigneurie ne pays, tant pour „ tant, ny de beaucoup plus grande étendue encore, qui fût „ si abondant en richesses, en meubles et en édifices, et aussi „ en toutes prodigalités, dépenses, festoiements, chère, comme „ je les ai veus pour le temps que j'y estois. „

Rien ne saurait donner une idée de la splendeur et de l'opulence qui régnaient à la cour de nos ducs. Les fêtes du mariage de Philippe le Bon avec Isabelle de Portugal, les solennités de l'installation de la Toison d'Or, pour ne parler que de celles-là, restèrent longtemps dans l'imagination éblouie du peuple comme des souvenirs quasi-fabuleux. Et les sujets rivalisaient avec le prince en luxe et en richesse. Le mouvement commercial était immense ; Bruges était toujours florissante, quoique déjà son port commençât à s'ensabler; Anvers surgissait. Tous les arts étaient cultivés avec un égal succès. L'imprimerie, introduite à Alost dès 1474, avait eu, au bout de deux ans, des ateliers à Bruxelles, à Louvain, à Bruges, à Anvers ; les plus magnifiques monuments de notre architecture s'élevaient ou s'achevaient, comme Notre Dame d'Anvers, St Pierre de Louvain, St Rombaut de Malines, ainsi que les hôtels de ville de Gand, de Louvain et de Bruxelles. La pein-

ture avait, sans compter d'autres hommes illustres, les trois Van Eyck et Memling, qu'il suffit de nommer. La littérature se développait; la cour avait ses poëtes, favorisés par les souverains; Charles était lui-même musicien et poëte; l'histoire trouvait des interprètes dignes d'elle, et si notre Chastelain reste au dessous de Froissart comme narrateur, notre Comines le dépasse de beaucoup comme penseur et comme écrivain politique.

Voilà un faible aperçu, mais il suffit cependant pour faire comprendre qu'aucune autre monarchie en Europe ne pouvait être comparée à celle des ducs de Bourgogne. On eût pu croire alors qu'un grand et magnifique avenir était réservé à notre pays, et qu'il était appelé à exercer dans le monde cette influence dont se sont emparées tour à tour des nations plus heureuses. " Il est certain, a dit mon maître, M. Borgnet, que si jamais la Providence paraît intervenir dans l'histoire, c'est bien ici. „ Que l'on se rappelle ce qu'était notre pays avant la dynastie de Bourgogne. Le traité de Verdun, en 843, en avait fait une monarchie qui prit de ses rois, les deux Lothaire, le nom de Lotharingie : idée heureuse en ce qu'elle créait entre la Neustrie et l'Austrasie, c'est à dire entre la France et l'Allemagne, un puissant royaume qui aurait plus tard servi de rempart à l'une contre l'autre, et aussi de trait d'union entre l'une et l'autre. Mais la brusque extinction de la race de Lothaire renversa cette combinaison, et le morcellement misérable de notre territoire ne s'arrêta plus. Pendant les cinq siècles qui suivirent la mort de Lothaire, nos provinces devinrent de plus en plus étrangères l'une à l'autre. Aucun lien national ne les unissait; elles vivaient chacune de sa vie propre, dans l'isolement et dans l'égoïsme; les plus voisines n'avaient que des rapports rares, souvent hostiles; rien, enfin, ne semble montrer que les provinces belges se crussent une parenté plus étroite entre elles qu'avec des provinces étrangères. Un trait résume et caractérise cette situation : à la bataille de Cassel, les Flamands avaient pour ennemis les Tournaisiens unis à Philippe de Valois, et, à celle de Courtrai, les chevaliers du Hainaut alliés à Robert d'Artois, tandis qu'à Roosebeke les communes françaises faisaient des vœux pour leur succès.

On voit d'ici quel est le fait capital du règne de la maison de Bourgogne. Pour la première fois depuis cinq siècles, toutes

nos provinces se retrouvent sous la même autorité; éparses et fractionnées auparavant, elles forment désormais une grande monarchie reposant sur l'unité de dynastie: en un mot, la maison de Bourgogne crée la Belgique, qui jusqu'à ce jour n'existait pas. C'est là, dis-je, un fait vraiment providentiel dans notre histoire, et qui, depuis quatre siècles, a décidé de nos destinées.

C'est Philippe le Bon qui a joué le grand, je dirai presque le seul rôle dans ce long travail de notre unification territoriale. Il fut, il est vrai, merveilleusement servi par les circonstances, mais il n'est pas moins vrai de dire qu'il en profita merveilleusement. A la mort de son père, il ne possédait que la Bourgogne, et la Flandre avec l'Artois, deux agglomérations territoriales tout-à-fait distinctes, et séparées l'une de l'autre par d'autres pays. Mais la fortune se montra prodigue envers Philippe. Déjà en 1403, Jeanne, duchesse de Brabant et de Limbourg, avait adopté comme héritier Antoine de Bourgogne, frère puîné de Jean Sans Peur et oncle de Philippe; en 1385, Guillaume IV de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et seigneur de Frise, avait épousé Marguerite de Bourgogne, sœur de Jean et tante de Philippe. Ainsi, par suite de ces combinaisons, les plus riches et les plus belles de nos provinces se trouvaient au pouvoir des membres de la maison de Bourgogne, et dès ce temps pouvait éclore, dans la pensée d'un esprit politique, l'idée de réunir un jour, sous un même sceptre, tous ces domaines différents. Cette idée est antérieure aux ducs de Bourgogne: elle appartenait à Jeanne de Brabant, princesse remarquable, qui dans ce but avait préféré, comme héritiers, les princes de Bourgogne à ceux de Luxembourg, et négocié l'union des maisons de Bourgogne et de Bavière. Philippe le Bon hérita du plan de cette femme de talent, et n'eut plus qu'à l'exécuter. Tout sembla conspirer pour le faire réussir. En 1430, la descendance d'Antoine de Bourgogne s'éteignait dans la personne de Philippe de Saint-Pol, et c'est en vain que Philippe de Nevers, son cousin au même degré que l'était le duc de Bourgogne, réclama son héritage: par le choix des États de Brabant, le pays fut dévolu à Philippe le Bon, comme représentant de la branche aînée. A partir de ce jour, maître de la plus grande partie de la Belgique, nous le voyons travailler avec une ténacité infatigable

à son projet. Tout, même la moralité, fut sacrifié à cette pensée unique. On sait par quels moyens déloyaux il s'appro pria tout l'héritage de la malheureuse Jacqueline : Hainaut, Hollande, Zélande et Frise. C'était en 1433. Déjà, en 1421 il avait acquis par achat le comté de Namur, et la conquête du Luxembourg, en 1443, vint compléter son œuvre. Et comme pour forcer la France elle même à travailler à son élévation, Philippe s'était fait payer sa réconciliation avec Charles VII par la cession des villes de la Somme : c'était un cordon de places fortes qui lui assurait, du côté de son plus dangereux ennemi, une frontière puissante. Deux États restaient encore à annexer, deux enclaves importantes : les principautés d'Utrecht et de Liége. Malheureusement c'étaient des terres ecclésiastiques; les conquérir, il n'y fallait pas songer; tout ce qu'on pouvait faire, c'était d'y établir des hommes qui fussent entièrement à la dévotion de la maison de Bourgogne. Philippe y réussit à forces d'intrigues. En 1456, il plaçait son fils David sur le siége épiscopal d'Utrecht, et son neveu Louis de Bourbon sur celui de Liége, et on voit assez combien ces nominations lui tenaient au cœur, puisque, s'il en faut croire la légende, Philippe n'aurait obtenu l'abdication de Jean de Heinsberg qu'en employant, vis-à-vis du faible vieillard, des moyens d'intimidation extraordinaires.

Charles de Bourgogne, avec moins de prudence et avec tout autant de ténacité, poursuivit les plans de son père. En 1468, il se fait céder en engagère, par le comte Sigismond, l'Alsace et le comté de Ferrette; en 1471, il conquiert la Gueldre, et se trouve le souverain de tous les pays désignés depuis sous le nom de Pays-Bas; enfin, en 1473, nous le voyons négocier avec l'empereur Frédéric pour se faire conférer le titre de roi. Je sais que beaucoup d'historiens l'ont blâmé de cette démarche, où ils ne voient qu'une preuve de plus de son ambition effrénée; pour moi, toutes réserves faites au sujet de son ambition, je crois qu'il mérite ici, comme politique, des éloges plutôt que des blâmes, et que ses efforts pour se faire proclamer roi furent une des pensées les plus justes et les plus heureuses de ce prince qui en eut si peu. Philippe le Bon, à ce que prétendent quelques uns, dédaigna le titre de roi, aimant mieux l'être que le paraître; je doute que cela soit vrai, et, dans ce cas, je ne crois pas qu'il y aurait lieu de l'en féliciter. Les ducs

de Bourgogne étaient toujours condamnés, par le titre même qu'ils portaient, à rester des vassaux de la France ou de l'empire : les plus puissants, si l'on veut, mais des vassaux toujours, c'est-à-dire des princes sur lesquels l'autorité royale ou impériale gardait des droits qu'elle comptait bien faire valoir tôt ou tard. Au contraire, les rois de Bourgogne, ou d'Austrasie, ou de Lotharingie, ou quelque autre nom qu'ils voulussent donner à leur État, ces rois, dis-je, entraient de plein droit dans l'assemblée des têtes couronnées d'Europe ; ils fondaient un royaume qui, par sa puissance même, eût ôté à tout autre souverain l'envie de le contester ; ils faisaient formellement reconnaître et solennellement proclamer l'indépendance et l'existence nationale de tant de provinces jusque là sujettes. Telle est la vraie signification des démarches tentées par Charles aux conférences de Trèves ; elles échouèrent, et le temps lui manqua pour les renouveler : mais à coup sûr elles étaient le couronnement de l'œuvre entreprise par toute sa dynastie, et une conséquence inévitable de cette œuvre.

Du moins, et quoique le dernier pas n'ait pas été fait, le but de la maison fut atteint, et nos provinces apprirent pour la première fois à vivre ensemble sous une autorité commune. Mais cette coexistence même devait créer des besoins nouveaux, et la première pensée de la dynastie devait être de régir d'une manière identique toutes ses possessions. L'unification territoriale ne reposait pas sur des bases bien solides, tant qu'à l'intérieur on n'obéissait pas aux mêmes lois. Et ce dernier travail était bien difficile. Il est vrai, la communauté de race, d'origine, de croyances et de mœurs facilitait la tâche à qui voulait entreprendre cette œuvre ; mais d'un autre côté nos provinces étaient nées et s'étaient développées dans la vie politique chacune avec des institutions particulières, qu'elle défendait avec une opiniâtreté d'autant plus grande qu'elle y voyait — et souvent à bon droit — la seule garantie de sa liberté. Quand les États de Brabant, à la joyeuse entrée de Philippe le Bon, exigent et obtiennent de ce prince qu'il ne conférera aucun emploi dans leur pays sinon à des Brabançons, et qu'il abolira les privilèges dont jouissaient les marchands flamands dans leurs villes, nous pourrons nous abstenir d'apprécier la justice de ces réclamations, mais il est impossible de ne pas faire observer quelles difficultés des exigences

pareilles devaient créer à un prince, s'il voulait entreprendre sincèrement l'œuvre de l'unification. On peut dire la même chose des affaires bien autrement graves de la Flandre. Là, on ne connaissait que la vie communale dans son développement le plus large; il n'y avait aucune unité, aucun lien réel entre les trois membres de Flandre, et les plus grands dangers ne trouvèrent pas toujours les communes unies dans la défense contre l'ennemi du dehors. Voilà des obstacles dont il faut tenir compte aux ducs, avant que nous portions un jugement sur leur œuvre. Et j'ajouterai immédiatement qu'il y eut de leur part de louables efforts pour procurer l'unification intérieure. Déjà en 1455, Philippe le Bon avait créé un *conseil privé,* attaché à sa personne, et qui examinait en dernier ressort les décisions des cours de justice de Flandre et d'Artois. C'était une pensée éminemment nationale. Désormais, le Parlement de Paris, c'est à dire une juridiction étrangère, n'interviendrait plus dans les affaires du pays, et un des derniers liens qui le rattachaient à la France se trouvait rompu, au grand profit de son indépendance. Le Parlement protesta, mais en vain; les communes protestèrent aussi, mais sans plus de succès. Elles non plus ne voyaient avec plaisir la création d'une cour centrale, dépendant du prince seul, à qui était réservée la juridiction suprême. Le Conseil de Flandre, dont le siége fut tour à tour établi à Gand, à Courtrai, à Termonde et à Ypres, fut pour ainsi dire la première pierre de l'édifice d'unification. Mais il fallait aller plus loin, et un nouveau pas fut fait, lorsque, sous le nom de *Grand Conseil,* Charles établit le Conseil privé à Malines, et étendit sa juridiction sur toutes les provinces belgiques. De tous les actes de son règne, je dirai sans hésiter que ce fut là le plus sage, le plus fructueux. Ce prince mérite d'ailleurs des éloges pour avoir, plus encore que son père, poursuivi ce plan d'unification dont l'établissement du grand Conseil est une preuve. Il rêvait aussi de donner une capitale à ses Etats, une tête à tous ces tronçons épars de provinces et de seigneuries; il avait, à ce que l'on voit, choisi pour ce but Malines, où il établit le Grand Conseil et d'autres administrations. Suivant encore l'exemple donné par son père, Charles, dans les grands occasions, s'adressait aux Etats-Généraux qu'il convoquait en assemblée : c'était, pour nos provinces, un commencement de vie politique com-

mune et un nouveau pas dans la voie de l'unification. A ces grandes et imposantes assemblées, le souverain des Pays-Bas devait paraître le chef d'une nation tout aussi bien que les rois de France et les empereurs d'Allemagne, et rien ne contribuait plus à rapprocher les différentes provinces et à leur faire sentir leur solidarité mutuelle. C'est dans l'assemblée des Etats-Généraux que Philippe fit reconnaître Charles pour son héritier; ce sont les Etats-Généraux également que Charles convoqua en 1464 à Anvers, à l'effet de le réconcilier avec son père. Il les réunit une dernière fois à Gand, en 1476, à l'effet de leur demander de nouveaux subsides extraordinaires pour les guerres où il se trouvait impliqué.

On le voit donc : en même temps que l'unification territoriale se faisait, des liens plus solides, des unions plus intimes se nouaient entre les provinces des Pays-Bas, et un peuple commençait à naître. Mais il semble avoir été dans la destinée de la maison de Bourgogne d'être appelée à toutes les grandes œuvres, sans rester à la hauteur d'aucune. Comment ce magnifique travail d'unification, que toutes les circonstances favorisaient, ne put-il pas s'achever ou du moins se poursuivre? Certes, on pourra alléguer que la dynastie s'est brisée par un grand coup du sort avant qu'elle ait pu accomplir sa mission; mais, à supposer qu'elle n'en fût pas elle-même responsable, encore reste-t-il qu'à la mort du Téméraire l'œuvre était loin d'être arrivée où elle aurait dû. Ici nous touchons à une autre face de la question. Après avoir montré ce qu'ont fait les ducs de Bourgogne dans notre pays, ils nous faut voir ce qu'ils n'ont pas fait, et pourquoi ils ne l'ont pas fait. Or, deux causes devaient fatalement entraver, dès l'origine, l'accomplissement de notre union sous cette puissante dynastie. La première, c'est l'incompatibilité absolue entre les tendances de ces princes despotiques, habitués à tout faire plier devant leur volonté, et les aspirations sans cesse renaissantes de nos communes à la liberté. Si les ducs avaient rencontré chez nous, comme dans leurs terres françaises, une résistance moins obstinée, et des volontés plus disposées à fléchir, leur travail se serait accompli plus vite et plus facilement : il est vrai qu'ils n'auraient eu qu'à faire passer sur toutes les têtes l'uniforme rouleau de la servitude, et nos libertés étaient anéanties à jamais au profit de notre unité. Si d'un autre côté, nos provinces

avaient trouvé des maîtres moins arbitraires, et qui auraient compris qu'unifier n'est pas centraliser, elles ne se seraient pas défiées d'eux, et l'œuvre se serait faite au grand profit du peuple et de la dynastie à la fois. Qu'arriva-t-il au contraire? La dynastie ne sut pas se concilier le peuple: la cour et le peuple formèrent deux sociétés distinctes, presque hostiles l'une à l'autre, et, en pleine Flandre, au milieu de la civilisation la plus démocratique qu'il y eût dans le monde, on vit surgir une dynastie dont le faste hautain et l'insolente magnificence ne se peuvent comparer qu'au faste et à la magnificence de Louis XIV. L'institution de la Toison d'Or ne gagna à Philippe que le cœur de la noblesse, c'est à dire, du corps le moins influent de notre pays. L'emploi exclusif de la langue française à la cour rendit encore plus frappant ce contraste entre les souverains et leurs sujets: et l'on sait combien les Flamands ont toujours tenu à leur idiôme national, dont Jean sans Peur, mieux inspiré, leur avait précédemment accordé l'usage dans tous leurs rapports avec le gouvernement! S'il est permis de parler ainsi, la dynastie ne fit que greffer le despotisme le plus arbitraire sur l'arbre de nos libertés, et quoi d'étonnant que le premier coup de vent renversât ces pousses étrangères qui n'avaient point de racine dans le peuple? Au moins, Philippe savait racheter encore, par l'aménité de ses manières, ce qu'il y avait d'impopulaire dans sa politique; mais Charles, brutal et emporté, ne sut jamais faire aucune concession et ne fit que s'aliéner tous les cœurs. Quand les Gantois vinrent lui demander pardon de leur révolte lors de son avénement, il se fit un plaisir de les humilier aux yeux de toute l'Europe réunie autour de lui dans la personne de ses ambassadeurs, et il répondit par ces hautaines paroles à leurs humbles supplications:

" Je sais qu'il y en a aucuns d'entre vous qui me haïssent. „ Car vous, Flamands, avec vos têtes dures, vous avez toujours „ contemné ou haï vos princes: quand ils n'étaient pas bien „ puissants, vous les contemnâtes; et quand ils étaient puis- „ sants, et que vous ne leur pouviez rien faire, vous les haïtes. „ J'aime mieux que vous me haïssiez que contemniez! Ni pour „ vos priviléges, ni autrement, je ne me laisserai fouler, ni „ rien entreprendre sur ma hauteur et seigneurie; et je suis „ assez puissant pour vous résister. „

Aussi l'antipathie allait croissant entre la dynastie et le peuple, et tandis que Philippe le Bon avait été suivi dans la tombe par les larmes de tous ses sujets, un cri de soulagement salua dans nos provinces la mort du Téméraire, malgré le désastre qui nous frappait en même temps que lui, et, par une dérision du sort, le puissant duc fut chansonné par les chambres de rhétorique.

Voilà donc une première cause qui devait empêcher toute unification réelle; en voici une autre. Fils ou frères des rois de France, Français eux-mêmes de langage et de mœurs, les ducs ne surent jamais, jusqu'à Charles, être autre chose que des Français, c'est à dire beaucoup plus préoccupés de ce qui se passait en France que de ce qu'ils avaient à faire chez nous. Les deux premiers princes de la dynastie ne tiennent presque pas de place dans notre histoire. Philippe le Hardi et Jean Sans Peur vécurent et agirent en France, et leurs possessions des Pays-Bas ne furent pour eux qu'un moyen de se procurer, au prix de quelques concessions, les ressources nécessaires pour aller guerroyer en France. Sous ce rapport, l'assassinat de Jean Sans Peur par le dauphin eut du moins pour résultat de nous détacher de la domination française, et de forcer nos princes à adopter une autre ligne de conduite. Malheureusement, ils ne surent pas profiter mieux des indications que le destin semblait leur donner d'une manière si manifeste. En restant tranquille spectateur de la lutte séculaire entre la France et l'Angleterre, en observant la neutralité vis à vis d'elle, Philippe pouvait laisser les deux puissantes nations s'affaiblir mutuellement, se fortifier d'autant, et fonder ainsi, grâce à un concours de circonstances exceptionnellement heureuses, une monarchie faite pour vivre en paix avec l'une et l'autre, en attendant le jour où elle pourrait les réconcilier. Un tel rôle lui semblait imposé par la force même des choses. Nos provinces, alors les plus riches du monde, ne trouvaient que dans la paix la source de leur prospérité; la paix était indispensable au commerce de Bruges et à l'industrie de Gand. C'était l'aspiration de tous les patriotes flamands; Artevelde, peut-être, avait payé de sa vie ce rêve généreux, et une longue expérience n'avait fait que rendre cette idée de plus en plus populaire en Flandre. A l'avénement de Jean Sans Peur, une des quatre demandes que lui firent les Flamands, ce fut de

procurer le plus tôt possible la neutralité à leur pays, qui ne vivait que de son commerce. Le duc, pour avoir de l'argent, promit tout, mais n'eut guère le temps d'exécuter sa promesse, et son fils n'y pensa même pas. On peut dire que dans les affaires franco-anglaises, toute la conduite politique de ce prince, si habile à conquérir et à conserver, est marquée d'un singulier caractère d'imprévoyance et de légèreté. Pour venger la mort de son père, il se jette, par le traité de Troyes, dans les bras des Anglais, étonnés eux mêmes, comme on le voit par la chronique de Holinshed, d'un tel esprit d'aveuglement. Jusqu'au traité d'Arras, il passa seize ans à regretter cette alliance, à vouloir s'en défaire, à se rapprocher de la France, puis, par un brusque changement de résolution, à se retourner du côté des Anglais pour un certain temps, jusqu'à ce qu'après avoir suffisamment oscillé, il se réconcilie avec la France sans plus de raisons politiques qu'il n'en avait eu pour rompre avec elle. Un de nos écrivains, M. J. Van Praet, dans son *Histoire politiques des derniers siècles,* a fait bien fait ressortir les défauts de cette politique irrésolue, qui s'ignore elle même et qui flotte toujours de la faute au repentir.

Ce fut, s'il m'est permis de résumer ainsi ma pensée, pour n'avoir pas su être Belge que Philippe ne sut pas remplir toute sa destinée. On ne peut reprocher la même faute à son fils. Des quatre ducs de Bourgogne, ce fut lui qui sembla le plus favorisé par la fortune. C'est vraiment un prince belge: il l'est de naissance et de cœur. On sent qu'il n'appartient plus à la nationalité française; il la regarde avec défi, et il faut voir comment ce sentiment national se retrouve dans ses écrivains et dans ses poëtes, dans ce Molinet, par exemple, qui chanta si fièrement la lutte du *Lyon Rampant* de Bourgogne contre l'*universel araigne de France*. Charles a une politique à lui, et un plan qu'il poursuit. Mais malheureusement ses grandes qualités étaient détruites par des défauts plus grands encore; son ambition et son impétuosité aveugle anéantirent tout ce que Philippe avait pu faire de bon. Il ne rêvait rien moins qu'une immense monarchie s'étendant de la mer du Nord jusqu'aux Alpes, et, après cela, le titre d'empereur des Romains et de roi d'Allemagne. Il se croyait, dit l'historien que j'ai déjà cité, il se croyait le génie qui opère les conquêtes, quoiqu'il n'eût que le tempérament qui les convoite, et, son

plan s'élargissant toujours à mesure que la réalisation en devenait plus difficile, il finit par voir sa fortune et sa vie s'engloutir dans un abîme que lui-même, pendant des années, s'obstina à creuser avec une opiniâtreté incroyable.

Ce dénouement était le coup le plus fatal qui pût frapper notre pays, et les chambres de rhétorique auraient pu s'abstenir de plaisanter, si elles l'avaient compris. Pendant plus de trois siècles, nous en avons subi les funestes conséquences. En perdant notre dynastie nationale, nous perdions presque notre nationalité elle-même; désormais, nous étions condamnés à passer sous le sceptre de monarques étrangers, qui ne nous regardaient plus comme une nation, mais comme des provinces de leur couronne. En vain Charles-Quint projeta plusieurs fois de nous rendre une existence nationale en nous constituant en état indépendant; en vain Philippe II, ne pouvant nous dompter, l'essaya aussi; les circonstances ne s'y prêtèrent pas, et il a fallu des siècles pour refaire de nous, non pas un peuple libre (nous l'avons toujours été, même sous les tyrans), mais du moins un peuple indépendant.

Ainsi finit cette illustre et puissante maison de Bourgogne, dont la destinée glorieuse et rapide ne peut se comparer dans l'histoire qu'avec l'élévation plus haute et la fin plus tragique encore des Hohenstaufen en Allemagne. Une parole énergique de M. de Gerlache exprime bien cette puissance d'une si courte durée et d'un si grand éclat : " Philippe le Bon, dit-il, fut le premier roi de la Belgique, et son fils Charles le Téméraire en fut le dernier. „ Une grande mission lui semblait réservée, mais elle manqua à la tâche, et resta au dessous de sa merveilleuse fortune. La force des choses semblait lui imposer un triple rôle : réunir toutes nos provinces sous une même autorité, les unifier et les fondre en une seule nation, lui assurer au dehors la paix et le respect de l'Europe. Nos souverains eurent assez d'ambition pour remplir la première partie de ce rôle, ils n'en eurent pas assez pour achever la seconde, ils en eurent trop pour ne pas se briser avant d'avoir réussi dans la troisième. Aucun des quatre ne fut un grand homme, ni même un homme à la hauteur de sa mission, et des deux derniers, qui furent les plus remarquables, l'un n'eut que l'habileté sans la grandeur, l'autre une ambition déréglée qu'il prenait pour du génie. Et néanmoins, malgré leurs défauts, ils ont servi à

faire dans notre histoire une œuvre durable. Notre unité territoriale, qu'ils ont créée avec l'aide de la fortune, n'a plus été rompue ni même menacée depuis eux. Depuis eux, nous avons connu bien des maîtres, nous avons passé sous bien des dynasties, nous avons porté les noms les plus divers qu'il ait plu aux étrangers de nous imposer, mais notre unité a survécu à toutes les vicissitudes, et rien, dans la bonne et dans la mauvaise fortune, n'a pu nous séparer. Ces impérieux souverains, qui croyaient ne travailler que pour eux, n'ont donc en réalité travaillé que pour nous; aveugles instruments de la Providence, ils ont fait de nous un peuple, et cimenté, entre toutes nos provinces, une alliance qui fait notre force, et qui, sans doute, n'est pas appelée à périr de sitôt.

GODEFROID KURTH.

M. MICHEL BRÉAL ET L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Le 23 novembre 1872, M. Levasseur a présenté à l'Académie des sciences morales et politiques un rapport verbal sur le livre de M. Michel Bréal intitulé : *Quelques mots sur l'instruction publique en France.* A la suite de ce rapport, il s'est élevé, sur l'enseignement en général et sur l'instruction primaire en particulier, une discussion à laquelle ont pris part MM. Franck, de Parieu, Giraud et Levasseur.

Nous croyons utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs les parties de cette discussion qui se rapportent plus spécialement à l'ouvrage de M. Bréal.

" Ce volume, dit M. Levasseur, a été très-approuvé et vivement critiqué. Quelque opinion que l'on en ait, c'est un volume dans lequel les personnes qui s'occupent d'instruction publique ont beaucoup à apprendre et à prendre.... Les réformes qu'il propose ne sont pas toutes à l'abri de la critique. M. Bréal est un philologue érudit, et il donne à la philologie une importance démesurée, il en use trop largement dans l'enseignement secondaire où elle doit être toujours très-subordonnée à l'intelligence de la pensée des auteurs et à la formation du jugement des élèves. Ces réserves faites, le livre de M. Bréal est une œuvre très-distinguée qui nous montre, par l'exemple d'un peuple dont il connaît bien les institutions pédagogiques, beaucoup d'améliorations utiles à introduire dans nos trois degrés d'enseignement. „

Nous avons voulu en entier transcrire ce passage pour montrer qu'en France aussi bien qu'en Belgique, même dans les régions les plus élevées, on ne comprend pas encore en quoi consiste la *philologie*.

A entendre certaines personnes, on dirait en vérité que la philologie n'embrasse que l'étude de la grammaire et la critique des textes controversés. C'est pourquoi nous nous permettrons de dire à ceux d'entre les membres de l'Institut qui paraissent l'ignorer, comme nous avons pris la liberté de le

faire observer à plusieurs de nos hommes d'État en Belgique, qu'ils versent à ce sujet dans une erreur complète et qui, en Allemagne, ferait hausser les épaules aux hommes compétents. Il existe en effet dans ce pays un grand nombre d'ouvrages remarquables qui traitent de l'Encyclopédie de la philologie et où l'on voit que la philologie classique embrasse *toute la vie intellectuelle et morale* des Grecs et des Romains, qu'elle envisage la grammaire et le dictionnaire, la critique et l'exégèse, non pas comme un but à atteindre, mais comme des moyens propres à nous faire *bien comprendre* les poètes et les prosateurs, et à nous initier non seulement aux beautés littéraires, mais aussi aux productions artistiques en général, à la philosophie, à la religion ainsi qu'aux institutions politiques de la Grèce et de Rome. Voilà ce qu'il faut entendre par *philologie*, et non pas seulement cette science de mots et de formes, qui est, à la vérité, indispensable pour bien comprendre les auteurs, mais dans laquelle la *vraie* philologie ne s'est jamais laissée et ne se laissera jamais confiner. Dès lors que signifie cette phrase de M. Levasseur, où il dit que la philologie " doit être toujours très-subordonnée à l'intelligence de la pensée des auteurs et à la formation du jugement des élèves? " Mais voilà précisement ce que veut M. Bréal, en exigeant qu'on soit philologue. Le mal contre lequel il proteste, c'est qu'en France, grâce aux méthodes actuellement en vigueur, on ne comprend pas suffisamment les auteurs, qu'on ne forme point, comme il conviendrait de le faire, le jugement des élèves. L'enseignement grammatical dans les lycées de France est généralement mauvais par la raison qu'il y est *mécanique;* l'enseignement littéraire y laisse également beaucoup à désirer, parce qu'on s'y sert de textes très-défectueux, que ces textes sont, d'ordinaire, très-mal expliqués, que l'on ne saisit le sens des auteurs classiques que par à-peu-près et d'une manière superficielle, et que l'on habitue les élèves à admirer sur parole la beauté de certains passages qu'ils ne sauraient pas même traduire d'une façon convenable.

Par conséquent si M. Bréal est d'avis qu'il faut rendre l'enseignement plus philologique, c'est qu'il attache à ce mot sa véritable signification et qu'il est convaincu que par ce moyen seulement on réussira à rendre l'enseignement plus sérieusement, plus réellement littéraire.

Cédons maintenant la parole à M. Franck : “ En rendant justice au savant ouvrage de M. Bréal, et en reconnaissant l'utilité d'un tel livre dans le temps où nous vivons, je me crois obligé de faire des réserves de quelque importance contre les conclusions de l'auteur.

Il semblerait, en lisant M. Bréal, qu'il n'y ait pas autre chose à étudier et à enseigner que la philologie et la pédagogie; qu'en formant une nation de pédagogues et de philologues, on ait réalisé l'idéal de l'instruction publique.

S'il en est ainsi en Allemagne, il n'en saurait être de même en France : si nous avons l'amour de l'érudition et de la vérité historique, nous avons encore, à un plus haut degré, le sentiment du beau, l'admiration de l'élégance et de la grandeur morale, le goût artistique et littéraire.

Il faut qu'on explique à notre jeunesse les chefs-d'œuvre de l'antiquité de manière à les lui faire goûter, apprécier, admirer; de manière à lui offrir des modèles irréprochables du beau éternel. Ce serait une pédanterie intolérable et un moyen de pervertir le génie national que d'exiger de nos élèves, comme le demande catégoriquement M. Bréal, qu'ils sachent établir avant tout un texte, qu'ils sachent faire la différence des variantes adoptées par les manuscrits et les éditions les plus célèbres, qu'ils sachent faire l'histoire de chaque mot d'après les règles de la philologie comparée. Il faut laisser ce soin aux membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et aux professeurs du Collége de France; il ne faut point accabler sous le poids de ces arides recherches de jeunes imaginations et de vives intelligences! „

Nous en sommes faché pour M. Franck, mais nous ne pouvons nous empêcher de lui adresser le reproche d'avoir prêté à M. Bréal des opinions qu'il n'a pas, afin de se donner le facile plaisir de les rendre ridicules. Voici textuellement ce que dit M. Bréal : “ Admirons un peu moins les anciens et étudions les davantage. Présentons de *temps à autre* aux élèves une heureuse conjecture de Scaliger ou de Bentley; montrons leur les leçons différentes *d'une phrase difficile* et invitons les à se prononcer. De tels exercices vaudront mieux pour la culture de leur esprit que bien des exclamations d'enthousiasme. „ Ces paroles ne sont elles pas éminemment sages, et M. Franck lui-même pourrait-il trouver à y redire? M. Bréal

n'exige point, comme le lui fait dire M. Franck, que les élèves sachent *avant tout établir un texte* et faire *l'histoire de chaque mot* d'après les règles de la philologie comparée. Les critiques de M. Franck portent donc complétement à faux : pour combattre M. Bréal avec une apparence de raison, il lui attribue des opinions imaginaires. Nous croyons que le savant professeur du Collége de France se consolera facilement de tels coups qui n'atteignent en fin de compte que celui qui les porte.

Que dirons-nous maintenant de cette autre phrase, empruntée à un patriotisme malsain, d'après laquelle le sentiment du beau, l'admiration de l'élégance et de la grandeur morale, le goût artistique et littéraire constitueraient en quelque sorte le monopole de la France et seraient étrangers à la docte Allemagne? Est-ce qu'en Allemagne on n'explique pas à la jeunesse les chefs-d'œuvre de l'antiquité de manière à les lui faire goûter, apprécier, admirer? Mais le livre de M. Bréal fournit très-nettement la preuve du contraire, et nous, qui connaissons l'Allemagne, nous ne pouvons que confirmer de tout point ce qu'il dit à cet égard.

La critique passionnée et injuste de M. Franck ne prouve qu'une chose : c'est que M. Bréal a mis le doigt sur la plaie. Au lieu de le féliciter de sa courageuse initiative et de le remercier du grand service qu'il rend à son pays, en le provoquant à faire, en matière d'instruction, un examen de conscience et à se mettre sous ce rapport à la hauteur des nations germaniques, on s'irrite contre ses conseils judicieux, on fait vibrer mal à propos la corde d'un patriotisme étroit et, sous prétexte de faire son portrait, on livre sa caricature aux huées du vulgaire.

Heureusement les idées développées avec tant de talent par M. Bréal, ont trouvé en M. de Parieu un éloquent défenseur, que certes personne n'accusera d'être un novateur bien hardi et dont les jugements empruntent une autorité spéciale à son expérience et à sa haute raison. Voici comment il s'exprime :

“ Le moment n'est peut-être pas venu de juger avec impartialité les institutions pédagogiques de l'Allemagne. Cependant il est nécessaire que nous cherchions à le faire. Il y a deux points sur lesquels l'enseignement allemand paraît avoir certains avantages. L'esprit germanique est précis et exact, et s'il peut tomber dans la minutie, c'est parce qu'on verse habi-

tuellement du côté où l'on penche. Je ne verrais, quant à moi, aucun inconvénient à ce que nos tendances rhétoriques nationales fussent un peu mitigées par la recherche de cette exactitude patiente qui signale les études philologiques et historiques de l'Allemagne.

Sur le second point à l'égard duquel les Allemands revendiquent une supériorité, je suis moins convaincu. Et cependant, je tiens à dire que, d'après nos rivaux, les méthodes pédagogiques de leurs gymnases en particulier, ont pour résultat de donner à leurs élèves plus d'initiative intellectuelle, plus d'indépendance de pensée que nos méthodes d'enseignement secondaire. Un savant professeur de ce pays m'écrivait, il y a quelques années, que les gymnases faisaient plus que les Universités pour la vitalité de l'esprit germanique. En tout cas, étudions avec impartialité l'enseignement de nos voisins. L'axe de la civilisation européenne semble passer aujourd'hui entre la France et l'Allemagne. Nos efforts ne seront peut-être pas superflus pour fléchir cet axe de notre côté. „

A. W.

REMARQUES SUR UNE QUESTION DE MAXIMUM.

Dans la recherche des limites entre lesquelles peut varier la fraction

$$\frac{ax^2 + bx + c}{a^1x^2 + b^1x + c'}$$

on obtient pour x

$$x = \frac{b'y - b + \sqrt{(b'^2 - 4a'c')\,y^2 - 2\,(bb' - 2ac' - 2ca')\,y + b^2 - 4ac}}{2\,(a - a'y).}$$

y étant une valeur de la fraction.

La plupart des auteurs se contentent de dire que si $b'^2 - 4a'c'$ est négatif, il est impossible que le trinome sous le radical égalé à zéro donne des racines imaginaires. Car si elles pouvaient l'être, le trinome serait constamment négatif, à aucune valeur réelle de y ne correspondrait des valeurs réelles de x; x et y ne seraient jamais réelles ensemble; ce qui n'est pas admissable, puisque d'après la forme de l'équation (1) à toute valeur réelle attribuée à x correspond une valeur réelle de y.

On pourrait démontrer cette impossibilité algébriquement de la manière suivante.

Si $b'^2 - 4a'c'$ est négatif, les racines de l'équation

$$(b'^1 - 4a'c')y^2 - 2(bb' - 2ac' - 2ca')y + b^1 - 4ac = o$$

ne pourront être imaginaires que si $b^2 - 4ac$ est aussi négatif, en représentant par $-\alpha'^2$, $-\alpha^2$ les valeurs de ces binomes, la quantité sous le radical

$$(bb' - 2ac' - 2ca')^2 - \alpha^2\alpha'^2 = \frac{1}{4a^2a'^2}$$

$$[(ab' - ba')^2 + (a\alpha' - a'\alpha)^2]\ [(ab' - ba')^2 + (a\alpha' + a'\alpha)^2]$$

sous cette forme on voit que les valeurs de y ne pourront jamais être imaginaires.

Les valeurs de y pourront être égales. Si

$$ab' - ba' = o \quad a\alpha' - b\alpha' = o$$

c'est à dire si

$$\frac{a}{a'} = \frac{b}{b'} = \frac{c}{c'}$$

la seule valeur de y qui donnera des valeurs réelles pour x est $\frac{a}{a'}$. Pour cette valeur réelle x se présente sous la forme $\frac{o}{o}$, il en doit être ainsi, puisque, si $\frac{a}{a'} = \frac{b}{b'} = \frac{c}{c'}$, la fraction $\frac{ax^2 + bx + c}{a'x^2 + b'x + c'}$ à une valeur constante, indépendamment de x.

Quand $b'^2 - 4a'c'$ est positif, les racines sont réelles et égales si

$$(ac' - ca')^2 + (ab' - ba')(cb' - bc') = o.$$

Or, comme l'a observé M. Neuberg, cette condition est la relation qui doit exister entre les coefficients des équations

$$ax^2 + bx + c = o$$
$$a'x^2 + b'x + c' = o$$

pour que ces équations aient une racine commune. Mais si les équations ont une racine commune la fraction

$$\frac{ax^2 + bx + c}{a'x^2 + b'x + c'}$$

peut se simplifier et se ramener à la forme

$$\frac{mx + p}{m'x + p'}$$

et avoir toutes les valeurs depuis moins l'infini jusqu'à plus l'infini.

A. Cambier.

THÉORÈMES RELATIFS A L'ELLIPSE.

A DÉMONTRER GÉOMÉTRIQUEMENT.

1° La corde d'intersection du cercle décrit sur un rayon de courbure et du cercle, passant par les foyers et le point de la courbe, fait avec le rayon de courbure le même angle que le diamètre qui passe par le point.

De là on conclut au théorème de Steiner. En un point d'une ellipse on prend sur la normale en dehors de la courbe, une longeur égale au rayon de courbure en ce point; le cercle décrit sur cette longueur comme diamètre coupe orthogonalement le lieu des sommets des angles droits circonscrits à l'ellipse.

2° Le cercle décrit sur la partie d'une tangente ou d'une normale comprise entre les axes, coupe le cercle qui passe par les foyers, et le point de contact au même point que le cercle décrit sur le rayon de courbure comme diamètre.

A. CAMBIER.

COMPTES RENDUS.

Les Bays-Bas sous le règne de Marie-Thérèse, (1740-1780) *par* Ernest Discailles, *professeur d'histoire à l'athénée royal de Bruxelles.* — Bruxelles et Leipzig, C. Muquardt éditeur, Henri Merzbach successeur, librairie de la Cour 1872. in-8°, XXIV et 257 pages.

L'ouvrage dont nous venons de transcrire le titre est la reproduction d'un mémoire envoyé en réponse à la question suivante, mise au concours, pour 1872, par l'Académie Royale de Belgique : " Apprécier le règne de Marie-Thérèse aux Pays-Bas. „

Deux concurrents entrèrent en lice pour obtenir la palme académique : MM. Discailles et Ch. Piot. Les commissaires désignés par la classe des Lettres pour juger de la valeur des deux mémoires parvenus à l'Académie, MM. le Baron Kervyn de Lettenhove, de Smet et Wauters, furent d'un avis complétement divergent. Les deux premiers proposèrent de décerner le prix au mémoire de M. Piot; M. Wauters, de son côté, tâcha de faire prévaloir l'opinion que, si l'on pouvait accorder une mention honorable au travail de M. Piot, celui de M. Discailles méritait la plus haute récompense. En présence de ces jugements contradictoires, la classe des Lettres décida qu'elle n'accorderait ni prix ni mention aux mémoires présentés.

Il ne nous appartient pas de rechercher si la classe des Lettres n'aurait pas agi sagement en faisant examiner par d'autres commissaires les mémoires des deux concurrents; nous pouvons encore beaucoup moins nous prononcer sur la valeur relative de ces deux mémoires dont l'un seulement vient d'être publié. Nous nous bornerons donc pour le moment à donner un rapide aperçu du contenu du travail de M. Discailles. Après une courte préface où sont reproduits *in extenso* les rapports des commissaires du concours, et une introduction où l'auteur esquisse à grands traits l'ensemble du règne de Marie-Thérèse, nous trouvons dans la première partie une peinture plus ou moins détaillée de la souveraine et de ses collaborateurs : le

duc Charles de Lorraine, Kaunitz, Cobenzl, Stahremberg, Neny, Vilain XIIII, Wynands, Stassart, les Crompipen et Cazier. Dans la deuxième partie, M. Discailles nous trace un tableau des institutions en vigueur à l'époque où Marie-Thérèse monta sur le trône. Dans la troisième partie sont exposées les réformes introduites dans ces institutions par l'Impératrice ou par ses ministres. Un court appendice est destiné à nous mettre au courant du caractère, des mœurs et de la vie matérielle en Belgique, sous le règne de Marie-Thérèse. Finalement, sous le titre d'annexes, l'auteur a reproduit quelques extraits de documents inédits et quelques anecdotes historiques qu'il a recueillies de la bouche d'un vieillard.

Nous ne pouvons qu'approuver cette division qui nous paraît éminemment rationnelle. Pour la justifier et la mieux faire comprendre, M. Descailles a eu recours à une comparaison technique. " Dans toute œuvre, dit-il, il faut apprécier l'ouvrier, les instruments de travail qu'il avait à sa disposition, et le travail lui-même. „ Cette comparaison n'est pas heureuse, et M. Kervyn de Lettenhove a eu raison de la critiquer. Les institutions que Marie-Thérèse trouva en Belgique ne peuvent guère être considérées comme les instruments dont se servit la souveraine pour opérer ses réformes ; c'étaient les *matériaux*, en partie très résistants, sur lesquels s'exerça son œuvre de rénovation. Mais si la comparaison technique employée par M. Discailles manque essentiellement de justesse, la division de son travail, nous le répétons, est naturelle et logique. Quant à la manière dont il a rempli son cadre, les appréciations seront nécessairement très-diverses, selon qu'on sera favorable ou hostile aux idées de la révolution. A coup sûr, on ne reprochera pas à l'auteur d'avoir sous ce rapport dissimulé ses principes. " Ce sera, dit-il, l'éternel honneur de la France d'avoir organisé en quelque sorte ce mouvement social ; ce sera sa gloire la plus pure d'avoir donné un corps à des théories qui se heurtaient confuses et diverses dans tant de cerveaux, et que le génie des Voltaire, des Diderot, des d'Alembert a précisées et revêtues d'une forme impérissable. „

Pour ce qui nous concerne, nous croyons qu'en faisant abstraction de ces principes, que M. Discailles avait très-certainement le droit de formuler, puisqu'il s'agissait, d'après les termes du concours, *d'apprécier* le règne de Marie-Thérèse, et

qu'on ne peut se livrer à une appréciation historique sans prendre comme point de départ certains principes fondamentaux, — nous croyons, disons-nous, qu'on ne saurait contester à l'auteur du mémoire que nous examinons un talent d'exposition vraiment remarquable. Il possède le secret, généralement trop peu connu parmi nous, de choisir avec discernement et de grouper avec art les faits caractéristiques, de manière à faire successivement passer sous nos yeux une scène de tableaux à la fois lumineux et vivants. Nous pensons, en outre, que M. Discailles a pu, avec raison, à la fin de son travail, s'attribuer le mérite d'une " consciencieuse impartialité. „ Son jugement sur le règne de Marie-Thérèse est, en somme, favorable à cette princesse, mais il n'a dissimulé ni son désir de centraliser le pouvoir aux dépens de nos franchises communales, ni l'esprit parfois tracassier de son gouvernement dans ses rapports avec le clergé, ni son intolérance à l'égard de la presse; M. Kervyn de Lettenhove va même jusqu'à prétendre que M. D. a été *injuste* pour Marie-Thérèse, en la peignant comme disposée à la vengance et portée à la dissimulation. Sans partager à cet égard l'opinion du savant académicien, nous sommes d'avis que cette opinion même témoigne en faveur de l'impartialité de l'auteur. Nous n'avons pas fait sur le règne de l'illustre souveraine qui nous gouverna pendant près d'un demi-siècle, des études assez spéciales pour affirmer, comme l'a fait M. Wauters, que M. D. a puisé aux meilleures sources manuscrites et imprimées. Nous ne savons pas s'il a consulté *tous* les documents qui auraient pu éclairer son sujet. Mais ce que nous ne pouvons nous empêcher de signaler et de critiquer, après avoir fait la part de l'éloge, ce sont les formes de langage tantôt triviales, tantôt recherchées, quelquefois incorrectes, qui trop souvent déparent le travail que nous étudions.

Pag. 42 ..... " Et l'académie d'approuver. „ ibid. " Les archiducs étaient *de braves gens.* „

Pag. 47. " *L'immobilisme* dans l'administration! „

Pag. 52. " La vengeance, ce plaisir des dieux.... et des femmes couronnées. „

Pag. 56. " *Piètre* politique sans doute. „

Pag. 201. " L'université de Louvain n'avait pas *l'heur* de plaire — on dit qu'il en est ainsi encore aujourd'hui — à l'ordre des jésuites : *histoire de vieilles rancunes* et de ressentiments inoubliés. „

Il nous serait facile de multiplier ces exemples, qui d'ailleurs deviennent de plus en plus rares dans la suite du mémoire.

Disons en finissant que l'annexe VI, relative au jubilé de Charles de Lorraine, nous paraît complétement dénuée d'intérêt, et que l'on se passerait très-facilement du poëme fastidieux composé à cette occasion par J. Ridderbosch.

A. W.

Organisation de l'enseignement moyen. — Observations diverses. *Tournai, imp. de Malo et Levasseur.*

Nous avons reçu de Tournai une brochure de 16 pages, non signée. Elle est divisée en deux parties : I. du *maximum* et du *minimum;* II. supplément de 500 francs.

Dans la première partie, l'auteur discute le règlement organique pris en exécution de la loi du 1r juin 1850, en ce qui concerne l'article 17 de cette loi, où il est question du minimum et du maximum des traitements du personnel des athénées; il cherche à faire ressortir en outre les anomalies nées de la circulaire ministérielle du 29 octobre 1856, ainsi conçue : « le professeur, lorsqu'il passait, sans changer de chaire, d'un athénée à un autre, ce dernier fût-il même placé dans une catégorie supérieure où le taux des traitemeuts est plus élevé, avait droit au maximum de traitement attaché à sa chaire du moment qu'il y comptait dix années de service. „ (II, 193).

Ces anomalies il les rend plus sensibles en mettant en regard de ce mode de promotion celui qui consiste à faire passer un professeur d'une chaire à l'autre dans le même établissement. Après avoir fait ressortir la position privilégiée des professeurs spéciaux (d'histoire, de sciences naturelles, assimilés au professeur de seconde, de commerce, de langues), qui occupent toujours la même chaire et dont le maximum est à jamais acquis aux intéressés dès la sixième année de leur entrée en fonction, il montre combien ce maximum est souvent difficilement atteint par le professeur des humanités, dont le traitement peut subir vingt-et-un changements, à supposer que ce professeur reste dans le même établissement, car, dans le cas contraire, le nombre de ces changements peut augmenter à l'infini. “ Avec le système suivi, dit-il (p. 7: l. 3), on peut même

perdre en montant d'une chaire à une autre dans le même établissement.

Voici des faits. X.... est professeur de 7e, au traitement minimum de 1800 francs; il y reste 3 ans; au moment de toucher son medium, il est nommé en 6e, le minimum du traitement étant le même dans les deux classes, ce professeur est obligé d'attendre trois nouvelles années pour avoir la moindre augmentation; voilà donc six années de services sans aucune amélioration de position.

" Autre fait à peu près identique : X.... est professeur de 6e à Arlon; au bout de deux ans il passe, en la même qualité, dans un athénée de catégorie immédiatement supérieure, il obtient donc son medium après un an de séjour. Deux ans après, il est nommé en 5e dans le même athénée. Notre professeur croit qu'au bout d'un an d'enseignement en 5e, il jouira du maximum; en effet le traitement est le même dans les deux classes, et s'il était resté en 6e, il aurait eu ce maximum. Il est déçu dans ses calculs. En entrant en 5e, il a le minimum de son traitement. Seulement on lui donne à titre personnel une gratification annuelle de cent francs, ponr qu'il ne voie pas son traitement diminuer.

„ Mais cette gratification n'est pas censée faire partie du traitement, et ce professeur conserve pendant cinq ans le même traitement; une autre conséquence, c'est qu'en restant en 6e, il pouvait au bout de onze ans obtenir le supplément de 500 fr., tandis que en 5e, pour obtenir ce supplément, il devra encore attendre 16 ans.

„ Il est un autre fait qui semble en contradiction avec ce dernier. X.... est professeur de mathématiques inférieures à Arlon. Après deux ans de séjour dans cette dernière ville, il est nommé dans un autre athénée second professeur de mathématiques, section professionnelle; quelques années plus tard, il passe, dans le même athénée, de la section professionnelle dans la section des humanités, et au bout de 16 ans d'enseignement — pas une seule année n'a été perdue — il a l'heureuse chance d'avoir le supplément de 500 francs; nous aurions cru, que d'après les principes suivis, ce professeur en passant dans la section des humanités, était censé recommencer toutes ses années de service au point de vue des 500 francs. En effet pourquoi traiter plus défavorablement le professeur qui de 6e va

en 5[e] que celui qui va de la section professionnelle dans la section des humanités, puisque dans l'un et l'autre cas les positions restent les mêmes et que le prétendu avancement que l'on obtient ne peut procurer aucune augmentation de traitement? „

L'auteur de la brochure, après avoir attiré l'attention sur ces anomalies, résume ses observations de la façon suivante :

“ Les fluctuations du minimum et du maximum ne peuvent pas être considérées comme un stimulant, attendu que le professeur obtient toujours à des époques déterminées ces augmentations successives.

„ Si même ces fluctuations pouvaient être considérées comme un stimulant, il est prouvé que ce stimulant est inutile, puisque certains professeurs dont le traitement n'est pas soumis à ces fluctuations, n'en remplissent pas moins bien leurs devoirs.

„ L'égalité et la logique demandent que les avantages accordés à certains professeurs, soient accordés à tous, et que les professeurs des humanités, aussi bien que les professeurs spéciaux, jouissent toujours d'emblée, après six ans passés dans l'enseignement, du maximum du traitement, quelle que soit la promotion qu'ils obtiennent.

„ Il n'est pas bien difficile de leur accorder cette satisfaction juste et légitime; un simple arrêté royal suffit. „

Dans la deuxième partie, l'auteur s'occupe des suppléments de traitement accordés par l'arrêté royal du 28 juillet 1868 : il critique vivement et non sans raison le mode adopté pour accorder cette augmentation. Il nous montre en effet l'impossibilité qu'il y a pour les professeurs des humanités qui débutent par les classes inférieures et qui ont l'ambition légitime d'arriver plus haut, d'obtenir jamais ce supplément de 500 fr., lequel est toujours accordé aux professeurs spéciaux après 16 années de service dans le même établissement.

Une mesure pour être équitable ne doit pas constituer de privilége. L'auteur de la brochure demande donc que le gouvernement donne ce supplément à tout professeur qui aura enseigné pendant seize ans dans le même athénée.

Histoire d'Arlon, *par* G. F. PRAT, *secrétaire Conservateur de l'Institut Archéologie de la province du Luxembourg.* Arlon, chez Brück. 1872. (Avec un Atlas de planches).

Le touriste qui parcourt l'extrémité méridionale de notre pays, formée de hauts plateaux et de vastes ondulations, lorsqu'il explore des yeux l'horizon, aperçoit tout au loin un clocher qu'on peut, par un temps serein, découvrir à une distance de 8 à 9 lieues. C'est la tour de l'église d'Arlon.

Située sur les deux flancs d'une des plus hautes éminences de l'Ardenne, la ville d'Arlon est dominée elle même par cette humble mais gracieuse église de Saint-Donat et par les tilleuls séculaires qui l'entourent. Dans la cour de cette église, de quelque côté que l'on jette les yeux, on voit se dérouler un horizon sans fin, qui offre d'une part toute la majestueuse sévérité des plaines de l'Ardenne, de l'autre toute la richesse et toute la variété pittoresque des vallées de la Moselle. Au-dessous de l'église, les maisons et les monuments tout récents de la ville s'alignent en amphithéâtre sur la colline. Tout au fond, dans les prairies, naît la Semois qui se dirige vers l'ouest, du côté de la Meuse, et, à cent mètres de la Semois, et séparé d'elle par un talus de peu d'élévation, on voit sourdre des ruisseaux qui vont grossir des sous-affluents de la Moselle, en sorte qu'Arlon se trouve sur la ligne de faîte qui sépare les bassins de la Meuse et du Rhin.

Cette vieille et intéressante ville, qui peut disputer à Tongres et à Tournai la palme de l'antiquité, et qui, depuis deux mille ans ou plus peut-être, a traversé tant de vicissitudes, n'avait pas eu d'historien jusqu'à présent. Il est vrai que les érudits des siècles passés, les Bertels, les Wiltheim, les Bertholet, d'autres encore, s'en étaient occupés avec soin, mais une histoire particulière était toujours à écrire, et le livre de M. Prat est donc une œuvre de science et de patriotisme à la fois. L'auteur n'y a mis la main qu'après de longues et consciencieuses études préparatoires, et certes il ne fallait pas moins qu'un grand courage et une grande patience pour aborder un sujet aussi difficile que le sien. Il se heurtait, dès l'abord, à une difficulté que ne rencontrent pas, d'ordinaire, les historiens locaux : les archives, ces éléments principaux et, pour ainsi dire, indispensables de toute œuvre historique, font ici défaut : les nombreux désastres, éprouvés par la ville d'Arlon, surtout le grand incendie de 1785, les ont totalement détruites. C'est donc, si je puis ainsi parler, aux documents de second ordre qu'il fallait avoir recours pour traiter toute la période postérieure à la domination romaine : quant aux premiers siècles, Arlon présente, en revanche, une richesse de matériaux incomparable : je veux parler de ce nombre prodigieux d'antiquités que, tous les jours encore, la pioche des travailleurs extrait de son sol. Nulle part en Belgique, pas même à Tongres, on n'en a dé-

couvert tant; nulle part, la postérité n'a eu si souvent l'occasion d'admirer avec effroi la grandeur romaine :

Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulchris.

Ici, comme le dit fort bien l'auteur, *l'histoire du pays devait sortir presque tout entière du sol*. On doit savoir de la reconnaissance au hardi mineur qui a exhumé tant de trésors, dont une partie était entièrement ignorée avant lui, et dont l'autre n'était pas moins profondément enterrée dans les ouvrages des frères Wiltheim, où les érudits seuls vont puiser de nos jours.

L'ouvrage de M. Prat étant toujours en voie de publication, je ne saurais, dès à présent, en donner une analyse complète : je me contenterai d'indiquer sommairement le contenu des cinq premiers chapitres, consacrés exclusivement à la période romaine. Et d'abord, quelques mots sur la manière dont le livre est conçu.

Étant le premier qui ait traité ce sujet, l'auteur pouvait choisir entre deux méthodes : l'une, purement scientifique, et qui consistait à discuter point par point chaque fait, à peser chaque assertion de ses prédécesseurs et à prouver chacune des siennes; l'autre, plus littéraire, qui consiste à tout sacrifier à l'intérêt de l'exposition et du récit, à reléguer la discussion au second plan, à faire œuvre d'art autant qu'œuvre de science. Entre ces deux méthodes, que j'appellerai la *méthode critique* et la *méthode narrative,* il y avait certes lieu d'hésiter, et pourtant je ne puis que féliciter l'auteur d'avoir résolument adopté la première, et d'avoir compris que dans le cas donné, il ne pouvait en adopter d'autre. Cela diminuera le nombre des lecteurs, je le veux bien, mais cela rehaussera la valeur du livre, qui, avant tout, devait déblayer le terrain historique, quelque pénible et peu attrayante que peut être cette besogne.

En premier lieu se présentait la fameuse question de l'étymologie. Arlon, *Ara lunae* (autel de la lune) disait la tradition, parceque primitivement on adorait la lune sur la colline de St Donat. La chose était parfaitement admissible : tout le monde sait que la lune était l'objet d'un culte dans beaucoup de localités de notre pays, et nous voyons dans Saint Grégoire de Tours qu'au 6e S. de notre ère elle y avait encore des adorateurs. Bien plus, les partisans de la tradition invoquaient à l'appui de leurs dires une pierre qui devait avoir servi de base à l'autel de la lune, et qui fut détruite lors de l'invasion des Barbares en 1792.

Mais la pierre ne prouvait absolument rien : Wiltheim et Bertholet ont donné une explication tout autre des figures qui y étaient tracées; quant à l'étymologie d'Arlon, loin qu'il fallût la chercher dans *Ara lunae,* elle devait se trouver dans *Orolaunum,* seul nom authentique de la ville pendant les premiers siècles, et dérivé probablement de deux vocables celtiques qui signifiaient *hauteur boisée*. Cela ne fait plus de doute aujourd'hui: il en fut tout autrement lorsque, au siècle passé, le P. Bertholet

s'avisa de défendre une opinion aussi révolutionnaire. *Le magistrat d'Arlon,* comme on disait alors, crut son honneur en cause, et confia la défense de la tradition à un capucin de la ville, le P. Bonaventure. Ce fut une querelle des plus désopilantes, mais qui s'envenima bientôt et dégénéra en une guerre personnelle, et même d'ordre à ordre : « *la lutte*, comme dit l'auteur, *était du jésuite au capucin.* Il faut lire dans M. Prat tout cet épisode, l'un des plus amusants que présente l'histoire des lettres en Belgique.

Une autre question, non moins épineuse mais plus importante, était celle de l'antiquité d'Arlon : ici encore, la tradition remontait d'un coup jusqu'à Abraham ! Sans aller aussi loin, il est permis d'admettre, avec l'auteur, l'existence d'Arlon quand vinrent les Romains, quoiqu'il ne soit guère possible que de s'appuyer sur des conjectures. En effet, le premier document authentique où il soit parlé d'Orolaunum est l'*Itinéraire d'Antonin,* du 5e S., qui en fait un *vicus* situé sur la route de Rheims à Trèves, entre Epoissus (Yvoix) et Andethanna (Echternach ou plutöt Anwen). L'auteur établit fort bien qu'il ne faut pas se méprendre sur ce nom de *vicus*, et qu'Arlon était, après la métropole, l'endroit le plus important de toute la *civitas* de Trèves. C'est ce que prouvent les innombrables constructions romaines dont on a retrouvé des débris, non-seulement à Arlon même, mais dans ses environs, à Lischert, à Freylange, sur le Hirtzenberg, etc. « *Aucune localité dans les Gaules, dans les deux Belgiques et les Germanies, ne peut lutter avec Arlon pour le nombre et la beauté des monuments* privés. » (P. 47) Et il fait mieux que de le dire : il le prouve par l'inspection des antiquités décrites dans le *Luxemburgum Romanum* d'Al. Wiltheim, et de celles qui se trouvent encore aujourd'hui conservées au Musée archéologique d'Arlon. Il y a amplement à glaner pour les antiquaires dans ce 4e chapitre : un grand nombre de monuments de tout genre y sont décrits pour la première fois, et un bel atlas joint à l'ouvrage les met sous les yeux du lecteur. L'auteur, naturellement, ne pouvait pas avoir et n'a pas eu non plus la prétention de les expliquer tous : plusieurs, non déchiffrés jusqu'à présent, attendent encore l'investigateur patient qui leur arrachera leur dernier mot. Toute la vie romaine, la vie privée surtout, se retrouve peinte sur ces antiques débris souvent mutilés par une maladresse ignorante ou par une malveillance barbare [1]. Les fiancailles, la mort et les cérémonies du testament, l'école, le labour, l'atelier, la chasse, la na-

---

[1] A la page 115, décrivant une pierre tumulaire qui représente une danseuse portant des cymbales, l'auteur a mis une note que je crois devoir reproduire :

« Des soldats belges, en décembre 1870, occupant le poste du palais de » justice, se sont introduits dans les caveaux représentant les pierres

vigation, y sont représentés et souvent la sculpture de ces monuments est excellente et dénote la main d'un maître. La poésie, ici comme partout, vient plus d'une fois animer ces monuments et les revêtir d'un charme ineffable. Telle est cette pierre tombale élevée à la mémoire d'un enfant. De chaque côté de la pierre est représenté un jeune homme; le premier porte un enfant qu'il regarde en face et qui a une couronne de fleurs; l'autre porte sur ses épaules un enfant qui lui tourne le dos, et qu'il regarde par derrière; symbole éloquent de la naissance et de la mort! Entre les deux figures se lit cette épitaphe d'une poignante simplicité :

Ave, Sexti Jucunde!
Vale, Sexti Jucunde!

Le temps de dire *bonjour, au revoir,* et c'en est fait de nous! Cette idée se lit plus d'une fois sur les monuments funèbres d'Arlon :

Ave, Viator!
Vale, Viator!

Quand on a parcouru ce long et intéressant catalogue des antiquités d'Arlon, quand on réfléchit que chaque jour, pour ainsi dire, de nouvelles trouvailles viennent s'ajouter aux anciennes, et que, comme le dit l'auteur, *on a extrait du sol arlonais une mythologie tout entière,* (p. 50) quand on se figure ce que devait être cette localité si riche en œuvres d'art de toute espèce, on ne peut plus s'empêcher d'admettre sa conclusion, à savoir qu'Arlon a dû être une localité importante sous les Romains, et on comprend l'enthousiasme de Wiltheim s'écriant :

« Maintenant, entrez en imagination dans le *vicus Orolaunum*. Quelle » active circulation! quelle splendeur! Et parmi ses habitants, que de gens » éminents par leurs richesses et leurs dignités, et qui peuvent s'ériger » des Mausolées! (*digna Mausoleis capita*). Que l'on contemple seulement » les monuments dont il reste encore des traces! On arrivera à ce résul- » tat qu'après les *cités* de la Belgique Première : Trèves, Metz, Toul, » Verdun, aucune ville et aucun bourg n'égalait la splendeur et la » magnificence d'Arlon. »

» monumentales du Musée d'Arlon, et, à coups de sabre, ont détruit les » cymbales de notre danseuse, c'est-à-dire ce qui la caractérisait tout par- » ticulièrement; ils ont de plus endommagé les seins et d'autres parties » du corps. Cette mutilation ne fait guère honneur à notre armée. Les » Vandales! Ils ont encore endommagé d'autres figures; de petites têtes » de femmes, séparées du corps et très-bien sculptées, ont également » disparu; c'étaient des fragments pleins d'intérêt. »

Je m'arrête ici : je crois en avoir assez dit pour faire comprendre l'importance et l'intérêt de l'ouvrage. Les livraisons suivantes seront consacrées à l'histoire d'Arlon depuis les Romains, à la formation du marquisat et à ses destinées successives jusqu'à nos jours. Quoiqu'il ne soit possible de juger un livre que lorsqu'il est achevé, je n'ai pas voulu résister au plaisir de souhaiter la bienvenue, dans le monde littéraire, à cette publication sérieuse et intelligente, qui honorera à la fois son auteur et la ville qui en est l'objet. Enfant d'Arlon moi-même, je remercie M. Prat de nous avoir, le premier, donné une histoire de cette ville si intéressante et si peu connue. Il a ouvert la voie : je lui souhaite d'aller jusqu'au bout, avec la même ardeur et le même succès.

GODEFROID KURTH.

1° **Keus van Dicht- en Prozastukken**, *verzameld door* J. VAN BEERS, *ten gebruike van middelbaar, normaal en meer gevorderd lager onderwijs*. Arnhem en Brussel. (Fr. 3-00.)

2° **Nederlandsch Leesboek**, *proza en poëzij der beste nederlandsche schrijvers, ten gebruike van middelbaar en lager onderwijs, verzameld en voorzien met eene schets van de geschiedenis onzer letterkunde, door* G. D. MINNAERT. Leiden en Gent. (Fr. 1-75.) Ouvrage adopté par le Conseil de perfectionnement.

Nous croyons faire chose utile en signalant aux lecteurs de la *Revue* les deux chrestomathies flamandes dont le titre précède. Elles ont paru dans le courant de l'année et sont en train de faire rapidement leur chemin dans le monde scolaire. Ce sont deux recueils composés par des hommes de goût et — ce qui ne gâte rien — fort compétents en matière d'enseignement.

Ce qui surtout y frappe, c'est la juste proportion observée par les auteurs dans les emprunts qu'ils font aux écrivains flamands et aux écrivains hollandais. En général, les chrestomathies de ce genre sont exclusives; lorsqu'elles sont faites en Belgique, on y trouve trop d'extraits d'auteurs flamands; quand elles nous viennent de Hollande, elles contiennent un choix complet de morceaux hollandais, mais la littérature flamande y est négligée ou même entièrement sacrifiée.

MM. Van Beers et Minnaert ont soigneusement évité cet écueil; quoique flamands tous les deux, ils ont fait une large et — disons-le — une juste part aux extraits hollandais; en même temps, ils présentent au lecteur un choix excellent de morceaux flamands. Ils embrassent par là, dans leurs recueils, les deux éléments de la littérature néerlandaise. De plus, les bons auteurs modernes, qui ont tout naturellement le privilége d'intéresser l'élève plus que leurs devanciers du XVIIe et du XVIIIe siècle,

y sont largement représentés. Nous citerons, entre autres, pour la Hollande: Nicolaas Beets, Douwes Dekker (Multatuli), Cremer et De Genestet; pour la Belgique: Conscience, Ledeganck, Van Ryswyck, Van Beers, Vuylsteke et Hiel. On a tenu compte ainsi du mouvement littéraire contemporain, qui, chez nous comme en Hollande, est vraiment remarquable depuis 1815, et qui, depuis 1830, n'a fait que se développer et s'accentuer davantage.

M. Van Beers, qui semble avoir eu surtout en vue de composer une chrestomathie à l'usage des classes supérieures de nos athénées et colléges, donne des morceaux de longue haleine et qui exigent de l'élève un goût littéraire assez avancé. M. Minnaert s'adresse plutôt aux classes inférieures de ces établissements et aux écoles moyennes; ses extraits sont plus courts et plus faciles à analyser.

Nous avouerons que nous avons un faible pour le livre de M. Minnaert. D'abord, son prix très-peu élevé le met à la portée de tous les élèves; nous l'aimons ensuite pour la variété et la fraîcheur des morceaux qu'il contient; nous l'aimons encore pour son excellent résumé de l'histoire de la littérature néerlandaise que l'auteur a placé en tête du volume et qui offre aux commençants un guide sûr et attrayant; enfin, nous y avons distingué une qualité, qui en fait un recueil vraiment original: l'auteur a émaillé son livre de morceaux, qui portent l'attention de l'élève sur les peuples et les pays étrangers. Il élargit ainsi le cercle des idées et des connaissances de ses jeunes lecteurs et contribue à leur inspirer le goût des voyages, qui développent l'homme tout autant que l'étude au fond du cabinet de travail.

En résumé, ces deux chrestomathies sont une bonne fortune et pour les professeurs et pour les élèves; elles permettent de jeter un coup-d'œil d'ensemble sur les auteurs les plus remarquables de la littérature néerlandaise, et tous les morceaux intéresseront les jeunes gens et leur seront utiles pour leur développement littéraire. C'est là un éloge que ne mérite pas la plupart des recueils du même genre.

Regrettons, en terminant, que la ridicule législation, qui en Hollande régit la propriété littéraire, a parfois restreint et entravé les choix de MM. Van Beers et Minnaert. Chez nos frères du Nord on a affaire à des éditeurs barbares, qui ne veulent à aucun prix se dessaisir du moindre fragment de l'auteur dont ils ont accaparé les œuvres. Il est plus que temps qu'on mette un terme à ces spéculations mesquines, si préjudiciables aux véritables intérêts de la littérature et de l'enseignement: une loi sur l'expropriation littéraire pour cause d'utilité publique nous semble justifiable à tous les points de vue.

Paul Fredericq.

Pépin d'Herstal, *ou l'avènement des Carlovingiens, par* Thil-Lorrain. Bruxelles, Callewaert, 1872. un vol. in-8° 151 pages.

Nous nous faisons un plaisir de signaler ici une nouvelle publication de M. Thil-Lorrain sur notre histoire nationale, dont la connaissance est encore si peu répandue dans les masses. M. Thil-Lorrain s'est proposé de mettre en relief les grands événements de notre histoire, en laissant de côté tous les faits secondaires qui ne présentent pas pour le lecteur un intérêt particulier. C'est dans ce but qu'il a entrepris une série de biographies, dont il nous offre aujourd'hui un spécimen dans celle de Pépin d'Herstal.

" Notre œuvre, dit M. Thil-Lorrain, étant une œuvre de vulgarisation, „ une œuvre éminemment populaire, nous nous sommes permis quel- „ ques licences dans la manière de présenter les faits pour leur rendre „ la vie qu'ils n'ont pas dans la lettre morte, décolorée et sans animation „ de nos chroniques. Nous espérons que nos lecteurs nous le pardon- „ neront d'autant plus volontiers que notre but a été de placer sous „ leurs yeux un tableau vivant d'un des plus grands règnes dont s'honore „ notre pays, et qui, jusqu'à cette heure, a été si mal compris et si mal „ présenté par la plupart de nos historiens. „

Nous n'avons pas l'intention de discuter ici la valeur de cette méthode d'exposition qui consiste à faire une sorte de partage entre l'histoire et le roman et à greffer en quelque sorte un travail d'imagination sur un travail scientifique. Les esprits sévères pourront trouver que l'alliance de la fiction et de la science présente de graves inconvénients, et qu'il n'est pas impossible de rendre intéressante l'histoire des grands événements sans appeler à son aide toutes les ressources de la fiction. Mais il est à remarquer que, dans l'ouvrage de M. Thil-Lorrain, la vérité historique n'est pas sacrifiée aux exigences d'une exposition pittoresque et dramatique; ce n'est pas de l'histoire falsifiée et travestie en roman; c'est au contraire de l'histoire sérieuse, dans laquelle on a çà et là entremêlé quelques scènes dont le fond est historique, mais dont le développement rentre dans le domaine de la fantaisie et du roman.

Quoiqu'il en soit, et sans insister davantage sur ce point, nous devons reconnaître que M. Thil-Lorrain s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup de succès. La biographie de Pépin d'Herstal est un récit vivant et animé. Le mariage de Pépin avec Plectrude, la lutte qu'il soutint contre Gislemar, la bataille de Testry, qui rendit Pépin maître de la Neustrie, sa rupture avec Plectrude, son mariage avec Alpaïde, et les guerres nombreuses qui remplirent le règne de Pépin, tous ces événements sont racontés dans un style vivant et coloré. M. Thil-Lorrain connaît à fond les ressources de notre langue et ne néglige rien pour rendre son récit intéressant. Nous sommes persuadé qu'une série de biographies bien choisies et conçues dans le même esprit contribuera puissamment à

répandre chez nos compatriotes la connaissance des grands événements de notre histoire.

O. MERTEN.

Des méthodes dans les sciences de raisonnement, *par* DUHAMEL, *cinquième partie.* in-8° de 90 p. Paris, Gauthier-Villars. 1873. Prix : 2 fr. 50.

Nous nous sommes occupé à quatre reprises différentes de l'important ouvrage de M. Duhamel sur les méthodes.

C'est sur un terrain tout nouveau qu'il a voulu porter cette fois l'esprit d'ordre, de précision et de rigueur qui, dans ses travaux scientifiques, fut sa constante préoccupation.

Essai sur la science de l'homme moral; tel est le titre sous lequel paraît cette dernière partie. « L'esprit scientifique, dit-il, peut diriger dans l'étude de tous les sujets, dont les éléments ont entre eux des liaisons qui permettent l'emploi des raisonnements. »

« Parmi ceux-là, » dit M. Joseph Bertrand à propos de ce livre, M. Duhamel, choisit le plus complexe et le plus périlleux à bien des égards. Le raisonnement, fondé sur des définitions précises, est le seul guide qu'il accepte pour ces études plus habituellement placées dans le domaine mystérieux du sentiment et de la foi. C'est avec son esprit seulement qu'il veut les aborder, c'est à l'esprit seul du lecteur qu'il s'adresse. Les amis de M. Duhamel, cependant, retrouveront dans ces pages cet amour actif pour le bien, cette haine vigoureuse pour le mal, qui chez lui ont été des sentiments constants, profonds, sincères et apparents, souvent à son insu, dans toutes les occasions sérieuses. On les trouvera dans ce livre dont ils sont la base, présentés, par un dernier trait de cet esprit dont les principes n'ont jamais varié ni fléchi, sous la forme de vérités scientifiques rigoureusement déduites des définitions proposées et des axiomes humblement acceptés au début. »

Nul doute que les admirateurs des ouvrages de M. Duhamel n'accueillent avec un vif intérêt cette nouvelle publication.

J. M.

VARIA.

DE L'IMPORTANCE DES ÉTUDES FLAMANDES DANS L'ÉDUCATION NATIONALE.

Discours prononcé par M. Stecher à la distribution des prix aux lauréats du concours universitaire et aux lauréats du concours général institué entre les établissements d'instruction moyenne du premier et du second degré.

Messieurs,

Un peuple qui sait être libre aime à compléter ses fêtes par les triomphes de l'étude et du travail. Il aime à rappeler aux générations qui se succèdent que la culture de l'esprit, de la raison, de l'énergie morale constitue un des plus impérieux devoirs de la liberté. Une sorte d'instinct, d'intuition patriotique l'avertit d'accorder de plus en plus d'importance aux progrès des écoles, afin de maintenir par l'instruction le rang qu'il s'est conquis par son courage. Chaque heure désormais lui rappelle ce mot des anciens: *Libertas quotidie emenda est:* la liberté s'achète par des efforts de tous les jours.

Voilà pourquoi, depuis trente ans déjà, au milieu même des joies et des félicitations nationales, on n'a pas craint de vous parler ici des plus sévères nécessités de la méthode et des plus dures exigences de l'enseignement. Nos hommes d'État, inspirés par une noble pensée d'avenir, ont compris que, dans cette solennité des familles et des amis de la science, il fallait, en quelque sorte, porter à l'ordre du jour de la nation les réformes urgentes, les transformations inévitables.

C'est à cette tradition que j'obéis, Messieurs, en venant aujourd'hui vous entretenir de *l'importance des études flamandes dans l'éducation nationale.* « On ne choisit pas son sujet, » disait le Père Gratry; le mien, du moins, me semblait imposé par la situation même dont notre pays se félicite à si juste titre.

Et, en effet, quel spectacle s'offre aujourd'hui à nos yeux? Jamais, depuis notre retour à l'indépendance, Wallons et Flamands ne se sont plus intimement mêlés; jamais fraternité plus touchante ne s'est affirmée avec plus d'ardeur dans les luttes de l'esprit, comme dans les intérêts de la vie, dans les affaires comme dans les plaisirs, chez les ignorants comme chez les lettrés, parmi les pauvres comme parmi les

riches. Jamais peut-être on n'a vu resplendir avec plus d'éclat, dans les moindres occasions comme dans les plus hautes, la vérité de notre vieille devise : *L'Union fait la force.*

Et cependant, faut-il le dire? cette union n'a pas encore toute la force qu'elle peut avoir; elle n'a pas, du moins, toute la puissance intellectuelle, toute la chaleur fécondante que notre ambition nationale a le droit de rêver et d'attendre.

Étrange contradiction et qui se manifeste et qui s'accroît par nos progrès les plus admirables : industrie, commerce, politique, arts et lettres, concours et fêtes, espérances et souvenirs, intérêts et principes, tout nous attire chaque jour davantage les uns vers les autres, et néanmoins nous nous connaissons encore trop peu; il reste à faire un dernier pas, et beaucoup d'entre nous ne peuvent s'y résoudre. Tandis que, dans cette Suisse dont nous aimons les exemples, les meilleurs citoyens s'honorent de connaître les idiômes de leur pays, nous, par une fatale inertie, nous nous obstinons, la plupart, à ignorer une langue usitée dans nos plus importantes provinces.

L'heure est venue, Messieurs, j'en ai la pleine conviction, de montrer combien cette erreur est contraire aux plus chers intérêts de la patrie.

Et d'abord. parmi ces intérêts, ne faut-il pas placer au premier rang la féconde expansion du génie national? Nous voulons rester Belges; ne devons-nous donc pas vivre en Belges? Ne faut-il pas respecter la logique dans les sentiments comme dans les pensées et dans la vie nationale comme dans toute autre vie?

Cette logique, cet esprit de suite et de ténacité se manifeste dans notre histoire. Messieurs, vous savez ce qu'elle signifie. Vous n'avez pas oublié ces heures terribles de luttes, de trahisons, de désastres; ces tragiques fatalités fondant sur notre humble territoire et y tuant jusqu'à l'espérance. Mais non, vous le savez aussi, cette espérance ne mourait pas; elle reparaissait toujours radieuse au-dessus de nos misères. Comme le lion symbolique de la Zélande, notre génie national aurait pu prendre pour devise : *Luctor et emergo :* Je lutte et je surnage. Spectacle bien digne des penseurs et des philosophes! Ce petit peuple, que l'Europe abandonnait, ne s'abandonnait pas lui-même : par son indomptable persévérance, il bravait tous les arrêts de la diplomatie, toutes les sentences de la fortune; il ne mourait pas parce qu'il voulait vivre : il se l'était juré devant Dieu.

Il voulait vivre; mais comment? mais pourquoi? Par l'union et pour l'union. C'était là sa vocation, de bonne heure entrevue; c'était là ce devoir à remplir qui, pour les peuples comme pour les individus, est la source des grands sacrifices comme des grandes félicités.

Partout, chez nos aïeux, l'esprit de fraternité domine les cœurs et engendre les grandes choses. La Flandre wallonne sert de rempart à la

Flandre flamingante, contre les entreprises des rois de France; le Brabant roman défend ses frères thiois ou tudesques même contre les Wallons; la puissante principauté de Liége oppose à toutes les tyrannies l'indissoluble confédération de ses onze villes wallonnes et de ses douze communes flamandes.

Peut-on oublier ici Jacques Van Artevelde, le véritable initiateur de la politique de fraternelle neutralité? La fédération qu'il institua au XIVe siècle entre le Hainaut, le Brabant et la Flandre, pendant la guerre de Cent ans, qui allait dévorer la France sans grand profit pour l'Angleterre, est une des plus belles affirmations de notre vrai génie· « Battez-vous, déchirez-vous, disaient les Flamands et les Wallons aux Anglais et aux Français, puisque nous n'avons pu conjurer vos fatales querelles; mais de quel droit nous forcez-vous à y intervenir? de quel droit prétendez-vous entraver notre industrie et menacer notre indépendance? »

J'en appelle, Messieurs, à d'autres faits, hélas! trop près de nous· Quel autre langage avons-nous tenu, il y a deux ans, quand il nous a fallu subir le spectacle d'une guerre qui nous a tous consternés?

Mais à quoi bon de nouveaux exemples? Notre tradition n'est-elle pas manifeste? Notre vocation n'est-elle pas indiquée dès les premiers temps? La Belgique n'a-t-elle pas toujours pu dire, comme cette héroïne de l'antiquité : « Je m'unis à l'amour et non pas à la haine! »

Aujourd'hui, ces devoirs si chrétiens se sont encore accrus avec notre fortune. Grâce à l'incomparable splendeur du passé, à l'excellence des institutions nouvelles, à l'énergie et à la sagesse des citoyens, à la haute et l'intelligente loyauté de la dynastie, notre pays a reconquis un rang d'honneur. Pour l'y maintenir, que faut-il? Déployer toutes nos forces vives, sans en exclure aucune.

C'était là le secret de notre ancienne suprématie : elle avait été préparée par tous les éléments de notre nationalité. Combien cette vie était franche, originale, variée, féconde! Que d'inspirations heureuses, que d'œuvres naturelles, dans les lettres comme dans les arts, dans la politique comme dans l'industrie! Jamais un Flamand n'avait honte d'emprunter une inspiration à ses frères de wallonie, et ceux-ci trouvaient une joie exquise à mettre en vieux français du terroir quelque sujet depuis longtemps élaboré aux écoles de Gand, d'Anvers ou de Bruges· Il y avait alors tant de Belges qui savaient les deux langues; il y en avait tant qui fréquentaient avec un égal plaisir les trouvères narquois, satiriques et les naïfs chanteurs de *liedekens*, de *sproken*, de *legendes*!

On oublie trop qu'à cette époque les deux idiomes du pays étaient familiers aux citoyens que le talent, le dévouement et l'énergie plaçaient à la tête des affaires publiques. Artevelde déployait presque

autant d'éloquence en français qu'en flamand, et dans les grandes assemblées des Liégeois on entendait les deux langues. Jacques de Hemricourt, en racontant la guerre féodale des Awans et des Waroux, cite dcs seigneurs très éloquents, *bien emparlés en roman et en tiexhe*. Il affirme aussi que les enfants des chevaliers liégeois allaient au pays de Tongres et de Saint-Trond pour y apprendre le flamand.

Telle est la grande, la vraie tradition belge. Comment l'a-t-on pu abandonner? Faut-il le demander encore? Ne sont-ce pas nos maîtres étrangers, Bourguignons, Espagnols, Autrichiens et Français, qui, tour à tour, nous ont isolés les uns des autres, en éconduisant, en fourvoyant notre vrai génie? Gardons-nous donc de reprendre de notre passé ce que l'étranger seul y a pu introduire : cette tradition-là n'est qu'une tradition d'esclavage.

C'est elle qui nous a fait prendre pour un patois sans formes et sans ressources cette prose de Ruijsbroeck et de Marnix, où des linguistes de tout pays, sans oublier les Wallons Delecourt, Jottrand, Grandgagnage, retrouvent la plus vivante image du génie néerlandais.

En perdant son independance, le Belge avait perdu le sens intime de son histoire et il en venait à méconnaître l'importance d'un idiome qui lui donnait la clef de tous les dialectes germaniques. Il repoussait, comme une corruption de la langue allemande, ce flamand que Jacob Grimm, le maître des germanistes, considère comme la plus ancienne, la plus originale combinaison des dialectes saxons et théotisques, comme un résumé du germanisme.

La trace de ces préjugés, de ces dédains, se retrouve encore dans notre façon d'enseigner les langues du Nord. En général, dans nos colléges, aucune entente, aucune connexion didactique ne s'établit entre les trois cours de flamand, d'allemand et d'anglais. Il s'agirait de trois familles linguistiques radicalement hétérogènes, telles que l'hébreu, le grec et le basque, qu'on n'y remarquerait pas plus d'isolement. De là, fatalement, une grande incohérence dans les notions, qui doivent aider l'élève à comprendre les phénomènes grammaticaux. Avec une docilité machinale, il passe de l'allemand à l'anglais ou de l'anglais au flamand, sans s'apercevoir qu'on lui fait faire d'inutiles circuits. Le professeur, malgré tout son talent, malgré toute sa verve, ne saurait les lui épargner; il est réduit à n'intéresser que sa mémoire et ne lui inculque que des faits bizarres, inexplicables caprices d'une nation étrangère.

Messieurs, c'est une remarque souvent faite : aucune instruction n'est féconde qu'à la condition de s'adresser, au moins par intervalles, à la raison, même naïve, du disciple. Mais comment, direz-vous, s'adresser à la raison pour expliquer des mots barbares, des désinences étranges, des syllabes inattendues? Comment faire mieux que l'empirisme ?

La grammaire comparée, une des plus belles découvertes de notre siècle, peut faire glisser quelques rayons d'intelligence dans ce maussade chaos. Cette science, si ferme en ses procédés analytiques, ramène la vertigineuse prodigalité des détails et des exceptions à une sereine et solide unité. C'est le charme des plus faibles esprits, comme des plus vigoureux. Sans doute, on n'explique pas tout, et, pour longtemps encore, il faudra respecter le mot de Quintilien, qui recommandait aux grammairiens de savoir ignorer certaines choses; mais ce qui dès maintenant est irrécusablement admis, suffit à contenter cette soif d'explication qui tourmente l'enfant. Heureux, vous le savez tous, le maître qui n'est pas toujours contraint de repousser ces *pourquoi* incessamment suggérés par un instinct vraiment providentiel!

Pouvoir introduire quelque lueur de raison dans ce qu'on enseigne est peut-être ce qui console le mieux des labeurs, des ennuis, des amertumes de l'instruction élémentaire. La joie que l'on ressent se communique, et par là redouble l'efficacité de la leçon: elle en est devenue attrayante et vivante. J'en appelle, messieurs, à notre commune expérience; car chacun de vous, à son tour, à son heure, participe à l'œuvre de l'enseignement, qui est, par excellence, l'œuvre de la patrie.

Ainsi, dans l'étude des langues comme dans plus d'une autre étude, c'est la comparaison qui donne les fruits les plus mûrs, les plus sains, les plus abondants. C'est aussi la méthode comparative qui gagne, de nos jours, les plus zélés adeptes. Hier encore, à la Sorbonne, chef-lieu des vieilles écoles, un ministre proclamait l'excellence de cette nouvelle discipline de l'esprit. Il disait qu'elle avait le précieux avantage de s'adresser à la raison, la même où la mémoire semblerait seule pouvoir entrer. Et il terminait son discours par cette maxime, si juste en sa forme piquante: « Le moyen de bien apprendre une langue, c'est d'en apprendre plusieurs. »

Mais on ne peut pas comparer à l'aventure, sans principe pour commencer, sans direction pour aboutir. Qu'il est facile de s'égarer dans ces études de grammaire où naturellement les faits fourmillent, les variétés pullulent et tourbillonnent à donner le vertige aux esprits es plus mûrs, les plus rassis, les mieux équilibrés! Et s'il s'agit, comme pour la famille teutonique, d'idiomes où tout semble permis, où l'originalité foisonne, où le *self-government* n'a jamais reconnu d'orthodoxie académique, que devenir sans un ferme point d'appui?

Eh bien, messieurs, ce point d'appui, cet *inconcussum* du philologue, nous le trouvons dans notre vieux flamand, que les époques de décadence nons ont fait oublier et mépriser. Longtemps placé au centre du monde germanique, il nous peut aider à merveille à en saisir toutes les nuances; il peut nous livrer enfin cette *âme* des mots sans laquelle toute lettre est morte. *Littera, animi nuncia*: c'est-à-dire ce sens

linguistique propre à chaque race, comme l'a démontré la psychologie des langues fondée par G. de Humboldt.

Rien de mécanique, ni d'abstrait, ni de conventionnel dans ces mots, dans ces tournures, dans ces idiotismes; tout procède d'un caractère individuel, d'une physionomie nationale, et c'est dans ce sens que l'on peut dire avec Molière : « La parole est un miroir qui nous présente naïvement les secrets les plus arcanes de nos individus. »

Mais qu'est-il besoin d'arguments philologiques pour nous convaincre de la nécessité de fonder sur le flamand l'enseignement des langues du Nord? A quoi bon recourir à des théories linguistiques qui semblent toujours se placer trop loin des intérêts de l'heure présente et des habitudes de la foule? Chez un peuple à l'esprit positif et prudent, ne faut-il pas craindre le plus léger soupçon d'utopie?

Prenons donc, dans la réalité contemporaine, des exemples que tout le monde peut contrôler. Entrons d'abord dans nos écoles, c'est là que je prépare la réalité; c'est là qu'elle commence. Quels sont, parmi nos élèves, ceux qui entrent le plus avant et le plus vite dans l'esprit, dans les secrets de l'anglais et de l'allemand? Ce sont presque toujours les seunes gens que la faveur des circonstances ou la noble ardeur des fortes études a suffisamment accoutumés aux richesses de la langue flamande.

Mais c'est surtout dans notre littérature nationale que cette étude a produit des résultats qui méritaient d'être mieux connus. Nos poëtes belges, s'inspirant de leurs devanciers des temps d'initiative, ont compris que, pour déployer une originalité de bon aloi, il n'était pas nécessaire de se dérober aux influences du dehors. Ils ont donc beaucoup traduit, beaucoup imité, en cherchant de préférence leurs modèles chez les Anglais et les Allemands.

Or, c'est par le flamand, jadis presque identique à l'allemand et à l'anglais, qu'ils sont parvenus à l'interprétation intime, à la compréhension totale des plus redoutables chefs-d'œuvre. Grâce à cette précieuse affinité des langues germaniques, ils ont pu réaliser de nouveau *l'exactitude toute flamande* dont parlait à propos Fontenelle d'un traducteur du *Cid*.

Ce sont là, pour les richesses naturelles d'une langue, les épreuves les plus décisives. Rien de plus curieux, sous ce rapport, qu'une traduction de Shakespeare. Fils de la Renaissance, aussi bien que principal héritier du génie anglo-saxon, ce hardi poëte semble avoir créé son style avec des éléments qui n'étaient qu'à lui. Comment alors, dans ce monde de pensées, de sentiments, de fictions, dont il apparaît comme le seul maître, comment introduire un idiome étranger sans qu'il y subisse le despotisme du génie, sans qu'il y perde son caractère natif et revête je ne sais quel aspect factice et tourmenté?

Mais que sera-ce si l'on se hasarde à reproduire un de ces drames de la conscience, comme Shakespeare seul en a pu concevoir? surtout si le traducteur aborde le plus terrible de tous, celui qu'on devrait, appeler l'*unique*, la trilogie de Macbeth, où l'on montre, d'une façon si nouvelle et si souveraine, l'origine, le paroxysme et tous les désastres d'une pensée criminelle; que fera-t-il pour tenir contre tant d'originalité?

Il traduira peut-être en suivant l'exemple de cette version française déjà célèbre où la littéralité audacieuse, paradoxale trouble, déconcerte et surmène le lecteur. Aura-t-il toutefois la verve poétique qui fait pardonner ces violences?

Quant à l'écrivain flamand, s'il suit fidèlement le génie de sa langue, il ne sera pas en peine; il s'apercevra, dès la première rencontre, dès la première atteinte du colosse, qu'à tout prendre, il est fait des mêmes matériaux que les œuvres de son pays. Il sentira bientôt que, soit dans son vol sublime vers les sommets de la pensée, soit dans ses formidables explorations des abîmes du cœur humain, le divin dramatiste ne se dépouille jamais de ce caractère saxon qui est aussi le caractère des vrais Flamands.

Vaine conjecture, dites-vous; spéculation chimérique! Eh non, Messieurs, il y a quatre ans, la gigantesque création de Shakespeare a été reproduite, on pourrait dire décalquée, sans aucune infidélité à la pensée anglaise, sans aucune violence à la langue flamande. Certes, je ne veux pas diminuer le mérite de cette courageuse entreprise; je ne conteste pas ce qu'elle révèle de soin, de science et de style. Mais, pour le sujet qui nous occupe, je crois devoir dire que le traducteur flamand a trouvé beaucoup plus de ressources dans son vocabulaire que le traducteur français dans le sien. Il suffit de comparer quelques pages pour se convaincre que, très souvent, de l'anglais au flamand la distance est à peine perceptible; tandis que, pour aller jusqu'au français, le chemin s'allonge et finit même par se perdre.

Quelle plus authentique preuve de la souplesse d'une langue à pénétrer tous les secrets de l'idiome qui est peut être le plus répandu sur la surface du globe!

Les mêmes affinités, les mêmes facilités, les mêmes avantages se rencontrent pour l'étude de l'allemand. En vain l'ambition de la littérature germanique s'étend à tous les domaines; en vain l'esprit cosmopolite d'outre-Rhin se complait à s'emparer de toutes les inspirations du monde, notre humble parler thiois, notre *dietsch*, retrouvant sa vigueur, son élasticité de la grande époque communale, pourra suivre, sur la route de tous les progrès, ces hardis pionniers de l'expérimentation, ces infatigables chercheurs de la science.

C'est ainsi que Gœthe, le type, le titan de cette vaste conquête in-

tellectuelle, a déjà livré à nos auteurs flamands ses plus rares, ses plus splendides conceptions. Le *Faust* a été réfondu dans le moule de nos vieux rhythmes; sa narquoise mélancolie a passé dans nos anciens vocables renouvelés de Cats et de Vondel et n'en a été ni affaiblie ni défigurée.

Une transfusion plus heureuse encore a été opérée pour *Hermann et Dorothée,* la plus pure, la plus ravissante fleur de l'inépuisable génie. On le sait, on l'a dit : Le grand poëte universel qui savait rire comme l'ouvrier, aimer la nature comme l'artiste, disséquer comme le savant, méditer comme le philosophe, n'a jamais eu d'inspiration qui l'ait mieux contenté. C'est véritablement le dernier mot, l'effort suprême de ce qu'on pourrait appeler l'art essentiellement allemand de l'assimilation poétique, de la conquête littéraire.

Prendre l'Odyssée, la plus parfaite épopée domestique; en garder la noblesse familière, la grâce lumineuse, la sonorité significative et, pour tout dire avec Chénier, la douceur souveraine ; faire resplendir, l'incomparable éclat de la lumière homérique sur les humbles et chastes aventures d'une servante d'auberge et de son fiancé, quelle audace, mais aussi quel succès ! quelle fortune !

Il semble qu'un poëme où se mêle tant d'art à tant de naïveté, tant d'élégance à tant de bonhomie, tant de finesse à tant de candeur, soit tout à fait intraduisible. On dirait que Goethe, en mettant le comble à sa prodigieuse dextérité d'appropriation, ait voulu défier les plus ingénieux, les plus habiles ouvriers et manieurs de style, tous ceux enfin que tenterait l'honneur de l'interpréter. Mais cet honneur devait attirer un peuple qui, comme le nôtre, a toujours eu des peintres et des poëtes pour célébrer la vie bourgeoise, idéaliser le foyer domestique et honorer les vertus obscures, casanières et paisibles. Il n'y a donc pas à s'étonner que nous ayons, en français comme en flamand, des traductions d'*Hermann et Dorothée*. Que s'il me fallait maintenant devant vous, Messieurs, décider de quel côté il y a le plus de talent personnel, le plus habile emploi de la forme, la plus pénétrante intelligence du fond, je serais bien embarrassé, je le confesse.

Sincère partisan de cette noble rivalité de nos deux langues littéraires au service du pays, je ne voudrais en rien contribuer à la tourner en concurrence subalterne, en jalousie ombrageuse, en froissement d'amour-propre et d'envie.

Heureusement, ce n'est pas là ce que vous attendez de moi. Je n'ai promis, je n'ai proposé qu'un parallèle entre le flamand et le français, appliqués à l'étude de l'allemand. Je puis donc m'en tenir à vous recommander, pour achever de vous convaincre, si c'était nécessaire, la lecture comparée de ces deux traductions. Si vous confrontez, par exemple, dans les deux textes de nos deux poëtes belges, l'adorable

scène de la fontaine, digne d'une idylle du temps des Patriarches, vous verrez ce que vaut, pour ces tableaux naïfs et familiers, le juste emploi de nos dictions flamandes. Encore importe-t-il de remarquer que celui des traducteurs qui a choisi pour interpréter *Hermann et Dorothée* le style et rhythme du *Jocelin,* de Lamartine, n'ignore pas cependant le parler naïf de Cats, le chantre des vertus domestiques.

Mais ce sont là, dira quelqu'un peut-être, des avantages qui ne peuvent recommander la langue flamande qu'à l'élite des esprits studieux. Ces considérations littéraires auront peine à se faire entendre au milieu des mille bruits de l'industrie.

Eh bien, je descendrai jusqu'à ce monde si fiévreux, si changeant de l'industrie, et j'y trouverai toujours de nouvelles raisons pour propager ces études. Et si je parcourais toutes les sphères de notre activité nationale, j'y rencontrerais toujours les mêmes conclusions.

Messieurs, quand on voudrait fermer les yeux à l'évidence de ce qui se passe, de ce qui grandit autour de nous, ne faut-il pas, du moins, les ouvrir sur nos intérêts matériels et quotidiens? Qui est-ce qui serait assez aveugle pour ne pas voir qu'avant peu de temps l'élément flamand se rencontrera sur tous les points de la Belgique? Qui donc ne s'aperçoit pas que, grâce à ce magnifique instinct de fraternité, qui est la plus haute expression du caractère belge, les Flamands et les Wallons se trouvent de plus en plus associés aux mêmes travaux, aux mêmes entreprises, jusque dans l'Ardenne la plus reculée? N'entendez-vous pas à chaque instant signaler la constante progression de ce mouvement si essentiel à notre avenir comme à notre passé?

Mais qui ne voit, du même coup, que cette tendance si favorable à l'essor de notre vitalité nationale amène nécessairement des obligations nouvelles, des devoirs inattendus? Si, de tout temps, il a été utile parmi nous de faire comme ces seigneurs de l'antique Hesbaye, qui ne rougissaient pas de connaître nos deux langues, comment cela ne deviendrait-il pas désormais une connaissance des plus indispensables?

Ne perdons pas de vue que nos Institutions vraiment démocratiques, nos libertés sans limites attirent de jour en jour plus de citoyens dans le tourbillon des idées, des affaires, des entreprises, des transactions, des transformations de toute nature!

N'oublions pas que, depuis 1830, la plus vaste carrière a été ouverte à toutes les initiatives, à toutes les industries. Le plus déshérité de nos compatriotes peut y entrer, peut y réussir. En même temps, un appel plus vif et plus général est fait à tous ceux qui doivent participer directement à l'activité politique comme à tout autre mouvement de la vie sociale. Cette affluence toujours croissante, toujours plus prononcée vers la chose publique, vers les intérêts communs, ne laissera bientôt plus dans l'oubli et dans l'ombre que ceux qui s'obsti-

nent à y rester. Il en résulte que toutes nos populations, quel que soit leur langage, se pressent déjà au rendez-vous du progrès national.

Quel est donc, je le demande, messieurs, à votre bon sens, quel est donc le chef d'administration ou publique ou privée qui hésiterait encore à exiger de ses agents, de ses employés, de ses fonctionnaires, qu'ils comprennent la langue des citoyens au milieu desquels ils ont à agir et à vivre?

Cette nécessité du flamand comme du français, pour tout Belge qui aspire à quelque honorable emploi de ses facultés, pour tout citoyen qui ne veut pas s'isoler et se cantonner dans sa province, a été signalée naguère par un orateur wallon, avec une chaleur vraiment patriotique.

Il y a cinq ans, à la distribution des prix de l'athénée de Liége, M. d'Andrimont, alors bourgmestre et se faisant l'organe d'un bureau administratif où ne siégent que deux Flamand,s exhortait les élèves et leurs familles à comprendre ces nouvelles exigences de la patrie renouvelée. Au reste, je puis le dire, dans cette ville si wallonne, si heureuse même de cultiver son ancien dialecte, la fraternité avec les Flamands est admirablement comprise et pratiquée. C'est surtout à de certains jours d'expansion publique qu'on retrouve toute l'ardeur de la généreuse Éburonie, qui, dans ses enfants, ou Gaulois ou Teutons, ne vit jamais que des soldats de la même nationalité, des défenseurs de la même indépendance.

C'est, au fond, le même esprit qui règne dans toutes nos provinces; s'il n'y produit pas encore tous ses fruits, c'est, comme nous l'avons vu, qu'il n'est encore qu'à demi-affranchi des préjugés particularistes inoculés par la domination étrangère.

Longtemps, elle a faussé notre caractère, au point de nous détourner, de nous désintéresser presque de notre propre histoire. Aujourd'hui même que tant d'efforts, tant d'études l'ont enfin restaurée, réhabilitée, que sait-on, dans le peuple, de ce qui en fait le couronnement? Tandis qu'aux universités allemandes on commente avec tant de science nos plus vieux poëmes, nous délaissons notre histoire littéraire; nous croyons que l'histoire politique suffit pour nous enseigner nos traditions et, par là, nos devoirs.

Et pourtant, quoi de plus significatif, de plus lumineux que la fortune si diverse de nos lettres wallonnes et flamandes? Des deux côtés, aux premiers siècles d'évolution, grande initiative, énergique originalité et puissante influence.

La Belgique domine par l'esprit, comme elle domine par la richesse et par la liberté. Mais la centralisation française menace nos trouvères wallons dès le règne de Philippe d'Alsace; quant a nos chroniqueurs de langue romane, ils ne maintiennent un peu leur primauté, leur autonomie, que parce que la prose de Paris a été plus lente à se con-

stituer un empire absolu dans le domaine d'abord si vaste, si libre et si varié de la langue française.

Le génie flamand n'a pas connu ces entraves.

Après Béowulf, l'épopée des rois de la mer saxonne, après les Nibelungen, l'iliade d'entre-Meuse et Rhin, après Gudrun, l'odyssée des bouches de l'Escaut, après les Loherains, ce poëme de l'Austrasie, après tant d'autres beaux récits qui rattachent à la mythologie du Nord les plus lointains souvenirs du Brabant et de la Flandre, après le ramoncero flamand, qui nous conserve tant d'héroïques et touchantes ballades, voici venir le siècle des bourgeois souverains. Un chef-d'œuvre d'esprit comique, *le Reinaert*, issu d'une longue satire tour à tour latine et française, les venge enfin des sarcasmes de la poésie chevaleresque. Ils ont leurs poëtes didactiques, qui ne manquent pas de verve, quoiqu'ils manquent de frivolité. Pas un vers qui ne détourne des rêves énervants et ne pousse à l'action virile, morale, sensée, patriotique. L'art ne s'isole pas des intérêts et des luttes des citoyens. Les poëtes Marlant et Boendale célèbrent à l'envi et sans croire déroger l'industrie, le commerce, le métier, la gilde, la commune, le foyer domestiqne, la vieille moralité du mariage.

Cette littérature est, avant tout, saine, sensée, honnête. Elle est plus qu'un instrument de plaisir: *Suver leven ende vri! Vivre pur et libre!* voilà ce que chantent des trouvères aux hommes qui doivent combattre à Courtrai ou tomber non moins glorieusement dans les champs de Gavre et Roosebeek. Puis, au théâtre des *Ghezellen*, des compagnons de l'art populaire, quelle franche gaieté dans les *kluchten* et *soternien;* quel élan, quel instinct dramatique dans les naïves tragédies!

Voilà donc une première leçon que nous donne cette histoire trop ignorée. Un peuple fidèle à son génie trouve la littérature qui lui convient, et celle-ci, à son tour, s'inspire des intérêts et des sentiments de ce peuple. Puis, on voit tous les arts s'épanouir au souffle de la liberté, et les trésors entassés par le travail servent à élargir, à épurer la vie de l'âme, au lieu de l'énerver et de la corrompre! Il n'est donc pas possible de bien comprendrc cette splendide moitié de notre passé national sans connaître les destinées de l'idiome flamand, qui en fut l'organe.

Il n'est pas moins intéressant, il n'est pas moins utile d'en connaître les èpoques de décadence et de léthargie. On y apprend le prix de ce qu'on perd, quand on perd la vie littéraire en même temps que la vie politique.

Enfin, quand on assiste, comme de nos jours, aux premiers efforts de renaissance tentés par les Flamands à la faveur des libertés nouvelles; quand on suit d'un regard sympathique ces frères qui travail-

lent à la restauration de l'esprit national, on trouve encore à méditer sur l'importance pratique et sociale des lettres. Devant ces faits contemporains, comme devant l'histoire révolue, on doit se dire : « Un peuple ne vit pas seulement de pain; il vit aussi de tout parole qui suscite et nourrit dans son cœur les plus nobles pensées. »

C'est donc bien à tort, messieurs, que l'on voudrait nier l'influence nationale des lettres flamandes. Elles ne peuvent, en s'étendant, que contribuer à la pleine expression du caractère belge. Elles en font ressortir, d'une façon spéciale; la patience, la fidélité, la solidité et mieux encore, l'amour des lettres, le goût de tous les arts. Tout nous enseigne d'ailleurs que, pour remplir dignement notre mission dans le monde, nous devons développer dans une constante harmonie l'élément flamand à côté de l'élément wallon. Pour notre honneur, comme pour notre sécurité, il faut toujours que nous puissions dire, comme au temps de César : *Ni Gaulois ni Germain : nous sommes Belges*.

Et que réclame-t-on pour compléter, en cette matière, nos titres de nationalité ? Pas autre chose qu'un peu de réflexion de la part des chefs de famille et des amis de la jeunesse. Qu'ils examinent, qu'ils vérifient le préjugé qui pèse encore sur ces études; ils en découvriront par eux-mêmes toute l'absurdité. Dès lors, par leurs élus, leurs mandataires de la Chambre, de la province, de la commune ou même des bureaux administratifs des écoles, ils encourageront le gouvernement à prendre les mesures nécessaires, indispensables. Ils réclameront pour tout le pays une plus forte organisation de l'enseignement de la langue flamande.

Ils demanderont que la langue de Cats et de Maerlant serve de base aux études germaniques, afin que tous nos élèves gagnent du temps économisent des forces. Enfin, pour qu'il ne soit pas dit, un jour, que les Belges ont mutilé leur gloire, on verra l'opinion publique, la souveraine aux mille voix, exiger que nos jeunes Belges connaissent l'histoire de ces poëtes, de ces penseurs, de ces artistes flamands dont le monde teutonique et saxon s'est si longtemps inspiré.

Tels sont les vœux sur lesquels, je l'espère, s'accorderont bientôt les vrais amis de la Belgique. Ils ne sauraient plus longtemps douter de l'importance, de l'urgence de ces réformes. L'heure est venue de prouver à l'Europe que, nous aussi, nous savons suivre jusqu'au bout notre vocation nationale, afin de concourir, dans la mesure de notre génie, à l'unité réelle du genre humain.

Jeunes gens, que l'abnégation ou la fortune de vos familles ou votre propre ardeur appelle aux plus hautes études, c'est à vous surtout que je m'adresse pour cette tâche difficile et glorieuse. C'est vous que je connais le mieux; c'est sur vous, je le sais par une assez longue

expérience, que l'on peut compter dès qu'il s'agit de l'honneur de la patrie. Eh bien, je vous le dis : il y va de cet honneur.

Pour qu'il arrive au plus haut rang, donnez aux nations qui nous entourent, qui nous observent, donnez leur un spectacle digne des temps nouveaux. Flamands et Wallons, inspirez-vous les uns des autres pour étudier à la fois les deux mondes qui se disputent l'empire de la pensée européenne. Entre les Germains et les Latins, votre rôle, un jour, sera magnifique, car il sera conciliateur. Mais quand, par les études que je préconise, vous n'arriveriez qu'à vous mieux connaître ; quand vous n'y gagneriez qu'un esprit plus belge, plus fraternel, eh bien, votre cœur ne plaide-t-il pas déja pour cette cause que j'ai trop faiblement défendue?

Oui, jeunes amis de la science, j'ai foi dans votre patriotisme. Il saura s'élever avec nos destinées. Vous voudrez, quoiqu'il en puisse coûter, quoiqu'il arrive, vous initier à tous les éléments, à toutes les ressources de la pensée belge. Vous n'aurez qu'à suivre l'auguste exemple de votre Roi, qui, toujours attentif à tout ce qui peut honorer, ennoblir la patrie, s'intéresse de cœur et d'âme à nos deux littératures. Il sait que, pour donner à notre génie tout son essor, il y faut ces deux ailes !

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

PROGRAMNE DE CONCOURS POUR 1874.

La classe arrête son choix sur les questions suivantes pour former le programme de 1874.

Première question. — „ Perfectionner en quelque point important, soit dans ses principes, soit dans ses applications, la théorie des fonctions d'une variable imaginaire. „

Deuxième question. — „ On demande une discussion complète de la question de la température de l'espace, basée sur des expériences, des observations et le calcul, motivant le choix à faire entre les différentes températures qu'on lui a attribuées. „

On croit devoir faire observer aux concurrents que la question posée dans les termes les plus généraux se rattache à la connaissance du *zéro absolu*, définitivement fixé à — 272°85 C., mais qu'une recherche historique et analytique des travaux entrepris, avant 1820 environ, pour résoudre cette question, pourrait offrir un intérêt scientifique réel. On appelle particulièrement l'attention sur les travaux de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe, entre autre ceux de *Black*, *Irvine, Crawford, Gadolin, Lavoisier, Kirwan, Lavoisier et de Laplace, Dalton, Désormes et Clément, Gay-Lussac,* etc... On signale aussi la température — 160° C. qu'indique *Person ;* d'après sa formule, qui lie la chaleur latente de fusion

aux chaleurs spécifiques, ce nombre représenterait le zéro absolu. Comme il se rapproche de celui que donne *Pouillet,* il serait important de rechercher quelle en est la signification, le sens ou la valeur physique exacte.

Troisième question. — " On demande une étude complète, théorique et au besoin expérimentale, de la chaleur spécifique absolue des corps simples et des corps composés. "

Quatrième question. — " On demande de nouvelles expériences sur l'acide urique et ses dérivés, principalement au point de vue de leur structure chimique et de leur synthèse. "

Cinquième question. — " Le polymorphisme des champignons attire de plus en plus l'attention des botanistes et des physiologistes. Il semble même devoir fournir des éléments nouveaux à la solution du problème de la vie en général.

" On demande : 1° un résumé critique succinct des observations connues relativement au polymorphisme des Mucédinées.

" 2° La détermination exacte — ne s'appliquerait-elle qu'à une seule espèce — de la part qui revient, d'abord, à la propre nature du végétal (à son énergie spécifique), ensuite aux conditions extérieures de son développement ;

" 3° La preuve positive, ou la négation suffisante, du fait que des champignons de ferment (micrococcus, zoogloea, palmella, leptothrix, arthrococcus, mycoderma, etc.), dans des circonstances quelconques, peuvent se transformer en champignons supérieurs. "

Sixième question. — " Faire connaître, notamment au point de vue de leur composition, les roches plutoniennes, ou considérées comme telles, de la Belgique et de l'Ardenne française. "

Le prix pour la 1re, la 3e et la 5e question sera une médaille d'or de la valeur de *six cents francs ;* le prix pour la 6e sera de la valeur de *huit cents francs* et le prix pour les 2e et 4e questions sera de la valeur de *mille francs.*

CONCOURS DE 1873.

Selon les prescriptions réglementaires, le terme fatal du concours annuel expirait le 1er février.

Les travaux manuscrits suivants ont été présentés :

1° En réponse à la deuxième question, ainsi conçue : *Traiter l'histoire politique de la Flandre depuis* 1305, etc., un mémoire a été reçu. Il porte pour devise :

Dampierre, Béthune, Nevers et Maele,
sont des héros dignes du peuple flamand.

MM. De Smet, le baron Kervyn de Lettenhove et Steur en seront les commissaires.

2° En réponse à la troisième question, demandant une *Appréciation du règne de Charles le Téméraire*, etc., trois mémoires ont été présentés. Ils portent respectivement pour devise :

Le premier, *Téméraire est-il nommé,*
Terrible a-t-il été,

Le second, *Histoire vient du mot grec ἵστωρ qui signifie juge.*

Le troisième, *Je l'ai empreins, bien en aviegne* (Devise de Charles le Téméraire).

Commissaires : MM. Th. Juste, le baron Guillaume et le baron Kervyn de Lettenhove.

— La classe avait prorogé, jusqu'au 1er février de cette année, le terme fatal de la remise des trauvaux en réponse à la question suivante, posée pour la 2e période du concours sexennal d'histoire fondé par M. le baron de Stassart : *Exposer quels étaient, à l'époque de l'invasion française en 1794, les principes constitutionnels communs à nos diverses provinces.*

Un mémoire, portant la devise : *Tanquam explorator,* a été reçu en réponse à ce concours. MM. Borgnet, Leclerq et Faider en feront l'examen.

— Il a été présenté déjà, pour le concours annuel de 1874, un mémoire en réponse à la première question de ladite année et concernant *Septime Sévère.* Le billet cacheté porte pour devise : *Payez bien les soldats et méprisez le reste.*

CONCOURS DE 1873.

Deux mémoires, l'un écrit en français et portant pour devise : *Quid verum atque decens curo* (VIRGILE), l'autre écrit en flamand, avec l'inscription : *Ik hou mij aan den dijk,* ont été reçus en réponse à la question du concours littéraire de Stassart demandant *une notice sur Antoine Van Dyck.* Le terme fatal de ce concours expirait le 1er décembre.

La classe désigne, comme commissaire pour l'examen de ces mémoires, M. P. De Decker, auquel s'adjoindront les deux commissaires que nommera la classe des beaux-arts, dans sa séance du 5 décembre.

ACTES OFFICIELS.

Académie royale de Belgique : Par arrêté royal du 19 décembre 1872, M. Thonissen (J.-J), directeur de la classe des lettres pour 1873, est nommé président de l'Académie royale de Belgique pour ladite année.

Athénée royal de Bruxelles : Un arrêté royal du 29 janvier 1873 accepte la démission, offerte par M. Vinçotte (Robert-Charles-Louis), de ses fonctions de second professeur de mathématiques (section professionnelle) à l'athénée royal de Bruxelles.

Sont nommés :

A l'athénée royal de Bruxelles : Second professeur de mathématiques dans la section professionnelle, en remplacement de M. Vinçotte, démissionnaire, M. Charlier (Omer), actuellement second professeur de mathématiques, section professionnelle, à l'athénée royal de Mons.

A l'athénée royal de Liége : M. Deschamps (Arsène), docteur en philo-

sophie et lettres, actuellement préfet des études et professeur de rhétorique latine au collége communal de Louvain, aux fonctions de second professeur de français dédoublant à l'athénée royal de Liége, en remplacement de M. Kurth, qui a reçu une autre destination.

A l'athénée royal de Liége : M. Dekkers (Alfred), candidat en philosophie et lettres, aux fonctions de surveillant, en remplacement de M. Moreau, qui a reçu une autre destination.

A l'athénée royal de Mons : Second professeur de mathématiques, section professionnelle, en remplacement de M. Charlier, qui reçoit une autre destination, M. Willière (Paul), actuellement second professeur de mathématiques à l'athénée royal d'Arlon.

A l'athénée royal d'Arlon : Second professeur de mathématiques, en remplacement de M. Willière, qui reçoit une autre destination, M. Even (Michel), docteur en sciences physiques et mathématiques, en dernier lieu professeur de mathématiques supérieures au collége communal de Bouillon.

A l'athénée royal de Hasselt : M. Fievet (Benoît-Joseph), professeur-adjoint pour l'enseignement primaire à la classe préparatoire de la section professionnelle de l'athénée royal de Hasselt, professeur de la classe préparatoire proprement dite au même athénée, en remplacement de M. Grauls (Louis), qui a été admis à faire valoir ses droits à la pension.

A l'école moyenne de l'État à Gosselies : M. Neutjens (Louis), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement deuxième instituteur dédoublant, est nommé aux fonctions de troisième régent à l'école moyenne de Hal.

Deuxième instituteur dédoublant, en remplacement de M. Neutjens, qui reçoit une autre destination, M. Hanus (Nicolas-Joseph), élève instituteur diplômé et aspirant professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement chargé des fonctions de second régent à l'école moyenne communale de Lokeren.

A l'école moyenne de l'État, à Hal : Premier instituteur, M. Vandroogenbroeck (Nestor-Evariste), actuellement instituteur;

Premier instituteur dédoublant, M. Mees (Ferdinand-Benoît), actuellement instituteur dédoublant;

Deuxième instituteur, M. Gillis (Alphonse), actuellement assistant.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE. — Protecteur S. M. le Roi. (CONCOURS DE 1874.)

Premier sujet. — Prix 500 francs. — " Traiter une question archéolongique ou historique relative à l'ancienne principauté de Liége. „ Le choix du sujet est abandonné à l'auteur.

Deuxième sujet. — Prix 500 francs. — " Présenter la typographie des voies romaines de la Gaule Belgique et déterminer les localités modernes

correspondant aux stations indiquées dans l'itinéraire d'Antonin et sur la carte de Peutinger. » L'auteur fournira les cartes et les croquis manuscrits nécessaires à l'intelligence de son mémoire. Il indiquera sur ces plans les raccordements des voies romaines de la Gaule Belgique avec celles des pays voisins.

Indépendamment de ces prix, l'Académie décernera à chaque auteur couronné une médaille de vermeil et lui donnera 50 exemplaires de son mémoire.

Concours quinquennal de littérature française. — 5e période : 1868-1872. — Nomination du Jury.

Par arrêté royal du 11 décembre 1872, sont nommés membres du jury chargé de juger le concours de littérature française pour la période quinquennale de 1868-1872 :

MM. Alvin, membre de l'Académie royale de Belgique;
De Decker, membre de l'Académie royale de Belgique;
De Monge, professeur à l'université de Lonvain;
Fuerison, professeur à l'université de Gand;
Grandgagnage, membre de l'Académie royale de Belgique ;
Stecher, professeur à l'université de Liége;
Van Bemmel, professeur à l'université de Bruxelles.

Concours triennal de littérature dramatique française. — 5e période : 1870-1872. — Nomination du Jury.

Par arrêté royal du 11 décembre 1872, sont nommés membres du jury chargé de décerner le prix triennal institué en faveur d'une œuvre dramatique en langue française, pour la période de 1870-1872 :

MM. Bourson, directeur du *Moniteur belge;*
Siret, membre de l'Académie royale de Belgique,
Et Stecher, professeur de littérature française à l'université de Liége.

NOTICE NÉCROLOGIQUE.

La *Revue de Belgique* a perdu son spirituel croniqueur Max. Veydt. Elle a donné dans sa livraison du 15 janvier une notice nécrologique que nous reproduisons ci-après, c'est assez dire que nous partageons le jugement qu'elle émet sur cet écrivain distingué.

(*Note de la Rédaction.*)

Notre littérature a fait une grande perte, une perte irréparable. Max. Veydt vient d'être enlevé à sa famille, à la députation permanente du Brabant, à l'université de Bruxelles, à son pays qu'il servait dans l'administration et qu'il honorait dans les lettres [1].

Nous n'avons pas à faire apprécier aux lecteurs de la *Revue trimestrielle* et de la *Revue de Belgique,* les mérites de l'écrivain : sa verve contre les abus, sa finesse d'expression répondant à la justice de l'idée, son indulgence souriante pour tout ce qui est jeune ; l'amour de la liberté et le goût du beau qui animaient ses satires ou ses éloges, l'élévation où il arrivait naturellement chaque fois qu'il touchait aux questions morales, l'atticisme humoristique de son style. Veydt était à la fois savant et naturel, instruit et indépendant, lettré et original. Il connaissait à fond l'antiquité grecque et romaine et les deux grands siècles de la littérature française qui la reflètent le mieux ; il ne cessait de vivre dans la familiarité de ces auteurs si riches et si variés ; mais sa pensée et sa forme lui appartenaient en propre ; nourri de cette moelle du génie, il restait lui-même, oubliait ses études, aimait à se croire ignorant, avait horreur du pédantisme et de la vulgarité, et gardait une originalité d'idée et de style où l'homme apparaissait tout entier et qui donnait à ses improvisations de parole ou de plume un vif attrait.

---

[1] Il était né à Bruxelles le 22 janvier 1822 ; il est décédé à Ixelles, le 3 janvier 1873 et a été inhumé à Uccle, le 6.

Un sourire fin, des traits empreints de bonhomie et de fermeté, un rayon d'intelligence de bonté, telle était sa physionomie; tel fut son style.

Il était aimé. Il avait tant à faire encore pour l'éducation de sa famille, pour l'honneur des lettres nationales!

NÉCROLOGIE.

En Belgique : M. Maximilien Veydt, membre du conseil provincial du Brabant depuis 1854. Depuis 1860, membre de la députation permanente, réélu à chaque renouvellement, à la presque unanimité des suffrages. Après la mort de M. Jules Tarlier, M. Veydt fut appelé à la chaire de langue et de littérature latine à l'université libre de Bruxelles. Depuis la maladie de M. Altmeyer, il était chargé du cours d'histoire romaine. M. Max. Veydt a publié de nombreux articles dans la *Revue trimestrielle* et dans *la Revue de Belgique*. Il était chevalier de l'Ordre de Léopold.

M. Albéric Allard, professeur de droit à l'université de Gand, l'un des hommes les plus instruits et les plus capables de notre haut enseignement, membre de la commission de révision du Code de procédure civile, auteur d'un rapport excellent sur le projet de révision du livre 1er, auteur d'un mémoire couronné par l'Institut de France sur la procédure criminelle au XVIe siècle.

M. Van Lokeren, de Gand, l'un des principaux collaborateurs du *Messager des sciences historiques* depuis 1832. Il s'occupait aussi avec zèle d'art et d'archéologie. C'est à lui qu'on doit la restauration du pignon de l'abbaye de Sainte-Marie à la Byloque, et la conservation des ruines si précieuses de l'ancienne abbaye de Saint-Bavon.

La plupart des sociétés savantes de Belgique et de France qui s'honoraient de le compter parmi leurs membres, perdent en lui un collaborateur aussi laborieux qu'érudit.

A l'Étranger : M. le baron Ch. Dupin, membre de l'Institut, à Paris, à l'âge de 89 ans.

Sir Edouard Bulwer-Lytton, le célèbre romancier anglais.

M. Dubois (d'Amiens), secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine de Paris.

A Naples, mistress Marie Sommerville, née Fairfax, mathématicienne et astronome anglaise.

Le docteur F.-A. Pouchet, professeur à l'école de médecine de Rouen.

